

50377
1994
230-2

50377
1994
230-2

THESE DE SOCIOLOGIE
(Nouveau régime)

PROFESSEURS D'EDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE :
LES AMBIGUITES D'UNE
DISCIPLINE SCOLAIRE ET
D'UN CORPS PROFESSIONNEL

Volume II
Yves GOUGEON

Sous la direction de

Monsieur SIMON Michel

Professeur de Sociologie
(Emérite) Université Lille I

Jury

Monsieur DUBAR Claude

Professeur de Sociologie
Université Versailles-Saint-
Quentin en Yvelines

Monsieur PARLEBAS Pierre

Professeur de Sociologie
Université Paris V

Monsieur CLEMENT Jean-Paul

Maitre de Conférences en
STAPS Université Strasbourg II

9 Décembre 1994



CHAPITRE XXIV
DE L'ECOLE NORMALE
D'EDUCATION PHYSIQUE A LA
LICENCE EN SCIENCES ET
TECHNIQUES DES ACTIVITES
PHYSIQUES ET SPORTIVES

De l'Ecole Normale d'Education Physique (E.N.E.P., 1933) à la Licence en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (S.T.A.P.S., 1977) il y a tout ce qui sépare deux étapes importantes dans la genèse de la discipline Education physique et du corps des professeurs d'Education physique.

La création de l'E.N.E.P. est significative de l'institutionnalisation en curriculum⁽¹⁾ d'une formation donnée dans une école professionnelle ouverte aux jeunes, et, la création de la Licence en S.T.A.P.S., élève encore un peu plus la barre d'un des niveaux intermédiaires, qu'il faut franchir pour pouvoir se présenter au concours final de recrutement. Les établissements de formation sont, depuis 1969, intégrés pour la plupart à l'Université ce qui n'empêche pas la survivance d'un concours de sélection à entrée.

A quelques nuances près, ces deux moments sensibles, correspondent aux étapes trois et quatre identifiées par Merton dans son étude sur la structuration des professions (libérales).

(1) « Un curriculum scolaire, c'est tout d'abord un parcours éducationnel, un ensemble suivi d'expériences d'apprentissage effectuées par quelqu'un sous le contrôle d'une institution d'éducation formelle au cours d'une période donnée. Par extension, la notion désignera moins un parcours effectivement accompli qu'un parcours prescrit par une institution scolaire, c'est-à-dire un programme ou un ensemble de programmes d'apprentissages organisés en cursus (...). A côté des savoirs explicites, l'école peut aussi transmettre des valeurs, des modèles culturels implicites (...). On parlera en ce sens du programme caché ou du curriculum latent de l'éducation scolaire » Forquin (1984, p.213)

Entre ces deux moments, trois évènements significatifs de l'évolution de l'Education physique, à savoir, la création de l'Ecole Nationale d'Education Physique (1940), celle des deux Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique (1945) et celle des Unités d'Enseignement et de Recherches en Education Physique et Sportives (1969) nous servirons à construire quatre périodes.

Ces quatre périodes de l'histoire de l'Education physique scolaire, correspondent à quatre périodes distinctes sur le plan politique : le Front Populaire, le Régime de Vichy, la IV^e République et la V^e République.

A- DE L'ECOLE NORMALE D'EDUCATION PHYSIQUE (1933) A
L'ECOLE NATIONALE D'EDUCATION PHYSIQUE (1940) :
(LES APPORTS DU FRONT POPULAIRE

De l'Ecole Normale (1933), à l'Ecole Nationale (1940), il y a tout ce qui sépare deux politiques pour l'Education physique, l'une, orientée vers la Santé l'autre, s'inscrivant dans une vaste entreprise réactionnaire : la *Révolution Nationale*.

1) EDUCATION PHYSIQUE ET EDUCATION CIVIQUE

La succession des rattachements ministériels, de la Guerre (1921), à la Santé (1932), en passant par l'Instruction Publique (1932), traduit pour l'E.P., les attendus officiels attribués à cette pratique, ainsi que les valeurs civiques et morales qui y sont attachées.

L'Education *civique* (scolaire), est certainement la forme d'éducation la plus proche de l'Education *physique* du fait de la place qu'y occupent les *valeurs*.

Ce que montre l'étude de la genèse de l'Education physique c'est, qu'à chaque étape de son développement (ou de sa régression), l'Education physique, même lorsqu'elle semble réduite à une simple grammaire du mouvement, n'en comporte pas moins des règles de conduite qui visent bien autre chose qu'à une simple exécution immédiate.

Avec le Front Populaire l'heure n'est plus à la formation du citoyen-soldat⁽¹⁾, mais à celle de la

(1) « Nous ne voulons pas que notre action ait pour seul objet de mettre dans les mains de nos jeunes un fusil ». Léo Lagrange, 10 juin 1963, lors d'une émission radiophonique *La Voix de Paris*. Cité par B. Cacérés (1981, p.92).

(formation d'une masse saine⁽¹⁾, instruite, non soumise et ayant le sens de sa dignité⁽²⁾).

L'Education physique se trouve ainsi intégrée dans un projet de société dont les concepteurs, voulant changer la vie des ouvriers français, s'efforcent d'organiser autrement le travail et les loisirs, les loisirs intellectuels et les loisirs sportifs, le sport et l'Education physique.

La victoire électorale, le 3 mai 1936, du Front Populaire contre *la misère, la guerre, le fascisme*, pour *le pain, la paix, la liberté* fera de la "semaine" du dimanche 7 juin au vendredi 12 juin 1936 une « semaine historique qui révolutionna le monde du travail »⁽³⁾, et du gouvernement Léon Blum (4 juin 1936-23 juin 1936), « un gouvernement pas comme les autres »⁽⁴⁾.

(1) « Le sport d'assainissement aura toute ma sollicitude. C'est par lui que nous arriverons à posséder une race plus saine, plus forte ». Léo Lagrange, lors d'une interview parue dans *Les Enquêtes du Figaro*, 1936. Cité par B. Cacérés (1981, p.83)

(2) « Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité » Ibid., p.93.

(3) Cacérés (1981, p.18)

(4) Ibid., p.21.

En effet, les *Accords Matignon*⁽¹⁾, le vote des lois sur les *Congés payés*⁽²⁾, les *Conventions collectives*⁽³⁾ et la semaine de quarante heures⁽⁴⁾ vont considérablement améliorer les conditions d'existence de la classe ouvrière.

Le gouvernement de Léon Blum, donnant à ses partisans « le sentiment d'un gouvernement prioritairement préoccupé du sort des ouvriers »⁽⁵⁾, peut être jugé de diverses façons⁽⁶⁾. Ceci n'empêchera pas certains fascistes français⁽⁷⁾ de reconnaître le bien-fondé des mesures prises.

La composition du gouvernement de Léon Blum tient compte des « préoccupations habituelles de dosage des

(1) Signés dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 juin 1936. Les employeurs s'engagent à respecter la liberté syndicale. Les salaires sont augmentés, de 15 à 7 %, selon une échelle décroissante, commençant par les salaires les plus bas.

(2) Le 11 juin 1936. Ils ne seront jamais remis en question, au contraire, puisqu'en 1956 ils sont portés à trois semaines par Guy Mollet, en 1969 à quatre semaines par Georges Pompidou et en 1982 à cinq semaines par Pierre Mauroy.

(3) Le 11 juin 1936. Cette loi donne aux travailleurs une meilleure sécurité de l'emploi.

(4) Le 12 juin 1936.

(5) Gisèle et Serge Berstein (1987, p.14.)

(6) Pour Gisèle et Serge Berstein : « Au total, pour importante qu'elle soit psychologiquement, l'oeuvre, concrètement, est mince » Ibid., (5). Pour Bénigno Cacérés, « le peuple ne s'est pas trompé sur l'importance du changement de sa condition » (1981, p.22).

(7) Pour Brasillach (1941) : « nous savions bien qu'aucune conquête ouvrière n'a jamais été obtenue de bon gré, que les patrons ont gémi qu'ils allaient à la ruine lorsqu'on établit, sous Louis-Philippe, la journée de onze heures et l'interdiction pour les enfants de moins de douze ans de travailler la nuit », et pour Rebatet (1942) : « Les bien-pensants, qui sont en règle avec leur conscience quand ils ont donné, pour Noël, une vieille culotte au plus minable des esclaves, s'étaient laissés choper par la bande Blum la seule réforme vraiment humaine et logique, celle des congés payés, inconcevable évidemment à leur routine et à leur sordidité ». Cités par Jean Despertis (1982, p.42 et 43).

groupes (...), aggravées par la nécessité de doser aussi la participation des Fédérations socialistes »⁽¹⁾, néanmoins, pour la première fois, trois femmes⁽²⁾ occupent des postes de sous-secrétaire d'Etat, et comprend de jeunes ministres⁽³⁾.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Education physique, Pierre Dézarnaulds, sous-secrétaire d'Etat, en a la charge. L'Education physique en 1936 est rattachée au ministère de la Santé publique avec à sa tête Henri Sellier, tandis que les Sports et les activités de loisirs sont rattachés au ministère de l'Education nationale.

Cette situation sera de courte durée puisque, en 1937, dans le cabinet Chautemps, « l'Education physique, le sport et, initiative révolutionnaire, les loisirs sont réunis au sein d'un Secrétariat d'Etat dépendant du Ministère de l'Education nationale »⁽⁴⁾.

(1) Georges Lefranc, 1965 (1978, p.70)

(2) Il s'agit de Madame Léon Brunschvigg à l'Education nationale, de Madame Irène Joliot-Curie également à l'Education nationale, chargée de la Recherche scientifique et de Madame Suzanne Lacore à la Santé publique, chargée de l'Enfance. D'après Bénigno Cacérés (1981, p.22)

(3) C'est le cas de Jean Zay, 32 ans, ministre de l'Education nationale et de Léo Lagrange, 36 ans, chargé de l'organisation des loisirs et des sports. D'après Bénigno Cacérés (1981, p.22)

(4) Thibault (1975, p.701).

Ceci montre une baisse très nette des préoccupations militaires à l'égard de la jeunesse et une forte montée des préoccupations hygiéniques, eugéniques et morales.

Certes l'Education physique (et civique) de la jeunesse française est nationalement organisée, certes dans le secteur privé les mouvements de jeunesse, les mouvements scouts en particulier adoptent un style paramilitaire, certes le gouvernement français a sous les yeux les exemples italiens et allemands, mais la France et en *démocratie*.

La doctrine du Front Populaire n'est pas la doctrine d'Hitler (1925) pour qui : « tout le système d'éducation et de culture doit viser à donner aux enfants de notre peuple la conviction qu'ils sont absolument supérieurs aux autres peuples »⁽¹⁾, et les éducateurs français n'ont jamais eu à prêter serment comme c'était le cas pour les éducateurs allemands : « Adolf Hitler, nous nous engageons à former la jeunesse allemande de façon à lui inculquer tes idées, tes principes et tes conceptions (...). Nous ne sommes pas objectifs, nous sommes allemands. Pour nous est faux tout ce qui n'est pas utile au peuple allemand »⁽²⁾.

(1) Cité dans Malet-Isaac (1953, p.626)

(2) Ibid., p.627.

Ce qui est jugé utile au peuple français par le Front Populaire est que « l'action sanitaire pour une population réduite, celle des écoles, est désormais englobée dans une action de plus large envergure, la promotion et l'augmentation des loisirs sportifs pour toute la population »⁽¹⁾.

Commence ici à poindre les origines d'une confusion⁽²⁾, d'un amalgame, nous sommes en quelque sorte au point d'origine de l'ambiguïté entre Education physique et Sport : *l'Education physique et sportive* n'existe pas encore, mais déjà, un ensemble de conditions sont réunies qui permettront bientôt, sous le régime de Vichy, de la faire exister. Parmi ces conditions, il y a les horaires et les programmes d'Education physique.

2) L'EDUCATION PHYSIQUE DANS LES DIFFERENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

Que l'Education physique soit une pratique est une évidence, mais en tant que pratique *scolaire*, l'Education physique a d'abord été un projet. Des raisons budgétaires, un nombre insuffisant de maîtres formés pour

(1) Thibault (1975, p.701)

(2) Andrieu (1990, p.63) intitule le chapitre III de son ouvrage, *l'Education physique au XX^e siècle, (les origines de la confusion (1936-1958))*.

l'enseigner et la manque d'installations ont longtemps été, et sont encore, les principaux obstacles à la mise en oeuvre d'un enseignement dont la position scolaire est ambiguë par rapport à l'Education intellectuelle.

2.1- L'enseignement primaire : horaires, Brevet Sportif Populaire et Activités dirigées

Dans les années 1930, les effectifs des élèves de l'enseignement primaire sont encore nettement supérieurs à ceux de l'enseignement secondaire. C'est ainsi que, au cours de l'année scolaire 1937-1938, l'enseignement primaire, public et privé, accueille 5 285 000 élèves⁽¹⁾, tandis qu'ils sont environ douze fois moins nombreux dans l'enseignement secondaire : 429 200⁽¹⁾. Les instituteurs, censés enseigner l'Education physique dans l'enseignement primaire, sont au nombre de 151 300⁽²⁾, alors qu'il n'y a que 645 professeurs d'E.P. en 1939⁽³⁾, ce qui fait dire à Gay-Lescot⁽³⁾ que : « leur militantisme n'avait de chance d'aboutir que s'il se voyait relayé, amplifié par des instances administratives et surtout politiques qui rompraient enfin avec beaux discours et belles promesses ».

(1) D'après Prost (1981, p.151)

(2) Ibid., p.180.

(3) D'après Gay-Lescot (1989, p.129)

Le ministre de l'Education nationale, Jean Zay⁽¹⁾, sans négliger l'ensemble du système éducatif, va tout d'abord se tourner vers l'enseignement primaire.

Au cours de l'année scolaire 1936-1937 une expérience pédagogique est menée dans trois départements⁽²⁾. Elle consiste à augmenter de 3 heures l'horaire alloué en 1923, de sorte que les 30 heures hebdomadaires d'enseignement primaire, comprennent 5 heures d'E.P. réparties en une demi-heure quotidienne et une demi-journée de Plein Air.

En ce qui concerne le programme, la Méthode française et la Méthode naturelle sont toujours à l'honneur, le plan-type de la leçon quotidienne étant d'ailleurs largement inspiré par la Méthode d'Hébert.

Elle comprend :

- « 1) Mise en train : formations, évolutions, rondes, marches.
- 2) Leçon : grimper, équilibres, suspensions, escalades; sauts, lever-porter; lancer, recevoir, jongler, courir; attaque-défense; jeux.
- 3) Retour au calme »⁽³⁾.

(1) Jean Zay (1900-1940). Militant du parti radical-socialiste. Elu député d'Orléans en 1932 et réélu en 1936. Ministre de l'Education Nationale dans le cabinet Léon Blum, il garde ce portefeuille dans les quatre ministères suivants jusqu'en 1939. Partisan de la Résistance dès juin 1940. Poursuivi par le gouvernement de Vichy. Assassiné par les miliciens. D'après le *Grand Larousse encyclopédique*, 1970.

(2) L'Aude (département du Président du Conseil Léon Blum élu député de Narbonne depuis 1919 ; le Loiret (dont Jean Zay et Pierre Dézarnaulds Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education physique, sont les élus); Meurthe-et-Moselle (département de naissance du Président de la République Albert Lebrun). D'après Gay-Lescot (1987, p.193)

(3) Solal (1989, p.4)

Cette expérience obtiendra un vif succès et sera étendue à trente-deux départements à la rentrée scolaire suivante.

Le sport spectacle et le sport exploit sont toujours tenus pour suspects, et les instituteurs sont invités à refuser catégoriquement « à laisser germer en leurs élèves cette fièvre sportive que l'école ne saurait admettre »⁽¹⁾.

En revanche le « sport d'assainissement »⁽²⁾, c'est-à-dire « d'instruction de la masse populaire, qui nous fera une race meilleure, saine, confiante en sa résistance physique »⁽²⁾, aura toute la sollicitude de Léo-Lagrange, ainsi que la vie au grand air : « on doit arriver à ce que l'employé, l'ouvrier, le scolaire⁽³⁾, prennent le goût de la vie au grand air, qu'ils en sentent toute la joie et se rendent compte de ses bienfaits »⁽⁴⁾.

(1) Evesque (1938, p.91)

(2) Léo Lagrange, entretien du dimanche 14 juin 1936 accordé au journal *Paris-Soir-Dimanche*. D'après Cacérés (1981, p.86)

(3) Souligné par nos soins.

(4) Ibid (2), p.85.

Le Brevet Sportif Populaire (B.S.P.), créé le 9 mars 1937, est conçu comme « un brevet d'hygiène, un brevet préventif »⁽¹⁾, et sans s'opposer au sport de compétition réservé à une élite, Léo Lagrange estime indispensable « d'amener la masse des Françaises et des Français à prendre souci de leur santé et de leur développement physique »⁽²⁾.

C'est la raison pour laquelle, afin d'« encourager les jeunes gens et adultes des deux sexes à la pratique de l'éducation physique et des sports, pour développer dans la jeunesse française le goût de *l'athlétisme complet*⁽³⁾ »⁽²⁾, Léo Lagrange propose que soit créé un Brevet sportif populaire (B.S.P.).

Les épreuves pour obtenir le B.S.P. sont simples, bien codifiées, adaptées aux deux sexes, applicables dans de nombreux lieux et accessibles à tous.

L'important pour l'Ecole primaire est que, « le succès immédiat qu'il remporte, ses dosages, permettent

(1) Andrieu (1990, p.66)

(2) Léo Lagrange, Décret du 1^{er} mars 1937. Cité par Cacérés (1981, p.94)

(3) Souligné par nos soins. Cette expression n'est pas sans rappeler Hébert. Cependant, les cotations du B.S.P. sont très éloignées de celles de l'athlète complet d'Hébert. Il reste toutefois la volonté commune de s'opposer à toute spécialisation précoce.

très vite de le substituer à l'épreuve d'E.P. du C.E.P. (Certificat d'Etudes Primaires) »⁽¹⁾, le 23 mars 1938.

Or, le C.E.P. est « l'examen scolaire le plus passé en France avant guerre : 350 000 certificats d'études décernés en 1936 contre seulement 15 400 baccalauréats en 1937 »⁽²⁾.

Cette reconnaissance institutionnelle ne peut que renforcer la position scolaire (primaire)⁽³⁾ de l'Education physique, mais, simultanément les épreuves étant des épreuves sportives de course, saut, grimper et lancer⁽⁴⁾ cela peut engendrer dans les esprits une confusion entre Education physique et Sport, d'autant qu'à cette époque, surtout en milieu urbain, le Plein Air c'est le stade et le stade c'est l'athlétisme et les sports collectifs.

Le sport n'est donc pas exclu de l'enseignement primaire, il est toutefois réservé aux 12-14 ans, tandis qu'au cours préparatoire et au cours élémentaire, les jeux prédominent.

(1) Gay-Lescot (1987, p.195)

(2) Gay-Lescot (1989, p 132)

(3) « L'arrêté ministériel du 23.03.1938 apporte aux programmes et à l'esprit du C.E.P. telles retouches qui devraient permettre à l'E.P. de prendre place naturellement et définitivement dans la vie de l'école ». Evèque (1938, p.40)

(4) La natation est facultative, non pas que celle-ci soit jugée comme une discipline mineure, au contraire, mais parce que, selon le mot de Léo Lagrange « les baignades » manquent.

Le bilan, tant de l'expérience liée à l'augmentation des horaires, que celle du Brevet sportif populaire, est très positif, cependant à la rentrée scolaire 1937 une réduction d'horaire est décidée (retour aux trois heures hebdomadaires), et une nouvelle discipline d'enseignement est instituée à raison de trois heures hebdomadaires : les loisirs dirigés.

Discipline innovante, qui conjugue « la curiosité d'esprit des enfants avec leur besoin d'action, d'exploration »⁽¹⁾, les loisirs dirigés comprennent des activités variées, « scientifiques, manuelles (découpage, travail du bois, du cuir, aéromodélisme...), historiques ou géographiques (archéologie, monographies locales...), littéraires, théâtrales, musicales (chant, gymnastique rythmique), etc »⁽²⁾.

Mais, ces loisirs dirigés vont avoir des détracteurs qui jugent qu'il s'agit là d'heures perdues, aussi le ministère de l'Education nationale changera-t-il assez rapidement cette appellation au profit de celle « d'activités dirigées »⁽³⁾.

(1) Gay-Lescot (1987, p.196)

(2) Gay-Lescot (1989, p.133)

(3) Solal (1989, p.4)

Les résultats plutôt positifs obtenus au cours des deux années scolaires 1936-1937 et 1937-1938 « tant sur le plan scolaire que médical »⁽¹⁾, vont aboutir à ce que soit appliquées, dans l'enseignement primaire, sur l'ensemble du territoire national, à partir d'octobre 1938, trois heures d'E.P. aménageables en fonction des conditions locales, et trois heures d'Activités dirigées.

Au total, il s'agit selon les Instructions de 1938 « de faire que l'éducation physique contribue à l'éducation générale⁽²⁾ de l'enfant »⁽³⁾. Cela vaut également pour l'enseignement secondaire, tandis que dans l'enseignement supérieur, les étudiants semblent avoir davantage d'autonomie.

2.2- L'enseignement secondaire et supérieur : des activités sportives de plus en plus contrôlées par l'Etat

Le secondaire et le supérieur se différencient, dans le domaine des activités physiques, par la place qui est attribuée au sport par rapport à l'Education physique de base.

(1) Gay-Lescot (1987, p.197)

(2) C'est nous qui soulignons pour insister sur le fait que cette expression sera reprise sous le Régime de Vichy et sous la V^e République, dans les Instructions officielles de 1967.

(3) Cité par Gay-Lescot (1989, p.132)

Une série de mesures administratives, des initiatives prises par des lycéens et des étudiants, soutenus par une organisation privée, et la menace d'introduction d'agents concurrents dans leur territoire, vont conduire les professeurs d'E.P.S. à adopter une tactique d'accès à l'enseignement secondaire, que nous avons appelée *secondarisation* de l'Education physique.

Introduites dans les horaires des lycées (à l'exception des classes préparatoires), des Collèges et des Ecoles primaires supérieur par l'arrêté du 22 mai 1937, les séances de Plein Air se différencient des leçons d'Education physique par leur caractère de plus grande liberté. On peut considérer que c'est le point de départ de la *sportivisation* de l'Education physique : « en fait, depuis le Front Populaire, le sport n'a cessé de se rapprocher de l'Education physique, de participer à l'éducation des enfants scolarisés, de pénétrer dans l'école en utilisant la clef que représentait le demi-journée de plein-air »⁽¹⁾.

Cette *sportivisation* de l'Education physique va se trouver facilitée par la loi du 5 avril 1937, dans laquelle l'Etat se substitue aux membres de

(1) Andrieu (1990, p.86)

l'enseignement public en matière de responsabilité. Cela évite les tracas d'une instance en justice, puisque même lorsqu'ils sont personnellement responsables, les membres de l'enseignement public ne peuvent pas être pris à partie par les victimes de l'accident et dans tous les cas, les victimes doivent exercer leur action contre le préfet, représentant de l'Etat.

Il est évident qu'une telle loi présente un grand intérêt pour tous les membres de l'enseignement public et en particulier pour les institutrices et les instituteurs ainsi que les professeurs d'E.P., à chaque fois qu'ils font pratiquer à leurs élèves, l'Education physique, mais surtout les jeux ou les Sports.

Les termes de la loi du 5 avril 1937 sont clairs nous avons extrait l'essentiel de l'article deux :

« Dans tous les cas où la responsabilité des membres de l'enseignement public est engagée à la suite ou à l'occasion d'un fait dommageable commis soit par les enfants ou jeunes gens qui leur sont confiés à raison de leurs fonctions, soit à ces enfants ou jeunes gens dans les mêmes conditions, la responsabilité de l'Etat sera substituée⁽¹⁾ à celle des dits membres de l'Enseignement, qui ne pourront jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime ou ses représentants. Il en sera ainsi toutes les fois que, pendant la scolarité ou en dehors de la scolarité⁽¹⁾, dans un but d'éducation morale ou physique⁽¹⁾ non interdit par les règlements, les enfants ou jeunes gens confiés ainsi aux membres de l'enseignement public se trouveront sous la surveillance de ces derniers »⁽²⁾.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Ministère de l'Agriculture (1971, p.25)

Ces nouvelles dispositions juridiques vont avoir des retombées pédagogiques importantes sur les contenus et les pratiques des enseignants comme sur celles des élèves et des étudiants.

L'Arrêté du 30 mai 1938 maintient les deux heures hebdomadaires d'Education physique, dans les lycées et collèges, aussi bien pour les filles que pour les garçons⁽¹⁾. Le 11 juillet de la même année, les nouveaux horaires, à savoir trois heures hebdomadaires d'E.P. et trois heures hebdomadaires d'Activités dirigées valent pour le secondaire comme pour le primaire⁽²⁾. Mais, ce sont surtout les sports qui attirent les lycéens et les étudiants.

Ces derniers, ne bénéficiant pas de soutien officiel mais de celui d'une association privée « les Amis du Sport Universitaire »⁽³⁾, décident d'organiser leurs activités sportives, en réaction contre les anomalies et les excès du sport civil, et de transformer leur Commissariat aux Sports en un Office du Sport Universitaire (O.S.U.), en 1931⁽⁴⁾.

(1) D'après Coche (1940, p.350)

(2) D'après Gay-Lescot (1987, p.210)

(3) Thibault (1972, p.178)

(4) D'après Thibault (1970, p.23), Gay-Lescot (1978, p.191) et Delaplace (1987, p.216), alors que J.F.Delmas indique 1934 dans la Revue *Hyper* n°152; 1934 également dans la Revue *U.N.S.S.*, n°58, janvier 1990 dans un article non signé.

C'est après les Jeux Universitaires de 1937, lors du dernier ministère Daladier⁽¹⁾ que, par une circulaire adressée aux Recteurs, le 23 juin 1938, l'Office du Sport Universitaire (O.S.U.) est transformée en Office du Sport Scolaire et Universitaire (O.S.S.U.).

Ainsi, une petite organisation de droit privé, devient-elle « un organisme para-public, fonctionnant sous le régime de la loi 1901 sur les associations, et ayant seul qualité pour traiter des questions du sport universitaire et scolaire »⁽²⁾.

Cette transformation de l'Office du Sport Universitaire en Office du Sport scolaire et Universitaire (O.S.S.U.), a aussi été rendue possible grâce à une « suite d'accords passés entre le Comité des Oeuvres sociales en faveur des étudiants, le Syndicat des Professeurs d'Education physique⁽³⁾ et l'Union Nationale des Associations Générales des Etudiants »⁽²⁾..

(1) Lorsque la coalition du Front Populaire s'effondre et que la tension internationale s'aggrave à la suite de l'Anschluss, Edouard Daladier (1884-1970) assume la direction du gouvernement du 10 avril 1938 au 21 mars 1940. Ce dernier ministère est marqué par la signature de l'accord du Munich (29 septembre 1938). D'après le *Grand Larousse Encyclopédique*, 1970.

(2) Thibault (1972, p.184)

(3) Nous ne suivons pas complètement Thibault sur ce point, préférant nous en tenir au livre témoignage de l'ancien Secrétaire National du S.M.E.P. Marcel Berge (1984, p.15) qui situe le Congrès constitutif du Syndicat des Professeurs d'E.P. en décembre 1944. Cela dit, il est vrai que dans les buts de l'Association de l'Amicale des Anciens Elèves de l'E.M.E.P. fondée en 1936, il est aussi question de défendre la discipline Education physique.

Un « Triumvirat »⁽¹⁾ formé de Jean Petitjean, Jacques Flouret, Commissaire technique et Raymond Boisset⁽²⁾ est chargé de « veiller sur le jeune organisme »⁽¹⁾.

Par circulaire du 22 juillet 1938, les Comités Sportifs d'Académie n'ayant pas donné satisfaction sont supprimés et remplacés par des Comités locaux de l'Office du Sport Universitaire et Scolaire (C.L.O.S.U.S.) lesquels, placés sous la présidence du Recteur, regroupent des représentants de l'administration, des étudiants et des professeurs.

Au niveau national, la prise en charge par l'Université, des activités sportives, est officialisée par un accord entre l'O.S.S.U. et le Comité National des Sports.

Au niveau local, les Comités ont des fonctions de propagande, de direction et de contrôle. Chaque Comité nomme en son sein une « Commission d'aménagement et de

(1) Boisset (1988, p.5)

(2) Raymond Boisset, alors Inspecteur Général honoraire de l'Éducation Nationale a signé en juin 1988, L'éditorial de la Revue U.N.S.S.. Reçu à l'Agrégation de Lettres en 1935. Vainqueur aux Jeux Mondiaux Universitaires à Budapest (400 et 4 x 400 m). A connu les directeurs de l'O.S.U. le Docteur Chappert et Paul de Rocca-Serra et au P.U.C., Jean Petitjean. A eu « comme prof.de gym ! »⁽¹⁾, Jacques Flouret à l'École Normale Supérieure, dirigée alors par Célestin Bouglé.

gestion des installations sportives »⁽¹⁾, une « Commission sportive »⁽¹⁾ responsable de l'organisation des épreuves ayant le plus souvent à sa tête un professeur d'Education physique qui devient assez rapidement « la clé de voûte de la nouvelle administration malgré des conditions de travail précaires »⁽¹⁾.

Ceci explique qu'en peu de temps les résultats soient spectaculaires « puisqu'en juillet 1939, l'O.S.S.U. comptera 584 Associations Sportives et quelques 17 180 adhérents »⁽²⁾ et ce, d'autant plus que « l'encadrement est encore bénévole⁽³⁾ (hors statut) »⁽²⁾.

Cependant, tout succès à un coût et le prix à payer pour les lycéens et les étudiants c'est d'abord le prix d'une licence remplaçant le Livret, le contrôle de l'Etat qui verse des subventions à l'O.S.S.U. et le contrôle professoral, les professeurs d'E.P. ayant tendance à oublier souvent que : « le sport à l'école était, à l'origine, la chose des élèves et qu'il avait été souhaité par eux essentiellement comme une activité de délassement »⁽⁴⁾.

(1) Thibault (1972, p.185)

(2) Delaplace (1987, p.216)

(3) Thibault (1972, p.185) parle « d'un secrétaire indemnisé par l'Office; presque partout il s'agit d'un professeur d'Education physique ».

(4) Ibid., p.184.

Il faut dire que depuis la création des I.R.E.P. et de l'E.N.E.P., les professeurs d'Education physique sont mieux formés, un peu plus nombreux et « qu'ils craignent, comme le préconise un ancien dirigeant de l'U.S.F.S.A.⁽¹⁾, l'ingérence possible d'entraîneurs civils accrédités dans les établissements auprès des associations »⁽²⁾.

Ainsi, la situation des professeurs d'Education physique est-elle ambiguë puisque d'une part ils s'approprient ce qui avait été au départ une initiative d'élèves, plus par crainte de la concurrence d'entraîneurs civils que par conviction sportive, et d'autre part, cette appropriation de l'organisation des compétitions scolaires et universitaires les *marginalisent*, par rapport au système scolaire puisque remplissant une fonction d'animateur, ils s'éloignent de leur fonction d'enseignant. Ceci d'autant plus qu'il n'existe pas d'équivalent dans d'autres disciplines d'enseignement : il n'existe pas, par exemple, de professeurs d'Education mathématique, organisant des compétitions d'échec, au sein d'un Office des mathématiques scolaires et universitaires, organisme para-public subventionné par l'Etat.

(1) U.S.F.S.A. : Union des Sociétés Française de Sports Athlétiques.

(2) Ibid., p.179.

Cependant, après avoir été contraints, par la force des choses, d'adopter le sport, les professeurs d'Education physique vont progressivement élargir leur territoire professionnel au nom de la pédagogie et d'une certaine éthique du sport.

3) LE SPORT SCOLAIRE : ENTRE SPORT DE MASSE ET SPORT D'ELITE

Le sport scolaire et universitaire doit son existence non pas à la volonté des professeurs d'Education physique, mais aux conséquences d'une politique de Loisirs dans laquelle le sport santé, au double sens de santé physique et de santé morale, tient une place non négligeable.

Ce sport là, Léo Lagrange l'appelle « sport d'assainissement »⁽¹⁾, contre le « sport spectaculaire »⁽¹⁾.

C'est bien de politique qu'il s'agit, ainsi que de « montrer qu'il était possible de développer le sport dans un pays démocratique »⁽²⁾, en se donnant des

(1) Lors d'interviews, samedi 13 juin et dimanche 14 juin 1936. Cité par B.Cacérés (1981, p.84)

(2) Ibid., p.82.

objectifs différents de ceux de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nationale-socialiste⁽¹⁾.

Bien qu'ils soient en nombre limité⁽²⁾, les professeurs d'Education physique vont participer à cette politique et en bénéficier.

Très actifs, dès 1938, dans les Comités locaux de l'Office du Sport Universitaire et Scolaire (C.L.O.S.U.S.), dont ils sont la cheville ouvrière, les professeurs d'Education physique vont promouvoir et développer un sport universitaire et scolaire dont les caractéristiques se situent entre le sport de masse et le sport d'élite, mais dont les effectifs de pratiquants iront sans cesse en s'accroissant⁽³⁾, sauf pour l'année 1940⁽³⁾, cependant que les chiffres de 1942⁽³⁾ doubleront par rapport à ceux de 1939⁽³⁾.

Nous nous trouvons de nouveau à la racine de l'une de ces ambiguïtés qui font qu'en même temps qu'ils se

(1) « L'organisation de la Jeunesse Hitlérienne développa chez les jeunes gens, outre le goût des sports et l'amour de la patrie, le dévouement au groupe et le fanatisme pour le chef » Malet-Isaac (1953, p.629)

(2) Rappel : pour Solal (1989, p.2) « en 1938/1939, le nombre d'enseignants d'E.P. ne dépassait pas les 500 », pour Arnaud (1989, p.266) ils étaient 640 en 1939 et pour Gay-Lescot (1989, p.129) : « il n'y a que 645 professeurs d'E.P. en 1939 »

(3) 1938 : 7 000 licenciés O.S.S.U.

1939 : 17 200 "

1940 : 13 600 "

1942 : 35 000 "

D'après Arnaud (1989, p.266).

rendent conformes, les professeurs d'Education physique construisent eux-mêmes leur *marginalité* en se construisant. Leur existence scolaire tient beaucoup à leur capacité à jouer avec la dialectique du semblable et du différent, tout en s'adaptant à la fois, aux normes scolaires, et aux modes changeantes en matière de pratiques corporelles.

Or ce qu'il y a de réellement nouveau, en matière de pratiques corporelles, avec les mesures prises par les gouvernements du Front Populaire ce sont les loisirs culturels et sportifs⁽¹⁾.

Mais, quelle est la nature (la forme culturelle) donnée au sport universitaire et scolaire ?

A une époque où la jeunesse est un enjeu⁽²⁾ et les structures d'accueil sont diverses⁽²⁾, le sport

(1) Ce qui porte à croire que les loisirs sportifs ne sont pas culturels. Sociologiquement cela est faux, mais est un bon indicateur de la séparation dans un pays comme la France entre l'esprit et le corps, l'intellectuel et le physique. Il faudra d'ailleurs attendre la loi, dite loi Mazeaud, du 29 octobre 1975, pour que les activités physiques et sportives soient officiellement reconnues comme « élément fondamental de la culture » (Article 1^{er}). Pour Thibault (1972, p.136) : « il faudra attendre 1936 pour que le monde du sport s'intègre de façon plus intime à l'univers de la culture populaire ».

(2) « Un garçon de 11 ans peut, dans les années 1930, au cours de la même journée (a fortiori dans la semaine ou dans l'année) se rendre à l'école - publique ou privée - puis à l'amicale laïque de son quartier - ou au patronage paroissial - et pratiquer indistinctement des "exercices" dont chaque institution attend une réelle portée éducative. De même pourra-t-il encore participer à des séances d'initiation sportive ou d'entraînement dans la section "pupille" d'une société de gymnastique ou encore y recevoir les rudiments de la préparation militaire » Arnaud (1987, p.14)

universitaire et scolaire sera : au plan des compétitions, semblable au sport d'élite, au plan gouvernemental sanitaire⁽¹⁾ orienté, au plan pédagogique organisé de telle sorte que les autorités scolaire puissent l'accueillir et au plan des alliances, proche de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.)⁽²⁾.

En 1936, à la question « quels rapports entretiendrez-vous avec les différentes fédérations ? »⁽³⁾, Léo Lagrange répond : « Mais les plus amicaux. Comme ministre, je ne veux faire aucune différence entre elles. Cependant, je ne puis vous cacher, et vous me comprendrez aisément, que j'éprouve une sympathie particulière à l'égard de la F.S.G.T. (...); elle me semble avoir les conceptions⁽⁴⁾ qui se rapprochent le plus des miennes »⁽³⁾.

Les conceptions de la F.S.G.T. sont exprimées d'abord dans ce qui est à l'origine de sa naissance,

(1) « Dans la France de 1936 sévissent deux grands fléaux : la tuberculose et l'alcoolisme (...). Léo Lagrange va voir dans le développement du sport en cette France de 1936 un moyen essentiel de lutte contre les fléaux qui atteignent la santé de ses forces vives » Cacérés (1981, p.77)

(2) « Si l'origine de la F.S.G.T. remonte à la création des premiers clubs ouvriers, en 1908, sa constitution, dans sa forme actuelle date du 24 décembre 1934, à partir de la réunification des deux fédérations sportives ouvrières, la F.S.T. (Fédération Sportive et Gymnique du Travail). Le mot travail figure dans les deux sigles et va donner à la F.S.G.T. sa signification spécifique. La F.S.G.T. n'est pas une organisation sportive issue du modèle sportif dominant créé avec de Coubertin et l'élite de la société de l'époque ». Moustard (1987, p.31)

(3) Cité par Cacérés (1981, p.88)

(4) Souligné par nos soins.

par réunification : une opposition sans réserve à la menace du fascisme. Ensuite, la charte constitutive qui fonde l'unité de la nouvelle fédération contient trois objectifs⁽¹⁾ :

- 1) faire du sport ouvrier une base solide pour gagner à sa cause les travailleurs affiliés⁽²⁾ aux fédérations dites bourgeoises⁽³⁾;
- 2) faire en sorte que l'unité au plan national devienne une forme d'attraction pour la réalisation de l'unité sportive internationale⁽⁴⁾;
- 3) Combattre le sport bourgeois⁽⁵⁾.

Combattre le sport bourgeois, c'est à l'époque « promouvoir le rôle du sport travailliste »⁽¹⁾, afin d'en faire une « activité profondément humaniste, qui vise à donner au monde du travail, par l'éducation et la pratique rationnelle des activités physiques et sportives, le plein épanouissement des qualités physiques »⁽¹⁾.

(1) D'après Moustard (1983, p.146)

(2) « Lorsque des militants socialistes décident de créer l'Union sportive du Parti socialiste, ils ne regroupent autour d'eux qu'une centaine d'adhérents (...). Les jeunes ouvriers ou fils d'ouvriers sportifs sont déjà largement disséminés dans les fédérations sportives bourgeoises, d'obédience laïque ou chrétienne, alors fortement implantées. » Deletang (1982, p.34)

(3) Léo Lagrange pense qu'« il serait bon que l'on en finisse une fois pour toutes avec ce langage maladroit et périmé qui choque de nombreux sportifs qui ne sont nullement des bourgeois ». Cité par Cacérés (1981, p.89).

(4) Il existe alors deux tendances : l'Internationale socialiste ouvrière sportive (I.S.O.S., 1925) et l'Internationale rouge des sports (I.R.S., 1921) lesquelles, bien que continuant à s'opposer, « se rejoignent dans la même appréciation critique du sport bourgeois et, surtout en l'identifiant purement et simplement au mouvement olympique. Elles tentent alors de faire naître un mouvement concurrent fondé sur les principes du sport ouvrier ». Moustard (1983, p.142). D'où les olympiades ouvrières (1^{ères} en 1925 à Francfort), et les Spartakiades (1^{ères} en 1928 à Moscou). D'après Chartier et Vigarello (1982, p.46).

(5) C'est-à-dire lutter contre « la corruption », « le sport commercialisé » et « la préparation militaire au service de l'Etat capitaliste ». D'après Moustard (1983, p.146).

Toutefois avec le Front Populaire, à la constitution duquel la F.S.G.T. va participer⁽¹⁾ alors qu'elle est « la seule organisation sportive »⁽¹⁾ à s'en réclamer, les objectifs vont « s'éloigner d'un ouvriérisme étroit »⁽²⁾, pour mettre désormais l'accent sur « l'éducation par le sport et les exercices physiques rationnellement conçus, plutôt que l'utilisation du sport comme moyen d'une politique »⁽²⁾.

Il n'en reste pas moins que d'importants clivages demeurent⁽³⁾ et que l'attitude de la F.S.G.T. contre la participation aux Jeux Olympiques de Berlin (1936), par exemple, n'a pu que rapprocher la F.S.G.T. des leaders du Front Populaire.

Or, Jacques Flouret⁽⁴⁾, directeur de l'O.S.S.U., en « se faisant une religion de l'amateurisme pur, d'un sport essentiellement éducatif⁽⁵⁾, tant pour les

(1) La F.S.G.T. « va participer au rassemblement parmi les 100 organisations qui, en 1936, vont s'affirmer, Front Populaire » Moustard (1987, p.32)

(2) Moustard (1983, p.147)

(3) « Le mouvement sportif français, en marge du mouvement social et de lutte contre le fascisme (il a choisi, à l'époque, la participation aux Jeux Olympiques de Berlin combattus par la F.S.G.T.) ne pouvait se sentir concerné par la politique sociale en faveur des besoins sportifs de la population, impulsée par Léo Lagrange » Moustard (1987, p.32).

(4) « Jacques Flouret fut la grande figure de l'O.S.S.U.. Né le 8 septembre 1907 à Saint Maur, il avait été champion de France de saut en longueur avec 7 m mais il était aussi international de basket avec 23 sélections. Secrétaire général ou directeur de l'Office après que Jean Petitjean en ait été commissaire général à la création, Flouret siégea toujours au conseil d'administration avec un autre international d'athlétisme, Raymond Boisset ». Thierry (1988, p.13)

(5) Souligné par nos soins.

scolaires que pour les étudiants »⁽¹⁾, va se situer et situer le sport scolaire et universitaire entre le sport de masse et le sport d'élite, mais en étant nettement plus proche des conceptions de Léo Lagrange que de celles de Coubertin, sans le rejeter toutefois.

Ce qui va profondément agacer les responsables de la Jeunesse et des Sports sous la V^e République, à savoir, des professeurs d'E.P.S. contre le sport élitiste, trouve ses racines dans le Front Populaire.

Autrement dit, beaucoup plus que le sport coubertinien c'est le sport ouvrier qui a été introduit⁽²⁾ dans le système scolaire par le biais de la demi-journée de Plein Air et le brevet Sportif Populaire.

Les professeurs d'Education Physique de par leur trajectoire sociale, individuelle et groupale, sont beaucoup plus proches, économiquement, culturellement et socialement de la jeunesse de l'Ecole du peuple dont ils sont eux-mêmes issus, que de la jeunesse de l'enseignement secondaire. Ils se feront les promoteurs d'un sport scolaire *éducatif, accessible à tous, adapté*

(1) Thierry (1988, p.14)

(2) Deletang (1982, p.52), intitule la troisième partie de son article sur « le mouvement sportif ouvrier » : « L'implantation dans le monde de l'éducation ».

aux élèves⁽¹⁾, et surprendront souvent par leurs conduites « étrangement rebelles aux virus de la championnate »⁽²⁾.

Bref, le sport scolaire et universitaire ne saurait être confondu, bien qu'il en dérive, avec le Sport Olympique car il doit une grande partie de ses caractéristiques à la politique impulsée au moment du Front Populaire, politique qui sera relayée et transmise jusqu'à nos jours par la F.S.G.T. et tous ceux qui considèrent le sport comme une « dimension du développement social et culturel dans son ensemble »⁽³⁾.

Parmi eux figurent Jean Guimier, Maurice Baquet, Robert Mérand, René Deleplace etc..., mais qu'en est-il du statut des professeurs d'Education physique et de leurs établissements de formation dans les années 1930 ?

(1) « Nous avons le souci d'une éducation intégrale, par l'emploi de tous les systèmes utiles. Le sport nous apparaît seulement comme un élément de notre action éducative. Professeurs, nous l'intégrons dans nos activités; éducateurs, il nous en revient la responsabilité de son usage et de son contrôle. Nous prétendons qu'il est accessible à tous, mais seulement dans la mesure où des adaptations sont possibles, dans la mesure où nous découvrons des formes élémentaires et atténuées du sport, dans la mesure où nous rompons avec la rigidité de ses règlements, dans la mesure où l'éducateur se substitue à l'arbitre. Le sport pour la masse n'est pas le fait du sport simplement codifié, dont les exigeantes règles ne résistent pas aux nécessités de l'éducation sportive. Avant toute chose, prédominance de l'Éducateur » Lemaire (1954, p.4), à l'époque Professeur d'Education Physique au Lycée Lakanal.

(2) Thibault (1977, p.157)

(3) Moustard (1983, p.1748).

4) LES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE DE 1933 A 1939

Un certain nombre de dispositions institutionnelles nouvelles et une élévation du niveau de formation vont faire que la période 1933-1939 est une « étape importante dans l'organisation de la carrière des enseignants »⁽¹⁾ d'Education physique.

4.1- Réorganisation de l'enseignement et secondarisation de l'Education physique

Nous avons déjà signalé les conséquences de la loi du 5 avril 1937, sur la substitution de l'Etat en matière de responsabilité, il nous faut maintenant tirer les conséquences du décret du 1^{er} juin 1937 portant sur la réorganisation du Ministère de l'Education Nationale laquelle en créant trois directions de degrés, rattache les classes élémentaires des lycées et collèges à la direction du premier degré, les Ecoles Primaires Supérieures au second degré, et les écoles Normales Supérieures de Saint Cloud et Fontenay au supérieur.

(1) Néaunet, 1979 (2^e éd. 1980, p.81).

Le plan Jean Zay qui s'inscrit dans la perspective de l'école unique⁽¹⁾ vise à substituer aux trois ordres d'enseignement séparés⁽²⁾, cloisonnés, trois degrés successifs et décloisonnés. Mais, en permettant aux instituteurs des cours complémentaires de continuer à préparer les candidats au concours des Ecoles Normales, les mesures prises par Jean Zay n'aboutiront qu'à des résultats partiels.

Cependant, l'intégration des Ecoles Primaires Supérieures dans l'enseignement du second degré va être réalisé et ce, grâce à deux arrêtés du 11 avril 1938 qui assignent des programmes identiques au premier cycle de l'enseignement secondaire et aux quatre années des Ecoles Primaires Supérieures.

Cet "alignement" des programmes, permet de renforcer le processus de secondarisation de l'Education physique, puisque les professeurs issus de l'Ecole Normale d'Education Physique, nommés *professeurs adjoints*, pour ceux qui sont nommés dans les collèges et les lycées et

(1) Antoine Prost (1968), dans son ouvrage *Histoire de l'enseignement en France*, consacre à cette épineuse question le chapitre XVII intitulé : « l'école unique des origines à nos jours », pp. 405-432.

(2) Déjà en 1922 Paul Lapie dénonçait cette séparation des trois ordres d'enseignement la qualifiant de « plus mystérieuse mais plus sacrée que celle des trois ordres de l'Ancien Régime » car elle aboutissait pour l'enseignement primaire, à créer « un enseignement moyen, qui, par sa gratuité, s'adresse aux plus pauvres, tandis que l'enseignement secondaire demeurant onéreux, est réservé aux plus riches ». Cité par Prost (1968, p.427).

chargés d'enseignement pour ceux qui sont nommés dans les Ecoles Normales et les Ecoles Primaires Supérieures se trouvent intégrés dans le second degré.

Les professeurs d'Education physique vont se saisir de cette opportunité et déployer une tactique dont la motivation profonde⁽¹⁾ est de :

« devenir des *professeurs certifiés du second degré*⁽²⁾, administrés par les inspecteurs d'académie et les recteurs, notés par des inspecteurs généraux »⁽³⁾.

Accéder à un tel statut alors qu'ils sont, comparativement aux autres enseignants, peu nombreux et ne constituent par un groupe influent, suppose de la part des professeurs d'Education physique, qu'ils accroissent leur science et puissent bénéficier d'appuis solides.

Les médecins qui, après les militaires, ont la charge de former les professeurs d'Education physique vont désormais remplir une fonction d'allié en

(1) C'est surtout la position *actuelle* des professeurs d'E.P.S. au sein du système scolaire qui nous permet d'affirmer cela, car historiquement d'autres solutions étaient possibles comme l'intégration dans l'enseignement du premier degré, dont on est bien obligé de constater que ce n'est pas la solution qui a été "choisie". Par ailleurs, il nous faudra aussi nous interroger sur le pourquoi de la très faible intégration des professeurs d'E.P.S. dans l'enseignement supérieur.

(2) Souligné par nos soins.

(3) Néaunet (1988, p.29).

fournissant la science c'est-à-dire au fond, une partie du discours justifiant les pratiques d'Education physique, et, la reconnaissance en leur permettant d'intervenir, sous contrôle médical, autant dans le domaine de la Rééducation physique que celui de l'Education physique.

4.2- Les professeurs d'E.P. et la Rééducation physique

A la fin des années 1930 trois groupes d'acteurs en concurrence cherchent à mieux préciser leur fonction, à mieux délimiter leur territoire respectif : il s'agit des masseurs, des professeurs de culture physique et des professeurs d'Education physique.

Grâce à des compétences nouvellement acquises au sein de l'Université, les professeurs d'Education physique vont créer une barrière en élevant le niveau de formation et d'instruction, ce qui leur permet de tenir à distance les professeurs de culture physique et les masseurs, à un moment où la situation économique de la France n'est pas brillante⁽¹⁾ et où la confusion règne

(1) « Les prix, ne cessent d'augmenter. Ils sont multipliés par 3 de 1914 à 1922 et doublent encore entre 1922 et 1928 » Prost (1979, p.30). A propos du déclin économique français à la veille de la Seconde Guerre mondiale, Asselain (1984, pp 70-106, t.2) identifie cinq facteurs d'affaiblissement durable : le vieillissement démographique, le repli et la fermeture de l'économie française, le recul du marché, l'alourdissement des charges et, la passivité de l'Etat.

dans les esprit des médecins s'agissant de leurs auxiliaires, sauf sur la question de leur infériorité.

Lors du Congrès International des Auxiliaires médicaux qui a lieu à Paris en juillet 1937, le professeur Carnot déclare : « je considère que le *masseur*⁽¹⁾ doit être en même temps *professeur d'éducation physique*⁽¹⁾. Ces deux techniques semblent indispensablement liées (...). Nos auxiliaires médicaux doivent être capables, non seulement de faire du massage, mais aussi de diriger la *culture physique*⁽¹⁾ (...). Il doit, selon moi, y avoir une extension de votre rôle qui serait à l'état normal, celui d'un *professeur d'éducation physique*⁽¹⁾ et à l'état morbide, celui de *masseur*⁽¹⁾, en restant dans les deux cas, notre auxiliaire et en prenant *nos directives*⁽¹⁾ »⁽²⁾.

Le pouvoir médical s'exprime ici sans ambages et suggère, une fois de plus, que l'hypothèse volontariste d'un groupe d'agents organisés en vue de la conquête de la forteresse école est difficilement recevable. Ceci ne signifie pas que les professeurs d'Education physique restent inactifs, ils vont utiliser le domaine de la Rééducation physique comme lieu d'expression de leurs

(1) Souligné par nos soins.

(2) In *Actes du Congrès*, p.97. Cité par Andrieu (1990, p.69).

compétences théoriques et pratiques, et comme moyen de distinction vis-à-vis des masseurs et des professeurs de culture physique ainsi que vis-à-vis de leurs collègues professeurs d'Education physique n'ayant pas reçu la même formation qu'eux.

En effet, comme le montrent les mesures prises lors de l'assemblée générale de la Société des professeurs spécialistes de culture physique médicale de France, le 21 septembre 1938, c'est un véritable « regroupement d'enseignants sortant des I.R.E.P. et de l'E.N.E.P. »⁽¹⁾ qui est alors réalisé.

Cela commence par le changement de nom de la Société qui est transformé en Société Française de Rééducation Physique⁽²⁾ (S.F.R.P.). Pour être membre titulaire, c'est-à-dire professeur rééducateur il faut désormais : posséder le Professorat d'Education Physique d'Etat (1^{ère} et 2^e partie), être inscrit depuis un an, avoir enseigné l'éducation physique générale pendant quatre ans et avoir enseigné la gymnastique médicale ainsi que la rééducation physique pendant trois ans⁽³⁾.

(1) Andrieu (1990, p.68)

(2) Qui deviendra en 1961 Société Française Universitaire de Rééducation Physique et en 1971 Société Française d'Education et Rééducation Psychomotrice. D'après Andrieu (1990, p.71).

(3) D'après Andrieu (1990, p.68).

Cet ensemble de contraintes rassemble la nouvelle génération de professeurs d'Education physique formés dans les I.R.E.P. et à l'E.N.E.P., mais divise également cette nouvelle profession.

Il est intéressant d'observer que le principal facteur de division, interne à la profession de professeur d'Education physique, est le niveau de formation sanctionné par de nouveaux diplômes, dans lesquels la part, qui revient aux épreuves intellectuelles c'est-à-dire celles qui n'ont pas forcément un rapport direct avec l'exercice de la profession, ira grandissante.

Le même phénomène, que nous avons déjà observé avec le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique en 1869, puis en 1907, est à l'oeuvre avec la création du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Education Physique en 1931, celle du Professorat d'Education Physique en 1933, et, se retrouvera tout au long de l'histoire de cette profession, en particulier à partir de la Libération avec la différence entre les Maîtres d'Education Physiques et Sportives (E.P.S.) et les Professeurs d'E.P.S. et plus près de nous (1983), avec celle qui sépare les Agrégés d'E.P.S. , des autres catégories d'enseignants d'E.P.S.

Ainsi, la norme scolaire pèse-t-elle de tout son poids et les "nouveaux professeurs d'Education physique" auxquels « les connaissances scientifiques donnent des ailes »⁽¹⁾ vont commencer à s'élever dans la hiérarchie scolaire grâce à l'appui des médecins.

Dans ce début d'ascension, la Société Française de Rééducation Physique dont les principaux responsables sont des professeurs d'Education physique va leur servir de filtre et de tremplin. Tous les agents non diplômés universitairement, praticiens de la gymnastique médicale se trouvent ainsi stigmatisés, tandis qu'en s'opposant aux masseurs et aux professeurs de culture physique, les professeurs d'Education physique renforcent leur identité (pour autrui) et leur appartenance scolaire grâce à un nouvel atout : les connaissances scientifiques, que leur transmettent les médecins.

Si, la situation des professeurs d'Education physique semble s'améliorer en est-il de même de la discipline Education physique, c'est-à-dire des usages qui en sont faits et des usagers scolaires auxquels elle est avant tout destinée.

(1) Andrieu (1990, p.70).

5) L'EDUCATION PHYSIQUE EN 1939

« Jusqu'ici l'Education physique a bien figuré dans les programmes scolaires mais il faut reconnaître que, trop souvent, leur application s'est révélée notoirement insuffisante »⁽¹⁾. Cette phrase, prononcée à Paris, par Jean Zay, le 7 mars 1939, lors d'une conférence de presse fait le bilan de la situation de l'Education physique en France en 1939.

Ce bilan, établi par Jean Zay, accrédite, en outre, une de nos hypothèses selon laquelle l'Education physique, *en tant que discipline d'enseignement*, a d'abord été un projet politique avant d'être une réalité scolaire. Bien entendu, l'éducation physique est un ensemble organisé et finalisé de pratiques, militaires, médicales, esthétiques, commerciales, sportives, ludiques etc..., mais, l'intégration de ces pratiques au sein de la structure scolaire suppose une volonté politique manifeste, et, des moyens matériels et humain pour les réaliser.

Or, la volonté politique du Front Populaire de promouvoir l'Education, les Sports et les Loisirs n'est

(1) Cité par Gay-Lescot (1989, p.134).

pas douteuse, mais un certain nombre de facteurs vont empêcher que cette politique soit menée à bien.

C'est d'abord et avant tout, la durée de vie très courte du Front Populaire, ensuite l'aggravation de la situation internationale⁽¹⁾ engendrant inquiétude et pessimisme⁽²⁾, enfin un nombre nettement insuffisant de professeurs spécialisés en Education physique, par rapport au nombre d'élèves⁽³⁾.

Par ailleurs, l'Education physique n'est pas homogène. Les profondes divisions du système scolaire, elles-mêmes dépendantes des clivages sociaux de l'époque, contribuent à structurer le champ de l'Education physique scolaire en plusieurs espaces.

Ces espaces, « alimentés par des couches sociales distinctes »⁽⁴⁾ correspondent aux différents types d'établissements : écoles primaires, lycées et collèges

(1) « Trois étapes marquent l'aggravation de la situation internationale : la guerre d'Espagne, l'Anschluss et Munich » Prost (1979, p.40)

(2) « En 1913, la France et l'Allemagne avaient le même taux d'inaptes au service militaire (respectivement 27 et 28 %) ; en 1938, ce pourcentage est de 33 % pour la France et de 17 % pour l'Allemagne. D'où cette conviction que la race française dégénère » Arnaud (1989, p.265)

(3) Rappel : si l'on ne considère que l'enseignement secondaire, il y a en 1939, d'après Arnaud (1989, p.266 et 267), 640 enseignants d'E.P. pour 500.00 élèves soit 1 enseignant pour 781 élèves, alors qu'il y en aura 1 pour 180 élèves, en 1959, par exemple. (D'après le bulletin du S.N.E.P., n° 47, août-septembre 1973, p.40).

(4) Léon A., 1967 (1977, p.102).

qui « donnent seuls accès aux facultés et aux grandes écoles »⁽¹⁾, les Ecoles Primaires Supérieures, les Cours Complémentaires et les Ecoles Normales d'Instituteurs, enfin, les écoles techniques.

Ainsi, commencent à se profiler quatre types d'Education physique scolaire correspondant à quatre types de clientèle scolaire : dans le premier degré une Education physique encore proche de la gymnastique, dans le second degré une Education physique un peu plus sportive, dans l'enseignement supérieur une Education physique nettement athlétique et sportive, enfin dans l'enseignement technique une Education physique plutôt inexistante et qui restera longtemps centrée sur la préparation au métier⁽²⁾.

A l'heure du bilan, et avec le recul cette fois que nous pouvons avoir aujourd'hui, nous dirons avec Jacques Defrance que l'action du Front Populaire « conserve le caractère d'une expérience qui ne pourra être généralisée dans l'immédiat »⁽³⁾.

(1) Léon A., 1967 (1977, p.102)

(2) A titre d'exemple : l'Education physique, « doit, contribuer efficacement au développement de l'appareil musculaire des élèves, de façon à les rendre capables de fournir facilement les efforts qu'exigera l'exercice de leur profession. Elle doit les préparer à leur activité future par l'étude des gestes fondamentaux du métier, par l'affinement du sens musculaire, par le perfectionnement de l'habileté manuelle et de l'adresse, que doit posséder un bon praticien. Elle cherche enfin à donner à l'individu la solide structure qui résistera aux déformations dont pourrait la menacer plus tard la pratique du métier ». Circulaire n°427 du 3 octobre 1946, C.N.D.P., brochure n°39 F.P., 1952, p.101 Te I.

(3) Defrance (1993, p.17).

Au delà des insuffisances et des critiques si cette expérience a une importance, c'est d'abord « en révélant ce qu'il était possible de faire, au nom de l'Etat, au milieu des années 1930, dans un pays de démocratie parlementaire »⁽¹⁾, c'est ensuite « en tant que jalon dans une évolution à plus long terme, car ce qui est esquissé alors servira de prototype pour les politiques ultérieures, déjà sous Vichy semble-t-il, à la Libération en 1945 ou durant la période gaulliste (années 1960) »⁽¹⁾.

En effet dans les caractéristiques françaises de l'Education physique et du Sport, a peine ébauchées par le Front Populaire, certaines, et non des moindres, seront réalisées par la suite, parmi lesquelles : l'Education physique comme base du sport, le contrôle médical obligatoire, la séparation entre sport professionnel et sport amateur, la constitution du conseil supérieur des sports placé sous la présidence du Ministre de l'Education nationale, et, l'institution d'une administration centrale du sport qui coordonne les actions de directions régionales et départementales⁽²⁾.

Ainsi, à la veille de la seconde guerre mondiale, les professeurs d'Education physique possèdent-ils une

(1) DeFrance (1993, p.17)

(2) D'après Gay-Lescot (1989, p.134).

formation institutionnalisée en curriculum au sein d'une école professionnelle ouverte aux jeunes⁽¹⁾ (3^e étape de Merton).

Intégrée au départ à l'Université, cette Ecole Normale tendra à s'en écarter. Le changement de direction de l'Ecole à la rentrée scolaire 1935-1936 qui voit le départ du Professeur Chailley-Bert, médecin, au profit d'Ernest Loisel, enseignant, inaugure "l'ère pédagogique" de l'Education physique.

Mais, en se libérant, institutionnellement⁽²⁾, de la tutelle médicale et en se référant plutôt au modèle du primaire supérieur, les responsables administratifs successifs de l'E.N.E.P. vont créer les conditions d'une formation des futurs professeurs d'Education physique en *dehors de l'Université*, et sans grade universitaire autre que le baccalauréat.

Les professeurs d'Education physique seront d'accord avec cette orientation car ils perçoivent l'Ecole Normale

(1) Même si les effectifs sont modestes puisque la promotion 1934-1936, de l'E.N.E.P. comptera 8 femmes et 11 hommes, celle de 1935-1937, 14 femmes et 9 hommes, (d'après Néaunet, 1992, p.30), la structure existe.

(2) Car les médecins continueront à conserver la mainmise sur la formation théorique, en particulier par le biais de l'anatomie et de la physiologie.

d'Education Physique (E.N.E.P.) comme « le creuset de leur formation »⁽¹⁾ et le « moyen de leur promotion professionnelle »⁽¹⁾.

Cette formation des futurs enseignants d'E.P., marquée par la trilogie connaissances théoriques, pratiques physiques et pratiques pédagogiques a une époque où les effectifs des élèves-professeurs sont réduits et les lieux de vie communs, a l'avantage de créer un esprit de corps et l'inconvénient d'enclencher un processus de marginalisation par rapport à l'Université, *alors que les conditions institutionnelles étaient en 1933 réunies pour que soit réalisée l'intégration universitaire de leur formation.*

Il y a là, au niveau de ce groupe professionnel, un paradoxe : d'un côté les professeurs d'E.P. aspirent à devenir des professeurs certifiés, ils savent que la règle du jeu pour les professeurs de l'enseignement du second degré c'est d'être formés à l'Université, d'un autre côté ils refusent l'intégration universitaire, hier au nom de la *pédagogie*, aujourd'hui au nom de la didactique.

(1) Néaunet (1922, p.31).

Mais, que l'argument soit pédagogique ou didactique, le mot d'ordre n'a pas varié de l'entre-deux-guerres à nos jours : après l'âge militaire et après l'âge médical de l'éducation physique, *doit venir*⁽¹⁾ l'âge pédagogique »⁽²⁾ écrivait Loisel en 1935, « faisons ensemble l'éducation physique et sportive que nous voulons »⁽³⁾, écrira le S.N.E.P. en 1984 et en 1986.

Cela dit, l'E.N.E.P. forme "l'élite". Tous les professeurs d'E.P. ne passent pas par cet établissement d'une part, et d'autre part, tous les enseignants d'E.P. n'ont pas le titre de Professeur. Il s'en suit que dès l'origine, cette profession est divisée car il existe en son sein une hiérarchie de fonction, de statut, d'affectation⁽⁴⁾ et de prestige liée à la position occupée.

De plus, alors que « d'autres pays aux instructions unitaires et totalitaires ont déjà codifié officiellement leur méthode nationale »⁽⁵⁾ d'Education physique, « chez nous c'est encore la chaos des tendances »⁽⁵⁾.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Loisel, 1935 (1955, p.198)

(3) Il s'agit du sous-titre de l'ouvrage collectif édité par le S.N.E.P. *L'évaluation en E.P.S.*(1984), repris comme sous-titre en 1986 d'un nouvel ouvrage collectif, *E.P.S. contenus et didactique*.

(4) Au sens administratif du terme.

(5) Loisel (1938, p.15).

Il est vrai que "la " *Méthode française* loin de présenter un aspect unitaire de l'Education physique repose au contraire sur *l'éclectisme* dont les composantes varieront mais dont le principe demeurera, comme le montrent autant l'observation historique que l'analyse du discours officiel actuel et des pratiques qu'il préconise.

Malgré les difficultés qu'ils rencontrent, les professeurs d'Education physique en 1939 voient leurs conditions nettement améliorées par rapport à celles de leurs prédécesseurs maîtres de gymnastique.

En ce qui concerne les élèves, le bilan établi par Jean Zay, malgré des acquis certains, montre que beaucoup de choses restent à faire, car il en va de « la vitalité et de l'avenir de la nation française »⁽¹⁾, dont le défaut de résistance physique [est] susceptible au surplus d'engager jusqu'à la foi dans les destinées de la nation »⁽¹⁾.

(1) Jean Zay, lors de sa conférence de Presse, à Paris, le 7 mars 1939. Cité par Gay-Lescot (1989, p.134).

Peut être qu'en concluant ainsi sa conférence de presse, Jean Zay avait en tête l'image d'une situation internationale inquiétante, d'une Nation française allant vers la guerre : « après le vote des crédits exceptionnels, la mobilisation n'a été une surprise pour personne. Chacun s'y attendait »⁽¹⁾.

Ce qui est sûr en tout cas c'est qu'après la déclaration de guerre du Royaume-Uni et de la France, à l'Allemagne, le 3 septembre 1939, la « drôle de guerre »⁽²⁾ va augmenter de nombreuses souffrances.

Que vont devenir : les établissements de formation, les enseignants et la discipline Education physique pendant l'occupation ?, telle est la question à laquelle nous allons tenter de répondre maintenant, conscient des difficultés qui existent lorsqu'il s'agit de prendre position à propos d'une période aussi controversée que celle du régime de Vichy.

(1) Miquel (1989, p.107)

(2) Bénichi et Matheix (1938, p.55).

B- DE L'ECOLE NATIONALE D'EDUCATION PHYSIQUE ET
SPORTIVE (1940), AUX DEUX ECOLES NORMALES
SUPERIEURES D'EDUCATION PHYSIQUE (1946)

De l'Ecole Nationale d'Education physique et sportive (1940)⁽¹⁾, aux Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique (1946), il y a tout ce qui sépare une France dans laquelle la République est abolie à une France dans laquelle la République est depuis peu rétablie (1944).

La situation de l'Education physique en France au moment de la Libération, a fait l'objet de plusieurs approches, sur lesquelles nous reviendrons, et mis à part le repérage des rattachements institutionnels de la discipline et des enseignants, ne pose pas de problème majeur d'analyse.

Il n'en est pas du tout de même de la période de Vichy (1940-1944) qui a donné lieu à des interprétations contrastées, ce qui rend la tâche très délicate pour qui s'intéresse à la genèse de l'Education physique et du corps professoral de cette discipline.

(1) D'après Néaume (1992, p.208), tandis que d'autres auteurs indiquent 1941. C'est le cas d'Andrieu (1990, p.73), ainsi que de Barbazanges, Guillot et Bené (1922, p.74), qui parlent du 21 mars 1941.

Cette difficulté est compensée par la visibilité des liens entre le pouvoir politique français, dans les limites fixées par l'Occupant, et l'Education physique, devenue l'une des composantes de l'Education générale et sportive (E.G.S.).

Malgré notre attachement à tenter de rendre intelligible la genèse du champ de l'Education physique et celle d'un corps d'agents professionnels spécialement formés pour l'enseigner, ce qui revient à étudier l'histoire d'une autonomisation relative, c'est le poids de la relativité que nous ne voulons pas manquer.

Or, l'éducation physique, ainsi que les sports d'ailleurs, sous le Régime de Vichy, dépendront largement : de l'abolition de la République, de la Collaboration, de la Révolution nationale, de l'Occupation de la répression, des privations, des arrestations, des déportations... bref, sinon du fascisme⁽¹⁾ du moins de « la réaction triomphante et fascisante »⁽²⁾.

(1) Pour Henri Michel, 1977 (1979, p.88) : « on retrouve à Vichy, comme dans tout fascisme : le nationalisme intégral, l'organisation hiérarchique du corps social, la liberté définie par les obligations envers l'État, une intervention de l'autorité politique dans toute l'activité de la nation, l'élimination des « parasites sociaux », la phraséologie révolutionnaire, l'affirmation d'une troisième voie entre capitalisme et communisme, une radicalisation de la Société française ». Toutefois, d'après Robert Aron (1954), certains traits différencient le Régime de Vichy du fascisme et du national-socialisme : spirituellement la doctrine « se réclame de la civilisation chrétienne » (p.211); Pétain a « toujours respecté l'enseignement de l'Eglise et le rôle social qu'elle joue » (p.211); « refus de la jeunesse unique, telle qu'elle existe dans les pays totalitaires » (p.242); « contrairement aux corporatismes fascistes ou national-socialistes, la corporation française est, en théorie tout au moins, une institution autonome » (p.246).

(2) Henri Michel, 1977 (1979, p.80).

Autrement dit, la centration nécessaire à la construction de l'objet Education physique sur lequel nous travaillons, produit toujours un effet de loupe, qui pourrait faire croire qu'une histoire relativement autonome de l'Education physique⁽¹⁾ et des enseignants d'Education physique est possible alors que l'observation historique montre que l'Education physique est de part en part le produit de circonstances sur lesquelles les enseignants n'ont que peu de prise.

Beaucoup plus qu'à une autonomisation par conquête, c'est à une autonomisation par *emboitements successifs d'attributions* (ou de retrait) du pouvoir politique à laquelle nous assistons en Education physique.

De ce point de vue, le Régime de Vichy va opérer la transition entre l'Education physique et ce que nous avons encore aujourd'hui sous les yeux : l'Education physique et sportive (E.P.S.).

Vichy va donner à la discipline Education physique son caractère sportif⁽²⁾ et aux professeurs d'Education

(1) Au sens où l'entend Bourdieu (1980, p.175) lorsqu'il écrit à propos du sport : « l'histoire du sport est une histoire relativement autonome qui, lors même qu'elle est scandée par les grands événements de l'histoire économique et politique, a son propre tempo, ses propres lois d'évolution, ses propres crises, bref sa chronologie spécifique ».

(2) « à partir de 1940, l'éducation physique prend un caractère sportif, de plus en plus accusé en même temps que sont envisagés les moyens pratiques pour permettre cette évolution » Thibault (1972, p.189).

physique le Professorat d'Education Physique et Sportive⁽¹⁾, mais Vichy va également donner naissance aux concurrents les plus directs des professeurs d'Education physique, les Moniteurs qui deviendront Maîtres d'Education Physique et Sportive⁽²⁾ à la Libération.

Pour examiner un peu plus en détail l'évolution de l'éducation physique nous différencierons trois périodes (1940-1942; 1942-1944; 1944-1947) qui correspondent à trois conjonctures politiques, économiques et sociales différentes.

1) L'EDUCATION PHYSIQUE LORS DES DEBUTS DE LA REVOLUTION NATIONALE (JUILLET 1940-AVRIL 1942)

1.1- La Révolution nationale : un nouvel ordre moral et social

Immédiatement après avoir obtenu les pleins pouvoirs (10 juillet 1940), le maréchal Pétain va s'efforcer de mettre en application sa philosophie politique⁽³⁾, connue sous le nom de Révolution nationale.

(1) Décret n°3427 du 31 décembre 1943.

(2) Décret n°45-437 du 17 mars 1945.

(3) « En politique intérieure, l'ambition du gouvernement de Vichy, tout au moins jusqu'en 1942, est d'opérer une transformation radicale des institutions et des mœurs » Robert Aron (1954, p.196).

La Révolution nationale peut être perçue comme une « triple réaction, (...) contre l'individualisme libéral, (...) contre la démocratie laïque (...) contre les excès de la société industrielle »⁽¹⁾.

Le slogan de 1848, Liberté, Egalité, Fraternité sera remplacé par celui de Travail, Famille, Patrie.

La Révolution nationale traduit une double ambition : transformer les institutions et transformer les hommes.

Tout se passe comme si, la France vaincue devait expier ses fautes, celles commises pendant la III^e République car « le désastre n'est en réalité, que le reflet, sur le plan militaire, des faiblesses et des tares de l'ancien régime politique »⁽²⁾ et si aujourd'hui le malheur existe, c'est parce que « l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice »⁽³⁾, et que, « on a revendiqué plus qu'on a servi »⁽³⁾.

(1) Petitfils, 1973 (1976, p.95).

(2) Maréchal Pétain, message au peuple français du 11 octobre 1940. Opuscule sans date, p.26.

(3) Maréchal Pétain. Appel du 20 juin 1940.p.5.

/ C'est à un « redressement intellectuel et moral que, d'abord »⁽¹⁾ le maréchal Pétain convie les Françaises et les Français afin de pouvoir ensuite, affronter l'oeuvre immense du redressement national.

1.2- L'Education Générale et Sportive (E.G.S.) : une Education physique élargie

Dans un pays où celui qui a les pleins pouvoirs est fortement opposé à une « culture purement livresque »⁽²⁾, l'Education physique et le sport vont être intégrés à un vaste projet de politique générale qui vise à former un homme nouveau qui devrait avoir autant de « vigueur corporelle que de vigueur spirituelle »⁽³⁾.

Pour y parvenir il faut commencer par changer l'Ecole et prolonger l'encadrement - l'endoctrinement ?⁽⁴⁾ - de la jeunesse, au delà du temps scolaire au sein des Chantiers de la jeunesse.

(1) Maréchal Pétain. Appel du 25 juin 1940. p.10.

(2) Pétain a écrit dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 août 1940, pp. 251 et 252 : « nous nous attacherons à détruire le funeste prestige d'une pseudo-culture purement livresque conseillère de paresse et génératrice d'inutilités (...). Le but de l'éducation est de faire de tous les Français des hommes ayant le goût du travail et l'amour de l'effort (...). La formation d'une jeunesse sportive répond à une partie de ces problèmes ». Cité par Gay-Lescot (1986, p.9).

(3) Robert Aron (1954, p.238).

(4) L'un des historiens reconnus comme spécialiste du régime de Vichy, Robert O.Paxton (1972), tient à ce sujet des propos ambigus, puisqu'il écrit page 162 : « il n'est pas du tout certain que Vichy soit parvenu à endoctriner la jeunesse » et, la page suivante : « ce qu'il faut souligner, c'est que les Chantiers, comme les autres organisations de jeunesse d'ailleurs, n'étaient pas une armée secrète qui reprendrait la guerre aux côtés des Alliés, mais un outil d'endoctrinement ».

La rapidité avec laquelle le Commissariat Général à l'Education générale et Sportive (E.G.S.) est mis en place (13 juillet 1940), avec à sa tête Borotra⁽¹⁾, indique toute l'importance que le Maréchal Pétain accorde à cette forme d'Education physique élargie : « l'idée, confuse au départ, consiste à réunir en une Education générale et sportive, un ensemble d'activités scolaires dont le massif central serait composé des activités physiques : conception ample de l'E.P. mais qui souffre, au lendemain de la défaite, d'un manque évident de moyens »⁽²⁾.

Puisque l'idée d'Education générale et sportive (E.S.G.) est confuse, il convient d'y réfléchir et surtout d'en préciser les contenus concrets, pratiques.

Pour ce faire, Loisel⁽³⁾ sera sollicité. Le 15 octobre 1940, il fait parvenir « un véritable programme d'Education physique (24 pages dactylographiées) »⁽⁴⁾ dans lequel il propose que soient utilisés : la méthode

(1) Borotra Jean. Né en 1898. Champion de tennis. Fait partie de l'équipe qui a conquis la coupe Davis en 1927. Commissaire général à l'Education et sportive de 1940 à 1942. Sera arrêté par la Gestapo le 27 novembre 1942 et interné en Allemagne jusqu'à la fin de la guerre. D'après le *Grand Larousse encyclopédique*, 1970 et Gay-Lescot (1986, p.16).

(2) Gay-Lescot (1987, p.199).

(3) Loisel. Inspecteur d'Académie à Rennes (1929-1935). Directeur de l'E.N.E.P. (1935-1940). Promu Inspecteur général de l'E.G.S.. D'après Gay-Lescot (1987, p.201).

(4) Ibid., p.200.

naturelle, la gymnastique de redressement, la recherche du geste utile, l'initiation sportive, les agrès, la natation, les jeux, le rythme, le chant, la danse, l'éducation manuelle et l'éducation morale.

Nous tenons à cet endroit, à souligner plusieurs points :

1) Les pratiques proposées ne sont pas nouvelles, il n'y a pas, vu sous cet angle, de rupture avec le Front Populaire;

2) L'alliance de l'éducation morale et de l'Education physique montre que cette dernière ne saurait être réduite à de simples techniques corporelles, et fait soit officiellement⁽¹⁾ soit fonctionnellement⁽²⁾ des professeurs d'Education physique, des professeurs de morale;

3) La proximité de l'éducation manuelle et de l'éducation physique renvoie à l'opposition manuel / intellectuel, qui place l'enseignement technique et celui de l'Education physique au plus bas de la hiérarchie des disciplines scolaires;

(1) Les Instructions officielles de 1967, toujours en vigueur quant aux finalités de l'E.P. stipulent : « l'éducation physique et sportive agit sur l'individu conçu dans sa totalité, et contribue à la formation de sa personnalité en l'aidant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et moralement ».

(2) « sur deux heures d'E.P.S. par semaine j' pense qu'on peut mettre la barre que sur le contenu, euh, on n'appelle pas ça moral, psychologique, quoi, parce que j'crois qu' c'est là d'sus qu'on intervient le plus(...) psychologique mais moral aussi parce que leur tolérance vis-à-vis des autres, bon, ça c'est moral » Entretien n°12 réalisé le 3 janvier 1987. Femme 39 ans mariée, un enfant. Professeure "certifiée" d'E.P.S. dans un Lycée technique et commercial.

4) La pluralité des activités proposées indique que *l'éclectisme* en Education physique persiste, quel que soit le type de régime politique en place, ce qui signifie qu'en France, aucun gouvernement fut-il fascisant comme celui de Vichy n'a voulu (on n'a pas réussi), à imposer une Méthode unique d'Education physique.

Loisel n'est pas le seul à être sollicité. Le Commissariat demande aussi l'avis d'Evesque, également Inspecteur d'Académie qui avait conduit, sous le Front Populaire, les expériences pédagogiques liées à l'augmentation des horaires d'Education physique.

Dans ce domaine le projet de Borotra est ambitieux puisque le nouveau⁽¹⁾ Commissariat décide dès la rentrée scolaire de 1940, d'expérimenter un enseignement de neuf heures par semaine, d'Education générale et sportive (E.G.S.), dans un nombre réduit d'établissements primaires et secondaires.

Dans sa réponse, le 28 novembre 1940, Evesque constate et regrette que dans le premier degré le

(1) « Initialement dans le premier gouvernement du Maréchal, le 7 août 1940, dans le cadre d'un ministère de la Famille et de la Jeunesse, un Commissariat général à l'Education Générale fut créé pour diriger l'éducation Physique et les Sports » Méauget (1992, p.42). Le 12 novembre 1940, « le Commissariat à l'E.G.S. de Borotra est rattaché au Secrétariat d'Etat à l'Instruction publique » Gay-Lescot (1987, p.211).

certificat d'études primaires demeure « sacro-saint dans le pays »⁽¹⁾ et que de ce fait, il « exerce une tyrannie⁽²⁾ sur les élèves et les instituteurs »⁽¹⁾.

Evesque rappelle qu'en 1936 et 1937 le département du Loiret a dû prendre « d'infinies précautions pour pallier ces inconvénients et obtenir que 5 heures d'éducation physique fussent pratiquées sans arrière pensée inquiète »⁽¹⁾.

Il suggère « d'aménager le travail de ces jeunes enfants pour donner place, méthodiquement à 9 heures d'Education générale et sportive »⁽¹⁾ et, se veut rassurant, tout en rappelant habilement les aménagements horaires dûs au Front Populaire, lorsqu'il affirme qu'« on y parviendra sans difficultés si l'on songe que les horaires de la semaine comportent déjà 3 heures d'éducation physique, 3 heures d'activités dirigées et 1 heure de chant »⁽¹⁾.

Par ailleurs, dénonçant comme une « erreur dangereuse »⁽¹⁾ la confusion entre travaux des champs, vie au grand air et éducation physique, surtout tenace en

(1) Cité par Gay-Lescot (1987, p.202).

(2) Qui s'est transposée actuellement dans le second degré avec le baccalauréat.

milieu rural, Evesque pense que « la fréquentation scolaire doit être une fois pour toute imposée »⁽¹⁾.

Les instructions officielles⁽²⁾ publiées le 1^{er} juin 1941 ont nécessité presque une année de réflexions et de mises au point, mais les pratiques proposées ne sont pas tellement différentes de celles préconisées au moment du Front Populaire, puisque on y retrouve classés selon sept rubriques :

- (1) L'Education Physique Générale (E.P.G.) comprenant des exercices naturels, la formation de base, des exercices analytiques, de la gymnastique corrective, des exercices d'hygiène et de développement des résistances organiques;
- 2) Une initiation et une formation sportive dans les sports individuel et les sports collectifs;
- 3) Des jeux;
- 4) Des exercices rythmiques;
- 5) Des travaux manuels;
- 6) Des sorties, des excursions, des activités au grand air;
- 7) Du secourisme⁽³⁾.

Il convient de préciser que la Méthode naturelle est en bonne place et que la part attribuée au sport est loin

(1) Cité par Gay-Lescot (1987, p.137).

(2) « Nous avons pu en consulter treize montures différentes ! Chaque mot fut posé, biffé, remplacé » Gay-Lescot (1989, p.137).

(3) Ibid., p.138.

d'être négligeable comme l'attestent les épreuves physiques⁽¹⁾, facultatives du baccalauréat (28 mars 1941) et le tableau⁽²⁾ du temps consacré à chaque genre d'activité, en fonction de l'âge et du sexe.

La Méthode Naturelle doit une grande part de son succès, sous le Régime de Vichy, au fait qu'elle peut être enseignée avec peu de matériel et, est facile à mettre en oeuvre.

Cependant, quel que soit le "succès" de la Méthode Naturelle, et l'attrait exercé par le sport, l'Education générale et sportive n'échappe pas, dans les Instructions officielles de 1941, à l'éclectisme.

On peut y voir une concurrence entre des groupes antagonistes cherchant à valoriser certaines pratiques et un contenu idéologique⁽³⁾ ou une réponse circonstancielle sur fond de fatalisme⁽⁴⁾.

(1) Comprenant : saut en hauteur, course de vitesse, lancer du poids (candidats) ou d'adresse (candidates), saut en longueur avec élan (candidats) ou sans élan (candidates), grimper à la corde. D'après Gay-Lescot (1986, p.14).

(2) Publié dans la Revue *Education générale et sports* de janvier-mars 1942, dans lequel la pratique sportive est programmée dès l'âge de 11 ans à raison de 1 h pour les garçons et 40mn pour les filles. D'après Gay-Lescot (1986, p.13).

(3) « Chaque "clan" défendit passionnément ses positions (scoutistes, hébertistes, tenants de la méthode française, sportifs, etc) ». Gay-Lescot 1989, p.137).

(4) « L'éducation physique, au sens large du terme reste éclectique, non pas que la mentalité des dirigeants est éclectique mais tout simplement parce que devant les problèmes variés du moment, il n'y a pas d'autre solution » Andrieu (1990, p.74).

La mise en place de l'Education générale et sportive par le régime de Vichy n'est pas une "réformette" de l'Education physique, elle s'inscrit au contraire dans la perspective d'une éducation intégrale (à la fois physique, intellectuelle et morale), laquelle dépasse, dans le cadre de la Révolution nationale, la seule Education physique scolaire. La création dès le 30 juillet 1940 des Chantiers de la Jeunesse en est une preuve.

1.3- Education physique et éducation morale :
l'exemple des Chantiers de la Jeunesse

Que ce soit à l'Ecole ou dans les mouvements de Jeunesse, l'Education physique, en particulier dans ses formes scoutistes, hébertistes et sportives, doit son succès au fait qu'elle est perçue par les instances dirigeantes comme un excellent moyen de rétablissement de l'ordre moral.

En réalité, dans le domaine de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, beaucoup plus « qu'aux décisions antérieures, c'est bien à leur *esprit*⁽¹⁾ et à

(1) Souligné par nos soins.

leur environnement politique (1) que l'Etat de Vichy s'attaque »(1). C'est dans ce sens, nous semble-t-il que l'on peut comprendre la réflexion d'Ulmann : « les idées comptent, en Education physique plus que les gestes »(2), sans oublier un seul instant que, « à toute époque l'éducation physique fut une éducation de classe »(3).

Nous sommes ici au coeur de notre travail, au centre de ce qui a été notre difficulté première et constante : le souci de pénétrer l'intimité d'une pratique pour tenter d'en saisir le sens au-delà de la similitude des apparences.

De ce point de vue, l'analyse comparée des deux périodes sensibles que sont le Front Populaire et le Régime de Vichy montre qu'une même pratique : le scoutisme ou la Méthode naturelle ou les sports individuels et collectifs peut-être utilisée comme moyen de transmission de normes et de valeurs différentes. Il s'agit dans tous les cas d'influencer les pratiquants et bien plus, « d'extorquer l'essentiel sous apparence d'exiger l'insignifiant »(4).

(1) Gay-Lescot (1978, p.199).

(2) Ulmann, 1965 (1971, p.7).

(3) Ibid., p.393.

(4) Bourdieu (1972, p.197).

Or, la « ruse de la raison pédagogique »⁽¹⁾ ne se donne pas facilement à voir, c'est elle que nous avons, aussi, cherché à saisir autant dans l'analyse du discours légitime⁽²⁾ (raison d'Etat) que dans la genèse d'une discipline et d'un corps⁽³⁾ (raison militaire, médicale, sportive etc...) ainsi qu'à l'aide d'entretiens⁽⁴⁾ (raison professorale).

Les Chantiers de la Jeunesse, organisation historiquement datée⁽⁵⁾ du Régime de Vichy, sont un exemple d'utilisation de pratiques semblables à celles existant sous le Front Populaire, en vue de finalités différentes. Vichy n'a pas réinventé la Méthode naturelle, le scoutisme, les sports, en revanche les conditions d'utilisation de ces pratiques, les valeurs et les raisons qui les accompagnent, *elles*, ont changé.

Celui qui, le premier, Jean Delage a écrit un livre⁽⁶⁾ sur les Chantiers de la Jeunesse avec à l'appui 55 photographies, apporte un témoignage d'époque qui donne des indications précieuses.

(1) Bourdieu (1972, p.197).

(2) Notre première partie.

(3) Notre seconde partie.

(4) Notre troisième partie.

(5) Création 30 juillet 1940; dissolution 4 janvier 1944.

(6) Delage J., 1942.- *Espoir de la France. Les Chantiers de la Jeunesse*, Paris et Montpellier, librairie Aristide Quillet.

Il s'agit d'occuper et d'éduquer cent mille jeunes gens qui auraient dû rejoindre les casernes mais se trouvent brutalement rendus à la vie civile. Presque tous sont menacés par le chômage.

A leur tête, choisi par le Maréchal Pétain : le général de la Porte du Theil ancien officier social et ancien chef⁽¹⁾ scout, partisan du « mélange des classes »⁽²⁾. Ceci montre qu'il existe un certain degré de cohérence, une certaine unité de doctrine entre, par exemple l'éducation de la jeunesse scolarisée ou non, et le système des corporations⁽³⁾.

C'est l'ordre (perçu comme désordre), du Front Populaire et de la III^e République qui sont ici visés. L'Etat français va s'employer à établir un ordre nouveau au nom de la fameuse troisième voie.

Le général de la Porte du Theil fixe deux buts à son action : « travail, éducation »⁽⁴⁾ car « ils se pénètrent. Le travail est éducateur en soi »⁽⁴⁾.

(1) Les tâches, les rôles et les fonctions de chef sont à l'honneur sous le Régime de Vichy.

(2) Delage (1942, p.24).

(3) En application de la loi du 16 août 1940, trois décrets du 9 novembre 1940 dissolvent simultanément centrales patronales et syndicales. D'après Robert Aron (1954, p.215).

(4) Ibid., p.20.

Le charbonnage, le reboisement, la construction et l'aide à l'agriculture constituent les principaux travaux qui ont une utilité économique réelle.

Mais, le rendement n'est pas l'objectif principal, « ce n'est pas la pensée du Maréchal. Ce qu'il désire c'est que des huit mois passés dans les Chantiers, naisse une école pour *l'esprit*⁽¹⁾ et pour le *corps*⁽¹⁾ »⁽²⁾.

la vie en plein air, le contact permanent avec la nature et le scoutisme sont censés « même chez les moins aptes à penser »⁽²⁾, permettre d'obtenir « par une espèce d'endosmose, une vision des choses plus simple, désintoxiquée du monde, naturelle à vrai dire »⁽²⁾. On comprend, au-delà du caractère de faisabilité, ce qui, dans la Méthode naturelle et sa doctrine, l'Hébertisme, a pu plaire aux dirigeants de Vichy.

La journée se décompose en « une demi-journée de travail »⁽³⁾ et « une demi-journée d'instruction : hébertisme, *formation morale*⁽¹⁾, jeux, chants; dans la mesure où une telle division est possible⁽¹⁾ »⁽³⁾.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Delage (1942, p.22).

(3) Ibid., p.25.

L'Education physique, dans sa forme Méthode naturelle, se trouve ainsi mêlée aux directives morales « contenues dans les trois mots du Maréchal : Travail, Famille, Patrie, et dans les traditions ancestrales d'une nation chrétienne⁽¹⁾ »⁽²⁾.

Le général de la Porte du Theil, préfaçant l'ouvrage de Delage rappelle la diversité des buts et des méthodes des oeuvres de jeunesse d'initiative privée existantes, auxquelles il oppose, l'unité nationale des Chantiers : « les Chantiers sont une institution nationale (...). Les Chantiers sont Un »⁽³⁾.

Les Chantiers qui se veulent être des lieux d'éducation active et non de discours, sont également des lieux de travail, qui produisent du charbon de bois participent aux vendanges et aux tâches agricoles. Mais, le travail, outre son aspect économique, est avant tout

(1) La Loi du 3 septembre 1940 autorise les congréganistes à enseigner. L'arrêté du 6 décembre 1940 rétablit les devoirs envers Dieu dans les programmes du primaire. La Loi du 6 janvier 1941 autorise les municipalités à subventionner les écoles libres et autorise les curés à faire le catéchisme dans les écoles. Le décret du 22 février permet aux élèves des établissements privés de recevoir des bourses. D'après Prost (1968, p.510). Autant de mesures qui montrent que Vichy et l'Eglise se rapprochent, ce qu'atteste également la déclaration de loyalisme des cardinaux et archevêques du 24 juillet 1941. D'après Meyer (1971, p.565).

(2) Delage (1942, p.26).

(3) Ibid., p.4.

« remis à l'honneur pour sa valeur propre dans la formation morale⁽¹⁾ et le redressement⁽²⁾ des jeunes Français »⁽³⁾.

Pour y parvenir, à côté du travail « il faut encore noter la part très importante de L'Education physique⁽⁴⁾ »⁽³⁾ et celle commençante, faute de moyens matériels, de l'artisanat.

Les *chefs*⁽⁵⁾ semblent être les personnages-clefs des Chantiers. Ils partagent entièrement la vie de leurs hommes, sont soumis au même régime, passent avec eux les veillées, les heures de repos et souvent les dimanches, « rayonnant à chacune des occasions que leur offre la trame variée des jours, leur valeur morale, leur jeunesse, leur patriotique ardeur, leur fidélité et leur dévouement total à l'oeuvre de rénovation poursuivie par le Maréchal »⁽³⁾.

Lyrique, le général de la Porte du Theil va jusqu'à parler de « l'acte de foi d'où sont sortis les

(1) Souligné par nos soins.

(2) Terme particulièrement prisé par les gouvernements réactionnaires et qui s'applique aussi bien aux corps qu'aux esprits, au secteur économique qu'au secteur social (maisons de redressement).

(3) Delage (1942, p.5).

(4) Souligné par nos soins.

(5) De jeunes officiers (choisis parmi ceux qui viennent de prouver leurs qualités morales et physiques) Anouroux (1977, p.355).

Chantiers »⁽¹⁾ et il ne doute pas que « Dieu aidant »⁽¹⁾, les Chantiers s'inséreront vraiment et profondément dans la vie du pays.

Enfin, tous les jeunes gens étant appelés à passer par les Chantiers, « y gagneront en valeur *physique*⁽²⁾ et *morale*⁽²⁾ »⁽¹⁾.

Certes, les fonctions des Chantiers de jeunesse ont donné lieu à diverses interprétations⁽³⁾, mais parvenir au redressement physique, moral et social par l'éducation, le travail et l'inculcation méthodique des directives du Maréchal Pétain nous semble être celle que toutes ont en commun, d'une manière explicite ou implicite.

Si les jeunes officiers constituent l'essentiel de l'encadrement des Chantiers de Jeunesse, qu'en est-il, dans ce domaine, en milieu scolaire ?

(1) Delage (1942, p.5).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Par exemple : d'après Aron (1954, pp. 242-243) reprendre en main une jeunesse démoralisée, maintenir le recrutement en zone sud, camoufler les réservistes; d'après Paxton, 1972 (1973, p.162) arracher les jeunes gens en âge de porter les armes aux dangers de la ville, les éduquer moralement; d'après Amouroux (1977, pp. 354-355) arracher les jeunes à l'oisiveté due à la défaite, les associer à l'aide aux réfugiés, les soustraire à l'atmosphère des villes, des bistrots, lutter contre l'alcoolisme; d'après Bénichi et Mathiex ((1983, p.59) remédier au chômage, se substituer au service militaire.

1.4- Les enseignants de l'E.G.S. :
le renforcement des divisions

L'un des faits marquants du Régime de Vichy, eu égard à la genèse de la discipline Education physique et de ses enseignants, est d'avoir assuré la promotion des moniteurs⁽¹⁾, au détriment de celle des professeurs. Il s'agit d'un véritable « sous-professorat »⁽²⁾ dont les effets sont encore visibles aujourd'hui.

L'opposition qui s'en suivra et ne fera que s'amplifier à partir de la Libération, est de même nature que celle qui est en train de naître sous nos yeux entre, les professeurs agrégés d'E.P.S. et les autres enseignants d'E.P.S., comme à chaque fois que des catégories d'enseignants, exerçant au sein d'un même établissement des fonctions semblables, ont les mêmes élèves, mais des maxima de service et des salaires différents.

A l'époque de la Révolution nationale beaucoup de choses deviennent *nationales*, c'est ainsi que l'Ecole

(1) « L'esprit nouveau du gouvernement de Vichy prônait le réalisme et le concret représentés dans notre discipline par la toute neuve formation des moniteurs d'éducation physique » Thibault (1992 b, p.76).

(2) « Il est significatif qu'on occulte aujourd'hui largement, à l'intérieur du groupe [des professeurs d'E.P.S.], le fait que le gouvernement de Vichy - point si favorable qu'on ne le dit - a créé un sous-professorat, la maîtrise » Prévost (1991, p.71).

Normale d'Education physique change d'appellation pour devenir en 1940 Ecole Nationale d'Education Physique⁽¹⁾ et que l'Ecole de Joinville ayant fermé ses portes, ses cadres sont intégrés, la même année, dans le Collège National de Moniteurs et d'Athlètes d'Antibes.

La mise en oeuvre des nouveaux programmes et des nouveaux horaires de cette Education physique élargie qu'est l'Education Générale et Sportive (E.G.S.) nécessite un personnel nombreux et « ce ne sont pas les 645 professeurs d'E.P. en exercice en 1940 qui peuvent suffire à la tâche »⁽²⁾.

D'où, la mise en place de stages de formation accélérée, d'une durée variant de « trois semaines à six mois »⁽³⁾, au contenu difficile à préciser⁽⁴⁾, effectués au Collège National de Moniteurs et d'Athlètes d'Antibes ou dans un Centre Régional d'Education Générale et Sportive⁽⁵⁾. Les stagiaires obtiennent « un brevet de moniteur d'E.P. »⁽⁴⁾, ou « un certificat de stage »⁽⁴⁾.

(1) « Elle était située 45, boulevard Jourdan et l'emplacement, à mi-chemin de la porte d'Orléans et du Parc Montsouris, face à la Cité Universitaire, était agréable » Thibault (1992, p.75).

(2) Gay-Lescot (1988, p.37).

(3) Ibid, p.38.

(4) D'après Néaunet (1992, p.48).

(5) « Soit par achat, soit par location, voire par expropriation, Le Commissariat acquiert une quinzaine de vastes domaines et les transforme en C.R.E.G.S. (Centre Régionaux d'E.G.S.) » Gay-Lescot (1988, p.38).

Les stagiaires sont essentiellement des élèves-moniteurs et à partir de 1941 des instituteurs⁽¹⁾ lesquels « doivent faire un stage d'E.G.S. de 3 semaines dans les Centres Régionaux d'Education Générale (C.R.E.G.) nouvellement créés ».

Ce sont surtout les instituteurs et les élèves-moniteurs qui posent des problèmes de formation au gouvernement de Vichy, tandis que les professeurs d'Education physique (bientôt d'E.P.S.) continuent à être formés à l'Ecole Nationale de Paris⁽³⁾ et dans les 14 Instituts⁽⁴⁾ Régionaux (universitaires) d'Education Physique (I.R.E.P.).

A ordre nouveau, maîtres nouveaux : les maîtres d'éducation générale, le plus souvent professeurs de lettres enseignant dans les lycées, sont formés dans l'Institut National d'Education Générale et Sportive(1941).

(1) « La loi du 8 septembre 1940 exige des instituteurs le baccalauréat; transforme les Ecoles normales en Institut de formation professionnelle » Prost (1968, p.510), et « le 20 septembre 1941, comme on pouvait le prévoir depuis longtemps, les Ecoles normales sont supprimées à leur tour » Paxton, 1972, (1973, p.156).

(2) Solal (1989, p.4).

(3) Jacques Thibault (1992 a) dans la *Revue E.P.S.* n°234, de mars-avril, pp.9-14 et dans son dernier ouvrage *Itinéraire d'un professeur d'éducation physique* (1992 b), apporte son témoignage, en tant qu'ancien élève de cet établissement. La phrase suivante, nous semble significative de ces deux publications : « la vie de l'école était marquée par une tendance tout à la fois martiale et boy-scout, bien dans la ligne de la rénovation morale et nationale » Thibault (1992 b, p.83).

(4) « En 1941, fonctionnent les Instituts de Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrant, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse » Gay-Lescot (1988, p.54).

Tous ces établissements de formation sont administrativement contrôlés, à partir du 21 mars 1941, par un Centre National d'E.G.S.

L'apparente unité de l'Education générale et Sportive, dont on sait quelle renvoie en fait à des pratiques diverses, cache en réalité des formations distinctes et *hiérarchisées*, qui structurent fortement la répartition des statuts, des rôles et des tâches des personnels chargés d'enseigner l'E.G.S..

Premièrement, à part, les instituteurs continuent à être des polyvalents.

Deuxièmement, au sommet, les inspecteurs de l'Education Générale et Sportive et les maîtres d'E.G.S. contrôlent les moniteurs et les professeurs d'E.P.. Le Commissariat pense que l'E.G.S. sera d'autant mieux admise qu'elle sera dirigée par un professeur d'une discipline établie, ce qu'Evesque cautionne lorsqu'il écrit : « il paraît excellent de confier à un professeur rattaché à quelque autre discipline la direction de l'E.G.S. »⁽¹⁾. Ceci montre le peu de prestige dont bénéficient l'Education physique et ses enseignants.

(1) Gay-Lescot (1989, p.137).

Troisièmement, à la base, les moniteurs aident les professeurs d'Education physique. Leur temps de formation plus court que celui des professeurs d'E.P. les situent en position d'infériorité mais très souvent par leur valeur sportive, comme exécutant, ils jouissent d'un prestige qui les classe au-dessus des professeurs d'E.P.. Certains moniteurs enseignant même dans les établissements de formation des professeurs d'E.P. y compris à l'Ecole Nationale de Paris. Jacques Thibault à propos de ses "professeurs", parle dans le domaine de la gymnastique par exemple de « Monsieur Goncè (...) vieux routier de l'éducation physique », qui « avait participé à l'encadrement du Cours Supérieur »⁽¹⁾, et laisse « la responsabilité du travail à son adjoint et subordonné Gustave Le Men. Simple moniteur, mais exécutant de grande classe »⁽²⁾.

Cette réflexion de Thibault, appelle une triple remarque : d'abord elle est typique du jugement qu'un futur professeur porte sur un moniteur car tout en le qualifiant de grande classe, il le stigmatise comme exécutant c'est-à-dire qu'il le situe au-dessous des « spécialistes praticiens »⁽³⁾ (les professeurs d'E.P.S.), eux-mêmes en-dessous des « professeurs théoriciens »⁽³⁾ (les médecins, les inspecteurs, les universitaires).

(1) Thibault (1992, p.77).

(2) Ibid., p.78.

(3) Thibault (1992 b, p.76).

Ensuite, la remarque de Thibault renvoie à l'opposition tâches d'exécution / tâches de conception. Enfin un tel jugement montre, une fois de plus que les agents du champ de l'Education physique lorsqu'ils se classent entre eux ont tendance à valoriser le pôle intellectuel lorsqu'ils occupent une position élevée et le pôle physique lorsqu'ils sont au plus bas de la hiérarchie enseignante.

Bref, et c'est bien ce que confirme la réalité d'aujourd'hui : pour devenir professeur d'E.P.S. il vaut mieux avoir une tête bien pleine (du discours légitime) que d'avoir un corps d'athlète. L'orthodoxie gymnastique a laissé place à l'orthodoxie scolaire, le capital corporel au capital culturel (scolaire).

Quatrièmement, occupant une position *intermédiaire*, les professeurs d'E.P. se trouvent placés « dans les lycées sous la tutelle pédagogique des maîtres d'éducation générale professeurs de lettres en général : véritable sujétion des enseignants d'E.P. »⁽¹⁾.

En d'autres termes, le maître d'E.G.S. donne une « image de marque virile et morale de l'homme

(1) Gay-Lescot (1987, p.202).

d'action »⁽¹⁾, le professeur d'E.P. « pédagogue spécialisé, conduit la régénération de la race »⁽¹⁾ et le moniteur « ouvrier spécialisé, athlète animateur (...) plus sportif et moins responsable, oeuvre dans le scolaire et l'extra scolaire »⁽¹⁾.

Les circulaires des 11 et 30 juin 1942 qui fixeront les horaires hebdomadaires des professeurs et des moniteurs d'E.P. respectivement à 20 heures pour les premiers et 25 heures pour les seconds⁽¹⁾ ne feront qu'accentuer les tensions et par conséquent la division entre ces deux catégories d'enseignants d'une même discipline.

Ainsi, Vichy ne crée pas mais renforce la configuration de l'espace des positions dans le champ scolaire : divisions entre le premier degré, le second degré et le supérieur, divisions entre professeurs de disciplines intellectuelles et professeurs de disciplines techniques, dont l'Education physique. Dans le champ de l'E.P., Vichy consacre la division entre théoriciens et praticiens, et parmi les praticiens, entre praticiens "techniciens pédagogues" (les professeurs) et praticiens "adjoints d'exécution" (les moniteurs)⁽²⁾.

(1) Andrieu (1990, p.74).

(2) Les moniteurs deviendront Maîtres d'E.P.S. à la Libération, puis Professeurs-adjoints d'E.P.S. en 1975.

Cependant, la volonté politique de promouvoir l'E.G.S. est très forte et se traduit non seulement au niveau de la multiplication des lieux de formation du personnel d'encadrement, mais également par des crédits importants alloués au Commissariat général⁽¹⁾, ce qui est tout à fait surprenant en cette période de pénurie⁽²⁾.

1.5- Etatisation du sport et sportivisation de l'E.P.

Soucieux de tout contrôler, les dirigeants de Vichy vont aussi s'emparer du sport : « la loi du 20 décembre 1940 dite Charte des Sports, élaborée en quelque mois, étatisé⁽³⁾ presque complètement le mouvement associatif sportif »⁽⁴⁾. Cette loi porte atteinte à la loi de 1901 sur les associations et « impose, ici comme ailleurs⁽⁵⁾, le principe d'autorité contre la démocratie »⁽⁶⁾.

(1) Le commissariat général bénéficia très vite de moyens financiers, énormes, sans commune mesure avec les sommes allouées jusqu'ici à l'E.P.S. en France : le budget de 1939 était supérieur à 50 millions de francs, celui de 1940 est d'un milliard 900 millions dont un milliard 580 millions pour le seul secteur scolaire. D'après Gay-Lescot (1986, p.9).

(2) « Le pays connaît après juin 1940 une situation grave de pénurie alimentaire, que les autorités, malgré leurs efforts, ne parviennent pas à maîtriser » Barral (1980, p.847), sans oublier que « les Allemands imposent une indemnité de 400 millions de francs par jour » Meyer, 1971 (1980, p.559), à partir du 2 septembre 1940.

(3) Souligné par nos soins.

(4) Gay-Lescot (1988, p.30).

(5) Dans l'industrie, la Révolution Nationale instaure un dirigisme d'Etat. La loi du 16 août 1940, portant création provisoire des Comités d'Organisation, soumet totalement l'industrie et le commerce au gouvernement dont les dirigeants ne peuvent être nommés sans l'agrément du ministre de la Production industrielle et du Travail. D'après Robert Aron (1954, p.243). Dans l'agriculture la loi du 2 décembre établit la Corporation paysanne, reprenant un thème en vogue chez les catholiques sociaux dans les années 1930. Un texte appelé *Charte paysanne* régira la profession agricole. D'après Barral (1980, p.851).

(6) Amar (1987a, p.179).

Désormais, les associations doivent être affiliées⁽¹⁾ à une fédération reconnue, et les fédérations obligatoirement affiliées⁽²⁾ au Comité National des Sports⁽³⁾.

Les dirigeants sont nommés⁽⁴⁾, c'est-à-dire « choisis par les autorités ministérielles, de préférence parmi les tenants de la Révolution nationale »⁽⁵⁾.

En outre, les associations doivent être agréées⁽⁶⁾, ce qui permet au Commissariat de prendre, dans le domaine sportif, des mesures discriminatoires⁽⁷⁾, semblables à celles déjà en vigueur⁽⁸⁾ dans le pays.

(1) « chaque association sportive doit être affiliée à la fédération sportive ou aux fédérations sportives dont elle relève à raison des sports qu'elle pratique » (Article 4, extrait).

(2) « Elles [les fédérations] sont obligatoirement affiliées au Comité National des Sports » (article 6, extrait).

(3) « L'organisation de la pratique en commun des sports et exercices physiques est réservée à des associations sportives groupées en fédérations sportives et placées sous le contrôle du Comité National des Sports » (article premier); « Le Comité National d'Education physique et des Sports, reconnu d'utilité publique par décret du 6 mars 1922, prend le nom de Comité National des Sports » (article 9, extrait).

(4) « Le choix des personnes qui, à un titre quelconque sont chargées de l'administration et de la direction des associations sportives doit être approuvé par le Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, qui peut exiger à tout moment leur remplacement » (article 4, extrait).

(5) Bonnes (1978, p.131).

(6) « Elles [les associations sportives] ne peuvent se former et exercer leur activité qu'après avoir obtenu l'agrément du Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique (...). L'agrément peut être retiré par le Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique après avis du Comité National des Sports » (Article 4, extrait).

(7) « Les juifs sont chassés du stade, exclus de l'enseignement et interdits de compétition officielle comme les étrangers installés depuis moins de cinq ans » Amar (1987 a, p.179).

(8) Quelques exemples : « création de la Cour suprême de justice (30 juillet 1940) » in *Historia spécial*, n°7, sept-oct 1990, p.28; « dissolution de la franc-maçonnerie (19 août 1940) Meyer, 1971 (1980, p.558); « internement de députés socialistes dont Vincent Auriol (26 sept 1940) » Ibid, p.559; « arrestation de Jouhaux secrétaire général de la C.G.T. (2 octobre 1940) Ibid, p.560; « avant même que l'occupant ne le demande un statut des juifs très dur est adopté (3 octobre 1940) » Prost (1979, p.51); « 300 communistes arrêtés dans la région parisienne (4 et 5 octobre 1940) » Meyer, 1971, (1980, p.560); « 23 personnalités sont déchues de la nationalité française dont René Clair et Pierre Lazareff (30 octobre 1940) » in *Historia spécial*, op. cit., p.21.

Dans les associations chacun des membres doit obligatoirement posséder une *carte*⁽¹⁾ et s'il participe aux compétitions il lui faudra une *licence*⁽²⁾ délivrée seulement après un contrôle *médical*⁽³⁾.

Il reste que cette loi du 22 décembre 1940 relative à l'organisation sportive, fait du sport « une affaire de l'Etat dont l'emprise aux fortunes diverses de ministères en commissariats, ne se relâchera plus »⁽⁴⁾.

Cette emprise est renforcée sous le Régime de Vichy par le *Serment de l'athlète* : « Je promets, sur l'honneur de pratiquer le sport avec désintéressement, discipline et loyauté pour devenir meilleur et mieux servir ma patrie »⁽⁵⁾.

Ce serment, prêté dès 1941, lors de mises en scène tout à la gloire du Maréchal, s'inscrit dans une vaste opération de propagande développée depuis l'automne 1940

(1) « Il est institué une carte sportive qui est obligatoire pour tous les membres des associations sportives » (Article 11, extrait).

(2) « Tous les membres des associations sportives participant à une compétition doivent en outre être munis d'une licence sportive » (Article 12, extrait).

(3) « Cette licence n'est accordée qu'après un examen médical » (Article 12, extrait).

(4) Gay-Lescot (1988, p.53).

(5) Ibid, p.30.

pour « faire autour de Pétain l'unanimité des Français : appel au patriotisme aveugle; présentation idyllique d'une France « restaurée », sans rapport avec la réalité du moment ni même avec la pratique et les objectifs réels du régime »⁽¹⁾.

Véritable « chapeau moral de la nouvelle méthode »⁽²⁾ qu'est l'Education générale et Sportive, le Serment de l'Athlète est à la fois le signe et le symbole d'un sport qui « ne serait donc plus un but, une fin en soi, mais une sorte de devoir d'Etat, de Service national »⁽³⁾.

Ceci a des répercussions sur l'évolution de l'Education physique. En effet le sport n'est plus comme dans la Méthode française de 1925-1930, le couronnement de l'Education physique, c'est-à-dire qu'il n'arrive plus en fin de formation, il est au contraire *intégré* pour les filles comme pour les garçons, dès l'âge de 11 ans, dans cet ensemble qu'est l'Education Générale et Sportive (E.G.S.).

(1) Yves Durand (1981, p.15).

(2) Gay-Lescot (1986, p.9).

(3) Gay-Lescot (1988, p.30).

Parmi les activités composant l'E.G.S., certaines tendront à perdre de l'importance comme le chant et les danses folkloriques, une autre au contraire ira grandissante : le sport. En ce sens :

L'E.G.S., Education Générale et Sportive, préfigure l'E.P.S., Education Physique et Sportive. Vichy accentue le processus de *sportivation* de l'Education physique mis en marche par le Front Populaire.

C'est ce que nous allons étudier maintenant en analysant le Commissariat du colonel Pascot.

2) DECLIN DE L'E.G.S. ET NAISSANCE DE L'E.P.S. (1942-1945)

2.1- Modifications politiques et changements institutionnels : vers l'E.P.S.

En avril 1942, les Allemands exigent le retour⁽¹⁾ de Laval. Ce sera chose faite et le 18 avril 1942 Laval est

(1) « Pétain est assez hostile à ce politicien. Il le fait arrêter le 13 décembre 1940. Relâché à la demande des Allemands, il revient au pouvoir le 18 avril 1942 » Prost (1968, p.109).

nommé chef de gouvernement⁽¹⁾.

Dans le remaniement ministériel consécutif au retour de Laval, Bonnard⁽²⁾ remplace Carcopino comme ministre de l'Education nationale et le colonel Pascot succède à Borotra dont les Allemands avaient souhaité le départ⁽³⁾.

Avec le retour de Laval, « désormais, c'en est fait de la Révolution nationale. Le régime se dégrade, s'enfonce dans l'arbitraire »⁽⁴⁾, devient de plus en plus autoritaire⁽⁵⁾.

L'attachement que le gouvernement de Vichy porte à l'Education générale et sportive dépasse largement les préoccupations d'hygiène et de santé⁽⁶⁾, tout en les incluant.

(1) « 18 avril 1942 : promulgation de l'acte Constitutionnel n° 11 créant la fonction de chef de gouvernement. Formation du Cabinet Laval » Amouroux (1978, p.542).

(2) Bonnard Abel (1883-1968). Ecrivain français. Sera condamné à mort par contumace en 1945 pour son attitude durant l'occupation allemande et comme ministre de l'Education nationale du gouvernement de Vichy. Après s'être exilé en Espagne, il rentrera en France, en 1958 et sera condamné à dix ans de bannissement en 1960. D'après le *Grand Larousse Encyclopédique*, 1970.

(3) Rappel: « Borotra sera arrêté par la Gestapo le 22 novembre 1942 et interné en Allemagne jusqu'à la fin de la guerre » Gay-Lescot (1986, p.16).

(4) Petitfils, 1973 (1976, p.101).

(5) « Laval se défend d'être nazi ou fasciste. Il est pourtant partisan d'un régime autoritaire, qui n'est pas sans affinités avec ceux de Hitler et surtout de Mussolini, homme de gauche passé à la dictature » Robert Aron (1954, p.509).

(6) « car Vichy est obsédé par l'idée, réelle ou volontairement exagérée d'une dégénérescence physique et morale de la société française et principalement de sa jeunesse » Gay-Lescot (1988, p.50).

Le Service d'Information du Commissariat déploie beaucoup d'énergie dans de nombreux secteurs⁽¹⁾ et également dans le domaine des activités physiques sous forme d'affiches, de brochures, de plaquettes, de vignettes, de films et de conférences.

Dans un tel contexte, le sport est perçu par les autorités gouvernementales comme un moyen d'« exalter le sens de l'ordre, de la hiérarchie »⁽²⁾, sans pour autant trop souligner les différences idéologiques, économiques et sociales : il s'agit de faire du sport « un terrain de rencontre, de concorde qui relèguerait la lutte des classes et des confessions »⁽²⁾.

En ce sens, l'Education physique, le sport et l'Education Générale et Sportive (E.G.S.) sont intégrés dans une politique qui vise à la mise en place d'un nouvel ordre social et le nouveau commissariat fait tout ce qu'il peut pour augmenter le nombre de pratiquants. Simultanément soit pour "oublier", soit pour manifester leur dignité et leur nationalisme les sportifs français trouvent dans les activités physiques et dans le sport un moyen d'expression. D'autres enfin, y voient la

(1) À commencer par celui du culte au maréchal que résume assez bien la formule inventée à l'époque : « Pense Pétain et tu vivras Français ». D'après Yves Durand (1981, p.17).

(2) Gay-Lescot (1988, p.51).

possibilité de maintenir les jeunes gens et les hommes en bonne forme physique et morale en vue de reconstituer une armée⁽¹⁾.

Le colonel Pascot, serviteur zélé du régime de Vichy, soucieux de remettre de l'ordre est loin d'avoir la personnalité et l'envergure de Borotra, il va « céder aux événements »⁽²⁾, commettre des maladresses, s'engluer « dans une politique de plus en plus impopulaire »⁽³⁾ si bien que l'Education Générale et Sportive va perdre de son crédit.

Toutefois cette période ô combien douloureuse et révoltante à bien des égards n'en constitue pas moins, vis-à-vis du phénomène Education physique que nous étudions, une période déterminante et cela pour deux raisons :

1) l'intégration du sport dans l'Education Générale et Sportive va rapprocher les pratiques d'Education physique des pratiques sportives⁽⁴⁾, pour donner naissance à l'Education physique et sportive (E.P.S.);

(1) « les jeunes des chantiers, ceux d'Uriage, qui n'ont jamais douté de la finalité militaire de leur service civique, comme les jeunes soldats de l'armée d'Afrique et de la petite armée de France, participeront à assez de combats pour donner raison à ceux qui s'étaient employés, malgré une extrême pénurie de moyens, à refaire une armée et des cadres moralement dignes des traditions françaises » Mouroux (1977, p.363).

(2) Gay-Lescot (1986, p.16).

(3) Gay-Lescot (1988, p.49).

(4) Hébert s'en plaignait à l'époque : « certes nous voyons bien que la méthode naturelle a été prise comme base de l'éducation physique générale. Mais en y regardant de plus près, on constate qu'elle se trouve réduite au rôle de simple procédé de travail (...) ainsi le but, sinon avoué, du moins patent est de former finalement des sportifs » Revue *l'Education physique*, mai 1942 pp.3 et 4. Cité par Gay-Lescot (1986, p.13).

2) *Le Professorat d'Education physique et Sportive*, celui que nous connaissons encore aujourd'hui est également une création du Régime de Vichy.

L'Education générale et sportive va se dégrader d'abord du fait de la diminution des horaires (22 juin 1942) : dans le primaire, en premier cycle 7 H, en second cycle 7 H 30, dans le secondaire ainsi que dans les écoles primaires supérieures et l'enseignement technique 6 H pour les filles et 7 H 30 pour les garçons⁽¹⁾, au lieu des 9 H initialement programmées.

Ensuite, la création d'un centre régional d'Education générale de la police, en octobre 1942 à Périgueux et l'envoi de matériel pour le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.)⁽²⁾ font perdre au Commissariat à l'Education générale et sportive toute considération. La politique de collaboration atteint

(1) D'après Gay-Lescot (1987, p.212).

(2) « Avant juin 1942, les travailleurs français présents dans le Reich ont signé de leur plein gré un contrat d'embauche. À partir de 1943, c'est sous la contrainte que les jeunes français sont requis » Veillon (1985, p.107). L'institution du Service du travail obligatoire date du 23 avril 1941, en Lorraine et du 8 mai 1941 en Alsace (l'Alsace et la Lorraine sont annexées le 30 novembre 1940). Le 28 mars 1942, Fritz Sauckel sera chargé, en Allemagne, de la direction de la main d'œuvre réquisitionnée. Membre du parti nazi il sera condamné à mort et exécuté comme criminel de guerre pour avoir soumis les travailleurs à des conditions matérielles inhumaines. La loi créant le S.T.O. date du 4 septembre 1942. Sauckel et Laval se réunissent les 12 et 13 septembre 1942 au sujet du S.T.O.. Le 21 février 1943, 50.000 prisonniers sont échangés contre 250.000 nouveaux travailleurs S.T.O.. Le 1^{er} février 1944, le S.T.O. est étendu aux français âgés de 16 à 60 ans.

« son point culminant avec la mise en place du Service du Travail Obligatoire, le 16 février 1943 »⁽¹⁾ auquel sont astreints tous les français de 20 à 23 ans, ce qui va entraîner en mars 1943, en Savoie, la formation de maquis de réfractaires au S.T.O..

Enfin, le changement d'appellation l'Education générale et sportive devenant l'Education générale (E.G.), mais surtout l'imposition autoritaire d'une enseignement de *morale*, inclus dans l'Education générale, fait courir cette dernière au « fiasco »⁽²⁾.

Deux points positifs cependant : le contrôle médical et la rééducation physique.

Déjà, au cours de l'année 1941, année expérimentale en ce qui concernait l'E.G.S., 670.000 élève avaient pu bénéficier du *contrôle médical scolaire*, ils seront 1.360.000 au cours de l'année 1942, ce contrôle devenant obligatoire le 11 août 1942, et 4.540.000 en 1943⁽³⁾.

(1) *Grand Larousse Encyclopédique*, 1970.

(2) Gay-Lescot (1988, p.52).

(3) D'après Gay-Lescot (1986, p.15).

La loi du 13 août organise le *contrôle médical de la Jeunesse*, que Borotra « avait déjà imaginé dès la fin de 1940 avec la création d'une commission regroupant les médecins les plus impliqués dans la rééducation physique »⁽¹⁾.

Nous sommes à l'époque où, à côté du sport scolaire et du sport civil, la rééducation physique va être développée par un professeur agrégé de médecine, Coll de Carrera, alors directeur de l'Education générale pendant le Commissariat Pascot. Il soutient, ce faisant, les propos de Petat qui devient en 1943 vice-président de la Ligue Française d'Education Physique⁽²⁾ (L.F.E.P.).

Ainsi « la gymnastique corrective va naître, à ce moment »⁽³⁾, avec l'aide également du Docteur Balland chargé de mission au Commissariat de l'Education générale.

Tous ces beaux efforts ne doivent pas cacher que la sous-alimentation est installée et les conditions

(1) Andrieu (1990, p.74).

(2) La création de la *Revue L'Homme sain*, bulletin officiel de la Ligue Française d'Education Physique date de 1940 et a pour sous titre *Revue médicale d'Education physique*.

(3) Andrieu (1990, p.74).

d'existence, quand ce n'est pas l'inverse⁽¹⁾, sont particulièrement pénibles.

Malgré les horreurs et l'entrée au gouvernement de Joseph Darnand⁽²⁾, Marcel Déat⁽²⁾ et Philippe Henriot⁽²⁾ qui achèvent « de transformer ce régime conservateur en un état policier et fasciste »⁽³⁾, du déclin progressif de l'Education générale et sportif émergera et subsistera l'alliance de l'Education physique et du sport c'est-à-dire *l'Education Physique et Sportive*.

Déjà, le 21 mars 1941, la composition du Centre National d'Education générale et sportive comprend, pour la formation des futurs professeurs d'E.P.(S)., une Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive (E.N.E.P.S.).

En d'autres termes, l'Ecole Normale d'Education Physique est transformée en une Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive (E.N.E.P.S.) avec comme

(1) Car pour beaucoup c'est la mort qui est proche : fusillade de 10 à 12 otages pour un allemand tué (10 sept 1941); rafle du Vel'd'Hiv' (16-17 juillet 1942); exécution de "terroristes" (à partir d'août 1942); exécution des saboteurs français (à Rennes le 24 décembre 1942); victimes des bombardements; exécution d'hommes politiques hostiles au régime; déportations (jusqu'au 15 août 1944).

(2) Joseph Darnand (1897-1945), Marcel Déat (1894-1955) et Philippe Henriot (1889-1944) sont de fervents collaborateurs, Darnand allant même jusqu'à adhérer à la Waffen-SS en 1942.

(3) Petitfils (1976, p.101).

directeur Bonnet, ancien responsable d'Ecole Normale d'Instituteurs. Celui-ci dirigera l'E.N.E.P.S. jusqu'à la fin de l'année scolaire 1943-1944 juste après la libération de Paris.

Que le changement d'appellation ait eu lieu réellement en 1940⁽¹⁾ ou en 1941⁽²⁾ qu'importe, ce qui compte pour notre travail c'est de pouvoir relever des indices de changement.

De même que nous avons pu observer le passage de la gymnastique à l'Education physique, de même, avec le régime de Vichy, pouvons nous relever des indices du passage de l'Education physique à l'Education physique et sportive c'est-à-dire mettre en évidence le processus de *sportivisation* de l'Education physique.

Le fait que les derniers Certificats d'Aptitude au Professorat d'Education Physique (C.A.P.E.P.) aient été délivrés en 1941⁽³⁾, et que dès 1942 un concours préparatoire offrant, 40 places hommes et 40 places femmes, à l'entrée à l'Ecole Nationale d'Education

(1) Pour Méauzet (1992, p.208).

(2) Pour Andrieu (1990, p.73) et Barbazanges, Guillot et René (1992, p.74).

(3) D'après Méauzet (1992, p.49).

Physique et Sportive (E.N.E.P.S.) soit institué⁽¹⁾, est un indice supplémentaire du passage de l'E.P. à l'E.P.S. via l'E.G.S..

Enfin, l'Education physique et sportive va être officiellement consacrée par la création, le 31 décembre 1943, du diplôme de Professeur d'Education Physique et Sportive⁽²⁾, et d'un concours, désormais appelé, Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (C.A.P.E.P.S.).

Aujourd'hui le Professorat d'E.P.S. et le C.A.P.E.P.S. existent toujours, c'est dire l'importance des décisions qui ont été prises par le régime de Vichy, en ce qui concerne *l'Education Physique et Sportive*, tant du point de vue de la discipline d'enseignement, que des personnels⁽³⁾ chargés de l'enseigner.

(1) « Les épreuves du concours préparatoire, pour lesquelles il fallait s'inscrire auprès des Directeurs Régionaux de l'Education Générale et des Sports en Zone occupée, comme en zone libre, avant le 1^{er} septembre 1942 comprenaient : neuf épreuves d'aptitude physique (200 points); une épreuve d'aptitude intellectuelle (résumé et appréciation d'un texte) (100 point); une épreuve d'aptitude pédagogique (80 points) et un examen médical et morphologique (20 points). D'après Méauzet (1992, p.49).

(2) Décret n°3427. Cette date du 31 décembre qui ne manque pas de faire sourire chaque fois quelle est annoncée, pour la création d'un nouveau diplôme lors de la nuit de la Saint-Sylvestre, fait pour une fois, l'unanimité chez les historiens de l'E.P.

(3) Les moniteurs deviennent dans le même temps moniteurs d'E.P.S., d'où cette réflexion de Méauzet (1992, p.48) : « la conception hiérarchisée mise en place : des *Maîtres d'Education générale* coordonnant l'action de *professeurs d'E.P.S.* ayant sous leurs ordres, pour appliquer leur directives pédagogiques, des *moniteurs d'E.P.S.*, permit au gouvernement de Vichy de former ceux-ci hâtivement sur le seul plan technique ».

Le C.A.P.E.P.S. du Régime de Vichy comprend : un examen préliminaire⁽¹⁾, un examen final⁽²⁾ permettant deux ans après l'examen préliminaire d'obtenir le diplôme de professeur, et le concours de recrutement proprement dit.

Les candidats de la session de 1944 vont connaître, étant donné les circonstances, des difficultés. L'ordre, relaté par Néaumet (1992, p.50)⁽³⁾, dans lequel les candidates et les candidats subissent les épreuves, montre l'importance des épreuves écrites et le jeu combiné des épreuves écrites, orales, pédagogiques, et physiques. Ces dernières constituent une originalité, par rapport aux autres disciplines d'enseignement, dans la mesure où, la sanction est directe, aucune compensation n'est possible surtout lorsque les épreuves physiques sont éliminatoires⁽⁴⁾.

(1) Constitué, d'épreuves *pratiques éliminatoires* : pour les jeunes gens (100 m, hauteur, longueur, poids de 5 Kg, grimper 5 m, 50 m nage libre, recherche du croisillon à 2 m de profondeur et 1500 m en moins de 6'30"), pour les jeunes filles (60 m, hauteur, longueur sans élan, grimper 5 m, 50 m nage libre recherche du croisillon à 1,5 m, 800 m en moins de 3,45"); d'épreuves écrites : psycho-pédagogie, anatomie, physiologie; d'épreuves *pratiques* (cotés); d'une note d'appréciation générale de 0 à 20 attribuée à chaque candidat par le président du jury. D'après Néaumet (1992, p.49) qui écrit à propos de la note d'*appréciation générale* « cote d'amour chère aux militaires ».

(2) Il comprend : « écrit, oral, pédagogie appliquée et épreuves pratiques » Néaumet (1992, p.50).

(3) « Le 12 mai 1944 s'ouvrait, à la piscine de Pantin, la première session de l'examen préliminaire du nouveau C.A.P.E.P.S. par les épreuves de natation. Le 13 mai les épreuves physiques eurent lieu au Stade de l'U.S. métro à la Croix Berny. Les 16 et 17 mai, les admis(es) au physique passèrent l'écrit à l'E.N.E.P.S. du Boulevard Jourdan. Les admis(es) furent convoqués pour subir les épreuves orales et pratiques le 12 juin 1944 à l'E.N.E.P.S.. Le débarquement du 6 juin 1944 fit reporter les épreuves. Elles eurent lieu en octobre 1944 ».

(4) à l'heure actuelle subsiste une épreuve physique éliminatoire, de sauvatge avec recherche et transport d'un mannequin sur 12, 5 m ou en l'20" maximum pour les candidats et l'40" maximum pour les candidates. D'après la Note de Service n°85-501 du 3 novembre 1982.

Parmi les épreuves physiques du C.A.P.E.P.S. les sports tiennent une large place. Déjà le Front Populaire avait contribué à augmenter le nombre de pratiquants et à modifier l'image d'un sport qui lié aux loisirs, n'est plus le domaine réservé de quelques aristocrates oisifs.

Le gouvernement de Vichy, pour des raisons différentes, sauf en ce qui concerne l'objectif Santé, va contribuer à la progression très nette⁽¹⁾ des effectifs⁽²⁾ des licenciés sportifs et dans le secteur scolaire, va promouvoir une Education générale et sportive dont il ne subsistera bientôt plus, que, l'Education physique et sportive.

Cependant, si dans les pratiques sportives, « la bourgeoisie anglaise trouve elle-même une activité physique éducative qui répond aux besoins de son expansion impérialiste »⁽³⁾, et qu'en Angleterre « on ne parle pas de théorie d'éducation physique »⁽³⁾, en France, les pratiques sportives vont faire l'objet, sinon d'une théorie, du moins d'une réflexion aboutissant bientôt à l'édification, d'une Méthode Sportive à caractère éducatif, dont les précurseurs ont en commun

(1) D'après Gay-Lescot (1988, pp. 45-47).

(2) Excepté la baisse très compréhensible des années 1939-1940.

(3) Rouyer (1966, p.53).

d'être ou d'avoir été des cadres sportifs à l'Institut National des Sports, et d'avoir accédé à l'enseignement de l'Education physique, en passant par la "petite porte".

Le plus typique d'entre eux, le premier qui, en tout cas a formulé le rapprochement du sport et de l'Education physique par le biais de l'*Educateur*, est Maurice Baquet. C'est lui que nous allons étudier maintenant.

2.2- Maurice Baquet : acteur et concepteur de la construction identitaire E.P.S. (Education Physique et Sportive)

Quel que soit le jugement élogieux⁽¹⁾ ou critique⁽²⁾ porté sur Maurice Baquet, il est, pour avoir su énoncer les bases et les principes d'une *Education sportive*, l'un

(1) Pour Gaston Roux, à l'époque à la tête de la Direction générale de la Jeunesse et des Sport, préfaçant la seconde édition (1947) de l'ouvrage de Maurice Baquet, *Education sportive*, : « Maurice Baquet, vous dont la modestie n'a d'égale que la simplicité (...), vous avez été pour quelque chose dans l'histoire de l'Education Physique et Sportive en France (p.4); Maurice Baquet, d'origine modeste, s'est fait lui même. C'est un « self-made man » dans toute l'acceptation du terme. Sa vie sportive liée de très près à sa vie tout court, peut être citée en exemple (p.5); Educateur averti, entraîneur remarquable, conférencier plaisant, Maurice Baquet poursuit son idéal sans ce soucier de ce qui se passe à côté (p.7) ».

(2) Maurice Baquet a été, au cours de sa carrière, professeur à l'E.N.E.P. de 1935 à 1944. C'est à ce titre que Thibault (1992 b, p.79) parle de celui qui « était considéré comme un grand théoricien de l'éducation sportive. Au risque de décevoir les étudiants d'aujourd'hui qui, après avoir lu ses productions, le citent et s'y réfèrent, j'ai le regret d'affirmer qu'il était un bien piètre enseignant. Bégayant, rougissant, il alignait des phrases peu cohérentes et il était très difficile de transcrire en notes organisées le discours informe qu'il nous délivrait. Je ne suis souvent interrogé pour tenter de comprendre l'abîme existant entre ses paroles et ses écrits. Après avoir supporté les premières il est malaisé d'ajouter foi aux seconds ».

des pères fondateurs de la Méthode sportive et ce faisant, l'un des principaux artisans de la construction identitaire E.P.S. (Education Physique et Sportive).

Le discours de Maurice Baquet⁽¹⁾ a d'autant plus de chance d'être entendu, compris approuvé et transmis par les professeurs d'E.P.S. que Maurice Baquet est lui-même, un praticien, un sportif, un éducateur, un méritant d'origine modeste, beaucoup plus qu'un héritier. Décédé en 1965, c'est son nom qui sera donné aux stages organisés à Sète, à partir de la même année par la F.S.G.T., avec comme principaux leaders Robert Mérand et Jackie Marsenach.

Le sport de la Méthode sportive, n'est pas le sport du baron de Coubertin, c'est davantage le sport issu du Front Populaire.

(1) Maurice Baquet (1897-1965). 1897 : Naissance le 10 mars près de Nogon dans l'Oise; cinquième enfant d'une grande famille qui vivait pauvrement. 1909 : après le Certificat d'études, vient à Paris et travaille dans une étude d'avoué; sa famille se fixe à Enghien-les-Bains (95); il profite des longs trajets en train pour lire avidement de nombreux ouvrages. 1912 : pratique athlétisme, natation, football au Cercle d'Enghien. 1916 : mobilisé, fantassin participe courageusement aux combats; décoré. 1919 : s'engage comme adjudant, reprend les activités sportives, sélectionné en athlétisme pour les jeux inter-alliés; suit le stage de moniteurs de l'Ecole de Joinville; sort major et sera affecté à l'Ecole de Joinville comme moniteur en athlétisme, boxe, football. 1922 : obtient le C.A.E.G. (degré supérieur); détaché en Pologne à la Mission militaire française il participe activement à la réorganisation du sport polonais; professeur au lycée français de Varsovie; entraîneur de l'équipe polonaise aux J.O. de 1924; professeur à l'Institut national polonais d'E.P. 1926 : revient en France entraîne le P.U.C., l'équipe de France universitaire 1931 : professeur d'E.P. au Lycée Hoche; entraîneur au R.C.F.; chargé de l'E.P. au Cours Supérieur. 1935 : professeur à l'E.N.E.P., puis directeur technique en 1938. 1945 : Directeur de l'I.N.S.; assure différentes tâches à la P.F.A. et à la F.S.G.T. 1964 : accepte une mission en Algérie pour mettre en place le sport. D'après Zoro (1986, p.48).

Le livre que Maurice Baquet publie en 1942 : *Education sportive*, est en quelque sorte le credo de ceux, et ils sont nombreux, parmi les professeurs d'E.P.S. qui de près ou de loin ont "choisi" la Méthode sportive⁽¹⁾.

Comme nous aurons l'occasion de le montrer, c'est bien la Méthode sportive qui, progressivement, à partir de la Libération, va finir par supplanter toutes les autres. Certes, l'E.P.S. est toujours *éclectique*, mais les héritiers de la Méthode Sportive sont actuellement largement dominants dans le champ de l'E.P.S..

Bien plus, et avec le recul que nous possédons aujourd'hui, force est de constater que le groupe des enseignants d'E.P.S. a opté pour la Méthode sportive, alors que d'autres orientations étaient possibles avec par exemple : Seurin, Teissié, Le Boulch, Parlebas et Pujade-Renaud.

(1) Comme ce professeur d'E.P.S., qui lors d'un entretien réalisé en 1985 nous a déclaré : « la finalité de mon enseignement c'est bon, comme moi, personnellement j'ai ressenti vachement de joie par le sport, j'aimerais bien que mes élèves, bon, à un autre échelon, à un moindre niveau peut-être, éprouvent certaines joies à pratiquer tel ou tel sport et surtout le sport collectif et même le sport individuel ». E.9, homme 35 ans, L.E.P. marié, 3 enfants, aime et pratique le sport intensément.

D'où l'intérêt d'observer d'un peu plus près le contenu du livre de Maurice Baquet (1942), dans ce qu'il propose comme pratiques, qu'il élabore comme conception et finalement apporte comme contribution à la construction d'une identité E.P.S., irréductible à la seule Education physique, et au seul Sport, bien qu'en dérivant.

Une chose nous paraît essentielle dans la compréhension de la construction sociale de l'identité E.P.S. :

l'identité E.P.S. (Education physique et sportive) a été construite par les professeurs d'E.P.S., à la fois et en même temps *grâce* au sport et *contre* le sport.

Cette ambiguïté entre Education physique et Sport déjà perceptible avec la confusion entre la Méthode Naturelle et le Sport, surtout à l'époque (1913) du Collège d'Athlètes de Reims, renforcée par l'Education générale et sportive (E.G.S.) puis par l'Education physique et sportive⁽¹⁾ (E.P.S.) du régime de Vichy atteindra son apogée dans les années 1960.

(1) « Rappelons qu'en France, et ce depuis 1943, on emploie de façon officielle l'expression composite d'éducation physique et sportive » Thibault (1981, p.286).

Nous sommes donc avec Maurice Baquet, en 1942, à un moment particulièrement sensible de l'édification d'une Méthode sportive, bientôt dominante (années 1960) dans le champ de l'E.P.S scolaire avec comme personnage central : *l'éducateur*.

Chez les professeurs d'E.P.S. l'identité diffusée pour autrui en même temps que l'identité du nous doit beaucoup aux vertus attribuées à *l'éducateur*.

Pour Maurice Baquet, si le sport peut « être éducatif au point de vue moral, social, caractériel, intellectuel et artistique »⁽¹⁾, « son efficacité n'a de valeur qu'à travers l'action de *l'éducateur*⁽²⁾ »⁽³⁾.

Si, en France, on discute toujours sur la valeur du sport c'est sans doute, parce qu'en dehors « des améliorations physiques et techniques qu'il procure »⁽¹⁾, on n'a pas suffisamment souligné « par quel processus il pouvait être éducatif »⁽¹⁾.

(1) Baquet, 1942 (1947, p.9).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Baquet, 1942,(1947, p.10).

Or, il ne suffit pas, de pratiquer sur un stade, dans un gymnase ou une piscine pour « connaître toute la valeur éducative »⁽¹⁾ du sport, car « sans direction, il donne lieu à toutes les extravagances et à tous les excès dans le domaine physiologique et moral »⁽¹⁾.

Dans ces conditions on comprend que l'enseignement du sport « réclame un savoir qui n'est pas seulement d'ordre technique »⁽¹⁾.

Maurice Baquet qui se propose « de mettre un peu de clarté dans les esprits »⁽¹⁾, en faisant « une distinction entre le Sport et l'Education Physique »⁽¹⁾, commence par souligner que « ces activités ne doivent pas être opposées l'une à l'autre »⁽¹⁾ car, elles se complètent et « il n'y a pas d'Education Physique sans sport et inversement »⁽²⁾.

Baquet pense que l'Education physique est « l'A.B.C. du sport »⁽²⁾ et qu'elle « fait partie d'un tout qui est l'éducation intégrale »⁽²⁾.

(1) Baquet, 1942 (1947, p.10).

(2) Ibid, p.11.

Comme il n'y a pas d'efficacité, de rendement et de progrès dans le domaine sportif « sans soumission de l'individu ou de l'équipe à une préparation et à un entraînement efficace »⁽¹⁾, l'Education physique « se trouve automatiquement⁽²⁾ intégrée au sport »⁽²⁾.

Le sport, Baquet le définit comme « *synonyme de lutte*⁽³⁾ »⁽¹⁾. Le sport : « vise au maximum de rendement dans un effort individuel ou collectif, par l'utilisation de qualités naturelles ou acquises à l'occasion de jeux ou d'exercices physiques variés impliquant l'idée de compétition »⁽¹⁾.

Mais, ceci n'a rien d'automatique ; le sport agit « *par l'intermédiaire de l'éducateur*⁽³⁾, sur le développement de la personnalité, sur les qualités physiques et morales, la formation du caractère, l'acquisition du sens social et même (...) sur les qualités intellectuelles »⁽⁴⁾.

Comme Hébert, Baquet est contre la spécialisation précoce, il estime que « l'apprentissage du Sport en

(1) Baquet, 1942 (1947, p.11).

(2) Souligné par nos soins.

(3) En italiques dans le texte.

(4) Baquet 1942 (1947, p.12).



général et non, d'un sport particulier⁽¹⁾ doit avoir une place beaucoup plus importante dans notre système éducatif »⁽²⁾, car il est « simultanément action physiologique et psychologique, individuelle et collective »⁽²⁾.

De ce fait, « il n'existe pas un sport qui soit complet »⁽²⁾, c'est la raison pour laquelle Baquet recommande « l'apprentissage de trois ou quatre spécialités sportives au premier rang desquelles il faut placer la natation, un sport collectif et l'athlétisme qui sont à la base de toute activité sportive »⁽²⁾.

La valorisation de ces trois sports est toujours d'actualité, on la retrouve par exemple dans les épreuves d'E.P.S. du baccalauréat de l'enseignement du second degré, dans lesquelles « doit obligatoirement figurer une des disciplines suivantes comportant des épreuves évaluées selon les barèmes nationaux : athlétisme, natation sportive, gymnastique sportive »⁽³⁾.

(1) Cette opposition bien qu'un peu obscure est tout de même vivace. Elle est régulièrement utilisée par ceux qui ne voulant pas voir la réalité des pratiques sportives préfèrent s'en tenir à l'idée qu'ils se font du sport, coupant ainsi l'idée même de sport des conditions sociales, pratiques, de sa production.

(2) Baquet, 1942 (1947, p.12).

(3) Arrêté du 17 juillet 1984 M.E.N., C.N.D.P., brochure n°001 F6133, p.13.

La spécialisation est toutefois, pour Baquet, envisagée comme « l'aboutissant d'une bonne éducation sportive générale⁽¹⁾ »⁽²⁾.

On pourrait penser que l'Education sportive suppose la pratique exclusive des sports. Il n'en est rien :

« l'esprit sectaire ne nous aveugle pas, nous sommes partisans d'un certain *éclectisme*⁽³⁾ »⁽⁴⁾, que Baquet exprime de la façon suivante : « nous ne sommes pas hostiles à l'E.P., qu'elle se manifeste sous la forme suédoise, amorosienne, française ou naturelle »⁽⁴⁾.

Le sport n'est donc pas « la panacée »⁽⁵⁾ car « il nous a démontré, hélas ! qu'il pouvait dresser une masse d'hommes, un peuple, en vue d'en faire une race à part, dominatrice »⁽⁵⁾. En outre, le sport implique l'émulation et la compétition, c'est « une arme à double tranchant »⁽⁵⁾ qui peut former ou déformer.

(1) Si Baquet fait figure de moderniste, il n'en est pas moins influencé par son temps, d'où son attachement à l'éducation générale.

(2) Baquet, 1942 (1947, p.14).

(3) Souligné par nos soins.

(4) Baquet, 1942 (1947, p.12).

(5) Ibid., p.13.

Tout dépend de « l'usage qu'on en fait »⁽¹⁾, de « l'esprit qui l'anime »⁽¹⁾, et surtout de l'éducateur car « le sport doit inciter, malgré les différences qui séparent les individus, au respect et à la tolérance grâce à *l'action de l'éducateur*⁽²⁾ »⁽³⁾.

Maurice Baquet, se démarque de la Méthode française à propos de l'âge de l'entrée en pratique sportive. Alors que dans la Méthode française, « l'éducation physique supérieure, sportive et athlétique »⁽⁴⁾, ne s'adresse qu'aux individus à partir de l'âge de 18 ans, avec Baquet il faut commencer « dès l'enfance »⁽⁵⁾.

En effet l'éducation ne se réduit pas à « apprendre à se tenir droit, à bien lire et écrire ou à bien penser »⁽³⁾, il faut y inclure « les automatismes moraux et sociaux, qui ont une importance considérable pour l'avenir du pays et de l'humanité »⁽³⁾, qui « doivent être *enseignés obligatoirement dès l'enfance*⁽⁶⁾ »⁽³⁾.

(1) Baquet, 1942 (1947, p.14).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Baquet, 1942 (1947, p.16).

(4) Ministère de la Guerre, *Règlement général d'Éducation physique, Méthode française*, première partie, édition de 1932, p.15.

(5) Baquet, 1942 (1947, p.10).

(6) En italiques dans le texte.

Cet enseignement ne peut pas être transmis uniquement « dans des livres ou par des discours »⁽¹⁾, mais grâce à des exemples concrets et vécus à l'occasion des jeux et des sports »⁽¹⁾. Pour Baquet, « c'est sur le Stade que nous pouvons, si nous le voulons, apprendre à nos enfants, avec l'honnêteté, la maîtrise de soi, la justice et la tempérance »⁽²⁾.

Dans cette perspective, l'Education sportive, (qui inclut l'Education physique), ne saurait être réduite à un apprentissage technique, elle fait partie de la formation de la jeunesse. En effet, « trop de jeunes gens, non initiés à l'activité physique, qu'ils soient scolaires ou jeunes apprentis, sont enclins à la rêverie, ou obsédés par des plaisirs et des divertissements malsains ou mièvres »⁽³⁾.

Le devoir des éducateurs vis-à-vis de ces jeunes gens est alors « de les secouer et de les aider, par le sport, à dégager *leur personnalité*⁽⁴⁾ »⁽³⁾. Les éducateurs ont aussi le devoir de « lutter contre la facilité le laissez-aller, la paresse, la veulerie et exalter au contraire le rendement, la performance,

(1) Baquet, 1942 (1947, p.16).

(2) Ibid., p.37.

(3) Ibid., p.17.

(4) En italiques dans le texte.

l'effort, qui donneront à chacun la connaissance, la mesure de sa valeur et, par conséquent, *la confiance en soi*(1) »(2).

Maurice Baquet, condense lui-même son point de vue lorsqu'il écrit : « en résumé, par la pratique du sport, nous nous proposons tour à tour d'exalter l'individu, de développer sa personnalité, et de le soumettre à une règle, celle de l'équipe, du groupe ou du clubs, ceci corrigeant cela. L'action morale et sociale doit avoir autant d'importance pour l'éducateur ou le dirigeant que le perfectionnement du geste technique ou de la tactique »(3).

Ainsi, l'Education sportive et physique est-elle, à l'époque de l'Education générale et sportive, la forme primitive d'une Education physique et sportive intégrée dans l'Education générale.

Ce qui peut sembler être un jeu de mots, est en réalité un enjeu pour les professeurs d'E.P.S. qui n'auront de cesse de montrer qu'ils sont plus que des

(1) En italiques dans le texte.

(2) Baquet, 1942 (1947, p.17).

(3) Ibid., p.19.

techniciens : des *éducateurs*, soucieux de l'éducation physique de la jeunesse bien sûr, mais également soucieux de son éducation morale et sociale, plus particulièrement dans le cadre scolaire, justifiant du même coup leur fonction d'enseignant.

Concrètement, selon Baquet, la séance d'Education sportive généralisée se compose de cinq parties :

- 1) Des exercices de mise en train;
- 2) Des exercices de développement musculaire et de souplesse;
- 3) Des exercices d'agilité et de cran;
- 4) Des exercices à prédominance technique sportive;
- 5) Le retour au calme⁽¹⁾.

Seule la quatrième partie est proprement sportive avec un classement des sports en : sports individuels, sports collectifs et sports de combats. Cette partie inclut également les « jeux préparatoires aux sports »⁽²⁾.

(1) D'après Baquet, 1942 (1947, pp. 47 et 48).

(2) Ibid., p.48. Cette formulation et surtout l'affirmation selon laquelle « le sport est *une forme supérieure du jeu* »(p.14) a été vivement critiquée par Parlebas. Le numéro hors série de la Revue des C.E.M.E.A., *Vers l'Education Nouvelle*, 1973, consacré à « l'activité ludique dans le développement psychomoteur et social des enfants », donne une idée de la divergence des points de vue, en particulier entre Mérand et Parlebas : « l'affirmation selon laquelle les jeux traditionnels ne représenteraient qu'une forme ludique inférieure, préparatoire aux jeux hyper-institutionnalisés, ne résiste pas à l'analyse des faits de terrain. Complaisamment répandue par les tenants d'une hégémonie des sports collectifs, tels R.Mérand et F.Malho, cette conception d'une prétendue supériorité des jeux fortement institués est irrecevable » Parlebas (1973, p.139).

Les quatre autres parties attestent le caractère éclectique de ce que sera appelée bientôt la Méthode sportive, puisque les exercices de mise en train renvoient à la Méthode suédoise, les exercices de développement à la Méthode française, les exercices d'agilité et de cran à la Méthode naturelle et à la Méthode d'Amoros. Quant au retour au calme il est un mélange d'exercices empruntés aux Méthodes précédentes, auxquels s'ajoute la marche avec chant que l'on peut classer dans le scoutisme (chant), dans la Méthode naturelle (marche), dans la Méthode française (exercices rythmés), ou dans la Méthode suédoise (exercices respiratoires analytiques).

Au total, sans rien rejeter en bloc, se contentant seulement de montrer les limites des "Méthodes" les plus couramment utilisées à l'époque⁽¹⁾, Maurice Baquet élabore une nouvelle Méthode éclectique à dominante sportive. La nouveauté, la moralité⁽²⁾ et l'attrait

(1) Baquet critique la *Méthode française* lorsqu'il affirme que le sport peut, être envisagé dès l'enfance et lorsqu'il remet en question le principe selon lequel l'Éducation physique doit être gouvernée par la physiologie. Il pense qu'à « la classification physiologique habituelle, il faut subsister une classification qui tienne compte de la valeur éducative générale du sport » (1942, p.44). C'est ainsi qu'il différencie : les jeux et sports collectifs, les sports individuels, les sport de combat et les sports de pleine nature. Baquet critique également la *Méthode naturelle*, car il pense que ce n'est pas en imposant à un débutant « des exercices dits utilitaires mais fastidieux qu'on soutiendra son intérêt et qu'on l'incitera à revenir sur le Stade » (1942, p.48).

(2) « C'est par le sport et la saine compétition que nous arriverons à conquérir la jeunesse à une activité susceptible de lui donner le goût de l'effort individuel pour un idéal collectif » Baquet, 1942 (1947, p.15). « Les automatismes moraux et sociaux, qui ont une importance considérable pour l'avenir du pays et de l'humanité, doivent être enseignés obligatoirement dès l'enfance » Ibid.; p.16. «Le sport est de la morale en action » Ibid., p.251.

exercé par des pratiques sportives jugées maintenant accessibles à tous, dès l'enfance, aboutiront à faire que le succès de la Méthode sportive sera grandissant.

De plus, et surtout, en montrant l'importance du rôle joué par l'Edicateur utilisant l'éducation sportive⁽¹⁾, Baquet contribue à délimiter un territoire éducatif et pédagogique nouveau que les professeurs d'E.P.S. vont s'efforcer d'occuper, tout en se construisant une identité professionnelle de professeur Edicateur polyvalent, sachant qu'ils ne sont reconnus, ni comme professeurs à part entière (ils n'ont pas de matière d'enseignement⁽²⁾), ni comme entraîneur (fabriquer des champions n'est pas leur but)⁽³⁾.

Les professeurs d'Education physique et sportive (E.P.S.) et la discipline d'enseignement Education physique et sportive sont donc des créations du régime de Vichy.

(1) Il convient de relever l'influence non seulement de la compétition mais également de l'*entraînement sur l'habitus* et le style de vie : « contrairement à ce que pensent de nombreux sportifs, ce n'est pas seulement la compétition qui a une valeur éducative, mais la soumission du jeune sportif aux disciplines parfois sévères de l'entraînement » Baquet, 1942 (1947, p.22). « En interdisant le tabac, la boisson, les veilles, les excès de toute nature » Ibid., p.55, les pratiques sportives peuvent engendrer des « conduites ascétiques » Weber, 1904 (1964, p.224) qui intéressent tous ceux qui ont en charge le contrôle de l'enfance et de la jeunesse.

(2) « A la différence d'autres disciplines, elle [l'éducation physique] ne s'appuie pas sur une matière préexistante et constituée hors d'elle-même ». Instructions officielles de 1967. « A mon avis, qu'on le veuille ou non, la quasi-totalité des enseignants d'E.P.S. enseigne des pratiques sportives plus ou moins anélagées, et l'on peut dire qu'il n'y a pas de contenus propres à l'Education physique dispensée à l'école » Brohn (1989, p.34).

(3) « Seule une élite rationnellement éduquée et entraînée, aura accès au combat sportif supérieur » Baquet, 1942 (1947, p.254), l'important est donc d'agir pour le mieux-être physique et moral du plus grand nombre » Ibid., p.253.

Dans ce domaine, comme dans quelques autres, ce régime n'a pas tout inventé⁽¹⁾, comme s'efforce de le montrer Gay-Lescot (1987) dans deux articles « L'enracinement de l'Education physique dans le système scolaire français : 1936-1942 » et « De l'E.P. républicaine à l'E.G.S. nationale (1936-1942). Six années fondamentales » (1989).

Une fois de plus, les professeurs d'E.P.S. vont bénéficier de circonstances particulières, qui n'ont par ailleurs rien de réjouissantes, car c'est bien par « réaction⁽²⁾ contre un enseignement jugé trop intellectuel »⁽³⁾ que le gouvernement de Vichy a favorisé l'essor de l'Education physique et sportive.

Toutefois, cet essor, a ses limites car en créant le C.A.P.E.P.S. (Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive) et en intégrant les Professeurs d'E.P.S. au sein de l'Education nationale, Vichy a également créé les conditions de leur domination

(1) « Sur certains points (...), la continuité est très grande entre Vichy et la III^e République finissante. La chasse aux mauvais français a commencé sous Daladier. La politique familiale entreprise avec la revalorisation des allocations familiales et le code de la famille se poursuit avec l'allocation de salaire unique (1941). De même, Vichy réalise l'allocation aux vieux travailleurs salariés, discutée sous le Front Populaire » Prost (1979, p.51).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Léon, 1967 (1977, p.105).

par les professeurs de disciplines intellectuelles que sont les professeurs d'Education générale, renforçant ainsi un clivage déjà existant.

En outre, et pour plus de quarante ans, Vichy a mis en place une division interne parmi les praticiens en faisant des moniteurs d'E.P.S. des sous-professeurs d'E.P.S.

Les professeurs d'E.P.S., quant à eux, resteront pour longtemps encore, d'autres sous-professeurs, car ils font partie de ceux qui enseignent les petites matières.

Cependant, l'E.P.S. survivra, ce qui n'est pas le cas du régime de Vichy qui lui a donné naissance.

2.3- Fin du régime de Vichy et évolution de l'E.P.S. : la constitution d'un Syndicat de l'Education Physique

L'échec de la révolution nationale, les contraintes de l'Occupation, le refus grandissant de la part du peuple français de la Collaboration dans ses formes

économiques, idéologiques et étatiques⁽¹⁾, et une meilleure organisation⁽²⁾ de la Résistance⁽³⁾ vont entraîner l' « effondrement de Vichy »⁽⁴⁾ : « au début de 1944, tous les Français, hormis quelques fanatiques, savent que la fin est proche. Vichy n'est plus qu'un gouvernement fantôme »⁽⁵⁾.

Aussi, « dès le printemps 1944, le pouvoir de la Résistance est prêt à se substituer à celui de Vichy »⁽⁶⁾. Il comprend un gouvernement « formé à Alger le 3 juin 1943, reconnu en août par les Alliés, le Comité Français de Libération Nationale, dans lequel, sont entrés des communistes »⁽⁷⁾ qui, le 2 juin 1944 prend le nom de Gouvernement provisoire de la République française et deux organes représentatifs : en France le Conseil National de la Résistance, à Alger l'Assemblée Consultative.

(1) Berstein et Milza (1987, pp.76-85) t 2.

(2) « En mai 1943, Jean Moulin, délégué national du général De Gaulle, crée en France le Conseil National de la Résistance qui, comprend les dirigeants des principaux mouvements, des délégués des deux grands syndicats ouvriers, la C.G.T. et la C.F.T.C., ainsi que des partis politiques d'avant guerre, y compris ceux qui n'ont eu aucune action résistante (comme les radicaux ou les partis modérés). Le C.N.R. porte Jean Moulin à sa présidence, annule les lois de Vichy et reconnaît de Gaulle comme chef politique de la Résistance » Ibid., p.89.

(3) « L'essor de la Résistance », *Encyclopédie Larousse méthodique*, 1955, p.358, t 1.

(4) Robert Aron (1954, pp.679-710).

(5) Paxton, 1942 (1973, p.305).

(6) Berstein et Milza (1987, p.90) t 2.

(7) Labrune et Toutain (1986, p.112).

Une ordonnance du 21 avril 1944 prévoit le retour progressif aux institutions républicaines. Sous l'influence du Conseil National de la Résistance, le gouvernement d'Alger institue des Comités départementaux et des Comités locaux de Libération.

La Résistance dispose d'une force armée dont l'apport explique en partie la rapidité de la victoire des Alliés (débarquement le 16 juin 1944 en Normandie, le 15 août sur les côtes de Provence).

Après la Collaboration, l'Épuration⁽¹⁾ fait craindre « le cauchemar de la guerre civile »⁽²⁾ à un moment où la situation du pouvoir politique est problématique alors que la libération territoriale commencée le 6 juin 1944 est presque achevée en novembre de la même année⁽³⁾.

L'ordonnance du 9 août 1944 « rétablissant la légalité républicaine sur les territoires libérés de la

(1) « L'ordonnance du gouvernement provisoire de la République française du 27 août 1944 avait créé des commissions d'épuration, habilitées à proposer, dans toutes les administrations, des mesures disciplinaires allant du déplacement d'office à la révocation sans pension, dans le dessein d'éloigner des postes de commandement et d'influence ceux d'entre les Français qui avaient collaboré avec l'ennemi pendant l'Occupation » *Grand Larousse Encyclopédique*, 1970.

(2) Paxton, 1972 (1973, p.305)

(3) « En novembre 1944, les Allemands ne contrôlent plus en France que quelques poches, sur les côtes de l'Atlantique, à Dunkerque et à Colmar » Bernstein et Kilza (1987, p.91) t 2.

métropole »⁽¹⁾ et de la reconnaissance officielle, le 23 octobre 1944, « par les Trois Grands (Royaume-Uni, U.R.S.S., E.U.) »⁽²⁾ du Gouvernement provisoire du général de Gaulle donnent une assise institutionnelle à l'autorité de l'Etat (républicain). Il reste à faire respecter la légalité républicaine sur le terrain, ce qui s'avérera un peu plus difficile.

Ce changement de politique lié à l'évolution du rapport des forces en présence permet de faire ce qui, il y a quelques temps aurait été jugé illégal ou inutile, comme l'invitation à « la grève générale »⁽³⁾ lancée par les syndicats le 18 août 1944, ou la mise en place de la Commission Langevin-Wallon par l'arrêté du 8 novembre 1944.

Bref, « l'automne de 1944 est à la période de reconstitution de l'Etat »⁽⁴⁾ mais c'est encore avec l'hiver qui suivra, une période de guerre puisque la bataille continue des Vosges aux Ardennes, et que les bombardements anglais et américains, qui s'intensifient sur les objectifs industriels ou militaires détenus par les Allemands sur le sol de France, ne font qu'aggraver les problèmes de la vie quotidienne des Français.

(1) Meyer, 1971 (1980, p.604).

(2) *Encyclopédie Larousse méthodique*, 1955, p.35, t 1.

(3) Meyer, 1971 (1980, p.605).

(4) Mouschi et Agulhon, 1972 (1976, p.24).

On comprend que dans de telles conditions les épreuves du C.A.P.E.P.S. n'aient pas pu se dérouler selon le calendrier prévu.

Le Colonel Pascot cesse de sévir à la tête du Commissariat à l'Education générale le 20 août 1944⁽¹⁾, et « en septembre octobre 1944, quatre circulaires fixent à deux ou trois heures les horaires d'éducation physique, dans les différents cycles d'enseignement »⁽²⁾.

A la direction de l'Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive (E.N.E.P.S.), Bonnet, ancien responsable d'Ecole Normale d'instituteurs est remplacé, le 1^{er} décembre, par Poirion, Inspecteur primaire. Jacques Thibault pense beaucoup de bien de ce nouveau directeur qui donne également des cours⁽³⁾.

En cette fin d'année 1944, un événement important dans la genèse de la profession d'enseignant d'E.P.S. va

(1) D'après Gay-Lescot (1986, p.16).

(2) Amar (1987, p.41).

(3) « Au 1^{er} décembre apparaît un nouveau directeur, M^r Poirion, un inspecteur primaire fin et distingué. Son allocution d'entrée est simple et cordiale. Peu de temps après il assurera les cours de psycho-pédagogie. Son enseignement, tout à la fois précis et culturel, changera agréablement des élucubrations que nous avons dû parfois supporter » Thibault (1992 b, p.89).

avoir lieu, il s'agit de la constitution⁽¹⁾ ou de la reconstitution⁽²⁾ d'un syndicat de l'E.P.S..

Comme Marcel Berge, l'ouvrage publié sous la Direction de Jean Zoro⁽³⁾ parle de Congrès constitutif du S.N.E.P. »⁽⁴⁾ et met l'accent sur l'obtention « des 3 H de service pour l'Association sportive »⁽⁴⁾. Il y a là une double originalité qu'il nous faut relever : d'une part l'existence d'un syndicat propre à une discipline ou à un corps d'enseignants, d'autre part la possibilité d'inclure trois heures dans le service hebdomadaire pour l'Association sportive, n'a pas d'équivalent dans les autres corps d'enseignants.

Ces deux originalités rendent compte d'une spécificité mais en même temps marginalisent les enseignants de l'E.P.S. scolaire.

Marcel Berge situe le Congrès constitutif du « Syndicat des professeurs d'E.P. »⁽⁵⁾ en décembre 1944 et insiste à propos du Congrès de 1945 sur « les difficultés de toutes sortes que connaissent l'E.P.S. et

(1) D'après Marcel Berge, Secrétaire général du syndicat national de l'Education physique (S.N.E.P.), de 1969 à 1979.

(2) D'après Philippe Méauzet, Secrétaire général du S.N.E.P., de 1955 à 1969.

(3) *Images de 150 ans d'E.P.S.*, 1986.

(4) *Ibid.*, p.258.

(5) Berge (1984, p.15).

ses professeurs »⁽¹⁾, les problèmes « d'organisation administrative, de rémunération et de formation »⁽¹⁾. occupant la première place.

Pour Philippe Néaumet il s'agit, les 28 et 29 décembre 1944 de la reconstitution d'un syndicat de l'E.P.S., « dans le cadre de la Fédération Générale des Fonctionnaires (F.G.T.), adhérente à la C.G.T. de l'époque »⁽²⁾.

Néaumet met l'accent sur le caractère unitaire : « un syndicat unique de l'E.P.S. »⁽²⁾, la brièveté de cette unité : « en fait, le syndicat unique fut très éphémère »⁽³⁾ et les principaux voeux émis, classés selon cinq rubriques⁽⁴⁾ :

1- Pour les structures ministérielles et administratives : suppression des deux commissariats chargés respectivement de la Jeunesse et de l'Education Physique et Sportive. Rattachement de l'E.P.S. au ministère de l'Education Nationale. Administration des enseignants d'E.P.S. par les recteurs et les inspecteurs d'académie. Postes d'autorité : inspection des enseignants d'E.P.S. et direction des établissements d'E.P.S. confiés à des titulaires du C.A.P.E.P.S..

(1) Berge (1984, p.15).

(2) Néaumet (1988, p.27).

(3) Car, « il n'y eut pas de second bulletin commun. Pour les professeurs d'E.P.S., le *Bulletin* n°2 sera celui du Syndicat National des Professeurs d'Education Physique de l'Enseignement Public (2° degré), paru en novembre 1945 » Néaumet ((1988, p.28).

(4) « Consignés dans un Bulletin commun n°1 d'avril 1945 des professeurs, moniteurs d'E.P.S. et du personnel d'administration » Néaumet (1988, p.27).

- 2- Pour l'équipement sportif : établir un plan d'ensemble.
- 3- Pour l'enseignement de l'E.P.S. : fixer les maxima de services des professeurs et maîtres d'E.P.S. et, inclure dans leur service trois heures pour l'association sportive. Prévoir le contrôle de l'éducation physique en liaison avec le contrôle médical et organiser des centres de rééducation pour les déficients.
- 4- Pour le recrutement des enseignants d'E.P.S. : réformer le C.A.P.E.P.S. institué par Vichy. Créer un diplôme de maître d'E.P.S.. Intégrer les moniteurs d'E.P.S. formés sous Vichy et jugés valables par une commission ad hoc, dans le corps des maîtres d'E.P.S.
- 5- Pour la formation des enseignants E.P.S. : utiliser judicieusement les Centres Régionaux d'Education Générales créés par Vichy, reconvertis en C.R.E.P.S., pour préparer la première partie du C.A.P.E.P.S. et pour former les nouveaux maîtres d'E.P.S.. Préparer la deuxième partie du C.A.P.E.P.S. à l'École Normale d'Education Physique⁽¹⁾.

La lecture de ces vœux nous renseigne à la fois sur la situation objective des agents de l'E.P.S., le poids de leur héritage et leurs espérances subjectives.

A ce stade du développement de la profession d'enseignant d'E.P.S., la constitution ou la reconstitution d'un syndicat est un événement qui contribue fortement à faire exister un champ de l'Education physique scolaire, relativement autonome puisqu'en partie intégré au champ scolaire, et

(1) D'après Méauzet (1988, pp.27-28).

relativement autonome également par rapport aux mouvements d'Education physique extérieurs à l'Ecole et souvent dirigés par des notables⁽¹⁾.

La dynamique de ce champ va aussi être activitée pendant une quarantaine d'année par les conflits entre enseignants d'E.P.S. et en particulier entre les Maîtres d'E.P.S. (héritage de Vichy) et les Professeurs d'E.P.S..

Le régime de Vichy a fourni aux enseignants d'E.P.S. une discipline d'enseignement appelée encore aujourd'hui Education physique et sportive. Il y a là un élément fort, d'*unification* : l'identité d'une discipline scolaire obligatoire.

Mais, simultanément Vichy a créé des conditions de *divisions* durables, puisqu'elles existent encore de nos jours, dans le champ de l'E.P.S., entre les Professeurs et les Maîtres, ou plus exactement leurs héritiers faisant fonction de professeur sans en avoir les "prérogatives", d'une part, et d'autre part, dans le

(1) « Mais si les mouvements d'éducation physique sont à l'extérieur de l'école un levier de quelque force par suite du nombre des associations, des effectifs qu'elles regroupent et surtout des notables qui les dirigent, les responsables proprement scolaires de l'éducation physique sont jusqu'en 1930 environ pratiquement sans influence » Thibault (1992 c, p.330).

champ scolaire, en différenciant nettement en termes de statuts, rôles, missions et prestige, les Maîtres d'Education générale⁽¹⁾, les Professeurs d'Education physique et sportive et les moniteurs d'Education physique et sportive.

Sauf pour les profeseurs d'E.P.S., les appellations ont changé, mais la structure a trois niveaux hiérarchiquement décroissants demeure, entre les professeurs des disciplines intellectuelles, les professeurs des petites matières (dont l'E.P.S.), et les faisant fonction.

Il en est de même dans l'enseignement entre le supérieur, le secondaire et le primaire, ainsi que, typique de l'héritage de Vichy, la hiérarchisation entre national ou général, régional ou académique, départemental ou local, qui restera la stucture de base de l'organisation du sport en France .

Bref, les voeux exprimés en avril 1945 traduisent une ambiguïté chez les agents de l'E.P.S. qui veulent à la fois être complètement intégrés à l'Education

(1) Rappel : qui sont en réalité des professeurs de lettres, le plus souvent.

nationale dans le second degré, tout en persistant à maintenir un mode de formation calqué sur le Primaire supérieur, comme l'atteste l'attachement des professeurs d'E.P.S. à leur Ecole Normale, ce qui les prive du même coup d'une formation universitaire qui ferait d'eux des professeurs du secondaire à part entière.

Mais cette tactique d'opposition douce à une formation initiale dans l'enseignement supérieur, ce refus de jouer au maximum la carte des I.R.E.P.⁽¹⁾ (rattachés aux facultés de médecine), n'est-elle pas en réalité la stratégie, au sens d'« orientation de la pratique qui n'est ni consciente et calculée, ni mécaniquement déterminée »⁽²⁾, la plus adaptée, la plus objectivement ajustée à la situation ?

N'ayant ni la forme de capital, ni l'habitus adéquat pour être formés à l'université, les professeurs d'E.P.S., en 1945, ont choisi de privilégier la recherche de l'intégration dans l'enseignement secondaire pour exercer leur métier, et une Ecole Normale spécifique pour s'y préparer.

(1) À noter que sous Vichy, les I.R.E.P. sont suspectés d'indépendance et que le régime du Maréchal créera un centre de préparation à la 1^{ère} partie du C.A.P.E.P.S. En 1942-1943 les élèves seront boursiers et bénéficieront de 40 places femmes et 40 places hommes. D'après Néaunet (1992, p.43).

(2) Bourdieu (1987, p.33).

Si l'on peut parler, en 1944, de la reconstitution d'un Syndicat c'est d'abord parce qu'ils avaient été supprimés sous le régime de Vichy et surtout que, Zoro⁽¹⁾ et Thibault⁽²⁾ font état de l'existence d'un Syndicat National des Professeurs d'Education physique de l'Enseignement public (second degré) remontant probablement⁽³⁾ aux années 1930.

Etienne Orjollet aurait été le premier secrétaire général de ce syndicat de 1933 à 1945⁽¹⁾ que Thibault⁽²⁾ nous présente comme : « alors directeur technique de la nouvelle Ecole Normale d'Education Physique créée en 1933 et située à Paris, 45, Boulevard Jourdan »⁽²⁾.

A défaut de fixer une date précise quant à la constitution du Syndicat National des Professeurs d'Education Physique, Thibault⁽²⁾ apporte des indications sur « une préoccupation immédiate »⁽²⁾ de ce syndicat : « faire reconnaître ses membres comme des enseignants à part entière alors que dans l'enseignement secondaire ils sont alignés sur le cadre des instituteurs⁽⁴⁾ »⁽²⁾.

(1) Zoro (1986, p.258).

(2) Thibault (1992 c, p.330).

(3) Probablement, car la date de 1933 est présentée suivie d'un point d'interrogation dans l'ouvrage sous la direction de Zoro, et Thibault écrit qu'un « Syndicat National des Professeurs d'Education Physique (2^e degré) voit le jour après 1930 »(1992 c, p.330).

(4) Souligné par nos soins.

En 1945, il est possible d'observer le chemin parcouru sur la voie qui mène à l'intégration dans l'enseignement secondaire, mais en même temps tout le chemin qu'il reste à faire; sinon, le voeu de rattachement au ministère de l'Education Nationale n'aurait pas de sens.

Egalement, la quête de reconnaissance semble être l'une des préoccupations constantes dans le groupe professionnel des professeurs d'E.P.S.

La frustration relative⁽¹⁾ individuelle et groupale est certainement l'un des éléments qui ont contribué à faire d'un ensemble d'individus un corps professionnel. Il en est de même de façon beaucoup plus visible, de la création de l'Ecole Normale d'Education Physique en 1933, ainsi que, de la reconstitution d'un Syndicat de l'Education physique en 1944.

Autre élément qui a joué, hier, dans la production, aujourd'hui, davantage dans la reproduction du corps des professeurs d'E.P.S. : "l'ancêtre" de la *Revue E.P.S.*, les *Notes Techniques et Pédagogiques de l'E.N.S.E.P.*.

(1) C'est un thème qui revient fréquemment dans les entretiens que nous avons recueillis et sur lequel nous reviendrons dans la troisième partie de notre travail.

2.4- Les Notes Techniques et Pédagogiques de
l'E.N.S.E.P. : la mémoire écrite des
praticiens de l'E.P.S.

A la fin de l'année 1942, les élèves de l'Ecole Nationale d'E.P. commencent à publier, à l'intérieur de leur établissement, le recueil des notes prises lors de leurs cours et conférences.

Durant la période de Vichy ces *Notes Techniques de l'E.N.S.E.P.* paraîtront « de façon épisodique en utilisant un support ronéotypé assez médiocre »⁽¹⁾. Mais, quel que soit le support, l'important est dans la prise de conscience d'une spécificité et la volonté de se doter d'une mémoire qui ne soit pas simplement orale et gestuelle : « conscients de la chance que nous avons de pouvoir bénéficier d'un enseignement *original*⁽²⁾ dans un domaine alors peu exploré, nous fûmes quelques uns à vouloir en garder *trace*⁽²⁾ »⁽¹⁾.

Pour Jacques Flouret, directeur de l'E.N.S.E.P. de 1951 à 1954 les « Notes Techniques restent le témoignage

(1) Thibault (1992 b, p.100).

(2) Souligné par nos soins.

de la foi et de l'esprit d'entreprise ayant animé les élèves livrés à leurs propres moyens pendant les années difficiles, et des mobiles ayant un peu plus tard inspiré les Professeurs de l'Ecole »⁽¹⁾.

En revanche, en janvier 1945, les, maintenant, *Notes Techniques de l'E.N.S.E.P.*, c'est-à-dire de l'Ecole Normale Supérieure⁽²⁾ d'Education physique « prétendent s'adresser à d'autres lecteurs : l'imprimerie remplace le tirage ronéotypé; les Professeurs collaborent directement à la rédaction »⁽¹⁾. On constate que comme pour le sport scolaire, ce sont les élèves qui précèdent les maîtres, ce sont les élèves qui incitent leurs Professeurs à écrire.

Désormais, ce ne sont plus seulement les philosophes, les militaires, les médecins qui vont écrire à propos de l'Education physique, mais également les praticiens, ou plus exactement la petite fraction d'entre eux qui exercent à l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique (E.N.S.E.P.).

(1) Flouret (1952, p.2).

(2) Cette transformation institutionnelle fera l'objet du point suivant (2.5- E.N.S.E.P. ou E.N.S.E.P.S. ?).

Ces *Notes Techniques*, bientôt *Notes Techniques et Pédagogiques* (1946) seront transformées en juin 1950 en une Revue⁽¹⁾, *Education Physique et Sport*, qui existe toujours et dont le succès ira grandissant.

Avec les *Notes techniques*, les professeurs de l'E.N.S.E.P., et quelques uns de leurs élèves, contribuent à produire, selon l'expression de Mérand la « mémoire collective de la profession »⁽²⁾, en même temps qu'ils vont à leur manière, reconstruire une identité⁽³⁾ Education physique et sport dépouillée de l'idéologie vichyssoise. De plus, la fabrication de cette mémoire, écrite, constitue un pas en avant dans l'édification d'un corps d'agents particuliers : les professeurs d'E.P.S.

Rares, sont les groupes qui n'ont pas leur bulletin, leur revue. N'appelle-t-on pas cela un organe ?

(1) Dans le dernier numéro (n°33, mai-juin) des *Notes techniques et pédagogiques* de l'E.N.S.E.P. il est précisé : « vous excuserez le retard des derniers numéros 31, 32 et 33 lorsque vous saurez que le Comité de rédaction depuis huit mois prépare la nouvelle revue dont nous sommes heureux d'être les premiers à annoncer la parution »; ainsi que : « la suite de l'article de J. Personne, sur la travail au sol au judo, la suite de l'article de R. Guilbert, Compétitions et entraînement, paraîtront incessamment dans : "EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT" ». Cette présentation signée P.P. (vraisemblablement Pierre Parazols, professeur d'E.P.S. au Lycée Michelet de Vanves, gérant des Notes techniques), figure en dernière page.

(2) Mérand (1986, p.5).

(3) « La mémoire est un élément essentiel de ce qu'on appelle désormais l'identité individuelle ou collective, dont la quête est une des activités fondamentales des individus et des sociétés d'aujourd'hui, dans la fièvre et l'angoisse » Le Goff, 1986 (1988, p.174).

La métaphore physiologique rappelle que cette publication périodique est considérée comme l'expression, l'interprétation d'un groupe : sa voix.

En réalité, cette voix n'est pas celle de tous les enseignants d'E.P.S., elle est réduite aux quelques noms des auteurs d'articles, ce qui creuse un peu plus l'écart entre les praticiens, les théoriciens et cette catégorie intermédiaire que sont en train de devenir les professeurs d'E.P.S. de l'E.N.S.E.P.⁽¹⁾.

Ce facteur de division étant observé, il reste que les *Notes techniques*, seront plutôt un moyen d'unification, de construction d'une discipline d'enseignement et d'un corps d'enseignants spécialisés.

Enfin, même si la dépendance reste considérable vis-à-vis du pouvoir médical, les *Notes techniques* montrent que grâce, surtout à la formation "théorique", beaucoup plus qu'à leurs performances physiques, les professeurs d'E.P.S. sont en train d'augmenter, un peu, leur degré d'autonomie (relative).

(1) À noter qu'en vertu du décret du 29 juin 1945 les professeurs d'E.P.S. de l'E.N.S.E.P. ont le même classement indiciaire que les professeurs agrégés (cadre supérieur). D'après Néaunet (1988, p.38).

Mais, quelle est cette Ecole normale *supérieure* d'Education physique ?

2.5- E.N.S.E.P. ou E.N.S.E.P.S. ?

Le Régime de Vichy avait supprimé les Ecoles Normales primaires et transformé l'Ecole Normale d'Education physique en Ecole *Nationale* d'Education Physique et Sportive. Les hommes politiques de la IV^e République naissante vont, en autres mesures, réouvrir les Ecoles Normales primaires et changer l'appellation de l'Ecole Nationale d'E.P.S. pour celle d'Ecole Normale *Supérieure* d'Education Physique, bientôt scindée en deux Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique.

Faut-il alors parler d'E.N.S.E.P. ou d'E.N.S.E.P.S. ? La mise en place de deux Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique a-t-elle eu lieu en 1945 ou en 1946 ?

Les historiens de l'Education physique sont peu précis sur ces questions ou, lorsqu'ils le sont, leurs

points de vue sont partagés, voire opposés⁽¹⁾, ainsi que sur le statut des professeurs d'E.P.S.⁽²⁾.

Là où Thibault ne perçoit qu'un « changement de sigle »⁽³⁾, Parlebas voit « une conquête stupéfiante »⁽⁴⁾.

Au delà de ces quelques divergences, l'observation de l'état du développement de l'Education physique, au moment de la Libération montre que, s'agissant de la genèse de la discipline⁽⁵⁾ et du corps professoral⁽⁶⁾ il y a incontestablement progrès par rapport aux états

(1) Pour Michon (1982, p.17) il existe, en 1945, deux E.N.S.E.P. qui deviendront "sportives" (E.N.S.E.P.S) seulement en 1963, alors que pour Néaume (1992, p.55 et 56), parmi les « mesures prises dès 1945-1946 (...) l'Ecole Nationale de l'Education Physique et Sportive (E.N.S.E.P.S.) est transformée en deux Ecoles SUPERIEURES d'Education Physique et Sportive (E.N.S.E.P.S.) », l'une pour les jeunes gens, l'autre pour les jeunes filles.

(2) L'assimilation des professeurs d'E.P.S. à la catégorie des certifiés avec alignement sur les indices correspondants est due, selon Thibault (1992 c, p.340), « sous le gouvernement de Vichy, à des décisions des Commissaires Borotra et Pascot, ce que l'on ne mentionne jamais », tandis que dans la *Monographie professionnelle* du Ministère de l'Education nationale (1960, p.7), il faut attendre 1949 pour que les professeurs sortant des E.N.S.E.P.S. soient « rétribués selon les mêmes indices que les professeurs certifiés des autres disciplines ».

(3) Thibault (1992 a, p.14) : « ma scolarité à l'E.N.S.E.P.S. (Ecole Nationale) devenue entre temps E.N.S.E.P.S. (Ecole Normale Supérieure) par changement de sigle et sans autre forme de procès, se termina en juillet 1946 ».

(4) Parlebas (1986, p.3) : « l'E.P. a connu une conquête stupéfiante à mes yeux, à la fin de la guerre : la conquête du professorat d'E.P., avec deux Ecoles Normales Supérieures d'E.P. » Parlebas (1986, p.3).

(5) Pour l'Inspecteur Général Delaubert (1974, p.76), la Libération est une « étape essentielle » en Education physique car, « dès 1945 un certain nombre de dispositions confirment le courant de 1936-38, en s'efforçant de conserver, malgré la condamnation idéologique, certains acquis de la période d'occupation ».

(6) La création des deux E.N.S.E.P. est considérée par Parlebas (1986, p.3 et 4) comme « une conquête syndicale remarquable » due à une cassure sociale (en l'occurrence, une guerre) ». L'existence de deux E.N.S.E.P.S. constituent aussi « une conquête très importante » car il y a désormais « deux centres où pouvaient se forger les connaissances, se mettre à l'épreuve les pratiques ». De plus, ces lieux « étaient même tellement privilégiés qu'à l'époque (...) tous les professeurs ou pratiquement tous passaient par les E.N.S.E.P. (...), tous se connaissaient. Il y avait un esprit de corps qui se formait et une unité de formation avec ses avantages et ses inconvénients ».

antérieurs⁽¹⁾, mais, structurellement l'Education physique reste une discipline mineure dans le champ scolaire et les professeurs d'E.P.S. au plus bas de l'échelle des enseignants du second degré⁽²⁾.

Bref, les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique, n'ont de *Supérieures* que le nom et les professeurs d'E.P.S., domaine dans lequel l'agrégation n'existe pas, sont seulement assimilés aux professeurs certifiés, ce qui, comparativement aux autres enseignants du second degré ne leur confère pas un grand prestige, ainsi qu'à leur discipline, qui ne figure pas à titre obligatoire dans les épreuves des examens et concours scolaires.

Au moment de la Libération, l'Education physique, discipline obligatoire est, dans le second degré, enseignée par des professeurs spécialisés qui reçoivent une formation essentiellement préprofessionnelle théorique et pratique, en dehors de l'Université, au sein pour la plupart d'entre eux, de deux Ecoles Normales Supérieures d'Education physique.

(1) En 1945 le Secrétaire général du S.N.E.P., Robert Surrel remarque que « désormais 120 nouveaux professeurs, maintenant assimilés aux certifiés, sont promus chaque année alors qu'avant 1939 les chiffres oscillaient entre 15 et 35 » Thibault (1992 c, p.331).

(2) Essentiellement parce que, à l'inverse des Ecoles Normales Supérieures d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud qui sont à la Libération « transformées en établissements d'enseignement supérieur » Méauzet (1992, p.55), les E.N.S.E.P.S. « ne sont pas intégrées dans l'Enseignement Supérieur » (Ibid., p.56).

Cette situation originale, parce que différente de celle des autres catégories d'enseignants donne, aux professeurs d'E.P.S., une spécificité, dont l'efficacité pratique sur le terrain pédagogique semble être reconnue par tous, mais qui a aussi pour effet de les maintenir à distance de leurs collègues des autres disciplines, faute d'avoir reçu, comme eux, une formation disciplinaire à l'Université.

Il faudra attendre la suppression des deux Ecoles Normales Supérieures d'E.P.S. (E.N.S.E.P.S.), comme établissements de formation initiale, et la mise en place des Unités d'Enseignement et de Recherches en E.P.S. (U.E.R.E.P.S.), en 1969, pour que la formation des futurs professeurs d'E.P.S. devienne, un tant soit peu universitaire, tout en gardant un caractère préprofessionnel marqué.

De la Libération, au lendemain du mouvement de mai 1968, qu'est devenue l'Education Physique ?

C- DES DEUX E.N.S.E.P.S. (1946) AUX U.E.R.E.P.S.1969 :

La principale caractéristique de l'évolution de l'Education physique et sportive scolaire, de la Libération à la démission du général de Gaulle en 1969, nous semble être le passage progressif d'une « conception et une pratique de l'éducation physique conformes à la réalité et adaptées à la vie courante »⁽¹⁾ en 1945, à une éducation physique et sportive, qui « doit par ailleurs être l'écho sur le plan éducatif, de l'importance croissante du sport comme fait de civilisation »⁽²⁾ en 1967.

Ce passage correspond à celui d'une période d'après-guerre à une période de paix⁽³⁾, d'une période de reconstruction⁽⁴⁾ à une période de consommation⁽⁵⁾, d'une République, la IV^e, de « courte durée »⁽⁶⁾ souvent « discréditée »⁽⁶⁾ voire « en échec »⁽⁷⁾ et même

(1) Instructions ministérielles du 1^{er} octobre 1945 à l'usage des professeurs et maîtres d'Education physique et sportive. En jargon E.P.S : I.O. de 45 (Instructions officielles de 1945).

(2) Circulaire du 19 octobre 1967 : Instructions officielles aux professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive. En jargon E.P.S. I.O. de 67.

(3) Après la guerre froide et les guerres coloniales.

(4) En 1945 face à l'ampleur des dégâts causés par la guerre, « un très large accord s'est réalisé dans tous les secteurs de l'opinion, par-delà les divisions politiques, pour attribuer une priorité absolue aux tâches de la reconstruction » Asselain (1984, p.108) t.2.

(5) Sans oublier que l'expansion économique a ses laissés pour compte et que « malgré l'ampleur croissante des transferts sociaux, l'inégalité sociale demeure très apparente en France » Bénichi et Mathieux (1983, p.299).

(6) Courtier, 1975 (1979, p.6).

(7) Bernstein et Milza (1987, pp.132-163) t.3.

« condamnée »⁽¹⁾, à une République, la V^e, sorte de « mixte »⁽²⁾ à mi-chemin entre « le régime présidentiel et le régime parlementaire »⁽³⁾.

L'Education physique, comme l'Education intellectuelle et l'Education morale varient en fonction de l'organisation du système politique, économique, culturel et social, nous l'étudierons de la Libération à 1969 au cours de deux périodes, la première correspondant à la quatrième République et la seconde allant des débuts de la cinquième République aux années critiques du régime gaulliste (1968-1969).

1) L'EDUCATION PHYSIQUE SOUS LA IV^e REPUBLIQUE (1946-1958)

L'Education physique, au cours de la IV^e République sera tributaire de l'instabilité gouvernementale⁽⁴⁾, ce qui rend difficile l'étude des rattachements ministériels successifs mais constitue du même coup une série d'indicateurs de l'importance, relative, que chacun des gouvernements accorde, ou pas, à l'Education physique.

(1) Bezbakh (1990, pp.180-184).

(2) Gorce et Moschetto (1979, p.124).

(3) *Grand Larousse Encyclopédique*, 1970.

(4) « En douze ans la France connut dix-huit gouvernements » Néaumat (1992, p.54).

1.1- Le cadre institutionnel de l'Education physique et son évolution de 1944 à 1958

Sans oublier que « la jeunesse n'est qu'un mot »⁽¹⁾ c'est-à-dire en tenant compte de tout ce qu'il peut y avoir d'arbitraire, de socialement construit, de manipulation symbolique, de rapport de pouvoir etc..., dès qu'il est question de classification c'est-à-dire de division, on ne peut s'empêcher de constater l'importance accordée aux mouvements de jeunesse, qui voient leurs effectifs culminer après la seconde guerre mondiale, puisque, « entre 1945 et 1950, deux jeunes sur sept, pense-t-on, y participent »⁽²⁾.

L'étude de l'E.P.S. scolaire, encore à cette époque, suppose de prendre en compte les différentes formes d'Education physique telles qu'elles existent dans les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs et le secteur santé, car l'E.P.S. scolaire loin d'être un point de départ est au contraire un *lieu d'arrivée*, où convergent certaines pratiques et certaines idées, celles qui, à un moment donné de l'histoire sont valorisées par le pouvoir politique en place.

(1) Bourdieu (1980, pp. 143-154).

(2) Rauch (1987, p.233).

Ceci ne veut pas dire que, les enseignants d'E.P.S. reçoivent passivement les directives gouvernementales, au contraire ils les réinterprètent en fonction de leurs intérêts propres, mais seulement, que les enseignants d'E.P.S. sont davantage des *utilisateurs* que des inventeurs.

(Ils jouent dans la « marge de liberté »⁽¹⁾ dont ils disposent, c'est-à-dire que leur pouvoir, loin d'être un pouvoir d'imposition réside surtout dans la « possibilité plus ou moins grande de refuser »⁽¹⁾ ce que leur autorité de tutelle demande.

Or, en 1945, la tâche et la responsabilité de « tous les éducateurs »⁽²⁾ donc des « éducateurs physiques »⁽²⁾, sont jugées très importantes, « puisque c'est d'eux que dépend le sort du bien aussi fragile que précieux que représente notre jeunesse »⁽²⁾.

C'est ainsi qu'en 1944, au sein du ministère de l'Education nationale est créée une Direction des Mouvements de Jeunesse et de Culture populaire confiée à

(1) Crozier et Friedberg (1977, p.59).

(2) Instructions ministérielles du 1^{er} octobre 1945 à l'usage des professeurs et maîtres d'Education physique et sportives.

Jean Gehenno, tandis que la Direction générale des Sports, également sous l'autorité de l'Education nationale est confiée à Jean Sarrailh⁽¹⁾.

A noter que la notion même de jeunesse est « devenue suspecte en raison de la politique menée dans ce secteur par le gouvernement de Vichy »⁽²⁾.

Le mouvement Peuple et Culture⁽³⁾ s'inscrit dans une perspective semblable à celle de la Commission Langevin-Wallon⁽⁴⁾, il s'agit de démocratisation et de « commune volonté de rénovation des structures et des méthodes pédagogiques »⁽⁵⁾.

La preuve que l'Education physique, au moment de la Libération ne saurait se réduire à l'E.P.S. scolaire nous est fournie par la création dès le 30 mai 1945, d'un

(1) Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (1978, p.12).

(2) Le Du (1992, p.162).

(3) Né dans le maquis, « formé à la Libération, le mouvement Peuple et Culture jouera aussi un rôle décisif dans l'émergence de l'animation urbaine, notamment par l'intermédiaire de ses experts qui interpellent les pouvoirs publics et souhaitent que s'élabore en France une dynamique culturelle en dehors des clivages idéologiques de la société. J. Dumazedier, J.Rovan et B. Cacerès sont les initiateurs de ce mouvement » Augustin (1992, p.186, n°16). Dumazedier (1990, p.8) dans une interview accordée à la *Revue E.P.S.* confirme : « c'est vrai que j'étais aux premiers rangs de ces batailles avec « Peuple et culture » dont j'avais été le président-fondateur en 1945 et avec le mouvement « les Camarades du Stade » qui n'eut jamais que des activités de réflexion sociale ».

(4) Rappel : mise en place le 8 novembre 1944.

(5) Léon A., 1967 (1977, p.105).

Service de l'Education physique postscolaire dans le cadre de la Direction générale de l'Education physique et des sports.

Le Service de l'Education physique postscolaire est « chargé d'animer et de coordonner l'ensemble des activités physiques des jeunes travailleurs, il travaille en liaison avec les associations de culture populaire et le secteur privé qui fournit bien souvent l'équipement nécessaire »⁽¹⁾.

En mai-juin 1945 des circulaires visent à mettre en place des Offices municipaux d'éducation physique et sportive et à organiser les activités physiques en dehors de l'école. Dans cette perspective est soulignée « l'importance des contacts à prendre avec le patronat et les grandes centrales syndicales »⁽²⁾.

Par le décret du 18 août 1945, la Direction générale de l'Education physique et des sports, partie intégrante du ministère de l'Education nationale, comprend une Direction de l'Education physique et des

(1) Amar (1987, p.65).

(2) Piard (1987, p.118).

sports scolaires et universitaires⁽¹⁾, une Direction des sports⁽²⁾ et un Service de l'Education physique postscolaire⁽³⁾.

Cette réunion au sein d'un grand ministère de l'Education nationale⁽⁴⁾ est plus un « regroupement »⁽⁵⁾ qu'une « unification »⁽⁵⁾, car « les Directions ont peu de liens entre elles et vont rester cloisonnées et parfois même concurrentes »⁽⁵⁾.

Cet organigramme en tout cas indique d'une part, que l'Education physique n'est pas exclusivement scolaire, et que d'autre part, malgré toutes les vertus attribuées au sport⁽⁶⁾, celui-ci reste encore suspect aux yeux des

(1) Chargée des : programmes, examens, écoles nationales et centres régionaux, personnels d'Education physique. D'après Amar (1987, p.187). A noter que dans l'*Historique du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs*, publié par ce ministère en 1978 il est fait mention en 1945 d'une Direction générale de la Jeunesse et des Sports (p.12).

(2) Chargée des : relations avec le Conseil national des sports, fédération et association, école enseignement sportif, sports nautiques, agréments et législation, subventions, gestion et contrôle financier. D'après Amar (1987, p.187).

(3) Chargé : du personnel et des programmes, des centres, de la réglementation et de la gestion des affaires militaires. D'après Amar (1987, p.187).

(4) Composé le 18 août 1945 d'une Direction de l'administration générale, d'une Direction générale de l'enseignement, d'une Direction générale de l'Education physique et des sports, d'une Direction générale des Arts et des Lettres, d'une Direction générale de l'Architecture et du Centre national de la Recherche scientifique (C.N.R.S.). D'après le Du (1992, p.170).

(5) Méauget (1992, p.53).

(6) Dans les principes d'action de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports du 11 janvier 1945 on peut lire : « c'est le sport qui spontanément, inconsciemment, automatiquement, modifie dans toute la mesure du possible certains traits de caractère de ceux qui s'y livrent. Sans le savoir, sans le vouloir, dans l'ivresse de joyeuses compétitions, les jeunes sportifs se forment une âme plus virile, plus sereine, plus ardente, plus obstinée, ils s'entraînent à l'esprit d'équipe qui est la forme embryonnaire de l'esprit national : ils se préparent à vivre utilement ». Cité par Amar (1987, p.183).

pouvoirs publics qui séparent sport scolaire et sport civil.

L'ordonnance du 28 août 1945 destinée à redonner « plus de cohésion, plus de vie et plus de moralité au sport français »⁽¹⁾ est significative de l'ambiguïté dans laquelle est tenue le sport, puisque considéré dans le même texte comme « élément capital du redressement de la Nation »⁽²⁾.

En janvier 1946, Gaston Roux⁽³⁾ succède à Jean Sarrailh à la tête de la Direction générale de l'Education physique et des sports. En juin de la même année a lieu « la résurrection du Sous-Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports »⁽⁴⁾, dirigé par Andrée Viénot⁽⁵⁾, député S.F.I.O. des Ardennes et comprenant une Direction générale des Mouvements de Jeunesse et de Plein air et une Direction générale de l'Education physique et des Sports⁽⁶⁾.

(1) Cité par Piard (1987, p.118).

(2) Ordonnance 45 1922 du 28 août 1945, J.O. du 28 août 1945. Cité par Bonnes (1987, p.141).

(3) « Le nouveau Directeur Général offre certes toutes garanties : socialiste convaincu, il fut en 1936, directeur de cabinet de Léo Lagrange. Mais c'est aussi un militaire de carrière, fidèle à la tradition de Joinville où il a gardé de solides amitiés ». Anar (1987, p.44).

(4) Ibid., p.44.

(5) Veuve de Pierre Viénot, représentant à Londres du Comité Français de Libération Nationale.

(6) D'après Néaume (1992, p.53).

Le 20 décembre 1946, la fusion est réalisée entre la Direction générale de l'Education physique et des sports et la Direction générale des Mouvements de Jeunesse.

En 1947, « l'accent est remis sur l'éducation, et, les sports reviennent au ministère de l'Education nationale, gérés avec la jeunesse par une direction générale »⁽¹⁾, avec à sa tête Gaston Roux, jusqu'en 1958⁽²⁾.

Cet amalgame institutionnel ne fera que renforcer certaines confusions déjà existantes dans les esprits et la place de l'Education physique va varier en fonction des gouvernements successifs, passant le 22 janvier 1947 dans le gouvernement Paul Ramadier du Sous-Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports au Ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres avec Pierre Bourdan, puis le 11 septembre 1948 dans le gouvernement Henri Queuille au Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports avec successivement, André Morice, Pierre Chevallier⁽³⁾, Jean Masson⁽⁴⁾ et J.P. Lanet⁽⁵⁾.

(1) Touffait (1972, p.14).

(2) D'après le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Division des études et de la statistique in *Regards sur les statistiques*, édition 1978, p.12.

(3) Le 10 août 1951 dans le gouvernement René Pleven. D'après Guillaune (1990, pp.279 et 280).

(4) Le 20 janvier 1952 dans le gouvernement Edgar Faure. Ibid., pp.280 et 281.

(5) Le 19 juin 1954 dans le gouvernement Mendès France. Ibid., pp.284 et 285.

Dans un tel cadre institutionnel, que devient la discipline Education physique et sportive ?

1.2- La discipline E.P.S. : d'un éclectisme à l'autre

En plus de la part progressivement plus grande accordée au sport, deux traits semblent caractériser l'évolution des pratiques préconisées en Education physique lors de la IV^e République : *l'éclectisme* et la *différenciation* de plus en plus marquée entre : l'E.P. dans le second degré, l'E.P. dans le premier degré, l'E.P. dans l'enseignement technique, l'E.P. dans l'enseignement supérieur et l'E.P. postscolaire.

1.2-1. De l'éclectisme de 1945 à l'essai de systématique de 1957-1958

/ L'éclectisme en E.P.S., au moment de la Libération peut être qualifié de trois façons différentes, chacune mettant l'accent sur un aspect particulier.

Si l'on retient l'importance accordée, à l'époque, à (la Méthode française, on parlera de « retour à

l'éclectisme (1945-1958) »⁽¹⁾, si l'on est sensible à la liberté pédagogique accordée aux enseignants on parlera de « nouvel éclectisme dû à une absence de choix, elle-même due à une volonté de ne pas imposer un contenu particulier »⁽²⁾, enfin si l'on s'intéresse aux programmes d'E.P.S., on parlera « d'éclectisme ouvert »⁽³⁾.

Pour Parlebas⁽³⁾, les « trois grands courants de l'époque »⁽³⁾ sont « la gymnastique construite, la méthode naturelle et l'initiation sportive »⁽³⁾ et Andrieu⁽²⁾ trouve la palette des activités encore plus large : « en fait, en 1945, l'E.P.S. hérite, en ligne directe, de toutes les pratiques corporelles scolarisées, avant ou pendant Vichy : gymnastique suédoise sous forme de maintien, jeux et sports, plein air (...) danses populaires et rythmiques principalement pour les filles, scoutisme »⁽²⁾.

En cette période d'après-guerre, l'heure n'est pas, pour l'enfance et la jeunesse qui a souffert de malnutrition ou de manque d'hygiène, à l'exploit sportif,

(1) Arnaud (1986 a, p.38).

(2) Andrieu (1990, p.79).

(3) Parlebas (1985, p.26).

il n'est pas possible dans un tel contexte « d'ignorer les faibles et d'imposer à tous une pratique qui, peu à peu, devenait plus athlétique »⁽¹⁾, aussi, les différentes formes de gymnastique structurale⁽²⁾ sont-elles largement pratiquées.

En ce sens, les pratiques de l'Education physique sont assez proches de la rééducation physique⁽³⁾.

Cependant, les pratiques de la Méthode naturelle n'en sont pas pour autant oubliées, comme l'attestent « les cinq types de leçon proposées aux candidats »⁽⁴⁾ de l'épreuve de pédagogie appliquée de la première partie du Professorat d'E.P.S. :

- leçon en salle
- leçon sur plateau nu
- leçon sur stade aménagé
- leçon en parcours
- leçon avec centre d'intérêt.

(1) Andrieu (1990, p.71).

(2) La gymnastique de maintien, la gymnastique corrective et la gymnastique médicale. La gymnastique de *maintien*, directement inspirée de la technique de Ling et des formes plus souples de la Néo-Suédoise fait partie intégrante de l'Education physique à tous les âges : scolaire, post-scolaire et adulte. A ce titre elle s'adresse à tous les sujets normaux et ce que l'on appelait à l'époque les sous-normaux (atoniques, déviés simples, insuffisants respiratoires etc.). La gymnastique *corrective* n'est en fait qu'une forme localisée de la gymnastique de maintien, avec une dominante répondant au besoin correctif. Elle s'adresse surtout aux déviés simples. La gymnastique *médicale* s'adresse individuellement aux cas pathologiques soumis à ordonnance et contrôle médical. D'après Cassagne (1945, pp.1-4).

(3) Rappel : « le Congrès organisé par la Ligue Française d'Education Physique à Pau du 21 au 26 mai 1946 prendra pour titre Vers la Rééducation Physique, ce qui montre bien les rapports étroits qui existent à cette époque entre l'éducation physique et la rééducation physique » Andrieu (1990, p.71).

(4) D'après un article, non signé, publié dans les Notes techniques de l'E.N.S.E.P., juin-juillet, 1946 p.H1-H3.

Par ailleurs, la leçon d'exercices préparatoires a pour but de préparer « aux activités supérieures, couronnement de l'E.P. »⁽¹⁾ ce qui prouve bien que le schéma : pratiques de *formation*, pratiques d'*application* est toujours en vigueur.

Cette leçon, bien qu'elle « ouvre la voie au sport »⁽¹⁾ ne doit pas être « exclusivement composée d'éducatifs »⁽¹⁾, définis « d'après le règlement général de l'E.P. » comme des «synergies musculaires choisies pour préparer à une application donnée »⁽¹⁾, alors que les exercices de la séance préparatoire « ne visent aucune activité précise; ils assurent le perfectionnement humain dans son ensemble »⁽¹⁾.

Les activités de Plein Air sont aussi largement préconisées, mais le nombre important de textes officiels réaffirmant leur obligation, incite à penser que les pratiques réelles ne correspondent pas aux pratiques prescrites.

L'obligation faite, en 1950, aux enseignants d'E.P.S.⁽²⁾ de consacrer trois heures de leur service

(1) Yvonne Surrel (1946, p.3), alors Directrice de l'E.N.S.E.P. Jeunes Filles, de Chatenay-Malabry.

(2) Par décret n°50-583 du 25 mai. B.O.E.N.n°9 du 25 mai 1950.

hebdomadaire au développement des associations sportives scolaires ainsi qu'à l'entraînement de leurs membres, va modifier les pratiques pédagogiques professionnelles des enseignants, et par conséquent celles des élèves lors des cours d'E.P.S., car les enseignants joueront avec certains de leurs élèves, tantôt le rôle de professeurs, tantôt le rôle d'entraîneur-manager.

Avec l'expérience de mi-temps sportif, commencée en octobre 1950, à Vanves, dans le premier degré, « la démonstration est éclatante : 9 mois plus tard, tous les enfants ont comblé leur retard physique et obtenu d'excellents résultats au certificat d'études »⁽¹⁾.

Cette réussite entraînera d'autres expériences pédagogiques « dans les collèges surtout avec des élèves du 1^{er} cycle mais aussi dans des grandes classes de lycée et même dans le supérieur »⁽²⁾ où le succès sera équivalent.

La première classe de neige (1953) sera précisément celle de Vanves.

(1) Amar (1987, p.22).

(2) Zoro (1986, p.155).

En 1951, un article de Pierre Parazols⁽¹⁾, alors professeur d'E.P.S. au lycée Michelet de Vanves, apporte des indications sur les conditions de travail des élèves. Dans cet article, intitulé « Groupes et ateliers »⁽¹⁾, Parazols se propose de répondre à la question de savoir si le système des ateliers apporte de nouvelles possibilités à l'action éducative.

Le système des ateliers est défini comme un « procédé de travail par petits groupes autonomes à des appareils ou sur des emplacement séparés »⁽¹⁾. Certes, ce n'est pas « l'atelier et le chronomètre »⁽²⁾ et la « rigidité militaire »⁽³⁾ n'est plus à l'ordre du jour, mais n'y-a-t-il pas dans le travail par ateliers un moyen plus incidieux d'influencer⁽⁴⁾ les conduites des élèves ?, ce que d'ailleurs Parazols ne cache pas : « l'atelier crée des conditions favorables à un effort individuel dosé et adapté suggéré d'une manière indirecte, en quelque sorte spontanée et volontaire »⁽⁵⁾.

(1) Paru en décembre dans le n°8 de la *Revue E.P.S.*, pp.13 et 14.

(2) Titre de l'ouvrage de Coriat publié en 1979.

(3) Expression utilisée dans un article non signé, paru dans les *Notes Techniques de l'E.N.S.E.P.*, en juin-juillet 1946, p.H2.

(4) Rappel : Parlebas (1981, p.51) définit l'Education physique comme « pédagogie des conduites motrices » et précise que « l'éducation physique est une pratique d'intervention qui exerce une influence sur les conduites motrices des participants en fonction de normes éducatives implicites ou explicites ».

(5) Parazols (1951, p.114).

En février 1952, Vinot⁽¹⁾, alors professeur à l'E.N.S.E.P., publie un article intitulé « l'observation des élèves en E.P. »⁽¹⁾. Quatre thèmes sont retenus : premier aspect (au sens morphologique et psychologique), élèves et milieu social, exactitude et ordre, travail. Les trois catégories retenues dans le thème travail donnent une idée des pratiques de l'époque car il est question de « gymnastique construite »⁽¹⁾, « d'exercices naturels »⁽¹⁾, « de jeux et d'exercices athlétiques et sportifs »⁽²⁾.

Lorsqu'en avril 1952, Claude Magnin, alors professeur d'E.P.S. à l'I.R.E.P. de Paris pose la question « doit-on parler d'E.P. féminine ? »⁽²⁾, il conclut par un « match nul dans la guerre des sexes »⁽²⁾ et classe les activités physiques « en trois sortes : Education physique, Gymnastique d'entretien et Sport »⁽²⁾. Ceci nous permet d'observer qu'outre le classement en trois catégories distinctes, les pratiques physiques restent fortement classées selon le sexe, ce que confirment d'ailleurs les textes officiels de l'époque.

(1) Dans la *Revue E.P.S.*, pp. 14 et 15.

(2) Titre de son article paru dans la *Revue E.P.S.* n°10, avril, pp. 21-23.

A l'opposé du Programme provisoire⁽¹⁾ d'Education physique des établissements du second degré (1956) dans lequel les techniques étaient « découpées en séquences arbitraires »⁽²⁾ et avant l'imposition de « l'éclectisme étroit »⁽³⁾ de 1959, Justin Teissié⁽⁴⁾, alors professeur à l'E.N.S.E.P. (Jeunes gens) propose, en 1957-1959, une synthèse, une approche originale de l'Education physique dans une série d'articles⁽⁵⁾ intitulés : « Education physique et sportive, essai d'une systématique ».

Justin Teissié veut s'écarter « de la juxtaposition, du cloisonnement et de l'éclectisme⁽⁶⁾, qui ont trop longtemps présidé aux destinées de l'Education physique, et de l'Education sportive en France »⁽⁷⁾. Il représente, avant la lettre, « le type même de l'enseignant chercheur en E.P.S. »⁽⁸⁾, c'est-à-dire que, comme le montre sa biographie, c'est un homme de terrain, mais il a été aussi l'élève de Merleau-Ponty.

(1) à ne pas confondre avec le « Programme réduit » d'E.P.S. dans l'enseignement du premier degré (1959).

(2) Thibault (1972, p.231).

(3) Selon l'expression de Parlebas (1985, p.26).

(4) Justin Teissié (1909-1961). Elève de l'E.N.I. de Mende. Instituteur délégué en E.P.S. jusqu'au service militaire; Professeur d'E.P.S. à Poitiers, à l'Ecole primaire supérieure et à l'E.N.I.. Secrétaire régional O.S.S.U. et U.F.O.L.E.P.. A la libération devient Inspecteur Jeunesse et Sport. Fonde et dirige le C.R.E.P.S. de Boivre (près de Poitiers) et en fait un établissement pilote. En 1952 est appelé à l'E.N.S.E.P. pour enseigner le football et présenter ses idées sur l'E.P. et l'entraînement. Ecrit de nombreux articles et deux livres *Le Football* et *L'Education Physique du nageur*. Décédé accidentellement à Paris en 1961. D'après Zoro (1986, p.48).

(5) Parus dans la Revue E.P.S. du n° 37 au n° 44.

(6) Souligné par nos soins.

(7) Teissié (1958, p.7).

(8) Andrieu (1990, p.93).

Les 38 leçons de Justin Teissié publiées dans la Revue E.P.S. ne sont pas des vues de l'esprit, elles ont été « notées au cours même de leur déroulement par les élèves de Justin Teissié alors qu'il était professeur à l'E.N.S.E.P.S. »⁽¹⁾, et sont le fruit de nombreuses heures de pratiques pédagogiques.

Mais, en même temps, l'Essai de systématique de Justin Teissié n'est pas dénué de théorie, car dans son analyse des éléments d'exécution des gestes, il adopte « la classification en deux catégories de facteurs psycho-physiques de Köehler⁽²⁾ : facteurs structuraux, facteurs de coordination »⁽³⁾.

Les facteurs structuraux renvoient à « l'intégrité de la structure générale de l'organisme et sa maturité »⁽⁴⁾; les corrélations étroites qui unissent les différents appareils entraînant « des subordinations et des actions réciproques dont l'action structurale sur l'appareil locomoteur doit tenir compte »⁽⁴⁾.

(1) Gratereau (1964, p.41).

(2) En fait Wolfgang Köhler (d'après Bayer, 1990, p.64). Psychologue américain d'origine allemande (1887-1967). Professeur à l'institut psychologique de Berlin, puis à Princeton, il se livra à des expériences sur l'intelligence animale chez les anthropoïdes. Il est un des promoteurs du gestaltisme ou théorie de la forme. D'après le *Grand Larousse Encyclopédique*, 1970. « La forme la plus spectaculaire du structuralisme psychologique a sans conteste été fournie par la théorie de la *Gestalt*, née en 1912 des travaux convergents de W.Köhler et de K Wertheimer et par son prolongement en psychologie sociale dû à K. Lewin et à ses élèves » Piaget, 1968 (6^e éd. 1974, p.47).

(3) Bayer (1990, p.64).

(4) Teissié (1957, p.10).

Avec les facteurs de coordination, Justin Teissié insiste sur le fait que « le système sensoriel et le système moteur ne constituent pas deux systèmes séparés qui se relieraient par de simples voies de communications, mais les parties d'un système plus vaste dont la coordination motrice est une des manifestations essentielles »⁽¹⁾.

Dans le bien commun des professeurs d'E.P.S. il y a les « quatre formes d'expression de la maîtrise corporelle »⁽²⁾ proposées par Justin Teissié : « maîtrise des déplacements, maîtrise du corps propre, maîtrise des engins, maîtrise de l'opposition »⁽²⁾ qui permettent, non seulement de définir « la plan de base de la leçon »⁽²⁾, mais également de dépasser l'apprentissage des techniques propres à chacune des activités physiques ou sportives, ainsi que de les classer⁽³⁾ d'une manière nouvelle, « ou mieux de les déclasser pour trouver en chacune d'elles ce qui peut développer chacune des maîtrise »⁽⁴⁾.

(1) Teissié (1957, p.10).

(2) Teissié (1958, p.8).

(3) En jargon E.P.S. « les classifications des A.P.S. ».

(4) Andrieu (1990, p.93).

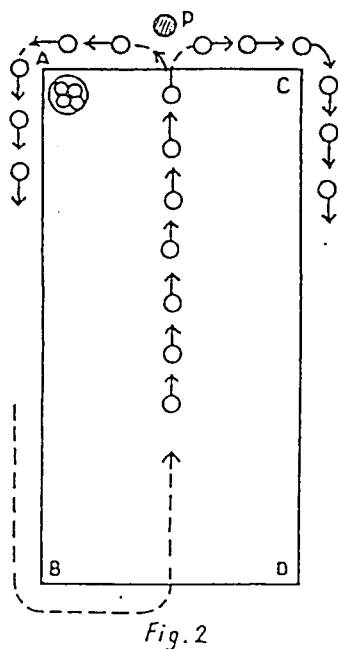


Fig. 2

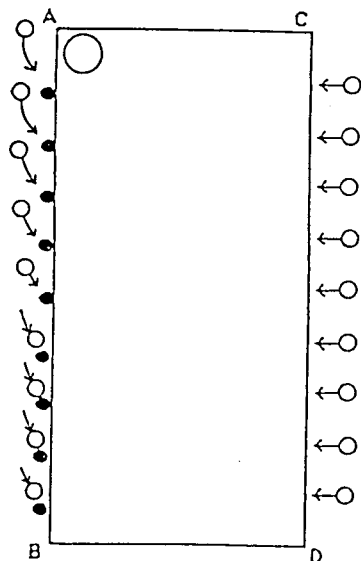


Fig. 2 bis

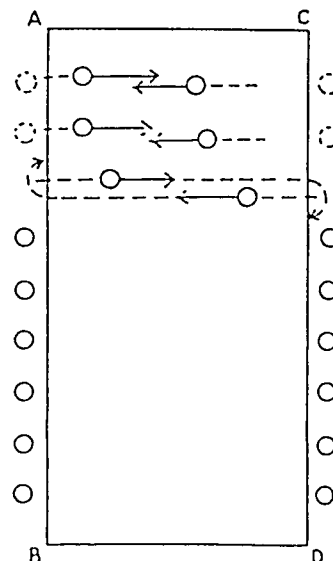


Fig. 3

EXEMPLE DE LEÇON

LEÇON N° 1

à réaliser en 2 ou 3 répétitions de 45 minutes.

— Prévue pour un groupe de 24 à 36 élèves de 11 à 13 ans débutants.

— Terrain : un rectangle de 15 m sur 30, bien délimité par 4 piquets de coin, un terrain de basket-ball, par exemple.

— Matériel : 1 médecine-ball de 1 kilo pour 2 élèves.
— le M.B. pouvant être remplacé par 1 balle de jonglage, 1 ballon, 1 balle de caoutchouc.

— Dominante principale (d'un cycle de 12 leçons à faire au cours des mois d'octobre et novembre à l'intérieur de l'établissement).

Préparation aux sports collectifs.

— Dominantes secondaires.

Liaison des déplacements offensifs à 2 et 3 joueurs.

Souplesse généralisée.

Prise de conscience du jeu collectif.

A) MAÎTRISE DES DÉPLACEMENTS ET DES ENGIN

Objectifs à atteindre : liaison des déplacements à 2.

1) Mise en place (fig. 1). — Les élèves groupés librement en dehors du plateau, partent en courant colonne par 1 autour du terrain, en passant au départ entre le poteau A et le professeur.

Tout en courant, mise en place par rang de taille, les plus petits en tête, le professeur guidant les placements.

Continuer de tourner en marchant, demander aux élèves de repérer le camarade qui le précède et celui qui le suit.

Courir librement dans tous les sens sur le plateau sans se toucher.

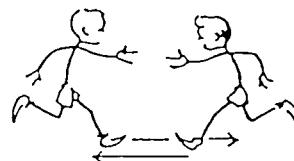


Fig. 4

Répéter le mouvement jusqu'à mise en place rapide.

Se remettre colonne par 1 en courant autour du plateau dans l'ordre établi par rang de taille.

2) Mise en place (suite fig. 2 et 2 bis). — En marchant, les élèves colonne par 1 s'engagent sur l'axe longitudinal, 1 à droite, 1 à gauche, 1 à droite et ainsi de suite, les deux demi-colonnes reviennent sur le côté puis se rejoignent à nouveau sur l'axe longitudinal en se donnant la main par deux, se séparent à nouveau et se placent sur les côtés AB et CD en se faisant face. Les élèves du côté AB ayant pris chacun un Médecine-ball placé à l'intérieur du plateau en A.

3) 1^{er} exercice. — Les médecine-ball étant posés à terre à droite des élèves — les élèves changent de côté en marchant et en serrant la main droite de leurs vis-à-vis au milieu du plateau (fig. 3 et 4).

Le déplacement est recommandé en sens inverse, toujours en marchant et en touchant la main droite au passage.

4) 2^e exercice. — Même déplacement en courant.

5) 3^e exercice. — Même déplacement en courant en touchant la main gauche.

6) 4^e exercice. — Même déplacement en indiquant la main gauche ou droite au départ.

7) 5^e exercice. — Les élèves revenus sur le côté AB, ramassent le médecine-ball, les déplacements sont exécutés comme ci-dessus, le M.B. étant transmis de la main droite à la main gauche ou de l'autre main au gré du professeur.

8) 6^e exercice. — Rythmer le mouvement sur 8 temps — 4 temps pour aller l'un vers l'autre, 4 temps pour s'éloigner et se retourner. Indiquer peu à peu le côté de passage en comptant de la manière suivante :

droite 2-3 - passez 5-6-7-8
gauche 2-3 - passez 5-6-7-8

Naturellement, il n'est pas nécessaire dans les exercices rythmés de rejoindre à chaque mouvement les bases du plateau.

9) 7^e exercice. — Les élèves revenus sur les bases AB et CD. Les élèves du côté AB traversent en courant, posent au sol le M.B. après 2 ou 3 foulées, les élèves du côté CD partis en même temps ramassent en courant le M.B. à deux mains. Le mouvement est recommencé une dizaine de fois, la pose et le ramassé se faisant à droite ou à gauche au commandement (fig. 5).

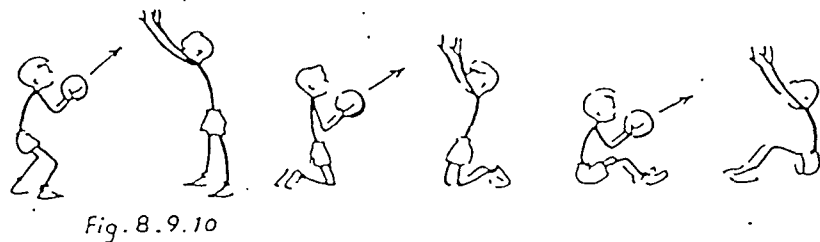
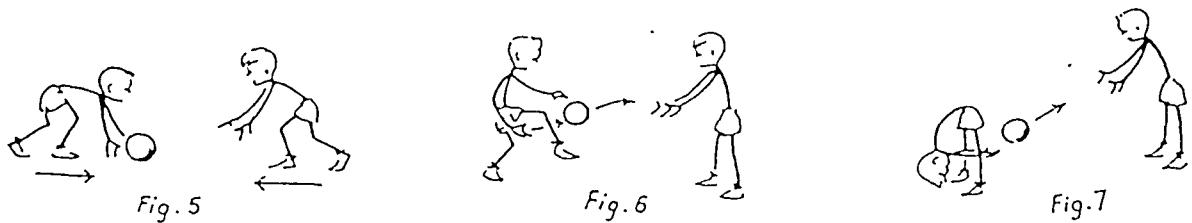


Fig. 8. 9. 10

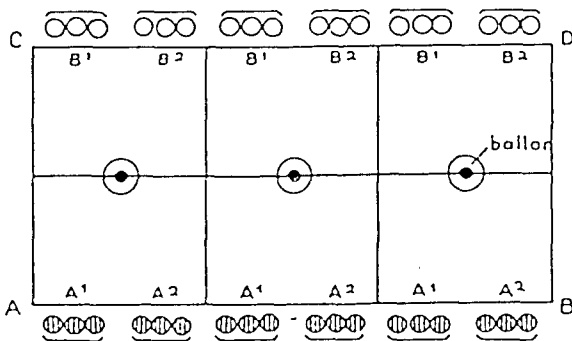


Fig. 11

Objectif : Souplesse des épaules.

1) Mise en place. — Les élèves partant de AB et CD se rapprochent face à face à 2 mètres de distance, les élèves partis de AB amenant le M.B.

2) 1^{er} exercice. — Les M.B. sont envoyés à 1 main par dessous la jambe droite ou gauche au partenaire (fig. 6).

3) 2^e exercice. — Les élèves du côté AB, le M.B. en main, tournent le dos à leur camarade, les jambes écartées, ils envoient le M.B. en roulant puis sans rouler entre leurs jambes à leur partenaire qui le leur retourne sur les côtés. Après une dizaine de lancers, ce sont les élèves placés du côté CD qui tournent le dos à leur tour (fig. 7).

4) 3^e exercice. — Les élèves revenus face à face à 3 ou 4 mètres de distance, s'envoient le M.B. à deux mains, celui qui reçoit allongeant les deux bras obliquement vers le haut (45° environ) pour orienter le lancer de son camarade.

5) 4^e exercice. — Mêmes dispositions au départ, mais dès qu'un élève a lancé, il se met à genoux, reçoit et lance à genoux, puis s'assoit reçoit et lance assis, puis se relève selon le même processus (fig. 8, 9, 10).

C) MAITRISE DE L'OPPOSITION

Objectif : Prise de conscience du jeu collectif.

Organisation. — Le rectangle de 15 x 30 est divisé en trois parties dans le sens de la longueur (fig. 11). Les élèves sont répartis en 3 groupes de 12.

Dans chaque groupe, 6 élèves constituent deux équipes de 3 - A1 et A2 ; les 6 autres constituent 2 équipes de 3 - B1 et B2.

A1 et A2 et B1 et B2 se placent selon la fig. 11.

1^{er} exercice. — Le M.B. étant placé au centre de chacun des rectangles, les équipes A1 et B1 jouent à la passe à 10, de la manière la plus naturelle.

Au signal du professeur, le M.B. est posé au centre, les équipes 1 regagnent leur base et, à un deuxième signal, les équipes A2 et B2 commencent à jouer.

2^e exercice. — L'engagement entre A1 et B1 se fait par un entre-deux de même pour A2 et B2.

3^e exercice. — Au signal du professeur, les équipes en jeu regagnent leur base, l'équipe qui possède le M.B. le donnant le plus rapidement possible à la demi-équipe correspondante A1 à A2 - B1 à B2 et inversement.

4^e exercice. — Le changement s'effectue automatiquement quand une équipe a effectué 3, 4 ou 5 passes consécutives.

J. TEISSIÉ

(Si Justin Teissié a été « l'un des pionniers de l'éducation physique envisagée sous l'angle de la psychomotricité »⁽¹⁾, et a proposé « des séances pratiques séduisantes qui bouleversaient déjà les normes traditionnelles »⁽¹⁾, il n'est cependant pas « allé au bout de toutes les implications de ses travaux »⁽¹⁾.

Cependant, pour le point qui nous intéresse plus particulièrement, à ce stade de notre travail , nous retiendrons de Justin Tessié la tentative « d'aboutir à une systématique qui ne se laisse plus enfermer dans un *éclectisme*⁽²⁾ dépassé »⁽³⁾.

Ainsi, sous la IV^e République l'éclectisme est-il l'un des traits saillants de l'Education physique, mais il est une autre caractéristique que nous avons déjà observée et, qui va aller en s'accroissant à partir de la Libération : la *différenciation* selon les structures scolaires, périscolaires ou postscolaires, au sein desquelles l'Education physique est pratiquée.

(1) Parlebas (1967, p.11).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Andrieu (1990, p.93).

1.2-2. Une Education physique de plus en plus différenciée selon les structures d'accueil

Dès 1945, les différences que nous avons pu déjà observer entre les éducations physiques selon les ordres d'enseignement vont être accentuées, tant en ce qui concerne les textes officiels que les horaires et les personnels, avec en toile de fond, une montée grandissante de l'importance accordée au sport par les pouvoirs publics qui n'auront à aucun moment, durant la IV^e République, les moyens matériels d'assurer sa promotion, sauf dans le domaine scolaire.

Toutefois, « il serait faux de penser que le IV^e République est restée impuissante, inactive, bien au contraire. Dans sa volonté de tout contrôler elle a préparé discrètement le régime de la V^e République. Sport fédéral, sport pour tous, Education physique, O.S.S.U., éducation populaire, plein air, colonies de vacances, rééducation physique... ont trouvé un rythme de vie que les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports surveillent depuis le début des années 50 »⁽¹⁾.

(1) Andrieu (1992 a, p.19).

Essayons de repérer, quelques différences significatives entre les divers secteurs de la pratique de l'Education physique, et quelques signes permettant d'induire une progression de la *sportivisation*.

1.2-2.1. L'.E.P. dans le second degré : les débuts de l'E.P.S.

Les Instructions ministérielles du 1^{er} octobre 1945 à l'usage des professeurs et maîtres d'Education physique et sportive s'adressent à un personnel chargé d'enseigner cette discipline dans les établissements du second degré⁽¹⁾. Elles précèdent d'un an exactement les Instructions du 1^{er} octobre 1946 relatives aux programmes d'Education physique dans les écoles primaires élémentaires.

Conçues par Orjollet⁽²⁾, les instructions de 1945 sont les premières du genre, c'est-à-dire les premières à concerner spécialement le second degré.

(1) Nous verrons que les missions des Maîtres d'E.P.S. varieront en fonction de la situation économique et démographique.

(2) « Les Instructions de 1945 (...) sont le fruit d'un seul homme : le professeur Orjollet, ancien responsable du syndicat des professeurs d'Education physique [1933-1945] fraîchement promu au rang d'Inspecteur Général » Andrieu (1992 a, p.36).

L'accent est mis sur les résultats, « ceux-ci comptant plus, en définitive, pour le professeur et pour les élèves que l'observance impersonnelle, souvent inféconde, d'une quelconque orthodoxie doctrinale »⁽¹⁾, et comme pour faire taire la guerre des méthodes, il est précisé que « l'utilisation intégrale ou partielle de telle méthode déterminée est fonction du but principal à atteindre et des moyens dont on dispose »⁽¹⁾.

Cependant, l'histoire ne pouvant être gommée, il est rappelé que « les directives données au cours des vingt dernières années orientent vers l'utilisation, pour les séances scolaires, soit de la *méthode naturelle*⁽²⁾, préoccupée de travail foncier et utilitaire, soit de la *méthode française*⁽²⁾, axée sur le travail préparatoire (assouplissements éducatifs) et l'effort discipliné »⁽³⁾.

Il en résulte que la construction de la leçon et « son affiliation à telle ou telle école - pour importantes qu'elles soient - ne sauraient l'emporter sur la *conduite pratique*⁽²⁾ des exercices et sur la valeur *pédagogique*⁽²⁾ de la séance »⁽¹⁾.

(1) Instructions ministérielles du 1^{er} octobre 1945.

(2) Souligné par nos soins.

Ces directives concernant l'élaboration de la leçon sont cohérentes par rapport au triple objet des Instructions de 1945 :

« 1° mettre un terme à l'obligation faite aux professeurs de pratiquer une seule méthode, imposée uniformément à tous⁽¹⁾.

2° proclamer la valeur de principes unanimement admis par tous les éducateurs responsables de l'éducation physique.

3° reconnaître que, *ces principes étant fermement respectés⁽²⁾*, tout enseignant peut, dans l'organisation de ses leçons, laisser libre cours à sa personnalité et à son initiative, en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles ...).

Si le premier objet peut être considéré comme nul, le second est à tout le moins discutable, sauf si l'on traduit unanimité par éclectisme.

Le caractère rassembleur "oecuménique" des textes officiels apparaît ici en pleine lumière, et l'unanimité annoncée est un leurre ou peut-être un vœu, tandis que dans la réalité, suédistes, hébertistes et sportifs continuent à s'affronter.

(1) Allusion à la Méthode naturelle. Ceci ne doit pas faire oublier que sous le régime de Vichy, la Méthode naturelle n'est qu'une des composantes de l'Éducation générale et sportive et que par conséquent, il est tout à fait possible avec Andrieu (1992 a, p.41), de considérer « comme nul le premier objet puisqu'il ne repose pas sur la réalité à savoir qu'il n'y a pas eu obligation, entre 1940 et 1944, faite aux professeurs de pratiquer une seule méthode imposée uniformément à tous ».

(2) En italiques dans le texte.

Quant au troisième objet, il peut donner lieu à plusieurs interprétations :

- 1- C'est la Libération du pays, l'ensemble de la population aspire à plus de liberté, alors pourquoi ne pas libérer, aussi, l'Education physique.
- 2- Les enseignants d'E.P.S. retiendront surtout qu'ils sont pédagogiquement libres de leur choix, et ce d'autant plus, qu'en E.P.S. les programmes sont nettement moins précis que dans les autres disciplines.
- 3- Trop c'est trop : l'excès de liberté pédagogie conduit à l'anarchisme pédagogique, résultat : il n'y a pas d'unité en Education physique . D'où la réaction, en 1949, de la Ligue française d'E.P. cherchant à imposer au plan national, sous couvert d'unification, les procédés d'enseignement, et en 1959, de la part du gouvernement, de la publication d'un complément aux Instructions officielles de 1945 car « le contrôle de leur application révèle des interprétations qui cèdent parfois, de façon excessive, aux affinités personnelles des professeurs ou maîtres, au préjudice des besoins des élèves, de leur formation complète et de leur perfectionnement »⁽¹⁾.
- 4- L'énoncé des principes généraux, la combinaison des buts et des moyens, le schéma de la séance dans l'établissement, celui des séances de plein air, la répartition des activités selon l'âge et le sexe, celle

(1) Instruction du 20 juin 1959.

des quarante semaines de travail de l'année scolaire⁽¹⁾ et le pouvoir du médecin diminuent singulièrement la liberté d'action de l'éducateur physique « seul responsable de l'organisation de sa classe, qu'il doit toujours pouvoir justifier⁽²⁾ devant ses chefs »⁽³⁾.

La place qui revient à l'éducation sportive et à la pratique des sports individuels et collectif, dans les Instructions de 1945, même si, elle n'est pas première, n'en est pas moins non négligeable, car si l'on y ajoute les jeux, ce sont les moyens qui permettent d'obtenir les buts suivants : « affinement du geste, développement de l'esprit d'équipe, de la discipline, de la virilité, de l'altruisme, préparation à la vie sociale »⁽³⁾.

Les sports sont également présents dans les séances de plein air dont le programme est très vaste « puisqu'il va de la simple marche (...) à la pratique des sports et des jeux collectifs les plus difficiles »⁽³⁾.

(1) En quatre semaine de prise en main, treize de travail préparatoire, douze de travail foncier modéré, cinq de travail foncier soutenu et six d'activités libres et sportives, revient à répartir sur l'ensemble de l'année scolaire la Méthode française, la Méthode naturelle, la Méthode sportive, les exercices de maintien et les jeux. D'où l'expression de Parlebas (1985, p.26) « éclectisme ouvert » en 1945.

(2) L'obligation de justification, transformée en besoin de se justifier presque constamment, est un des éléments constitutifs de l'habitus de professeurs d'E.P.S.. C'est un bel exemple de culture officielle devenue nature en même temps que partie intégrante d'une sous-culture professorale particulière. A la sûreté et à l'assurance des professeurs de mathématique qui connaissent le résultat que les élèves doivent trouver, s'opposent souvent la crainte et l'incertitude des enseignants d'E.P.S. dont les actions ne peuvent être que difficilement évaluées dans l'imédiateté.

(3) Instructions ministérielles du 1^{er} octobre 1945.

Un arrêté du 27 juin 1945 a fixé les horaires, dans le second degré à 5 heures d'E.P.S. par semaine comprenant 2 heures d'E.P et 3 heures de plein air et si l'existence de l'épreuve d'E.P.S. au baccalauréat est confirmée⁽¹⁾ par un arrêté du 21 février 1945, cette épreuve reste facultative, ce qui est une cause forte de dépréciation⁽²⁾ de cette discipline d'enseignement.

Aussi, les professeurs d'E.P.S. n'auront de cesse de réclamer l'obligation de cette épreuve car, enseigner sans contrôler cela n'a pas de sens⁽³⁾. Il y va du « prestige légitime d'une corporation gagnant son pain à la sueur de son front »⁽³⁾ et de son « désir d'être pris au sérieux »⁽³⁾.

A ce moment de la genèse de la discipline Education physique et du corps des professeurs chargés de l'enseigner il est possible d'articuler les cinq processus, que nous avons proposés dans la construction de notre modèle d'interprétation de la dynamique de l'Education physique de la manière suivante :

(1) D'après Gay-Lescot (1986, p.14).

(2) « Pour que l'éducation physique cesse d'être considérée comme une matière scolaire facultative, il lui faut des programmes plus précis, des sanctions, un contrôle des résultats, c'est-à-dire quelque analogie avec les autres disciplines » Blanchet (1953, p.13).

(3) « Faire pratiquer l'Education physique sans mesurer les aptitudes et contrôler les résultats, c'est travailler dans la nuit » Editorial, 1950, *Revue EPS*, n°1, p. 3.

Les professeurs d'E.P.S., de plus en plus instruits (*scientifisation*) et conscients que leur intérêt commun (*corporatisme*), passe par une meilleure intégration scolaire (*scolarisation*), vont progressivement utiliser le sport (*sportivisation*) à la fois pour répondre à la demande des élèves et des pouvoirs publics mais aussi pour disposer, comme leurs collègues des autres disciplines, d'une matière⁽¹⁾ d'enseignement. Le refus officiel d'imposer une Méthode unique, la liberté pédagogique accordée aux enseignants d'E.P.S. et l'absence d'unité interne, tant au niveau des pratiques que des conceptions, concourent à donner à l'Education physique son caractère pluraliste (*éclectisme*).

Alors que le décret n° 45-437 du 17 mars 1945 crée dans son article premier le diplôme de maître d'E.P.S.⁽²⁾, dans son article 4 le corps⁽³⁾ des maîtres d'E.P.S. et assimilé⁽⁴⁾ dans son article 6 certains

(1) C'est-à-dire de « contenus structurés, hiérarchisés, différenciés et évalués » Arnaud (1990 pp.27 et 28). Rappel : Arnaud (1981 b, p.11) différencie *disciplines* d'enseignement, comme étant « l'ensemble des savoirs, des connaissances, des savoirs-faire dont l'acquisition est jugée utile pour la formation ou l'instruction de l'individu et son insertion dans la société » et *matière* d'enseignement, qui suppose l'élaboration « d'un contenu à la fois structuré et hiérarchisé ».

(2) « Il est créé un diplôme de maître d'éducation physique et sportive dont les épreuves sont divisées en deux parties » Méauzet (1992, p.74).

(3) « Les fonctionnaires du corps des maîtres d'éducation physique et sportive sont recrutés au concours, suivant l'ordre de classement, parmi les candidats reçus au diplôme de maître d'éducation physique et sportive (deuxième partie) » Ibid., p.74.

(4) « Les titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré élémentaire) créé par le décret du 18 janvier 1887, sont assimilés aux titulaires du Diplôme de maître d'éducation physique et sportive (1^{ère} partie). Les titulaires du brevet de moniteurs d'éducation physique et sportive, créé par l'acte dit : Décret n°1967 du 1^{er} juillet 1942, de l'autorité de fait se disant Gouvernement de l'Etat Français, sont assimilés aux titulaires du Diplôme de maître d'éducation physique et sportive (2^e partie) » Ibid., p.74).

détenteurs d'anciens diplômes, le décret n° 45-438 de la même date « crée un nouveau C.A.P.E.P.S. et supprime celui institué par Vichy »⁽¹⁾.

Ces divisions qui ne se donnent pas facilement à voir, le survêtement faisant en somme de tout enseignant d'E.P.S. un professeur d'E.P.S. même si administrativement il n'en a pas le statut, n'en sont pas moins réelles⁽²⁾, car profondément chargées d'affectivité et sans cesse renforcées par les effets, au quotidien, de la stigmatisation.

Le fossé entre les maîtres et les Professeurs d'E.P.S. va se creuser un peu plus, lorsque les décrets du 1^{er} et du 19 juillet 1947 allongent la durée totale des études pour les Professeurs à quatre ans, alors que celle des Maîtres ne comporte que deux ans.

En matière de formation et de recrutement à ce décalage quantitatif, variant du simple au double,

(1) « La deuxième partie se passe en deux ans après la première partie, qui sert de concours à l'entrée à l'E.M.S.E.P.S. » Méauzet (1982, p.20).

(2) À l'identité pour autrui (souvent usurpée) de professeur d'E.P.S. utilisée en présence de profanes, s'oppose une identité pour soi correspondant à la position statutaire réelle : « nous on est des Maîtres au départ, B.E.P.C. plus deux ans (...) on était un Corps qui n'existait pas à la limite parce qu'au point de vue salaire c'était l'équivalent du S.M.I.G. ». Entretien n°18, 3 juin 1988, femme, 40 ans, mariée puis divorcée, deux enfants, Collège, ancienne gymnaste de niveau national (a été pendant 16 ans dans les 10 meilleures françaises).

s'ajoute un décalage qualitatif : plus d'anatomie et de physiologie pour les Professeurs.

Les professeurs accèdent à des diplômes et acquièrent des connaissances savantes leur permettant de légitimer leurs pratiques pédagogiques par des discours, tandis que les maîtres tirent leur légitimité de leurs capacités à démontrer⁽¹⁾, à servir de « guides par l'exemple »⁽²⁾.

Il y a là un débat typique dans le champ de l'E.P.S., Les Professeurs d'E.P.S., contre les Maîtres, mettant un point d'honneur surtout à partir des années 1970, à ne pas démontrer, comme l'atteste l'article d'Alain Hébrard, actuel Président du Groupe Technique disciplinaires E.P.S. du Comité National des programmes, intitulé « contribution à la pédagogie du geste sportif : *les limites de la démonstration*⁽³⁾ »⁽⁴⁾, ce qui renvoie

(1) Non pas au sens mathématique du terme mais au sens de montrer corporellement, ici et maintenant, comment il faut faire pour bien faire : démonstration personnelle de techniques de combat, de sport collectif, de natation, d'athlétisme, de gymnastique, etc...

(2) Andrieu (1992 a, p.10).

(3) Souligné par nos soins.

(4) Hébrard (1974, p.15).

au problème de fond du rôle de l'imitation dans l'éducation(1).

Autres sources de tension entre les Professeurs et les Maîtres : ces derniers font plus d'heures et perçoivent un salaire inférieur à celui des Professeurs. Le décret n°50-583 du 25 mai 1950 fixe les maxima de services de la façon suivante : Professeurs d'E.P.S. 20 H. (hebdomadaires), Maîtres et Professeurs Adjoints 25 H., chargés d'Enseignement 24 H. En juillet 1948, une grille indiciaire de la fonction publique est établie, qui classe les enseignants d'E.P.S. en(2) :

- Professeurs d'E.P. cadre supérieur et professeurs des E.N.E.P.S	315-510
- Professeur d'E.P. : cadre normal 1	250-450
cadre normal 2	250-435
- Maîtres : cadre supérieur	200-315
cadre normal	170-290
- A noter que les instituteurs sont classés selon les indices(2)	185-360

(1) A ce propos, Marcel Mauss, 1950 (1978, p.369), a écrit : « Dans tous ces éléments de l'art d'utiliser le corps humain les faits d'éducation dominaient. La notion d'éducation pouvait se superposer à la notion d'imitation (...). L'enfant, l'adulte, imite des actes qui ont réussi et qu'il a vu réussir par des personnes en qui il a confiance et qui ont autorité sur lui (...). C'est précisément dans cette notion de prestige de la personne qui fait l'acte ordonné, autorisé, prouvé, par rapport à l'individu imitateur, que se trouve tout l'élément social ».

(2) Néaume (1988, p.33).

Le ministère de l'Education nationale, tantôt éloignant⁽¹⁾ (1951), tantôt intégrant⁽²⁾ (1956), les Maîtres d'E.P.S. dans les établissements d'enseignement public ne fait que renforcer les tensions existantes.

Le corps des enseignants d'E.P.S. est encore un peu plus divisé, lorsqu'est créé en 1951 un corps des Chargés d'Enseignement E.P.S., à effectif limité, destiné au « reclassement de quelques maîtres d'E.P.S. titulaires de la première partie du C.A.P.E.P.S. ou de diplôme universitaire notamment le baccalauréat »⁽³⁾.

Ainsi, dans l'enseignement du second degré, le personnel enseignant n'est-il pas homogène et le corps des maîtres d'E.P.S. « formés plus vite à un niveau moins élevé, payés moins cher, ayant des maxima de services supérieurs, appelés à donner les mêmes enseignements dans les mêmes établissements »⁽⁴⁾, est-il : « le corps préféré des ministres des Finances »⁽⁴⁾. Bien plus, le

(1) « À dater du 1^{er} janvier 1951, aucune affectation de maître d'E.P.S. ne doit plus être faite dans les établissements d'enseignement public ». Circulaire du 19 février 1951, B.O. n°10 du 8 mars 1951.

(2) « Étant donné la pénurie de professeurs devant l'accroissement des effectifs scolaires, par le décret du 29 septembre 1956, l'accès des maîtres aux établissements d'enseignement a été autorisé de nouveau » M.E.N. (1960, p.53).

(3) Réaume (1988, p.31), qui ajoute : « les indices de ce corps (265-560 en brut) se terminent 45 points en-dessous de ceux des autres chargés d'enseignement ».

(4) Ibid., p.32.

corps des maîtres est « une menace permanente pour la simple survie du corps des professeurs »⁽¹⁾ car, pourquoi l'Etat payerait-il plus cher un personnel ayant moins d'heures de service et accomplissant le même travail ?

En termes de postes budgétaires, cela se traduit par l'existence en 1950 de 2404 postes de Professeurs d'E.P.S. et de 1969 postes de Maîtres⁽²⁾. En outre « il y a moins de Professeurs d'E.P.S. titulaires que de postes budgétaires ouverts pour eux; il y a plus de Maîtres d'E.P.S. titulaires que de postes budgétaires ouverts pour eux »⁽²⁾.

En 1952, la création du Syndicat national de l'éducation physique et sportive (S.N.E.E.P.S.)⁽³⁾, par « fusion du Syndicat des Maîtres de l'Education Publique et ceux du secteur de la jeunesse ouvrière »⁽⁴⁾, atteste du clivage existant, parmi les personnels du second degré, entre les professeurs et les Maîtres d'E.P.S.

Nous observons, une fois de plus, que si la détention d'un certain capital corporel (essentiellement sportif) est indispensable à tout prétendant désirant

(1) Méauzet (1988, p.32).

(2) D'après Méauzet (1992, p.78).

(3) Syndicat National de l'Enseignement de l'Education Physique et Sportive.

(4) Zoro (1986, p.259).

être intégré dans le champ de l'E.P.S. scolaire, c'est la dotation en capital culturel, tel que mesuré par les diplômes et les concours scolaires, qui structure le plus la distribution des positions respectives des différents agents professionnels de ce champ.

Cependant, ce qui est observable dans l'enseignement du second degré, vaut-il pour le premier degré ?

1.2-2.1. L'E.P. dans le premier degré : l'éloge de la continuité

Pour Arnaud et Herr, « la création d'un service d'éducation physique et sportive constitue une rupture : celle qui scelle la distinction entre le Primaire et le Secondaire, celle qui entérine l'opposition entre l'éducation physique et le sport »⁽¹⁾.

En effet, alors que dans les Instructions officielles de 1945, à l'usage des Professeurs et Maîtres d'E.P.S. « le sport a droit de cité à l'école, sa valeur

(1) Arnaud et Herr M. (1987, p.318).

est affirmée et sa pratique rendue obligatoire »⁽¹⁾, les Instructions du 1^{er} octobre 1946, relatives aux programmes d'Education physique dans les écoles primaires élémentaires, stipulent que l'Education physique « est avant tout hygiénique »⁽²⁾.

Le texte commence en mentionnant que « si les programmes et les horaires nouveaux d'éducation physique sont différents de ceux de 1923, le caractère que doit avoir cet enseignement reste celui que dégageaient les instructions parues à cette date »⁽²⁾.

Dans la phrase suivante, il est rendu hommage au texte de 1923 car, « on ne saurait mieux définir »⁽²⁾ le caractère que doit avoir l'enseignement de l'éducation physique « qu'en reprenant le texte de ces instructions qui indiquent de façon excellente le but poursuivi par les activités physiques :

« Abstraction faite de l'influence qu'elle exerce sur l'éducation intellectuelle en rafraîchissant l'attention et sur l'éducation morale en disciplinant la volonté, l'éducation physique se propose, à l'école primaire un double but : corriger les attitudes défectueuses qu'impose trop souvent au corps de l'enfant le travail scolaire, développer ses qualités physiques, sa force, son adresse, son agilité »⁽²⁾.

(1) Lemaire (1954, p.5).

(2) Memento d'Education physique (1949, p.8).

Si, en 1946, les principes de 1923 « n'ont rien perdu de leur valeur »⁽¹⁾, il convient de remédier à l'« affaiblissement physique consécutif à la guerre »⁽¹⁾, sans « outrances dangereuses »⁽¹⁾.

Tous les enfants doivent participer aux « exercices d'éducation physique »⁽¹⁾ même « les débiles et les fragiles »⁽²⁾ qui « sont à ménager »⁽²⁾ mais qu'il convient de ne pas « priver d'une activité qui leur est plus nécessaire qu'à d'autres »⁽²⁾.

Les « élèves des villes »⁽²⁾ et « ceux des campagnes »⁽¹⁾ n'ayant pas les mêmes besoins, il importe de ne pas leur imposer des activités identiques.

Quant à l'horaire hebdomadaire « une grande souplesse présidera »⁽³⁾ à son découpage⁽⁴⁾.

(1) Memento d'Education physique (1949, p.8).

(2) Ibid., p.9.

(3) Ibid., p.10.

(4) « pour les élèves du premier groupe d'âge (6 à 9 ou 10 ans) : 20 à 30 minutes et 30 à 50 minutes; pour ceux du deuxième groupe (9 ou 10 à 12 ans) : 30 à 40 minutes et une heure; pour ceux du troisième groupe (12 à 14 ans) : 40 à 45 minutes et 1 H à 1 H ¼ » Ibid.,(3).

Le cadre normal d'une « leçon complète »⁽¹⁾ comprend « trois phases fondamentales et nécessaires : le dérouillement ou la mise en train, un ensemble de mouvements naturels constituant la leçon proprement dite, et le retour au calme ou apaisement »⁽¹⁾.

Le contenu des activités proposées est éclectique puisqu'il comprend : des exercices préparatoires, la pratique et l'étude des jeux, la natation, les techniques sportives et les sports collectifs.

L'initiation aux techniques sportives et aux sports collectifs⁽¹⁾ est abordée « seulement à partir de 10 ans »⁽¹⁾.

Les programmes sont les mêmes pour les garçons et les filles, toutefois et parce que « l'école primaire doit être le conservatoire des saines manifestations de l'art instinctif du peuple de France »⁽²⁾, « l'on n'aura pas méconnu l'esprit des programmes, si, pour une fête

(1) « loin de prétendre faire des élèves de l'école primaire des sportifs on a voulu simplement les initier à une activité sociale qui trouve sa place dans les moindres bourgades et leur apprendre les principes d'une vie collective adaptée à leurs goûts et à leurs possibilités, au lieu de les laisser se livrer à une agitation désordonnée et épuisante avec le seul souci de cabotinage qui est l'opposé du véritable esprit sportif » Memento d'Education physique (1949, p.11).

(2) Ibid., p.12.

scolaire par exemple, on initie les garçons à un exercice plus spécialement prévu pour les fillettes »⁽¹⁾.

L'importance de la « leçon d'Education physique est réaffirmée »⁽¹⁾ et surtout : « *chacun doit se convaincre que l'éducation physique ne saurait constituer une discipline accessoire que l'on peut traiter au gré de ses préférences* »⁽²⁾ »⁽¹⁾. Une telle insistance est pour nous l'indice de la position infériorisée de l'Education physique à l'école primaire, sinon, on ne comprendrait pas pourquoi les rédacteurs des Instructions officielles de 1946 se seraient attardés sur le caractère *non accessoire* de cette discipline d'enseignement dont les attendus officiels sont considérables, puisque « les buts que se propose l'éducation corporelle à l'école primaire »⁽³⁾, vont de l'« acquisition et conservation d'une bonne santé »⁽³⁾ à la « préparation à la vie sociale⁽⁴⁾ »⁽³⁾, en passant par l'« acquisition des qualités physiques »⁽³⁾ et la « discipline de la volonté et (la) formation du caractère »⁽³⁾.

(1) Memento d'Education physique (1949, p.12).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Memento d'Education physique (1949, p.13).

(4) « par la formation et le développement des valeurs suivantes : goût de l'effort, amour du travail bien fait, modestie, loyauté, sens et respect de la règle commune sens du service pour la communauté » Ibid., p.(3).

Cette pluralité de buts suggère quelques remarques :

1) L'Education physique ne saurait être réduite à la seule éducation du physique, c'est aussi une éducation morale. Les qualités recherchées par le biais de l'Education physique sont semblables à celles identifiées par Demeny, à savoir : la santé, la beauté, l'adresse et la virilité⁽¹⁾. Elles s'inscrivent dans le passé.

2) Les Instructions officielles de 1946 sont en continuité par rapport aux précédentes. Le Directeur général de l'Enseignement du 1^{er} degré, alors Aristide Beslais, donne son adhésion à ce "nouveau" texte, et s'exprimant à la première personne, précise : « j'entends marquer ma fidélité à la pensée et au souvenir de Paul Lapie qui conçut et rédigea lui-même les remarquables Instructions de 1923 dont le texte ci-après a voulu sagement respecter l'intention et l'esprit »⁽²⁾.

3) Cette Education physique loin d'être dogmatique : « la méthode d'enseignement employée est sans importance : chacun est libre de choisir les moyens »⁽¹⁾, est au contraire *éclectique*. En effet, les programmes d'études comprennent des évolutions et exercices d'ordre (Méthode française), des exercices naturels et utilitaires (Méthode naturelle), des jeux (Méthode suédoise) et des sports (Méthode sportive).

(1) Demeny, 1902 (1931, p.30).

(2) Memento d'Education physique (1949, p.5).

4) La fonction sociale de l'Education physique dans l'enseignement du premier degré formulée en 1949, par André Morice, alors Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique à la Jeunesse et aux Sports, est essentiellement une fonction de *facilitation* : « l'éducation physique doit accompagner les disciplines intellectuelles, les rendre même plus acceptables, plus profitables pour l'enfant »⁽¹⁾.

5) Dans cette perspective les acteurs principaux sont les instituteurs dont « l'influence morale doublera utilement les conseils pratiques qu'ils auront à donner »⁽²⁾, et de plus « leur enseignement saura imprimer (...), le caractère utile et éducatif que lui voulaient déjà les instructions de 1923 »⁽²⁾.

L'enseignement du premier degré a ceci de particulier, qui le singularise par rapport à celui du second degré, qu'il repose sur le principe de l'unicité du maître, faisant du même coup de lui et par définition, un polyvalent⁽³⁾. Il y a là un élément fort de continuité qui n'a d'ailleurs toujours pas varié et demeure encore aujourd'hui.

(1) Memento d'Education physique (1949, p.3).

(2) Ibid., p.11 et 12.

(3) « L'éducation physique étant assurée à l'école primaire par l'instituteur, au même titre que tous les autres enseignements, il importe que les maîtres soient en mesure de la diriger avec fruit » Instructions de 1947, cité par Méauzet (1992, p.60).

Une telle compétence dans la polyvalence ne saurait s'improviser et repose au contraire sur une préparation spécifique. Qu'en est-il un peu après la Libération ?

La majorité des Maîtres du 1^{er} degré sont formés, à cette époque, dans les Ecoles Normales primaires.

En ce qui concerne l'Education physique, une circulaire du 30 octobre 1946 stipule qu' « un professeur d'Education physique sera affecté à chaque école [normale primaire] », et précise les horaires des élèves-maîtres⁽¹⁾.

Malgré l'étendue des objectifs⁽²⁾ et la richesse du programme⁽³⁾, on ne peut s'empêcher de relever la

(1) « Indépendamment des 3 heures hebdomadaires consacrées à l'Education physique, vous voudrez bien prendre toutes mesures utiles pour que, chaque matin, au lever, les élèves aient un réveil musculaire d'un quart d'heure. D'autre part, dans l'après midi du jeudi, 2 heures seront réservées pour les activités sportives sur le stade ». Circulaire du 30 octobre 1946 relative aux activités physiques dans les Ecoles normales primaires.

(2) « L'Education physique des élèves-instituteurs et des élèves-institutrices durant leur séjour à l'Ecole Normale se propose un double objet. 1° Assurer la formation physique et sportive personnelle des élèves, c'est-à-dire, essentiellement : a) améliorer leur morphologie et prévenir les déformations possibles; b) développer au maximum leurs possibilités physiques; c) leur donner une formation sportive aussi étendue que possible; d) leur enseigner la natation et les pratiques de sauvetage. 2° Assurer dans le domaine physique et sportif, la formation pédagogique et sociale des futurs instituteurs, c'est-à-dire : a) pour l'action pédagogique les convaincre de l'importance que présente l'éducation physique des enfants : - les rendre aptes à assurer cette éducation; b) pour l'action sociale (post et périscolaire), les préparer au rôle d'animateur, d'organisateur, de conseiller qu'ils auront à jouer : - dans les patronages laïques et les colonies de vacances; - dans les associations sportives scolaires (U.F.O.L.E.P.) dans les clubs sportifs et les offices municipaux du sport; - dans les centres de formation pré militaire, etc... » Instruction de 1947, cité par Néaume (1992, p.60).

(3) Néaume (1992, pp.61 et 62) donne le détail du programme à enseigner pendant les quatre années d'Ecole Normale d'Instituteurs dont voici les grandes têtes de chapitre : historique de l'éducation physique, psychologie appliquée à l'éducation physique, pédagogie générale, activités physiques de base, les activités sportives, les activités complémentaires, les activités physiques et les jeux (en plein air et à l'intérieur), hygiène générale et secourisme pratique, biologie, et, analyse du mouvement.

médiocrité de la formation pédagogique reçue par les élèves-instituteurs, d'autant qu'elle est clairement exprimée dans un texte officiel (les Instructions de 1947 relatives aux programmes d'E.P.S. dans les Ecoles normales d'instituteurs) : « la formation pédagogique - superficielle, sinon inexistante - qu'ont reçue à ce propos [l'enseignement de l'éducation physique] de nombreux instituteurs ne leur permet pas de dominer à l'égal des autres, l'enseignement de cette importante discipline »⁽¹⁾.

Même si les instructions de 1947 reconnaissent que l'enseignement de l'Education physique « dans son esprit et dans ses méthodes, est totalement différent de la "gymnastique" de naguère », par ailleurs, « rien ne change : programmes immuables et mal adaptés, impératif du certificat d'études, classes uniques qui rassemblent dans les campagnes, enfants et adolescents »⁽²⁾. L'horaire global consacré à l'Education physique, n'a pas non plus changé, il reste fixé comme en 1886 à « 2 heures 30 minutes par semaine »⁽³⁾.

(1) Instructions de 1947, cité par Méauzet (1992, p.60).

(2) Amar (1987 a, p.56).

(3) Méauzet (1992, p.62).

Dans ces conditions, « proclamer l'urgence du corps ne suffisait pas »⁽¹⁾, il aurait fallu dans le même temps « remettre en cause l'hégémonie des disciplines intellectuelles »⁽²⁾, mais faute de l'avoir fait, les pouvoirs publics ont fini par créer chez les instituteurs, un malaise, à un moment où ils étaient « déjà ébranlés par l'irruption de la culture de masse et l'explosion scolaire »⁽²⁾.

On comprend alors que de nombreux instituteurs aient renoncé à enseigner l'Education physique à leurs élèves au profit de la préparation au certificat d'études primaires⁽³⁾. De plus, même avec la meilleure bonne volonté, et malgré les 6000 places offertes chaque année aux institutrices et instituteurs volontaires pour participer à un stage, « un quart de siècle aurait été nécessaire pour que tous les titulaires de 1945 soient touchés au moins une fois »⁽¹⁾.

(1) Amar (1987 a, p.56).

(2) Ibid., p.57.

(3) Comme l'explique cet instituteur dans le journal *le Monde* du 12 septembre 1946 : « on m'a donné pour mission de faire obtenir à mes élèves le certificat d'études. J'ai cru que ce devoir primait les autres. Si j'avais plus de loisirs, j'aurais peut-être le temps de leur faire une leçon de gymnastique. Mais en serais-je capable ? Lorsque j'étais à Normale, l'éducation physique y était à peu près inconnue et j'ai scrupule avec une formation aussi rudimentaire à prendre en main l'éducation corporelle des enfants qui me sont confiés » cité par Amar (1987 a, p.57).

Ce tableau un peu sombre ne concerne toutefois que l'Education physique pendant le strict temps scolaire, mais l'on ne saurait passer sous silence l'énorme travail accompli, depuis 1939, par les animateurs de l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (U.S.E.P.), dont le n° 226 de la Revue *Information U.F.O.L.E.P.-U.S.E.P.* de janvier 1989 intitulé « 1939-1989 U.S.E.P. 50 ans » donne quelques points de repères.

A défaut de leçons régulières d'Education physique, les élèves de l'enseignement du premier degré ont des récréations pendant lesquelles ils peuvent jouer, mais qu'en est-il de l'Education physique dans l'enseignement technique ?

1.2-2.3. L'E.P. dans l'enseignement technique :
la préparation au travail

Dans l'enseignement secondaire général, l'Education physique scolaire devenant de plus en plus sportive prépare en quelque sorte à ce qui est en train de devenir l'une des formes de *loisir* la plus répandue, tandis que l'Education physique dans l'enseignement technique prépare au *travail*.

(1) Revue *Informations U.F.O.L.E.P.-U.S.E.P.*, n° 226, Paris, janvier 1989, 84 pages.

C'est l'un des traits marquants qui ressort de l'analyse des textes officiels concernant l'Education physique dans l'enseignement technique au cours de la période 1946-1951. La *stigmatisation des élèves* et la difficulté à *respecter les horaires* semblent caractériser l'Education physique dans l'enseignement technique au cours de cette même période.

Manifestement, les enfants de ceux qui n'ont que « le choix du nécessaire »⁽¹⁾ sont très tôt classés, c'est-à-dire déclassés parmi la jeunesse scolaire, comme étant ceux qui chaque semaine doivent consacrer de nombreuses heures aux travaux manuels⁽²⁾.

L'Education physique pour les élèves de l'enseignement technique est orientée vers « l'exercice de leur profession »⁽³⁾ et « leur activité future par l'étude des gestes fondamentaux du métier »⁽³⁾, afin de faire de chacun d'eux « un bon praticien »⁽³⁾.

(1) Bourdieu (1979, pp.433-461).

(2) « Parmi la jeunesse scolaire, l'éducation physique s'impose au premier chef pour les élèves de l'enseignement technique qui ajoutent aux exercices intellectuels que connaissent leurs camarades des autres ordres d'enseignement, les travaux manuels auxquels ils doivent consacrer de nombreuses heures chaque semaine » Circulaire n° 427 du 3 octobre 1946. C.N.D.P., 1952.

(3) Circulaire n°427 du 3 octobre 1946. C.N.D.P., 1952.

L'Education physique va participer à l'apprentissage lent et continu des vertus de la nécessité, qui sous couvert de gymnastique hygiénique⁽¹⁾ prépare en réalité les futurs « bons praticiens »⁽²⁾, à accomplir « des mouvements identiques sans cesse répétés (3) »⁽²⁾.

De la même manière, les élèves des centres d'apprentissage⁽⁴⁾ « particulièrement justiciables d'un entraînement physique sérieux, pour des raisons d'hygiène, de pédagogie générale, de formation morale et d'initiation technique »⁽⁵⁾, sont stigmatisés « en raison de leur recrutement et de leur destination »⁽⁵⁾.

Par ailleurs, les nombreux rappels à l'ordre adressés par la Direction de l'Enseignement technique aux chefs d'établissement, concernant le respect des horaires

(1) L'Education physique « cherche enfin (...), à lutter dès l'origine, par des exercices de compensation, contre les effets locaux de la spécialisation » Circulaire du 3 octobre 1946. C.N.D.P., 1952.

(2) Circulaire du 3 octobre 1946. C.N.D.P., 1952.

(3) Taylor n'est pas un inconnu des milieux de l'Education physique : « La méthode Taylor a étudié la façon d'employer chaque travailleur le plus intelligemment possible, d'abord en le mettant à la place qui lui convenait, c'est-à-dire en lui faisant exécuter un travail en rapport avec ses capacités intellectuelles, sa force et son adresse; puis en lui faisant répéter ce même travail, jusqu'à ce qu'il devienne en quelque sorte automatique. On en arrivait ainsi à une spécialisation dont le rendement a été supérieur à celui d'autrefois, mais le Taylorisme ne s'est préoccupé que de l'utilisation des moyens de l'ouvrier, sans chercher à augmenter ces moyens par le développement de la puissance physique, en particulier » Bellefon et Marul (1920, pp.24 et 25).

(4) « Des centres de formation professionnelle sont institués en 1939 et se multiplient, durant l'Occupation, sous l'impulsion de l'Etat ou des mouvements de jeunesse. On en compte 860 en 1944, au moment où la Direction de l'Enseignement technique va les prendre en charge et leur donner le nom de *Centres d'Apprentissage* » Léon, 1967 (1977, p.98).

(5) Circulaire du 3 octobre 1946. C.N.D.P., 1952.

réglementaires d'Education physique, montre à l'évidence qu'aux différenciations de pratiques, il faut ajouter des différences de durée entre les éducations physiques scolaires. Ce ne sont pas tellement les activités qui changent⁽¹⁾ mais les conditions horaires, matérielles et relationnelles⁽²⁾, bref sociales dans lesquelles elles ont, ou pas, lieu.

La circulaire n°427 du 3 octobre 1946⁽³⁾ a pour objet l'horaire hebdomadaire d'Education physique dans les établissements d'Enseignement technique qui comporte, en principe, deux séances hebdomadaires d'une heure chacune et une séance de plein air ayant une durée de deux heures au moins.

Mais, en réalité, il ressort des rapports établis au cours de l'année scolaire 1945-1946 que « certains chefs d'établissement invoquant la surcharge des programmes amenuisent cet horaire et, parfois même, *suppriment complètement l'éducation physique*⁽⁴⁾ »⁽³⁾.

(1) On retrouve toujours la gymnastique de maintien, les familles d'exercices de la Méthode naturelle, les éducatifs et les exercices d'ordre de la Méthode française, les Jeux et l'Initiation sportive.

(2) « Les sociologues, malgré leurs profondes divergences, semblent au moins d'accord sur un point : la sociologie est la science des relations sociales; elle cherche à expliquer les conduites des individus et des groupes sociaux par leurs relations » Bajoit (1992, p.7).

(3) C.M.D.P., 1952 (non paginé).

(4) Souligné par nos soins.

L'autorité de tutelle juge donc « nécessaire de signaler, avant le début de la prochaine année scolaire, l'erreur dangereuse que constitue ce prétendu allègement du travail des élèves »⁽¹⁾ car les activités physiques sont « indispensables à tous les enfants et adolescents »⁽¹⁾.

Dans les Centres d'apprentissage, l'horaire hebdomadaire est de 6 heures, mais, « sur ce nombre, et lorsque la nécessité s'en montrera impérieusement, on pourra considérer deux heures comme facultatives »⁽¹⁾.

A la difficulté de faire respecter l'horaire alloué aux cours d'Education physique s'ajoute celle de la mise en place de la séance de plein air du jeudi après-midi, qui tend à être de plus en plus confondue avec les activités de l'association sportive⁽²⁾.

Trois circulaires au moins, publiées entre 1948 et 1951, insistent auprès des chefs d'établissement pour que

(1) C.N.D.P., 1952.

(2) « Je signale enfin qu'en établissant l'emploi du temps, il conviendra de placer dans l'après-midi du jeudi, la séance de plein air figurant au programme des collèges techniques. Cette mesure permettra aux élèves inscrits à l'association sportive de l'établissement (dont l'existence a été rendue obligatoire par l'ordonnance du 12 octobre 1945) de prendre part aux compétitions organisées par l'O.S.S.U., et pour lesquelles ils se trouveraient qualifiés » Circulaire du 30 octobre 1946. C.N.D.P., 1952.

l'après-midi du jeudi soit libérée au profit des activités sportives organisées par l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (O.S.S.U.) :

- « L'après-midi du jeudi ainsi dégagée, permettra aux élèves qui le désirent, de participer à des activités sportives », circulaire du 16 août 1948⁽¹⁾.

- « Je vous serais reconnaissant de bien vouloir rappeler d'urgence aux chefs d'établissement d'enseignement technique qui relèvent de votre autorité (...) qu'il leur appartient d'aménager l'emploi du temps de la prochaine année scolaire de façon que la liberté des élèves le jeudi après-midi soit respectée », circulaire du 30 juin 1950⁽²⁾. De plus, « l'absence éventuelle d'un maître (ou d'une maîtresse) d'éducation physique (...) ne peut pas les dispenser [les chefs d'établissement] de formalités qui demeurent obligatoires »⁽²⁾. Il s'agit des formalités d'affiliation à l'O.S.S.U..

- Il appartient aux chefs d'établissement « d'établir leur emploi du temps de façon que la liberté du jeudi après-midi soit respectée », circulaire du 31 octobre 1951⁽²⁾.

(1) Ayant comme objet : rectificatif à l'horaire en vigueur dans les centres d'apprentissage. C.N.D.P., 1952.

(2) Objet : Activités sportives. C.N.D.P., 1952.

Malgré de nombreuses difficultés et avec des horaires réduits, l'Education physique existe dans les établissements d'Enseignement technique, mais qu'elle est, dans les années 1950, la situation de l'Education physique dans l'Enseignement supérieur ?

1.2-2.4. L'E.P. dans l'Enseignement supérieur :
obligation, dérogations, sportivisation

Si, jusqu'à maintenant nous avons étudié l'Education physique en tant que discipline d'enseignement, alors il faut reconnaître que l'Education physique n'existe pas en tant que telle dans l'Enseignement supérieur.

Certes, le décret n°53.614⁽¹⁾ du 27 février 1953 rend « l'E.P.S. obligatoire dans l'enseignement supérieur »⁽²⁾, mais, l'arrêté ministériel du 5 novembre de la même année « portant organisation de l'Education Physique et Sportive dans l'Enseignement Supérieur »⁽¹⁾ prévoit en même temps des dérogations, de sorte que, « en fait le décret n'est pas appliqué »⁽²⁾.

(1) D'après Laurence (1967, p.41), professeur d'E.P.S. nommé à l'Enseignement Supérieur de Lille en 1957.

(2) Néaunet, 1979 (1980, p.78).

En 1960, le rapporteur, pour avis, du budget de la Jeunesse et des Sports devant l'Assemblée nationale déclare : « un décret du 27 février 1953 rend l'Education physique obligatoire [dans l'Enseignement Supérieur] mais il n'est pas respecté en raison de *l'absence conjuguée de locaux et de maîtres*⁽¹⁾. C'est à peine si l'on compte à travers les diverses grandes écoles et universités, une centaine de professeurs d'Education physique »⁽²⁾.

Pour indéniable qu'elle soit, cette raison semble, à notre avis insuffisante pour expliquer l'échec de l'intégration de l'Education physique, comme pratique estudiantine. D'autres raisons peuvent également être avancées :

1) Même lorsque les locaux et les maîtres sont disponibles, il faut du *temps* pour pouvoir pratiquer, ce qui suppose que les horaires d'E.P. ne soient pas en concurrence avec les cours ou les travaux pratiques obligatoires.

2) Rendre la pratique de l'E.P. obligatoire, dans l'Enseignement supérieur, c'est reconnaître que spontanément les étudiants ne sont pas intéressés, donc

(1) Souligné par nos soins.

(2) Néaunet, 1979 (1980, p.78).

que l'enseignement dispensé lors de leur scolarité antérieure ne leur a pas *donné le goût* de ce genre de pratiques.

3) Depuis que la Méthode française de 1925-1930 a classé les éducations physiques en Education Physique élémentaire, Education Physique secondaire Education Physique supérieure (sportive et athlétique)⁽¹⁾, reproduisant ainsi, dans le champ de l'Education physique, la hiérarchie des ordres d'enseignement, les étudiants et a fortiori les élèves des grandes Ecoles et leur enseignants, se sont toujours perçus comme *supérieurs*, c'est-à-dire dominants dans le champ de l'enseignement. Ils ne pouvaient de ce fait que rejeter une Education physique qui aurait été semblable à celle qu'ils avaient connue lorsqu'ils étaient lycéens ou écoliers. Les étudiants ne se considèrent en général ni comme des enfants, ni comme des élèves.

4) Les pratiques d'Education physique les plus couramment utilisées, présentant les marques d'une discipline scolaire, ne pouvaient être acceptées comme telles par les étudiants, qui comme leurs prédécesseurs ont choisi, hier le *sport* contre la gymnastique, et dans les années 1950 le *sport* contre l'Education physique et sportive scolaire.

(1) Auxquelles il faudrait, en toute rigueur, ajouter : l'Education physique féminine, les adaptations professionnelles et la gymnastique d'entretien pour l'âge mûr.

Ainsi, l'absence d'Education physique dans l'Enseignement supérieur correspond-elle à la conception d'un sport couronnement de l'Education physique, chère à la Méthode française, et renvoie-t-elle au schéma *formation* de base (d'abord) et *applications* sportives (ensuite).

Examinons maintenant l'évolution de l'Education physique et des activités physiques proposées dans le secteur extra-scolaire.

1.2-2.5. L'E.P. post et périscolaire : l'E.P.S. des jeunes du monde du travail

La Direction générale de la Jeunesse et des Sports a non seulement le souci de la jeunesse scolarisée mais également celui de la jeunesse non scolarisée, en particulier celle des centres d'apprentissage, d'où le partage institutionnel entre secteur scolaire et secteur extra-scolaire.

Cependant, pour comprendre l'E.P.S. de cette époque, il nous faut oublier ce que nous avons sous les yeux, à savoir une E.P.S. fortement intégrée à l'Education nationale, pour nous représenter unis les deux secteurs,

le scolaire et l'extra-scolaire, comme étant « gérés par le même service, dans des bureaux mitoyens, par des personnels qui, aux hasards de leur carrière, sont passés de l'un à l'autre »⁽¹⁾.

Dans les Centres d'Apprentissage, qu'ils soient agricoles, horticoles, ménagers ou industriels⁽²⁾, les apprentis reçoivent une formation comprenant un horaire d'enseignement d'E.P.S.

Une fois de plus la bonne volonté politique affichée contraste avec la réalité économique : les commissions de la "Hache"⁽³⁾ et de la "Guillotine"⁽³⁾ vont

(1) Piard (1987, p.126).

(2) « On l'on forme en réalité nombre d'artisans ou de commerçants spécialisés du monde rural » *Revue E.P.S.* (1952, p.41), anonyme. Témoignage non signé provenant d'un Service départemental de la Jeunesse et des Sports.

(3) Respectivement juillet et octobre 1947. Elles « étudient les économies à réaliser dans l'éducation nationale et abordent ses travaux de destruction par l'examen de la Direction Générale de l'Education Physique et des Sports. Les mesures qui en résultèrent furent : - Des suppressions de postes : 35 % des postes de professeurs d'E.P. et 20 % des postes de maîtres, et elles interrompaient l'exécution du plan décennal de recrutement des enseignants en éducation physique qui portait sur 10 000 professeurs et maîtres. - La suspension des engagements de dépenses sur le budget de reconstruction et d'équipement (décret d'octobre 1947) : sur les 416 millions prévus en 1947, 276 furent bloqués (...) et le volume des crédits de 1948 fut voisin de zéro (...). - Diminution du nombre de stages sportifs et du nombre de stagiaires : alors que les demandes des fédérations pour 1948 étaient de 400 stages pour 8000 stagiaires. - Refonte des structures : pour des raisons d'économie, le principe de la polyvalence du personnel d'inspection des trois directions jusque-là nettement distinctes fut admis (circulaire de novembre 1948). - Suppression d'établissements : à partir du 1^{er} octobre 1950, dans les académies où il y avait à la fois un C.R.E.P.S. et un centre d'éducation populaire, la fusion fut effectuée, ce qui diminuait de moitié le nombre d'établissements de ce genre dans ces académies » Le Boulch (1977, pp.220 et 221). Pour Marianne Amar (1987, p.57), c'est le 22 octobre 1947 que la Commission de la "Hache" décide de « licencier 274 agents contractuels de la Direction Générale dont 134 enseignants » et le 2 janvier 1948 que la Commission de la "Guillotine" « parachève le désastre de la Commission de la Hache en infligeant un véritable coup d'arrêt au recrutement : 28,5 % des postes sont supprimés, soit 428 maîtres et 1004 professeurs. Les licenciements toucheront les vacataires occupant des postes délégués » Amar (1987, p.220). Pour Méauzet (1988, p.30), en 1949, « après la suppression de 523 postes de professeurs et de 228 postes de maîtres d'E.P.S. par la "Guillotine", il reste 2362 postes budgétaires de professeurs d'E.P.S. et 1929 postes budgétaires de maîtres d'E.P.S. ».

considérablement freiner l'élan qui avait été donné dans l'enthousiasme de la Libération.

En 1945, comparées à celles de la Suède par exemple, les installations sportives de la France font piètre figure. Pour un million d'habitants on compte⁽¹⁾ :

	SUEDE	FRANCE	(dont en bon état)
Pistes d'athlétisme	110	5	2
Grands Jeux	550	150	30
Bassins de natation	60	2	1
Gymnases de plus de 50 m ²	65.000	10.000.	1000

Toutefois, à l'occasion de la nouvelle année 1952, Gaston Roux, alors Directeur général de la Jeunesse et des Sports, adresse aux membres du personnel de son administration, une lettre dans laquelle il rend hommage à leur action et dresse un tableau, mettant en évidence la progression des activités de la Direction générale, dont nous vous avons extrait quelques données⁽²⁾ :

(1) D'après Anar (1987a, p.49).

(2) D'après la *Revue E.P.S.* n°9, p.445. Texte non signé, vraisemblablement rédigé par l'un des membres du comité de rédaction de la *Revue E.P.S.*

	1946	1951
Jeunesse ouvrière	1000 centres 82.000 pratiquants	1750 130.000
Oeuvres péri et postsecondaires	5000 associations	25.000
Maisons des jeunes et de la culture	61 maisons	120

A ces deux facettes d'une même réalité, ajoutons celle de la contribution à la construction sociale d'une identité E.P.S., par la fusion et la confusion, au sein du secteur extra-scolaire, de l'Education physique et de l'enseignement sportif.

Si dès 1945, la création d'un Service de l'Education physique post-scolaire atteste de la séparation entre l'Education physique et le Sport, le rapprochement dans le même temps de la Jeunesse et des Sports, au sein d'une Direction générale de l'Education physique et des sports, va aboutir progressivement à créer la confusion entre *l'Education physique* et *l'Education sportive*.

Le Service de l'Education physique postsecondaire est « chargé d'animer et de coordonner l'ensemble des activités physiques des jeunes travailleurs »⁽¹⁾, mais le

(1) Anar (1987a, p.65).

personnel d'encadrement est en nombre insuffisant, surtout pour les nombreux Centres d'apprentissage de droit privé.

Pour remédier à ce manque, l'Etat crée un Brevet d'aide moniteur d'entreprise et offre un stage de formation rapide, dans un C.R.E.P.S., « aux plus doués, (...) afin qu'ils puissent à leur retour prendre en charge l'animation sportive de leur entreprise »⁽¹⁾.

Cette solution n'est cependant pas sans inconvénients car elle ne résoud pas le cas des jeunes isolés, et les aides-moniteurs eux-mêmes, trop peu expérimentés auraient besoin d'être encadrés.

Aussi, en 1946 est créé un corps d'Assistants départementaux, « destiné à susciter la mise en place de centres d'activités physiques »⁽²⁾, regroupant parfois plusieurs entreprises.

Ces centres, « répondent à un groupement professionnel, possèdent un programme méthodique d'E.P.,

(1) Amar (1987a, p.65).

(2) Piard (1987, p.118).

défini à partir des horaires publiés en 1945, disposent d'un éducateur qualifié et forment eux-mêmes leurs animateurs »⁽¹⁾.

Une circulaire du 15 mai 1947 définit le centre d'activités physiques ou centre de la Jeunesse Ouvrière comme « organisme autonome d'entreprise ou interentreprises dépendant directement de la Direction générale de l'Education physique et des Sports, dispensant par un personnel qualifié un horaire d'enseignement d'éducation physique et sportive allant de 2 H 30 à 6 heures par semaine, pendant au moins 40 semaines par an, à des jeunes du monde du travail »⁽²⁾.

Le développement des centres est tel qu'en 1949 sont mis en place des Maîtres d'arrondissement, avec pour mission de « susciter, former, épauler les aide-moniteurs »⁽³⁾.

Le secteur extra-scolaire, dans le domaine des activités physiques, au départ tourné vers la jeunesse

(1) Piard (1987, p.119)

(2) Cité dans la *Revue E.P.S.* n°12, p.41, anonyme. Témoignage non signé provenant d'un Service départemental de la Jeunesse et des Sports

(3) Cité par Piard (1987, p.120).

des Centres d'apprentissage s'efforce d'élargir son champ d'action aux jeunes travailleurs et à la jeunesse rurale.

En 1953, deux opérations simultanées sont organisées : le recensement des Centres d'activités physique et, par les circulaires des 12 et 13 mars la création de Centres d'initiation sportive, destinés aux jeunes de 14 à 20 ans, « ne bénéficiant pas d'éducation physique scolaire⁽¹⁾ »⁽²⁾. Par dérogation, ces centres, définis comme « des structures d'accueil et d'orientation »⁽²⁾ ne dépendent plus des branches professionnelles mais sont directement sous le contrôle des services départementaux de la Jeunesse et des Sports, par le biais des foyers ruraux, des maisons de jeunes et des associations sportives, l'objectif étant « d'améliorer ce qui existe et d'accroître le recrutement »⁽²⁾.

A partir d'octobre 1952, le Comité de Rédaction de la *Revue E.P.S.* décide de créer une rubrique concernant les activités physiques dans les milieux du travail, rubrique présentée de la façon suivante : « parmi les nombreux problèmes posés par la formation physique de notre jeunesse, celui qui a trait à l'éducation physique et sportive des jeunes Français non scolaires, âgés de 14

(1) Souligné par nos soins.

(3) Cité par Piard (1987, p.119).

à 20 ans, retient de plus en plus l'attention des Pouvoirs publics. Par son action, dite « JEUNESSE OUVRIERE », mais avec des moyens extrêmement réduits, la Direction générale de la Jeunesse et des Sports, a tenté, face à cette grave situation, de réels efforts qui ont déjà produit de très satisfaisants résultats. La Revue pense donc répondre à un besoin de l'heure en créant, une rubrique concernant les différents problèmes posés par ces milieux »⁽¹⁾.

Dans le cadre de cette rubrique l'article-témoignage paru en avril 1953, intitulé « Le SPORT, levain d'éducation populaire au village »⁽²⁾ est significatif des transformations locales obtenues par un acteur particulièrement actif : un *instituteur*, dans un système où les différentes structures : scolaires, extra-scolaires, municipales, départementales et sportives interfèrent positivement au point de donner naissance, là où elles n'existaient pas, à de nouvelles sous-structures, au profit de la jeunesse. C'est ainsi que seront successivement créés ou mis en place :

- des séances quotidiennes d'Education physique;
- des séances de jeux sportifs, en particulier Football, Basket-Ball et Volley-Ball;
- une coopérative scolaire;

(1) *Revue E.P.S.*, n°12, octobre 1952, p.41, rédigé par le Comité de rédaction.

(2) *Marthon* (1953, p.36).

- des rencontres sportives interécoles;
- des sorties d'une journée;
- une Association sportive;
- le débroussaillage d'un terrain avant l'obtention d'un emplacement, rapproché du bourg, qui équipé deviendra le Stade communal;
- un financement du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports;
- un plateau d'Education physique permettant aussi de jouer au Basket et au Volley-Ball;
- une cantine et un foyer communal servant de siège social à l'Association sportive;
- un lieu de baignade, après désherbage et débroussaillage d'une partie d'un étang;
- l'organisation d'une session du Brevet Sportif Populaire à l'intention de tous les jeunes de la commune;
- un office municipal de la Jeunesse et des Sports;
- des bals, des fêtes théâtrales ou sportives pour assurer à la Société Sportive de meilleures finances, les bénéfices de ces manifestations, montées au départ par une subvention du conseil municipal restant acquis à la Société Sportive; et même...
- une section de quilles à neuf - vieux jeu local - destiné aux Anciens, qui seront par la suite initiés à la pétanque.

Quelques années plus tard le Foyer des Jeunes et de la Culture est devenu un pôle de rencontre et de vie, animé par un Conseil de Maison. En plus des rencontres sportives existent une section récréation, une bibliothèque, un cinéma, deux représentations théâtrales par an et une veillée chaque mardi.

Toutes ces réalisations montrent que le sport est en train de devenir dans la société française un phénomène important, qui ne peut pas laisser indifférents les professeurs d'E.P.S.. Ceux-ci se préoccupent de plus en plus de sport, c'est leur « problème n°1 »⁽¹⁾, d'après les résultats d'une enquête réalisée par la *Revue E.P.S.* auprès de ses lecteurs, dans laquelle il s'agissait de classer par ordre d'importance (du plus ou moins important) dix problèmes⁽²⁾.

Les nombreuses imbrications structurelles entre secteur scolaire et secteur extra-scolaire, entre sport scolaire et sport civil vont favoriser l'émergence de nouveaux groupes d'agents qui bien que n'étant pas

(1) *Revue E.P.S.*, n°15, avril 1953. Le Comité de Rédaction.

(2) Que le Comité de Rédaction avait libellé, en avril 1952, dans le n°10 de la *Revue E.P.S.*, p.47, de la façon suivante : « 1) le sport, phénomène social; 2) le sport dans l'enseignement supérieur; 3) sport et milieu ouvrier; 4) le gymnase; 5) l'appréciation de la valeur physique; 6) l'organisation du travail de l'éducateur physique; 7) la compétition; 8) le rythme; 9) l'adaptation des méthodes étrangères à l'E.P. en France; 10) Nécessité et rôle de la documentation au service des éducateurs et chercheurs ».

intégrés dans le système scolaire, deviennent des concurrents pour les enseignants d'E.P.S.. Les Maîtres d'arrondissement et les Conseillers techniques régionaux (C.T.R.) en sont deux exemples.

Les Maîtres d'arrondissement sont chargés de « promouvoir dans les centres, où ils opèrent, la gymnastique volontaire que développe la toute nouvelle Fédération Française de Gymnastique Educative »⁽¹⁾. Il s'agit en réalité de la transformation, en 1953, de la Ligue Française d'E.P., elle-même issue de la Ligue Girondine du Docteur Philippe Tissié.

Les Maîtres d'arrondissement vont en quelque sorte réhabiliter un secteur : *la gymnastique*, que les professeurs d'E.P.S. ont tendance à délaisser un petit peu au profit du sport.

Simultanément, du côté sportif, la création en 1953 d'un corps de Conseillers Techniques Régionaux ayant pour mission « de favoriser le développement de leurs disciplines sportives en accord avec la Jeunesse et les Sports et les Fédérations »⁽²⁾, oblige les professeurs

(1) Piard (1987, p.119).

(2) Legrand et Ladegaillerie (1970, p.162) t 1.

d'E.P.S. à prendre en compte l'intérêt grandissant de la Jeunesse, pour le Sport.

L'exposition Sport et Jeunesse ouvrière, et le concours d'affiches ouvert en 1953 par le Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports ont fait l'objet d'un bref compte-rendu dans la *Revue E.P.S.* de juin 1953⁽¹⁾.

On y apprend que :

- le nombre des Centres d'activités physiques d'entreprises, interentreprises et ruraux est passé de 744 en 1945 à 2060 en 1952 et que des « milliers d'apprentis et ouvriers des deux sexes y effectuent actuellement trois heures d'activités sportives par semaine, fréquemment comprises dans les heures de travail »⁽¹⁾;

- les « heureux bénéficiaires des bienfaits du sport ne représentent qu'un dixième⁽²⁾ des 2 600.000 jeunes de 14 à 20 ans soumis aux obligations, souvent rudes, de la profession »⁽¹⁾;

(1) *Revue E.P.S.*, n°16, juin 1953, pp.43 et 44. Le Comité de rédaction.

(2) Souligné par nos soins.

- tous les Centres reçoivent lors de leur création l'appui de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports sous forme de « prime aux moniteurs et monitrices, participation aux frais de location et d'entretien des installations, octroi de petit matériel, organisation de rencontres sportives interentreprises, contrôle médical et rééducation des sujets déficients, etc... »⁽¹⁾;

- le concours de projet d'affiches a pour thème « l'éducation physique et sportive dans les milieux du travail »⁽¹⁾, et que l'affiche devra évoquer « les bienfaits des activités physiques et sportives qui apportent, force bien-être et santé, rendant ainsi le travail plus efficace et plus joyeux »⁽²⁾.

Un tel rapprochement dans les discours officiels entre *l'Education physique et sportive* et *les activités physiques et sportives* ne peut que créer la confusion dans les esprits, ce qui obligera sans cesse, au fur et à mesure, de la progression de la *sportivisation* de l'Education physique, les Professeurs d'E.P.S. à accomplir un travail d'*identification pour autrui*, visant précisément à détruire l'amalgame entre l'E.P.S. et le sport.

(1) *Revue E.P.S.*, n°16, juin 1953, pp. 43 et 44. Le Comité de Rédaction

(2) Piard (1987, p.20).

Ainsi, on peut observer que le secteur extra-scolaire initialement soucieux de l'Education physique de la jeunesse non scolarisée des centres d'apprentissage, a élargi son champ d'action à la Jeunesse ouvrière et à la Jeunesse rurale, confrontées à des problèmes liés au « difficile contexte de pénurie et de restructuration d'après-guerre »⁽¹⁾.

Le développement de l'initiation sportive, des activités d'entretien et d'expression, des activités de plein air est à mettre à l'actif du secteur extra-scolaire, ainsi qu'une forme particulière d'Education physique : l'Education physique utilitaire et professionnelle (E.P.U.P.)⁽²⁾ dont l'objet est « l'apprentissage exact des gestes techniques et des règles de préventions propres à chaque secteur professionnel, afin d'en minimiser les risques »⁽¹⁾. Les tenants de l'Education physique utilitaire et professionnelle, chercheront dans l'ergonomie la base théorique permettant de légitimer cette pratique.

Enfin, force est de constater que les professeurs d'E.P.S. se sont peu engagés dans le secteur extra-

(1) Piard (1987, p.120).

(2) Le premier stage d'E.P.U.P. aura lieu en 1958 au C.R.E.P.S. de Nancy

scolaire qui a « beaucoup plus mobilisé les maîtres »⁽¹⁾ ; Le militantisme corporatiste des professeurs d'E.P.S. prônant davantage l'intégration dans l'enseignement secondaire long. D'où l'importance de l'analyse du processus de *scolarisation* dans l'étude de la genèse de la discipline Education physique et du corps des professeurs d'E.P.S.

A la division entre les professeurs et les maîtres d'E.P.S. s'en ajoute une autre, héritée de la "guerre des Méthodes", entre les suédistes, les hébertistes et les sportifs.

La recherche d'une unité de doctrine est l'une des caractéristiques de l'Education physique sous la IV^e République. Cette recherche est d'autant plus intense que les divisions sont marquées, visibles.

Examinons maintenant la dialectique, en Education physique, de l'union et de la division, et ses transformations de 1945 à 1958.

(1) Piard (1987, p.120).

1.3- Les acteurs de l'E.P. : groupements et conflits

Ayant eu le mérite, selon l'Inspecteur général Delaubert de « désarmer les querelles d'écoles »⁽¹⁾, les Instructions Officielles de 1945 correspondent davantage d'après le professeur d'E.P.S. médecin Le Boulch, à « une tentative de coexistence pacifique des différentes méthodes qui s'étaient affrontées jusqu'alors »⁽²⁾.

1.3-1. Trois groupes en opposition : les (suédistes, les hébertistes, les sportifs

Nous retiendrons ces deux points de vue qui ne sont opposés qu'en apparence, car l'observation historique montre que la genèse du champ de l'Education physique scolaire de 1945 à 1958 est aussi celle du passage de la domination de la Méthode naturelle à la Méthode sportive via la Méthode suédoise rénovée, celle du passage de la domination de la Fédération Française d'E.P. (hébertiste) à la F.S.G.T. (sportive) via la Ligue Française d'E.P. (pro-suédoise) celle enfin, du leadership d'Hébert à Baquet via Seurin.

(1) Delaubert (1974, p.76).

(2) Le Boulch (1977, p.212).

L'analyse d'exemples de quelques tentatives d'unification de l'Education physique à l'initiative de tel ou tel groupement montre à la fois, une volonté manifeste de recherche d'unité, même si l'effet recherché est la domination d'un groupe sur tous les autres, et les principales *divisions* qui donnent au champ de l'E.P. une configuration, qui bien qu'originale, tend de plus en plus à ressembler à celle du système scolaire.

Le 13 février 1947, à l'initiative de la Ligue Française d'Education Physique (L.F.E.P., suédiste) un Comité de coordination d'E.P. est constitué regroupant des représentants de la L.F.E.P. et de la Fédération Française d'Education physique (F.F.E.P., hébertiste). Les représentants de la F.F.E.P. sont majoritaires⁽¹⁾, cependant l'objectif du Comité qui était de coordonner les efforts en vue de développer l'Education physique en France ne sera jamais atteint tant les oppositions sont vives entre les suédistes, les hébertistes et les sportifs.

(1) « Si on en juge d'après la composition du Comité : M. Bernard, Président de la F.F.E.P.; R. Fournié, Président de L.F.E.P.; Docteur Balland, médecin-inspecteur de la Direction Générale E.P.S.; Berthoumieu, Inspecteur général de l'E.P.S.; Docteur Clavel, médecin fédéral de la F.F.E.P.; R. David, professeur à l'E.N.S.E.P.; Dufrenne, commissaire-adjoint à la F.F.E.P.; R. Lafitte, Inspecteur général de l'E.P.S.; M. Lagisquet, professeur à l'E.N.S.E.P.; Simonet, Secrétaire général de la F.F.E.P.; Vuillenin, Inspecteur de l'E.P.S. » Paris (1987, p.106).

Chaque groupement fournit aux professeurs d'E.P.S. : un ensemble organisé de pratiques, des plans-types de leçons, une classification des exercices ou des activités, une terminologie et un discours de légitimation, véritable doctrine dans laquelle sont entremêlées, avec subtilité, différentes sortes de discours (idéologique, critique, philosophique, scientifique, technique, pédagogique et propagandiste).

Cependant, les professeurs d'E.P.S., recevant une formation de plus en plus longue, et devenant plus instruits aspirent à plus d'autonomie. Nourris de différentes Méthodes ils vont les assimiler mais également les interpréter et, de stricts consommateurs qu'ils étaient, ils vont devenir davantage *producteurs* de pratiques nouvelles (un peu) et de discours (surtout).

Aussi, au moment de la Libération faut-il, à côté de la Direction générale de l'E.P.S., de l'Institut National des Sports, de la Ligue Française d'E.P., de la Fédération Française d'E.P., de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, du Syndicat National de l'E.P., des Mouvements de Jeunesse, etc..., prendre en compte l'Amicale de anciens élèves de l'E.N.S.E.P., son organe les Notes Techniques, plus tard (1950).., la *Revue E.P.S.*, et les professeurs des E.N.S.E.P. qui presque tous, à des titres différents, influenceront de nombreuses

génération et tenteront d'infléchir le devenir de l'Education physique.

Plusieurs tentatives d'unification à l'initiative de tel ou tel groupement ou de tel ou tel leader obtiendront des fortunes diverses, mais toutes échoueront : *il n'y a pas d'unité en Education physique et sportive.*

Quelles sont ces initiatives, de quelques groupes et de quels agents⁽¹⁾ proviennent-elles ?

1.3-2. L'Amicale des anciens élèves de l'E.N.S.E.P.

(En 1948, au C.R.E.P.S. de Dinard, l'Amicale des anciens élèves de l'E.N.S.E.P. organise un stage ayant pour thème : « Essai de création d'une unité de doctrine »⁽²⁾ qui n'a donné lieu à aucun compte-rendu ni aucun commentaire dans les *Notes Techniques de l'E.N.S.E.P.*⁽³⁾ .

(1) « ces agents sont socialement constitués comme actifs et agissants dans le champ par le fait qu'ils possèdent les propriétés nécessaires pour y être efficaces, pour y produire des effets » Bourdieu (1992, p.83).

(2) D'après Paris (1987, p.102).

(3) D'après l'examen du « Sommaire des articles parus », de 1947 à 1950 dans la *Revue E.P.S.* n°3, décembre 1950, non paginé.

1.3-3. Le Syndicat des professeurs d'E.P.S.

En 1948 également, le Syndicat des professeurs d'E.P.S. publie dans son Bulletin n°19, un texte qui allant dans le sens de la recherche d'une unification propose trois solutions : « Il faut se mettre d'accord sur la question à notre sens la plus importante.

Doit-on :

- a) Bâtir sur les Instructions Officielles de 1945 et laisser chacun libre de son enseignement ?
- b) Adopter un seul système d'E.P. et l'appliquer à fond dans toute la France ?
- c) Edifier une vaste méthode unique, véritable synthèse qui retiendra pour chaque but le procédé technique et pédagogique le plus efficace ? »⁽¹⁾.

Aucune de ces trois questions n'obtiendra véritablement de réponse puisque :

- a) L'Instruction du 20 juin 1959 (Complément à l'Instruction du 1^{er} octobre 1945 à l'usage des professeurs et des maîtres d'Education physique et sportive), traduit, de la part du gouvernement une « volonté de remettre de l'ordre dans une maison où chacun faisait un peu ce qu'il voulait »⁽²⁾.

(1) Cité par Paris (1987, p.102).

(2) Herr M. (1986, p.39).

b) Jamais un seul système d'E.P. n'a été appliqué intégralement en France.

c) Quant à la vaste méthode unique, elle n'existe pas, sauf à considérer qu'en France la Méthode d'E.P. qui prédomine est une méthode *éclectique* dont les composantes varient en fonction du contexte politique, culturel, économique et social. Dans cette hypothèse, les Instructions Officielles successives représentent "la méthode unique" avec tout ce qu'elle comporte de diversité d'*ambiguïté* et de zones d'ombre.

1.3-4. La Ligue Française d'E.P. (L.F.E.P.)

En 1949, la Ligue Française d'Education physique publie ses *Cahiers* sous le titre général *Vers une Education physique méthodique*. Quatre noms figurent sur la couverture des *Cahiers* : P Seurin⁽¹⁾, Haure-Placé⁽²⁾, Sère⁽²⁾ et Marchand⁽³⁾.

Les auteurs de *Vers une Education physique méthodique* n'ont « nullement la prétention de proposer

(1) Docteur en Education physique de l'Université de Liège, Directeur du C.R.E.P.S. de Bordeaux, Seurin est alors Vice-Président de L.F.E.P. tandis que le Président est le Docteur R.Fournié (1885-19953).

(2) Inspecteur d'Education physique.

(3) Directeur du C.R.E.P.S. de Besançon.

une nouvelle Méthode »⁽¹⁾ ils veulent « essayer d'apporter un peu plus de méthode dans l'utilisation des divers systèmes »⁽¹⁾ en procédant à un état des lieux, en établissant la jonction entre les différents procédés, et en bâtissant une progression d'enseignement concrétisant leurs *conceptions*.

Décidés à résoudre le problème des Méthodes, ils veulent « définir dans ses conceptions fondamentales et élaborer dans sa technique et sa progression d'enseignement *La Méthode d'E.P.*⁽²⁾, à la fois large et rigoureuse, faisant appel à tous les Procédés⁽³⁾, d'une manière rationnelle »⁽⁴⁾.

Forts de la définition du Littré, Seurin et ses amis vont oeuvrer pour *La Méthode*. Dans leur travail, ils se proposent :

« 1) De justifier la nécessité d'un enseignement plus méthodique sur le plan national;

(1) Seurin et al. (1949, p.26) fascicules 6, 7, 8, 9, 10.

(2) En italiques dans le texte.

(3) « Il est capital, pour éviter toute confusion, de bien s'entendre sur le sens des mots. Nous accorderons au terme méthode son sens classique : « ensemble des procédés rationnels employés à la recherche de la vérité », dit le Littré, qui ajoute d'ailleurs : « Le terme méthode est souvent employé pour désigner chacun des procédés de la logique ». La méthode est donc *une* dans sa conception; elle est multiple dans ses procédés. Les procédés, improprement appelés parfois « les méthodes », ne sont que des éléments de la Méthode » Seurin et al. (1949, p.8), fascicules 6 à 10.

(4) Ibid., (2).

- 2) De définir les principes de la méthode, relatifs à l'E.P.;
- 3) De donner les grandes lignes de la progression d'enseignement en fonction de ces principes »⁽¹⁾.

Pour les responsables de la Commission d'E.P. de la Ligue⁽²⁾ « le désordre règne »⁽³⁾, mais « au moment où toutes les *tendances*⁽⁴⁾ convergent »⁽³⁾, ils ne désespèrent pas de pouvoir fournir aux éducateurs, « un *Programme d'enseignement*⁽⁵⁾ qui, s'il était généralisé et officialisé, pourrait être la poutre maîtresse de la *formule rationnelle*⁽⁵⁾ que tous nous réclamons »⁽³⁾.

Les tendances des professeurs et des moniteurs sont identifiées et classées par les gens de la Ligue en tendance analytique, tendance naturiste et tendance sportive, cependant que la multiplicité des systèmes déroute l'ensemble des "maîtres" d'E.P., « beaucoup ne voient pas encore comment peut se faire la soudure »⁽⁶⁾.

(1) Seurin et al. (1949, p.8).

(2) Seurin, Sère, Haure-Placé et Marchand.

(3) Seurin et al. (1949, p.9).

(4) Souligné par nos soins.

(5) En italiques dans le texte.

(6) Seurin et al. (1949, p.13).

Le souci de reconnaissance universitaire de l'E.P. est certainement dû à la présence de médecins et d'universitaires au sein de la Ligue : « il apparaît que si nous voulons voir l'E.P. admise vraiment comme une discipline universitaire, elle doit être organisée, sur le plan pédagogique, d'une manière semblable à celle des autres disciplines »⁽¹⁾.

La référence au passé est continuelle : « Tissié, comme Ling, a basé la Méthode sur les connaissances scientifiques et admis avec le *grand Suédois*⁽²⁾ que nos conceptions⁽²⁾ doivent évoluer en accord avec les certitudes nouvelles que peut nous apporter la science »⁽³⁾. La référence à la science n'est pas celle d'une science qui doute, d'une science qui cherche mais la science qui « permet d'élaborer des règles sûres »⁽³⁾ grâce à « un fond de certitudes scientifiques »⁽³⁾.

L'anatomie « cette sainte genèse »⁽⁴⁾ et la physiologie « l'épouse inséparable de l'anatomie »⁽⁴⁾ justifient la « priorité au geste analytique »⁽⁵⁾ ce qui

(1) Seurin et al. (1949, p.13).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Seurin et al. (1949, p.17).

(4) Selon les mots de Ling (1776-1839).

(5) Seurin et al. (1949, p.44).

n'empêche pas d'évoluer « dans une sage progression de l'analytique vers le synthétique »⁽¹⁾.

Les responsables de la Commission d'E.P. de la Ligue se défendent d'être des « techniciens à oeillères »⁽²⁾ ou des « statiques figés dans une forme périmée de gymnastique »⁽²⁾ et affirment au contraire que « la majorité des membres de la Ligue ont réalisé pratiquement en eux⁽³⁾ la synthèse souhaité entre gymnastique construite et gymnastique fonctionnelle »⁽²⁾.

Toutefois, le bel édifice construit par les tenants de la Ligue Française d'E.P., aboutit à recomposer une nouvelle forme d'*éclectisme* dans lequel certes, la priorité à la gymnastique analytique est patente, mais dans lequel aussi, avec d'autres mots, des pratiques déjà existantes sont intégrées, comme l'attestent : les trois aspects de l'E.P., les trois formes de gymnastique, la définition de la leçon d'E.P. complète et son plan type, que nous allons examiner maintenant.

(1) Seurin et al. (1949, p.44).

(2) Ibid., p.8.

(3) Voulant dire par là qu'ils connaissent et pratiquent également les sports et l'hébertisme.

1) L'E.P. présente selon les buts poursuivis « trois aspects extrêmement nets :

a) Un aspect construit, fait d'exercices de forme définie;

b) Un aspect fonctionnel, fait d'exercices fonciers à forme naturelle;

c) Un aspect technique, fait d'exercices éducatifs sportifs »⁽¹⁾.

Ceci est une façon à peine voilée de désigner la Méthode suédoise, la Méthode Naturelle et la Méthode sportive.

2) Il en est de même pour la « gymnastique construite », la « gymnastique fonctionnelle à forme naturelle » et la « gymnastique à forme sportive »⁽²⁾.

3) Dans la « leçon d'E.P. complète où l'on retrouve toujours mais en proportions diverses, selon l'âge et l'état d'entraînement des élèves, les trois éléments fondamentaux : exercices analytiques (ou analytico-synthétiques), naturels et sportifs »⁽³⁾, c'est bien de Méthode suédoise, de Méthode naturelle et de Méthode sportive qu'il s'agit.

(1) Seurin et al. (1949, p.21).

(2) Ibid., p.22.

(3) Ibid., p.47.

4) Enfin le plan-type de leçon, préconisé par la Ligue est on ne peut plus éclectique, puisque on y retrouve : dans la mise en train des exercices d'ordre (Méthode française); dans les exercices de formation, de la gymnastique analytique (Méthode suédoise); dans les exercices d'application, de la marche, de la course, des sauts des parcours (Méthode Naturelle) et des jeux qui pourront prendre un caractère d'éducation sportive car « le sport est un centre d'intérêt dont il serait ridicule de ne pas tenir compte »⁽¹⁾ (Méthode sportive); dans le retour au calme des marches d'apaisement et de la marche correcte (Méthode française).

Par ailleurs, l'usage de la métaphore de la soudure comme moyen de réaliser l'unité dans la méthode n'est pas des plus convaincants, surtout lorsqu'elle est utilisée de la façon suivante : « c'est par la *soudure*⁽²⁾ des techniques - qui sera mieux qu'une simple *juxtaposition*, mais qui, de toutes manières, ne saurait être un *mélange*!⁽²⁾ - que sera vraiment réalisée l'unité dans la *méthode*⁽²⁾ »⁽³⁾.

(1) Seurin et al. (1949, p.60).

(2) En italiques dans le texte.

(3) Seurin et al. (1949, p.24).

Bref, la tentative d'unification de l'E.P. tentée par la Ligue Française d'E.P.⁽¹⁾ échouera mais grâce à ses travaux et à ses relations avec les pays étrangers dans le cadre de la Fédération Internationale d'Education Physique⁽²⁾, l'influence de la Ligue finira par l'emporter sur celle de la Fédération Française d'E.P. (hébertiste). La quadrupédie et les familles d'exercices de la Méthode Naturelle perdront de plus en plus de crédit face au sport et à une Education physique méthodique scientifiquement fondée.

1.3-5. Madame Surrel : la guerre des Méthodes n'aura pas lieu

En 1953, une autre tentative d'unification mérite d'être relevée car elle provient d'une personne, Madame Y. Surrel, dont la position institutionnelle, Directrice de l'E.N.S.E.P. de Jeunes Filles, donne toute son autorité à un discours déjà largement autorisé.

(1) Qui devient en 1953 Fédération Française de Gymnastique Educative (F.F.G.E.) car « sur le plan national seules les fédérations sont officialisées par les Pouvoirs publics et peuvent bénéficier d'avantages correspondant à leurs activités » Paris B. (1987, p.114).

(2) Fondée en 1923.

Dans un court article paru dans la *Revue E.P.S.* (1), intitulé « Feu "la guerre des méthodes" », Madame Surrel s'efforce de convaincre ses collègues et ses futurs collègues (2) qu'« on ne retrouve à la base, pour l'homme du XX^e siècle, que deux formes de mouvements : d'une part, le mouvement naturel, d'autre part le mouvement construit » (3), et qu'au cours de l'éducation ces deux formes de mouvements loin de s'opposer « convergent, orientent leur voie vers le sommet de l'édifice monté par l'éducateur, sommet qui représente son but final : l'homme évolué » (4).

Le mouvement naturel est considéré comme « concret, utilitaire, instructif ou spontané, synthétique, souvent global, à l'effet foncier » (3) tandis que le mouvement construit « est d'une toute autre essence » (3) car, il est issu de notre imagination, composé avec réflexion, géométriquement bâti et, en ce sens, artificiel, abstrait, formatif, analytique, souvent local, à effet structural » (3).

Des deux formes de mouvements Madame Surrel passe aux activités qui évoluent avec les besoins de l'enfant,

(1) N°15, avril 1953.

(2) Car les lecteurs de la *Revue E.P.S.* sont en majorité des enseignants d'E.P.S..

(3) Surrel Y. (1953, p.8).

(4) Ibid., p.9.

le mouvement naturel gagnant en rationalité, tandis que le mouvement construit gagne en sensibilité pour s'orienter vers « les activités supérieures de l'E.P. : la danse et le sport »⁽¹⁾. Tout cela en vue de contribuer à la réalisation de l'homme évolué.

La philosophie de cet article, madame Surrel l'exprime en articulant le développement de l'enfant, la construction de l'Education physique, Descartes et le goût du peuple français pour la liberté : « peu à peu et parallèlement à la croissance de l'enfant, l'édifice de l'E.P. s'échafaude, se composant pierre à pierre faisant appel aux diverses activités énoncées dans ces instructions officielles souvent critiquées, mais qui, au pays de Descartes, ont le mérite d'affirmer, à travers une forme de pensée propre à notre peuple, la crainte de tout système et le goût de la liberté »⁽²⁾.

Toutefois, si la démarche de Madame Surrel est plutôt convaincante et fait preuve d'optimisme, elle repose au départ sur le postulat de l'unanimité des

(1) Surrel (1953, p.8).

(2) Ibid., p.9.

buts⁽¹⁾ de l'Education physique, alors que l'observation historique et ce, d'autant plus que nous nous rapprochons de l'époque actuelle, montre à l'inverse, une relative uniformisation des pratiques de l'E.P.S. due au processus de *scolarisation* et une diversité des discours de légitimation due au processus de scientification (ou à son rejet).

Une fois encore, l'unification affichée est beaucoup plus souhaitée que réelle, mais les oppositions par paires⁽²⁾, présentées par Madame Surrel permettent d'identifier les modes de classement à l'oeuvre en Education physique au début des années 1950.

Autre porte-parole de l'E.N.S.E.P., Justin Teissié, propose, à la fin des années 1950, une approche classable dans les démarches unitaires.

(1) « l'affirmation des buts de l'E.P., maintes fois définis, recueillent l'unanimité quasi absolue chaque fois qu'on les exprime » Surrel (1953, p.8).

(2) « Tout classement procède par paires de contrastes : on s'arrête seulement de classer quand vient le moment où il n'est plus possible d'opposer » Levi-Strauss (1962, p.287).

1.3-6. La tentative de Justin Teissié

En 1957, Justin Teissié propose un Essai de systématique que nous avons déjà analysé comme volonté de dépasser l'*éclectisme* en Education physique. C'est également une tentative d'*unification*, en particulier de l'Education physique et de l'Education sportive au profit d'une Education Physique et Sportive qui devient « une discipline éducative qui utilise comme moyens d'action les mouvements du corps humain »⁽¹⁾.

De plus, les procédés des Méthodes d'E.P. loin d'être rejetés sont au contraire incorporés en vue de la réalisation des quatre formes d'expression de la maîtrise corporelle que sont : la maîtrise des déplacements, la maîtrise du corps propre, la maîtrise des engins, la maîtrise de l'opposition.

En d'autres termes, Justin Teissié ne privilégie pas l'acquisition de techniques particulières mais bien plutôt « le sens de l'espace, du temps, de la pesanteur de l'inertie »⁽²⁾ ou encore « l'appréciation des

(1) Teissié (1957, p.8).

(2) Ibid., p.11.

distances, des trajectoires propres et des engins, des poids et des formes »⁽¹⁾ ainsi que le « goût de l'effort, l'action hygiénique et la maîtrise corporelle »⁽²⁾.

Justin Teissié a ceci de particulier qu'il est classable aussi bien parmi les promoteurs de la Méthode sportive entre⁽³⁾ Baquet et Listello, que parmi ceux de la psycho-motricité : « Teissié a été l'un des pionniers de l'éducation physique envisagée sous l'angle de la psycho- motricité »⁽⁴⁾.

Il est vrai que Justin Teissié est celui qui a écrit « il ne saurait être question de distinguer les objectifs de base de l'Education sportive de ceux que nous avons assignés à l'Education physique »⁽²⁾, avec la même conviction que, « l'éducation motrice se propose de développer la maîtrise du corps dans les situations à caractère moteur dominant de l'éducation physique et sportive »⁽⁵⁾.

(1) Teissié (1957, p.11).

(2) Teissié (1958, p.7).

(3) C'est le cas de l'ouvrage "corporatiste" *Images de 150 ans d'E.P.S.* sous la direction de Jean Zoro (1986), dans lequel Justin Teissié figure dans le chapitre V : le courant sportif. pp.42 à 49, (p.48 en ce qui concerne Justin Teissié).

(4) Parlebas (1967, p.11).

(5) Teissié (1957, p.9).

Ainsi Justin Teissié, cet inclassable, ou plus exactement ce doublement classable, s'est-il efforcé de réaliser une synthèse entre les différentes Méthodes et les différents procédés disponibles, et préfigure-t-il deux grandes orientations l'une *sportive*, l'autre *scientifique*, lesquelles, sans gommer les orientations déjà existantes, vont donner, à partir des années 1960, à l'Education physique, ce que le langage indigène appelle des tendances⁽¹⁾ ou des courants⁽²⁾, voire des contre-courants⁽³⁾.

1.4- L'E.P. à la fin de la IV^e République

A la lecture plutôt pessimiste d'Arnaud sur l'évolution de l'Education physique lors de la IV^e République, l'E.P. restant « attachée à son éclectisme »⁽⁴⁾, l'E.P. n'étant qu'une « juxtaposition de méthodes hétérogènes »⁽⁴⁾, nous préférons la lecture d'Andrieu pour qui au contraire « la recherche d'une unité pédagogique »⁽⁵⁾ est à inscrire dans « la participation au progrès »⁽⁶⁾, de sorte qu'il serait, au

(1) Selon Bernard, Pociello et Vigarello (1975, p.719).

(2) Selon Delaubert (1974, p.77) et During (1986 pp.62 et 63).

(3) Ibid., pp.64 et 65.

(4) Arnaud (1986, p.40).

(5) Andrieu (1990, p.92).

(6) Ibid., p.91.

total, « faux de penser que le IV^e République est restée impuissante, inactive »⁽¹⁾.

Il nous semble, en effet, que la IV^e République, pour ce qui concerne l'Education physique et sportive scolaire, porte en germe tous les éléments qui vont être développés sous la V^e, et que bon nombre des transformations couramment attribuées à l'innovation pédagogique sont en grande partie dues à un changement de politique, se traduisant par des crédits supplémentaires.

Il ne faudrait pas oublier qu'au 1^{er} janvier 1958, « 52 départements n'ont pas de piscine couverte et 8 n'en ont aucune, 43 départements n'ont pas de salle de sport et 11 n'ont pas de stade »⁽²⁾, ce qui « rejette la France aux dernières places de la hiérarchie européenne »⁽²⁾.

Lorsque l'on dresse un aussi « triste bilan »⁽²⁾, « il n'est pas exagéré de dire qu'en 1958 la France est un pays sous-développé⁽³⁾ en matière d'équipements sportifs »⁽⁴⁾.

(1) Andrieu (1992a, p.19).

(2) Amar M. (1987, p.52).

(3) Souligné par nos soins.

(4) Néaume (1988, p.29).

En ce qui concerne les enseignants d'E.P.S., le bilan est-il aussi triste ?

L'Inspecteur Général Delaubert identifie trois sortes de problèmes pour les années 1950 :

- le manque d'installation⁽¹⁾ et les mauvaises conditions de travail⁽²⁾;
- l'échec de la demi-journée de plein-air surtout en milieu urbain⁽³⁾;
- le peu d'attrait des pratiques proposées aux élèves⁽⁴⁾.

Cela dit, si nous nous plaçons dans la perspective d'un temps plus long, qui est celle de la genèse de la discipline et du Corps des enseignants d'E.P.S., le tableau est nettement moins sombre et cela pour plusieurs raisons :

(1) « La première difficulté à laquelle s'est heurtée l'expansion normale de l'éducation physique et sportive est la pauvreté extrême des équipements d'éducation physique et de sport au lendemain de la guerre » Delaubert (1974, p.76).

(2) « A t-on assez mesuré à cette époque, l'effort de notre corps enseignant d'éducation physique et sportive obligé d'assurer sans moyens matériels dignes de ce nom - des cours de lycée souvent sales et sombres, des places de marché, au mieux des stades empruntés avec quelques difficultés aux Sociétés sportives locales et souvent situées loin des établissements - un enseignement régulier par tous les temps, et d'y intéresser les élèves ? On aurait mieux compris l'usure prématurée de nombreux collègues, l'amertume et le désarroi de certains, l'exacerbation justifiée des revendications pour des conditions d'enseignement plus dignes pour les professeurs et plus attirantes pour les élèves » Delaubert (1974, p.77).

(3) « La seconde raison expliquant l'impact limité de l'éducation physique et sportive tient à l'échec presque général, en tous cas dans les villes importantes de la demi-journée de plein-air » Delaubert (1974, p.77).

(4) « il nous semble qu'une erreur pédagogique de taille ait été commise, tant par les auteurs des Instructions Officielles de 1945 que par les enseignants qui les ont appliquées, en traitant de la même manière les adolescents des classes de second cycle que les enfants du premier » Delaubert (1974, p.77).

1) En termes d'enseignants *spécifiquement* formés pour remplir une fonction scolaire, on peut dire que partis de zéro en 1869, les effectifs sont passés par 3139 en 1945⁽¹⁾ pour atteindre les 6818 en 1958⁽²⁾, ce qui est un accroissement non négligeable au cours d'une période où « le secondaire est submergé par une scolarisation accélérée des 12-15 ans et ses effectifs doublent entre 1948 et 1958 »⁽³⁾.

2) Parmi les 6818 enseignants d'E.P.S.⁽⁴⁾, les 3679 Professeurs d'E.P.S., c'est-à-dire un peu plus de la moitié d'entre les enseignants d'E.P.S., reçoivent une formation⁽⁵⁾ à baccalauréat plus quatre années d'études, celle-ci comportant des épreuves écrites, physiques (essentiellement sportives), orales et pédagogiques. Le caractère préprofessionnel de cette formation lui confère une certaine originalité tandis que l'allongement de la durée de formation et l'augmentation des prérequis précédant l'accès au concours final contribuent à rendre la formation des futurs professeurs d'E.P.S. semblable à celle de leurs collègues des autres disciplines scolaires. Dans notre modèle d'interprétation cela renvoie au processus de *scolarisation* et à la *logique d'alignement*.

(1) D'après Arnaud (1989a, p.266).

(2) D'après Berge (1984, p.214).

(3) Amar M. (1987, p.58).

(4) Qui se répartissent en 3679 Professeur, 618 chargés d'enseignements, 2091 Maîtres et Professeurs Adjoints et 430 Maîtres de C.E.G.. D'après Berge (1984, p.214).

(5) Largement détaillée par Méauzet dans son ouvrage *L'Éducation physique et ses enseignants au XIX^e siècle* (1992, pp.66-73).

3) L'anatomie et la physiologie restent des sciences de base pour les futurs professeurs d'E.P.S. mais la psychologie, en particulier sous la forme de psychopédagogie devient un domaine auquel est attribué de plus en plus d'importance⁽¹⁾, de sorte qu'en accroissant leur science les professeurs d'E.P.S. améliorent leur autonomie (relative) au sein du système scolaire. L'allongement de la durée des épreuves écrites qui passent de 3 à 4 heures, lors du concours national de recrutement est aussi un gage du sérieux de la préparation qui ne peut que rejaillir favorablement sur une catégorie d'enseignants : les professeurs d'E.P.S., qui deviennent de plus en plus capables sinon de faire au moins de dire comment ils aimeraient pouvoir faire.

4) La coexistence au sein du champ de l'E.P.S. scolaire de différentes Méthodes, conceptions et pratiques ainsi que de différents procédés techniques et pédagogiques constituent le bien commun d'un groupe d'agents professionnels, en même temps qu'un champ de luttes dont la résultante des forces est, en 1958, en faveur de la Ligue Française d'E.P. avec son leader Seurin, sans pour autant que les autres groupements alors dominés soient complètement effacés. Qu'on les appelle Méthodes, tendances ou courants, chaque forme organisée de pratiques et de conceptions de l'E.P.S. a été construite avec - contre les précédentes, certes en les

(1) Rappel : « L'arrêté du 3 mars 1950 modifia la 1^{ère} partie pour laquelle le coefficient de la psychopédagogie fut porté à 1 ½ à l'écrit » Néauwet (1992, p.73).

critiquant, mais toujours en les réinterprétant, ce qui est une des formes de l'assimilation, de l'intégration.

Faire le point en 1958 des Méthodes d'E.P. c'est observer un ordre de succession : Méthode d'Amoros, Méthode suédoise, Méthode Demeny, Méthode Naturelle, Méthode française, Méthode sportive, Méthode de La Ligue Française d'E.P., mais dans lequel le rejet des Méthodes antérieures n'est jamais total, n'est jamais radical. Tout se passe comme si, en Education physique le ou les concepteurs d'une nouvelle Méthode redéfinissaient à chaque fois un autre *éclectisme* introduisant quelques éléments nouveaux et réorganisant des éléments plus anciens⁽¹⁾.

Ainsi, à la fin de la IV^e République les enseignants d'E.P.S. plus nombreux, mieux formés, plus autonomes pédagogiquement et dynamisés par leurs conflits internes, se trouvent dans une situation qui, comparée à leur situation originelle est nettement améliorée même si, de nombreux problèmes restent en suspens.

(1) La disparition relativement récente du grimper de corde, par exemple, montre la longévité des pratiques en Education physique et l'engouement actuel pour les murs d'escalade est une façon de renouer avec les exercices de la famille des grimpers.

Ce que la IV^e République n'a pas pu réaliser faute de moyens matériels le sera-t-il sous le régime Gaulliste ? Quelles orientations vont-elles être données à l'Education physique et sportive scolaire ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

2) L'E.P. DES DEBUTS DE LA V^e REPUBLIQUE AUX
ANNEES CRITIQUES DU REGIME GAULLISTE
(1958-1969)

Le phénomène le plus apparent de l'évolution de l'E.P.S. scolaire au cours de la période 1958-1969 est le renforcement très net de son caractère sportif. Le processus de *sportivisation* est à son apogée en 1962. Est-ce à dire que l'Education physique devient une éducation sportive et les professeurs d'E.P.S. des professeurs de sports ?

Pour nous, la réponse à cette question est négative car, dans le même temps où la sportivisation de l'E.P.S. scolaire est grandissante, l'intérêt que les professeurs d'E.P.S. vont porter à la psycho-motricité en général, et aux travaux de Le Boulch en particulier, constitue un frein puissant, de sorte que la *sportivisation* de l'E.P.S. scolaire pour massive qu'elle soit, ne sera jamais totale.

En ce sens, le processus de *scientifisation* de l'E.P., lié à l'utilisation plus fréquente de données empruntés aux sciences humaines, sans pour autant négliger les acquis disponibles fournis par les sciences biologiques, pondère, ralentit et limite, le processus de *sportivisation*.

L'instauration, en 1959, d'une épreuve d'E.P.S. au baccalauréat, depuis longtemps réclamée, ne peut que satisfaire l'ensemble d'une profession (corporatisme) et renforcer sa position scolaire (scolarisation).

Par ailleurs, dans les Instructions Officielles de 1967, texte majeur à la fois en son temps et de nos jours car sa philosophie est toujours officiellement et tacitement reconnue, au lieu que soit imposée une méthode unique d'Education physique, est recomposé un nouvel *éclectisme*.

Enfin, il nous faudra tirer les conséquences, dans le domaine de l'Education physique, des événements de mai 1968.

2.1- L'apogée de la sportivisation de l'E.P.S. scolaire de 1958 à 1969

La première chose qui frappe lorsque l'on observe la montée en puissance du Sport en E.P.S. scolaire c'est sa coïncidence avec, ce que certains historiens appellent « l'apogée de la Cinquième République 1962-1968 »⁽¹⁾, ce qui signifie que le régime gaulliste n'est pas étranger, au contraire, à la *sportivisation* de l'E.P.S. scolaire.

Un second point que nous voudrions souligner concerne les critiques formulées à l'encontre du sport : les plus virulentes provenant des professeurs d'E.P.S. eux-mêmes. Ont-ils choisi cette voix⁽²⁾ (et voie) comme pour mieux exprimer leur différence ? Nous verrons de quelle manière l'identité E.P.S. a été modelée au cours de cette période avec-contre l'identité Sport.

Parmi les faits permettant d'induire soit la sportivisation soit son contraire, certains sont massifs, visibles, comme les changements institutionnels, d'autres

(1) Kouschi et Agulhon, 1972 (1976, p.69).

(2) Car le ton, la phraséologie a ici toute son importance ce qui est une aide précieuse dans l'interprétation des entretiens non directifs.

sont plus discrets comme telle ou telle publication ou déclaration, dont nous pouvons dire aujourd'hui, d'abord qu'elle est significative d'un changement, ensuite que ce changement a été durable.

2.1-1. Au sommet : un Haut-Commissariat

Peu de temps après que le Général De Gaulle reçoive « les pleins pouvoirs [2 juin 1958] et le 3 juin le droit de réviser la Constitution »⁽¹⁾, la Direction générale de la Jeunesse et des Sports est remplacée le 27 septembre⁽²⁾, « toujours au sein de l'Education nationale par un Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports »⁽³⁾, avec à sa tête Maurice Herzog⁽⁴⁾. Le Haut-Commissariat se trouve placé sous la dépendance du Ministère de l'Education nationale, « le premier étant dit relever directement du second »⁽⁵⁾.

(1) Berstein et Milza (1987, p.163) t 3. Ce qui fait dire à ces deux historiens que « la guerre d'Algérie a conduit au suicide de IV^e République » Ibid., p.163.

(2) D'après Jean Meynaud (1966, p.151) et Adolphe Touffait (1972, p.14), tandis que Méauzet (1988, p.29) indique le 9 octobre.

(3) Legrand et Ladegaillerie (1970, p.161) t 1.

(4) « qui remplace Gaston Roux dont les fonctions de Directeur général de la Jeunesse et des Sports prennent fin » Méauzet (1992, p.94).

(5) Meynaud (1966, p.151).

2.1-2. Place du sport dans les "Instructions Officielles de 1959"

L'Instruction du 20 juin 1959 dont l'objet est : complément à l'Instruction du 1^{er} octobre 1945 à l'usage des professeurs et maîtres d'Education physique et sportive, porte « indiscutablement la marque de la Ligue [Française d'E.P.] »⁽¹⁾, c'est-à-dire que « l'influence suédoise se fera sentir pendant longtemps après la guerre »⁽²⁾. Il est vrai que les rédacteurs des "Instructions Officielles de 1959", dont l'Inspecteur Général de l'E.P.S. Berthoumieu⁽³⁾ ont officialisé « la distinction des deux formes de gymnastique proposées dans *Vers une Education physique méthodique* »⁽⁴⁾ en classant l'ensemble des exercices que tout professeur ou maîtres utilise « pour composer ses leçons »⁽⁵⁾ en *gymnastique construite* et *gymnastique fonctionnelle*.

Or, si en 1959 la gymnastique de maintien est « la base »⁽⁵⁾ de la gymnastique construite, la gymnastique fonctionnelle comprend « des gestes naturels, des jeux, des gestes sportifs »⁽⁵⁾ de sorte que, et cela est une

(1) Paris (1987, p.111).

(2) Andrieu (1990, p.83).

(3) D'après Paris (1987, p.114).

(4) Le Boulch (1991, p.8).

(5) Instruction du 20 juin 1959

avancée officielle de la sportivisation de l'E.P.S. scolaire dans le second degré par rapport à 1945, « l'initiation sportive sous forme collective trouve donc sa place dans les deux heures hebdomadaires »⁽¹⁾.

A cette initiation sportive sous forme collective s'ajoute le « sport proprement dit (compétitions et performances codifiées)⁽²⁾ »⁽¹⁾ dont la place se situe « sauf exception non pas au coin de ces deux heures, mais dans le cadre des séances de plein air où la plus large part lui sera réservée⁽³⁾ par tout professeur ou maître et il va de soi, dans le cadre de l'Association sportive scolaire »⁽¹⁾.

Ainsi officiellement, en 1959, les élèves du second degré ont-ils une triple possibilité d'entrer en pratiques sportives au cours de leur vie scolaire : pendant les leçons d'E.P.S., les séances de plein air, l'Association sportive scolaire.

(1) Instruction du 20 juin 1959.

(2) Ce qui est une définition officielle courte mais intéressante du sport.

(3) Souligné par nos soins.

L'instauration par le décret du 28 Août 1959 d'une épreuve d'E.P.S. obligatoire au baccalauréat (sur laquelle nous reviendrons) ne fait que renforcer le caractère sportif de l'E.P.S. scolaire.

2.1-3. La querelle Herzog-Flouret : état du sport et sport d'Etat

A l'automne 1959 l'opposition entre Jacques Flouret⁽¹⁾, Directeur de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (O.S.S.U.) et Maurice Herzog est déjà bien amorcée⁽²⁾, ce dernier voulant réformer l'O.S.S.U. sous prétexte que « l'O.S.S.U. s'est trop retranché du sport civil et ne participe pas assez activement à la vie même du sport français »⁽³⁾.

On se souvient de la très faible progression des licences sportives civiles sous la IV^e République tandis que, même si, c'est en « épousant sans gloire la courbe

(1) « Il agissait avec fougue, se faisant une religion de l'amateurisme pur, d'un sport essentiellement éducatif, tant pour les scolaires que pour les étudiants. Il s'était donné pour mission d'unifier le sport mondial universitaire. Forte personnalité, Flouret fut accusé de vouloir faire de l'O.S.S.U. un Etat dans l'Etat et Maurice Herzog, promu Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports entreprit le siège de ce que d'aucuns à l'époque appelaient "une forteresse" » Thierry M. (1988, p.14).

(2) Comme le décrit avec de nombreux détails Méauget (1992, pp.183-186).

(3) Cité par Thierry M. (1988, p.14).

de la population scolaire »⁽¹⁾, les effectifs de l'O.S.S.U. augmentent de façon beaucoup plus nette entre 1950 et 1958.

Les gouvernements succesifs ne tarderont pas à voir dans la population scolaire un vivier susceptible de révéler de jeunes talents à une époque où, d'une part l'image de la pyramide sportive⁽²⁾ est couramment admise, et d'autre part, l'internationalisation des compétitions sportives, rendue possible par la fin de la "guerre froide", est devenue un moyen d'affrontement pacifique, tout en restant pour les nations une manière privilégiée de démontrer la validité et l'efficacité de leur système politique, économique, culturel et social, en se mesurant par athlètes interposés.

La petite phrase⁽³⁾ prononcée par Maurice Herzog, le 1^{er} décembre 1959, lors de la réception des champions français alors que, pour la première fois la France vient de battre la Suède en Athlétisme, est révélatrice de la politique sportive que compte mettre en place le régime

(1) Amar Marianne (1987, p.69).

(2) Selon la formule de Coubertin, en 1913, dans un article de la *Revue olympique* : « Pour que cent se livrent à la culture physique, il faut que vingt se spécialisent; pour que vingt se spécialisent, il faut que cinq soient capables de prouesses étonnantes », cité par Durré (1981, p.282).

(3) Au sens que les journalistes donnent à cette expression à propos des messages que les hommes politiques cherchent à transmettre, lors de leurs interventions, lorsqu'ils sont en représentations face à un public.

Gaulliste : « si la France brille à l'étranger par ses penseurs, ses savants, ses artistes, elle doit aussi rayonner grâce à ses sportifs »⁽¹⁾. L'E.P.S. scolaire dans cette perspective est perçue comme une instance d'initiation sportive et de détection de futurs champions, ce qui constituera une source supplémentaire de divisions à l'intérieur du champ et du corps professionnel de l'E.P.S..

Les enseignants d'E.P.S. subissent de plus en plus la pression de l'Etat, en mal de brillants champions, relayée par les fédérations sportives, lesquelles, avec la création en 1958 du corps des conseillers sportifs nationaux, « véritables fonctionnaires »⁽²⁾, voient se réaliser « la symbiose enfin réussie entre sport civil et fonction publique »⁽²⁾, sans oublier toutefois que cette création est aussi pour l'Etat un intéressant moyen de contrôle social.

La défaite lors des Jeux Olympiques de Rome, qui ont lieu du 25 août au 11 septembre 1960, les athlètes français ne réussissant pas à obtenir une seule médaille d'or, aura des répercussions jusqu'aux sommets de

(1) Cité par Delaplace (1987, p.219).

(2) Anar Marianne (1987, p.59).

l'Etat⁽¹⁾. Fin septembre Louis Joxe, alors Ministre de l'Education nationale et Herzog sont entendus par le Général de Gaulle⁽²⁾. En octobre les grandes lignes d'un plan appelé "Plan Joxe-Herzog" sont esquissées.

2.1-4. Le Plan Joxe-Herzog, ou comment combler un long retard

Le 13 décembre 1960 est créé le Conseil National des Sports, destiné à devenir « l'Institution suprême de l'Etat en matière de sports »⁽²⁾.

Lorsque le Conseil National des Sports se réunit le 11 avril 1961, dans son allocution inaugurale « Maurice Herzog expose, à la *surprise générale*⁽³⁾, un Plan de rénovation du sport français d'une *ampleur inattendue*⁽³⁾ »⁽⁴⁾ : il est vrai que les préoccupations du moment semblent être d'une toute autre nature comme l'atteste par exemple, le transfert de Louis Joxe⁽⁵⁾, le

(1) Du titre de l'ouvrage de Birnbaum P. 1976 : *Les sommets de l'Etat, essai sur l'élite du pouvoir en France*.

(2) D'après Delaplace (1987, p.129).

(3) Souligné par nos soins.

(4) Le Boulch (1977, p.225).

(5) Alors Ministre de l'Education nationale qui sera remplacé à ce poste le 23 novembre 1960 par Pierre Guillaumat d'après le *QUID* (1983, p.753), tandis que Guillaume S. (1941, p.49) parle de « vacance effective » du poste de Ministre de l'E.N. pour la période du 22/11/1960 au 20/2/1961.

22 novembre 1960 comme « ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes »⁽¹⁾.

Dans son ouvrage *Face au sport*, Le Boulch⁽²⁾ (1977) expose les « caractéristiques générales »⁽³⁾ du Plan Joxe-Herzog, « les mesures envisagées »⁽³⁾ et s'intéresse ensuite à « l'aspect pédagogique des réformes entreprises »⁽⁴⁾. De l'examen de cet ensemble nous avons retenu les éléments suivants :

- Le renforcement du contrôle de l'Etat sur l'utilisation, par les fédérations, des crédits alloués.
- L'appel à l'esprit de discipline lancé par le Haut-Commissaire en direction des fédérations, comme condition jugée nécessaire au renouveau du sport français.
- L'adoption et la promulgation, le 29 juillet 1961, par le Parlement d'une loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif alors qu'un inventaire avait évalué à 650 milliards d'anciens francs les besoins à satisfaire.
- La réforme du sport scolaire et universitaire en vue d'assurer une certaine liaison entre le sport scolaire⁽⁵⁾

(1) Guillaume S. (1991, p.49).

(2) Le Boulch (1977, pp.224-227).

(3) Ibid., p.225.

(4) Ibid., p.226.

(5) Il s'agit en réalité du sport dans le second degré car : « les turbulences qui ont touché l'O.S.S.U. de 1959 à 1963, (...) n'ont pas atteint l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (U.S.E.P.) qui dès 1948 avait revendiqué son autonomie » Méauget (1992, p.182).

et universitaire d'une part et avec le sport civil d'autre part⁽¹⁾.

- L'éviction de Jacques Flouret de son poste de Directeur de l'O.S.S.U..

- La nomination, le 17 février 1961 du Lieutenant-Colonel Crespin, comme délégué général à la préparation olympique. Etant également secrétaire général du bureau permanent du Conseil National des Sports, il est chargé de contrôler l'utilisation des moyens, et ils sont importants⁽²⁾, mis en oeuvre pour la préparation des représentants français lors de des prochains Jeux Olympiques.

- La réforme de l'Institut National des Sports pour lequel deux milliards d'équipement sont réservés.

Les implications pédagogiques liées à ces modifications sont, d'après Le Boulch (1977) :

- De l'avis même de Maurice Herzog, la nécessité d'une « reconversion des méthodes pédagogiques »⁽³⁾ suivie d'une affirmation selon laquelle « le sport à l'école, prenait une place de plus en plus importante et qu'un programme d'entraînement physique de la jeunesse serait appliqué »⁽³⁾

(1) Il nous semble qu'à cet endroit Le Boulch manque de lucidité et oublie de mentionner ce que Méauzet (1992, p.185) appelle la tentative de « nationalisation du sport scolaire et universitaire » par le gouvernement Michel Debré.

(2) « les crédits alloués à la préparation olympique sont en 1962 dix fois supérieurs à ce qu'ils étaient en 1959 » Le Boulch (1977, p.226).

(3) Cité par Le Boulch (1977, p.226).

- L'extension, le 23 décembre 1960 des épreuves sportives dans certains examens et concours scolaires, comme l'épreuve d'Education physique au baccalauréat et aux brevets de l'Enseignement Technique et la création, le 5 février 1962, d'une Epreuve sportive au Concours général⁽¹⁾
- La création de nouveaux cadres sportifs : diplôme de Conseillers sportifs (30 juin 1961) et du titre d'Educateur sportif.
- La création d'une Commission dite de la doctrine (mai 1962) avec comme président Borotra et vice-président le recteur Capelle, directeur général de l'organisation des programmes scolaires.

La conclusion de Le Boulch, à laquelle nous souscrivons, dresse un constat et dégage la philosophie de l'ensemble de ces mesures : « alors que la pratique et l'enseignement sportif étaient jusqu'alors restés stationnaires en France, faute de moyens matériels et d'équipement, depuis le choc psychologique causé par les Jeux Olympiques de 1960, un effort considérable pour

(1) Qui est accueilli avec beaucoup d'enthousiasme et de satisfaction par les professeurs d'E.P.S. comme l'atteste l'éditorial de la *Revue E.P.S.* (non signé nominativement) dont voici quelques extraits : « Avancé à pas de jeune loup dans les chasses gardées de l'Université, l'Education physique et sportive se trouve désormais nantie de son Concours Général. Cette promotion n'est que justice pour une discipline à part entière qui a fait bien des fois la preuve de son efficacité (...). Cet enseignement obligatoire depuis longtemps trouve son prestige enfin rehaussé non plus par des champions, mais par la montée de toute une élite que l'on appelle à faire état de ses capacités et de son application (...) voilà, au bout de deux siècles, les jeux du corps associés aux joutes de l'esprit » *Revue E.P.S.* n°63, janvier 1963, p.5.

développer le sport de compétition⁽¹⁾ et assurer la formation d'une élite⁽¹⁾ représentative a été réalisé »⁽²⁾.

2.1-5. La compétition : un précieux moyen d'éducation

La compétition, principal ressort de la Méthode sportive, sera également reconnue comme « précieux moyen d'éducation »⁽³⁾ par la Fédération Française de Gymnastique Educative dont le vice-président de l'époque, Seurin, publie fin 1961 un article « Compétition et éducation physique », dans lequel il fixe les perspectives d'une utilisation de la compétition dans une perspective uniquement éducative.

Il paraît utile à Seurin de :

1) Rechercher les procédés évitant l'élimination directe par sélection car si la compétition est nécessaire et utile « il faut que tous les élèves puissent y participer le plus longtemps possible »⁽⁴⁾.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Le Boulch (1977, p.227).

(3) Seurin (1961, p.321).

(4) Ibid., p.326.

- 2) Penser aux plus faibles.
- 3) Doser la fréquence des compétitions.
- 4) Définir les règles morales de la compétition.

Comme les tenants de la Méthode Sportive, Seurin accorde beaucoup d'importance à l'éducateur, qui n'est « ni l'entraîneur, ni le simple arbitre. Il doit être tout à la fois c'est-à-dire penser son rôle d'entraîneur ou ses actions d'arbitre au travers de perspectives éducatives complètes (physiques et morales) »⁽¹⁾.

La compétition comme *moyen* d'éducation est un thème sur lequel les éducateurs physiques et le Haut-Commissariat peuvent se rejoindre, en revanche les enseignants d'E.P.S., dans leur grande majorité, s'opposeront à toute politique sportive élitiste.

L'un des traits constitutifs de la construction sociale et historique de l'identité E.P.S. réside dans l'attitude ambiguë des professeurs d'E.P.S. vis-à-vis du sport.

(1) Seurin (1961, p.326).

Cependant, si l'on raisonne en termes d'analyse stratégique⁽¹⁾, on comprend que les professeurs d'E.P.S. n'ont ni intérêt à refuser d'intégrer les pratiques sportives et un certain nombre de normes et de valeurs qui y sont liées sous peine de devenir ennuyeux pour leurs élèves, ni intérêt à ne pas respecter les règles du jeu scolaire sous peine d'être évacués de l'enseignement, alors qu'ils font tout pour être reconnus comme leurs collègues des disciplines intellectuelles.

L'attachement des enseignants d'E.P.S. au sport scolaire et universitaire montre qu'ils ne sont pas opposés au sport, mais leur satisfaction de voir, le 28 octobre 1961, Maurice Herzog accepter la création de l'Association du Sport Scolaire et Universitaire, au sein de laquelle représentants de l'administration et représentants des organismes privés sont à exacte parité, indique leur souci d'affirmer leur différence avec le sport civil.

(1) Ici davantage dans la perspective de Crozier Friedberg (1977, p.43) pour qui les acteurs en situation se déterminent « en fonction des opportunités » qu'ils distinguent et de leurs capacités à s'en saisir plutôt que dans celle de Bourdieu (1987, p.34), pour qui la stratégie est une orientation de la pratique ni « consciente » ni « calculée »..

2.1-6. Corbeil-Essonnes : une expérience
pédagogique soutenue par Robert Mérand

L'expérience pédagogique entreprise au lycée de Corbeil-Essonnes à partir de 1962 est significative de la façon dont les enseignants d'E.P.S. de l'époque utilisent le sport *pédagogiquement et éducativement* .

La réussite de cette expérience est telle que l'Inspecteur général Delaubert écrira en 1974 qu'elle « joua un rôle considérable dans l'évolution de l'éducation physique en France »⁽¹⁾, car elle « fut prise en exemple par de nombreux établissements, tant sur le plan de l'organisation collective du travail des enseignants que sur celui de la mise en oeuvre des activités éducatives »⁽¹⁾.

Signé par « l'Equipe des Professeurs d'E.P.S. » un article intitulé « L'éducation physique au lycée de Corbeil-Essonnes » publié en mai 1965 dans la Revue *E.P.S.* rend compte de cette expérience pédagogique⁽²⁾.

(1) Delaubert (1974, p.78).

(2) Equipe des Professeurs d'E.P.S., Revue *E.P.S.* n°75, mai 1965, pp.13-26.

Dans la présentation de Robert Mérand, alors Professeur à l'E.N.S.E.P., en qui Delaubert voit l'inspirateur⁽¹⁾ de l'expérience de Corbeil-Essonnes, on apprend que les professeurs sont « la plupart d'anciens élèves de l'E.N.S.E.P.S. »⁽²⁾.

Parmi eux « se comptent des sportifs, des internationaux et des champions notoires, mais aucun d'eux n'est allé au-devant de ses élèves autrement qu'avec une véritable *mentalité d'éducateur*⁽³⁾ »⁽²⁾ ce qui est à la fois une façon d'exprimer le refus de l'identité entraîneur, et d'afficher l'identité d'éducateur comme identité pour soi et identité diffusée pour autrui.

An moment où des bruits circulent à propos d'une réforme de l'E.N.S.E.P.S., Mérand se plaît à rappeler que « notre ECOLE⁽⁴⁾ a forgé, forge et doit continuer de forger de tels éducateurs »⁽⁵⁾.

(1) « La mise en oeuvre la plus poussée et la plus probante des idées de Robert Mérand fut réalisée au lycée de Corbeil-Essonnes » Delaubert (1974, p.78).

(2) Mérand (1965, p.13).

(3) En italiques dans le texte.

(4) En majuscules dans le texte.

(5) Mérand (1965, p.14).

Parlant de la synthèse jamais parfaitement achevée entre les exigences du sport et celles de l'action éducative, Robert Mérand attribue comme mérite essentiel à ses collègues, d'être « parvenus à respecter *l'esprit de la pratique sportive*⁽¹⁾ en même temps qu'ils subordonnaient *l'usage de cette pratique*⁽¹⁾ à un but exclusif de culture corporelle générale et de formation morale »⁽²⁾, confrontés qu'ils sont aux difficultés que pose « la question des rapports entre le sport et une éducation physique moderne »⁽²⁾.

Enfin, comme pour stimuler les timorés et rassurer le législateur, Robert Mérand précise que les professeurs de Corbeil-Essonnes ont, au cours de leur expérience pédagogique « à la fois respecté l'esprit des Instructions officielles de juin 1959 et en ont singulièrement enrichi la lettre »⁽²⁾.

Avant d'expliquer l'organisation de la pratique, l'Equipe des Professeurs d'E.P.S. du lycée de Corbeil expose un certain nombre de principes que nous allons examiner, car ils nous semblent caractéristiques de l'évolution de la *Méthode sportive* dans les années

(1) En italiques dans le texte.

(2) Mérand (1965, p.14).

soixante et de sa formidable ascension à laquelle le leader charismatique qu'est Robert Mérand a contribué, soutenu par ses amis de la F.S.G.T..

Partant du constat que « les mots éclectisme⁽¹⁾ et individualisme⁽²⁾ viennent à l'esprit »⁽³⁾ dès que l'on cherche à caractériser d'une manière globale l'enseignement de l'E.P. en France, les professeurs d'E.P.S. du lycée de Corbeil « résolument opposés à l'obligation d'une quelconque orthodoxie doctrinale »⁽³⁾ disent avoir tout simplement, cherché à se placer « dans le courant pédagogique le plus progressiste »⁽³⁾, en essayant d'intégrer dans leur pratique « un certain nombre de données pédagogiques et scientifiques modernes »⁽³⁾.

Si « le problème aigu de l'unité »⁽³⁾ de l'enseignement au sein de l'établissement a été en partie réglé, restait à résoudre « la question du contenu » de cet enseignement »⁽³⁾.

(1) « L'éclectisme qui consiste à ne pas prendre position sur les questions doctrinales et à admettre que toutes les méthodes ont une égale valeur constitue l'essence même des I.O. de 1945 et de 1959 » Equipe des Professeurs d'E.P.S. (1965, p.14).

(2) « L'individualisme résulte en partie de l'éclectisme : rien sur le plan doctrinal ou méthodologique n'incite les professeurs d'un même établissement, et à plus forte raison d'une même académie ou de l'ensemble du pays, à travailler collectivement. Chacun est donc plus ou moins livré à lui-même et tenu d'élaborer sa propre théorie de l'E.P. » Ibid., (1).

(3) Equipe des Professeurs d'E.P.S. (1965, p.14).

Le schéma suivi par ces enseignants progressistes réside dans l' « interaction perpétuelle entre la théorie et la pratique, entre la pensée et l'action »⁽¹⁾.

Dans cette perspective, les idées essentielles qui orientent la pratique sont :

- l'action éducative doit porter sur l'être total;
- pour avoir une action sur l'être total, il faut le faire agir réellement, dans une situation où il s'engage entièrement;
- pour que l'activité physique soit éducative et non du dressage, il faut associer en permanence, l'effort d'intelligence de l'élève à son activité physique;
- l'élève ne doit plus être considéré comme un réceptacle passif, mais comme « un être humain véritable, liant constamment la pensée et l'action pour atteindre des objectifs définis »⁽²⁾
- les élèves seront répartis dans des groupes stables, structurés et hétérogènes;
- la compétition n'est pas un but, elle n'est qu'un moyen, « mais un moyen extrêmement puissant, et pour tout dire pratiquement irremplaçable »⁽³⁾, non seulement parce qu'elle provoque toujours « une extraordinaire motivation »⁽³⁾ mais aussi parce qu'elle est « la source

(1) Equipe des Professeurs d'E.P.S. (1965, p.14).

(2) Ibid., p.15.

(3) Ibid., p.16.

et le contrôle de l'entraînement »⁽¹⁾ : la source en tant que pratique réelle, posant des problèmes à résoudre, le contrôle car la compétition permet de vérifier si l'entraînement correspond bien aux besoins des élèves.

L'alternance, entraînement compétition, constitue la grande originalité pratique et organisationnelle mise en place au lycée de Corbeil. Elle peut paraître banale aujourd'hui, mais elle fut en son temps, une petite révolution pédagogique comparée au cadre traditionnel et rigide de la leçon complète des "Instructions Officielles de 1959" dont nous rappelons le plan :

- prise en mains
 - mise en train
 - exercices de gymnastique construite
 - exercices de gymnastique fonctionnelle (y compris les exercices à formes joués)
 - retour au calme
 - reprise en mains.
- } durée moyenne : 5 mn
- } durée moyenne : 5 mn

L'impact de l'expérience menée par les Professeurs d'E.P.S. du Lycée de Corbeil sera considérable, et

(1) Equipe des Professeurs d'E.P.S. (1965, p.16).

l'appel qu'ils lanceront aux autres lycées⁽¹⁾ sera d'autant mieux entendu qu'il contient une part de *corporatisme* : il s'agit aussi de « faire avancer la cause de l'E.P.S. »⁽²⁾.

2.1-7. La République des Sports de Calais

C'est le cas à partir de 1965 de la République des Sports de Calais définie comme une « entreprise pédagogique moderne »⁽³⁾ véritable « système éducatif, adapté à la jeunesse actuelle (...), efficace et utile »⁽⁴⁾ dont le leader Jacques De Rette⁽⁵⁾ fait la genèse dans la *Revue E.P.S.* de mai 1969.

(1) « Il serait intéressant que d'autres lycées (et certains s'orientent dans ce sens) essayent d'appliquer les mêmes principes, ce qui permettrait à notre système d'élargir considérablement son champ d'action (compétition inter-établissements au niveau du groupe) mais surtout ferait surgir des problèmes nouveaux qu'il serait intéressant de discuter et de résoudre afin de progresser » Equipe des Professeurs d'E.P.S. (1965, p.26).

(2) « Si cet article permet d'ouvrir un large dialogue sur toutes les importantes questions qu'il faut soulever, nous avons atteint notre but, tant il est vrai que nul ne détient la vérité absolue et que la discussion entre gens s'affrontant quotidiennement aux réalités de l'enseignement pourra faire avancer la cause de l'E.P.S. » Ibid. (1).

(3) De Rette (1969, p.54).

(4) Ibid., p.57).

(5) Jacques De Rette. Professeur d'E.P.S. spécialiste de Hand-ball et de Basket-ball. Ancien élève de l'E.M.S.E.P.S.. Enseigne à Montréal puis au collège de Calais pendant 17 ans. Réalise différentes expériences pédagogiques en France. Auteur de plusieurs ouvrages dont le premier livre d'E.P. destinés aux élèves de 6^e et 5^e. A terminé sa carrière d'enseignant comme spécialiste audio-visuel à l'U.E.R.E.P.S. de Lille. D'après Zoro (1986, p.156), De Rette (1962, p.20) et De Rette (1969, p.52).

Sans entrer dans les détails largement décrits⁽¹⁾ par De Rette, les acteurs principaux de la République des Sports de Calais et quelques témoins, nous souhaitons relever dans cette nouvelle expérience pédagogique, les points qui nous paraissent les plus significatifs de l'édification progressive d'une Education Physique et Sportive scolaire :

1) Une distinction subtile entre sport scolaire et sport civil. Certes le sport et la compétition deviennent les moyens privilégiés de l'E.P.S. scolaire mais, et ceci était présent chez Hébert dans la Méthode française et même dans la Méthode sportive, la « championnisme »⁽²⁾ et la « spécialisation précoce »⁽²⁾ sont exclues. Il y a donc de la part des enseignants d'E.P.S. une volonté d'affirmer que l'utilisation qu'ils font du sport s'arrête là ils ne joueraient plus leur rôle d'éducateur.

2) La mise à distance, relative, du sport est exprimée par cet aveu de De Rette : « entré, comme beaucoup de camarades à l'E.N.S.E.P.S. en tant que sportif, j'en suis ressorti éducateur »⁽²⁾, ce qui est un indicateur de l'effet de la structure E.N.S.E.P.S., véritable instance de socialisation secondaire⁽³⁾ diffusant une sous-culture préprofessionnelle particulière, transmise par des

(1) Dans la *Revue E.P.S.* n°98, mai 1969, pp.41-67.

(2) De Rette (1969, p.52).

(3) Au sens de Berger et Luckman, 1966 (1986, p.102).

maîtres⁽¹⁾ jouissant le plus souvent d'un grand prestige. La conscience d'éducateur est alors le noyau dur de l'identité pour soi ainsi que, de l'identité diffusée. C'est autour de cette forme identitaire principalement façonnée dans les années soixante que les enseignants d'E.P.S. se regrouperont pour faire front dans les années soixante-dix, face à la menace grandissante pour eux, d'être évacués des murs de l'institution scolaire.

3) Il est important que « l'Education Physique accomplisse sa mutation sous peine de devenir un discipline dépassée, puis délaissée par la jeunesse »⁽²⁾. Depuis que l'E.P. est devenue discipline d'enseignement, ses enseignants doivent aux différentes époques traiter le problème suivant : comment faire sérieux pour être scolairement reconnu tout en offrant aux élèves des activités qui ne les rebutent pas au point de se réfugier dans l'absentéisme.

4) Pour sortir l'Education physique de son « hibernation pédagogique »⁽³⁾ dans un monde où tout change, se transforme et évolue rapidement, il faut un « enseignant moderne »⁽⁴⁾ ayant reçu une « formation

(1) Dont la liste et la photo d'identité figurent dans l'ouvrage sous la direction de Jean Zoro (1986), *Images de 150 ans d'E.P.S.* p.187.

(2) De Rette (1969, p.53).

(3) Ibid., p.52.

(4) Ibid., p.59.

d'Educateur qualifié »⁽¹⁾, « se tenant à jour des connaissances »⁽¹⁾, un « pédagogue chercheur volontaire »⁽¹⁾. A ce propos, l'une des grandes confusions à l'oeuvre chez les enseignants d'E.P.S. réside dans l'amalgame entre expérience pédagogique, en réalité tentative d'innovation pédagogique, et expérience scientifiquement contrôlée. Ici la quasi sacralisation du terrain empêche de voir que dans la formation d'un esprit scientifique, le premier obstacle c'est l'expérience première »⁽²⁾.

L'expérience pédagogique de Calais a ceci de particulier qu'elle dépasse le seul cadre de l'Ecole dans l'organisation « du sport libre qui constitue le complément, comme la carte le serait au menu »⁽³⁾. Le sport libre est pratiqué en dehors des heures de classe, le but étant de « toucher le plus grand nombre »⁽³⁾.

C'est ainsi que chaque élève entrant en 6^e, reçoit une carte de sport libre qui lui donne droit à l'entrée

(1) De Rette (1969, p.59).

(2) Bachelard, 1938 (1970, p.23).

(3) De Rette (1969, p.54).

gratuite dans tous les terrains locaux. Grâce à un pointage des différents lieux de pratiques il est possible d'obtenir ce que De Rette a appelé « le graphique des goûts de l'enfant »⁽¹⁾.

Contemporaine des expériences pédagogiques qui traduisent l'intégration de plus en plus massive du sport dans les établissements du second degré, la publication des "Instructions Officielles de 1962" marque selon nous l'apogée de la *sportivisation* de l'E.P.S. scolaire.

2.1-8. Les Instructions du 21 août 1962

La circulaire du 1^{er} juin 1961 remplace l'appellation demi-journée de plein air par celle de *demi-journée de sport*. Comme il est rappelé dans le texte des Instructions du 21 août 1962, ce changement d'appellation « marque une ferme intention *d'intensifier encore*⁽²⁾ l'effort entrepris en vue de l'initiation et du perfectionnement sportif des élèves »⁽³⁾ des lycées et collèges.

(1) De Rette (1969, p.62).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Ministre de l'Education nationale (1965, p.115).

Cette orientation sera confirmée par les Instructions du 21 août 1962 dans lesquelles à propos d'E.P.S., il ne sera question *que* de sport. Le libellé de l'objet de ces Instructions passe instantanément de l'E.P.S. au sport, puisqu'il est formulé de la façon suivante : « Education physique et sportive. Instructions pour l'organisation des activités de sport : initiation, entraînement, compétition »⁽¹⁾.

Il s'agit d'une part, de « définir les conditions générales dans lesquelles seront organisés l'initiation, l'entraînement et la compétition sportive »⁽¹⁾, et d'autre part de « donner des directions particulières en vue d'une adaptation des emplois du temps aux *exigences de l'organisation sportive*⁽²⁾ »⁽¹⁾.

Comme dans les Instructions officielles de 1959, l'initiation sportive sous forme collective « trouve sa place dans les deux heures hebdomadaires d'Education physique et sportive »⁽¹⁾, c'est-à-dire pendant les horaires obligatoires d'E.P.S., de sorte que « l'enseignement des gestes sportifs les plus caractéristiques, constitue une *partie de la leçon*⁽²⁾ d'Education physique et sportive »⁽¹⁾.

(1) Ministère de l'Education nationale (1969, p.114).

(2) Souligné par nos soins.

Cette orientation qualifiée d' « athlétique »⁽¹⁾ s'adresse, pour les jeunes filles, plutôt à celles d'entre elles qui « marquent pour le sport un intérêt ou des aptitudes certaines »⁽¹⁾.

Quant « au personnel enseignant d'E.P.S. »⁽²⁾, les instructions en vigueur leur « imposent⁽³⁾ pratiquement une série d'activités »⁽²⁾ définies et classées « par ordre de priorité »⁽²⁾, les trois premières étant :

- la préparation aux épreuves des examens scolaires.
- l'organisation des épreuves cotées des compétitions trimestrielles.
- l'initiation et l'entraînement aux activités de sport et de plein air.

Les priorités sont ici sportives et les activités qui sont pratiquement imposées aux enseignants ont toutes une orientation sportive : c'est l'apogée de la *sportivisation* de l'E.P.S. scolaire dans le second degré, tandis que, dans l'enseignement du premier degré, l'heure est à la psychomotricité qui ne tardera pas à être prise

(1) Ministère de l'Éducation nationale (1965, p.114).

(2) Ibid., p.115.

(3) Souligné par nos soins.

comme une nouvelle forme de légitimité de l'E.P.S. scolaire, sinon foncièrement, contre le sport, du moins en émettant de sérieuses réserves quant à son usage quasi exclusif dans les lycées et collèges.

Nous verrons que les Instructions Officielles de 1967 nuanceront et surtout justifieront la place et le rôle du sport en E.P.S., mais en attendant, l'*Essai de doctrine du sport* publié en 1965 par le Haut-Comité des sports, traduit de la part du régime gaulliste, une volonté de promouvoir le sport dans la société française et par conséquent, aussi, dans l'enseignement.

2.1-9. L'Essai de doctrine du sport

Tandis que le Conseil International pour l'Education Physique et le Sport (C.I.E.P.S.)⁽¹⁾ adopte le 25 octobre 1964, un *Manifeste sur le sport*⁽²⁾ reconnaissant, par la voix du Directeur Général de l'U.N.E.S.C.O.⁽³⁾, la « place immense et sans cesse croissante que le sport

(1) Créé officiellement en 1960, à Rome, à l'occasion du Congrès mondial d'E.P., organisé sous le patronage de la Fédération Internationale d'Education Physique (F.I.E.P.). La mission principale du C.I.E.P.S. est d'être un instrument de coordination entre les Associations internationales s'occupant de l'éducation physique et du sport. Le C.I.E.P.S. est rattaché à l'U.N.E.S.C.O.. D'après Seurin (1979, pp.238 et 239).

(2) Qui sera publié en 1965.

(3) Le Français René Maheu fut Directeur général de l'U.N.E.S.C.O. de 1962 à 1974. D'après Seurin (1979, p.261).

occupe dans le monde moderne »⁽¹⁾ qualifiant le sport de « phénomène social aux dimensions planétaires »⁽¹⁾, et jugeant ce processus « irréversible »⁽¹⁾, la France publie l'*Essai de doctrine du sport*.

Synthèse des travaux de la Commission de la Doctrine créée en mai 1962, l'*Essai de Doctrine du sport* « vise avant tout à convaincre ceux qui, dans notre pays, ont à un titre quelconque, une part de responsabilité dans le développement du sport, de la contribution précieuse que cette activité peut apporter à l'épanouissement et au bonheur de l'homme »⁽²⁾.

Dans la préface de l'*Essai de Doctrine du sport*, signée Maurice Herzog, alors Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports⁽³⁾, différentes fonctions du sport sont présentées : « de nos jours, le sport est certes demeuré une distraction⁽⁴⁾, d'ailleurs mise à la portée d'un grand nombre, mais il est aussi activité de compensation⁽⁴⁾ indispensable à l'homme maltraité par les multiples contraintes de la vie moderne; il est encore spectacle populaire⁽⁴⁾ aux dimensions grandioses; il est

(1) Maheu (1965, p.1).

(2) Commission de la Doctrine des Sports (1965, p.6).

(3) De 1963 à 1966).

(4) Souligné par nos soins.

surtout un *exceptionnel moyen d'éducation*⁽¹⁾, un précieux facteur d'*épanouissement de la personnalité*⁽¹⁾ et un moyen de *promotion humaine*⁽¹⁾ »⁽²⁾. Bref, le sport est considérée comme une panacée.

Maurice Herzog rappelle ensuite que le Haut-Comité des Sports, institution suprême en la matière⁽³⁾, a pour mission « d'élaborer au niveau le plus élevé, la *politique sportive de la Nation*⁽²⁾ »⁽⁴⁾.

L'*Essai de Doctrine du Sport* comporte deux grandes parties appelées titre I et titre II. Le premier titre est subdivisé en trois chapitres : le sport au service de l'homme, l'intégration du sport dans les activités obligatoires des jeunes et l'organisation du sport pendant les temps de Loisir. Le second titre est subdivisé en quatre chapitres : les justifications du sport de haute compétition, les dangers du sport de haute compétition, l'assainissement nécessaire et le développement de la haute compétition.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Herzog (1965, p.3).

(3) Car placé sous la présidence du Premier Ministre alors Georges Pompidou, (du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968). D'après Guillaume S. (1991, pp. 499-503).

(4) « On peut y lire toute une philosophie de la prééminence de la performance, du rendement, de la compétition, de la domination d'autrui, alors que c'est l'inverse qui est censé être affirmé ! car la Doctrine du sport dit que de ce qui compte c'est la solidarité, l'égalité, la fraternité, mais toute l'analyse du contenu montre que ce qui est développé en réalité, c'est la domination le recherche de la supériorité, etc... » Parlebas (1986, p.7).

Sans oublier la totalité du contenu manifeste et du contenu latent⁽¹⁾ examinons plus particulièrement la partie qui concerne « l'intégration du sport dans les activités obligatoires des jeunes »(pp.31-46), car elle inclut la population scolarisée et différencie le sport dans l'enseignement, le sport des apprentis et des jeunes travailleurs, enfin l'entraînement physique et le sport dans l'armée.

Bien que l'*Essai de doctrine du sport* soit présenté dans la *Revue E.P.S.* par le Haut-Comité des sports (article non signé), comme « dénommé avec une prudence honorable et toute universitaire *Essai de doctrine* »⁽²⁾, il nous semble à l'inverse que ce texte traduit une volonté politique d'intégration du sport, une véritable *imposition* : « l'éducation physique et sportive est une des *activités dirigées*⁽³⁾ qui remplissent la *vie quotidienne des jeunes*⁽³⁾, tout comme elle le restera quand ils seront apprentis ou soldats. Le sport est en somme pour eux, une *discipline imposée*⁽³⁾, mais il doit être aussi un de leurs loisirs préférés »⁽⁴⁾.

(1) Voir page précédente (4).

(2) *Revue E.P.S.* n°78, janvier 1966, p.98.

(3) Souligné par nos soins.

(4) *Commission de la Doctrine du sport* (1965, p.31).

Il y a là, un exemple d'imposition du goût⁽¹⁾ et de tentative d'orientation du style de vie émanant de l'Etat.

S'agissant du sport dans l'enseignement, la Commission de la Doctrine a exprimé certains principes avec lesquels les enseignants d'E.P.S. ne pouvaient qu'être d'accord, car ils allaient dans le sens d'une meilleure intégration scolaire de l'E.P.S. (processus de *scolarisation*), d'autres principes à l'inverse constituaient une menace⁽²⁾, d'autres enfin n'ont jamais vu le jour car dans un pays comme la France ils relevaient de l'utopie⁽³⁾.

Affirmer que « l'éducation physique et sportive doit⁽⁴⁾ faire partie des matières obligatoires, être inscrite dans les programmes des établissements de l'enseignement primaire et moyen, et des établissements de rééducation de la jeunesse inadaptée »⁽⁵⁾ ne peut que rassurer et satisfaire les enseignants d'E.P.S.

(1) « Il est peu de cas où la sociologie ressemble autant à une psychanalyse sociale que lorsqu'elle s'affronte à un objet comme le goût » Bourdieu (1979, p.9).

(2) Comme la « participation des maîtres intellectuels aux activités physiques » Commission de la Doctrine du Sport (1965, p.36).

(3) Comme la « participation des professeurs d'éducation physique et sportive aux disciplines intellectuelles » Ibid., (1).

(4) Souligné par nos soins.

(5) Commission de la Doctrine du Sport (1965, p.31).

Préciser que « des épreuves aux examens sont nécessaires pour affirmer aux yeux des jeunes et de leurs parents la réalité de cette obligation »⁽¹⁾ appelle quelques remarques :

- 1) s'agira-t-il d'épreuves d'E.P.S. ou bien d'épreuves de sport ?
- 2) L'affirmation de cette nécessité est une preuve que l'E.P.S. est perçue par les élèves et leurs parents comme une discipline peu importante.
- 3) Pour des raisons différentes, l'Etat recherchant à dégager une élite sportive de la masse des pratiquants, et les enseignants d'E.P.S. étant toujours en quête de reconnaissance sociale, il existe une convergence d'intérêts sur un point précis entre des acteurs que beaucoup de choses séparent par ailleurs.

En ce qui concerne les méthodes pédagogiques la gymnastique de formation semble être mise à l'index puisque « l'éducation physique et sportive doit être enseignée en tenant compte des goûts profonds de la

(1) Commission de la doctrine du sport (1965, p.31).

grande majorité des enfants pour le jeu, le mouvement et la compétition »⁽¹⁾. De plus, chercher à créer chez les enfants l'habitude de pratiquer régulièrement les exercices physiques n'est pas suffisant, « il faut absolument leur en donner aussi le goût pour toute la vie »⁽¹⁾.

Bien que jugeant la guerre des Méthodes d'E.P. comme dépassée, en reprenant d'ailleurs l'argumentation à l'oeuvre dans *Vers une Education physique méthodique*⁽²⁾ (1949), le Comité de rédaction⁽³⁾ de la Commission de la doctrine prend en réalité parti pour la Méthode sportive.

En effet l'une des phrases le plus souvent citée dans la littérature de l'E.P.S. et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, celle que les historiens professionnels ont retenu est la suivante :

« d'une façon générale, la priorité doit être reconnue sans ambiguïté, dans l'éducation physique et sportive, à la pratique des sports »⁽¹⁾.

(1) Commission de la Doctrine du sport (1965, p.34).

(2) à savoir : la méthode est une, elle utilise tous les procédés, toutes les techniques.

(3) Composé de : René Bazennerye, Secrétaire général adjoint du Haut-Comité des sports; Jean Borotra; Pierre Conte-Offenbach, député de la Seine; Le Docteur Pierre Talbot et Jean Paulhac, professeur d'E.P.S. de la Ville de Paris. D'après l'*Essai de doctrine du sport* (1965, p.116) et la *Revue E.P.S.* (1966, p.98).

On ne saurait être plus clair quant à la place du sport en E.P.S., et jusqu'à la publication des Instructions Officielles de 1967, la *sportivisation* de l'E.P.S. scolaire restera à son apogée malgré, sinon les critiques, du moins les réserves adressées à son utilisation grandissante pendant les horaires d'E.P.S.

Dans l'enseignement primaire, l'instituteur reste « l'éducateur complet »⁽¹⁾, dans l'enseignement moyen, celui où chaque professeur a sa spécialité il est souhaité l'existence « d'un maître principal »⁽¹⁾ qui, participant « aux activités intellectuelles et aux activités physiques »⁽¹⁾ serait « responsable de l'éducation générale de l'enfant »⁽¹⁾, projet dans lequel nous voyons, pour notre part, une réminiscence du Régime de Vichy avec ses Maîtres d'Education générale et sportive.

Dans l'enseignement supérieur, les professeurs d'E.P.S. plutôt animateurs devraient pouvoir compter sur « l'aide effective des professeurs des disciplines intellectuelles »⁽¹⁾ et « surtout »⁽¹⁾ celle des étudiants. Il est vrai que cela ne fait pas partie des

(1) Commission de la doctrine du sport (1965, p.37).

tâches habituellement remplies par les professeurs de l'enseignement supérieur que d'aller aider à l'encadrement des activités physiques des étudiants.

Cela dit, nous observons, au passage, une fois de plus, la dichotomie entre professeurs de disciplines intellectuelles et professeurs d'E.P.S., ce qui ne peut que renforcer l'effet de stigmatisation, et de mise à distance des premiers envers les seconds.

Ce phénomène explique peut-être, en partie et en partie seulement, que le territoire pédagogique des professeurs d'E.P.S. soit préférentiellement l'enseignement du second degré.

Tout se passe comme si, au cours de la genèse de leur profession, les professeurs d'E.P.S. avaient fui, dès que possible, l'enseignement primaire, pour chercher à être intégrés dans l'enseignement secondaire, sans jamais se saisir des opportunités qui auraient pu leur permettre d'être intégrés dans l'enseignement supérieur.

Pour les apprentis et les jeunes travailleurs, la Commission de la Doctrine pense que les employeurs devraient être légalement obligés « de donner aux mineurs le temps (plusieurs heures par semaine) et les moyens matériels nécessaires à la pratique effective de l'éducation physique et du sport »⁽¹⁾, ceci afin de poursuivre les actions de la famille et de l'école, et « d'aider à l'épanouissement du jeune homme »⁽²⁾.

L'Armée ayant pour fonction principale « la préparation la plus efficace à la guerre »⁽³⁾ et la valeur physique n'ayant « jamais cessé d'être une des qualités de base du combattant »⁽³⁾, l'entraînement sportif est « un impératif de base »⁽⁴⁾ et doit être « obligatoire pour tous les personnels militaires »⁽⁴⁾.

De plus, dans un pays où le service militaire est obligatoire, l'Armée a « la responsabilité des jeunes à une période où ils sont encore malléables »⁽⁵⁾.

(1) Commission de la Doctrine du Sport (1965, p.41).

(2) « C'est-à-dire à sa formation professionnelle, à son développement harmonieux et, en particulier, à l'achèvement de son éducation physique et sportive » Ibid.(1).

(3) Ibid., p.43.

(4) Ibid., p.46.

(5) Parce que nous dit le texte, l'Armée a « auprès d'eux autorité et souvent prestige, elle a le devoir de prolonger l'action de l'Education nationale dans la recherche du plein épanouissement physique et moral des recrues » Ibid.(1).

Mais, tout ceci ne concerne que la population masculine, qu'en est-il de la population féminine que la Commission de la Doctrine classe en trois catégories « la petite fille, la jeune fille et la femme »⁽¹⁾, comme si, en dehors des aspects physiologiques toutes choses étaient égales par ailleurs ?

Sur les 120 pages qui constituent l'*Essai de Doctrine du Sport*, la part qui revient aux pratiques féminines ne représente en fait que 2 pages. Deux points sont abordés : les aspects particuliers du sport féminin, et plus précisément les aspects particuliers du sport féminin de haute compétition.

Un « principe absolu »⁽²⁾ est énoncé : « de toute façon doivent être proposées aux petites filles, aux jeunes filles et aux femmes, des activités sportives qui respectent les impératifs de l'harmonie esthétique, de la grâce, de la féminité⁽³⁾ et qui font appel surtout à la souplesse, à l'adresse et au rythme »⁽²⁾.

(1) Commission de la Doctrine du Sport (1965, p.29).

(2) Ibid., p.30.

(3) Souligné par nos soins. À propos de la domination masculine (la Commission de la Doctrine ne compte dans ses rangs que très peu de femmes), Bourdieu pense que : « la force particulière de la sociodécée masculine lui vient de ce qu'elle cumule deux opérations : elle légitime une relation de domination en l'inscrivant dans un biologique, qui est, lui-même une construction sociale biologisée » Bourdieu (1990, p.14). Cité par Nicole Gadrey in, *Dictionnaire de sociologie* sous la direction de Gilles Ferréol (1991, p.226).

Quant aux aspects particuliers du sport féminin de haute compétition, il faut en particulier « que soient rejetées les disciplines sportives disgracieuses, qui sont éprouvantes pour le corps et qui sont opposées aux caractéristiques générales de la féminité »⁽¹⁾.

Enfin, l'*Essai de Doctrine du Sport* se termine par une « Déclaration de principes »⁽²⁾ dont la Commission espère qu'au-delà des oppositions qui ne manqueront pas de naître parmi les éducateurs et l'ensemble des responsables du sport, ceux-ci apporteront « leur adhésion totale à cette Déclaration de Principes qui illustre l'idéal du sport »⁽³⁾.

En effet, les dix-huit principes énoncés le sont dans un style idéalisé qui n'a pas grand chose à voir avec la réalité des pratiques sportives, mais rendent compte du niveau de croyance et d'importance attribué au sport en France au milieu des années soixante.

(1) Commission de la Doctrine du Sport (1965, p.75).

(2) Ibid., p.111.

(3) Ibid., p.110.

A titre d'exemple, il est écrit dans le neuvième principe que « le sport, facteur de l'épanouissement individuel, élément *indispensable*⁽¹⁾ de l'organisation sociale, contribue au progrès humain »⁽²⁾.

Si le sport est jugé comme étant un élément indispensable de l'organisation sociale, examinons les instances gouvernementales successives qui de 1958 à 1969 ont eu en charge la Jeunesse et les Sports.

2.1-10. Jeunesse et Sport : changements institutionnels

On se souvient qu'en 1958, le décret du 27 septembre crée au Ministère de l'Education nationale, un Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports avec, à sa tête, Maurice Herzog.

Le décret du 29 juin 1963 transforme le Haut-Commissariat en Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, toujours avec Maurice Herzog qui voit son

(1) Souligné par nos soins, pour insister sur la valeur symbolique attribuée au sport, qu'il ne faut pas confondre avec les crédits alloués, dans le système d'organisation sociale français des années soixante.

(2) Ibid., p.112.

autonomie légèrement améliorée puisqu'il agit désormais sous l'autorité et par délégation du Ministère de l'Education nationale.

Les secteurs qui relèvent de la compétence du Secrétariat sont : l'éducation physique, la gymnastique, les sports, le contrôle médical, le plein air, les colonies de vacances, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, l'équipement pour la jeunesse et les sports⁽¹⁾.

Le Secrétariat comprend une sous-direction de l'administration et un ensemble de services classés en trois rubriques : la délégation générale aux sports et à la préparation olympique, le service de la jeunesse et de l'éducation populaire et la sous-direction de l'équipement sportif et socio-éducatif⁽²⁾.

Si l'on précise que la délégation aux sports comprend un bureau pour les sports olympiques, un autre bureau pour les sports non olympiques, et qu'elle a aussi en charge la médecine sportive et l'enseignement sportif,

(1) D'après Meynaud Jean (1966, p.151).

(2) Ibid., pp. 151 et 152.

il est possible d'en déduire, qu'il existe « au sein du Secrétariat les composantes d'un Ministère des Sports »⁽¹⁾.

Le changement d'appellation se fera lors du remplacement (début janvier) de Maurice Herzog par François Missoffe qui se voit attribuer le titre de Ministre de la Jeunesse et des Sports⁽²⁾, ce qui ne c'était jamais fait dans la vie politique française et sera d'ailleurs de courte durée.

Le décret du 22 janvier 1966 qui fixe les attributions du Ministre de la Jeunesse et des Sports le charge notamment de l'E.P.S., de tout ce qui concerne la pratique du sport, et de l'équipement sportif. Pour mener à bien sa mission François Missoffe bénéficie des services que le Ministère de l'Education nationale avait mis précédemment à la disposition du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux sports⁽¹⁾.

De plus, le nouveau Ministère a également en charge les loisirs à caractère socio-éducatif⁽¹⁾.

(1) Keynaud Jean (1966, p.152).

(2) Lors du second remaniement du gouvernement Georges Pompidou (5 janvier 1966). D'après Guillaume Sylvie (1991, p.501).

Au total, ce Ministère "indépendant" au même titre que celui de l'Education nationale n'est pas totalement autonome vis-à-vis de ce dernier car de nombreuses imbrications persistent comme c'est la cas, par exemple, dans le domaine du sport scolaire et universitaire.

Comparé à d'autres systèmes d'organisation, le système français semble à mi-chemin entre les conceptions britanniques qui ont comme principe la non-intervention du gouvernement dans le domaine de la promotion et de l'organisation du sport et, celles d'un pays comme la R.D.A. dans lequel l'Etat encourage la participation des citoyens à la vie culturelle, à la culture physique et au sport⁽¹⁾.

En France, suite aux événements de mai 1968, et en particulier à l'ampleur de la crise de la jeunesse, à partir du 13 juillet 1968, dans le gouvernement

(1) Ce qui fait dire à Thibault (1981 c, p.290) que « l'éducation corporelle se fait en R.D.A. dans un environnement sportif permanent et que le sport joue un rôle si important dans l'ensemble des systèmes politique et social que trois articles de la Constitution de 1968 lui sont consacrés ». Ces trois articles sont : L'Article 18, chapitre 3 : « La Culture physique, le Sport et le Tourisme, éléments de la culture socialiste, ont pour but le développement physique et intellectuel universel des citoyens »; L'Article 25, chapitre 3 « pour la profonde formation universelle de la personnalité socialiste et pour la satisfaction croissante des intérêts et besoins culturels, la participation des citoyens à la vie culturelle, à la culture physique et au sport est encouragée par l'Etat et la Société »; L'Article 35, chapitre 1 et 2 « chaque citoyen a le droit à la protection de sa santé et de sa force de travail. Ce droit est garanti entre autres, par (...) l'encouragement de la Culture physique, le sport scolaire et populaire et le Tourisme ». Cité par Seurin (1979, p.179).

Couve de Murville, le ministère de la Jeunesse et des Sports « redevient un Secrétariat d'Etat rattaché au premier ministre »⁽¹⁾, avec à sa tête Joseph Comiti qui restera à ce poste jusqu'en 1973.

En 1969, le Général de Gaulle démissionne le 27 avril et le 15 juin Georges Pompidou est élu au second tour de l'élection présidentielle⁽²⁾

Dans le premier gouvernement Chaban-Delmas mis en place le 22 juin 1969, Joseph Comiti est en plus chargé des Loisirs⁽³⁾.

Ceci est un indicateur du doute qui semble s'installer au sein de la société à propos de la fonction libératrice du travail. Déjà en 1954, Georges Friedmann s'interrogeait sur : « Où va le travail humain ? »⁽⁴⁾ et dénonçait en 1956 « le Travail en miettes »⁽⁴⁾.

(1) Touffait (1972, p.14).

(2) Avec 52,2 % des suffrages exprimés contre 41,7 % pour Alain Poher.

(3) D'après la brochure éditée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (1978, p.12).

(4) Titre de l'un de ses ouvrages.

En 1962, Dumazedier se pose et pose la question allons-nous « vers une civilisation du loisir ? » et en 1967 bien que situant le sport d'abord comme une activité de loisir, nuance ses propos de la façon suivante : « je fais l'hypothèse que, dans une société de masse, les activités sportives adaptées à la majorité de tous les âges, devront se diversifier, prendre des formes plus souples beaucoup plus près de jeux sportifs que de sport réglés par des règlement internationaux »⁽¹⁾.

En outre, c'est en 1969 que Touraine publie *La Société post-industrielle*. Il conclut son chapitre IV « Loisirs, participation sociale et innovation culturelle »⁽²⁾ en ces termes : « poser en sociologue le problème des loisirs n'est pas en appeler à l'homme et à sa spontanéité contre le société et ses contraintes, mais révéler l'opposition entre l'ordre social et ses instruments d'intégration d'une part, et les forces d'intervention scientifique et d'éducation personnelle de l'autre »⁽³⁾.

(1) Dumazedier (1967, p.126).

(2) Touraine (1969, pp. 261-306).

(3) Ibid., p.306.

Bref, de 1958 à 1969 la sportivisation de l'E.P.S. scolaire atteint son apogée dans la période 1961-1967, tandis qu'à partir des années 1968, 1969 sont revendiquées des valeurs variantes, des pratiques plus ludiques : les pratiques sportives de compétition commençant à être perçues, par certains, comme un véritable travail dans ce qu'il a de plus contraignant et de moins épanouissant pour les individus.

Pratiquement contemporain de l'apogée de la sportivisation de l'E.P.S. scolaire, un regain pour une Education physique scientifique se fait sentir, qui aura pour conséquence d'alimenter les critiques à l'encontre de la pratique sportive scolaire précoce, auxquelles une fraction des enseignants d'E.P.S., deviendra de plus en plus réceptive.

2.2- Scientifisation de l'E.P. et critique de la sportivisation

Le souci de la science en Education physique est davantage une préoccupation de théoricien que de praticien. Toutefois, à partir des années 1960 on observe un renouvellement dans la production des discours de légitimation des pratiques en E.P.S., par les intellectuels du champ, lesquels, sans rompre avec

l'anatomie, la physiologie, la biomécanique et la technique vont proposer : de jeter les « bases scientifiques et pédagogiques d'une progression en éducation physique »⁽¹⁾, de définir « ce que doit être une méthode scientifique d'éducation physique »⁽²⁾ et de mettre « pleins feux sur la psycho-socio-motricité »⁽³⁾.

Dans la période qui nous intéresse actuellement, l'Inspecteur général⁽⁴⁾ Berthoumieu, en 1959, souhaite aller dans le sens d'une E.P. dont il nous dit qu'elle est « tout au plus une science appliquée »⁽¹⁾. Qu'entend-il par là et quelle est la démarche adoptée ?

2.2-1. La tentative de l'Inspecteur général Berthoumieu

Mélangant le discours corporatiste au discours pédagogique et scientifique, Berthoumieu dans sa « contribution à l'étude de la méthodologie de

(1) Berthoumieu (1959, p.7).

(2) Le Boulch (1961, p.10).

(3) Parlebas (juillet 1967, p.7).

(4) De la Jeunesse et des sports.

l'éducation physique et sportive »⁽¹⁾ commence par une analyse critique des Instructions Officielles de 1945.

Il reconnaît leur intérêt⁽²⁾ mais remarque leur insuffisance⁽³⁾ qui « fait prendre notre discipline peu au sérieux »⁽⁴⁾ et ressent la nécessité de les compléter, car « si nous voulons voir l'E.P. admise vraiment comme une discipline universitaire, elle doit être organisée sur le plan pédagogique de manière semblable à celle des autres enseignements »⁽⁴⁾

Berthoumieu classe les sciences en « sciences pures »⁽⁶⁾ et sciences « plus flottantes »⁽⁶⁾ et pense que l'évolution de toute science se fait en trois étapes : la première empirique, la seconde rationaliste et la troisième synthétique ou de reconstruction.

Or, l'Education physique qui est tout au plus une science appliquée sort à peine de la période empirique,

(1) Rappel : titre de l'article qu'il publie en 1959 dans la Revue E.P.S. n°46, juillet, pp.6-10.

(2) D'avoir fait la différence entre l'E.P., l'Education sportive et le plein air en « marquant la nette prédominance qui doit être faite à l'enseignement de l'éducation physique » Berthoumieu (1959, p.6).

(3) L'absence de programme en particulier qui finit par obliger chaque professeur « s'il est consciencieux, à recommencer éternellement à enseigner tous les rudiments ou l'incitant, s'il succombe au découragement, à enseigner n'importe quoi » Berthoumieu (1959, p.6).

(4) Ibid.(3).

mais ne « saurait prétendre à être science pure »⁽¹⁾. En effet les enseignants en raison même de la complexité de leur tâche sont « dans l'obligation d'utiliser de nombreuses sciences pures (...) et d'autres, plus flottantes »⁽¹⁾, leur volonté étant de baser leur technique et leur pédagogie sur « les connaissances scientifiques actuelles et d'« évoluer avec elles »⁽²⁾.

Berthoumieu emploie le terme à consonance scientifique, de *cinésiologie*, dont l'instrument est le corps, pris, dans son acceptation la plus large et considéré d'un triple point de vue mécanique, biologique et psychosociologique.

En cinésiologie les certitudes « admissibles par tous »⁽²⁾ résultent de l'observation courante et de la recherche scientifique, lesquelles montrent « irréfutablement que l'exercice physique adapté à l'individu (choisi et dosé) est un élément important pour l'acquisition de la santé dans l'éducation et a fait la preuve de son efficacité »⁽²⁾.

(1) Berthoumieu (1959, p.8)

(2) Ibid, p.9.

Cependant, ce « irréfutablement » à quelque chose de gênant par rapport à la réflexion épistémologique et lorsque Berthoumieu passe des principes scientifiques aux principes pédagogiques il ne fait que retomber dans un nouvel éclectisme alors même qu'il vient de dénoncer l'« éclectisme destructeur »⁽¹⁾, puisqu'il propose « la gymnastique construite⁽¹⁾ (Méthode suédoise), « la gymnastique fonctionnelle à forme naturelle »⁽¹⁾ (Méthode naturelle) et « la gymnastique fonctionnelle à forme jouée et sportive »⁽¹⁾ (Méthode sportive).

Bref, en affirmant « rester fidèle aux trois vieux principes de Ling⁽²⁾ que personne, nous semble-t-il, ne saurait contester »⁽¹⁾, Berthoumieu renoue avec un certain dogmatisme, celui de la Ligue Française d'E.P. dont il fait partie⁽³⁾.

Cela dit, pour avoir essayé de « s'appuyer sur des bases scientifiques et pédagogiques »⁽⁴⁾, et tenter « d'établir un parallèle entre l'évolution générale des

(1) Berthoumieu (1959, p.10).

(2) Que Berthoumieu (1959, p.10) formule ainsi : « 1- Baser l'E.P. sur nos connaissances scientifiques et évoluer avec elles; 2- Choisir l'exercice en fonction du but à atteindre (principe de la forme définie du mouvement; 3- Doser l'exercice en difficulté et en intensité en utilisant une sage progression (principe de la progression dans l'enseignement) ».

(3) Comme Président de la Commission Nationale "Jeux et Sports" de la Ligue. D'après Paris (1987, p.112).

(4) Le Boulch (1977, p.215).

sciences et la cinésiologie »⁽¹⁾, Berthoumieu, relance le processus de *scientifisation* de l'Education physique autrement qu'en s'appuyant exclusivement sur l'anatomie et la physiologie⁽²⁾.

Mais, celui qui va « tirer de sa torpeur »⁽³⁾ le monde de l'éducation physique qui n'a pas eu de « maître à penser depuis Georges Hébert »⁽³⁾ est Le Boulch.

2.2-2. La genèse de la psycho-cinétique du Docteur Le Boulch

Dans l'optique d'une « psycho-physiologie de l'être total »⁽⁴⁾, Le Boulch va défendre et promouvoir une « conception fonctionnelle de l'Education physique »⁽⁴⁾, l'action pédagogique devant être « guidée par l'analyse scientifique des besoins de l'homme réel »⁽⁵⁾, ce qui

(1) Le Boulch (1977, p.215).

(2) On se souvient de la formule de Ling (1776-1839) écrite dans *Bases générales de la gymnastique* (ouvrage inachevé) : « L'anatomie cette sainte genèse qui met sous nos yeux la grande oeuvre du Créateur, qui nous apprend en même temps la nullité et la grandeur de l'homme, doit être le meilleur document des gymnastes. La physiologie est l'épouse inséparable de l'anatomie ». Cité par Legrand et Ladegaillerie (1970, p.16) t.2.

(3) Delaubert (1974, p.70).

(4) Le Boulch (1961 a, p.34).

(5) Ibid., p.32.

suppose que les éducateurs physiques reçoivent « une formation scientifique véritable à la fois théorique et appliquée à l'éducation physique »⁽¹⁾.

Même si, il y a quelque arrogance chez celui qui s'identifie en 1961 comme « Professeur d'éducation physique. Docteur en médecine »⁽²⁾ et publie en 1966, *L'Education par le mouvement*, sous-titré « La psychocinétique du Docteur⁽³⁾ Le Boulch à l'âge scolaire »⁽⁴⁾, l'influence de Le Boulch sur l'évolution de l'Education physique est indéniable.

Une des difficultés de l'analyse des propositions de Le Boulch tient au fait qu'il entremêle assez facilement le discours scientifique, le discours philosophique, le discours polémique et le discours narcissique. Toutefois, nous allons nous efforcer de montrer l'importance mais aussi les limites de l'apport de Le Bouch.

(1) Le Boulch (1961 a, p.37).

(2) Ibid., p.27.

(3) Souligné par nos soins.

(4) Aux éditions Sociales Française (E.S.F.).

La tactique utilisée par Le Boulch est assez semblable à celle de ses illustres prédécesseurs, à savoir qu'il va critiquer ce qui existe en s'attaquant aux pratiques préconisées, aux conceptions, à la terminologie, et qu'il va proposer une nouvelle Méthode, la sienne : la *psycho-cinétique*.

Lorsqu'en 1952 Le Boulch écrit « l'E.P. à l'école primaire »⁽¹⁾, il part du travail de la Ligue Française d'E.P. exposé dans *Vers une éducation physique méthodique*, il émet des réserves à propos de la terminologie utilisée, en particulier le classement en gymnastique construite et gymnastique fonctionnelle, puis il reproche le caractère empirique de la gymnastique fonctionnelle, reconnaissant par ailleurs que la gymnastique construite, issue de la gymnastique suédoise, a le mérite de présenter une certaine unité et des bases rationnelles.

En 1958 est créée la Société des professeurs d'Education physique-médecins, à l'initiative de l'un d'entre eux, qui les convoque à une réunion qui aura lieu à Clermont-Ferrand. Cette Société, petite par le

(1) Publié par le C.R.E.P.S. de Dinard où Le Boulch a enseigné de 1947 à 1969 comme professeur d'E.P.S. jusqu'en 1960, puis comme professeur d'E.P.S.-médecin à partir de la publication de sa thèse.

nombre⁽¹⁾, se donne comme but « le perfectionnement de ses adhérents et la défense de leurs intérêts »⁽²⁾, et décide lors de sa réunion annuelle du 14 mai 1961 de créer une « revue d'E.P. »⁽³⁾ : Les Cahiers scientifiques d'Education physique.

En 1960, le 8 février, Le Boulch présente et soutient à Rennes, sa *Thèse*⁽⁴⁾ pour le Doctorat de Médecine portant sur , *les Facteurs de la valeur motrice; analyse expérimentale de certains facteurs; interprétation d'un point de vue physiologique.*

Les derniers remerciements adressés par Le Boulch à ses « Amis Professeurs d'Education Physiques-médecins, tous préoccupés par les recherches médico-pédagogiques⁽⁵⁾ d'une part, et à tous ses « collègues Professeurs d'Education Physique qui travaillent pour la cause⁽⁶⁾ de l'Education physique »⁽⁵⁾ d'autre part, montrent l'ambiguïté de la situation professionnelle et

(1) Quatorze noms, dont celui de Le Boulch sont recensés comme étant les membres de la Société, dans la Revue *Les Cahiers scientifiques d'Education physique* de juin 1962. Il y avait en 1960, 7000 enseignant d'E.P.S., d'après Arnaud (1989a, p.266).

(2) Haure (1961, p.1).

(3) Ibid., p.2.

(4) Sur la couverture on apprend que Le Boulch est né le 28 janvier 1924 à Brest.

(5) Le Boulch (1960, non paginé).

(6) Souligné par nos soins.

identitaire de Le Boulch, qui d'ailleurs donnera sa démission de professeur d'E.P.S. à la suite de la publication des Instructions Officielles de 1967⁽¹⁾.

Le Boulch semble être passé de la position d'acteur engagé produisant un discours dans lequel le *corporatisme* n'est pas absent à un discours distancié d'observateur dégagé, après sa rupture biographique des années 1960⁽²⁾.

L'essentiel de la Thèse de Le Boulch en rapport avec le processus de *scientifisation* que nous étudions en ce moment tient en deux formules :

1) « En Education physique comme dans beaucoup d'autres disciplines l'ère de l'intuition et de l'empirisme doit laisser la place à celle de l'expérimentation et de l'approfondissement scientifique des problèmes »⁽³⁾.

2) « La conception de l'éducation motrice que nous développons ici en fait une discipline sévère »⁽³⁾.

(1) « En 1969, j'ai pris conscience que le cadre de l'éducation physique officielle ne permettait pas de développer mes conceptions et surtout de les appliquer. À partir de cette date, (...) j'ai dû abandonner mon poste d'enseignant au C.R.E.P.S. de Dinard » Le Boulch (1983, p.42), lors d'un entretien accordé à la *Revue E.P.S.* n°183, septembre-octobre, pp 41-49.

(2) Comme l'atteste cette réflexion lors d'un entretien publié en mars 1988 dans les *Cahiers pédagogiques* n°262, p.19 : « l'opinion que je peux avoir de l'éducation physique est celle d'un observateur extérieur qui ne se sent pas personnellement concerné par cette question ». Il nous semble que l'indifférence affichée n'a d'égale que l'amertume de ne pas avoir été davantage entendu par ses anciens collègues.

(3) Le Boulch (1960, p.94).

Ceci signifie que l'E.P. n'est pas une « activité physique récréative »⁽¹⁾ et que les éducateurs physiques devraient recevoir une formation leur permettant d'asseoir leur discipline « sur des bases expérimentales »⁽²⁾.

En novembre 1961, dans la *Revue E.P.S.*, Le Boulch, trace l'Esquisse d'une méthode rationnelle et expérimentale d'éducation physique, dans laquelle la forme de travail proposé est « essentiellement expérimentale »⁽³⁾ et, « part d'une conception unitaire de l'homme »⁽³⁾.

Dans une première partie Le Boulch constate la persistance de la guerre des Méthodes⁽⁴⁾, qu'il classe en « méthode suédoise »⁽⁵⁾, « méthode sportive »⁽⁵⁾ et « méthode naturelle »⁽⁵⁾, analyse les Instructions Officielles de 1945 à propos desquelles il parle de « coexistence pacifique »⁽⁵⁾ et laisse à ceux qu'il

(1) Le Boulch (1960, p.94).

(2) Ibid., p.3.

(3) Le Boulch (1961a, p.27).

(4) « La guerre des méthodes n'est pas une chose fortuite, mais la traduction explosive d'une opposition fondamentale qu'il faut considérer comme sérieuse, car cette opposition persiste de nos jours ». Le Boulch (1961a, p.30).

(5) Ibid., p.30.

appelle « les hygiénistes »⁽¹⁾, « le soin d'établir un programme d'activité physique visant au maintien de la santé »⁽¹⁾, ce qui pour lui, consiste à « réduire l'éducation physique à bien peu de chose »⁽¹⁾.

Dans une seconde partie, Le Boulch critique la doctrine naturelle en affirmant contre Hébert « le caractère évolutif de l'espèce humaine dont les tâches se compliquent avec la civilisation⁽²⁾, et rejette la dualité exercices construits / exercices fonctionnels.

Dans une troisième et dernière partie, Le Boulch décrit les trois obstacles, intellectualiste, hygiénique, et celui des méthodes attrayantes (Jeux et Sport) qui s'opposent à sa « conception fonctionnelle⁽³⁾ de l'éducation physique »⁽⁴⁾. Il termine son article par les principes méthodologiques qui guident son travail, et persuadé que l'éclectisme est « un moyen beaucoup moins efficace qu'une méthode unitaire »⁽⁵⁾, présente les trois étapes de sa méthode travail.:

- 1- Faire le bilan de la maîtrise corporelle et les analyser.
- 2- Rechercher des moyens d'appréciation et de mesure (tests) permettant de chiffrer les facteurs de la valeur motrice chez les différents sujets et aux différents âges.
- 3- Rechercher les moyens éducatif propres à développer ces facteurs au fur et à mesure de leur maturation »⁽¹⁾.

(1) Le Boulch (1961a, p.31).

(2) Ibid., p.32.

(3) « Envisager un processus psycho-physiologique comme un mouvement d'un point de vue fonctionnel, c'est le considérer non comme un processus ayant sa raison d'être en lui-même, mais au contraire comme ayant une signification en rapport avec la conduite de l'être dans son entier » Le Boulch (1961a, p.34).

(4) Ibid., p.34

(5) Ibid., pp.36 et 37.

Enfin, il conclut en direction des personnels : « un recrutement hâtif d'empiriques ne peut se concevoir dans notre optique »⁽²⁾, ce qu'il faut ce sont des éducateurs ayant reçu une formation scientifique véritable.

Toujours en 1961, mais en décembre cette fois, Le Boulch dans la Revue *Les Cahiers scientifiques d'Education Physique*, publie un article⁽³⁾ intitulé : « L'avenir d'une éducation physique scientifique »⁽⁴⁾ dans lequel il articule différents discours : corporatiste⁽⁵⁾, philosophique⁽⁶⁾, polémique⁽⁷⁾, scientifique⁽⁸⁾, égocentrique⁽⁹⁾ et prospectif⁽¹⁰⁾.

(1) Le Boulch (1961a, pp.36-37).

(2) Ibid., p.37.

(3) La suite et la fin de cet article seront publiées en juin 1962.

(4) Le Boulch (1961b, p.3).

(5) « On ne s'improvise pas plus professeur d'éducation physique qu'on ne s'improvise professeur de mathématiques ou de français » Le Boulch (1961b, p.3).

(6) « La seule option philosophique que réclame une éducation physique qui ose s'avouer, c'est le rejet du dualisme classique » Le Boulch (1961b, p.7).

(7) « Contrairement à ce qu'affirme la Commission pédagogique du Syndicat des Professeurs d'éducation physique, une définition claire de l'éducation physique ne suppose pas d'option philosophique complexe » Le Boulch (1961b, p.7).

(8) « L'éducation physique, telle que nous la concevons, est une discipline sévère qui nécessite des connaissances scientifiques très larges s'étendant des sciences biologiques aux sciences humaines » Le Boulch (1961b, p.3).

(9) « Notre but est clair et ambitieux (...) : édifier une vaste méthode unique » Le Boulch (1961b, p.10).

(10) « Il faut dépasser le guerre des méthodes et éviter de tomber dans l'éclectisme stérile qui est un refus de prendre position. Seule, une méthode scientifique fixant avec précision des buts à atteindre est susceptible de nous entraîner sur le chemin d'un progrès véritable » Le Boulch (1961b, p.8).

Sa définition de l'éducation physique :

« L'éducation physique est une science humaine appliquée » (1),

suggère quelques remarques :

- 1) Elle résume assez bien le contenu de l'article de Le Boulch dans ce qu'il a de scientifique.
- 2) Elle rappelle, contre l'idée reçue d'un Le Boulch strictement physiologiste et analysant un à un les facteurs de la valeur motrice, l'importance qu'il accorde aux sciences humaines.
- 3) Elle dit davantage ce que Le Boulch voudrait que l'E.P. devienne (une science humaine appliquée), que ce qu'elle est en réalité (une éducation physique de plus en plus sportivisée).
- 4) Elle est caractéristique dans le champ de l'E.P. scolaire de la division entre théoriciens et praticiens. En effet, ce qui est au principe de l'attitude des praticiens d'E.P.S. vis-à-vis de la science peut être formulé de la façon suivante : tout ce qui n'est pas immédiatement utilisable dans la pratique pédagogique au quotidien, ne sert à rien.

(1) Le Boulch (1961b, p.12).

D'où, et c'est l'un des traits constitutifs de l'habitus d'enseignant d'E.P.S., l'existence d'un certain refus de la science encore aujourd'hui, au début des années 1990, exprimé par la majorité des enseignants d'E.P.S., la minorité étant composée de celles et de ceux qui préparent des diplômes universitaires, car les préparations systématiques aux épreuves du C.A.P.E.P.S. ou de l'Agrégation d'E.P.S., tiennent davantage du bachotage et de la compréhension-restitution du discours officiel et à la mode du moment, que d'une formation à l'esprit scientifique telle que Bachelard⁽¹⁾ ou Durkheim⁽²⁾, par exemple, la concevait.

Ceci ne veut pas dire que les enseignants d'E.P.S. soient dépourvus de connaissances scientifiques, au sens de connaissances des résultats, mais que leur statut inférieurisé les empêche de pénétrer dans les coulisses de la science, à l'endroit où ces connaissances sont produites. De plus, leur goûts, renforcés par une pratique professionnelle faite d'urgences et d'aléas, les

(1) « Dans la formation d'un esprit scientifique le premier obstacle c'est l'expérience première, c'est l'expérience placée avant et au-dessus de la critique qui, elle, est nécessairement un élément intégrant de l'esprit scientifique » Bachelard, 1938 (1970, p.23).

(2) « Il faut donner à l'enfant le sens de la complexité réelle des choses, et il faut que ce sens finisse par lui devenir organique, naturel, en quelque sorte, pour constituer une catégorie de son esprit. Pour cela, toute une éducation intellectuelle est nécessaire, dans un intérêt pratique, et c'est à cette éducation que peut et doit contribuer l'enseignement élémentaire des sciences : non pas sans doute des sciences mathématiques qui, au contraire, sont simplistes par principe et par méthode, mais des sciences physiques et naturelles » Durkheim, 1923 (1938, p.299).

éloignent presque "naturellement" de tout ce qui est différé et incertain, ce qui est le cas de la recherche scientifique.

Ce qu'il y a d'intéressant chez Le Boulch c'est qu'il aborde un problème de fond, toujours d'actualité à l'aube du XXI^e siècle, celui de la place de la science en Education physique.

Dans son article « l'avenir d'une éducation physique scientifique », Le Boulch joue de sa double identité professionnelle, d'une part en signant « le docteur J. Le Boulch » et d'autre part en utilisant le nous d'appartenance qu'il partage avec les professeurs d'E.P.⁽¹⁾ : « nous défendons ici l'originalité de notre discipline qui ne se confond ni avec le sport ni avec l'hygiène »⁽²⁾

Mais, en faisant de l'éducation physique « une discipline sévère »⁽²⁾ qui nécessite pour les enseignants de posséder et d'actualiser un large éventail de

(1) A noter que Le Boulch emploie plus volontiers l'expression éducation physique que celle qui est officiellement consacrée depuis 1943 d'Education physique et sportive. Nous verrons que cette manière de dire les choses a été réactivée en 1990 par l'Inspecteur général Pineau, Doyen du groupe E.P.S.

(2) Le Boulch (1961b, p.3).

connaissances allant des sciences biologiques aux sciences humaines, et, en ne cessant de réclamer pour les futurs professeurs d'E.P. « une véritable formation scientifique »⁽¹⁾, Le Boulch produit un discours qui influencera les rédacteurs des Instructions Officielles de 1967, et dont l'impact demeure encore aujourd'hui comme l'atteste le libellé de la seconde épreuve écrite du concours externe de recrutement de professeurs d'E.P.S., session 1994⁽²⁾.

Cela dit, de l'analyse même succincte de ce libellé, émerge l'ambiguïté de l'expression « mises en relation avec des données fournies par » : s'agit-il de la connaissance des résultats obtenus ou des démarches utilisées pour recueillir et ensuite analyser ces données ?

De l'observation présente et passé il ressort que c'est le premier terme de l'alternative qui est privilégié, plaçant ainsi toujours et encore, les enseignants d'E.P.S. dans une situation qui les oblige à

(1) Le Boulch (1961b, p.3).

(2) « Cette épreuve a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à effectuer des choix et à établir des solutions didactiques face aux exigences des situations d'enseignement. Ces démarches seront toujours mises en relation avec des données fournies par les sciences biologiques et humaines » B.O. n°24 du 11 juin 1992, p.17.

justifier leurs pratiques à l'aide de connaissances produites par des « personnalités très compétentes dans d'autres disciplines, mais ignorant tout des problèmes concernant la pédagogie du mouvement et confondant l'éducation physique avec d'autres types d'activités physiques à motivations différentes »⁽¹⁾.

En ce sens, autant les propos de Le Boulch des années 1960, que l'observation de l'E.P.S. d'aujourd'hui montrent que :

L'Education physique et sportive est davantage un champ d'application et d'utilisation de certaines connaissances scientifiques qu'un véritable champ de productions de connaissances scientifiques.

Il est vrai que le message de Le Boulch va aussi dans ce sens, puisque pour lui « l'éducation physique est une science humaine appliquée »⁽²⁾, et qu'il perd beaucoup de sa scientificité⁽³⁾ lorsqu'il affirme :

(1) Le Boulch (1961b, p.3).

(2) Ibid., p.12.

(3) Au sens où E.Morin (1982, p.50) se pose les questions suivantes : « qu'est-ce que la science ? ou plutôt qu'est-ce que la scientificité ? qu'est-ce qui est scientifique et non scientifique ? ».

« l'éducation physique est avant tout une discipline pédagogique; son objet est donc l'action sur⁽¹⁾ l'être humain »⁽²⁾.

Une autre ambiguïté peut être relevée à propos des différents sens du terme discipline qui font que :

L'éducation physique est une discipline d'enseignement qui ne repose pas sur une discipline scientifique mais vise à discipliner les corps en vue d'un meilleur rendement du travail scolaire et si possible, à faire incorporer des manières d'agir, de penser et de sentir qui, au lieu d'être imposées aux individus, se les imposeront eux-mêmes, par esprit de discipline⁽³⁾.

Examinons maintenant la vaste méthode unique à laquelle le nom de Le Boulch est attachée : la psychocinétique.

Dans son ouvrage *L'Education par le mouvement*, (1966), sous-titré la psychocinétique du Docteur

(1) Souligné par nos soins.

(2) Le Boulch (1961b, p.11).

(3) Au sens où l'entend Durkheim, 1928 (1933, p.151) de « modération des désirs » et de « maîtrise de soi ».

Le Boulch, à l'âge scolaire, Le Boulch (1) définit la méthode psycho-cinétique comme « une méthode générale d'éducation qui utilise comme matériau pédagogique le mouvement humain sous toutes ses formes »(2)

Après avoir observé le « caractère mineur de l'éducation physique dans les conceptions traditionnelles »(2) et « l'essor des méthodes de rééducation psycho-motrice, Le Boulch précise les bases pédagogiques de sa méthode en six points :

1) La psycho-cinétique se rattache à une philosophie de l'éducation qui privilégie l'épanouissement humain et les moyens d'action sur le monde(3).

2) La psycho-cinétique est une méthode qui s'inscrit dans le courant des méthodes de pédagogie active c'est-à-dire celles qui font participer l'élève à l'élaboration même des connaissances, en mettant en jeu son initiative créatrice. Dans cette perspective Le Boulch veut dépasser

(1) Il se présente alors comme « Professeur d'éducation physique, Docteur en médecine, Attaché au Service Recherches des Ecoles techniques de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris » Le Boulch (1966, p.5).

(2) Le Boulch (1966, p.15).

(3) « Le but que nous assignons à l'éducation est de favoriser un épanouissement humain qui permette à l'homme de se situer et d'agir dans le monde en transformation : une meilleure connaissance et acceptation de soi, un meilleur ajustement de la conduite, une véritable autonomie et l'accès à la responsabilité dans le cadre de la vie sociale » Le Boulch (1966, p.16).

la pédagogie traditionnelle du drill au profit d'une formation⁽¹⁾ valorisant l'adaptation.

3) La psycho-cinétique « s'appuie sur une psychologie unitaire de la personne »⁽²⁾.

4) La psycho-cinétique « privilégie l'expérience vécue par l'élève »⁽²⁾. A cet endroit Le Boulch cite John Dewey⁽³⁾ et préconise l'utilisation de deux types de situations éducatives : des situations problématiques qui représentent pour l'enfant une tâche matérielle, utilitaire et des situations concrètes « isolant méthodologiquement une des variables »⁽⁴⁾, ici des situations précédentes.

5) La psycho-cinétique « s'appuie sur la notion de structuration réciproque »⁽⁴⁾. Le Boulch cite Mucchielli⁽⁵⁾ et Wallon⁽⁶⁾ sur le thème de la relation du moi au monde. Dans cette perspective, il existe deux grandes orientations possibles dans les exercices de

(1) La formation est « le développement de la maîtrise d'un certain genre de situations par l'entraînement de l'initiative, de la plasticité, de la spontanéité, ce qui aboutit à une aisance de l'adaptation » Le Boulch (1966, p.16).

(2) Le Boulch (1966, p.17).

(3) « Nous ne pouvons acquérir des idées, des sentiments, des techniques que si nous les vivons » (sans référence), Le Boulch (1966, p.18).

(4) Ibid., p.19.

(5) « Le monde et moi se constituent corrélativement et se structurent réciproquement » Mucchielli (sans référence), Le Boulch (1966, p.19).

(6) « Un geste modifie en même temps que le milieu celui qui le fait » Wallon (sans référence), Le Boulch (1966, p.19).

psycho-cinétique : les premiers tournés vers la maîtrise d'objectifs extérieurs, et les seconds mettant en jeu une forme « d'attention intériorisée »⁽¹⁾.

6) La psycho-cinétique utilise la « dynamique du groupe au travail »⁽²⁾. Le Boulch, se reposant sur les données de la pédagogie qui selon lui « démontrent clairement que le développement intégral de la personnalité ne peut s'effectuer que dans la relation à autrui »⁽²⁾, propose de transférer une partie de l'autorité, dont le maître est traditionnellement investi, au groupe, qui fera ainsi son expérience de « la démocratie scolaire »⁽²⁾.

Malgré son souci constant de s'appuyer sur des données scientifiques, Le Boulch a du mal à échapper au caractère de panacée qu'il attribue à sa méthode. En effet « la psycho-cinétique peut s'appliquer de l'école maternelle à la faculté, chez le sujet normal ou handicapé »⁽³⁾ et, elle est « à la fois une méthode d'éducation de base développant les capacités fondamentales et une méthode visant à un meilleur ajustement de l'homme à son milieu social »⁽⁴⁾.

(1) Selon l'expression de Mademoiselle Ranain (collaboratrice de Le Boulch aux Ecoles techniques de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris), dont l'hypothèse de départ, d'après Le Boulch (1966, p.17), est que « toutes les réalisations concrètes dans les différents domaines de l'activité sont permises par le jeu d'un faisceau d'aptitudes, actualisées sous forme de capacités ».

(2) Le Boulch (1966, p.19).

(3) Ibid., p.20.

(4) Ibid., p.21.

Cette volonté d'universalité qui ne fait guère de concession aux autres méthodes est certainement à placer parmi les raisons qui feront que Le Boulch sera davantage entendu dans les écoles de cadres⁽¹⁾ de l'E.P.S., que parmi les enseignants d'E.P.S. du second degré. Quant à la formulation de Le Boulch : « meilleur ajustement de l'homme à son milieu social », elle semble s'inscrire dans la perspective du maintien de l'ordre social, ce que les enseignants progressistes ne manqueront pas de critiquer.

Toutefois, on ne saurait oublier que Le Boulch a fait des propositions concrètes d'exercices⁽²⁾, a donné des exemples de séances et construit un tableau « d'utilisation des exercices d'éducation du schéma corporel et d'ajustement postural »⁽³⁾, du Cours Préparatoire au Cours Moyen, qui font qu'au total et malgré les reproches qui lui ont été adressés l'approche scientifique du Docteur Le Boulch « a une importance

(1) D'après le témoignage d'Andrieu (1990, p.95) : « Ce n'est qu'après 1963 au C.R.E.P.S. de Voiron que j'ai fait connaissance avec l'esprit de recherche qui traversait mieux les écoles de cadres. C'est là que j'ai rencontré J. Le Boulch pour la première fois et vécu en stage sa méthode. C'est là que j'ai essayé également de l'appliquer comme tant d'autres collègues subjugués par la rigueur scientifique qui l'accompagnait. En fait, la méthode passait mieux en école de cadres que dans les établissements scolaires, les motivations n'étant pas les mêmes de part et d'autre ».

(2) qu'il classe en : « I- Exercices de coordination motrice sous forme globale. II et III- Connaissance de son corps propre, éducation du schéma corporel et ajustement postural. IV- Perception temporelle. V- Structuration spatio-temporelle. VI- Jeux et activités libres » Le Boulch (1966, p.29).

(3) Le Boulch (1966, pp.71-74).

considérable dans le monde de l'éducation physique »⁽¹⁾, et qu'elle a « influencé aussi les méthodes de rééducation basée sur l'utilisation du mouvement »⁽¹⁾.

Dans son souci de bâtir une Education physique sévère mettant constamment en relation la pratique pédagogique avec un éventail de connaissances scientifiques, s'étendant des sciences biologiques aux sciences humaines, Le Boulch a fortement contribué à réactiver le processus de *scientifisation* de l'E.P., nettement ralenti depuis la disparition de Demeny (1917), par la "guerre des Méthodes" et ses prolongements dans les années 1950.

Mais, sans doute à cause du succès grandissant de la Méthode sportive et du fait de préoccupations *corporatistes*, les enseignants d'E.P.S. sans complètement tourner le dos à la science et à Le Boulch vont se saisir de l'opportunité que leur offre le régime gaulliste pour réaliser l'un de leurs rêves : que l'E.P.S. soit sanctionnée par une épreuve obligatoire au baccalauréat.

(1) Maigre et Destrooper (1975, p.47).

2.3- L'E.P.S. au baccalauréat : un exemple
d'articulation des processus d'évolution de
l'E.P. scolaire

Si l'importance de la pratique sportive dans un pays peut se mesurer aux installations, aux crédits, à la qualification des personnels, aux horaires consacrés et au nombre de pratiquants, l'importance d'une discipline d'enseignement semble être dépendante de sa présence, ou de son absence, dans les épreuves des examens et concours scolaires.

Réciproquement une discipline d'enseignement à d'autant plus de chances de figurer dans les épreuves des examens et concours scolaires que son prestige social est élevé.

Si l'instauration d'une épreuve d'E.P.S. obligatoire au baccalauréat est significative du processus de *scientifisation* de l'Education physique, elle n'en est pas moins révélatrice des processus de *scolarisation*, *sportivisation*, *éclectisme* et *corporatisme*, dont le jeu combiné nous permet de construire un modèle théorique d'analyse et d'interprétation de la genèse, et, à un moment donné du temps, de l'état de la structure du champ de l'E.P. scolaire.

2.3-1. Baccalauréat et scientification de l'E.P.

Le 28 août 1959, date de l'institutionnalisation d'une épreuve d'E.P.S. obligatoire au baccalauréat, marque une étape importante dans la genèse de cette discipline d'enseignement et de ses agents qui pour des raisons d'harmonisation nationale de la notation, vont devoir se tourner « vers l'expression mathématique »⁽¹⁾, et s'appuyer sur des statistiques, des enquêtes et des expérimentations, augmentant ce faisant leur niveau de *scientification*.

La table générale de cotation des performances sportives, élaborée dès 1957-1958 par Jean Letessier⁽²⁾, postulant que la répartition des résultats à chacune des épreuves sportives se fait suivant une distribution normale (courbe de Gauss), est présentée aux éducateurs, entraîneurs et athlètes comme « un document de portée nationale et internationale qui doit permettre de rénover les méthodes de contrôle de la valeur physique et de classement des individus dans l'ensemble de la population, comme dans chaque groupe particulier (classe, clubs, sélection, épreuves de masse, ...) »⁽³⁾.

(1) Maccario (1982, p.71).

(2) Jean Letessier. Professeur d'E.P.. Directeur de la Fédération Nationale du Sport Universitaire (F.N.S.U.) de 1978 à 1982.

(3) Letessier (1957, p.14).

2.3-2. Baccalauréat et scolarisation de l'E.P.

La présence d'une épreuve d'E.P.S. obligatoire dans un examen aussi prestigieux que le baccalauréat, premier des grades universitaires, ne peut qu'améliorer l'intégration scolaire de cette discipline et des enseignants qui en ont la charge, renforçant ainsi le processus de *scolarisation* de l'Education physique.

Désormais, les enseignants d'E.P.S. disposant d'un véritable système de notation, qui les fait ressembler un peu plus aux autres catégories d'enseignants, vont pouvoir participer avec plus d'assurance « au calcul des moyennes qui consolident le pouvoir des institutions scolaires sur les élèves »⁽¹⁾ et la table Letessier « va prendre place parmi les instruments les plus précieux de tout professeur »⁽²⁾.

2.3-3. Baccalauréat et sportivisation de l'E.P.

Que les épreuves dites d'E.P.S. au baccalauréat participent au processus de *sportivisation* de l'E.P.

(1) During (1976, p.28).

(2) Maccario (1982, p.77).

scolaire ne fait aucun doute lorsqu'on examine les cinq épreuves au programme, et le coefficient attribué à chacune d'elles.

En effet, l'épreuve gymnique⁽¹⁾ représente un coefficient sur cinq pour les garçons et deux sur cinq pour les filles⁽²⁾.

Les autres épreuves consistent en un grimper libre⁽³⁾ (coefficient 1), une épreuve d'athlétisme tirée au sort parmi la hauteur, la vitesse, le lancer de poids (pour les garçons seulement) (coefficient 1), une épreuve d'athlétisme choisie parmi celles non tirées au sort (coefficient 1), incluant, dans les choix possibles pour les garçons une course de résistance, et pour les filles un lancer du poids ou un lancer d'adresse, enfin une épreuve chronométrée de nage libre⁽⁴⁾ (coefficient 1)⁽⁵⁾.

Une autre preuve de la sportivisation de l'E.P. scolaire se situe dans le recours systématique aux

(1) Sur laquelle nous reviendrons dans le point suivant : baccalauréat et éclectisme.

(2) D'après l'arrêté du 5 octobre 1959 in *Revue E.P.S.*, n°48, janvier 1960, p.65.

(3) C'est-à-dire avec ou sans l'aide des jambes, ce qui s'oppose au grimper "bras seuls".

(4) Ce qui signifie que le style de nage n'est pas imposé et valorise les candidats qui savent nager le crawl.

(5) D'après l'arrêté du 5 octobre 1959 in *Revue E.P.S.*, n°48, janvier 1960, p.65. À noter que cet arrêté abroge les arrêtés du 21 février 1945 relatifs à l'épreuve facultative d'éducation physique.

Règlements des Fédérations sportives qui vont désormais devenir le code de la bonne conduite, sous couvert du respect de la bonne technique, aussi bien pour les élèves-candidats que pour les enseignants⁽¹⁾.

Toutefois, cette dépendance grandissante vis-à-vis des Fédérations sportives aura ses détracteurs parmi lesquels Le Boulch, qui sera l'un des premiers à formuler une critique, nuancée, à commencer par le choix des épreuves d'E.P.S. au baccalauréat, lesquelles sont « hautement saturées en facteur musculaire »⁽²⁾, de sorte qu'un élève « faible musculairement mais qui a d'excellentes capacités psycho-motrices pourra travailler sans faire de progrès sensibles. Inversement, des élèves musculaires arrivent spontanément à d'excellentes performances sans travail »⁽²⁾, ce que les enseignants d'E.P.S. dans leur désir de faire sérieux pour être pris au sérieux ne sauraient tolérer.

(1) Pour l'athlétisme : « sauf dispositions contraires indiquées, le règlement de ces épreuves est celui de la Fédération française d'athlétisme » Circulaire du 19 décembre 1953, in Andrieu (1992a, p.83). Pour la natation : « cette épreuve consiste en une course chronométrée en nage libre (...), suivant les règlements de la Fédération française de natation ». Ibid., p.84.

(2) Le Boulch (1966, p.12).

2.3-4. Baccalauréat : critique des épreuves sportives

Les épreuves retenues : courses, sauts, lancers, grimper et natation, auxquelles s'ajoute la gymnastique, vont dans le sens d'une plus grande *sportivisation* de l'E.P.S. scolaire.

Toutefois, en pleine période de développement de la psycho-motricité, les enseignants d'E.P.S. auraient pu essayer d'introduire des tests originaux, des épreuves qui ne soient pas strictement sportives, au contraire ils vont choisir « la solution la plus simple qui consistait à reprendre les épreuves athlétiques traditionnelles »⁽¹⁾.

Le Boulch, défenseur d'une *éducation physique de base*, et opposé à la *pratique sportive précoce*, estimant que « l'oeuvre de Justin Teissié et notre propre travail montrent que, dans l'état actuel de nos connaissances, une méthode rationnelle d'éducation physique reposant sur des bases scientifiques est possible »⁽²⁾, critique le

(1) Letessier (1966, p.6).

(2) Le Boulch (1963b, p.12).

recours aux épreuves sportives pour apprécier les capacités physiques des élèves lors des examens scolaires. Il déclare que ce type d'épreuves permet seulement d'apprécier les capacités musculaires mais « laissent complètement de côté les capacités psychomotrices dont le développement est assuré par l'éducation physique vraie⁽¹⁾ au sens plein du terme⁽¹⁾ »⁽²⁾.

Cela dit, la présence conjointe de l'athlétisme, la natation, la gymnastique et le grimper de corde donne un caractère éclectique aux épreuves d'E.P.S. du baccalauréat.

2.3-5. Baccalauréat et éclectisme : sport et gymnastique ou l'alliance du don et de l'acquis

Les épreuves d'athlétisme ne sont pas les seules imposées. Outre le fait que le grimper est classable autant dans la gymnastique amorosienne que dans l'athlétisme, la présence d'une épreuve gymnique appelle quelques remarques :

(1) Une fois de plus Le Boulch mêle le discours partisan au discours scientifique.

(2) Le Boulch (1963b, p.8).

1) L'influence de la Méthode naturelle diminue⁽¹⁾ ainsi, les défenseurs d'une éducation physique traditionnelle (Seurin) se retrouvent-ils face aux tenants d'une éducation physique et sportive moderne (Mérand) tandis que, de l'aveu même de Le Boulch, « le courant scientifique⁽²⁾ bénéficie actuellement d'une hostilité quasi unanime »⁽³⁾.

2) Le choix des épreuves d'E.P.S. au baccalauréat est le reflet des deux grandes méthodes qui dominent alors l'E.P. scolaire : la *Méthode sportive* et l'ensemble de tous les procédés retenus dans *Vers une Education Physique méthodique*, qui est en fait la méthode des héritiers de la Ligue française d'Education Physique.

3) La présence d'une épreuve gymnique⁽⁴⁾ s'inscrit dans une perspective de valorisation du travail scolaire calqué, pour l'Education physique, sur les disciplines intellectuelles, comme l'atteste la circulaire du 19 décembre 1959 portant sur les épreuves d'éducation

(1) La disparition d'Hébert, qui est mort le 2 août 1957 âgé de 82 ans, à Deauville dans l'indifférence générale », (d'après son fils Régis Hébert, in Zoro, 1986, p.57), ne peut que renforcer cette baisse d'influence.

(2) Quand il écrit cela, Le Boulch pense surtout à sa méthode : la psycho-cinétique.

(3) Le Boulch (1963b, p.12).

(4) Comprenant 56 exercices pour les garçons et 63 pour les filles. Ces exercices, groupés en 8 séries pour les premiers, en 9 séries pour les secondes, sont en outre numérotés de 1 à 7 dans chaque série, dans un ordre de difficulté croissante. Afin d'éviter le bachotage, un groupe de 3 séries pour les garçons, de 4 séries pour les filles est tiré au sort pour chaque candidat, 15 minutes, au moins avant le passage de l'épreuve. D'après la circulaire n°1416 du 19 décembre 1959 in dans Andrieu (1992a, pp.82-84).

physique au baccalauréat et dans les brevets de l'enseignement technique⁽¹⁾.

Ainsi, ce que la nature a engendré comme différence pourra être compensée par une culture gymnique patiemment acquise au prix d'efforts réguliers⁽²⁾, permettant aux « plus faibles des candidats »⁽³⁾ d'exécuter les épreuves « sans risque d'accidents même bénins »⁽³⁾, tout en laissant « aux meilleurs la possibilité d'exprimer leur supériorité »⁽³⁾.

Ce double souci, (faibles-forts; masse-élite) n'est pas propre aux épreuves d'E.P.S. du baccalauréat, il s'inscrit au contraire dans la politique gaullienne d'éducation qui « peut se résumer en un principe central : recruter les élites sur une base démocratique »⁽⁴⁾. Ce sera également le cas en matière de politique sportive à laquelle l'ensemble des enseignants d'E.P.S. n'adhérera pas forcément mais dans laquelle cette corporation saura

(1) « S'il est logique que, comme dans les disciplines intellectuelles la supériorité des dons soit sanctionnée, il est important que l'effort et le travail assidu le soient aussi. C'est pourquoi, à côté des exercices sportifs et du grimper a pris place une épreuve dite gymnique ». Andrieu (1992a, p.82).

(2) À propos de l'épreuve gymnique, appelée « mouvements » en jargon du métier, Poezevara, alors professeur d'E.P.S. au Lycée de garçons de Rennes écrit dans la *Revue E.P.S.*, de mai 1961, p.20 : « le rythme : c'est ici que le bât blesse le plus, mais sur la dictée impérieuse et répétée du rythme collectif, le rythme individuel finit par se découvrir ».

(3) Circulaire du 19 décembre 1959 in Andrieu (1992a, p.82).

(4) Prost A. (1992, p.99).

se saisir d'un certain nombre d'opportunités pour améliorer sa condition scolaire et par conséquent sa reconnaissance sociale.

L'exemple de l'obligation des épreuves d'E.P.S. au baccalauréat suggère pour être pleinement compris une quadruple interprétation :

1) Les enseignants d'E.P.S. constituent une petite profession dominée (Bourdieu) : en matière de survie scolaire ils n'ont eu souvent que « le choix du nécessaire »⁽¹⁾ c'est-à-dire qu'ils ne peuvent choisir que des conduites leur permettant d'assurer leur maintien au sein du système scolaire.

2) Malgré cette domination, le régime gaulliste, soucieux du prestige de la France, investi dans un vaste plan de rénovation du sport français, dans lequel il inclut l'école et les enseignants d'E.P.S.. Ceux-ci vont profiter de « l'occasion »⁽²⁾ (Crozier et Friedberg) pour conforter leur position scolaire.

(1) Selon l'expression de Bourdieu (1979, p.433).

(2) On se souvient de la formule de Crozier et Friedberg (1977, p.42) selon laquelle, « c'est l'occasion qui fait le larron, et non son histoire passée ».

3) L'institutionnalisation d'épreuves d'E.P.S. obligatoires au baccalauréat n'aurait sans doute pas été possible si déjà dans la réalité, avant cette obligation en 1959, les enseignants d'E.P.S. « acteurs »⁽¹⁾ et « sujets »⁽¹⁾ (Touraine), de leur propre histoire, n'avaient obtenu, grâce à leur militantisme pédagogique, une participation à ces épreuves de 60 % chez les filles et de 80 % chez les garçons⁽²⁾.

4) Ce militantisme pédagogique profite aux usagers du système scolaire que sont les élèves, répond à une demande gouvernementale qui veut élargir la masse des pratiquants sportifs, mais il profite aussi et surtout aux enseignants d'E.P.S., contraints de « produire pour vivre »⁽³⁾ (Marx), c'est-à-dire de produire des pratiques qui soient suffisamment sérieuses pour être scolairement reconnues, et suffisamment attrayantes, pour éviter que les élèves ne se fassent dispenser des séances d'E.P.S..

Ainsi, "l'offre" gouvernementale reçue par les enseignants d'E.P.S. : des épreuves obligatoires au

(1) Au sens où d'une façon générale, Touraine sans nier les effets de structure développe plutôt une sociologie de l'action sociale (1965) dans une société post-industrielle (1969) où les hommes assurent la production de la société (1973), réaffirmant ainsi, contre l'« anticyclone structuraliste » (1990, p.13), le retour de l'acteur (1984).

(2) D'après Néaunet (1992, p.81).

(3) « La situation réelle des hommes, (...) est d'avoir à vivre, c'est-à-dire à produire pour vivre » Marx et Engels, 1932 (1982, p.244).

baccalauréat, est-elle en parfaite concordance avec une demande depuis longtemps exprimée par ce corps d'enseignants pas tout à fait comme les autres.

Bref, le *corporatisme* a aussi à voir, avec cette nouvelle obligation scolaire.

2.3-6. Baccalauréat et corporatisme : heureuse réalité ou mal nécessaire ?

En principe, le service public de l'éducation est « conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants »⁽¹⁾, mais en réalité, les établissements scolaires sont aussi pour les enseignants des lieux de travail, et enseigner est pour eux le moyen d'assurer leur subsistance.

Ce qui peut paraître un truisme pour tout sociologue mérite toutefois d'être souligné dans le cadre d'une recherche sur les enseignants d'E.P.S., car s'agissant de la genèse du corps professionnel et de leur discipline, la plupart des historiens autorisés du champ

(1) Ce qui est réaffirmé avec force dans la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

mettent les élèves, ou la pédagogie et aujourd'hui la didactique au centre de leurs réflexions occultant du même coup les intérêts des enseignants.

Or, « tout champ, en tant que produit historique, engendre l'intérêt qui est la condition de son fonctionnement »⁽¹⁾ c'est-à-dire que les agents du champ de l'E.P.S., comme espace relativement autonome mais très dépendant du champ scolaire, ont comme intérêt premier que perdure la satisfaction de quatre conditions :

- 1) Que l'E.P.S. continue à être une discipline d'enseignement obligatoire et sanctionnée dans les examens scolaires.
- 2) Que cet enseignement soit dispensé par des professeurs d'E.P.S. qualifiés.
- 3) Que les professeurs d'E.P.S. remplissent des missions scolairement reconnues, institutionnellement intégrées au système éducatif et si possible à l'intérieur des murs de l'école⁽²⁾.

(1) Bourdieu (1987, p.125).

(2) La bataille pour les installations intra-muros n'est pas qu'une bataille liée à la diminution du temps de trajet elle a aussi à voir avec tout ce que peut représenter pour les enseignants, les élèves et leurs parents le fait "d'enseigner" dans ou hors de l'espace et des bâtiments scolaires.

4) Que les activités proposées par les professeurs d'E.P.S. ne soient pas trop éloignées des goûts de leurs élèves.

L'instauration d'une épreuve d'E.P.S. obligatoire au baccalauréat défend les intérêts du corps des enseignants d'E.P.S., même si, elle n'a pas été conçue pour cela par les pouvoirs publics et même si, l'unanimité n'est pas faite parmi ces enseignants⁽¹⁾.

C'est éclairé par tout ce qui précède que nous pouvons interpréter la position très partagée d'un professeur d'E.P.S. de l'époque⁽²⁾ pour qui les épreuves d'E.P.S. au B.E.P.C. « et surtout au Baccalauréat »⁽³⁾ sont une « heureuse réalité »⁽³⁾, mais qui ajoute avec une pointe de regret : « ce n'est malheureusement que par ce biais de l'examen qu'une chance réelle est donnée aux élèves, et surtout aux parents de prendre conscience de la portée, de la valeur de notre discipline »⁽³⁾.

(1) « Ayant vécu cette naissance avec nos premiers élèves nous dirons très simplement que 1959 c'est le début d'un bachotage qui contraste avec une grande liberté d'action. C'est la fin d'une E.P.S. libre de ses choix et guidée presque exclusivement par le développement de la santé des élèves. C'est par contre le début d'une ère d'évaluation qui place les élèves non plus devant leurs difficultés physiques, leurs faiblesses, leurs malformations mais devant un programme qu'il faut maîtriser pour avoir le baccalauréat » Andrieu (1992a, p.49).

(2) Yves Poezevara, Professeur d'E.P.S. au Lycée de garçons de Rennes.

(3) Poezevara (1961, p.21).

Autrement dit, cette nouvelle imposition scolaire pour les élèves, est pour les enseignants d'E.P.S. à la fois une heureuse réalité et un mal nécessaire. Elle préfigure le souci quasi obsessionnel de l'évaluation d'aujourd'hui et constitue une étape intermédiaire vers l'intégration de l'épreuve d'E.P.S. dans le groupe I des épreuves du baccalauréat où cette fois, ce ne seront plus seulement les points au-dessus de la moyenne qui seront pris en compte : un candidat pouvant désormais perdre (ou gagner comme avant 1959), des points à cause de l'E.P.S.

Que la gymnastique soit sanctionnée par une note lors des examens scolaires était déjà une revendication de l'Union des professeurs de gymnastique de France⁽¹⁾ à la fin du XIX^e siècle.

Au lendemain de la Libération Gantheret, alors Directeur du Centre Régional d'Education Physique de Dijon, pense que « nous nous acheminons peu à peu vers l'épreuve physique *obligatoire*⁽²⁾ au Certificat d'études, avec note comptant à l'examen comme pour les autres disciplines »⁽³⁾. Il qualifie cette obligation de « petite révolution dans le premier degré »⁽³⁾ dont toute

(1) Créée le 8 mars 1884.

(2) Souligné par nos soins.

(3) Gantheret N.(1950, p.11).

l'importance sera bientôt admise, car l'enjeu est la « reconnaissance officielle de la nécessité de l'Education Physique et Sportive à l'Ecole primaire »⁽¹⁾.

Dans l'enseignement du Second degré, pour Gaston Roux, en 1953, alors Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, l'action reconnue si nécessaire de l'éducation physique est insuffisante par rapport aux besoins réels et de pénurie. Aussi pose-t-il la question : « sincèrement, n'est-il pas justifié de lui apporter le stimulant des épreuves *obligatoires*⁽²⁾ aux examens ? »⁽³⁾.

Sa réponse est que, quelle que soit la valeur éducative de l'éducation physique son efficacité réclame « qu'un enseignement *obligatoire*⁽²⁾ tout au long de la scolarité soit sanctionné au moment de l'examen »⁽⁴⁾.

Ainsi, à discipline *obligatoire* devrait correspondre une épreuve *obligatoire* dans les examens scolaires, car, aussi attrayantes que soient les activités d'Education

(1) Gantheret K. (1950, p.11).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Roux G. (1953, p.2).

(4) Ibid., p.3.

physique, « l'expérience prouve que l'importance qui leur est accordée par les enfants - et leurs parents - croît avec la place qu'elles occupent dans l'examen »⁽¹⁾.

Autrement dit, et ce, de la base au sommet de la hiérarchie de l'Education physique et sportive scolaire, les épreuves obligatoires d'E.P.S. sont un biais, un moyen (coercitif), jugé indispensable, pour faire reconnaître la valeur de cette discipline.

« L'heureuse réalité »⁽²⁾ perd un peu de sa splendeur, car les enseignants d'E.P.S. qui ne sont pas dupes, anticipent sur les risques de bachotage, mais tout se passe comme si, les intérêts corporatistes l'emportaient sur l'intérêt des élèves. Les pouvoirs publics ne feront que renchérir lorsque dans les Instructions Officielles du 21 août 1962 ils rappelleront que « les instructions en vigueur imposent pratiquement au personnel d'E.P.S. une série d'activités définies ci-après par ordre de priorité : 1° Préparation aux épreuves sportives des examens scolaires. 2° Organisation des épreuves cotées des compétitions trimestrielles.

(1) Roux G. (1953, p.3).

(2) Pozevara (1961, p.21).

3° Initiation et entraînement aux activités de sport et de plein air »⁽¹⁾ etc...

L'intégration massive des activités sportives au sein des pratiques de l'E.P.S. scolaire fournit aux enseignants de cette discipline un fonds culturel dans lequel ils vont pouvoir sans cesse puiser et, en faisant subir un traitement didactique et pédagogique aux sports, ils ouvrent la voie permettant la passage d'une E.P.S. *discipline* ⁽²⁾ d'enseignement à une E.P.S. *matière*⁽³⁾ d'enseignement.

On se souvient de la réflexion qu'Hébert, dans les années 1920 mettait en exergue sur la couverture de sa Revue⁽⁴⁾ : « L'éducation physique doit être une oeuvre scolaire. Aux Maîtres de la réaliser »⁽⁴⁾.

Cette réalisation initialement et encore dominée par les physiologistes et les médecins - étant entendu qu'il

(1) Ministère de l'Éducation Nationale (1967, p.134).

(2) Rappel : selon Arnaud (1981b, p.11), une discipline d'enseignement peut être définie comme « l'ensemble des savoirs, des connaissances, des savoir-faire dont l'acquisition est jugée utile pour la formation ou l'instruction de l'individu et son insertion dans la société. Trois critères semblent la caractériser : l'intégration dans les programmes scolaires, la représentativité culturelle et l'utilité des savoirs dispensés ».

(3) « Le statut de matière d'enseignement ne s'acquiert que par l'élaboration d'un *contenu* à la fois *structuré* et *hiérarchisé* » Arnaud (1981b, p.11).

(4) À titre d'exemple ; *L'Éducation Physique*, n°1, 14^e année, 15 mai 1922.

ne faut pas confondre les gymnastiques et l'Education physique, même si elle en procède, comme construction originale scientifique (Demeny), virile et morale (Hébert) - , devient de plus en plus la chose des enseignants d'E.P.S. grâce au sport désormais intégré et légitimé par le biais des épreuves d'E.P.S. obligatoires dans les examens scolaires en général, et au baccalauréat en particulier.

Cette manne sportive offre aux enseignants d'E.P.S. de nombreux avantages :

1) Avec les techniques propres à chaque sport les enseignants possèdent désormais un contenu d'enseignement structuré, rationnel, se prêtant à de nombreuses mesures et contrôles qui font ressembler l'E.P.S. aux autres matières.

2) L'organisation du calendrier sportif caractérisé par l'alternance, entraînement - compétition inspirera une expérience pédagogique qui est restée célèbre dans l'histoire de la discipline E.P.S. : celle du Lycée de Corbeil-Essonnes⁽¹⁾, les élèves étant répartis dans des groupes « hétérogènes stables »⁽²⁾, les séances de

(1) Décrite dans la *Revue E.P.S.*, n°75, pp13-26.

(2) *Ibid.*, p.17.

« matches »⁽¹⁾ alternant avec les séances d' « entraînement »⁽¹⁾ et se combinant avec les « compétitions inter-classes »⁽²⁾, sans oublier l'Association sportive comme « lieu où progresse l'élite ». Cette expérience, qui en inspirera beaucoup d'autres, a pour conséquence de modifier profondément et durablement l'organisation pédagogique de la classe et des classes entre elles, pendant les horaires d'E.P.S.

2) L'analyse des spécialités sportives doit beaucoup à l'ergonomie à la biomécanique à la physiologie etc, ce qui donne aux professeurs d'E.P.S., qui reçoivent une formation en quatre ans, des arguments scientifiques et techniques pour justifier leurs pratiques pédagogiques. Ils augmentent ce faisant leur autonomie (relative), vis-à-vis de la tutelle médicale en même temps qu'ils installent la concurrence avec les cadres sportifs les plus qualifiés, en particulier les Conseillers Techniques Nationaux et Régionaux, à partir de leur création en 1958.

4) Enfin, le souci des enseignants d'E.P.S. de faire obtenir à leurs élèves la meilleure note possible lors des épreuves d'E.P.S. des examens scolaires, ce qui suppose en amont l'acquisition de la maîtrise d'un

(1) Décrite dans la *Revue E.P.S.*, n°75, mai 1965, p.19.

(2) *Ibid.*, p.20.

ensemble diversifié de techniques sportives⁽¹⁾, conduit ces enseignants à s'intéresser de plus en plus aux *théories de l'apprentissage* et à la *psychologie de l'enfant*.

Ainsi, l'intégration grandissante des pratiques sportives en Education physique, en 1959, par le biais des épreuves d'E.P.S. obligatoires au baccalauréat, renforce-t-elle la position scolaire des enseignants d'E.P.S. disposant, grâce au sport et aux valeurs⁽²⁾ qui lui sont alors attribués, d'un contenu, d'une *quasi-matière* qui tend à les faire ressembler aux enseignants des autres disciplines scolaires.

Avec l'exemple de l'institutionnalisation des épreuves d'E.P.S. au baccalauréat, la *logique d'alignement* est au coeur de l'articulation entre les processus de *scientifisation*, de *scolarisation*, de *sportivisation*, d'*éclectisme* et de *corporatisme*, étant entendu qu'il ne s'agit là que d'une tentative de s'approprier le concret et non de la genèse du concret lui-même.

(1) Y compris en gymnastique, appelée désormais gymnastique sportive dont les modalités de pratiques n'ont que très peu de rapports avec les usages hygiéniques et sanitaires de la gymnastique de maintien par exemple.

(2) Distraction, activité de compensation, spectacle populaire, exceptionnel moyen d'éducation, précieux facteur d'épanouissement de la personnalité et moyen de promotion humaine. D'après Maurice Herzog dans la préface de *Essai de Doctrine du sport*, 1965.

Cependant, la confusion entre E.P.S. et Sport, parce qu'elle existe dans les pratiques ne tarde pas à s'installer, aussi, dans les cerveaux. Sous peine de disparaître de l'univers scolaire les agents du champ de l'E.P.S., à commencer par ceux qui occupent les positions les plus élevées, et qui donc risquent de perdre gros, vont déployer beaucoup d'énergie pour montrer la spécificité de l'E.P.S. et s'efforcer d'expliquer pourquoi cette discipline ne doit pas être confondue avec le sport : la *logique de démarquage* fonctionne ici à plein régime.

A cet exercice périlleux s'ajoute la nécessité de tenter d'élaborer une synthèse entre les différents courants existants en E.P. dans les années 1960, ce qui rendra la tâche d'autant plus délicate aux rédacteurs⁽¹⁾ des Instructions officielles de 1967. C'est ce texte que nous allons examiner maintenant.

(1) Delaubert R. et Roger G.. D'après Andrieu (1990, p.95). Respectivement Inspecteur Principal Pédagogique (I.P.P.) , Secrétaire de la Commission Pédagogique des I.P.P. (Delaubert), et Président du Comité d'études et d'Informations Pédagogiques de l'éducation physique et du sport (Roger G.). Ce Comité , fondé en 1950 par l'Amicale des Anciens élèves de l'E.N.S.E.P. transforme les Notes techniques en *Revue E.P.S.*

2.4- Les Instructions Officielles de 1967 : la recomposition d'un nouvel électisme

Tout à fait conscient que les règlements officiels que sont les Instructions Officielles ne sauraient être confondus avec la réalité concrète, bien qu'ils en soient issus : « en vérité, les textes nouveaux viennent légitimer une pratique pédagogique qui, sans être généralisée, est déjà largement répandue »⁽¹⁾, notre intérêt pour ce texte, à ce stade de notre travail et dans le cadre de notre travail repose sur trois raisons :

1) L'électisme « étroit »⁽²⁾ de 1959 cède la place à un électisme dont le sport est la composante principale.

2) Les Instructions Officielles de 1967 ont une valeur de *charte*⁽³⁾ dans laquelle se reconnaissent la majorité des *praticiens*⁽⁴⁾ du Corps des enseignants d'E.P.S.⁽⁵⁾, en particulier autour d'une idée essentielle dans la construction de l'identité E.P.S. : *celle-ci ne doit pas être confondue avec le sport.*

(1) Delaubert (1968, p.6).

(2) Selon le mot de Parlebas (1985, p.26).

(3) « La charte, c'est l'idée que se font les membres de leur institution, et la définition qu'en donne la communauté » Malinowski, 1944 (1968, p.45).

(4) Car nombreux sont les *théoriciens* de l'E.P.S. qui ont critiqué et critiquent encore les Instructions Officielles de 1967 : Thibault (1972, p.193); Le Boulch (1977, p.234); Thomas (1977, pp.50-51); Chauvier (1982, p.62); Arnaud (1983, p.53); Le Boulch (1983, p.46); Parlebas (1985, p.26); Parlebas (1986, p.7); Brohn (1986, pp.3-15); Rauch (1986, p.177); Paris (1987, p.115).

(5) Lors d'une consultation nationale, en 1980, les enseignants d'E.P.S. confirment les objectifs généraux et spécifiques assignés à l'E.P.S. en 1967. D'après Hébrard (1986, pp.32-33).

3) Ce texte passé, n'est pas du tout dépassé, il est toujours d'actualité comme le confirme en 1986 l'Inspecteur général Pineau : « les Instructions Officielles de 1967 demeurent une référence pertinente et adaptée, pour l'essentiel⁽¹⁾, aux exigences contemporaines du système éducatif, notamment en ce qui concerne le rôle de l'Education Physique et Sportive et sa place dans l'Education générale »⁽²⁾.

2.4-1. Un éclectisme dans lequel le sport domine

Il est absolument indéniable que, parmi toutes les activités physiques programmées⁽³⁾, le sport « doit⁽¹⁾, dans la majorité des cas, tenir la plus grande place »⁽⁴⁾.

Toutefois, ce serait une erreur grave de réduire les pratiques préconisées dans les Instructions Officielles de 1967, aux seules pratiques sportives, car « ces

(1) Souligné par nos soins.

(2) Pineau (1986, p.50).

(3) Les Instructions Officielles de 1967 sont assorties d'une « Programmation des activités physiques et sportives dans les établissements scolaires du second degré » C.N.D.P. (1977, p.17), dans laquelle sont combinés les objectifs et les moyens, sont réparties les séances types en fonction du sexe et des classes (scolaires) et sont détaillés le programme propre à chaque activité selon la classe et le sexe.

(4) Centre National de Documentation Pédagogique (désormais C.N.D.P.), (1977, p.51).

(instructions restent encore un compromis »⁽¹⁾ entre différentes tendances, les partisans de chacune d'entre elles valorisant plutôt telle ou telle pratique, sportive ou non.

Plus exactement et plus subtilement :

« à partir d'un même geste, il est possible d'obtenir des effets éducatifs différents, selon l'intention pédagogique du maître et du professeur »⁽²⁾.

Une telle articulation entre, l'extériorité « à partir d'un même geste » et l'intériorité « l'intention pédagogique du maître et du professeur » orientée vers la recherche d'« effets éducatifs différents », d'une part n'est pas sans rappeler une certaine philosophie phénoménologique et d'autre part suggère quelques remarques :

1) Parce que, « à la différence d'autres disciplines »⁽²⁾, l'Education physique « ne s'appuie pas

(1) Thomas (1977, p.51).

(2) C.N.D.P. (1977, p.54).

sur une matière préexistante et constituée hors d'elle-même »⁽¹⁾, les *praticiens* de l'Education physique sont sans cesse face à leurs élèves et à leur conscience, contraints de légitimer les activités et les gestes qu'ils utilisent, en fonction de finalités censées être liées à la pratique de ces activités et de ces gestes : ce que, sur le mode de l'euphémisation, les rédacteurs des Instructions Officielles de 1967 ont exprimé de la façon suivante : « elle [l'éducation physique] repose, sur des activités et des gestes dont elle légitime l'emploi et qu'elle organise en fonction des fins qu'elle leur assigne »⁽¹⁾.

2) L'extrême ambiguïté de l'E.P.S. scolaire tient au fait que cette discipline apparemment et résolument pratique est en réalité et aussi de la *morale en action*⁽²⁾. L'absence de matière en 1967 et le flou concernant les contenus actuels font que :

L'Education physique et sportive scolaire est à la fois et complètement une pratique et une morale. Ces deux aspects sont indissociables.

(1) C.N.D.P. (1977, p.54).

(2) Ce que confirment, et le genèse de cette discipline, et les entretiens que nous avons réalisés avec des praticiens de l'E.P.S. et sur lesquels nous reviendrons dans une troisième partie.

3) Sans oublier un seul instant que : « toute vie sociale est essentiellement pratique »⁽¹⁾, il n'est pas vain de chercher à identifier, à classer et à comprendre les intentions éducatives qui orientent les pratiques pédagogiques et didactiques des enseignants d'E.P.S.⁽²⁾. ainsi que, les conditions de production de ces intentions et de ces pratiques, à commencer par leurs conditions *historiques* de production. En effet, bien que le souci d'innovation soit très présent, la part de tradition reste importante⁽³⁾ chez les enseignants d'E.P.S. qui, aujourd'hui comme en 1967, portent les stigmates d'un péché originel, qu'ils n'ont pourtant pas commis, mais dont ils héritent de leurs prédécesseurs depuis l'époque où ils étaient acrobates et peu instruits.

En 1967, parmi les nombreuses activités physiques inscrites dans la programmation, seulement trois catégories ne sont pas sportives, il s'agit de :

- l'éducation physique utilitaire et professionnelle;
- la gymnastique non sportive;
- la danse et les autres activités d'expression corporelle.

(1) Marx et Engels, 1932 (1982, p.53).

(2) Que nous étudierons dans une troisième partie.

(3) Ce que montre la Thèse de Marsenach (1981), portant sur « les pratiques pédagogiques des enseignants d'E.P.S., tradition ? innovation ? ».

Ceci indique que, même si les sports dominent⁽¹⁾ parmi les pratiques préconisées, il n'y a pas d'exclusivité sportive car, les enseignants d'E.P.S. sont tenus d'« envisager clairement toute la gamme des *activités*⁽²⁾ sportives ou non, qui s'offrent à eux pour servir à l'éducation physique des jeunes »⁽³⁾.

La dominance sportive n'empêche en rien la survivance et l'émergence d'un certain nombre de pratiques qui font que l'E.P.S. reste *éclectique*, malgré le changement. L'éclectisme des pratiques est redoublé par celui des intentions éducatives.

En effet, l'analyse des « intentions éducatives » énoncées dans les Instructions Officielles de 1967 montre que les rédacteurs se sont efforcés de réaliser une synthèse prenant en compte les aspects les plus caractéristiques des différentes tendances émanant des groupements et des individualités, en présence et en concurrence, dans le champ de l'E.P.S. scolaire.

(1) Sont inscrits au programme : Athlétisme, Natation, Gymnastique sportive, Jeux pré-sportifs, Sports collectifs, Autres sports (tennis, sports de combat, haltérophilie, etc...). D'après C.N.D.P. (1977, p.35).

(2) En italiques dans le texte.

(3) C.N.D.P. (1977, p.17).

C'est ainsi que :

- la « contribution au développement organique et foncier »⁽¹⁾ et l' « adaptation de l'organisme aux variations du milieu physique »⁽¹⁾ renvoient à Hébert et ses héritiers;
- l'« adaptation physiologique à l'effort » le « développement de l'appareil circulatoire et respiratoire »⁽¹⁾; la « résistance à la fatigue »⁽¹⁾ et la « musculation cardiaque »⁽¹⁾ sont typiques de la Méthode naturelle et de la robusticité chère à Bellin du Coteau qui est l'un des fondateurs de la Méthode sportive;
- l'« action sur les facteurs physiologiques et psychologiques de la conduite motrice »⁽¹⁾ sont la preuve de l'influence récente de Le Boulch et de celle de Parlebas. Le Boulch mettant l'accent sur les « facteurs perceptifs de la conduite »⁽¹⁾. Parlebas définissant, dès 1967, « l'éducation physique comme une pédagogie des conduites motrices »⁽²⁾.
- le « développement de l'initiative des jeunes et du sens de leur responsabilité dans le groupe et dans la société (respect des règles, sens de la coopération) »⁽¹⁾ est une des caractéristiques de la Méthode sportive et

(1) C.N.D.P. (1977, p.34).

(2) Parlebas (sept 1967, p.19).

atteste, bien qu'il s'en défende⁽¹⁾, de l'influence de Robert Mérand, du Cercle d'Etudes Central⁽²⁾ de la F.S.G.T. et de tous les sympathisants des stages Maurice Baquet qui se tiennent à Sète depuis l'été 1965. Il est à noter que Robert Mérand se verra confier en novembre 1967, la présidence de l'organisme qui succède au Cercle d'Etude Central sous le nom de Conseil Pédagogique et Scientifique (C.P.S.), René Moustard prenant en charge le secrétariat.

Ainsi, autant par les pratiques préconisées que dans les intentions éducatives, les Instructions Officielles de 1967 ont-elles un caractère éclectique marqué, mais parce que « dans cet ensemble, la place des activités sportives est prépondérante »⁽³⁾, dans cet éclectisme, le sport domine.

(1) Lors d'un entretien dont le texte a été publié en avril 1984 dans la *Revue E.P.S.* n°186, pp.5-10, à la question « On vous attribue souvent le statut de maître à penser, de leader, d'instigateur du courant sportif de l'E.P.S.; on vous perçoit aussi quelquefois, comme l'inspirateur des Instructions Officielles de 1967. Reconnaissez-vous ces paternités multiples ? », Robert Mérand a répondu, en ce qui concerne les Instructions Officielles qu'elles ont été « l'oeuvre collective d'une commission pédagogique où toutes les tendances ont été représentées. (...) N'ayant pas été désigné pour faire partie de la dite commission, n'ayant pas été convoqué pour une audition, je dois en conclure que le statut de leader, d'instigateur du courant sportif a été confié à des personnalités dont j'ignore les noms ». Mérand (1984, p.5).

(2) « Les stages de dirigeants, les conférences, soirées et week-end d'études déboucheront sur la nécessité de la mise en place d'une instance de rationalisation, d'élaboration et de coordination. Telle sera, à partir de 1963, la vocation du Cercle d'Etude Central ». Deletang (1983, p.53).

(3) C.N.D.P. (1977, p.56).

Faut-il à partir de cette observation en déduire que les enseignants d'E.P.S. sont devenus des entraîneurs ?

Il nous semble que non, et pour tenter de le montrer, nous allons procéder à une "lecture" des Instructions Officielles de 1967, comme charte identitaire des professionnels de l'E.P.S. scolaire.

2.4-2. La charte identitaire des professionnels de l'E.P.S. scolaire

Certes les Instructions Officielles de 1967 ont fait l'objet de multiples critiques de la part des théoriciens de l'E.P.S., mais pour les praticiens elles représentent sinon la lettre, du moins l'esprit d'une définition large de l'E.P.S. acceptable par tous, en ce qu'elle *intègre le sport sans toutefois être confondue avec lui*. Sinon, on ne comprendrait pas pourquoi les enseignants d'E.P.S. des années 1980 confirmeraient les objectifs généraux et spécifiques assignés à l'E.P.S. en 1967⁽¹⁾.

(1) Rappel : résultats d'un sondage national exposé dans Hébrard (1986, pp.32-34).

Il ne s'agit pas pour nous de savoir si les Instructions Officielles entérinent des pratiques déjà existantes ou si au contraire elles sont destinées à modifier les conduites professionnelles des enseignants d'E.P.S., ce qui nous intéresse dans les Instructions Officielles de 1967 c'est, de la part de leurs rédacteurs, d'avoir participé à la construction socio-historique d'une *identité Education physique et sportive* non réductible à l'*identité Sport* bien qu'elle en procède largement.

En effet, dans les années 1960, pour les enseignants d'E.P.S. ne pas intégrer le sport parmi les activités qu'ils proposaient à leurs élèves c'était à la fois, s'opposer à la politique sportive de l'Etat gaulliste et s'exposer au désintérêt des élèves et des parents pour une discipline déjà peu prestigieuse.

Mais, d'une autre côté, épouser complètement la politique sportive mise en place dès 1958 par le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, c'était risquer d'être complètement assimilé à des cadres sportifs, à des entraîneurs, ce que les enseignants d'E.P.S. n'ont jamais

voulu être, dans le cadre des horaires obligatoires d'E.P.S. (1).

Dans la construction identitaire E.P.S., si le *physique* est ce qui caractérise l'objet avec lequel et sur lequel travaillent les enseignants d'E.P.S.? le *sport* ou plus exactement sa forme euphémisée les *activités physiques et sportives* constituent la matière d'enseignement. Toutefois, la fonction à laquelle ces enseignants sont le plus attachés est la fonction *d'éducateur*, car, elle justifie et légitime leur présence au sein de l'institution scolaire conçue comme instance nationale de socialisation obligatoire, gratuite, laïque et républicaine.

Après l'ouvrage de Maurice Baquet (1942), *Education sportive*, les Instructions Officielles de 1967 constituent, à notre avis, le texte le plus explicite de ce qu'est l'identité des professionnels de l'Education physique et sportive scolaire, beaucoup plus d'ailleurs comme *identité à diffuser pour autrui*, que comme identité pour soi, dans la mesure où les agents de l'E.P.S. qu'ils soient praticiens ou théoriciens sont profondément divisés sur le rôle et la place du sport en E.P.S..

(1) Ce qui ne les empêchait pas d'être entraîneurs dans les clubs sportifs civils et de jouer le rôle d'entraîneur lors des compétitions et des entraînements organisés dans le cadre de l'association sportive, cellule de base de l'Association du Sport Scolaire et Universitaire (l'A.S.S.U.) faisant suite en 1963 à l'Office, du Sport Scolaire et Universitaire, (O.S.S.U.).

L'essentiel du texte tient en quelques formules claires et nettes qui s'emboîtent et articulent trois trilogies :

- E.P.S., A.P.S.⁽¹⁾ et sport;
- Civilisation, Travail et Santé;
- Nature, Culture et Education.

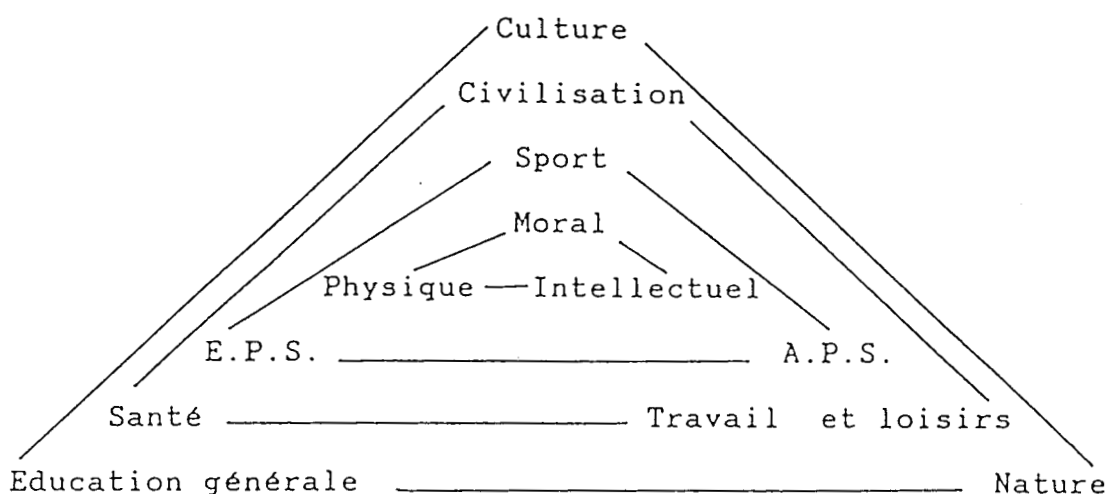


Schéma des trilogies et de leur articulation, justifiant la place de l'E.P.S. dans l'éducation générale, construit à partir de l'analyse des Instructions Officielles de 1967.

(1) A.P.S. : Activités Physiques et Sportives.

Au centre de ce dispositif conceptuel⁽¹⁾ se trouve l'idéologie du progrès : « Notre époque est marquée par la croyance dans le progrès matériel et spirituel »⁽²⁾. L'individu est « conçu dans sa totalité »⁽³⁾, et l'E.P.S. contribue à « la formation de sa personnalité en l'aidant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et moralement »⁽³⁾.

L'E.P.S. est une discipline d'enseignement dont les activités physiques et sportives constituent « la matière »⁽³⁾.

L'E.P.S., en tant qu'elle agit sur la nature d'un individu en s'adressant à la fois à son corps et à son esprit, le rend capable de réaliser ce qui est considéré comme souhaitable dans notre civilisation, et constitue de ce fait « un authentique et important domaine de l'éducation générale »⁽³⁾.

Loin d'être séparable des autres modes d'éducation, l'éducation physique constitue « la condition et

(1) Dont le schéma ci-après s'efforce de figurer la structure sous-jacente au delà de la hiérarchie des idées avancées.

(2) Instructions Officielles, 1967, C.N.D.P. (1977, p.54).

l'accompagnement *nécessaire*⁽¹⁾ de tout autre mode d'éducation » car elle a pour objet « l'acquisition de la santé »⁽²⁾.

Les activités physiques sont des activités socialement intégrées et « on ne saurait négliger non plus l'interdépendance qui existe entre les activités physiques et les fondements culturels de notre civilisation »⁽²⁾.

Les activités physiques et sportives « relèvent de notre culture »⁽³⁾, elles contribuent de plus, « à l'accroître et à la diffuser »⁽³⁾. Dans le domaine scientifique les activités physiques et sportives suscitent différents travaux en technique, biologie et sciences humaines. Les activités physiques et sportives contribuent de ce fait « à préparer, suivant les normes aujourd'hui convenables, l'homme de demain »⁽³⁾.

Dans leur effort de clarification entre E.P.S. et Activités physiques et sportives, les rédacteurs des Instructions Officielles de 1967 insistent sur le fait

(1) Souligné par nos soins.

(2) Instructions Officielles de 1967, C.N.D.P. (1977, p.53).

(3) Ibid., p.54.

que l'Education physique « ne doit plus être confondue avec certains des moyens qu'elle utilise »⁽¹⁾ car, « lorsqu'elle se constitue en matière d'enseignement⁽²⁾, il y a lieu de parler, pour désigner l'ensemble de ces moyens d'activités physiques et sportives »⁽¹⁾.

A ce stade de notre travail, nous émettons l'hypothèse que les Instructions Officielles de 1967 consacrent l'expression Activités physiques et sportives (A.P.S.) définies comme *matière* de la *discipline* appelée Education physique et sportive (E.P.S.).

D'une façon plus générale « on ne saurait négliger non plus l'interdépendance qui existe entre les activités physiques et les fondements culturels de notre civilisation »⁽³⁾. Or, le sport est une activité physique.

Le sport, envisagé dans une perspective positive puisque lié à « la croyance dans le progrès matériel et spirituel »⁽³⁾, influence les conduites et génère des

(1) Instructions Officielles 1967, C.N.D.P. (1977, p.54).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Ibid., (1) p.53.

apprentissages, car « il se pratique selon des règles et engendre des comportements qui se réfèrent aux valeurs couramment admises dans la société »⁽¹⁾.

Dans cette civilisation technicienne et urbaine le sport « participe directement »⁽²⁾ à la croyance dans le progrès matériel et spirituel, et ce que proposent les rédacteurs des Instructions Officielles de 1967, n'est rien moins qu'une certaine conception de l'humanisme puisque le sport cherche « non seulement à dégager un type humain dans sa perfection »⁽¹⁾, mais également « à accroître, par le compétition et le travail acharné qu'elle exige, les possibilités de l'homme »⁽¹⁾.

Dans les années 1960, le loisir est aussi une valeur montante⁽³⁾ et les activités physiques et sportives, sont de plus en plus considérées comme des activités réparatrices, suite aux méfaits du travail et d'un style de vie souvent urbanisé : « les contraintes croissantes qu'imposent les techniques de la vie quotidienne rendent

(1) Instructions Officielles de 1967, C.N.D.P. (1967, p.54).

(2) Ibid., p.53.

(3) Dunazedier écrit en juin 1967 (un peu avant la publication des Instructions Officielles) dans la *Revue L'Homme Sain*, p.128 : « le loisir se valorise alors que le travail, au contraire, a moins de valeur pour l'homme moderne ».

de plus en plus nécessaires les mouvements de compensation et de délasserement, au sein desquels les activités physiques et sportives tiennent une place capitale⁽¹⁾ »⁽²⁾.

Ainsi, parce que « l'éducation physique et sportive doit par ailleurs être l'écho *sur le plan éducatif*⁽³⁾, de l'importance croissante du sport comme fait de civilisation »⁽²⁾, les enseignants d'E.P.S., en tant qu'éducateurs, ont-ils légitimement leur place au sein du système scolaire conçu comme l'un des éléments du système éducatif sociétal.

En ce sens, les Instructions Officielles de 1967 constituent la charte identitaire dans laquelle, encore aujourd'hui, les professionnels de l'E.P.S. se reconnaissent, en particulier parce que dans ce texte la preuve est faite que l'E.P.S. fait partie intégrante de l'éducation générale.

(1) À ce propos Dunazedier (1967, p.129) écrit : « En tant que loisir, l'activité sportive devrait, pour répondre aux besoins, répondre de plus en plus à trois fonctions : fonction de dépassement (performance), fonction de divertissement (jeu), fonction de délasserement (relaxation) ».

(2) Instructions Officielles de 1967, C.N.D.P. (1977, p.54).

(3) Souligné par nos soins.

2.4-3. 1967 : la fondation d'une E.P.S. moderne
intégrée dans l'éducation générale

Malgré les nombreuses critiques des Instructions Officielles de 1967, dont nous avons déjà fait part, formulées par des théoriciens de l'E.P.S., il reste à expliquer pourquoi la majorité des praticiens y sont attachés.

Notre hypothèse à ce sujet est que les rédacteurs des Instructions Officielles de 1967 ont produit un texte dans lequel l'alliance réussie entre une Education physique devenue moderne, c'est-à-dire sportive, et une éducation générale incluant l'éducation physique, au même titre que l'éducation intellectuelle et l'éducation morale, apparaît comme solide et durable, en même temps qu'elle s'enracine dans le passé.

En effet, l'éducation générale comme projet, renvoie à l'éducation intégrale, elle-même héritière de l'idée révolutionnaire (1789) d'éducation complète.

Mais tout ceci demeure à l'état d'idées, et la première réalisation d'une éducation complète au sein du système scolaire remonte à l'époque de la Commune de

Paris, « sous l'impulsion d'Edouard Vaillant⁽¹⁾, délégué à l'Enseignement »⁽²⁾ avec comme acteur principal « le très agité et très curieux Jules Allix⁽³⁾ »⁽²⁾ qui institue des écoles de musique, de dessin et veut former des cadres civils et compétents en gymnastique à un moment où (1871), celle-ci est dominée par des instructeurs militaires. Cette initiative ne durera pas plus que le temps de la Commune.

La seconde réalisation d'envergure aura lieu à l'orphelinat de Cempin, dans l'Oise, de 1880 à 1894, où Paul Robin⁽⁴⁾ « pédagogue et adepte d'Auguste Comte, libre-penseur et défenseur du droit, pour chacun, de développer le plus complètement possible toutes ses facultés physiques et intellectuelles »⁽⁵⁾ s'efforcera de mettre en pratique une éducation intégrale c'est-à-dire à la fois « physique, intellectuelle et morale »⁽²⁾ avec des enfants de 5 à 14 ans.

(1) Edouard Vaillant (1840-1915).

(2) Thibault (1977, p.206).

(3) Jules Allix (1818-1897). Personnage qui se disait simultanément, à une époque où cela était peu courant, professeur de sciences et professeur de gymnastique. D'après Thibault (1917, p.283).

(4) Paul Robin (1837-1912). Normalien (1858-1861). Publie vers 1870 un projet éducatif original intitulé *Sur l'enseignement intégral*. Ses idées seront discutées au Congrès de La Ligue Internationale des Travailleurs (Bruxelles, 1868) dans laquelle il militera pendant une dizaine d'années. Grâce au soutien de Ferdinand Buisson auprès du Conseil Général de la Seine, gestionnaire de l'Orphelinat Prévost, il est nommé directeur de cet établissement et obtient l'accord de l'administration pour l'application de son plan général d'éducation dans lequel, l'éducation physique tient une place importante. D'après Zoro (1936, p.152).

(5) Zoro (1986, p.152).

Paul Robin fera appel pour l'éducation physique à des activités variées : natation, vélocipédie, gymnastique, athlétisme, jeux libres ou organisés, danses et mesures anthropométriques⁽¹⁾.

Pour lui, « un véritable intégral est à la fois théoricien et praticien ; il réunit les deux qualités systématiquement séparées par la routine (...) il est à la fois le cerveau qui dirige et la main qui exécute, le savant et l'ouvrier »⁽²⁾.

Les rédacteurs des Instructions Officielles de 1967 s'inscrivent dans cette perspective et font de l'enseignant d'E.P.S. un « intégral ».

Cet intégral est un "savant" puisque « l'éducateur physique a le devoir d'utiliser à plein les ressources qui lui sont propres. Il met à jour ses connaissances scientifiques et techniques et se tient au courant, en particulier, de l'évolution du sport »⁽³⁾.

(1) D'après Zoro (1986, p.152).

(2) Paul Robin, cité par Thibault (1977, p.207).

(3) Instructions Officielles, 1967 C.N.D.P. (1977, p.58).

L'intégral de 1967 est aussi un "ouvrier", qui utilise les moyens matériels dont il dispose dans le cadre de son établissement et manipule (au sens propre du terme) les corps, surtout lors des aides⁽¹⁾ et des parades⁽²⁾ en gymnastique sportive.

Par ailleurs, et quelle que soit l'opinion de chacun concernant le régime de Vichy, il faut bien admettre que l'Education Générale et Sportive (1940-1944) est une des formes de l'éducation intégrale⁽³⁾ de sorte que lorsque les rédacteurs des Instructions Officielles de 1967, dans une longue introduction justifient « la place de l'éducation physique et sportive⁽⁴⁾ dans l'éducation générale⁽⁵⁾ », ils s'expriment en héritiers de l'Education Générale et Sportive entendue comme Education intégrale⁽⁶⁾.

(1) Aider en gymnastique, c'est participer de façon active à la réalisation du mouvement d'un exécutant en le poussant, en le tirant, en le soulevant etc...

(2) Parer en gymnastique, c'est se tenir prêt à intervenir physiquement, en cas de chute, afin d'éviter la blessure ou l'accident.

(3) « En particulier, le développement des demi-journées de plein air et, quand les circonstances s'y prêtaient, leur organisation autour de centres d'intérêts aussi bien intellectuels que physiques, d'une façon analogue à celle utilisée par Paul Robin, est un moment extrêmement positif qui ne doit pas être oublié dans une histoire de l'éducation intégrale » Thibault (1977, p.214).

(4) Souligné par nos soins.

(5) Instructions Officielles, 1967 C.N.D.P. (1977, p.53).

(6) En 1928, J. Gotteland alors Inspecteur Général de l'Instruction publique publie *Pour l'Education Intégrale, physique, intellectuelle et morale*.

Ainsi du *Programme d'éducation des instituteurs socialistes*⁽¹⁾ (1848), aux Instructions Officielles de 1967, en passant par l'Education Générale et Sportive une idée demeure : *l'éducation physique fait partie intégrante de l'Education, l'éducation physique est ce à défaut de quoi, l'éducation générale serait incomplète.*

C'est sur cette base, que les rédacteurs des Instructions Officielles de 1967 reconnaissant l'importance accordée aux pratiques, aux règles et aux valeurs sportives, tant au sein de la société globale que parmi les enseignants d'E.P.S. ont pu écrire : « l'éducation physique et sportive⁽²⁾, en tant qu'elle agit sur la nature d'un être humain, et plus particulièrement d'un enfant, pour le rendre capable d'accomplir librement certains actes et de viser certains buts considérés comme souhaitables dans une civilisation donnée, constitue un authentique et important domaine de l'éducation générale⁽²⁾ »⁽³⁾.

Dans une série d'articles intitulés « *Sur quelques problèmes concernant l'éducation physique* »⁽⁴⁾,

(1) Publié par G. Lefrançais, Pauline Roland et Perot, « dans le droit fil de l'éducation intégrale » Thibault (1977, p.203).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Instructions Officielles, 1967, C.N.D.P. (1977, p.53).

(4) Publiés dans la *Revue E.P.S.*, n°81, 82 et 83.

Jacques Ulmann, alors Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Lille avait tenu des propos assez semblables⁽¹⁾. Il convient d'ajouter que Jacques Ulmann a été et reste encore l'un des philosophes préférés de l'Inspection générale d'E.P.S., l'actuel Doyen Pineau⁽²⁾ s'y réfère souvent, comme d'ailleurs l'un de ses prédécesseurs à ce poste, Roger Delaubert⁽³⁾.

Enfin, on ne saurait conclure sur les Instructions Officielles de 1967 sans tenir compte des « raisons qui ont inspiré »⁽⁴⁾ leur rédaction, surtout quand elles sont exprimées par leurs principaux auteurs.

Pour Delaubert⁽⁴⁾ il s'agissait de :

1) « Faire obstacle à l'explosion de l'éducation physique, à son éparpillement en miettes⁽⁵⁾ »⁽⁴⁾.

(1) « l'éducation physique ne peut s'accommoder de l'oubli ou de la négligence du corps (...), l'éducation physique ne peut donc ne pas être tout à la fois la propédeutique et l'accompagnement, le prélude et le contrepoint de toute entreprise éducative. Elle est l'ensemble des moyens qu'emploie la culture pour assurer, par la conservation et le renforcement de la nature physique d'un être, son action sur la nature de cet être » Ulmann (1966, p.11) in *Revue E.P.S.* n°81.

(2) « Dès 1965, Jacques Ulmann écrivait : « lorsqu'on dit de l'éducation physique qu'elle s'attache à l'étude du mouvement humain, on n'a pas tort. Mais on n'a pas tout dit (...). Les fins de l'éducation physique ne pourront échapper à la nécessité qui s'impose à toute éducation : elles seront culturelles » Pineau (1992c, p.11).

(3) « On ne saurait tenir l'éducation physique pour une éducation authentique tant que l'on en ignore les buts » Ulmann (1965, p.), cité par Delaubert (1968, p.6).

(4) Delaubert (1968, p.6).

(5) à cet endroit Delaubert fait référence aux quatre articles publiés par Parlebas (1967) dans la *Revue E.P.S.* sous le titre général « l'éducation physique en "miettes" ».

Parlebas a lui aussi influencé les rédacteurs des Instructions Officielles de 1967 comme celles des années 1980, non pas comme Ulmann dans le domaine des finalités, mais dans celui de la recherche d'une *unité* et d'une *spécificité* de l'éducation physique liées à sa *scientificité* et à son *identité* autour et à partir d'une analyse des *conduites motrices*.

2) « Promouvoir une conception dynamique et vivante de l'éducation physique des enfants sains »⁽¹⁾. Il y a là une rupture avec la composante hygiénique qui a longtemps dominé l'Education physique scolaire⁽²⁾.

3) « Réserver une large place au sport »⁽¹⁾. Il s'agit de la consécration et de la légitimation du sport comme « moyen privilégié, mais non exclusif »⁽¹⁾ de l'E.P.S. d'où notre formulation à propos des Instructions Officielles de 1967 : la recomposition d'un nouvel éclectisme dans lequel le sport domine.

4) « Renforcer le courant d'une pédagogie moderne, vraiment active »⁽¹⁾, qui tienne compte des motivations de l'enfant et participe à la formation de l'être

(1) Delaubert (1968, p.6).

(2) Pour Andrieu (1990, p.96) l'éducation physique qui « était néfiante, soucieuse face aux dangers que l'activité athlétique apportait (...), devint conquérante, à l'image d'une politique intérieure et étrangère qui seable faire la guerre à la médiocrité ».

social⁽¹⁾ en lui offrant « l'occasion de vivre intensément en groupe afin qu'il y prenne conscience de sa liberté et de ses responsabilités »⁽²⁾.

5) « Unifier (...) le programme des activités éducatives, afin d'éviter l'incohérence de l'enseignement »⁽²⁾. Face à la réalité d'une Education physique éclatée et d'un Corps d'enseignants spécialisés en E.P.S. profondément divisé, l'introduction massive du Sport peut être considérée comme un moyen de créer une unité autour et à partir de la promotion d'un *sport éducatif*. En fait, il n'en sera rien, puisqu'aux formes, d'éclectismes déjà existants, est désormais ajouté l'éclectisme des pratiques sportives dans leur diversité pratique, institutionnelle et axiologique.

6) « Organiser rationnellement l'enseignement et la pratique des exercices »⁽²⁾. Cette sixième et dernière raison formulée par Delaubert s'inscrit dans une orientation des établissements scolaires tournés de plus en plus vers une logique industrielle et dont « le principe régulateur est le rendement »⁽³⁾. Dans ce domaine, non seulement la modernité des Instructions Officielles n'est pas douteuse, mais en plus, elle

(1) « Constituer cet être en chacun de nous [l'être social], telle est la fin de l'éducation » Durkheim, 1922 (1985, p.51).

(2) Delaubert (1968, p.6).

(3) Derouet J.L. (1989, p.224).

préfigurent ce qui deviendra l'un des maîtres mots et des pratiques dominantes de l'E.P.S. des années 1980 :
l'évaluation⁽¹⁾

Pour l'autre co-rédacteur des Instructions Officielles de 1967, Gaston Roger, celles-ci « sont résolument *novatrices*⁽²⁾ sur les points sensibles, héritages d'une histoire, qui à la longue devenait paralysante »⁽³⁾ car :

« - elles rejettent catégoriquement l'emploi des méthodes mais elles ont le souci d'en conserver les *apports originaux*⁽²⁾ ;

- elles font éclater la leçon classique au plan soigneusement minuté, mais elles poursuivent les mêmes *intentions éducatives*⁽²⁾ en les répartissant plus judicieusement ;

- elles permettent de dépasser le stade d'un étroit apprentissage des techniques au bénéfice d'une initiation plus extensive à *la vie d'équipe et de groupe*⁽²⁾ »⁽³⁾.

Bref, les Instructions Officielles de 1967 se présentent comme un nouvel éclectisme dans lequel *l'héritage* provient des anciennes Méthodes avec leurs meilleurs procédés et leurs principales finalités, la *nouveauté* réside dans l'intégration massive du sport et

(1) « Celle-ci ne peut être dissociée de l'acte d'enseignement », Compléments aux programmes et instructions des classes de collèges (Arrêté du 14 novembre 1985) in supplément au B.O. n°25 du 30 juin 1988, p.141.

(2) Souligné par nos soins.

(3) Roger G. (1967, p.6).

sa légitimation pendant les séances d'E.P.S. au cours desquelles est réalisée la synthèse de l'Education physique et de l'Education sportive, les perspectives étant celles d'une E.P.S. devenant de plus en plus semblable aux autres disciplines d'enseignement.

Cependant, qu'est devenue dans le même temps (1958-1969), la formation des enseignants ?

2.5- La formation des enseignants d'E.P.S. de
1958 à 1969 : démocratisation, élitisme,
universitarisation

Trois traits semblent caractériser l'évolution de la formation ou plus exactement des formations au cours de la période 1958-1969 :

- La *démocratisation* car le nombre d'enseignants d'E.P.S. augmentant, les seules E.N.S.E.P.S. ne suffisent plus pour les former d'une part, et d'autre part de nouvelles catégories d'enseignants d'E.P.S. sont, soit transformées, soit créées, ce qui accentue les divisions à l'intérieur du champ de l'E.P.S. scolaire;

- L'élitisme parce que pendant la période certains acteurs composant l'élite de la profession se distinguent en particulier par leur écrits, tandis qu'au milieu des années 1960 les élèves des E.N.S.E.P.S. s'émeuvent de la perte d'importance de leur « Ecole » et par conséquent du prestige de ceux qui y sont formés;

- L'*universitarisation* des formations marquée par la transformation des Instituts Régionaux d'Education Physique et Sportive (I.R.E.P.S.) en Unités d'Enseignement et de Recherche en Education Physique et Sportive (U.E.R.E.P.S.), ainsi que la suppression des deux Ecoles Normales Supérieures d'E.P.S., au cours de l'année 1969.

Nous analyserons les trois phénomènes dans ce qui paraît être leur ordre de succession, mais dont la chronologie et les ruptures mêmes, qu'elle contribue à faire émerger, cachent en réalité un certain nombre de pesanteurs, liées en particulier au péché originel de la profession.

2.5-1. La démocratisation du métier d'enseignant
d'E.P.S.

Si Michon a pu parler pour la période 1958-1969 « d'âge d'or du recrutement »⁽¹⁾, c'est parce qu'en effet le nombre des enseignants d'E.P.S. est passé de 6818 en 1958, à 16023 en 1969 c'est-à-dire qu'en onze ans les effectifs ont plus que doublé.

Cette augmentation concerne la catégorie des professeurs d'E.P.S. dont le nombre croît régulièrement au cours de la période :

1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
3679	3929	4003	4083	4283	4475	5024
1965	1966	1967	1968	1969		
5874	6404	6988	7733	7823 ⁽²⁾		

Toutefois, les Professeurs d'E.P.S. représentent, au cours de la période, environ une moitié des effectifs, ce qui signifie que l'autre moitié est composée d'autres

(1) Michon (1986, p.100)

(2) D'après Berge (1984, p.214).

catégories de personnel : les chargés d'enseignement d'E.P.S., les Maîtres d'E.P.S., les Professeurs adjoints d'E.P.S. et les Maîtres de Collèges d'Enseignement Général. Il conviendrait d'y ajouter les Maîtres auxiliaires mais leurs effectifs sont fluctuants et rarement communiqués dans les statistiques officielles.

En 1958, le Corps des Maîtres d'E.P.S. compte 2091 postes budgétaires et celui des Chargés d'Enseignement 618, alors qu'ils n'étaient que 25 en 1951. Le Corps des Chargés d'Enseignement n'est pas fait pour recruter mais pour *intégrer* des personnels remplissant certaines conditions⁽¹⁾, après inscription sur une liste d'aptitude.

Déjà, de 1951 à 1956, 568 postes budgétaires de Chargés d'enseignement d'E.P.S. avaient été créés⁽²⁾ et, en 1958, plus de 200 postes restant vacants, « les maîtres demandent de les transformer pour créer un nouveau corps de professeurs adjoint d'E.P.S. »⁽³⁾.

(1) « Des professeurs délégués titulaires du C.A.P.E.P.S. première partie ayant plus de 30 ans et au moins deux ans de fonction; des instituteurs délégués pour l'enseignement de l'E.P.S., justifiant d'au moins dix ans de délégation dans le second degré, le technique ou le supérieur; des maîtres d'E.P.S. titulaires du bac et ayant dix ans d'ancienneté » Néaunet (1992, p.137).

(2) D'après Néaunet (1992, p.137).

(3) Néaunet (1988, p.32).

En 1959, ce corps est mis en place par transformation de 220 postes de Chargés d'enseignement en 398 postes de Professeurs adjoints auxquels s'ajoutent 75 créations⁽¹⁾, ce qui représente 473 Professeurs adjoints et 1988 Maîtres.

Paru au Journal Officiel du 28 avril 1960, le décret du 22 avril 1960 fixe les « dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement de l'éducation physique et sportive »⁽²⁾.

Tout ceci aboutit à donner en 1969, la répartition suivante : Professeurs 7823, Chargés d'enseignement 582, Professeurs adjoints⁽³⁾ 1533, Maîtres 4590, Maîtres de C.E.G.⁽⁴⁾ 1515.

(1) D'après Méaunet (1988, p.32).

(2) Recueil des Lois et Règlements (1984) 915-0.

(3) « Le décret 61-926 du 17 août 1961 fixe le statut particulier des professeurs adjoints d'E.P.S. [ancien régime]. Il s'agissait en fait de permettre à 33 % du corps des maîtres d'E.P.S. ayant atteint au moins le 6^e échelon de leur grade (et aussi à quelques maîtres auxiliaires 2^e catégorie par voie de liste d'aptitude) d'être inscrits sur un tableau d'avancement leur permettant d'être intégrés dans ce nouveau corps afin de finir leur carrière avec de meilleurs indices » Méaunet, 1979 (1980, p.94).

(4) Il s'agit de maîtres auxiliaires « en passe de devenir Professeurs d'Enseignement Général des Collèges (P.E.G.C.). à valence E.P.S. » Méaunet (1988, p.32). Le décret du 30 mai 1969 crée et fixe le statut des professeurs d'enseignement général de collège « Article premier.- Il est créé par académie un corps de professeur d'enseignement général de collège régi par le présent statut. Ses membres sont appelés à enseigner dans les collèges d'enseignement général et dans les collèges d'enseignement secondaire. Il y assurent normalement l'enseignement dans deux ou, éventuellement, trois disciplines » et sont recrutés (article 4) « parmi les candidats qui, admis à la suite de l'examen de leur candidature à bénéficier dans les centres de formation institués par le décret n°60-1127 du 21 octobre 1960 susvisé d'une formation générale et pédagogique, ont subi avec succès, à l'issue de cette formation, les épreuves du certificat d'aptitude au professorat d'enseignement général des collèges » Recueil des Lois et Règlements (1980) 824-2.

Ces maîtres auxiliaires ou ces instituteurs devenus professeurs d'enseignement général de collège, appelés couramment "P.E.G.C.. bivalents", s'ils représentent en France, une exception dans l'enseignement du second degré, constituent en revanche la règle, en Allemagne de l'Ouest, où « les professeurs de lycée (gymnasium) doivent avoir la licence d'enseignement pour deux disciplines, par exemple langue et mathématiques, ou biologie et physique etc... Il en est de même pour l'éducation physique. Ainsi on est professeur d'éducation physique et de langue ou professeur d'éducation physique et de biologie, etc...»⁽¹⁾.

En 1969, au total sur un effectif de 16023 enseignants d'E.P.S., les Professeurs d'E.P.S. représentent à peine la moitié (7823) tandis que l'autre moitié (8200)⁽²⁾ plus vite formée à un niveau moins élevé, ayant des maxima de service supérieurs étant payée moins cher, a les faveurs du ministre des Finances, d'où, les difficultés du Syndicat National de l'Education Physique (Professeurs) pour obtenir l'arrêt du recrutement des maîtres d'E.P.S.⁽³⁾.

(1) Wildt KL-C (1961, p.19).

(2) D'après Berge (1984, p.214).

(3) « Tous les efforts du S.N.E.P. pour arrêter le recrutement des maîtres d'E.P.S. et permettre leur reclassement indiciaire dans un corps d'enseignants digne de leur mission, se sont heurtés à l'absence de volonté politique de traiter les enseignants de l'éducation physique, comme ceux des autres disciplines du second degré » Néaunet (1988, p.32).

Ces différentes catégories de personnel ne sont pas formées dans les mêmes établissements.

A la Libération, les Centres Régionaux d'Education Physique et Sportive (C.R.E.P.S.) formaient les Maîtres, tandis que les Professeurs étaient formés essentiellement dans les deux Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique (E.N.S.E.P.).

Cependant, l'accroissement des effectifs des élèves-maîtres et des élèves-professeurs va obliger les pouvoirs publics à multiplier les lieux de formation, en particulier pour les Professeurs d'E.P.S., dont une fraction sera formée dans les I.R.E.P.S., mais aussi dans quelques C.R.E.P.S. et dans certains Lycées, comprenant une classe préparatoire à la première partie du professorat d'E.P.S. et à l'E.N.S.E.P.S..

En effet, à partir du 6 juillet 1960 sont mises en place, dans les Lycées, à titre expérimental, des classes préparatoires qui vont connaître un « développement rapide puisqu'on en dénombrait 59 sur le territoire national en 1969 »⁽¹⁾.

(1) Michon (1986, p.101).

A cette date, les deux E.N.S.E.P.S. ont perdu le monopole de la formation des futurs *professeurs* d'E.P.S.. La démocratisation est double car non seulement ils ne constituent que 7823 des 16023 *enseignants d'E.P.S.*, mais en plus, à l'intérieur même du Corps des professeurs d'E.P.S. la proportion des reçus au C.A.P.E.P.S. des candidates et des candidats issus des E.N.S.E.P.S. diminue à un point tel, que l'on assiste en quatorze ans à un complet renversement de tendance, comme l'indique le tableau ci-dessous⁽¹⁾ :

	Effectifs des reçus au CAPEPS formés par les ENSEPS	Effectifs totaux des reçus au CAPEPS	% des reçus issus ENSEPS	% des reçus hors ENSEPS
1955	89	95	93,68	6,32
1957	114	129	88,37	11,63
1958	130	229	56,77	43,23
1963	133	338	39,35	60,65
1969	117	880	13,30	86,70

Tableau de l'évolution des reçus au C.A.P.E.P.S. formés dans et hors E.N.S.E.P.S. au cours de la période 1955-1969.

(1) Etabli à partir de données relevées dans Méaunet, 1979 (1980, p.87).

Cette évolution ne laisse pas indifférents les membres de l'Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S. qui déplore en 1963 une « multiplication des centres de formation »⁽¹⁾ risquant de « compromettre l'unité de l'Enseignement »⁽¹⁾ tandis que l'E.N.S.E.P.S. de son côté, « reçoit l'élite⁽²⁾ et assure la formation de celle-ci dans les meilleures conditions »⁽¹⁾.

2.5-2. L'élite de l'E.P.S. : tradition,
(distinction, et vision d'avenir

Signés par l'Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S., deux textes particulièrement courts, d'une page chacun, publiés respectivement en 1963 et en 1965, nous paraissent significatifs, non seulement de la perception de la situation qu'a ce groupe en matière de formation, mais en plus de son identité à la fois, « héritée »⁽³⁾, « incorporée pour soi »⁽³⁾, diffusée « pour autrui »⁽³⁾ et « visée »⁽³⁾, comme élite de la profession d'éducateur physique.

(1) Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S. (1963, p.5).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Dubar Claude (1991, p.259).

L'Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S., constatant que, jusqu'à ces dernières années (les années 1950), l'E.N.S.E.P.S. assurait la quasi totalité de la formation des cadres de l'E.P.S. « à l'échelon le plus élevé »⁽¹⁾ mais que, compte tenu des besoins en professeurs, les C.R.E.P.S. et les I.R.E.P.S. ont été amenés à préparer et à former ces cadres, parallèlement à l'E.N.S.E.P.S., « estime qu'il est indispensable, dans l'intérêt de l'éducation physique, du sport et de la *corporation*⁽²⁾ », que l'E.N.S.E.P.S. puisse en tant qu'établissement national, remplir une triple mission.

L'Amicale formule sa triple mission de la façon suivante :

« - continuer à jouer un rôle déterminant dans leur évolution [E.P., sport et corporation];

- assurer la formation de cadres supérieurs qui s'avère de plus en plus nécessaire dans tous les domaines;

- et animer la direction d'un centre de recherches et de documentation propre à coordonner tous les efforts »⁽¹⁾.

(1) Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S. (1963, p.5).

(2) Souligné par nos soins.

Jusqu'ici, rien de plus conforme aux raisons qui ont présidé à la création et au développement de l'E.N.S.E.P.(S)..

Toutefois, là où les amicalistes semblent se tromper deux fois, c'est lorsqu'ils affirment que « l'E.N.S.E.P.S. poursuit sa mission universitaire traditionnelle identique à celle des autres Ecoles Normales Supérieures »⁽¹⁾.

En effet, l'E.N.S.E.P.S. n'a rien d'universitaire et la création, par décret du 9 janvier 1960, d'un diplôme supérieur d'E.P.S., en fait pour les professeurs des E.N.S.E.P.S.⁽²⁾, ne change rien à l'affaire, et confirme que les E.N.S.E.P.S. et leurs enseignants, en majorité des professeurs d'E.P.S., sont hors circuit universitaire.

De plus, l'identité de l'E.N.S.E.P.S. par rapport aux autres Ecoles Normales Supérieures, renvoie, en

(1) Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S. (1963, p.5).

(2) « Un décret du 9 janvier 1960 vient de créer un diplôme supérieur d'éducation physique et sportive accordé après concours ouvert aux professeurs d'E.P.S. certifiés qui ont exercé leurs fonctions pendant au moins cinq ans. Les professeurs ainsi appelés à enseigner dans les Ecoles Normales Supérieures sont affectés dans ces établissements pour une durée de cinq ans renouvelable une fois; à titre exceptionnel, ce diplôme peut être accordé à la suite d'un concours sur titres à la moitié au plus des professeurs d'E.P.S. actuellement en fonction depuis plus de cinq ans dans les Ecoles Normales » M.E.N. (1960, p.25).

réalité au modèle des Ecoles Normales Supérieures d'enseignement primaire de la première génération, puisque contrairement aux Ecoles Normales Supérieures d'enseignement primaire qui préparent depuis la Libération à l'Agrégation du Second degré, les E.N.S.E.P.S. continuent à préparer au Certificat d'Aptitude au Professorat d'E.P.S. (C.A.P.E.P.S.), calqué sur le Certificat d'Aptitude au Professorat des Ecoles Normales (C.A.P.E.N.).

L'agrégation d'E.P.S. n'existe pas⁽¹⁾, bien plus, « en 1957-58, parler d'une licence d'E.P.S. et à plus forte raison d'un doctorat est tabou dans la profession, qui n'osant pas penser à une agrégation d'E.P.S., évoque un professorat supérieur »⁽²⁾.

Aussi, contrairement à ce que les Amicalistes pensent, jusqu'en 1969 les E.N.S.E.P.S. dont la formation dispensée est « restée archaïque⁽³⁾ »⁽⁴⁾ sont deux écoles « coupées de l'enseignement supérieur [et qui] n'ont pu

(1) Rappel : l'agrégation d'E.P.S. sera instituée par l'arrêté du 24 septembre 1982.

(2) Néaume (1988, p.34).

(3) Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit inefficace, au contraire, cette formation comprenant un caractère préprofessionnel marqué, servira de modèle lors de la mise en place des I.U.F.M. au début des années 1990, car sur le terrain, les professeurs d'E.P.S. sont reconnus comme des pédagogues efficaces.

(4) Néaume (1988, p.31).

acquérir un statut réel d'école normale supérieure »⁽¹⁾, ce qui entraînera bientôt leur « suppression décidée en juin 1969 »⁽¹⁾.

Ceci n'empêche pas les Amicalistes ou en tout cas leurs porte-parole d'avoir dans l'univers de l'E.P.S. « le sens de la distinction »⁽¹⁾, persuadés qu'ils sont d'appartenir à l'élite :

« Depuis que notre Ecole, dès 1933, a eu pour mission de préparer l'élite⁽²⁾ des éducateurs physiques, les choses ont considérablement évolué.

L'élargissement progressif du recrutement des enseignants d'E.P.S. en vue de donner satisfaction aux besoins sans cesse croissants en personnel remet en question le rôle de l'élite⁽²⁾ et la qualité de ses rapports avec le corps enseignant considéré dans son ensemble.

Nous sommes très loin de l'époque où, même avec des promotions très réduites d'élèves-professeurs l'E.N.S.E.P.S. formait la quasi totalité des éducateurs physiques. De nos jours, l'importance de l'élite⁽²⁾ s'amenuise dangereusement et cette tendance ne peut manquer d'alerter quiconque à le souci de l'avenir de l'éducation physique et du sport »⁽³⁾.

Les Amicalistes opposent à la formation « du traditionnel professeur d'E.P.S. »⁽³⁾, « l'obligation d'une qualification supérieure »⁽³⁾ en vue d'assurer la relève de l'élite existante.

La qualification supérieure implique « une spécialisation »⁽³⁾ comme « pratique enrichissante jusque là méconnue dans notre domaine »⁽³⁾, tout en évitant « le

(1) Bourdieu (1979, p.293).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S. (1965, P.5).

piège d'une formation superficielle et étroitement utilitaire »⁽¹⁾ ainsi que la « collection de recettes à mi-chemin de la science et de la technique »⁽¹⁾.

Cette spécialisation prend appui sur une formation générale, fondamentale et professionnelle, nécessaire à tout enseignant qui doit posséder une bonne « dose d'adaptabilité »⁽¹⁾, car la formation générale et la formation supérieure « sont un tout qu'il serait arbitraire de vouloir strictement dissocier »⁽¹⁾.

Forts de cette argumentation, les Amicalistes envisagent l'avenir d'un « type nouveau d'Educateur physique qui, avec le goût de l'étude et le désir brûlant de comprendre, aura la capacité de jouer un rôle déterminant dans le développement de l'évolution de sa discipline »⁽¹⁾. Ici, élitisme et corporatisme se rejoignent sans rejet de la démocratisation puisque « l'élite⁽²⁾ est issue de la masse⁽²⁾ et que le niveau de sa qualification supérieure dépend dans une large part de la façon dont à la base est assurée sa formation fondamentale et professionnelle »⁽¹⁾.

(1) Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S. (1965, p.5).

(2) Souligné par nos soins.

Il est vrai que la première partie du C.A.P.E.P.S. (P1), qui initialement servait de concours d'entrée aux E.N.S.E.P.S., est jugée comme un critère de sélection insuffisant, et qu'à partir de 1965 un concours national sera organisé parmi les reçus à P1⁽¹⁾. D'où l'importance de la formation aux épreuves de "l'examen" de la première partie du C.A.P.E.P.S. qui devient un véritable pré-concours de sélection pour les candidats et les candidates au concours d'entrée à l'E.N.S.E.P.S..

Ainsi, pour les Amicalistes c'est à « l'E.N.S.E.P.S. de demain »⁽²⁾ qu'incombe « la double mission de poursuivre son action originelle d'Etablissement privilégié pour la formation des professeurs de l'Enseignement public et de préparer les élites⁽³⁾ dont la Nation a aujourd'hui besoin, dans tous les domaines de l'activité physique et sportive »⁽⁴⁾.

Cependant, après la « crise politique de 1958 »⁽⁵⁾, c'est maintenant la « crise sociale de 1968 »⁽⁵⁾ qui va entraîner des modifications structurelles, dont la

(1) « ayant obtenu à cet examen un total de points au moins égal à un minimum fixé chaque année et par centre d'examen pour les jeunes filles, d'une part, pour les jeunes gens d'autre part » Néaunet, 1979 (1980, p.90).

(2) « L'E.N.S.E.P.S. de demain », ce qui est très précisément le titre de l'éditorial de la *Revue E.P.S.*, n°73 de janvier 1965, p.5, signé par l'Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S.

(3) Souligné par nos soins.

(4) Amicale des Anciens Elèves de l'E.N.S.E.P.S. (1965, p.5).

(5) Bloch-Lainé (1981, p.169).

suppression des deux E.N.S.E.P.S. en 1969 et la mise en place d'Unités d'Enseignement et de Recherche en E.P.S. (U.E.R.-E.P.S.), sont en matière de formation des futurs enseignants de cette discipline, la partie la plus visible.

Un instant déclassée, l'élite des éducateurs physiques trouvera assez rapidement les moyens de se reclasser, de « changer pour conserver »⁽¹⁾ sa position dans la hiérarchie, des professionnels de l'E.P.S. scolaire, cela malgré une conjoncture qui place apparemment, tous les prétendants au titre de Professeur d'E.P.S. dans les mêmes conditions de formation à l'Université. En quoi consiste cette universitarisation des formations ?

2.5-3. L'universitarisation de la formation des futurs professeurs d'E.P.S.

Beaucoup plus que l'existence, en 1968, de deux E.N.S.E.P.S., établissements post-baccalauréat certes, mais coupés du monde universitaire, c'est celle des

(1) Bourdieu (1979, p.176).

(Instituts Régionaux d'E.P.S. (I.R.E.P.S.) rattachés au facultés de Médecine, qui va permettre, dans le cadre de la loi dite Edgar Faure⁽¹⁾, que soit réalisée l'intégration "universitaire" de la formation des futurs professeurs d'E.P.S..

La transformation « de principe »⁽²⁾ des I.R.E.P.S. en Unités d'Enseignement et de Recherche⁽³⁾ aura lieu le 31 décembre 1968, au même moment que celle de toutes les facultés et instituts, mais il convient d'observer qu'il n'existe à cette date, en France, aucun titre universitaire « ès Education Physique et Sportive »⁽⁴⁾.

Il faut donc souligner que cette intégration universitaire est purement formelle, institutionnelle, au sens juridique, mais n'aura en réalité aucune incidence pratique sur la formation des futurs professeurs d'E.P.S., qui continueront, à être encadrés par des enseignants n'ayant pas suivi eux-mêmes un cursus universitaire, et à préparer un Certificat d'Aptitude au Professorat d'E.P.S. (C.A.P.E.P.S.) qui ne subira pas de transformations majeures.

(1) Loi n°68-978 du 12 novembre 1968.

(2) Néauwet (1968, p.35).

(3) « Les universités sont des établissements publics à caractère scientifique et culturel, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles groupent organiquement des unités d'enseignement et de recherche... », début de l'article 3 de la loi E.Faure.

(4) Néauwet (1988, p.34).

Ainsi beaucoup plus que d'une formation universitaire, c'est d'une formation à l'université qu'il s'agit, un jeu d'écriture faisant que, pour quelques années, la majorité des futurs professeurs d'E.P.S. prépareront leur C.A.P.E.P.S. dans une U.E.R.E.P.S., mais cela sans changement notable, tant au niveau des épreuves du concours de recrutement que des formateurs qui continueront et continuent encore à valoriser le caractère préprofessionnel et la préparation au C.A.P.E.P.S. (à laquelle s'ajoute depuis 1982 celle de l'Agrégation).

À partir des années 1968, 1969, à l'ambiguïté Education physique / Education sportive s'ajoute désormais celle existant entre, un type et un style de formation calqués sur celui des Ecoles Normales Supérieures d'E.P.S. d'une part, et un type et un style de formation calqués sur celui des Universités d'autre part.

Mais, dans cette seconde perspective, tout ou presque reste à inventer pour les formateurs des années 1970, car l'université est pour eux un monde inconnu, ce qui explique peut-être la peur endémique de ce corps professionnel vis-à-vis de l'enseignement supérieur, comme lieu où l'excellence corporelle ne fait pas partie des formes d'excellences reconnues.

En 1969 comme en 1933 les professeurs d'E.P.(S.) feront tout pour garder ce qu'ils pensent être leur *spécificité* d'éducateurs physiques intégrés dans le système scolaire. La différence étant que par rapport à 1933, les enseignants d'E.P.S. sont, après avoir pénétré le milieu scolaire par le biais du primaire, intégrés maintenant dans l'enseignement du *second degré* où ils semblent vouloir rester.

De même que dans les années 1880, seule une petite fraction des professeurs de gymnastique, s'efforcera d'améliorer nettement son niveau d'instruction, de même dans les années 1970, seule une petite fraction, celle des déclassés du fait de la fermeture des E.N.S.E.P.S. et de la banalisation du titre de Professeur d'E.P.S., recherchera une formation et des diplômes universitaires.

Le fermeture des deux Ecoles Normales d'E.P.S. (E.N.S.E.P.S.) et la transformation des Instituts Régionaux d'E.P.S. (I.R.E.P.S.) en Unité d'Enseignement de Recherches en E.P.S. (U.E.R.E.P.S.) marquent ainsi les débuts d'une formation post-baccalauréat à l'université pour les futurs professeurs d'E.P.S., tendant du même coup à uniformiser leur formation.

Dans le modèle de Merton, que nous utilisons, ceci correspond au début de la quatrième étape, puisqu'il y a intégration universitaire, pré-requis sélectifs à l'entrée et multiplication d'examens intermédiaires jusqu'au concours de recrutement final.

C'est cette quatrième étape que nous allons étudier maintenant, en nous efforçant de montrer la pertinence du modèle de Merton en même temps que les nécessaires adaptations dues aux particularismes des enseignants d'E.P.S., soucieux d'être davantage intégrés dans le système scolaire mais toujours handicapés par une identité attribuée et en grande partie héritée, d'éducateur physique inférieur par rapport aux professeurs des disciplines intellectuelles.

D- DES U.E.R.E.P.S. (1969) A LA LICENCE EN
S.T.A.P.S. (1977)

C'est sur un fond de crise⁽¹⁾, de ralentissement brutal de la croissance économique⁽²⁾, de choc

(1) Jean-charles Asselain (1984, pp. 144 et 145, t 2) parle de « singularité de la crise des années 1970 » caractérisée par « la chute brutale du niveau des prix de gros », un « recul non moins brutal de la production dans tous les secteurs », « l'effondrement des investissements » et « surtout l'aggravation du chômage ».

(2) Pour la Commission du bilan présidée par François Bloch-Lainé (1981, p.28), « le ralentissement brutal et non prévu de la croissance économique, après 1973, est sans conteste le fait le plus déterminant de notre histoire des années récentes ».

pétrolier⁽¹⁾ et de stagflation⁽²⁾, qu'il nous faut envisager l'évolution mais aussi l'involution de l'E.P.S. scolaire caractérisée, au cours de la période 1969-1977, par une histoire institutionnelle mouvementée, une diminution importante des horaires, une déscolarisation de la discipline, un renforcement identitaire et une universitarisation manquée.

1) UNE HISTOIRE INSTITUTIONNELLE MOUVEMENTÉE

Au cours de la période 1969-1977, les enseignants d'E.P.S. connaîtront sept structures d'accueil administratives différentes, liées aux changements ou aux remaniements de gouvernements, eux-mêmes dépendants d'une conjoncture marquée par la « crise sociale de 1968 »⁽³⁾, et la « crise économique insolite⁽⁴⁾ »⁽⁵⁾ qui commence en 1974.

(1) Jean-Charles Asselain (1984, p.150, t 2.), explique qu'à l'été 1973, la hausse du prix du pétrole brut en dollars atteint 50 % par rapport au prix du début de 1970. (...) Cette rupture soudaine implique, pour les pays industrialisés importateurs de pétrole, à la fois une hausse des coûts de production, et un prélèvement de revenu ordinairement désigné sous le nom de hausse de la facture pétrolière.

(2) Définie comme : « mariage contre raison entre inflation et chômage au cours d'une crise » Jean Bouvier (1982, p.1585).

(3) Bloch-Lainé F. (1981, p.169).

(4) Insolite « parce qu'elle vient briser une croissance que l'on croyait à jamais acquise en raison de sa persistance depuis trois décennies (...) insolite aussi, parce que défi à l'intelligence du développement social, telle que portée longtemps non sans un certain triomphalisme par les spécialistes de la chaire, et défi à sa conduite par les managers tant privés que publics » Bouvier J. (1982, p.1575).

(5) Ibid. (2).

1.1- Modifications structurelles

On se souvient qu'à partir du 13 juillet 1968 dans le gouvernement Couve de Murville, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui a eut à sa tête François Missoffe en janvier 1966 et Roland Nungesser en mai 1968, redevient avec Joseph Comiti, médecin, un Secrétariat d'Etat rattaché au Premier Ministre, en raison, c'est l'explication officielle, « de l'ampleur de la crise de la jeunesse révélée par les événements de mai 1968 »⁽¹⁾.

Le 22 juin 1969, dans le gouvernement Chaban-Delmas, Joseph Comiti, alors secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports est en plus chargé des Loisirs⁽²⁾. Dans le gouvernement de Pierre Messmer (6 juillet 1972)⁽³⁾, Joseph Comiti est toujours Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs⁽³⁾.

(1) Touffait A. (1972) p.14).

(2) D'après la brochure, publiée en 1978 par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs intitulée « Regards sur les statistiques Jeunesse, Sports et Loisirs » p.12, tandis que d'après Guillaume S. (1991, p. 506) cette charge supplémentaire a été attribuée en janvier 1971.

(3) D'après Guillaume S. (1991, p.506).

Lors du premier remaniement du gouvernement Pierre Messmer (5 avril 1973)⁽¹⁾, Pierre Mazeaud, juriste et alpiniste, remplace Joseph Comiti comme Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre.

Cette situation va changer le 1^{er} mars 1974, lors du second remaniement du gouvernement Pierre Messmer dans lequel Pierre Mazeaud reste secrétaire d'Etat mais auprès du Ministre de l'Education nationale⁽²⁾, alors Joseph Fontanet, qui est également « chargé de la Jeunesse et des Sports »⁽²⁾, et aidé dans cette fonction par un autre secrétaire d'Etat Jacques Limouzy⁽²⁾.

Après les élections présidentielles qui voient la victoire, au second tour, de Valéry Giscard d'Estaing avec seulement « 400 000 voix de plus que François Mitterand »⁽³⁾, le 19 mai 1974, Pierre Mazeaud est reconduit dans ses fonctions mais, auprès du ministre de la Qualité de la vie⁽⁴⁾.

(1) Guillaume S. (1991, p.508).

(2) Ibid., p.510.

(3) Bezbakh P. (1990, p.214).

(4) Guillaume S. (19991, p.512).

Il est curieux d'observer que le nouveau Ministère de la Qualité de la vie possède trois composantes : Environnement, Tourisme, Jeunesse et Sports, ce qui situe l'E.P.S. scolaire, bien loin de ses origines militaires à l'époque où, en 1921, était créé au Ministère de la Guerre un « Commissariat à l'Education physique, aux Sports et à la Préparation militaire »⁽¹⁾.

Le passage de la Guerre à la Qualité de la vie marque l'évolution des conceptions officielles en matière d'Education physique sociétale tant en ce qui concerne les pratiques que les finalités et les structures d'accueil, dont l'école, lieu de passage obligé de toute la jeunesse française.

En 1976, dans le gouvernement Raymond Barre, la composante Environnement du ministère de la Qualité de la vie disparaît mais le ministre qui en a la charge, Vincent Ansquer, a auprès de lui deux secrétaires d'Etat, l'un au Tourisme, Jacques Médecin, l'autre à la Jeunesse

(1) Thibaut (1972, p.164).

et aux Sports, Jean-Pierre Soisson⁽¹⁾ qui restera à ce poste jusqu'en mars 1977.

Lors du premier remaniement du gouvernement Raymond Barre du 30 mars 1977, qui subira quelques modifications au cours de l'année 1977, la Culture et l'Environnement font l'objet d'un ministère avec Michel d'Ornano. René Haby est ministre de l'Education, laquelle n'est plus nationale⁽²⁾, et Paul Dijoud devient le responsable d'un Secrétariat autonome à la Jeunesse et aux Sports⁽³⁾.

A ces différents aspects institutionnels, formels, correspondent des changements d'orientation dans la philosophie du sport et de l'Education physique au sens politique du terme⁽⁴⁾, dont l'invariant dans le discours destiné aux enseignants d'E.P.S. nous semble être une double dialectique, de l'élite et de la masse en même

(1) « Né en 1934. Enarque. Jean-Pierre Soisson est auditeur à la Cour des comptes en 1961 et maître de Conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, tout en étant conseiller technique dans différents cabinets. Il mène une carrière locale, dans sa ville natale, Auxerre; il est député républicain indépendant de l'Yonne de 1968 à 1978 (...). Il est maire d'Auxerre depuis 1971. Sa carrière ministérielle commence avec le septennat de Valéry Giscard D'Estaing; il est secrétaire d'Etat aux Universités de 1974 à 1976 puis secrétaire d'Etat à la formation professionnelle en 1976 ... » Guillaume S. (1991, pp.251-252).

(2) Dans le gouvernement Jacques Chirac du 28 mai 1974, le ministère de l'Education nationale devient ministère de l'Education avec à sa tête René Haby. D'après Guillaume S. (1991, p.511).

(3) Ibid., p.514.

(4) Rappel : comme le dit Bourdieu (1980, p.178) : « La constitution d'un champ des pratiques sportives est solidaire de l'élaboration d'une philosophie du sport qui est une philosophie politique du sport ».

temps que, la séparation-confusion entre Sport et Education physique, ce qui n'empêche pas un certain nombre de variations.

1.2- | Une politique de plus en plus sportive pour l'E.P.S. scolaire

Les responsables successifs de la "Jeunesse et des Sports" n'ont pas manqué d'utiliser la *Revue E.P.S.* pour transmettre leur message aux enseignants d'E.P.S., par le biais des éditoriaux. Ce sont eux que nous avons choisi comme indicateurs des politiques gouvernementales en matière de Sport et d'E.P.S.. En effet, dans ces textes souvent très courts le ministre ou le secrétaire d'Etat du moment condense ses intentions manifestes qu'accompagne un portrait photographique.

C'est ainsi que nous avons pu relever :

1) Dans la *Revue E.P.S.* n° 80 de mai 1966 :

« La description d'expériences françaises ou étrangères en matière de formation physique et sportive, l'étude de la pédagogie de celle-ci, en collaboration avec nos inspecteurs spécialistes, l'information des enseignants et des pratiquants sur l'évolution des règles et les caractéristiques techniques, en perpétuelle évolution, des différents sports, sont parmi les objectifs les plus évidents de la revue [E.P.S.]. Il lui appartient également de se faire l'écho des grands mouvements doctrinaux qui, dépassant le cadre de la technique pure, constituent les éléments de base d'une véritable culture sportive appelée à trouver place dans l'éventail des connaissances et des sujets de réflexion de l'homme du XX^e siècle »⁽¹⁾.

(1) Missoffe (1966, p.5).

Pour François Missoffe Ministre de la Jeunesse et des Sports l'Education physique et sportive scolaire devient la base de la culture sportive.

2) Dans la *Revue EPS* n° 96-97 de janvier-mars 1969 :

« Pour ma part, je verrais très bien, ici à l'E.N.S.E.P.S., une école de niveau supérieur dans laquelle on puisse former des professeurs qui à leur tour enseigneront dans les C.R.E.P.S.. Ce serait un Institut supérieur si vous le voulez, ce serait une sorte de Super Faculté. A l'E.N.S.E.P.S. qui changera peut-être de nom, serait joint un Institut de Recherche de l'Education Physique et des Sports. En même temps, à l'E.N.S.E.P.S. viendraient, dans le cadre de la promotion permanente, se recycler de façon périodique tous les professeurs qui enseignent dans les lycées et collèges »⁽¹⁾.

Joseph Comiti alors Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, auprès du Premier ministre, a prononcé ces paroles en tant que président de la cérémonie de la leçon d'ouverture qui a eu lieu le 14 novembre 1968 à l'E.N.S.E.P.S. jeunes gens.

La création par décret du 5 juin 1969 d'une E.N.S.E.P.S. nouveau régime, accueillant des personnels titulaires ou contractuels des services de la Jeunesse et des Sports, supprimera de fait les deux E.N.S.E.P.S. comme établissements de formation initiale.

(1) Comiti J. (1969 a, p.9).

3) Dans le *Revue EPS* n° 100 de novembre 1969, à l'occasion du 20^e anniversaire de la Revue :

« Sa valeur éducative doit être soulignée : précieux outil de travail pour les éducateurs et les futurs professeurs, elle est le reflet des *conceptions*⁽¹⁾ pédagogiques et des grands problèmes de l'éducation physique ainsi que l'évolution des techniques sportives (...).

Je souhaite que, persévérant dans cette voie, elle accroisse encore sa diffusion et son action pour répondre aux besoins d'information d'un domaine de l'éducation qui, prenant une dimension sociale, doit sortir d'un cadre trop étroitement spécialisé pour toucher dorénavant tous les âges et tous les milieux »⁽²⁾.

Joseph Comiti, alors Secrétaire d'Etat, auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, combine habilement, et pour un moindre coût, les éducateurs (sportifs) et les futurs professeurs (scolaires), les grands problèmes de l'éducation physique (et sportive scolaire) et l'évolution des techniques sportives, l'élite qui pratique dans un cadre spécialisé et la masse qui ne saurait être maintenue éloignée d'un domaine de l'éducation qui prend aujourd'hui une dimension sociale : l'éducation sportive.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Comiti J. (1969 b, p.5).

4) Dans la *Revue EPS* n°122 de juillet-août 1973, Pierre Mazeaud formule trois objectifs :

- donner le goût du sport aux enfants dès l'école primaire⁽¹⁾;
- soutenir et encourager l'élite pour leur valeur d'exemple⁽²⁾;
- permettre la diversification des pratiques de loisir sportif⁽³⁾.

Là encore, bien que différenciés par Pierre Mazeaud l'Education physique et le sport se confondent dès l'âge scolaire primaire, tandis que les pratiques et les moyens de l'élite sportive, très éloignés des pratiques sportives ordinaires, constituent deux catégories de pratiques que le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des loisirs, a le souci de promouvoir.

(1) « L'éducation physique, quelle belle tâche pour ceux qui s'y consacrent : l'initiation des mouvements coordonnés, le contrôle du développement et de l'épanouissement du corps, conditionneront toute la vie de l'individu. Cela signifie que, dès l'école primaire, tous les enfants doivent bénéficier d'une telle éducation. C'est primordial, si l'on veut que le goût du sport soit pris dès l'âge de la table de multiplication. C'est mon premier souci » Mazeaud (1973, p.6).

(2) « Je tiens à ce que les athlètes parvenus au rang de l'élite soient soutenus et encouragés pour leur irremplaçable valeur d'exemple » Ibid (1).

(3) « Il convient de ne pas décourager tous ceux qui parmi les jeunes, ou leurs aînés, n'ont pas l'aptitude ou la vocation à faire du sport leur passion exclusive. À ceux-là, qui demandent que d'agrémenter leurs loisirs par une saine détente, il faut offrir le choix, et donner les moyens de pratiquer un exercice à leur convenance » Ibid (1).

5) Dans la *Revue EPS* n°143 de janvier-février 1977, Jean-Pierre Soisson, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Qualité de la Vie exprime une conception très extensive du Sport⁽¹⁾ à un tel point que l'Education physique n'étant plus désignée, devient sous-entendue, à peine perceptible à travers la personne de l'éducateur⁽¹⁾ dont on ne sait plus très bien si, il est physique ou sportif. Cette confusion entretenue par les pouvoirs publics permettra de camoufler le manque d'horaires et le manque de postes de professeurs d'E.P.S. au cours de la période 1969-1980⁽²⁾.

6) Enfin, Paul Dijoud, successeur de Jean-Pierre Soisson pour une durée limitée⁽³⁾ à la tête d'un Secrétariat, autonome, à la Jeunesse et aux Sports, se présente dans l'éditorial de la *Revue EPS* n°147 comme un homme de contacts et de dossiers⁽⁴⁾

Son premier souci est « d'abord pour les sportifs de haut niveau »⁽⁵⁾ et les seules données chiffrées qu'il

(1) « Le sport c'est l'affaire de tous : des éducateurs, des parents, du mouvement sportif, de l'Etat. Il ne saurait y avoir pour moi d'opposition entre le sport d'élite et le sport de masse, entre le sport civil et le sport scolaire » Soisson J.P. (1977, p.10).

(2) Aspects qui feront l'objet d'une analyse particulière lors du point suivant.

(3) De mars 1977 à avril 1978.

(4) « C'est patiemment, au contact des hommes, et en étudiant minutieusement les dossiers, que je m'efforce d'établir quelques grands axes de réflexion » Dijoud P. (1977 b, p.9).

(5) Dijoud P. (1977 b, p.9).

indique concernent les sections sport-études⁽¹⁾. Il ne s'agit pas seulement de « fournir à la France de demain ses nouveaux champions »⁽²⁾, mais également de les former à la « déontologie du sport »⁽³⁾.

Toutefois il n'est pas question pour Paul Dijoud de « privilégier le sport de haut niveau et de traiter en parent pauvre le sport de masse »⁽⁴⁾, et il entend promouvoir par son action personnelle, « l'étroite complémentarité des deux aspects de cette politique »⁽⁴⁾.

Le sport a cessé d'être « un luxe réservé à une minorité »⁽⁴⁾, il est devenu « un droit essentiel pour l'individu »⁽⁴⁾, et pour le nation une « priorité »⁽⁴⁾. C'est pourquoi Paul Dijoud souhaite voir les jeunes « pratiquer le sport, acquérir dans la compétition, même amicale, la sûreté de soi, la confiance dans l'autre, le sens de l'équipe »⁽⁴⁾.

(1) « Pas moins de 127 sections ont été ouvertes pour l'année scolaire 1976-1977, accueillant près de 3000 élèves, répartis selon 25 disciplines et recrutés à trois niveaux : national, inter-régional, régional » Dijoud P. (1977 b, p.9).

(2) Dijoud P. (1977 b, p.9).

(3) Car, il parait au secrétaire d'Etat « de la plus grande urgence de définir clairement les fins du sport, le licite et l'illicite » en même temps que d'entreprendre une « intensification de la lutte anti-dopage » Dijoud P. (1977 b, p.9)

(4) Dijoud P. (1977 b, p.9).

Dans une perspective « de dialogue et de justice »⁽¹⁾ Paul Dijoud fait réaliser par l'I.F.O.P., au cours de l'été 1977, un important sondage sur les goûts et les aspirations des jeunes de l'époque sur tous les sujets pouvant les concerner.

La combinaison des résultats et des orientations du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports donnera lieu en 1978 à une synthèse⁽²⁾ intitulée *Consultation nationale, sous-titrée Pour une politique de la jeunesse et Pour relancer la politique sportive.*

L'Education Physique et sportive scolaire est intégrée dans ce plan de relance et plus particulièrement au chapitre IX portant sur le sport dans la vie scolaire. Les objectifs sont formulés de la façon suivante :

« Développer intensivement la pratique de l'EPS dans le premier degré.
Renforcer l'action en faveur d'un enseignement moderne de l'EPS dans le secondaire.
Inviter les étudiants à la pratique des activités sportives.
Ouvrir le sport scolaire au plus grand nombre.
Proposer aux jeunes d'âge scolaire et universitaire le libre choix des activités sportives »⁽³⁾.

(1) Dijoud P. (1977 b, p.3).

(2) « établie en suivant, avec le plus de précision possible, les thèmes mêmes des 58 directions de recherche. Elle contient ainsi de la manière la plus claire possible, à la fois les réactions enregistrées face à ces propositions et, au-delà de celles-ci, de nouvelles perspectives » Dijoud P.(1978, p.19).

(3) Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sport (1978, p.179).

Ainsi, autant structurellement que politiquement, les pouvoirs publics sont-ils les premiers artisans de la confusion entre l'EPS scolaire et le sport; mais n'est-ce pas pour eux un moyen efficace de mieux masquer la pénurie ?

Pour tenter de répondre à cette question nous analyserons deux points particulièrement sensibles de la discipline scolaire appelée EPS : l'évolution des horaires et celle de la composition et du recrutement du personnel d'encadrement.

2) LA DESCOLARISATION CACHEE DE L'EPS DANS L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Au cours de la période 1969-1977, la question des horaires, liée à celles du manque d'installations sportives et d'un taux d'encadrement en personnel enseignant qui va en diminuant (relativement au nombre croissant des élèves), rend la situation des agents scolaires spécialisés dans l'enseignement général de l'EPS, particulièrement délicate.

2.1- Une pénurie reconnue et entretenue

Autant en début qu'en fin de période, les pouvoirs publics dans les textes officiels ne nient pas ces faits. Pour Comiti, en juillet 1972, « le nombre des enseignants est insuffisant. La densité des équipements est encore trop faible puisqu'un tiers seulement des établissements scolaires est convenablement équipé »⁽¹⁾. Quelques années plus tard, Pour Soisson, devenu ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs en 1978, « le problème du déficit de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les lycées et dans les collèges se pose depuis plusieurs années⁽²⁾ »⁽³⁾.

Sachant que, de la rentrée scolaire de 1964 à celle de 1972, « la moyenne nationale des heures hebdomadaires tombe en dessous de 2 heures 30 »⁽⁴⁾, la politique menée par les responsables de la "Jeunesse et des Sports" devient intelligible en termes d'articulation de la gestion des ressources (limitées) scolaires et extra-scolaires, au nom du « principe fondamental de l'intégration de la pratique des activités physiques au sein de l'éducation générale qu'il est essentiel de préserver »⁽⁵⁾.

(1) Comiti J. (1970, p.1).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Circulaire n°78-312/B du 1^{er} septembre 1978, B.O. n°31 (7-9-78), p.2231.

(4) Delaubert R. (1974, p.79).

(5) Comiti J. (1970, p.2).

Tout se passe comme si trois phénomènes étaient combinés : la réaffirmation de la nécessité des 5h d'EPS (ou d'APS)⁽¹⁾ dans le second degré⁽²⁾, la diminution officielle des horaires légaux d'EPS⁽³⁾, et la mise en place, pour les élèves volontaires, de structures d'accueil extra-scolaires⁽⁴⁾ leur permettant d'accomplir au total, 5H de pratiques d'activités physiques et sportives par semaine.

De telles structures vont avoir pour effet de diminuer la part scolaire de l'EPS dans le second degré, certains historiens dont Pierre Arnaud n'hésitant pas à parler pour cette discipline, d'évacuation de l'école⁽⁵⁾.

(1) La circulaire n°196 du 9 septembre 1971, est exemplaire de la façon dont les responsables de la Jeunesse et des Sports et par conséquent de l'EPS, vont au cours des années 1970 jouer, user et abuser de l'ambiguïté EPS, APS. En effet, l'objet de cette circulaire est : « Répartition des horaires hebdomadaires d'éducation physique et sportive (E.P.S.) au niveau du second degré » et la première phrase est rédigée ainsi : « L'objectif primordial à atteindre au niveau du second degré est la mise en oeuvre effective de l'horaire hebdomadaire de cinq heures d'activités physiques et sportives ».

(2) « La Commission nationale de rénovation pédagogique a estimé cet horaire nécessaire [5 heures] aux élèves de ce niveau d'âge pour assurer leur développement physiologique et psychomoteur correct, dans le cadre de la mise en application des « Instructions officielles du 19 octobre 1967 aux professeurs et maîtres d'EPS » et de la « Programmation des activités physiques et sportives dans les établissements du second degré », précisés par la circulaire interministérielle du 8 septembre 1969 ». Circulaire n°196 du 9 septembre 1971.

(3) « Dès la rentrée scolaire 1971, il convient d'uniformiser dans la mesure du possible, sur l'ensemble du territoire, les horaires d'éducation physique, qui devront être de trois heures dans le premier cycle et de deux heures dans le second cycle ». Circulaire n°196 du 9 septembre 1971.

(4) Dont les centres d'animation sportive (C.A.S.) et les écoles de sport sont les plus caractéristiques.

(5) « La reconnaissance institutionnelle de l'éducation physique suscite le prosélytisme pédagogique : menacée d'être évacuée de l'École, l'EPS doit apporter sans cesse la preuve de sa spécificité scolaire » Arnaud P. (1986b, p.198).

2.2- Pratiques optionnelles, Ecoles de sport et Centres d'animation sportive

La notion officielle de différenciation entre « l'horaire enseignants »⁽¹⁾ et « L'horaire élèves »⁽¹⁾ permettant de prévoir dans les emplois du temps des élèves un nombre d'heures supérieur au nombre des heures de service des enseignants, ainsi que celle de « pratique optionnelle des activités physiques et sportives »⁽¹⁾ d'abord pour les élèves du second cycle et bientôt pour l'ensemble des élèves du second degré, va permettre de masquer la pénurie tant en installations qu'en personnels enseignants.

En 1971, il est rappelé que déjà la circulaire du 3 mai 1961 encourageait la validation des heures accomplies par les élèves pratiquant le sport équestre et que la circulaire du 21 août 1962 prévoyait l'utilisation par les établissements scolaires⁽²⁾ du concours d'éducateurs sportifs⁽³⁾

(1) Circulaire n°196 du 9 septembre 1971 dont l'objet est : « Répartition des horaires hebdomadaires d'éducation physique et sportive (E.P.S.) au niveau du second degré ».

(2) Dans le cadre de conventions souscrites entre le chef d'établissement et la municipalité ou le club concerné.

(3) Dirigeants, éducateurs sportifs, éducateurs d'associations sportives civiles, municipales ou privées.

De telles pratiques donneront aux responsables de la Jeunesse et des Sports l'idée de « créer localement, sur une installation ou un groupe d'installations sportives (municipales, d'Etat, ou privées) une structure pédagogique et administrative permettant aux jeunes une fréquentation scolaire et de loisirs sportifs »⁽¹⁾.

Ce qui est exprimé au conditionnel le 25 novembre 1971, à propos de la structure pédagogique et administrative qui « devrait⁽²⁾ favoriser la collaboration des représentants des diverses parties prenantes⁽³⁾ »⁽⁴⁾ et « pourrait⁽²⁾ être dirigée par un enseignant d'EPS dont les attributions, en dehors d'une partie de son horaire consacrée à l'enseignement direct, seraient⁽²⁾ de prendre la responsabilité de la coordination pédagogique des activités sur l'installation, c'est-à-dire de coordonner le travail effectué par le personnel d'appoint⁽²⁾ mis à la disposition de la structure »⁽⁴⁾, deviendra réalité le 1^{er} juillet 1972.

(1) Circulaire n°71-256 du 25 septembre 1971 portant sur une « Enquête préalable sur les modalités de mise en oeuvre des directives de la circulaire n°196 du 9 septembre 1971 ».

(2) Souligné par nos soins.

(3) Etablissements d'enseignement, directions départementales Jeunesse Sports, clubs et municipalités.

(4) Circulaire n°71-256 du 25 septembre 1971.

En effet, les Centres d'animation sportive⁽¹⁾ et les Ecoles de sport⁽²⁾ constitueront les éléments de base de la structure chargée d'assurer en principe, la liaison entre l'école et l'enseignement sportif, en fait d'aboutir à « la dénaturaton voire à la mise en cause à terme de l'enseignement de l'EPS à l'école (...), sous prétexte de combler le fossé avec le sport civil »⁽³⁾.

Curieusement, alors que la circulaire du 9 septembre 1971 entérine et légitime la réduction des horaires d'EPS, dans la circulaire du 1^{er} juillet 1972⁽⁴⁾ il est écrit que : « l'horaire officiel de principe »⁽⁴⁾ reste fixé à cinq heures hebdomadaires »⁽⁴⁾.

Les trois heures hebdomadaires d'E.P.S. pour les élèves du premier cycle et les deux heures pour les élèves du second cycle sont un « minimum »⁽⁴⁾ qu'il s'agit « d'assurer pour commencer »⁽⁴⁾, tout en recherchant à développer « les moyens complémentaires qui permettront d'utiliser au mieux le temps laissé disponible dans l'emploi du temps des élèves »⁽⁴⁾.

(1) Définis comme des organismes, d'étude, de concertation et de coordination.

(2) Chargées de compléter et de prolonger l'action de l'EPS scolaire en matière d'initiation et d'orientation sportives.

(3) Berge M. (1984, p.51).

(4) Circulaire n°72-281 et 72-182 du 1^{er} juillet 1972 : Nouvelle orientation de l'enseignement sportif.

Un tel amalgame institutionnel ne tardera pas à susciter dans les cerveaux des non initiés une confusion entre E.P.S. et Sport, confusion qui persiste encore de nos jours au point qu'à l'identité de "prof de gym" longtemps attribuée aux enseignants d'E.P.S., tend à se substituer celle de "prof de sport".

Dépossédés de leurs élèves, qui peuvent désormais en toute légalité compléter leur horaire d'E.P.S. en dehors des établissements avec des éducateurs sportifs, les enseignants d'E.P.S., et parmi eux les professeurs d'EPS, parce qu'ils ont un rapport plus distancié que les Maîtres d'E.P.S. à l'égard des instances officielles de la Jeunesse et des Sports, commencent à subir les inconvénients de leur changement de tutelle.

En effet, en fuyant la tutelle médicale⁽¹⁾ et en réalisant une alliance objective avec le mouvement sportif et les gouvernements succesifs soucieux du prestige olympique de la France, les enseignants d'EPS se trouvent dépendants des Fédérations sportives qui

(1) « L'éducation physique après avoir été sous la tutelle des militaires, passe sous celle des médecins puis celle des fédérations » Andrieu (1990, p.10).

s'efforcent de peser de tout leur poids à un moment où pour le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux sports « l'essentiel est le sport à l'école »⁽¹⁾.

Cependant, cette politique du sport à l'école cédera rapidement la place à une politique, d'Ecoles de sport⁽²⁾ bientôt suivie⁽³⁾ de la création des *Sections sports-études*⁽⁴⁾, perçue par la plupart des enseignants d'EPS comme étant, surtout en période de pénurie, « une tentative de produire, à court terme et en négligeant la masse, une élite totalement coupée de la vie sportive réelle »⁽⁵⁾.

Certes, les professeurs d'E.P.S. ne sont pas opposés par principe à « toute formule facilitant la poursuite des études et la pratique volontaire du sport de haute performance »⁽⁵⁾, mais ils n'acceptent pas que la mise en

(1) Coniti J., dans une interview accordée en septembre 1970, au journal *Le Monde*, cité par Le Boulch (1977, p.145).

(2) Le Président Pompidou lors de sa conférence de presse du 23 septembre 1971 déclare : « je crois que, pour la France même, s'il faut certes développer le sport à l'école, il convient plus encore d'encourager les clubs, les cercles sportifs, de façon à ce qu'il y ait non seulement le sport pour tous à l'école, mais du sport de qualité pour ceux qui veulent en faire et qui veulent réellement en faire », cité par Le Boulch J. (1977, p.146).

(3) Circulaire n°73-307 du 15 novembre 1973, B.O.E.N. n°45 du 6 décembre 1973.

(4) Dont l'objectif est « d'offrir à des espoirs sportifs des conditions de scolarisation telles qu'elles leur assurent une poursuite normale de leurs études secondaires et les meilleures chances d'obtenir les diplômes les sanctionnant, tout en permettant l'organisation d'un entraînement physique adapté à la pratique sportive de haut niveau et la participation aux compétitions », circulaire n°74-136 du 8 mai 1974, B.O.E.N. n°21 du 23 mai 1974.

(5) Rouyer J. (1974, p.11).

place des Sections sports-études, réservées à quelques élèves, se fasse au détriment de l'E.P.S. et du sport scolaire, pour le plus grand nombre.

Ce refus est encore plus net à l'égard des Centres d'animation sportive dans lesquels les professeurs d'EPS voient une « opération coûteuse contre l'E.P.S. et l'école »⁽¹⁾ et un « véritable gaspillage des fonds publics⁽²⁾ »⁽¹⁾, réduisant du même coup l'E.P.S. scolaire à une « formation physique minimum garantie »⁽³⁾.

De plus, à la concurrence structurelle s'ajoute la concurrence de nouveaux acteurs du secteur extra-scolaire.

2.3- Des Educateurs sportifs brevetés d'Etat

Une autre facette de la déscolarisation de l'E.P.S. dans l'enseignement du second degré réside dans l'attachement des responsables de la Jeunesse et des sports à promouvoir des Educateurs sportifs.

(1) Chaigneau M. (1975, p.23).

(2) Dont Ladegaillerie J. (1973, pp.33-34) explique en partie le mécanisme par « des ponctions effectuées pour faciliter le fonctionnement des C.A.S. » p.33.

(4) Chaigneau M. (1975, p.25).

Le projet de 1970⁽¹⁾, la création en 1972 d'un Brevet d'Etat d'éducateur sportif et la Loi dite Mazeaud de 1975 représentent trois moments sensibles d'une même politique qui sous couvert d'ouverture sur la vie⁽¹⁾ et d'intérêt des jeunes pour le *sport optionnel*⁽²⁾, vise à une « liquidation progressive de l'E.P.S., et sa dilution dans une activité de type loisirs de caractère facultatif »⁽⁴⁾, tandis que dans le même temps est mis en place un système sportif sélectif destiné à alimenter le sport d'élite.

Dans ses « Propositions pour des Educateurs Sportifs », Comiti, en juillet 1970, reconnaît que les enseignants d'E.P.S. sont environ 12.500 : « chiffre qui correspond à la moitié des besoins actuels »⁽⁵⁾ et après avoir apporté quelques précisions différenciant les enseignants d'E.P.S. des Educateurs sportifs, il affirme que « le statut donné à ces éducateurs permettrait de résoudre positivement les *problèmes horaires jugés actuellement insolubles*⁽⁶⁾ »⁽⁷⁾.

(1) Rappel : la Note d'information n°2, de juillet 1970 est intitulée par Comiti : « Propositions pour des Educateurs Sportifs ».

(2) « Il paraît indispensable d'éviter que l'école ne se referme sur elle-même, et ceci d'ailleurs, est valable pour l'éducation physique comme pour les autres disciplines » Comiti J. (1970, p.3).

(3) « La circulaire du 24 mars 1972 a suggéré quelques moyens d'établir une coordination fructueuse entre l'éducation physique et sportive dispensée à l'intérieur des établissements et l'enseignement sportif offert à titre optionnel dans le cadre des horaires obligatoires. Circulaire n°72-280 et n°72-182 du 1^{er} juillet 1972 : nouvelle orientation de l'enseignement sportif.

(4) Rouyer J. (1975, p.22).

(5) Comiti J. (1970, p.2).

(6) Souligné par nos soins.

(7) Comiti J. (1970, p.3).

Alors que les jeunes enfants resteraient entièrement confiés à des « professeurs de haut niveau »⁽¹⁾, les éducateurs sportifs « n'interviendraient que dans le second cycle du second degré ou à partir de la 3^e »⁽¹⁾.

Pour ces nouveaux brevetés d'Etat « il ne saurait être question (...) de créer un nouveau corps de fonctionnaires »⁽¹⁾, l'Etat ne devant être qu'un « utilisateur accessoire »⁽¹⁾. Ceci permettrait à l'Etat de partager les horaires et les rémunérations à hauteur de 25, 50 ou 75%.

Ainsi les Educateurs sportifs auraient une fonction d'animateur sportif extra-scolaire mais pourraient également participer à l'animation sportive scolaire.

Ce désengagement de l'Etat sur le double plan financier et de la qualification des personnels d'encadrement de la jeunesse scolarisée est aussi un artifice pour recruter moins de professeurs d'E.P.S..

(1) Coniti J. (1970, p.3).

Le Brevet d'Etat à trois degrés d'éducateur sportif⁽¹⁾ sera créé par décret le 15 juin 1972 mettant fin, à cette occasion à la grande disparité entre les Brevets d'Etat existants⁽²⁾.

Les Educateurs sportifs entrent dans la composition des personnels⁽³⁾ participant aux activités des Centres d'animation sportive, tant dans le domaine scolaire que dans celui des Ecoles de sport, et leur salaire « payé par un organisme, une association ou une collectivité locale est subventionné par le Secrétariat d'Etat de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs dans une proportion de 25, 50 ou 75% »⁽⁴⁾.

Tant au niveau de leur emploi que de leur salaire, les éducateurs sportifs se trouvent sous la double dépendance du pouvoir étatique et du pouvoir local et, sauf exception, leur position dans le champ sportif, ne leur confère pas un important prestige.

(1) « Il est créé un brevet d'Etat à trois degrés d'éducateur sportif dont chaque degré comporte une formation commune et une formation spécifique à une ou plusieurs disciplines sportives » Décret n°72-490 du 15 juin 1972, J.O. des 22 juin et 16 juillet 1972 et B.O.E.N. n°26 du 29 juin 1972.

(2) « 48 de conceptions et de niveaux différents » Néaume (1992, p.143).

(3) Enseignants d'EPS du secteur scolaire, enseignants d'EPS du secteur extra-scolaire, entraîneurs de clubs et moniteurs d'EPS.

(4) Circulaire n°73-400 du 5 octobre 1973 : nouvelle orientation de l'enseignement sportif et centres d'animation sportive.

Toutefois, leur rôle sera valorisé par la loi Mazeaud d'octobre 1975⁽¹⁾ les confirmant et les confortant comme faisant fonction d'enseignant : « dans l'enseignement du premier et du second degré, tout élève bénéficie d'une initiation sportive. Cet enseignement (...) est donné soit par des enseignants, soit sous la responsabilité pédagogique de ces derniers par *des éducateurs sportifs*⁽²⁾ »⁽³⁾.

Cette situation, impensable dans les autres disciplines d'enseignement rend compte de la position ambiguë de l'E.P.S. qui selon Dumazedier, « même quand elle dispose de quelques moyens et de professeurs compétents et dévoués reste marginale dans le système scolaire. Elle n'y est pas installée, elle y campe »⁽⁴⁾.

(1) Loi n°75-988 du 29 octobre 1975 B.O. n°40 du 6-11-75, officiellement relative au développement de l'éducation physique et du sport, mais en réalité « il s'agit d'une loi sur le sport et non sur l'éducation physique et le sport », « le problème de l'éducation physique, sportive ou non sportive, importe peu à côté de cette passe d'armes à propos des horaires des professeurs, ce qui compte avant tout, c'est de soutenir le sport des meilleurs, d'organiser l'élitisme à peu de frais pour l'Etat » Andrieu (1992b, p.127).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Extrait de l'article 3 de la Loi Mazeaud.

(4) Dumazedier J. (1973, p.18).

2.4- A la frontière entre scolaire et extra-scolaire ou comment masquer la pénurie

Procéder à l'initiation sportive à moindre coût, dans ou hors de l'école avec le concours de personnels non-enseignants, au nom de la transmission culturelle, telle semble être la tactique adoptée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports qui, souvent, au cours des années 1970 joue un jeu à la frontière entre le scolaire et l'extra-scolaire, la culture et l'éducation, l'éducation physique et l'initiation sportive et finalement entre les A.P.S. et l'E.P.S.

Ce jeu, aux limites du scolaire et de l'extra-scolaire, même lorsque ce dernier est désigné comme complément⁽¹⁾, permet d'opérer le passage d'un amalgame grossier entre Sport et Education physique à un amalgame plus subtil entre A.P.S. et E.P.S., entretenant du même coup, dans l'opinion publique⁽²⁾, la confusion entre l'E.P.S. et l'initiation sportive.

(1) Dans la circulaire du 1^{er} juillet 1972 sur la « nouvelle orientation de l'enseignement sportif » on peut lire : « il s'agit (...) de rechercher et de développer les moyens complémentaires qui permettent d'utiliser au mieux le temps laissé disponible dans l'emploi du temps des élèves.(...) L'enseignement sportif doit apporter son appoint aux horaires de l'E.P.S... ».

(2) Au sens de « force sociale résultant de la similitude de jugements portés sur certains sujets par une pluralité d'individus, et qui s'extériorise dans la mesure où elle prend conscience d'elle-même » Burdeau G., cité par Duprez J.M. in Ferréol G. (1991, p.176).

Les trois premiers articles de la Loi Mazeaud ont ceci de particulier qu'ils contiennent des glissements de sens, sans importance pour la majorité de la population, mais lourds de signification symbolique et pratique pour les agents du champ de l'E.P.S. scolaire.

Signification *symbolique* parce que sous le titre 1^{er} : « l'éducation physique et sportive », il n'est question en fait que « d'activités physique et sportives⁽¹⁾ » et « d'initiation sportive⁽²⁾ et signification *pratique*, parce que les éducateurs sportifs peuvent donner l'enseignement de l'initiation sportive, certes sous la responsabilité pédagogique des enseignants d'E.P.S., mais en fin de compte à leur place, et surtout à la place des candidats aux C.A.P.E.P.S. qui, dans les années 1970, ne seront pas recrutés faute de crédit.

L'amertume grandit chez les professeurs d'E.P.S. car malgré la reconnaissance des A.P.S. comme « élément fondamental de la culture »⁽³⁾ et la satisfaction qui

(1) « Les activités physiques et sportives sont partie intégrante de l'éducation », extrait de l'article 2 (Loi Mazeaud, 1975).

(2) « Dans l'enseignement du premier et du second degré, tout élève bénéficie d'une initiation sportive », extrait de l'article 3 (Loi Mazeaud, 1975).

(3) « Le développement de la pratique des activités physiques et sportives, élément fondamental de la culture, constitue une obligation nationale », extrait du premier paragraphe de l'article de la loi Mazeaud (1975).

aurait pu naître de l'affirmation selon laquelle « L'Etat est responsable de l'enseignement de l'éducation physique et sportive »⁽¹⁾, est immédiatement stoppé, dès lors que l'Etat « assure le recrutement ou contrôle⁽²⁾ la qualification des personnels qui y collaborent⁽²⁾ »⁽¹⁾, ce qui revient à dire que le travail accompli jusqu'ici par le personnel enseignant peut, en toute légalité, être accompli par des non-enseignants.

Une telle mesure sera vivement critiquée⁽³⁾ y compris dans les rangs de la majorité gouvernementale de l'époque. Le député maire de Chamonix, ex-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, Maurice Herzog (UDR), sera absent le 2 octobre 1975, jour du débat sur la loi Mazeaud après avoir déclaré que « cette loi n'est pas bonne pour le sport »⁽⁴⁾.

Elle n'est pas bonne non plus pour l'E.P.S., puisque le député Mayoud (RI) déclare à la même date à

(1) Extrait du second paragraphe de l'article premier de la loi Mazeaud (1975).

(2) Souligné par nos soins.

(3) « Il est bien évident, qu'en regard de l'ensemble des besoins de l'EPS obligatoire, l'apport d'un complément de personnel enseignant a un caractère marginal et limité, surtout dans la situation présente. Ce n'est pas la voie dans laquelle la loi Mazeaud engage l'EPS scolaire. Tout se passe au contraire comme si l'on revenait à la situation antérieure aux instructions officielles de 1967, pour opérer une césure entre éducation physique de base et initiation sportive pour laquelle l'institution scolaire et les enseignants d'EPS seraient incompétents » Chaigneau et Rouyer (1976, p.25).

(4) Cité dans le Bulletin SNEP n°78, octobre 1975, p.3, sans signature.

l'Assemblée Nationale, qu'en ce qui concerne « l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, 900 postes seront créés alors que 1 800 créations supplémentaires seraient nécessaires pour le seul horaire moyen actuel qui est de deux heures vingt, alors que l'objectif est de 5 heures. Je rappelle à cette occasion que 708 candidats jugés aptes au C.A.P.E.P.S. après quatre années d'études spécialisées n'ont pas été recrutés, faute de postes budgétaires »⁽¹⁾.

Ainsi ce qui est présenté comme une première dans l'histoire de la République à savoir que le Parlement est saisi d'un texte d'ensemble sur le sport, n'est en réalité que le masque de la pénurie, le projet de budget présenté pour 1976, égal à 7/1000 du budget national ne permettant pas de progresser, puisque aussi bien : « aucune amélioration des horaires d'E.P.S. et des conditions de travail »⁽²⁾ n'est possible, « le chômage massif pour des personnels qualifiés⁽³⁾ »⁽²⁾ augmente et que « tous les secteurs (E.P.S., Sport, Jeunesse, Education Populaire sont touchés) »⁽²⁾.

(1) Cité dans le Bulletin SNEP n°73, octobre 1975, p.3, sans signature.

(2) Bulletin SNEP n°77, septembre 1975, p.6 sans signature.

(3) A titre d'exemple, le nombre des "reçus-collés" au CAPEPS passe de 230 en 1970 à 624 en 1974.

Mais, « à quelque chose malheur est bon » et, les conflits externes comme les conflits internes à la profession d'enseignants d'E.P.S. vont engager les professeurs d'E.P.S. sur la voie de la consolidation de leur identité professionnelle.

3) LE RENFORCEMENT IDENTITAIRE DE L'E.P.S.

La question de l'identité est le plus souvent posée lorsque l'identité est en question. En effet alors que les dominants n'ont qu'à « être ce qu'ils sont pour être ce qu'il faut être »⁽¹⁾, les dominés sont contraints de refaire à tout moment la preuve non seulement de la légitimité de ce qu'ils font mais en plus la preuve que leur « identité sociale réelle »⁽²⁾ ne correspond pas à leur « identité sociale virtuelle »⁽²⁾.

De plus et par définition il y a dans toute identité sociale de l'invariant et des variations.

(1) Bourdieu (1980, p.199).

(2) Au sens de Goffman, 1963 (1975, p.12).

(L'*invariant*, l'identique de l'identité chez les professeurs d'E.P.S. renvoie, à leurs origines militaires funambulesques et acrobatiques, à un moment où, fin du XIX^e siècle, une nouvelle forme d'excellence devient socialement reconnue : l'excellence corporelle⁽¹⁾.)

Les *variations* dans les formes identitaires chez les professeurs d'E.P.S. résident précisément dans l'ensemble des efforts accomplis pour affiner, affirmer et revendiquer une identité Education physique et sportive non superposable à l'identité sport bien qu'elle en procède.

3.1- Conflits externes et identité E.P.S.

Alors qu'au début du XX^e siècle la construction identitaire Education physique "avec-contre" l'identité gymnastique, a été essentiellement l'oeuvre de théoriciens, à l'heure où la confusion entre E.P.S. et Sport risque d'être socialement mortelle pour les *enseignants* d'E.P.S. comme c'est le cas dans les années

(1) La beauté, la santé, la force et la performance étant, selon Jacques Defrance « quatre manières d'exceller par le corps » (1987, p.141).

1970, la construction identitaire Education physique et sport sera l'oeuvre des praticiens qui vont s'efforcer de montrer et de démontrer que l'E.P.S., malgré les apparences, ne saurait être confondue avec le Sport.

De Comiti à Dijoud, en passant par Mazeaud et Soisson, la politique du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports⁽¹⁾ face au refus des enseignants d'E.P.S. de faire systématiquement le jeu des fédérations sportives, va consister à utiliser une tactique de la "confusion-différenciation".

Confusion, en particulier entre le scolaire et l'extra-scolaire permettant d'une part de dire aux familles que leurs enfants peuvent bénéficier de 5 heures d'E.P.S., et d'autre part d'accueillir dans les Centres d'animation sportive les enseignants d'E.P.S. volontaires, en les attirant avec des heures supplémentaires, un rôle valorisant et des facilités de mutations, sans compter l'attrait que peut représenter pour un enseignant d'E.P.S. spécialiste d'une activité physique, le fait de pouvoir l'enseigner à des élèves

(1) Expression que nous utilisons par commodité, mais qui ne correspond pas à la réalité institutionnelle que nous avons analysée précédemment, dans : « une histoire institutionnelle novementée ».

volontaires et motivés, avec de surcroît des conditions matérielles et horaires nettement supérieures aux conditions scolaires existantes.

Différenciation car, la majorité des enseignants d'E.P.S. ayant choisi d'exercer leur activité professionnelle dans le secteur scolaire, le secrétariat d'Etat va, sous couvert de complémentarité, opposer l'Education physique scolaire « conçue comme participant à la formation générale de l'enfant »⁽¹⁾ à l'enseignement sportif qui « occupe une place intermédiaire à la jonction : en amont, de l'E.P.S. proprement dite, discipline obligatoire dans le second comme dans le premier degré et concourant à l'éducation des enfants et des adolescents; en aval, d'une pratique sportive diversifiée »⁽²⁾.

Certes, si la dialectique du rapprochement et de la différenciation marche à plein en ce qui concerne les finalités respectives de l'E.P.S. et de l'enseignement sportif⁽³⁾, le problème des horaires n'en reste pas moins

(1) Coniti J. (1970, p.3).

(2) Circulaire n°72-182 du 1^{er} juillet 1972.

(3) « Sans se désintéresser des buts éducatifs de l'E.P.S., l'enseignement sportif vise essentiellement à inculquer des techniques et pratiques sportives (...). Ainsi les finalités respectives sont spécifiques, mais il faut à la fois coordonner les actions et les maintenir distinctes » Circulaire n°72-230 et n°72-182 du 1^{er} juillet 1972.

primordial « notamment dans la période actuelle, où l'enseignement sportif doit apporter son appoint aux horaires de l'E.P.S., la liaison n'est pas moins nécessaire entre l'école et l'enseignement sportif extrascolaire »⁽¹⁾.

Toutefois, face à ce qui est perçu par le secrétariat d'Etat comme de la mauvaise volonté, va contribuer à reléguer l'E.P.S. scolaire dans la tradition, comme dépassée, face à un enseignement sportif moderne, nécessitant des compétences nouvelles dont les enseignants d'E.P.S. ne seraient pas dotés et que posséderaient les Educateurs sportifs⁽²⁾.

Très habilement, Comiti, dès 1970 utilise contre les enseignants d'E.P.S. l'une des facettes de l'identité professionnelle à laquelle ils sont très attachés : celle de pédagogue, pour opposer d'un côté le professeur d'E.P.S. qui « demeure responsable de la pédagogie générale »⁽³⁾, de l'autre l'éducateur sportif qui n'intervient qu'avec l'enfant d'un certain âge « à partir de 13-14 ans »⁽³⁾, car « l'enfant peut découvrir plus

(1) Circulaire du 1^{er} juillet 1972.

(2) « Il existe déjà des situations de fait pour des spécialités définies telles que : aviron, voile, canoë-Kajak, escrime, escalade, sports de combat, natation, tennis etc, soit qu'elles ne puissent se pratiquer qu'avec des installations dont ne disposent pas les établissements, soit qu'elles requièrent une compétence technique particulière » Circulaire n°196 du 9 septembre 1971.

(3) Comiti J. (1970, p.3).

facilement l'initiation et la pratique sportive »⁽¹⁾.
Quant à l'étudiant il a « autant besoin d'un encadrement sportif que d'un bon pédagogue »⁽¹⁾.

Les enseignants d'E.P.S. se trouvent alors confrontés au problème suivant : comment continuer à se maintenir au sein du système scolaire, tout en participant à un enseignement sportif moderne, sans être confondus avec les entraîneurs ou les éducateurs sportifs ?

Il leur faudra donc à la fois prouver, leur compétence *sportive* pour faire face, vis-à-vis des élèves et des parents d'élèves, à la concurrence sans cesse grandissante des cadres sportifs, et leur compétence *scolaire*, afin de ne pas compromettre une intégration toujours fragile dans le système d'enseignement.

La construction lente et difficile d'une identité E.P.S. *diffusée pour autrui* par la majorité des praticiens sera l'une des réponses en même temps que

(1) Coniti J. (1970, p.3).

l'expression de la position ambiguë « entre l'école et le sport »⁽¹⁾, des enseignants et de la discipline E.P.S.

Si l'opposition entre le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports via ses représentants successifs ainsi que ses cadres sportifs, et les enseignants d'E.P.S. participe à la construction d'une identité sociale disciplinaire et professionnelle E.P.S. originale "avec-contre" le sport, en obligeant ce groupe professionnel à « se replier sur lui-même et à s'organiser fortement⁽²⁾ »⁽³⁾, on ne saurait non plus négliger l'importance des conflits internes dans le façonnage de l'identité E.P.S.

3.2- Conflits internes et identité E.P.S.

L'identité E.P.S. existe depuis le régime de Vichy⁽⁴⁾, elle a été confirmée à la Libération par les

(1) Le sous-titre « entre l'école et le sport », de l'ouvrage collectif, L'identité de l'éducation physique scolaire au XX^e siècle, publié en octobre 1993, sous la direction de Jean-Paul Clément et Michel Herr, nous parait particulièrement bien adapté pour rendre compte, en une formule simple de la situation de l'E.P.S., surtout à partir des années 1960.

(2) Comme l'atteste par exemple la lecture attentive des bulletins du Syndicat national de l'Education physique de l'enseignement public (professeurs), au cours des années 1970.

(3) Durkheim, 1938 (1969, p.97).

(4) « L'éducation physique et sportive a été inventée par Vichy en transformant pour la session de 1942 la CAP EP en CAP EP et sportive » Néaunet (1993, p.3).

rédacteurs des Instructions officielles « à l'usage des professeurs et maîtres d'Education physique et sportive »⁽¹⁾ et reste en vigueur aujourd'hui.

3.2-1 L'identité E.P.S. : entre l'E.P. et le Sport

Cette continuité dans la manière officielle d'identifier une discipline scolaire et ses agents, ne doit pas faire oublier les nombreux débats internes, c'est-à-dire propres au champ relativement autonome de l'E.P.S. scolaire ayant comme *objet* non seulement la définition des manières différentielles de pratiquer⁽²⁾ et de faire pratiquer⁽³⁾ l'E.P.S., mais en plus, et peut-être surtout, les discours qui justifient ces pratiques, l'*objectif* étant de faire prévaloir un point de vue, et en dernier ressort de tenter de l'imposer à l'ensemble des enseignants d'E.P.S.

(1) Instructions ministérielles du 1^{er} octobre 1945.

(2) Car, « il serait naïf de supposer que tous les pratiquants d'un même sport (ou de toute autre pratique) confèrent le même sens à leur pratique ou même qu'ils pratiquent, à proprement parler, la même pratique » Bourdieu (1979, p.231).

(3) Les Instructions officielles (octobre 1967) en vigueur à l'époque pour l'EPS dans le second degré, placent en quelque sorte les pratiques des élèves sous la dépendance des intentions de leur enseignant : « à partir d'un même geste, il est possible d'obtenir des effets éducatifs différents, selon l'intention pédagogique du maître et du professeur » in *Revue EPS* n°90, mai 1968, p.8).

La diminution des horaires et le manque d'installations sont des contraintes qui pèsent sur chaque enseignant d'E.P.S. mais par ailleurs, l'absence de programme, comme il en existe dans les autres disciplines d'enseignement, autorise de fait, une liberté pédagogique non négligeable⁽¹⁾, à un moment où les enseignants d'E.P.S. ont à leur disposition une pluralité de conceptions et de pratiques, après que « l'ordre moral gaullien »⁽²⁾ ait été fortement ébranlé par les événements de mai 1968.

Au cours de la période 1969-1977, aux différences objectives qui opposent les Professeurs aux Maîtres d'E.P.S.⁽³⁾ en termes de : salaires, maxima de service, degré de qualification, facilités d'accès à la profession etc et dont les querelles incessantes sont relatées dans les bulletins syndicaux propres à chacune de ces catégories d'enseignants s'ajoutent de nombreux débats entre les praticiens-théoriciens et les théoriciens-praticiens, parmi lesquels Le Boulch, Parlebas et Mérand semblent être les plus connus.

(1) Puisque « c'est la combinaison du classement des activités physiques et sportives selon l'intérêt qu'elles présentent pour l'élève, et du classement des intentions pédagogiques dont le professeur peut changer tel ou tel geste particulier, qui permettra l'élaboration d'un programme cohérent et complet » In *Revue E.P.S.* n°90, mai, 1968, p.8.

(2) Simonin A. et Clastres H. (1989, p.256).

(3) Rappel : le décret 75-36 du 21 janvier 1975 relatif au statut particulier du corps des professeurs adjoints d'E.P.S. met fin au recrutement des maîtres d'EPS, organise le recrutement des professeurs adjoints (nouveau régime), et prévoit les mesures d'intégration des maîtres d'EPS en fonction au 21 janvier 1975 ainsi que les règles en matière de notation, d'avancement et de discipline de ce nouveau corps. D'après Néaunet (1992, p.135).

Dire que les conflits internes à l'E.P.S. sont l'exact reflet des conflits que connaît la société française signifierait que l'on oublie qu'il existe des enjeux propres à l'E.P.S., qui n'intéressent que les enseignants d'E.P.S. et laissent plutôt indifférents les autres catégories d'enseignants.

Il y a donc bien un champ de l'E.P.S. scolaire mais ce champ comme tous les champs, n'a qu'une autonomie relative et les conflits internes à l'E.P.S. vont prendre en France une forme particulièrement aiguë surtout en ce qui concerne la question des liens, ou de la mise à distance, entre Education physique et Sport⁽¹⁾.

3.2-2 Pratiques et conceptions, conceptions et pratiques ?

Cette question engage d'un côté : celui des *pratiques*, le type d'activité à faire vivre aux élèves selon tel leader ou telle organisation; de l'autre : celui des *conceptions*, le type de discours de légitimation de ces pratiques, discours qui la plupart du

(1) La France sur ce point se trouve dans une situation intermédiaire entre les nations au sein desquelles l'éducation sportive fait partie du système éducatif et les pays scandinaves qui tout en ayant intégré le sport comme support possible de l'EP gardent une forte tradition hygiénique.

temps vont bien au-delà des seuls aspects techniques ou psychopédagogiques et dans lesquels s'entremêlent le philosophique, le scientifique, le militantisme, le polémique et le politique.

Déjà, les rédacteurs⁽¹⁾ des Instructions officielles de 1967 et des circulaires d'application qui suivent, dans un contexte de développement des sciences humaines, d'influence exercée par les pays étrangers (R.D.A. surtout)⁽²⁾, et d'ampleur grandissante du phénomène sportif, avaient identifié le problème qui s'est posé dans les années 1960 et qui se pose encore aujourd'hui lorsqu'il s'agit d'engager les enseignants d'E.P.S. sur la voie d'une rénovation de leur comportement pédagogique.

Ce problème est un dilemme :

« - doit-on définir l'éducation physique en termes d'objectifs généraux ou particuliers (...) et la constituer alors en n'attachant qu'une importance secondaire aux exercices eux-mêmes ?
- ou doit-on établir un programme d'exercices physiques en progression selon les âges et les niveaux des élèves, activité par activité, en laissant à la chance le soin de couvrir tous les objectifs supposés »⁽³⁾

(1) Rappel : dont Roger Delaubert, à l'époque Inspecteur Principal Pédagogique, Secrétaire de la Commission Pédagogique des I.P.P.

(2) Aux voyages en Suède du XIX^e siècle succèdent dans les années 1960-1970, les voyages en RDA pour étudier « l'organisation et les conceptions de ce pays en matière de sport et d'éducation physique » Adan et Argelès (1968, p.49), ou « l'organisation et le fonctionnement du sport scolaire en RDA » Pointu Raymond et al. (1977, p.9), par exemple. La spectaculaire progression et la valeur des résultats sportifs obtenus par la RDA attirent fortement l'attention des hommes politiques de la droite française qui demandent, comme le député UDR Roger Corréze, au secrétaire d'Etat Kazeaud, lors du débat parlementaire d'octobre 1975, que soit pris « exemple sur les Républiques démocratiques d'Allemagne de l'Est, de Pologne, de Tchécoslovaquie » cité par Andrieu (1992b, p.126).

(3) Delaubert (1974, p.80).

Autrement dit, l'Education physique et sportive scolaire doit-elle être *déduite* d'un certain nombre de principes, de théories, de valeurs, ou bien doit-elle être *induite* des pratiques existantes, en particulier sportives (sans exclure un certain nombre de pratiques innovantes qui ne sont pas forcément sportives ainsi que des pratiques gymnastiques⁽¹⁾ anciennes).

Entre ces deux pôles idéal-typiques, car il n'existe pas de *théories* de l'Education physique qui ne soit pas influencées par les pratiques réelles ni de *pratiques* concrètes de l'Education physique complètement indépendantes de toute théorie, il y a place pour des éducations physiques plus ou moins proches ou éloignées des pratiques, ou des théories.

La littérature spécialisée fait état pour la période 1960-1970 de l'existence, dans le champ de l'E.P.S. scolaire de tendances, de modèles, de courants, de contre-courants et des oppositions latentes quand ce ne sont pas des affrontements manifestes, entre certains acteurs particulièrement en vue sur la scène de l'E.P.S., entre Le Boulch et Monique Vial, entre Parlebas et Mérand, entre Le Boulch et Mérand, entre Le Boulch et Parlebas, pour ne citer que les plus visibles.

(1) Gymnastiques est ici adjectif.

3.2-3 Tendances et courants selon Bernard, Pociello et Vigarello

Bernard, Pociello et Vigarello (1975, pp.719-722)⁽¹⁾ parlent indifféremment de *tendances* et de *courants*, ils distinguent trois grandes tendances qui, d'ailleurs s'influencent et se recouvrent parfois l'une l'autre.

1- La plus importante se réclamant du progrès scientifique, prétend dériver ou déduire sa démarche éducative des sciences biologiques et surtout humaines. En fait cette tendance revêt trois formes distinctes mais étroitement solidaires, celle qui essentiellement inspirée par les travaux de Wallon revendique une éducation psychomotrice, celle qui se manifeste par une volonté positiviste de fonder l'éducation sur une science du mouvement humain qui réaliserait la conciliation d'une phénoménologie d'inspiration merleau-pontyenne telle de Buytendijk tente de la développer avec les sciences physiologiques et humaines. Nous la trouvons chez le Docteur Le Boulch, dans sa théorie d'une éducation psycho-cinétique, et celle de Parlebas qui a éprouvé le besoin de modifier, d'infléchir à nouveau cette même tendance scientifique en essayant d'appliquer à l'analyse

(1) Dans leur article intitulé « Itinéraire d'un concept ». Il s'agit du concept d'éducation physique.

psychosociomotrice les règles de l'interprétation structurale. A l'éducation physique se substitue une éducation psychomotrice ou une éducation psychosociologique des conduites motrices.

2- A côté de ces trois formes d'une même tendance ou d'une même inspiration fondamentale, on trouve une tendance plus humaniste, dont l'appareil théorique puise sa conceptualisation et sa méthodologie dans la phénoménologie, la psychologie différentielle, la psychologie interpersonnelle et la psychologie des petits groupes. Le concept d'éducation physique devient ainsi l'éducation du corps subjectif, du corps propre en opposition au corps-objet. D'où le recours à la notion d'éducation corporelle, l'accent étant mis sur le rôle déterminant de l'expression corporelle, permettant la réalisation spontanée de la personnalité de chacun, cela aussi bien dans les sports individuels et les sports collectifs que dans les jeux et les improvisations extrasportives.

3- La caractéristique essentielle des tenants de la troisième tendance est la dénonciation systématique de la compétition sportive et de la finalité de rendement technique qu'elle impose d'où la mise en valeur d'une expression spontanée et ludique du corps.

3.2-4 Modèles selon Arnaud

Arnaud (1979, pp.120-143)⁽¹⁾ parle de *modèles*. C'est ainsi qu'il distingue : un modèle *bio-mécanique* qui a évolué vers un modèle *techno-pédagogique* du geste sportif, un modèle *bio-énergétique* caractéristique d'une pédagogie physiologique soucieuse de développer les facteurs quantitatifs d'exécution, un modèle *psycho-pédagogique* marquant l'avènement d'une pédagogie psychologique, enfin un modèle *socio-pédagogique* mettant l'accent sur l'importance des relations individuelles dans l'organisation et la structuration des groupes ainsi que sur le processus de socialisation. Dans cette perspective, l'organisation du groupe classe et la constitution des équipes feront l'objet d'une attention particulière.

3.2-5 Courants pédagogiques selon Marsenach

C'est en termes de *courants* qu'en 1969 Jacqueline Marsenach⁽²⁾ expose six manières différentes de percevoir les principaux problèmes rencontrés en E.P.S. et les solutions envisagées pour les résoudre.

(1) Dans son article « L'Éducation physique est-elle une science ? analyse d'une revendication ».

(2) « Les différents courants actuels en éducation physique et sportive » Marsenach J., 1969, 4 pages.

Quatre courants sont l'expression d'individus singuliers et deux proviennent de groupements.

1- Pour Frezot professeur d'E.P.S. et entraîneur de Basket-Ball, l'école ne sert pas à former des champions mais en revanche elle doit former des spécialistes moyens.

Or, pour former des spécialistes moyens, plusieurs années sont nécessaires et la pratique, en milieu scolaire, d'activités de plus en plus nombreuses aboutit non seulement à une caricature de l'initiation sportive, mais en plus à donner aux élèves une image de la compétition qui ne correspond pas à la réalité. De plus, la pratique de multiples activités dans un horaire de plus en plus réduit ne permet pas d'acquérir des habitudes motrices transférables d'un sport aux autres sports.

La solution proposée par Frezot est donc, compte tenu du temps nécessaire qu'il faut pouvoir consacrer dans une spécialité donnée pour pouvoir réellement progresser, de limiter la pratique à trois activités, dont deux sont jugées fondamentales : l'athlétisme et la natation.

Ce courant aura et a encore de nombreux partisans parmi les enseignants d'E.P.S., dans la mesure où certaines catégories d'élèves en particulier dans les lycées professionnels, n'ont que peu d'attrance pour les pratiques d'éducation physique intellectualisées qui sont souvent des formes euphémisées de sport, et préfèrent nettement les pratiques sportives réelles, clairement identifiées, en particulier le Football chez les garçons.

2- A l'inverse, Le Boulch qui est contre toute spécialisation sportive précoce et pense que les activités sportives ne peuvent pas assurer la formation des élèves⁽¹⁾, défend l'idée d'une E.P. de base⁽²⁾ et propose sa méthode psychocinétique⁽³⁾, pour rompre à la fois, avec une E.P.S. scolaire trop sportive à son goût, surtout depuis 1967⁽⁴⁾, et la psychomotricité qui est du domaine médical ou para-médical⁽⁵⁾.

(1) « Je reste fidèle à mes convictions initiales : « l'éducation psychomotrice » est un aspect central de la formation. Tant que cette notion sera discutée et tant que d'autres pratiques corporelles comme l'initiation sportive précoce tendra à s'y substituer, il n'y aura aucun progrès significatif à attendre en éducation » Le Boulch (1983, p.42).

(2) « De 1961 à 1966, j'essayais de pronouvoir ce que l'on appelait alors une éducation physique de base centrée sur le développement des aptitudes fondamentales : psychomotrices et facteurs d'exécution » Le Boulch (1983, p.41).

(3) « Je décidais alors, sous le nom de psychocinétique, de développer une théorie générale du mouvement en vue de l'éducation globale de la personne. L'utilisation de ce néologisme ne permettait de ne démarquer à la fois de l'éducation physique et de la psychomotricité » Ibid.(2).

(4) « Le slogan « plus de sport à l'école » a remplacé le concept de l'éducation physique facteur de santé d'il y a trente ans. N'oublions pas à ce sujet que les instructions de 1967 (...) sont directement issues des travaux de la commission dite « de la Doctrine du Sport » mise en place par Maurice Herzog qui a défini les grandes lignes d'une éducation physique par le sport, à laquelle il n'est impossible d'adhérer » Ibid.(1).

(5) « En soignant des bien-portants, on risque de les transformer en malades. Je différencie fondamentalement les deux domaines : éducation et thérapie psychomotrice. Je ne suis pas pour le mélange des genres ». Ibid.(1).

La méthode psychocinétique sera surtout appliquée dans l'enseignement du premier degré⁽¹⁾, presque à la lettre, l'ouvrage de 1966 devenant pour le corps des instituteurs (surtout composé d'institutrices) un quasi Manuel d'exercices, ce que les professeurs d'E.P.S. appellent dans leur jargon un livre de recettes.

Dans l'enseignement du second degré l'influence indirecte de Le Boulch a été et reste considérable⁽²⁾ car, il y a en tout enseignant d'E.P.S. quelque chose de psycho-motricien.

Avec Le Boulch et après Le Boulch c'est toute une profession qui a pris conscience des facteurs perceptifs⁽³⁾ de la conduite, et l'E.P. scolaire qui était surtout une pédagogie de l'exercice et un apprentissage des gestes centrés sur les facteurs d'exécution⁽³⁾, va devenir, même quand elle est sportive,

(1) Comme l'atteste le succès remporté par son ouvrage de 1966 *L'Éducation par le mouvement*, comprenant 13 pages de théories et 184 pages d'exercices, ainsi que les principaux objectifs de l'EPS contenus dans l'Instruction du 22 avril 1977 relative à l'EPS à l'école élémentaire. Rappel : les principaux objectifs que le maître doit constamment avoir à l'esprit sont : hygiène et santé, moyen de la connaissance du monde, développement des capacités d'action et d'adaptation, utilisation du corps comme moyen de communication et, contribution à l'éducation sociale.

(2) Nous y reviendrons dans notre troisième partie lors de l'analyse d'entretiens réalisés, au cours des années 1980, auprès de professeurs d'E.P.S.

(3) Le Boulch « montre que l'ajustement optimal de l'acte moteur à ses objectifs dépend au moins autant d'une bonne réception des signaux, externes et internes et d'une programmation juste des réponses neuro-musculaires que de l'engagement des « facteurs d'exécution » que l'on était accoutumé à développer par l'éducation physique traditionnelle » Delaubert (1974, p.78).

une *psychopédagogie* soucieuse de « perception et d'intégration des rapports de temps et d'espace »⁽¹⁾, dans laquelle seuls les gens non avertis ne verront qu'une banale initiation sportive.

3- Professeur d'E.P.S. au lycée Jean Jaurès de Castres, Raoul Molières se pose le problème de la cohérence des exercices lors d'une même leçon⁽²⁾, de la cohérence des leçons entre elles⁽³⁾ et de l'obtention d'une « attitude mentale stable »⁽⁴⁾ de la part des élèves qui ont tendance, en fonction des exercices proposés, à alterner entre « l'engouement »⁽⁴⁾ et la « répulsion »⁽⁴⁾.

La solution préconisée par Raoul Molières consiste à reprendre les « quatre formes d'expression de la maîtrise corporelle⁽⁵⁾ »⁽⁶⁾ définies par Justin Tessié à savoir maîtrise des déplacements, maîtrise du corps propre, maîtrise des engins et maîtrise de l'opposition, tout en y ajoutant des « sujets d'étude »⁽⁷⁾ tels que

(1) Selon l'expression des intentions éducatives, extraite des Instructions officielles de 1967.

(2) « Par exemple : pendant un cours de 8 à 9 heures, pourquoi un exercice de grimper à 8h 20 et un exercice de saut à 8h 30 ? » Molières R. (1968a, p.27).

(3) « Si l'on a une séance de saut en hauteur le 10 novembre, combien de temps attendra-t-on la prochaine séance, ou le prochain cycle de séances ? » Ibid.(1).

(4) Ibid (1), p.17.

(5) Qu'il ne faut pas confondre avec l'expression corporelle.

(6) Teissié J. (1958, p.8).

(7) Molières R. (1965, p.11).

l'indépendance des segments ou la ligne fonctionnelle d'impulsion, qui sont autant de « principes⁽¹⁾ du mouvement, qui reparaissent identiques sous différentes formes⁽²⁾ en athlétisme, en gymnastique et en sport collectif, par exemple.

La rigidité du modèle proposé par Raoul Molière n'est qu'une apparence, car c'est bien la « plasticité des acquisitions »⁽³⁾ qui est recherchée et celle-ci est d'autant plus indispensable, que l'école ne peut pas apprendre aux élèves toutes les activités⁽⁴⁾.

Il s'agit alors, pour les professeurs d'E.P.S. « en donnant non seulement des habitudes motrices, mais encore en recherchant des transferts⁽⁵⁾ »⁽⁶⁾, d'aller plus vite « dans l'apprentissage des gestes »⁽⁶⁾ et d'obtenir des acquisitions qui auront « une plus grande valeur d'adaptation »⁽⁶⁾.

(1) « Le but n'est pas d'apprendre parfaitement à l'élève un exercice de saut particulièrement choisi au cours duquel il assimile les différents principes d'exécution, mais d'étudier un de ces principes à propos de situations variées de saut, en athlétisme, en exercices à mains libres, en sports collectifs, au tremplin. Les principes communs aux différents gestes sportifs constituent la partie susceptible d'un transfert d'une forme d'expression corporelle à l'autre » Molières R. (1985, p.14).

(2) Ibid., p.7.

(3) Molières R. (1965, p.16).

(4) « La nécessité de rechercher la plasticité des acquisitions apparaît d'autant plus que dans leurs loisirs sportifs nos anciens élèves choisiraient souvent des activités que l'école ne leur apprend guère, comme le ski, l'alpinisme, le nautisme. Il faudrait qu'ils puissent au moins y appliquer des principes indispensables vus ailleurs pendant leur scolarité » Ibid.(1).

(5) Non pas au sens psychanalytique, mais au sens de la psychologie de l'époque ou « la connaissance de la dactylographie, par exemple, favorise l'apprentissage de la mécanographie » Sillanp (1965, p.303).

(6) Molières R. (1965, p.13).

Les propositions pratiques et théoriques de Raoul Molières sont l'une des réponses au problème de « L'éducation physique en "miettes" »⁽¹⁾ exposé par Parlebas en 1967, et représentent une synthèse entre l'essai de systématique de Justin Teissié, la référence comme Le Boulch à la phénoménologie de Merleau-Ponty⁽²⁾ et le souci comme Parlebas d'y ajouter « un point de vue complémentaire d'inspiration psycho-sociale »⁽³⁾ aboutissant à faire de la « psycho-socio-motricité »⁽³⁾ le « centre de référence de toute l'éducation physique »⁽⁴⁾.

Le but pour Raoul Molières est « d'assurer la plasticité des acquisitions motrices tout en souhaitant que « l'élève acquière l'aptitude et le goût de s'adapter à des nouvelles activités physiques »⁽⁵⁾.

Raoul Molières est l'exemple type de ces "praticiens-théoriciens" qui en pleine sportivisation de l'E.P. scolaire vont contribuer, en s'appuyant à la fois sur leur pratique professionnelle et sur d'autres données

(1) Exposé par Parlebas en mars 1967 dans la *Revue EPS* n°85, p.7.

(2) *La structure du comportement* (1941) et *Phénoménologie de la perception* (1945), étant les ouvrages les plus souvent cités.

(3) Parlebas (1967c, p.7).

(4) *Ibid.*, p.12.

(5) Molières R. (1968, p.30).

théoriques que leur prédécesseurs, à la construction d'une *identité* E.P.S. scolaire originale, tant dans ses conceptions que dans ses pratiques, différente de celle du sport fédéral.

4- Auguste Listello, Chargé d'enseignement d'E.P.S. a collaboré avec Maurice Baquet à la création d'une E.P.S. « attrayante et dynamique, adaptable à tous les milieux : enseignement, armée, fédérations⁽¹⁾ » : il est un des promoteurs de la Méthode sportive et classé de ce fait dans le *courant* sportif.

Partisan d'une Education physique, « à la fois sportive, utilitaire, humaine et sociale, adaptée aux besoins de notre époque, où le souci de l'occupation future des loisirs devient promordiale⁽²⁾ »⁽³⁾, Listello représente la fraction des enseignants d'E.P.S. qui, soucieux « de préparer l'élève à sa vie d'adulte »⁽⁴⁾ seront plus des *praticiens-animateurs* que des praticiens-

(1) Zoro (1986, p.49).

(2) Auguste Listello et les tenants du courant qu'il représente ont intégré le point de vue de Dumazedier sur le loisir : « ceci peut sembler un paradoxe, et pourtant c'est incontestable du point de vue sportif. Le loisir est plus important que l'école. Bien sûr il faut accorder de la valeur à l'école et la réformer. Mais l'école n'est qu'un moyen pour arriver à une fin qui lui est étrangère. Le loisir c'est la situation naturelle qui permet de pratiquer le sport toute la vie, en dehors de l'école et après l'école » Dumazedier J. (1964b, p.9).

(3) Clerc P, Crean R., Listello A. (1964, p.7).

(4) Listello A. (1965, p.28).

théoriciens. Ceci n'empêche nullement Listello d'avoir des *conceptions*⁽¹⁾ qu'il exprime par exemple dans un article de la *Revue EPS* intitulé « Education de notre temps : enseignement de l'E.P.S. et loisirs »⁽²⁾.

En accordant dans l'édification de son programme d'E.P.S. et de loisirs, autant d'importance aux activités physiques générales (condition physique), qu'aux besoins particuliers provoqués par la spécialisation sportive ou professionnelle, autant à la prévention du mal (aspect physique et moral) qu'aux activités saines servant à l'occupation des loisirs (aspect physique, social et moral), Listello, alors affecté au cycle d'observation du Lycée nationalisé mixte de la Seyne-sur-Mer, propose à toute une profession, par le canal de la *Revue EPS*, une forme d'Education physique qui sans être en rupture avec celles existantes, affirme cependant sa différence et doit être prise en compte dans la construction identitaire de l'E.P.S.scolaire.

(1) « L'enseignement de l'EPS ne peut plus être abandonné à cette *conception* anarchique du laisser faire à chacun ce qu'il veut. Ce procédé injustifiable, ne peut que provoquer un handicap regrettable pour l'élève... Assurer la constance dans l'évolution des techniques et des besoins particuliers des individus, par la possibilité d'un changement partiel ou total, de certains principes ou procédés pédagogiques, certaines *conceptions* ou progressions. (...) L'exercice doit toujours être réalisé avec intelligence par l'élève, l'enseignant le lui ayant fait comprendre, et raisonner. *Conception* qui s'oppose au travail exécuté à l'imitation de l'enseignant (inexpliqué, souvent incompris, donc inintelligent), du type robot. (...) Une telle *conception* du programme, basée : sur un travail physique et sportif de masse; sur la sélection d'une certaine élite sportive pour les championnats officiels scolaires et universitaires; sur la préparation à l'occupation des loisirs (présents et futurs); offre à l'élève de sérieuses garanties pour aborder sa vie d'homme » Listello (1967, pp.27-28). C'est nous qui avons mis le terme de *conception* en italique.

(2) Listello A. (1965, p.27).

Comme celui d'Hébert, le message de Listello a d'autant plus de chance d'être entendu, au double sens de compris et d'admis, qu'il est produit par un praticien s'exprimant dans un langage clair et faisant des propositions concrètes.

Il en est de même des animateurs-enseignants⁽¹⁾ des républiques des sports regroupés au sein de la Fédération des Animateurs de Républiques des Sports (F.A.R.S.), qui représente pour Marsenach (1969), un cinquième courant.

5- La Fédération des Animateurs de Républiques des Sports (F.A.R.S.) fonctionne selon un triple modèle, ou plus exactement selon l'image que s'en fait son leader Jacques De Rette : celui de l'usine ou entreprise pédagogique⁽²⁾ celui d'un centre de recherche⁽³⁾ et celui

(1) Car ne peut adhérer à la F.A.R.S. que « tout membre de l'enseignement public qui, ayant pris connaissance des statuts, s'engage à travailler au succès des idées, des principes et des réalisations de la « république des sports » dans son établissement et dans tous les domaines en dehors de celui-ci » De Rette (1969, p.69).

(2) « Résumons maintenant le fonctionnement de notre entreprise pédagogique. Notre usine est constituée de deux éléments : le Centre municipal de recherche Albert Debeyre. La Fédération des animateurs de la république des sports (...). Ces deux organismes, avec l'équipe, d'enseignants qui les anime, décide chaque année : d'une conception générale de l'action qui sera menée; de dresser la liste des moyens nécessaires à leur mise en oeuvre. Et cela dans les domaines suivants : budget, relations publiques, études de marché, expansion, publicité, recherche, formation des cadres » De Rette (1969, p.54).

(3) « Le C.M.A.D. [Centre Municipal Albert Debeyre] a été inauguré en 1965 par Maurice Herzog en présence du Recteur Debeyre, recteur de l'académie de Lille et actuellement Président du Comité national de soutien de la F.A.R.S. » Ibid., p.68.

d'une république⁽¹⁾ où « l'exercice effectif de la démocratie »⁽²⁾ est annoncé.

Là encore l'action éducative est valorisée et ne saurait se résumer à la seule éducation du physique⁽³⁾.

La tentative d'interpénétration de l'E.P.S. et du sport scolaire avec le sport civil par le biais du sport libre⁽⁴⁾ permettant de déboucher sur une pratique optionnelle, est l'une des grandes originalités de ce système d'organisation, dont le but essentiel est de « permettre la pratique généralisée des activités physiques et d'un sport de masse de qualité, qui soit éducatif »⁽⁵⁾.

(1) « Réponse pratique et vécue aux problèmes de l'heure actuelle. Voilà plus de deux ans que la république des sports réclame la représentation des élèves, la participation, l'ouverture du dialogue avec les enfants. Les récents événements de mai, par les modifications qu'ils ont déclenchées dans la vie scolaire française nous ont donné raison... » De Rette (1969, p.71).

(2) C'est ainsi que le C.E.S. Jean Jaurès de Calais a accepté de constituer le collège en république. Dans chaque classe les élèves élisent pour chacun des deux groupes, correspondant aux clubs pour l'EPS, un président, un secrétaire et un trésorier. Les commissions de chefs de classes (présidents) ou de secrétaires (communication de projets) ou de trésorier (coopérative) sont convoquées au moins une fois par trimestre. D'après De Rette (1969, p.64).

(3) « Il nous apparaît très important de souligner que l'action poursuivie par les éducateurs physiques ne doit pas se borner à la seule action qu'ils peuvent mener sur le plan physique » De Rette (1969, p.60).

(4) Rappel : la carte de sport libre que reçoit chaque élève qui entre en sixième donne droit à l'entrée gratuite sur tous les terrains locaux, permettant aux élèves de pratiquer les activités de leur choix. A l'époque, à Calais, 22 spécialités différentes sont offertes aux élèves volontaires. D'après De Rette (1969, p.62).

(5) De Rette (1969, p.69).

Cette dernière formulation : « un sport de masse de qualité, qui soit éducatif »⁽¹⁾ est certainement l'une des principales composantes de la construction d'une identité E.P.S. dont on mesure, avec la Fédération des animateurs de républiques des sports⁽²⁾, le degré de proximité⁽³⁾ mais aussi d'éloignement⁽⁴⁾ du sport.

Enfin, sixième et dernier courant identifié par Marsenach, celui inspiré aux enseignants d'E.P.S. par le Groupe pour la rénovation des Institutions pédagogiques.

6- Le Groupe pour la Rénovation des Institutions Pédagogiques (G.R.I.P.), dirigé par le professeur de psychologie Lobrot ne s'intéresse pas à proprement parler à l'E.P.S., en revanche, certains enseignants d'E.P.S. s'intéresseront à l'analyse institutionnelle et à la

(1) De Rette (1969, p.69).

(2) Rappel : « En 1968 la F.A.R.S. s'ouvre sur les autres disciplines, devient la F.A.R.E. (République Educative) et organise des stages inter et pluri-disciplinaires. Un moment soutenu par le colonel Crespin de la Direction de l'Éducation Physique, le mouvement ensuite s'amenuise rencontrant de nombreuses difficultés administratives et "autres" » in Zoro (1986, p.156).

(3) « Toutes les activités, pour tous, à un niveau maximum; telle est notre devise » De Rette (1969, p.54).

(4) « Plus [au sens négatif] de sport de riches ! » Ibid., p.71, telle est la légende située sous la photographie d'un groupe d'enfants bradissant leur crosse de hockey.

pédagogie institutionnelle⁽¹⁾ en particulier au thème de la *pédagogie non directive*. Ce genre de réflexion et d'attitude pédagogique s'inscrit également dans un projet politique⁽²⁾.

Déjà les "Instructions officielles de 1967" s'agissant des principes concernant l'attitude pédagogique du professeur, incitaient à passer d'une pédagogie directive à une pédagogie de moins en moins directive⁽³⁾, ce que certains enseignants essaieront par conviction de réaliser, tandis que la majorité y renoncera, ne voulant pas que « le désengagement progressif de l'adulte dans le domaine de la décision »⁽⁴⁾ laisse place à « un autre leadership abusif : celui de quelques membres du groupe se conduisant de manière autocratique »⁽⁴⁾.

(1) René Lourau interrogé en 1980, par des représentants de la *Revue E.P.S.* apporte les précisions suivantes : « À la rentrée de 64, le Groupe de Pédagogie Institutionnelle s'est formé à partir de deux noyaux: le groupe des dissidents du mouvement Freinet autour de Raymond Fonvielle, instituteur à Gennevilliers (un autre groupe se formant autour de Fernand Oury) : le groupe Lapassade-Lobrot-Lourau. La tendance Fernand Oury, issue de la dissidence du mouvement Freinet (...), a surtout été marquée par la référence à la psychanalyse, à la psychothérapie institutionnelle (...). Quant à Lobrot, nous avons travaillé ensemble durant des années et sa lignée était très nettement la non-directivité rogérianne (alors que la mienne était au départ celle du conseil de classe élargi à tout l'apprentissage). Nos chemins se sont ensuite écartés, dans la mesure où Lobrot a cherché du côté de la pédagogie de groupe à techniques corporelles ou totales, tandis que je tentais d'approfondir la théorie de l'institution. Lobrot est à mon avis, avant tout, un pédagogue, et un très grand pédagogue. Je me situe moi plutôt en tant que sociologue... » Lourau (1980, p.52).

(2) Le point de départ étant le problème de la conception du système éducatif actuel considéré comme structure sociale qu'il faut changer, au profit de la recherche d'une autre forme d'institution scolaire, inhérente à la nature enfantine, qui elle, est posée comme fondamentalement bonne. Le processus que les tenants de ce courant souhaiteraient pouvoir réaliser, est le changement du système éducatif, pour entraîner une transformation des enfants, qui permettrait une transformation de la société. D'après Marsenach (1969, p.5).

(3) « Selon l'âge et le niveau de développement des élèves, la pédagogie employée par le professeur est plus ou moins directive mais elle tend toujours à l'être progressivement moins... ». Programmation des APS, CNDP, brochure n°6132, édition 1977, p.47.

(4) Paillet P. (1970, p.20).

Ce n'est sans doute pas par hasard que les six professeurs d'E.P.S.⁽¹⁾, pratiquant une pédagogie d'orientation non directive et coauteurs en 1970 d'un article⁽²⁾ dans la *Revue EPS*, sont contre le courant précédemment décrit : celui des Républiques des Sports.

Après avoir appliqué et vécu le système des Républiques des Sports certains professeurs d'E.P.S. « ont éprouvé une gêne venant de l'aspect hiérarchique et bureaucratique de l'organisation, de l'illusion de liberté donnée aux élèves, de l'esprit de compétition, principal moteur de l'activité, avec tous les dangers que cela peut comporter »⁽³⁾.

A la question « pourquoi en sommes-nous, arrivés à une telle *conception*⁽⁴⁾ pédagogique ? »⁽⁵⁾, les motifs, outre le rejet du modèle d'organisation des Républiques des Sports, sont : le climat de mai 1968⁽⁶⁾, la découverte des travaux de Rogers et celle de "nouveaux" courants pédagogiques⁽⁷⁾.

(1) Simone et Jean Benoits, Lycée d'Ivry; Martine Delbo, Monique Desert, Pierre-Yves de Lattre, Lycée de Pontoise; Nicole Lesance. D'après *Revue EPS* n°103, mai-juin 1970, p.31.

(2) Intitulé « à propos de la non-directivité » Ibid.(1).

(3) Benoits S. et al. (1970, p.31).

(4) Souligné par nos soins.

(5) Benoits S. et al. (1970, p.32).

(6) « Le mois de mai 1968 a permis à tous, enseignants et enseignés, une meilleure prise de conscience et une réflexion plus approfondie sur les problèmes posés par l'enseignement. Accepté par beaucoup, le dialogue fut à l'origine de relations plus vraies. De même, cette période a été l'occasion d'un brassage d'idées nouvelles, notamment dans les ENSEPS, IREPS, CZEPS » Ibid.(5).

(7) Sont cités les noms de Lobrot, Vasquez et Oury, Lapassade, Ardoino.

Concrètement la non-directivité en E.P.S. se traduit par, après avoir rappelé aux élèves un certain nombre de contraintes externes⁽¹⁾, le fait de leur laisser le soin de décider de leurs activités, de l'organisation de leur travail et des objectifs qu'ils entendent poursuivre.

La non-directivité n'est pas synonyme de laisser-faire car le professeur devient membre du groupe avec le statut spécifique d'adulte, de technicien et s'efforce, d'appliquer, non sans difficultés⁽²⁾, quatre principes empruntés à Rogers⁽³⁾.

D'après le témoignage de Simone Benoits et de ses collègues il n'y a pas eu plus d'accidents qu'auparavant, les pertes et les dégradations de matériel ne sont pas plus importantes et aucun leader de type autoritaire n'a pu s'imposer longuement.

De plus, quelle que soit l'activité (ou l'inactivité)⁽⁴⁾ choisie par les élèves, ceux-ci

(1) Le respect des horaires, des installations et du matériel, l'appel, l'impératif des examens, la sécurité. D'après Benoits S et al. (1970, p.32).

(2) « Il ne suffit pas d'adhérer pleinement aux théories rogériennes, il faut également les vivre intérieurement. Il n'est pas si facile d'accepter autrui et de s'accepter soi-même. Dans ce sens, notre propre expérience n'a pas été plus aisée que celle de nos élèves » Benoits S. et al. (1970, p.36).

(3) L'acceptation inconditionnelle, la congruence, le reflet et l'empathie.

(4) Car en non-directivité « il n'est pas, mal, de rester inactif » Benoits S. et al. (1970, p.34).

« conçoivent la séance d'E.P.S. avant tout comme une détente »⁽¹⁾ et le bruit⁽²⁾ « apparaît comme une composante des activités, qui sont très diverses au cours d'une même séance »⁽³⁾.

Cependant, il est difficile de décrire une classe type en non-directivité car « chaque classe vit sa propre histoire en fonction de l'environnement et de sa personnalité »⁽⁴⁾.

Mythe⁽⁵⁾ ou réalité (limitée), la non-directivité a passionné une petite fraction des enseignants d'E.P.S. et influencé le plus grand nombre, jusqu'au point où, l'alliance de la clinique et du marketing font aujourd'hui de l'E.P.S. scolaire, un lieu d'autogestion des ressources⁽⁶⁾ et d'autoévaluation des résultats⁽⁷⁾,

(1) Benoits S. et al. (1970, p.32).

(2) Le bruit, résultant des cris des élèves sont un des éléments qui nous ont le plus frappé lors de notre enquête. Nous y reviendrons dans la troisième partie.

(3) Benoits S. et al. (1970, p.34).

(4) Ibid., p.33.

(5) « Non-directivité, ou plutôt non-dépendance en soi et en autrui; dialectique de la libération contre toutes les inerties, contre toutes les réactions, contre toutes les aliénations, contre toutes les fausses identifications, tel est encore aujourd'hui notre problème. Ibid., p.36.

(6) « L'éducation physique conserve et enrichit les moyens et les ressources de l'activité motrice. (...) Ces ressources, progressivement maîtrisées lors de la réalisation des activités physiques et d'expression, sont constituées par les possibilités développées et les savoirs dispensés en éducation physique et sportive. (...) L'éducation physique et sportive apprend à mobiliser les moyens et les ressources de l'élève tout en les développant. (...) Elle lui apprend aussi à progresser de façon autonome... » Compléments aux programmes et instructions des classes des collèges, B.O. n° spécial 4, 30 juillet 1987, p.141.

(7) « L'évaluation formulée par le professeur au début des apprentissages est ensuite directement effectuée par l'élève qui est alors en mesure d'identifier les difficultés rencontrées, ses possibilités individuelles, les contraintes et exigences de la tâche à accomplir ». *Instructions officielles en EPS pour les Collèges*, MEN (1985, p.317).

dans lequel le mode d'approche des connaissances est officiellement plus « clinique »⁽¹⁾ que « socio-techniste »⁽¹⁾, ce qui n'est pas l'un des moindres paradoxes de l'identité E.P.S..

Tandis que Marsenach s'intéresse aux différents courants en E.P.S. à partir de problèmes pédagogiques rencontrés et de diverses solutions envisagées pour tenter de les résoudre, Claude Bayer renoue avec l'hypothèse⁽²⁾ et la méthode⁽³⁾ d'Ulmann, en privilégiant pour l'étude d'une « discipline qui se cherche, qui s'éprouve, mais qui dans la quête légitime de sa spécificité, ne peut se soustraire à l'influence des courants de pensée »⁽⁴⁾.

(1) « Ignorer que l'approche des connaissances relatives aux activités physiques et sportives doit être essentiellement "clinique" reviendrait à abandonner l'éducation physique à la seule réflexion "socio-techniste"... » Pineau Cl. (1990, p.22).

(2) « En affirmant que les idées philosophiques agissent sur les théories de l'éducation physique, voire les déterminent, nous n'entendons pas que les unes et les autres connaissent, en dehors de l'histoire commune qui mêle les autres ordres de faits, une sorte de vie idéale qui ne serait qu'à elles. Nous affirmons seulement le droit, pour l'historien, de prélever dans la masse indistincte des faits historiques certains ordres de faits spécifiques, et celui d'examiner quels types de liens s'établissent entre eux. Pareil procédé ne saurait avoir pour effet de contester l'importance des autres faits ni des autres facteurs... » Ulmann (1965, p.4).

(3) Rappel : « L'histoire de l'éducation physique ne se ramène pas pour nous à la description de comportements, si intéressants soient-ils. Elle se présente, comme la philosophie, sous la forme de conceptions structurées, cohérentes, de véritables systèmes d'éducation physique. Et nous usons, à l'égard de ces systèmes d'éducation physique, si proches des systèmes philosophiques puisqu'ils en procèdent et puisqu'ils les imitent, des méthodes de l'historien de la philosophie » Ibid., p.5.

(4) Bayer Cl. (1990, p.32).

3.2-6 Courants de pensée selon Bayer

Claude Bayer identifie huit *courants* de pensée « dont les empreintes s'incrument inéluctablement au sein »⁽¹⁾ du parcours de l'Education physique :

le dualisme cartésien, l'associatonnisme, la psychologie de la forme, la phénoménologie, la psychanalyse, le matérialisme dialectique, la psychanalyse marxiste et le structuralisme »⁽²⁾.

Chacun de ces courants de pensée fournit à leurs utilisateurs un type de rationalité, une forme de légitimation et une cristallisation de leur activité théorique et / ou pratique qui a pour effet d'éclairer les positions respectives mais aussi de renforcer les oppositions.

Cette remarque vaut surtout pour les acteurs d'en haut dont il est question dans l'ouvrage de Bayer, qui sont au champ de l'E.P.S. scolaire ce que les intellectuels sont au champ politique, avec tout ce que

(1) Bayer Cl. (1990, p.232).

(2) Ibid., pp. 5 et 6.

cela comporte comme ambiguïté en matière de prestige et / ou d'indifférence de la part des acteurs d'en bas⁽¹⁾.

Comment, au cours des années 1960-1970, les rapports entre courants de pensée, conceptions et pratiques de l'E.P.(S). s'articulent-ils ?

Pour tenter de répondre à cette question examinons l'essentiel des huit courants de pensée retenus par Bayer⁽²⁾.

1- Contrairement aux apparences, le *dualisme cartésien* perdure dans l'objectif toujours prioritaire en Education physique, de maîtrise du corps (objet). Même, les techniques sportives modernes font « référence aux conceptions cartésiennnes du corps »⁽³⁾ car, « parler technique, de technique sportive spécialement, c'est évoquer « l'homme machine », l'organisme-outil, le corps

(1) Les entretiens que nous avons réalisés auprès de praticiens professionnels de l'EPS ne font que très rarement référence de façon explicite, aux discours des théoriciens passés et présents, il n'empêche qu'il existe une homologie entre les divisions d'en haut et les divisions d'en bas, qui mène pour les plus jeunes des interrogés trouve une partie de son intelligibilité dans l'étude de la genèse de la discipline scolaire appelée EPS. Nous y reviendrons dans notre troisième partie.

(2) Que nous n'allons pas étudier de la même façon que Claude Bayer. Ce qui suit *n'est donc pas un résumé de son ouvrage* même si nous gardons l'identification des différents courants.

(3) Bayer Cl. (1990, p.24).

instrument...»⁽¹⁾ et malgré l'existence de nouveaux courants de pensée, « les modèles mécanique cartésien et énergétique de Marey résistent »⁽²⁾.

L'E.P.S. dans cette perspective devient, sinon la transmission des techniques des champions comme modèle à imiter, du moins une référence comme « moment d'un processus d'évolution dont l'activité de l'enfant représente un autre moment »⁽³⁾.

De plus, le dualisme cartésien a cet avantage en E.P.S. qu'il « engage celle-ci sur une voie où l'hyperationalité prédomine et où la technique en tant que modèle mécanique théorisé sécurise l'éducateur tout en le freinant ou en l'empêchant de s'engager sur des chemins plus complexes »⁽⁴⁾.

Ceci est souvent le cas chez les enseignants d'E.P.S. spécialistes de natation ou d'athlétisme, toujours intéressés par l'évaluation des qualités

(1) Bayer Cl. (1990, p.25).

(2) Ibid., p.31.

(3) Marsenach J. et Druenne F. (1974, p.3).

(4) Bayer Cl. (1990, p.42).

physiques fondamentales⁽¹⁾ ce qui est le « signe de la pesanteur d'une conception biologique de l'éducation physique soucieuse de mesurer le rendement de la machine organique »⁽²⁾.

Le mouvement est suivi ici dans son extériorité comme il le sera avec l'associationnisme et son corollaire la méthode analytique.

1- L'*associationnisme* ou plus exactement comme le rappelle Claude Bayer les théories associationnistes vont séduire tous ceux qui recherchent « des arguments supplémentaires pour renforcer leurs attirances vers des modes de raisonnement et d'explications où, la cohérence de l'analyse facilite la systématisation et la compréhension des phénomènes »⁽³⁾.

En effet, l'étude du comportement, entendu comme partie visible et observable des conduites se prête particulièrement bien à l'analyse et induit une méthode pédagogique allant du simple au complexe.

(1) Il est symptomatique d'observer qu'une manière simple de classer les épreuves dites d'E.P.S. figurant au programme des examens scolaires consiste à mettre d'un côté celles qui sont "cotées" comme les courses par exemple, et de l'autre celles qui sont "appréciées" comme la gymnastique.

(2) Maccario B. (1982b, p.95).

(3) Bayer Cl. (1990, p.43).

La maîtrise totale d'un geste passe dans cette perspective par son découpage en autant d'éléments qui seront répétés selon un ordre déterminé, une progression quasi immuable.

L'apprentissage du lancer de poids par exemple devient alors : un, la tenue de l'engin; deux, le lancer de face et sans élan; trois, le lancer de face avec élan; quatre, le lancer de profil sans élan etc, pour en arriver au lancer de dos avec élan.

Ce genre de méthode dans laquelle l'analyse du mouvement, puis sa décomposition en vue de déterminer l'ordre de succession des diverses acquisitions, c'est-à-dire leur association, lors de l'apprentissage des activités physiques et sportives, peut faire sourire les éducateurs physiques les plus avant-gardistes, il n'empêche que « la pensée analytique hante toujours les esprit avides d'ordre et soucieux de systématiser leur pratique »⁽¹⁾.

(1) Baizer Cl. (1990, p.60).

A l'opposé de l'associationnisme, les théoriciens de la psychologie de la forme fourniront des données importantes sur lesquelles viendront se greffer d'autres courants de pensée.

3- La *psychologie de la forme* est présentée par Bayer comme un « mouvement anti-analytique »⁽¹⁾, « une philosophie et non uniquement une psychologie »⁽¹⁾.

Le postulat général est que le tout n'est pas égal à la somme des parties et possède des propriétés en tant que tel.

A partir de là, une mélodie n'est plus une succession de notes, le saut en hauteur n'est plus l'association : course d'élan, impulsion, franchissement et réception, au contraire une mélodie transposée dans un autre ton, garde la même forme, la même structure, et le saut en hauteur est envisagé comme un tout dynamique.

(1) Bayer Cl. (1990, p.61).

A l'extériorité et à l'analyse de l'associationnisme s'opposent l'intériorité et la globalité de la psychologie de la forme. La sensation n'est plus l'élément de base, le moyen premier de la connaissance, c'est la perception considérée comme totalité qui est valorisée, sorte de construction organisante et structurante.

L'utilisation de la psychologie de la forme par plusieurs théoriciens⁽¹⁾ de l'E.P.S. impulsera des travaux allant dans le sens d'un renouveau des contenus de cette discipline d'enseignement.

Au niveau de la pédagogie, il s'agit de faire vivre à l'enfant des situations-problèmes riches et variées qui ne sont plus envisagées comme des répétitions de gestes, mais bien plutôt comme des ajustements progressifs allant dans le sens d'une meilleure adaptation aux situations.

Toutefois, la psychologie de la forme n'est pas le seul courant de pensée à rejeter le dualisme, c'est également le cas de la phénoménologie et de la psychomotricité.

(1) Dont Justin Teissié, Jean Le Boulch et Pierre Parlebas sont les plus connus, avec tout de même, des nuances non négligeables entre ces trois approches.

4- Il peut, à première vue, paraître surprenant que Claude Bayer mêle dans un même chapitre une philosophie : la *phénoménologie* et une thérapie : la *psychomotricité*.

Cependant, après analyse, l'une comme l'autre par la place qu'elles réservent au corps, sont susceptibles de fournir des arguments capables de « rassurer une profession minée par le doute dans sa conquête d'une reconnaissance institutionnelle et scientifique »⁽¹⁾, les professeurs d'E.P.S. trouvant ainsi « une occasion nouvelle de revaloriser leur statut, de réhausser leur prestige et de justifier leurs fonctions au sein d'un cadre institutionnel insécurisant »⁽²⁾.

Les théoriciens de l'E.P.S. serviront de porte-paroles, d'intermédiaires et de traducteurs d'un certain nombre de principes issus des différentes versions de la phénoménologie et de la psychomotricité avec tout ce que cela peut contenir comme biais par rapport aux écrits originaux.

(1) Bayer Cl. (1990, p.69).

(2) Ibid., p.84.

De la phénoménologie comme de la psychomotricité d'ailleurs, les théoriciens et plus encore les praticiens de l'E.P.S. ne retiendront que quelques thèmes et quelques auteurs.

Le corps, le vécu, l'intentionnalité, la situation, la signification, la perception et la subjectivité sont autant de thèmes qui, issus de la phénoménologie vont enrichir les conceptions et les pratiques de l'E.P.S., Merleau-Ponty et Sartre étant les auteurs de référence les plus souvent cités⁽¹⁾.

De la psychomotricité, le monde de l'E.P.S. s'emparera des notions de : tonus, équilibre, attitude, posture, schéma corporel, adaptation spatio-temporelle, affectivité, et stades. Les Professeurs d'E.P.S. rendront un véritable culte à Wallon et Piaget qui pourtant n'ont pas écrit pour eux.

Bien qu'elle soit limitée et par bribes, l'accession à la phénoménologie et à la psychomotricité va provoquer chez certains professeurs d'E.P.S. un véritable

(1) Merleau-Ponty pour *La structure du comportement* (1942) et surtout *Phénoménologie de la perception* (1945); Sartre pour *Esquisse d'une théorie des émotions* (1969).

engouement⁽¹⁾ et chez tous un changement, dans les façons de concevoir et de réaliser les séances d'E.P.S., qui sensiblement au cours de cette période passeront d'une somme d'exercices jugés complémentaires, à un enchaînement de *situations* dans lesquelles le vécu et le ressenti seront primordiaux.

Toutefois, il n'y a pas non plus unanimité dans le champ de la psychomotricité et ceci ne fait que renforcer les divisions à l'intérieur du champ de l'E.P.S..

Par ailleurs qu'ils soient partisans d'une E.P. sportive, ou d'une E.P. psychomotrice, ou psychosociomotrice, les enseignants d'E.P.S. à l'image de leurs théoriciens, feront référence à Piaget Wallon, mais selon des usages différents⁽²⁾.

(1) « Que devient alors la psychomotricité ? (...) pour certains, elle reste une technique (...), pour moi, c'est bien autre chose. C'est une conception de l'éducation qui, partant de la redécouverte de l'unité de l'être, débouche sur une nouvelle philosophie de l'enfant, de l'homme, de la société. Elle est indissociable d'une pédagogie centrée sur le sujet et non plus sur la connaissance, sur l'être et non plus sur l'avoir; une pédagogie de l'apprentissage de la liberté qui est à la fois autonomie personnelle et respect de l'autre. » Lapiere A. (1977, p.58).

(2) C'est ainsi, par exemple, qu'en 1971 Mérand publie : « Pour une théorie de la motricité en éducation physique selon les conceptions de Wallon et Piaget », dans le document stage de N.Baquet 1970 numéro spécial de la *Revue Sport et Plein Air*, Paris F.S.G.T., tandis que Le Boulch parle dans son ouvrage *Vers une science du mouvement humain* (1971, p.255), des réticences de Wallon (1959), vis-à-vis de la compétition mal employée : « l'esprit d'équipe, ou plutôt l'esprit de groupe, a pu être exploité de façon fâcheuse par certains éducateurs. Je ne suis laissé raconter que, dans des collèges, les élèves d'une même classe étaient partagés en deux divisions, ces deux divisions devenant rivales l'une de l'autre. Je crois qu'il est mauvais de mettre à profit cet âge de l'enfant pour développer en lui l'esprit de concurrence et d'antagonisme collectif. ». Pour sa part, Parlebas pense en (1973, p.164), que « si nous sommes dans la dépendance aujourd'hui, c'est parce que l'éducation physique en est à ses balbutiements, elle n'a ni statut scientifique, ni statut social (...). Même si nous admirons Piaget, nous ne voyons pas comment nous pourrions simplement appliquer des modèles au niveau de la motricité, modèles qui ont été conçus sur des enfants immobiles. (...) Il n'est pas question de ne pas faire référence à Freud, Piaget, Wallon ou Mucchielli, mais ceci, dans le but de centrer leurs différentes données sur la spécificité de notre objet [les conduites motrices] ».

Les praticiens de l'E.P.S. scolaire sélectionneront dans ce qu'ils ont étudié lors de leur formation initiale ou de ce qu'ils ont lu dans la *Revue E.P.S.* par exemple, un certain nombre de termes comme schéma, équilibre, attitude, posture etc et de trilogies qu'ils utiliseront pour construire leurs plans de séance à commencer par celle qui est toujours en usage : moteur-affectif-cognitif.

A côté de sa biologisation, la forte psychologisation de l'E.P.S. est certainement l'un des traits constitutifs de l'habitus du groupe des professionnels de l'E.P.S. scolaire qui sont plus facilement portés à voir et à dire les conduites en termes physiologiques ou psychologiques, qu'en termes sociaux⁽¹⁾.

Pour quelques théoriciens de l'E.P.S. la psychanalyse n'est pas très éloignée de la phénoménologie ou de la psychomotricité⁽²⁾, d'où le courant de pensée suivant identifié par Claude Bayer : la *psychanalyse*.

(1) C'est en tout cas ce que suggère l'analyse des entretiens que nous avons réalisés auprès d'enseignants d'E.P.S.. Nous y reviendrons dans notre troisième partie.

(2) S'intéressant à l'évolution du concept de psychomotricité, André Lapierre introduit son article dans la *Revue EPS* n° 145 de mai-juin 1977, page 55, par quelques éléments autobiographiques : « mes conceptions actuelles qui sont, comme vous le verrez, très influencées par les concepts psychanalytiques et la phénoménologie existentielle sont l'aboutissement d'une longue évolution et surtout le fruit d'une longue expérience pratique ». Interrogée en 1985 par des représentants de la *Revue EPS* (n°191, p.47), Claude-Pujade-Renaud déclare : « c'est probablement à travers l'enseignement de Merleau-Ponty dans les années 1953-1955 environ, que j'ai dû saisir plus ou moins clairement cette relative similitude dans l'approche phénoménologique et dans l'approche psychanalytique (je dis bien l'approche et non la théorie) ».

5- Certes, « la psychanalyse est un savoir qui ne fait pas recette en éducation physique et sportive »⁽¹⁾, mais dans le cadre des conflits internes à l'E.P.S. on ne saurait ignorer cette approche, ou plus exactement les utilisations de certaines données empruntées à la psychanalyse, surtout comme moyen de s'opposer à la domination grandissante exercée par les tenants de la méthode sportive et leurs nombreux alliés extra-scolaires.

Cette opposition prendra des formes nuancées comme par exemple chez Pujade-Renaud⁽²⁾, ou radicales comme chez Jean-Marie Bröhm⁽³⁾.

Dans les années 1970, *l'expression corporelle*, liée à la psychanalyse, de près⁽⁴⁾ ou de loin⁽⁵⁾, devient une revendication grandissante dans le champ de l'E.P.S. où

(1) Delanoé M.H. et Labridy F. (1984, p.31).

(2) Professeur d'EPS. Entre en 1958 à l'IREPS de Paris pour enseigner la danse et la psychopédagogie. Danseuse et chorégraphe. Participe en 1970 à la création des « Techniques du corps » à l'UER des Sciences Humaines Cliniques de Paris VII. Entre en 1972 à l'Université Paris VIII comme chargée de cours en Sciences de l'Education. Est nommée en 1978 maître assistant à l'UER des Sciences de l'Education de l'Université de Paris XIII. Soutient sa thèse d'Etat en 1981. D'après Nicole Guerber (1984, p.6).

(3) Que Claude Bayer classe d'ailleurs dans un autre courant qu'il baptise la psychanalyse marxiste.

(4) « Comment l'écriture advient ? (...) je ne nierai pas qu'elle a pu advenir pour moi, en partie, à travers un travail psychanalytique personnel. (...) L'expérience psychanalytique, pour moi, c'est une démarche intérieure, un voyage qui décentre... » Pujade-Renaud (1984, p.9).

(5) A propos de l'ouvrage qui, en 1974, a fait connaître Pujade-Renaud, celle-ci précise que dans « *Expression corporelle, langage du silence*, il n'y a pas de théorisation psychanalytique, et c'est bien un parti pris auquel je me suis tenue volontairement » Ibid., p.8.

« régnait un impérialisme sportif qui faisait qu'on pouvait difficilement penser le mouvement autrement qu'en termes d'efficacité »⁽¹⁾.

A l'efficacité sportive du moment, est opposée la *créativité*, à la transmission de techniques adultes, est opposé le principe pour l'enfant ou l'adolescent, de la *découverte de son corps* dans le cadre d'activités d'exploration du mouvement à partir d'un thème, sans démonstration de la part du professeur.

Alors que les tenants de tout bord de la méthode sportive chercheront une partie de leurs modèles en se tournant vers les pays de l'Est, c'est de l'Ouest que viendra la vérité en Expression corporelle.

Claude Pujade-Renaud qui a séjourné aux Etats-Unis⁽²⁾, fait observer en 1975, que dans ce pays depuis plus de vingt ans « un travail de pédagogie a été effectué pour développer, de façon spécifique, danse et

(1) Pujade-Renaud (1984, p.12).

(2) Stage de six semaines au « Connecticut Collège » suivi pendant l'été 1965 d'un travail de deux semaines à l'école Martha Graham de New-York. D'après Pujade-Renaud (1966, p.47).

improvisation corporelle chez les garçons »⁽¹⁾, tandis qu'en France le rythme et l'Expression corporelle « sont à peine tolérés pour les sujets masculins »⁽¹⁾. En outre, les filles, ne peuvent plus depuis 1973-1974 choisir la danse comme activité optionnelle dans le cadre de l'Association du Sport Scolaire et Universitaire (A.S.S.U.), elle ne peuvent faire leur choix que parmi les disciplines olympiques.

Par ailleurs, depuis sa création en 1950, la *Revue EPS* a publié selon Pujade-Renaud « 356 articles sur les sports collectifs, 13 sur l'expression corporelle »⁽¹⁾. Certains articles, dont la caractéristique commune est de réhabiliter « un corps-langage différencié d'un corps-instrument »⁽¹⁾, ont été écrits par des professeurs de philosophie, qui à l'époque enseignent les sciences humaines dans les établissements de formation des cadres de l'E.P.S. scolaire, étant observé que ces enseignants « s'intéressent plus à la valeur signifiante du corps qu'à la pratique même de l'expression corporelle »⁽¹⁾.

Les autres articles, ont été rédigés par des « enseignants en éducation physique »⁽¹⁾.

(1) Pujade-Renaud (1975, p.756).

On remarque une fois de plus que les agents du champ de l'E.P.S. scolaire sont classables en deux grands groupes : dans le *premier*, majoritaire, les choses sont dites en termes d'E.P.S. et renvoient à des pratiques sportivisées, il comprend les partisans et les sympathisants de la Méthode sportive, dans le *second*, minoritaire, les choses sont dites en termes d'E.P., ce qui est une manière, à des titres divers, ici au nom de l'Expression corporelle, de s'opposer à la sportivisation de l'E.P.S. en même temps que de revendiquer d'autres conceptions et d'autres pratiques pour les élèves.

A ce clivage EPS/EP s'en surajoute un autre à verser au dossier des rapports sociaux de sexe, Claude Pujade-Renaud faisant remarquer que les articles rédigés par des professeurs d'E.P.S. sur l'expression corporelle dans la *Revue EPS* proviennent « essentiellement de professeurs féminins, spécialistes, par ailleurs, de danse, mime, théâtre »⁽¹⁾

Ainsi, au cours des années 1970, les femmes et les quelques hommes qui ont choisi l'Expression corporelle subissent les effets d'une marginalisation double, d'une

(1) Pujade-Renaud (1975, p.756).

part de l'institution scolaire, d'autre part de leurs pairs, terme d'ailleurs qui dans le sens de « personne semblable, quant à la fonction, la situation sociale »⁽¹⁾, ne s'exprime en français qu'au genre masculin.

Une autre source de conflit tient au fait de l'alliance, en Expression corporelle, de l'éducation physique et de l'éducation artistique alors que l'E.P.S. consacre l'alliance de l'éducation physique et de l'éducation sportive.

Les Etats-Unis servent là encore de modèle où « sous le vocable de *nonverbal learning* les activités physiques du type danse, théâtre, expression vocale et corporelle, et les activités esthétique, musique, arts plastiques »⁽²⁾ sont regroupées au sein de l'enseignement dans le cadre de la lutte contre les inégalités des chances scolaires, inégalités accentuées par le langage verbal⁽³⁾.

(1) *Dictionnaire Robert*, édition de 1979.

(2) Pujade-Renaud (1975, p.767).

(3) Bernstein B., 1975.

Au total, celles et ceux des professeurs d'E.P.S. qui ont, dans les années 1970, plaidé pour l'Expression corporelle comme « moyen de mettre en question l'idéologie et les méthodes de l'éducation physique »⁽¹⁾ afin « d'ouvrir une dimension susceptible de contrebalancer la primauté de la compétition »⁽¹⁾, bien qu'ils soient minoritaires, vont contribuer à l'oeuvre de *désportivisation* de l'E.P.S. scolaire donc participer à leur manière à la construction d'une identité E.P.S. dans laquelle le « S » est mis entre parenthèses, au profit d'une Education physique et d'une éducation artistique réunies. Leurs efforts seront symboliquement couronnés de succès puisque vingt ans après que les Instructions Officielles de 1967 aient consacré les activités physiques et sportives (A.P.S.) comme matière de la discipline E.P.S., ce sont les activités physiques et sportives et d'expression, qui seront légitimées (A.P.S.E.)⁽²⁾.

A l'opposé des pédagogies corpo-centrées et des approches de l'Education physique par le biais des idées ou des mentalités, c'est à la lumière du marxisme qu'est

(1) Pujade-Renaud (1975, p.757).

(2) « Discipline d'enseignement, l'éducation physique et sportive organise l'apprentissage et la pratique des activités physiques et sportives et d'expression des élèves » Compléments aux programmes et instructions des classes des collèges, B.O. n° spécial 4, 30 juillet 1987, p.141.

réalisée et conçue l'E.P.S. par une fraction particulièrement active des enseignants d'E.P.S., d'où le sixième courant de pensée (et d'action) identifié par Claude Bayer : *le matérialisme dialectique*.

6- Même si la présentation, en cinq pages, du matérialisme dialectique par Claude Bayer peut prêter le flanc à la critique, au moins a-t-il le mérite de ne pas gommer l'un des aspects essentiels de la genèse et de la structuration du champ de l'E.P.S. scolaire dans la conjoncture des années 1960-1970 : la place et le rôle joué dans les conflits internes à la profession d'enseignants d'E.P.S. par celles et ceux d'entre eux qui de près ou de loin, en le sachant ou sans le savoir et en l'affichant ou en le cachant se réfèrent au marxisme.

Conscient qu'« il n'y a jamais de mots neutres pour parler du monde social »⁽¹⁾ c'est avec une extrême prudence que nous allons tenter de montrer où se situent les principaux clivages, dont l'opposition actuelle (didactique / pédagogie n'est que la forme la plus récente, mais qui provient et procède des mêmes sources de conflit.

(1) Bourdieu (1980, p.92).

A conditions économiques et de classes à peu près semblables, ce n'est pas sur le plan économique ou sur le plan social que les enseignants d'E.P.S. vont s'affronter, mais bien plutôt sur le plan *politique*, à propos d'idées⁽¹⁾ concernant l'E.P.S., le sport, l'école, la société⁽²⁾.

C'est ainsi que le Congrès du Syndicat National de l'Education Physique (S.N.E.P.), qui se tient à Nice en mai 1969, constitue un moment important dans la dynamique des conflits internes au champ de l'E.P.S..

En effet deux ans après le S.N.E.S., et un an après le S.N.E.S.up., le S.N.E.P. change d'orientation en rompant avec « la tendance « Autonome »⁽³⁾ majoritaire dans la F.E.N.⁽⁴⁾ (proche du parti socialiste), au profit de la tendance « Unité et Action »⁽⁵⁾ (proche du parti communiste).

(1) « Les idées se traduisent dans la vie sur le plan politique » Politzer G. (1945, p.221).

(2) En 1973 Jacques Rouyer pose la question « Peut-on parler de crise de l'EP ? » et répond « oui, mais elle est inséparable de la crise de l'école et de la crise du sport et plus généralement de la crise de la société française » (p.13).

(3) Berge M. (1984, p.28).

(4) « La FEN et les tendances : la définition de l'orientation générale et l'élection des responsables donnent lieu à des votes de « tendances », c'est-à-dire en fonction de certaines oppositions sur les revendications et sur les moyens d'action, mais aussi selon des affinités idéologiques. Cette procédure controversée est statutaire. Il existe quatre tendances organisées dans la FEN :

- Unité, Indépendance et Démocratie : majoritaire dans la FEN, au SNI, au SNEEPS...;

- Unité et Action : majoritaire au SNES, au SNEP, au SNPEN (Action syndicale au SNESup);

-Ecole Emancipée, rénovation syndicale;

-Front Unique ouvrier (tendance du Manifeste au SNEP). » Guide 73-74 du professeur d'EPS, non signé, in Bulletin SNEP n°47 Nouvelle série, août-septembre 1973, p.45.

(5) Berge M. (1984, p.27).

Si l'on ajoute à cette scission l'existence : d'un Syndicat National de l'Enseignement de l'E.P.S. (S.N.E.E.P.S. : syndicat des maîtres et des professeurs adjoints d'E.P.S.), de deux tendances minoritaires et contestataires au sein même du S.N.E.P. « la tendance du manifeste »⁽¹⁾ et la tendance « Ecole émancipée »⁽²⁾, d'une Organisation Nationale propre aux Etudiants en E.P.S. (O.N.E.E.P.S.) qui mène des actions en désaccord avec le S.N.E.P.⁽³⁾ et de syndicats susceptibles d'accueillir en leur sein des enseignants d'E.P.S. tels le S.G.E.N. C.F.D.T.⁽⁴⁾, la S.N.A.L.C.⁽⁵⁾, le S.N.L.C.-F.O.⁽⁶⁾, on ne peut que constater les nombreuses divisions syndicales et politiques existant au sein d'une profession pourtant petite.

Dans les années 1960-1970, tout ce qui existe en E.P.S. et qui se situe en dehors du courant sportif, sera critiqué par les praticiens-théoriciens du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes section Education

(1) Bulletin SNEP n°95, mars 1977, p.40.

(2) Ibid., p.46. Pour fixer le poids relatif de ces différentes tendances, au Congrès du SNEP qui s'est tenu à Lille en avril 1973, la motion d'orientation générale « Unité et Action » a obtenu 64,4 % des voix, les autres textes ont recueilli respectivement pour la A « Unité, Indépendance et Démocratie 16,6 %, pour la tendance C, « du Manifeste », 12,8 % et pour la tendance D, « Ecole Émancipée » 6 % ». D'après le Guide 74-75 du professeur d'E.P.S., non signé, bulletin S.N.E.P. n°62, août-septembre 1974, p.37.

(3) Comme l'atteste la lettre de Marcel Berge du 5 mai 1970 adressé à Gilles Bui-Xuan président de l'ONZEPS et publiée dans le bulletin SNEP n°11 nouvelle série, mai 1970, p.21.

(4) Syndicat Général de l'Éducation Nationale affilié à la CFDT.

(5) Syndicat National Autonome des Lycées et Collèges, appartenant à la Confédération syndicale de l'EN.

(6) Syndicat National des Lycées et Collèges Force Ouvrière.

physique, par les membres successifs du Bureau national du S.N.E.P. de la tendance Unité et action, par les principaux dirigeants de la F.S.G.T. et par les leaders du Conseil Pédagogique et Scientifique de la F.S.G.T. (C.P.S.-F.S.G.T.).

Au « scientisme abstrait »⁽¹⁾ conduisant à « des propositions idéalistes en matière pédagogique »⁽²⁾, Le Boulch étant ici particulièrement visé⁽³⁾, est opposé une Education physique qui est « d'abord⁽⁴⁾ l'apprentissage scientifique des activités physiques de la pratique sociale en devenir »⁽⁵⁾.

Au « naturalisme »⁽⁶⁾ de l'Education physique d'Hébert et de ses héritiers, est opposée une « culture physique » telle que définie⁽⁷⁾ en U.R.S.S.⁽⁸⁾, car non

(1) Rouyer J. (1973, p.13).

(2) Adam Y. (1986, p.80).

(3) « Ce qui nous semble contestable chez Le Boulch, ce n'est pas qu'il se soit penché sur l'analyse et l'expérimentation des facteurs de la conduite, c'est qu'il ait fait du développement de ces facteurs, artificiellement isolés, une méthode pédagogique » Ibid., (2).

(4) Souligné dans le texte.

(5) Rouyer J. (1966, p.61).

(6) Clément J.P. (1993, p.20).

(7) Dans un article intitulé « la culture physique et la vie en URSS », Yvon Adam précise qu'en URSS « le concept de « culture physique » (fizkoultour) est généralement utilisé. Il désigne tout ce qui a trait à l'activité physique organisée : éducation physique, sport, loisirs sportifs, gymnastique moderne... mais inclut aussi ce qui a trait à l'hygiène de la vie par l'activité physique. Très souvent, on parle de *culture physique et sport* » Adam Y. (1976a, p.45).

(8) Qui, avant de réaliser le palmarès sportif que l'on connaît, dans les années 1960-1970, aura puisé selon Yvon Adam (1976b, p.50), dans l'héritage mondial : « les mouvements de masse furent empruntés aux sokols tchèques, l'entraînement physique à l'Allemagne et à la méthode française, les pratiques sportives aux Anglo-saxons ».

seulement faute de définir la spécificité de l'E.P. par rapport à la totalité de l'éducation « nous sommes prisonniers du sens actuel du concept d'éducation physique »⁽¹⁾, mais de plus « la notion de professeur d'éducation physique est discutable »⁽²⁾, alors que les titres de « professeurs de sport, de danse, de travail polytechnique le sont moins chacun ayant une haute formation générale »⁽²⁾.

A « l'individualisme »⁽³⁾ inhérent ou sous-jacent à la plupart des conceptions qui dans la sphère de l'éducation physique « sont minées par, une double tare : la coupure entre les buts théoriques et la pratique sociale, l'isolement de l'individu hors de tous rapports sociaux »⁽⁴⁾ est opposé le « caractère social de l'éducation physique »⁽⁵⁾ basée sur des activités qui ont toutes, « une finalité historique déterminée, une signification objective dans le processus de développement de la société »⁽⁶⁾. D'où la place

(1) Rouyer J. (1966, p.57).

(2) Ibid., p.63.

(3) « D'une façon générale en éducation physique les obstacles aux progrès théoriques sont le fait de la société bourgeoise elle-même. (...) Elle n'offre dans la réalité qu'un sport diminué (...) de plus elle ne permet pas aux deux variantes de l'éducation physique de dépasser, sur le plan théorique, l'abstraction et l'individualisme... » Rouyer J. (1966, p.57).

(4) Ibid., p.56.

(5) Adam Y. (1966, p.79).

(6) Rouyer J. (1966, p.59) qui ajoute : « de plus la conscience de cette finalité sociale : démocratie, construction du socialisme, paix mondiale, libération nationale, production, développement personnel, doit accompagner le processus d'apprentissage ».

privilegiée du sport, pensé comme « produit et création »⁽¹⁾ de l'activité humaine, et le rejet des pratiques physiques, qui ne sont en fait qu'une « forme concrète de l'abstrait »⁽²⁾, le problème de l'éducation physique étant celui de « l'assimilation de la culture physique en tant que produit social et historique »⁽³⁾.

Toutes les Méthodes passées sont ici critiquées et le principal visé de l'époque est Le Boulch⁽⁴⁾.

Pour d'autres raisons, le « spontanéisme »⁽⁵⁾, les préoccupations de certains courants faisant « de la pratique une fin en soi »⁽⁶⁾ et considérant que « la découverte spontanée⁽⁷⁾, le jeu libre, suffisent au développement de l'enfant »⁽⁶⁾, seront également rejetés, car même si l'antididactisme apparent peut séduire, dans une authentique méthode active « l'enfant doit être actif en effet, mais dans une activité d'apprentissage d'acquisition »⁽⁶⁾.

(1) Adan Y. (1966, p.77).

(2) Rouyer J. (1966, p.56).

(3) Adan Y. (1966, p.78).

(4) « Nous dépassons aujourd'hui les conceptions militaires, hygiénistes ou médicales et (...) certaines tendances à un scientisme abstrait... » Rouyer J. (1973, p.13).

(5) Clément J.P. (1993, p.20).

(6) Rouyer J. (1966, p.56).

(7) Qu'il ne faut pas confondre avec la pédagogie de la découverte (de la solution dans les situations-problèmes : démarche typique à l'oeuvre dans les moments du CPS-FSGT publiés au cours de la période que nous étudions actuellement).

Robert Mérand est extrêmement sévère vis-à-vis du spontanéisme, puisque pour lui « les conduites motrices spontanées ne mènent à rien d'autre qu'à des comportements d'enfants sous-développés par rapport aux acquis de la culture corporelle »⁽¹⁾.

Les jeux traditionnels chers à Parlebas⁽²⁾ sont également critiqués pour leur faible valeur éducative⁽³⁾. Le thème des rapports sports / jeux donnera lieu à de vives oppositions en particulier entre Parlebas⁽⁴⁾ et Mérand.

Le sport n'est pas « le jeu des petits chats »⁽⁵⁾, il n'est pas « une donnée de la nature mais un investissement culturel de l'humanité⁽⁶⁾ »⁽⁵⁾.

(1) Mérand R. (1976, p.35).

(2) « Voici donc le jeu traditionnel vidé de ses réalités spécifiques, par brutale décision, hors de toute analyse. Inféodé au sport collectif déclaré le seul doté de noblesse éducative, le jeu traditionnel n'aurait alors pour toute raison d'exister que d'être préparatoire au sport collectif. Il y a là un véritable *impérialisme des sports collectifs* qui freine le développement d'une éducation physique scientifique » Parlebas P. (1973a, p.107).

(3) « Plus un sport se perfectionne dans son jeu, ses règles, ses techniques, plus il exige un niveau d'approche élevé, plus il offre de possibilités éducatives. C'est pourquoi nous pensons que certains jeux, l'épervier par exemple, ou les barres qui ne se sont pas institutionnalisés, socialisés n'ont qu'une faible valeur éducative » Adam Y. (1966, p.77).

(4) « L'affirmation selon laquelle les jeux traditionnels ne représenteraient qu'une forme ludique inférieure, préparatoire aux jeux hyper-institutionnalisés, ne résiste pas à l'analyse des faits de terrain. Complaisamment répandue par les tenants d'une hégémonie des sports collectifs, tels R. Mérand et F. Mahlo, cette conception d'une prétendue supériorité des jeux fortement institués est irrecevable. Une telle théorie adultro-centriste ne peut aboutir qu'à freiner le développement des connaissances et de la pédagogie dans le domaine des jeux sportifs collectifs » Parlebas P. (1973a, p.139).

(5) Adam Y. (1966, p.68).

(6) Le sport est une « production sociale directement liée au travail de l'homme, et son étude exige que l'on parte de cette réalité, et non pas du "jeu" comme manifestation de l'espèce » Adam Y. (1966, p.68).

Le courant anti-sportif auquel le nom de Jean-Marie Bröhm est le plus souvent attaché fait également l'objet de nombreuses critiques c'est ainsi par exemple qu'en 1976, dans le « Mémento 76/77 du Professeur d'Education physique »⁽¹⁾ (Bulletin du S.N.E.P.), on peut lire : « l'apparent paradoxe est que le courant antisportif qui se dit « révolutionnaire » prend, dans la réalité, le relais de l'idéalisme traditionnel en E.P., en réduisant au mouvement spontané assez voisin somme toute, du « naturisme » ou en aboutissant à un culte individuel du « corps » ou au mieux à des séances de psychothérapie de groupe.

Toutefois, les tenants de la Méthode sportive ne font pas que critiquer les conceptions et les pratiques existantes en E.P.S., et prenant appui sur les résultats positifs obtenus en particulier au Lycée de Calais, ils proposent la généralisation d'un enseignement sportif éducatif pour tous les enfants.

Cet enseignement sportif, beaucoup plus qu'un simple exercice ou un pur divertissement est considéré comme un

(1) Mémento, deuxième partie (non signée) intitulée « Pourquoi et comment agir avec le SNEP » bulletin n°88, août-septembre, pp.34-41.

« moyen privilégié d'éducation et de culture, et non pas seulement d'éducation physique »⁽¹⁾.

On constate que dans la modernité, entre les partisans d'une Education physique (depuis Demeny) et ceux d'une Education sportive (depuis Maurice Baquet) il y a beaucoup plus qu'un changement d'adjectif.

A la revendication *scientifique* renouvelée par Parlebas en, 1971 « l'éducation physique sera scientifique ou ne sera pas »⁽²⁾, s'ajoute la revendication *démocratique* d'un enseignement incluant le sport comme composante d'une culture au sein d'une société nouvelle, à construire⁽³⁾, dans laquelle « seul le socialisme en réconciliant l'homme avec son travail sera susceptible de parvenir à l'unité organique du travail créateur et de la culture, à l'harmonie du développement physique et intellectuel »⁽⁴⁾.

(1) Adam Y. (1966, p.77).

(2) Parlebas P. (1971, p.15).

(3) « Cette société nouvelle ne viendra pas seule, elle implique un élargissement de la démocratie, et un enseignement démocratique permettant à tous les hommes d'accéder à la culture la plus élevée. En ce sens, conscient du fait que les activités physiques constituent aujourd'hui une composante de cette culture nous nous devons de se saisir de toutes les richesses que recèle le sport pour participer à la formation d'hommes qui ne séparent pas la pratique sportive de leurs responsabilités de citoyen » Adam Y. (1966, p.74).

(4) Ibid., p.(2).

Ce que Jacques Rouyer ou Yvon Adam, par exemple, écrivent explicitement et crûment dans les années, 1960, Robert Mérand l'écrira implicitement et euphémiquement dans les années 1970⁽¹⁾ : « la conversion d'un système d'enseignement à un autre a pour origine des préoccupations d'ordre social »⁽²⁾.

Certes, le "Programme commun"⁽³⁾ d'union de la gauche date de 1972, mais dans le microcosme de l'E.P.S. scolaire les débats ont été vifs entre les tenants et les opposants de la Méthode sportive.

Il ne s'agit pas de dire qu'il existe une E.P. de droite, une E.P. de gauche et une E.P. d'extrême gauche mais en même temps, ne pas tenir compte des influences idéologiques et politiques à un moment de l'histoire de l'E.P.S. scolaire où elles se donnent particulièrement à voir, serait réduire l'Education physique à de simples exercices, à quelques mouvements, ce qu'elle n'est qu'en apparence, et l'on ne comprendrait pas pourquoi il existe dans tant de pays, des agents professionnels payés pour réaliser ce genre d'éducation.

(1) Lors de ses interventions et dans les articles destinés à être entendues ou lus par des enseignants d'EPS dans une perspective strictement professionnelle.

(2) Mérand R. (1974, p.38).

(3) En tout rigueur *Programme commun de gouvernement du parti communiste et du parti socialiste*, introduction de Georges Marchais, publié le 27 juin 1972.

S'agissant de la France, il est curieux de constater que les enseignants d'E.P.S., sachant tout ce qu'ils savaient de la psychologie de l'enfant et de son développement, d'une part ne se soient pas emparés beaucoup plus qu'ils ne l'on fait de la psychomotricité et de la psychosociomotricité, et d'autre part, qu'ils n'aient pas revendiqué d'être des intervenants privilégiés dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire.

Il y a en effet un paradoxe à se réclamer sans arrêt de Wallon et Piaget tout en restant des éducateurs physiques qui arrivent trop tard dans la formation des enfants, en tout cas après "l'âge d'or de la motricité".

Force est de constater premièrement, que dès qu'ils ont pu (1933) c'est dans l'enseignement du second degré que les professeurs d'E.P. puis d'E.P.S. ont consolidés leur position scolaire et deuxièmement, qu'ils ont choisi⁽¹⁾ la Méthode sportive.

(1) Dans un article du Bulletin du SNEP n°69, de mars 1975, p.15, Jacques Dumontaux pose la question « pourquoi l'éducation physique moderne est-elle sportive ? » et propose comme réponse « trois raisons fondamentales » : l'apport du haut niveau, le sport comme activité sociale riche et l'EPS préparatoire aux activités physiques de la vie.

Cependant, et la nuance est d'importance, l'E.P.S. même pour les tenants de la Méthode sportive ne saurait être confondue avec le sport aristocratique, il n'est plus seulement « réservé aux soi-disant "doués" »⁽¹⁾, mais il devient « une pratique généralisée à tous les enfants »⁽¹⁾.

A défaut d'appartenir au Conseil Pédagogique et Scientifique de la F.S.G.T. (C.P.S.-F.S.G.T.), nombreux seront les enseignants et les futurs enseignants d'E.P.S. des années 1960-1970 à en lire, avec intérêt, les publications.

Or, la F.S.G.T. n'est pas le Comité pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation et de même que la distance sociale entre Grousset et de Coubertin était grande, celle séparant Mérand de Mazeaud, par exemple, ne l'est pas moins.

Certes, il est toujours question de sport mais la F.S.G.T. étant « enracinée dans le monde des travailleurs »⁽²⁾, il s'en suit que, compte tenu de l'influence directe et indirecte exercée par cette

(1) Adan Y. (1966, p.77).

(2) Mérand B. (1976a, p.206).

fédération « multisports associée »⁽¹⁾ sur les enseignants, en formation (initiale ou continue), ou en exercice, le sport de l'E.P.S., ne sera jamais tout à fait semblable aux sports des « fédérations unisports habilités »⁽¹⁾.

Ainsi, en se gardant autant du scientisme abstrait que de l'empirisme, autant du réductionnisme que du déductionnisme⁽²⁾ et autant du spontanéisme que du sport élitiste, la fraction prospective des enseignants d'E.P.S. sensible aux approches d'inspiration marxiste, contribue-t-elle à renforcer une identité E.P.S. dans laquelle :

entre l'E.P.S. et le sport il n'y a « ni rejet ni confusion »⁽³⁾.

La *sportivisation* des tenants de la Méthode sportive, soucieux de scientificité et de réalisme, n'est pas non plus exempte d'une stratégie d'intégration

(1) Leclercq A. (1970, p.24). Rappel : la FSGT est l'une des fédérations adhérentes du Comité national olympique et sportif français.

(2) « Deux dangers sont à éviter entre lesquels sans doute, nous ne cessons d'osciller : 1) le réductionnisme qui consiste à réduire l'acte éducatif à ces connaissances [produites par des recherches fondamentales]; 2) le déductionnisme qui conduirait à se contenter de déduire directement la pédagogie de ces connaissances : Piaget a dit - donc... » Mérand R. (1973, p.84).

(3) *SNEP*, n°88, août-septembre 1976, p.39 (non signé).

scolaire ni de *corporatisme*. Les craintes de Mérand en 1970 « nous nous demandons si en 1980 il existera encore des enseignants d'éducation physique »⁽¹⁾ si les horaires alloués officiellement à l'E.P. continuent à être orientés vers « l'activité ludique et le loisir actif »⁽¹⁾, prennent en 1973 une autre forme face à la montée des sciences humaines, cependant tant réclamées, contre l'excès de bio-mécanique et de physiologie.

La solution de repli sera pédagogique et Mérand pense que « nous devons rester des pédagogues, ne pas psychologiser ni sociologiser : rester nous-mêmes avec nos propres problèmes, capables d'incorporer des connaissances que nous ne produisons pas »⁽²⁾.

Il y a dans cette formulation de l'identité *pour soi*, pourtant exprimée par le champion de la rénovation pédagogique de l'E.P., quelque chose qui ressemble à de la résignation et qui pourrait bien être, l'espace d'un instant, la réminiscence de l'une des facettes de l'identité *héritée* : celle d'apporteur inquiet et modeste.

(1) Mérand R. (1970, p.9).

(2) Mérand R. (1973, p.84).

Mais cette domination avouée ne peut être que sporadique chez celles et ceux qui, à commencer par Robert Mérand, associent Sport et développement social au XX^e siècle⁽¹⁾, Sport et progrès de l'homme⁽²⁾.

C'est précisément ce que réfutent les partisans du septième courant de pensée identifié par Bayer : la *psychanalyse marxiste*.

7- Comme dans les classifications précédentes Bayer mentionne l'existence de courants contestataires en E.P.S., dont les propagandistes se réclament de près ou de loin, et surtout à leur manière⁽³⁾, en particulier de Reich, Marcuse et Marx, d'où l'étiquette « freudo-marxiste »⁽⁴⁾ qui leur est souvent attribuée y compris par Bayer lui-même.

L'institution sportive, les pratiques sportives, les valeurs qui sont généralement attribuées au sport, la

(1) Thème du Colloque international FSGT de novembre 1968.

(2) Thème du Colloque international FSGT de mai 1975.

(3) Il s'agit davantage de l'utilisation d'un certain nombre d'idées qui fonctionneront comme une sorte de pensée par slogans, plutôt que de la lecture approfondie d'ouvrages de première main. De l'aveu même de Cohn-Bendit « aucun de nous n'a lu Marcuse. Quelques-uns ont lu Marx, bien entendu, peut-être Bakounine, et parmi les penseurs modernes Althusser, Mao, Guevara, Lefebvre. Presque tous les militants ont lu Sartre ». Cité par Arvon H., 1974 (1977, p.12).

(4) C'est le cas, par exemple, chez Jean-Paul Clément (1993, p.21).

technique et la compétition sont les cibles privilégiées des *enseignantes* (plutôt proches de la psychanalyse), et des *enseignants* (plutôt proches du gauchisme), qui réfutent et refusent l'idée du sport comme moyen quasi exclusif de l'E.P.S..

Ces enseignantes et ces enseignants occupent dans le champ de l'E.P.S. scolaire une position plus proche du sommet que de la base, car quand ils ne sont pas universitaires⁽¹⁾, ils sont professeurs en Ecole de cadres : praticiens devenus "théoriciens", formateurs des futurs enseignants d'E.P.S. ou des futurs cadres de l'élite sportive. Jean-Marie Bröhm et quelques autres sont les exceptions qui confirment cette règle (non pas en termes de grades et de diplômes mais en termes de postes d'enseignement).

Leurs prises de positions sont essentiellement critiques et dans le domaine qui nous intéresse, critiques à propos de la *matière* et de la *manière* en E.P.S..

(1) Raymond Thomas qui s'identifie comme « enseignant à l'Université de Tours et ancien pratiquant [sportif] de haut niveau » (1977, p.40), examinant dans les « tendances actuelles » (p.29), les conceptions des théoriciens de l'Education physique, classe ceux-ci en deux catégories « les enseignants d'éducation physique » (p.30), et « les universitaires » (p.39).

La matière en E.P.S. est composée des Activités Physiques et Sportives (A.P.S.), expression légitimée et consacrée par les Instructions Officielles de 1967.

Les A.P.S., en principe, englobent un grand nombre d'activités physiques et/ou sportives, en réalité, font la part belle au sport, ce qui ne plaît pas du tout aux quelques professeurs d'E.P.S. farouchement attaché(e)s à promouvoir *l'expression corporelle* par exemple. Cela d'autant plus que, dans la programmation des A.P.S., l'expression corporelle, est classée avec la danse, est identifiée comme pratique essentiellement féminine et surtout, étant censée contribuer à une meilleure maîtrise du geste, c'est l'esprit même de l'expression corporelle qui est déplacé de son objectif premier : la spontanéité du geste.

De nombreuses activités seront proposées toutes en rupture avec les activités sportives.

Aux sports-collectifs faits de nombreux mouvements et de beaucoup de bruit et de cris, seront opposées des activités où l'immobilité et le silence sont indispensables; à la recherche de l'acquisition du geste technique efficace sera opposée l'expression libre du geste non formel; à la gymnastique sportive seront

opposées les gymnastiques douces. Bref tout ce qui, venant en particulier d'Orient et d'Amérique comme formes de pratiques *non sportives* sera retenue par celles et ceux qui ont en commun d'être contre le sport.

Le summum au niveau des pratiques alternatives est de proposer aux élèves des manières dérégulées de pratiquer les sports, en particulier les sports collectifs, en transgressant les règles essentielles, comme par exemple jouer au Basket-Ball avec plusieurs ballons ou jouer au Volley-Ball en bloquant le ballon.

Ceci ne sera, d'ailleurs, pas toujours apprécié par les élèves, surtout par ceux qui ont une pratique régulière en club. Par ailleurs, ces pratiques alternatives sont jugées démagogiques car elles jettent le discrédit sur les enseignants qui s'efforcent de transmettre des contenus culturels sportifs; elles présentent aussi un caractère provocateur vis-à-vis de ceux pour qui la doxa en E.P.S., est sportive.

Les sources de conflits sont ainsi nombreuses à propos des contenus d'enseignement, de la *matière*.

De plus, sans aller jusqu'à la « déconstruction analytique généralisée »⁽¹⁾ pronée par Jean-Marie Bröhm, l'attitude pédagogique, la manière d'être des enseignants d'E.P.S. anti-sportifs, penchera plutôt du côté de la non-directivité.

Les voies de l'autorité⁽²⁾ ne pouvant plus passer par le respect des règles sportives, l'autorité est sans voix, le Maître ne veut pas imposer ni s'imposer, il suggère, il devient une aide à l'épanouissement individuel : l'approche clinique l'emporte sur la gestion des groupes.

L'expressivité, la spontanéité, la fantaisie, la création; la sincérité, l'authenticité, la libération, l'art, le jeu, le rêve et le plaisir sont quelques-uns des maîtres-mots de toutes celles et de tous ceux qui ont en commun d'être contre le sport de compétition.

L'expression « être bien dans sa peau » résume finalement l'objectif des enseignants d'E.P.S. pour

(1) Bröhm J.M. (1986, p.28).

(2) Du titre de l'article d'André Rauch (1978) : « les voies de l'autorité en EPS, 1945-1967 » in Revue EPS n°152, juillet-août, pp.49-53.

lesquels gagner ou être le premier n'est pas le plus important. Nous l'avons retrouvée telle quelle dans certains de nos entretiens.

Ceci montre qu'au delà de la critique dont a été l'objet l'expression corporelle pour son ambiguïté, et Jean-Marie Bröhm pour de nombreuses raisons⁽¹⁾, les courants contestataires n'ont pas été sans laisser de traces et donc, ont apporté leur contribution au renforcement de l'identité E.P.S..

Certes, les enseignants d'Education physique n'ont pas attendu Jean-Marie Bröhm pour s'apercevoir des dangers et des méfaits du sport, mais Bröhm a eu le mérite de faire prendre conscience à plusieurs générations d'étudiants en E.P.S., car il a beaucoup plus séduit les étudiants⁽²⁾ qu'il n'a convaincu les enseignants en exercice, de la dimension politique du sport.

(1) Nous avons retenu la plus sociologique d'entre elles, formulée par Joffre Dumazedier en 1977 suite à la publication de l'ouvrage de Jean-Marie Bröhm *Sociologie politique du sport* (1976) : « cette pensée, malgré sa valeur critique, relève avant tout de ce *réductionnisme social* qui a toujours été le principal obstacle à la science sociologique » Dumazedier (1977, p.11).

(2) « J'ai été le contestataire de service et pendant des années, j'ai fait la tournée des centres de formation, invité non pas par les professeurs, mais par les étudiants pour expliquer la critique du sport » Bröhm (1986, p.25).

Avec Bröhm et après Bröhm le sport ne peut plus être perçu comme avant. Pour Pierre Parlebas (1986, p.9) : « après Bröhm on ne peut plus parler de la même façon ni avoir un discours aussi naïf et mystificateur qu'avant.(...) On n'est pas obligé d'être en accord avec ce que dit notre collègue (...). L'idée clé qu'il a su mettre en évidence d'une imposition des pouvoirs politiques et économiques sur les pratiques corporelles est, je pense, tout à fait incontestable et je vois mal un sociologue en nier l'intérêt ».

Les enseignants d'E.P.S. dans leur grande majorité ont choisi la Méthode sportive, il n'ont donc pas suivi Bröhm dans sa critique radicale, toutefois, dans la délicate construction de l'identité E.P.S. avec-contre le sport, Bröhm *peut*, être perçu comme celui qui, ayant fait la lumière sur certaines fonctions de l'institution sportive⁽¹⁾, une sportivisation *innocente* de l'E.P.S. scolaire devient de moins en moins possible.

La présence de l'expression corporelle en E.P.S., est avant tout l'expression *verbale* d'une revendication *contre* le sport et *pour* une autre approche de l'Education physique.

(1) « Sa vue du sport n'est vraisemblablement pas fautive, elle correspond à une partie de la réalité » Duazadier J. (1977, p.11).

Déjà en 1964 M^{lle} Monique Bertrand, professeur à l'E.N.S.E.P. (J.F.) préconise dans un article intitulé « Retour aux sources »⁽¹⁾ une nouvelle conception du corps et de la pédagogie, au carrefour de l'éducation physique et des « Arts du Mouvement⁽²⁾ »⁽³⁾.

En 1970, M^{lles} Monique Bertrand et Mathilde Dumont⁽⁴⁾ pensent que « l'éducateur, qui devrait être un créateur, ne saurait se contenter de formes toutes faites, formes tôt démodées, périmées et sclérosantes à l'inverse de la vie qui est jaillissement perpétuel »⁽⁵⁾.

Nous sommes ici très loin des préoccupations sportives et l'hostilité vis-à-vis du sport, provenant des partisans de l'expression corporelle, va se préciser quelques années plus tard à l'U.E.R.E.P.S. de Toulouse, avec le « Groupe de Recherche en Expression Corporelle »

(1) Bertrand M. (1964, p.5).

(2) Conception qui sera précisée en 1970 : « ce livre est une réflexion appliquée au mouvement, mouvement dont l'accomplissement et la finalité sont l'expression-signification-communication, réflexion où les exigences de la pensée dynamique de l'artiste et des problèmes du pédagogue coexistent en s'imbriquant étroitement. Quoi exprimer ? Comment rendre le corps exprimant ? Qu'est-ce qui, en-deça des styles, peut constituer l'essentiel, le point de départ d'une éducation qui permettra à l'être humain de rester lui-même et non pas de devenir la copie conforme de Tel ou Untel ? » Bertrand M. et Dumont M. (1970, p.143).

(3) « Les Arts du Mouvement comme les Arts Plastiques, devraient trouver leur substance dans la vie même » Bertrand M. (1964, p.6).

(4) Professeur au CREPS de Paris.

(5) Bertrand M. et Dumont M. (1970, p.10).

(Jean-Bernard Bonange)⁽¹⁾ et à l'U.E.R.E.P.S. de Paris avec le « Groupe pirate » (Claude-Pujade Renaud)⁽²⁾.

Dans l'apport des partisans et de quelques partisans de l'expression corporelle au renforcement de l'identité E.P.S., outre les éléments que nous avons indiqués à propos du courant de pensée psychanalytique, il est maintenant possible d'ajouter l'alliance de l'Art et du mouvement, de l'expression corporelle et de l'éducation physique, bref d'une E.P.S. *enrichie* par ce qui n'est au fond, qu'un retour aux origines de l'Education physique : *l'effet esthétique* n'est-il pas avec l'effet hygiénique, l'effet économique et l'effet moral l'un des quatre effets à obtenir par l'Education physique selon Demeny en 1902 ?

A la place des traditionnelles classifications des sports ou des A.P.S. l'Inspection Générale de l'E.P.S. et le Groupe Technique Disciplinaire E.P.S. proposent

(1) « Malgré les réticences, les critiques ou les bons sentiments, l'EP a été complètement « sportivée » ; ses structures, ses codes, son espace, ses procédures portent la marque de la compétition, du rendement et de la mesure. L'EP instituée est devenue cette éducation sportive imposée massivement, effet d'un impérialisme de la technologie sportive » Bonange J.B. (1977, p.23).

(2) Rappel : « L'expression corporelle apparaît comme un moyen de mettre en question l'idéologie et les méthodes de l'éducation physique. D'ouvrir une dimension susceptible de contre-balancer la primauté de la compétition » Pujade-Renaud CL. (1975, p.757).

actuellement « cinq domaines d'action »⁽¹⁾ parmi lesquels les « Actions à visées esthétiques et expressives »⁽¹⁾.

Sachant qu'aujourd'hui « le choix des activités physiques et sportives s'effectue à partir de leurs effets⁽²⁾ attendus sur le développement des conduites motrices »⁽¹⁾, comment ne pas observer la montée en importance de "l'expressivité en E.P.(S)." passant de 1/9• dans la programmation des A.P.S. de 1967 à 1/5• dans les « catégories de situations motrices éducatives »⁽¹⁾ de l'E.P.S. scolaire actuelle.

Cette différence atteste du rôle joué par celles et ceux qui ont oeuvré, dans la construction identitaire de l'E.P.S. scolaire, pour une E.P. moins *sportivisée* et plus "*esthétisée*".

Dans le même temps où certains préconisent une E.P. « cool, relaxe, fluo »⁽³⁾, une autre revendication est exprimée avec force : la revendication scientifique prenant appui, en particulier, sur le *structuralisme*.

(1) Pineau Cl. et Hébrard A. (1993b, p.16).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Bröhm (1986, p.16).

D'où le huitième et dernier courant de pensée proposé par Bayer : le structuralisme.

8- Alors que le paradigme⁽¹⁾ structuraliste a été largement utilisé dans de nombreux domaines scientifiques il ne pouvait laisser indifférent ceux qui, dans le petit monde de l'E.P. scolaire, toujours en quête de reconnaissance, cherchent leur légitimité du côté de la science.

Les conflits sont déjà vifs dans le champ de l'E.P.S. scolaire, lorsque Parlebas « lança dans la « guerre » qui, au milieu des années 1960, opposait Le Boulch à Mérand »⁽²⁾, le terme de « psycho-socio-motricité »⁽³⁾.

Il constate que l'Education physique est « en "miettes" »⁽⁴⁾ et qu'au delà de leurs différences, les trois méthodes d'E.P. à l'époque reconnues⁽⁴⁾, s'orientent

(1) Au sens de « cadres de pensée, d'orientation théoriques ou méthodologiques à propos desquels on peut observer dans la communauté scientifique un certain degré d'accord, parce qu'ils paraissent utiles et féconds. Ces cadres orientent le travail du chercheur. Ils lui proposent un langage, voire une manière de pensée, ou des principes d'explication » Boudon (1986, p.213).

(2) Prévost Cl.K. (1991, p.75).

(3) Parlebas P. (1967c, p.7).

(4) « La Méthode naturelle, la gymnastique de maintien, la Méthode sportive » Parlebas (1967a, p.8).

vers « une éducation avant tout psycho-motrice »⁽¹⁾, fait majeur pour lui⁽²⁾.

Celui-ci après avoir rendu hommage puis critiqué Teissié⁽³⁾ et Le Boulch⁽⁴⁾, propose un nouveau mode d'approche de l'éducation physique « La socio-motricité »⁽⁵⁾, après avoir montré les limites de la psycho-motricité, en particulier s'agissant de la motricité des joueurs d'équipe⁽⁶⁾.

A cette occasion Parlebas prendra une position nuancée sur le sport : « le sport n'est ni nocif, ni vertueux en soi. Il peut le devenir, selon le contexte. Le sport devient ce qu'on le fait »⁽⁷⁾.

(1) Parlebas P. (1967a, p.9).

(2) « Cette évolution vers la psycho-motricité nous paraît être le fait majeur de l'éducation physique moderne. Ibid.(1). « Il nous apparaît ainsi que la perspective vers laquelle s'oriente l'éducation physique est la psycho-motricité; c'est la voie qu'empruntera l'éducation physique de demain » Ibid.(1), p.12.

(3) « Teissié a innové de façon magistrale, mais il n'est pas allé au bout de toutes les implications de ses travaux » Parlebas (1967a, p.11).

(4) « Le Boulch a continué dans le sens de ce travail mais avec des apports scientifiques plus poussés et selon une démarche beaucoup plus souple qui permet continuellement d'intégrer les connaissances nouvelles. Il a approfondi l'étude des facteurs de la motricité auxquels il fait jouer un grand rôle, et c'est là un point important. On peut contester certains aspects du contenu et certaines prises de position - nous le ferons - mais la démarche nous semble excellente » Ibid.(3).

(5) Parlebas (1967b, p.7).

(6) « Pour rendre compte de la motricité des joueurs d'équipes, il faut recourir à un concept investi à pleins bords de la dimension sociale. C'est pourquoi nous proposons la notion nouvelle de socio-motricité » Ibid.(5), p.10.

(7) Parlebas (1967b, p.9).

Comme ses illustres prédécesseurs bâtisseurs de " Méthodes d'E.P.", Parlebas après les avoir critiqués, va les intégrer et les dépasser au nom de l'unité⁽¹⁾ et de l'originalité⁽²⁾ de l'E.P.; sa thèse étant que la psycho-socio-motricité doit « représenter le centre de référence de toute l'éducation physique »⁽³⁾.

Dans cette perspective, les rapports entre l'éducation physique et le sport peuvent être envisagés autrement, c'est-à-dire au bénéfice de l'éducation physique, puisque « le sport en tant que manifestation de conduites motrices fait partie intégrante de l'éducation physique »⁽⁴⁾.

Après la bio-pédagogie de la Méthode française, et la psycho-pédagogie, intégrant en E.P. la psychologie à parité avec l'anatomie et la physiologie réunies, Parlebas propose une « socio-pédagogie »⁽⁴⁾.

(1) « Finalement, nous constatons donc une convergence des différentes méthodes. Au delà des oppositions affichées, beaucoup plus formelles que réelles, il y a une unité de conception qui se dégage » Parlebas (1967a, p.12).

(2) « L'important est de révéler en quoi et par quoi l'éducation physique possède un contenu original qui fait d'elle une activité d'élection pour la sensibilisation aux relations humaines » Parlebas (1967c, p.8).

(3) Ibid., (3) p.12.

(4) Parlebas (1967d, p.17).

Pour Parlebas, le progrès et l'évolution de l'E.P. passent nécessairement, non seulement par l'intégration d'un certain nombre de connaissances scientifiques actualisées⁽¹⁾, mais également par une attitude scientifique, ainsi que par le développement de la recherche, au sein du champ de l'éducation physique⁽²⁾.

Pour autant « l'éducation physique n'est pas contemplation, elle est intervention »⁽³⁾, et prenant à témoin les praticiens⁽⁴⁾, Parlebas se rapproche de la notion de *structure* : « nous avançons qu'il n'y a pas de technique en soi et que c'est le tout qui est la raison d'être de l'élément et qui lui donne son plein sens. Voilà pourquoi dans la démarche pédagogique, la *structure*⁽⁵⁾ est la vérité originelle »⁽³⁾.

Toutefois cette structure ne met pas les acteurs entre parenthèses, au contraire « on commence à s'intéresser moins à l'exercice et plus à celui qui

(1) « L'éducation physique n'évoluera que si elle essaie d'intégrer dans sa problématique les connaissances scientifiques de son époque. On n'insistera jamais trop sur ce point » Parlebas (1967d, p.19).

(2) « Il est certain que l'éducation physique ne pourra authentiquement progresser qu'en adoptant une attitude scientifique : elle doit promouvoir la recherche dans son domaine » Ibid (1).

(3) Parlebas (1967d, p.19).

(4) « Nous ne disons pas que les modèles techniques sont inutiles, ni que spontanément un sujet est capable de réussites complexes. Tout praticien sait bien qu'il est loin d'en être ainsi » Ibid (3).

(5) Souligné par nos soins.

s'exerce »⁽¹⁾, en mettant en oeuvre une « pédagogie signifiante »⁽²⁾.

Au concept de mouvement jugé trop restrictif, Parlebas préfère « la notion de conduite motrice qui, elle, implique la signification d'une totalité »⁽²⁾.

L'E.P. peut alors être définie comme une « pédagogie des conduites motrices »⁽²⁾.

Science⁽³⁾, structure⁽⁴⁾ et signification⁽⁵⁾ sont les bases sur lesquelles Parlebas, construit son modèle non sans arrière-pensées *corporatistes*, car Parlebas a toujours plaidé et plaide encore pour la *spécificité* de l'E.P..⁽⁶⁾.

La spécificité de l'E.P. comme son unité est pleine d'ambiguïté car leur définition varie en fonction des périodes, des acteurs ou des formes de groupement.

(1) Parlebas (1967a, p.12).

(2) Parlebas (1967d, p.19).

(3) « Après la longue et nécessaire période préscientifique que l'éducation physique a connue (...), nous pensons que notre discipline va désormais pouvoir entrer dans l'ère scientifique de son évolution » Ibid (2), p.23.

(4) « Au commencement est la structure » Ibid., (2).

(5) « Qui privilégie en chaque élève la prise de conscience de sa propre activité » Ibid. (2).

(6) « La première urgence est de mettre à jour sa spécificité » Parlebas (1967d, p.23).

De plus, dans une conjoncture donnée cette ambiguïté renvoie à la fois à l'héritage passé et proche, aux problèmes à résoudre ici et maintenant, ainsi qu'aux perspectives souhaitées.

De mai 1968 à mai-juin 1970 Parlebas expose sa conception d'une E.P. structurale dans une série d'articles publiés par la revue *EPS*, sous le titre générique de : « Pour une éducation physique structurale ».

De prime abord, rien ne semble voué à la polémique dans ces articles aux titres plutôt austères tels : structures et conduites motrices⁽¹⁾, structure genèse et motricité⁽²⁾, éducation physique et intelligence motrice⁽³⁾, mais en réalité, à l'exemple de Piaget, Parlebas adopte une démarche critique⁽⁴⁾.

(1) Parlebas (1968b, p.17 et 1968c, p.7).

(2) Parlebas (1969b, p.37).

(3) Parlebas (1970a, p.27).

(4) « La meilleure façon d'être fidèle à Piaget, ce chercheur qui a remis en question les travaux de tant de ses prédécesseurs, c'est nous semble-t-il d'adopter l'attitude qu'il a si remarquablement développée vis-à-vis de ses devanciers : non la démarche servile, mais la démarche critique » Parlebas (1970c, p.30).

Outre les critiques adressées à Mucchielli⁽¹⁾ et à Piaget⁽²⁾ par exemple, qui ne sont pas des acteurs du champ de l'E.P.S. scolaire, Parlebas critique en particulier Le Boulch, Mérand et Rouyer.

Certes, la critique n'est jamais totale, mais portant sur des points essentiels, elle ne peut qu'alimenter les conflits internes à l'E.P.(S). scolaire.

Parlebas reproche à Le Boulch de rattacher « abusivement »⁽³⁾ le transfert à une « conception étriquée de la pédagogie »⁽³⁾.

A Mérand, reconnu comme « l'un des premiers à s'être engagé sur la voie d'un fructueux renouveau de la conception des sports collectifs »⁽⁴⁾ pour avoir « frappé juste en révélant que le jeu n'est pas le produit du

(1) Alors que pour Mucchielli la notion de transfert d'apprentissage est une notion artificielle, le transfert est aux yeux de Parlebas « le maître-mot de l'éducation physique » Parlebas (1968a, p.8).

(2) « Piaget aura beau dire, sa conception trahit une implicite option intellectualiste » Parlebas (1970a, p.30). « Indiscutablement, Jean Piaget a insisté sur le rôle des facteurs sociaux et affectifs dans la genèse de l'intelligence. Mais il n'en reste pas moins qu'à ses yeux ce n'est là qu'un rôle énergétique joué par des éléments extérieurs à l'intelligence elle-même » Parlebas (1970c, p.29). « Piaget semble entraîné vers une image du corps à dominante intellectualiste faisant parfois songer, sous certains aspects, à un néo-cartésianisme » Parlebas (1970c, p.30)

(3) Parlebas (1968a, p.11).

(4) Parlebas (1968b, p.19).

joueur »⁽¹⁾, Parlebas reproche de prendre le risque de « tomber dans l'excès inverse en affirmant que le joueur est le produit du jeu⁽¹⁾.

D'accord avec Jacques Rouyer sur le fait que « réfuter l'importance des structures socio-historiques (...) ne serait guère recevable »⁽¹⁾, Parlebas semble préférer cependant « la perspective socio-historique [qui] a été magistralement dégagée par Jacques Ulmann »⁽²⁾ pour avoir dans son ouvrage *la nature et l'éducation* (1964), révélé comment « l'éducation en général et l'éducation physique en particulier peuvent se définir comme l'action d'une *culture*⁽³⁾ sur une nature »⁽²⁾.

Nous sommes ici au coeur d'un débat théorique et pratique qui perdure en E.P. entre ceux qui, comme Rouyer et Mérand recherchent la signification humaine du sport, de l'E.P. et du loisir « à la lumière du marxisme »⁽⁴⁾ tandis que d'autres, et ils sont nombreux, le font à la lumière du culturalisme.

(1) Parlebas (1968b, p.19).

(2) Ibid. (1), p.20.

(3) Souligné par nos soins.

(4) Rouyer J. (1965, pp.33-70).

Au « paradigme du conditionnement⁽¹⁾ »⁽²⁾ Parlebas oppose « le paradigme de l'interaction »⁽²⁾, en valorisant « l'action - concrète - en - train - de - se - dérouler »⁽³⁾.

Reprochant à Jacques Rouyer d'emprunter comme Mérand « une approche sociologique exclusive qui procède d'une même inspiration »⁽³⁾, Parlebas regrette que Robert Mérand « hésite à quitter le niveau socio-historique et à entrer de plain-pied dans la perspective du groupe »⁽⁴⁾.

Parlebas, sensible aux interactions « individu - groupe - société »⁽⁴⁾ insiste sur le fait que « la médiation du groupe comme relais hautement signifiant créateur parfois d'une véritable *micro-culture*⁽⁵⁾ motrice commune par exemple, semble incontestable »⁽⁴⁾.

Bref, nous sommes, à propos de l'intelligibilité de la réalité, en présence de deux points de vue difficilement conciliables

(1) « Le mode de production de la vie matérielle conditionne le processus de vie social, politique et intellectuel dans son ensemble. Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur être; c'est inversement leur être social qui détermine leur conscience » Marx, 1859 (1977, p.3).

(2) Boudon et Bourricaud (1982, p.485).

(3) Parlebas (1968b, p.19).

(4) Ibid., p.21.

(5) Souligné par nos soins.

et qui en tout cas dans le champ de l'E.P.S. scolaire, ne semblent toujours pas encore aujourd'hui, en voie de réconciliation⁽¹⁾.

Cela dit, au delà des nombreuses critiques formulées par Parlebas et qui sont autant de sources de divisions lesquelles, d'externes au champ de l'E.P.S. scolaire, sont reproblématisées à l'intérieur de ce champ en fonction d'intérêts spécifiques, Parlebas a contribué au renforcement identitaire d'une E.P.S. scolaire certes moins *sportivisée*, mais davantage *scientifisée*.

La formule de Parlebas énoncée en 1971 : « L'éducation physique sera scientifique ou ne sera pas »⁽²⁾ fait partie de la commune culture des professeurs d'E.P.S. et situe bien l'axe principal de ses travaux, en même temps qu'elle rappelle les rapports ambigus qu'entretiennent les praticiens de l'E.P.S. avec l'un de leurs théoriciens.

En effet, d'un côté les praticiens de l'E.P.S. sont « effrayés et découragés »⁽³⁾ par le caractère

(1) Comme l'atteste par exemple l'article de Parlebas intitulé « Didactique et logique interne des A.P.S. » publié dans la Revue *E.P.S.* n°228 de mars-avril 1991.

(2) Parlebas (1971b, p.15).

(3) Bayer (1990, p.205).

inaccessible de certains écrits de Parlebas, l'absence de formation dans des domaines particuliers faisant ici de la non-connaissance une source de mise à distance, mais *d'un autre côté* le thème de la *spécificité de l'E.P.* et la partie des écrits de Parlebas qui exprime l'anxiété endémique des enseignants de l'E.P.S. scolaire, celle d'être écarté du système scolaire, trouvent un écho très favorable et font de lui un théoricien écouté; ici, la reconnaissance abolit les distances.

Parlebas, dès les années 1960-1970, avec la « praxéologie », même si, le terme n'est pas de son invention⁽¹⁾ et avec les « conduites motrices » même si, l'expression est critiquable et sera critiqué⁽²⁾, donne à l'E.P. une *spécificité* une *unité*, une *scientificité* et une *identité*.

Une partie du discours personnel des années 1960-1970 de Parlebas sera intégrée dans le discours officiel des années 1980-1990, comme le montre l'analyse des

(1) « Terme créé par le philosophe polonais Kotarbinski, ancien président de l'Académie des sciences de Pologne. La praxéologie se base sur une analyse matérialiste des actions orientées vers l'idée d'efficacité séparant de façon distincte la création, la production, le résultat matériel. Elle analyse, elle prévoit une théorie des événements et a construit toute une terminologie, reprenant, sous des termes plus modernes, la philosophie de l'action pour fonder une science des actions » Zeltmann Cl. (1974, p.365).

(2) Car « Toute conduite est motrice par nature. Même les conduites intellectuelles sont accompagnées au moins d'une posture facilitatrice » Prévost Cl.- M. (1991, p.161).

Instructions officielles concernant l'E.P.S. et des différents textes qui les accompagnent (notre première partie : le champ des conceptions et des positions légitimes de l'E.P.S. scolaire).

Claude Bayer en 1990 parle de « courants de pensée, Bertrand Duing en 1986 étudiant les « courants contemporains »⁽¹⁾ (après 1945), oppose courants et « contre-courants »⁽²⁾. Ce sont ces derniers que nous allons examiner maintenant avec toujours le même objectif : identifier les différences qui peuvent être sources de conflits internes et les apports respectifs au renforcement de l'identité E.P.S.. C'est dire que, comme pour Bayer, nous retiendrons de Duing essentiellement sa classification.

3.2-7. Contre - courants selon Duing

Dans sa classification, Duing identifie et différencie trois catégories de contre - courants : « des pratiques peu théorisées, aux finalités multiples, des théories qui se veulent essentiellement critiques, et

(1) Duing B. (1986b, pp.62-65).

(2) Ibid., pp. 64-65.

enfin des approches scientifiques qui se contentent d'éclairer les pratiques sans prescrire leur usage, et refusant de se prononcer quant au choix des finalités »⁽¹⁾.

Au delà de leurs différences et de leurs divergences les partisans classables dans l'une de ces trois catégories ont en commun d'être, sinon radicalement contre le sport, au moins contre les sports dits traditionnels⁽²⁾.

C'est ainsi que les *pratiques* peu théorisées aux finalités multiples s'étendent des activités de pleine nature aux activités d'expression, les *théories* qui se veulent essentiellement critiques comme celle de Jean-Marie Bröhm ne proposent pas de pratiques précises⁽³⁾, les *approches scientifiques*, soucieuses de rompre à la fois avec les finalités éducatives et la réalité, en vue de construire leur objet, s'interdisent l'intervention directe⁽⁴⁾ ici et maintenant, sur le terrain de la pédagogie, en situation réelle d'enseignement.

(1) Daring B. (1986b, p.64).

(2) Athlétisme, Natation, Gymnastique, Basket - Ball, Hand - Ball, Volley - Ball, et Football et Rugby.

(3) Bien que revendiquant d'être aussi « prof. de gym. de base dans un lycée, donc homme de terrain » Jean-Marie Bröhm (1983, p.38) est particulièrement silencieux sur ses pratiques et sur les pratiques de l'E.P.S. sauf pour dire qu'il « exerce le sport de compétition ». (1986, p.26).

(4) Ce qui n'a pas empêché Le Boulch de prescrire et de décrire un certain nombre d'exercices dans son ouvrage sur L'éducation par le mouvement (1966), chose qu'il n'a pas faite dans son livre à caractère scientifique intitulé « vers une science du mouvement » (1971).

Cela dit, que des pratiques variantes soient non théorisées, que des théories critiques ne donnent pas lieu à des pratiques critiques et que par définition les approches scientifiques s'interdisent de prescrire des pratiques, il n'en reste pas moins, que *les tenants* de ce que During appelle des « contre - courants », et que d'autres désignent comme tendances ou courants, s'affirment en s'opposant et s'influencent réciproquement comme nous l'avons vu lors de l'étude des classifications précédentes.

3.3- Conflits et renforcement identitaire de l'E.P.S. : synthèse

Il est des conflits dont l'issue est fatale parce que mortelle, d'autres au contraire semblent participer à la survie des groupes.

C'est le cas par exemple du groupe des professionnels de l'E.P.S. scolaire, lequel, bien que sans cesse menacé d'être évacué du système d'enseignement, en particulier au cours de la période 1969-1977 est néanmoins scolairement maintenu, non sans aménagements (d'horaires), redéploiement (des affectations), redistribution (des postes) et compléments (extra-scolaires).

Face aux multiples menaces, chaque agent et chaque groupe d'agents du champ de l'E.P.S. scolaire, en fonction de sa position, plus ou moins élevée dans la hiérarchie scolaire, mais aussi de la distance plus ou moins grande qui le rapproche ou l'éloigne du champ sportif, du champ politique, du champ scientifique, perçoit la situation et envisage l'avenir d'une manière particulière.

Etre ou ne pas être sportivement impliqué, être ou ne pas être politiquement engagé être ou ne pas être attentif aux travaux de tel ou tel domaine scientifique⁽¹⁾ nous paraît constituer les principales lignes de partage, de distribution des positions et des prises de position des théoriciens - praticiens et des praticiens - théoriciens de l'E.P.(S).

De l'E.P.(S) car, l'identification de la discipline est l'objet d'un enjeu au même titre d'ailleurs que l'identité professionnelle pour soi comme pour autrui.

Ce qui peut paraître à première vue un combat de chefs sera également vécu intensément par les acteurs de la base dans une conjoncture au cours de laquelle mai 68

(1) Sachant que le clivage sciences biologiques / sciences humaines très marqué en E.P.S. s'incarne pour la période, dans le clivage médecins / philosophes, psychologues, psychosociologues, sociologues et théoriciens.

a obligé chacun des acteurs, y compris habituellement les plus obscurs, à préciser son opinion, à choisir ses alliances, bref à se situer ici ou là souvent en s'opposant.

Les relations sur les lieux de travail (ici les établissements scolaires et les installations sportives), resteront longtemps, le théâtre d'affrontements plus ou moins euphémisés qui seront interrompus un bref instant, lorsque dans la foulée du plan de relance Soisson court le bruit qu'au budget 1979 aucun poste de professeur n'est prévu. Les enseignants d'E.P.S. manifesteront unitairement dans la rue, ce sera « l'inoubliable journée du 13 octobre »⁽¹⁾ (1978).

Autant les bulletins syndicaux, que les articles publiés dans des revues à caractère scientifique ou pédagogique sans oublier les revues propres à chacun des groupements en concurrence dans le champ de l'E.P.S., *rendent compte* de l'état de tension existant à cette époque entre les principaux leaders et les principaux groupes qui s'efforcent d'influencer voire d'imposer leurs manières d'agir (conduites pédagogiques), de penser (conceptions de l'E.P.) et de sentir (visions du monde).

(1) Berge X. (1984, p.155).

Au total, les conflits internes comme les conflits externes n'ayant jamais atteint le point où l'E.P.S. scolaire serait supprimée, loin de constituer un frein au développement de la discipline et du corps d'enseignants spécialisés, ont au contraire été un formidable stimulant dans la construction des contours⁽¹⁾ d'une identité E.P.S. scolaire qu'il devenait urgent de préciser sous peine, pour les enseignants d'E.P.S., de disparaître à cause d'une confusion, habilement entretenue par les pouvoirs publics et, il faut bien le dire, parfois relayée par certains enseignants⁽²⁾, entre E.P.S. et Sport.

En outre, et ce à partir des Instructions officielles de 1967, l'utilisation de plus en plus courante de l'expression *Activités Physiques et Sportives* (APS), pour nous à la fois comme forme euphémisée servant à désigner les sports⁽³⁾ et moyen d'inclure des pratiques non sportives⁽⁴⁾, va devenir une nouvelle source de confusion, cette fois-ci entre E.P.S. et A.P.S.

Au milieu des années 1970 les A.P.S. et les Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

(1) Au sens de limites et non de détours.

(2) Comme l'atteste cette réflexion entendue lors d'un entretien : « moi j'vois pas de différence entre EPS et sport, j'suis aussi bien prof d'EPS que prof de sport... » E9, homme 35 ans, marié, 3 enfants, LEP, spécialiste de football, athlète complet.

(3) On peut y voir l'influence des courants anti-sportifs.

(4) C'est le début de la reconnaissance officielle des activités d'expression corporelle.

(STAPS) seront reconnues universitairement. Mais, cette reconnaissance ne se fera-t-elle pas au détriment de l'intégration universitaire de l'E.P.S. et de ses agents ? c'est la question à laquelle nous allons tenter de répondre maintenant.

4) L'UNIVERSITARISATION MANQUEE DE L'E.P.S. : LA
| NAISSANCE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (S.T.A.P.S.)

Aujourd'hui, un constat s'impose, l'E.P.S. *n'est pas* une discipline universitairement reconnue, ce qui ne veut pas dire qu'en France, les étudiants ne reçoivent pas dans le cadre de leurs études, un certain nombre d'*informations* théoriques et pratiques, mais signifie que la *formation* des futurs enseignants d'E.P.S. n'est pas universitaire malgré les apparences, ce qui a pour effet d'entretenir leur situation d'enseignants pas tout à fait comme les autres.

4.1- Intégration à l'Education Nationale ou intégration à l'Université.?

Notre hypothèse à cet endroit est que, sauf pour les déclassées (professeurs-formateurs et professeurs diplômés des E.N.S.E.P.S., établissements qui seront supprimés définitivement en 1973), l'intégration universitaire n'est pas un problème majeur pour les enseignants d'E.P.S. praticiens. Ce qui compte avant tout pour eux, c'est l'intégration au Ministère de l'Education nationale et, dans cette perspective, tout se passe comme si, ayant joué la carte de l'intégration dans l'enseignement secondaire, c'est à ce niveau de l'enseignement qu'ils entendaient rester.

Pour les enseignants d'E.P.S., le fait que « lorsqu'une activité est constituée en discipline universitaire, la question de sa fonction et de la fonction de ceux qui la pratiquent ne se pose plus »⁽¹⁾ ne les intéressent pas :

*l'amour du métier l'emporte sur la scientificité⁽²⁾
dans la manière de l'exercer, et la réalité du terrain
compte davantage que les données scientifiques qu'ils
sont censées utiliser lors de leur pratique pédagogique.*

(1) Bourdieu (1980, p.47).

(2) Ce thème est pratiquement absent des entretiens que nous avons réalisés avec des enseignants d'EPS et il est un fait d'observation courante que chez les étudiants en STAPS-EPS la culture technique (sportive) l'emporte sur la culture savante comme a pu le montrer Michon (1984, pp.125-135), par exemple.

4.2- L'E.N.S.E.P.S. : refuge et transit

Pourquoi les enseignants d'E.P.S. n'ont-ils pas, à l'exemple de ce qu'a réalisé Durkheim pour la sociologie, « fait tout ce qu'il faut pour faire exister [une science de l'E.P.] comme science universitairement reconnue »⁽¹⁾ ?

Sans doute parce qu'eux-mêmes n'ont pas reçu de formation universitaire, et que dans les années 1970, les E.N.S.E.P.S. bien que supprimées, restent pour les enseignants d'E.P.S. des structures magiques et mythiques, sortes de lieux de formation idéalisés, d'entre soi⁽²⁾, creuset d'une formation dont les acteurs participent à leur propre marginalisation⁽³⁾.

(1) Bourdieu (1980, p.47).

(2) « On voulait rester entre soi en raison de la spécificité réelle ou supposée de la discipline et cette tendance stérilisante était impulsée et encouragée par le Syndicat national de l'éducation physique » Thibault (1992b, p.191).

(3) « Par suite de l'orientation agonale des origines le personnel d'encadrement est resté longtemps lié à l'institution militaire, d'où un phénomène de marginalisation tout à la fois institutionnel et psychologique. Il ne faut donc pas s'étonner si ces enseignants un peu à part, même quand ils furent progressivement assimilés à leurs homologues du système éducatif, ont, tout d'abord, cherché à justifier leur existence et le bien fondé de leur discipline. Pour cela, il leur fallait rester unis et constituer, face à leurs détracteurs, une corporation homogène.

Ce fut le début d'une politique Corporative à travers laquelle les professeurs d'éducation physique ont fait bloc, sans se mêler aux autres, pour le défense de leurs intérêts et de leurs revendications.

Par là même il se sont isolés et ont développé, en fonction de cette situation, une mentalité ségrégative, qui exalte les différences au détriment des similitudes » Thibault (1992b, p.173).

L'ambiguïté repérable dans presque tous les entretiens entre, d'un côté la frustration due au fait de ne pas être reconnus comme des professeurs à part entière⁽¹⁾ et de l'autre le fierté d'être différents, trouve ici une explication socio-historique.

L'habitus de professeurs d'E.P.S. comme produit de l'incorporation d'un statut scolaire inférieurisé, est également producteur d'un effet de ce n'est pas pour nous vis-à-vis de l'université, sauf de la part de celles et ceux qui n'ont de professeurs d'E.P.S. que le nom et dont la fonction sociale les éloigne de la pratique réelle et concrète de l'exercice du métier d'enseignant d'E.P.S.

Il est symptomatique de constater que les premiers professeurs d'E.P.S.⁽²⁾ à accéder au niveau de la thèse de troisième cycle étaient pour la plupart des sessionnaires de la nouvelle E.N.S.E.P.S., lequel

(1) Rappel : « En 1981, les « profs de gym », comme on les appelle, veulent être, dans l'institution scolaire, non pas des enseignants à part, mais des enseignants à part entière » Jospin L. (1992, p.13).

(2) Dont les noms figurent dans *EXSEPS, informations*, n°2, novembre 1972 et qui bénéficieront des conseils de personnalités telles que Canquilha, Léon, Boisset, M^{lle} Eyquen, Monod, Fraisse, Le Nj etc...

établissement avait passé des conventions avec l'université⁽¹⁾.

Ceux qui occupent alors les positions les plus élevées dans le champ de l'E.P.S., en dehors du Corps d'Inspection, n'ont toujours pas rompu avec l'E.N.S.E.P.S. et curieusement, les responsables du S.N.E.P. non plus.

4.3- Le S.N.E.P. : pour l'E.N.S.E.P.S. et pour l'Université

Jacques Dumontaux et Jean Fayemendie, publient en janvier-février 1975 (un peu avant la création du DEUG-STAPS), un rapport intitulé « Le DEUG en Education physique, un pas vers l'intégration universitaire »⁽²⁾ dans lequel ils réaffirment que « la perspective de rétablissement de l'E.N.S.E.P.S. doit être maintenue »

(1) « Par convention du 21 juillet 1972 entre l'École Normale Supérieure d'Éducation Physique et Sportive et l'Université de Paris VII, les Professeurs d'Éducation Physique et Sportives sessionnaires, admis au concours d'entrée à l'ENSEPS suivront pendant leur scolarité un double enseignement : à l'École Normale Supérieure d'Éducation Physique et Sportive et à l'université de Paris VII.

Cet enseignement sera sanctionné par :

- le Diplôme de l'ENSEPS (certificats commun, bivalent, stages et Mémoire).
- Un Doctorat du Troisième Cycle (ENSEPS information n°3, p.1, novembre 1972 (non signé).

(2) Dumontaux J. et Fayemendie J. (1975a, p.21).

non sans se réjouir de « la mise en place rapide d'un DEUG spécifique sur le domaine des activités physiques et sportives »⁽¹⁾.

En 1973, le S.N.E.P. place les travaux de son Congrès (Lille, 8-9-10 avril), « sous le signe de l'exigence du retour de l'E.P.S. et de ses enseignants au Ministère de l'Education Nationale »⁽²⁾, revendique « une véritable E.N.S.E.P. contribuant au plus haut niveau à la formation universitaire initiale et permanente des enseignants d'E.P.S. »⁽²⁾ et réclame « la mise en place d'un cursus universitaire des études *en EPS*⁽³⁾ comprenant trois cycles sanctionnés par des diplômes universitaires identiques à ceux des autres disciplines »⁽⁴⁾.

Or, pour le S.N.E.P., les conclusions des commissions de Chatenay-Malabry (9 mars-18 mai 1971) qui avaient fait l'accord quasi unanime de tous les intéressés constituent la référence de base en 1973 et seront réaffirmés en 1975⁽⁵⁾. Les diplômes sont identifiés en termes d'E.P.S. : « Diplôme universitaire

(1) Dumontaux J. et Fayenendie J. (1975a, p.21).

(2) *SNEP*, bulletin n°44, mai 1973, p.23 (non signé).

(3) Souligné par nos soins.

(4) *SNEP*, bulletin n°44, mai 1973, pp.12 et 13 (non signé).

(5) « Le texte adopté à la quasi-unanimité à Chatenay-Malabry en 1971 constitue pour nous une base de référence, le mandat que nous devons faire aboutir » Dumontaux et Fayenendie (1975, p.22).

d'études en E.P.S. (D.U.E.P.S.) »⁽¹⁾ en fin de premier cycle, « Licence d'Education physique et sportive »⁽¹⁾ en fin de première année du second cycle, « Maîtrise »⁽²⁾ en E.P.S. en fin de deuxième année du second cycle. Il est également demandé que le concours de recrutement des professeurs d'E.P.S. du secteur public soit assuré « par un concours ouvert aux titulaires de la maîtrise en Education physique et sportive »⁽²⁾.

4.4- Les Ambiguïtés d'un corps repoussé par l'Université

Il y a donc, nous semble-t-il, une ambiguïté dans le fait de revendiquer à la fois, une véritable E.N.S.E.P.⁽³⁾ et des diplômes universitaires en E.P.S.. Vouloir être égaux tout en étant différents telle est la politique de ce groupe professionnel au sein duquel deux logiques s'affrontent en permanence : une logique d'alignement / une logique de démarquage.

(1) Dumontaux et Faymardie (1975, p.24).

(2) Ibid. (1), p.25.

(3) Alors que « les études de l'ENSEPS nouvelle restaient étrangères à l'enseignement supérieur qui délibérément refusait de l'intégrer comme grande école. La seule « ouverture » obtenue avec l'aval réservé du secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, fut la permission accordée à l'ENSEPS de signer des conventions avec les Universités reconnaissant le concours d'entrée à l'Ecole comme « un niveau universitaire » susceptible de permettre aux sessionnaires le désirant, de préparer un Doctorat de 3^e cycle en sciences humaines (option EPS). Néaunet (1992, p.144).

L'ambiguïté est également visible dans le statut de la pratique et le domaine de recherche privilégié.

En effet, affirmer que « la pratique doit être considérée comme un champ d'*expérimentation*⁽¹⁾ et de vérification des connaissances, l'équivalent des travaux pratiques des autres disciplines »⁽²⁾, c'est permettre un glissement de sens que Dumontaux et Fayemendie ne souhaitent certainement pas, mais qui est souvent opéré par ceux des enseignants et des futurs enseignants d'E.P.S. qui confondent un peu facilement expérimentation pédagogique avec expérimentation scientifique.

Le développement de la « recherche approfondie notamment dans le domaine pédagogique »⁽³⁾ réclamé par ailleurs avec force, implique des conditions de pratiques qui ne sont pas les conditions ordinaires de la pratique pédagogique en E.P.S..

Bref, la reconnaissance universitaire accordée à l'E.P.S. et ses enseignants, est en France, extrêmement

(1) Souligné par nos soins.

(2) Dumontaux et Fayemendie (1975a, p.23).

(3) SNEP (1973, p.13).

limitée et le rapport Ulmann⁽¹⁾ ainsi que la façon dont Mazeaud⁽²⁾ et Soisson⁽³⁾ envisagent « l'harmonisation de la formation des professeurs d'éducation physique et sportive avec celle des enseignants, des disciplines intellectuelles⁽⁴⁾ »⁽⁵⁾ ne feront que confirmer cette situation, puisque sous couvert de « tenir compte de la spécificité des études d'éducation physique »⁽⁵⁾, c'est le rapport Ulmann et ses ambiguïtés qui serviront de point de départ à la création « d'un diplôme universitaire du premier cycle pour les études en E.P.S. »⁽⁵⁾ dont on sait aujourd'hui qu'il sera un diplôme en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (S.T.A.P.S.).

4.5- D.E.U.G. et Licence S.T.A.P.S. : des étapes décisives

Que la création d'un D.E.U.G. S.T.A.P.S.⁽⁶⁾ constitue « une étape décisive dans la promotion de

(1) Il s'agit d'un rapport élaboré fin 1972 début 1973 par une commission interministérielle (Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sport - Ministère de l'Education Nationale), présidée par le Professeur Ulmann. Cette commission devait être la suite de Chatenay-Malabry, en fait, « le rapport Ulmann réduit le DEUG à une filière professionnelle et reste très ambigu à propos de la coupure entre théorie et pratique, et des rapports éducation physique-sport » Dumontaux et Fayerendie (1975a, p.22).

(2) Alors Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

(3) Alors Secrétaire d'Etat aux Universités.

(4) Souligné par nos soins pour mettre en évidence un des modes de classement les plus couramment utilisés pour classer les disciplines scolaires et les enseignants correspondants, au bénéfice des disciplines dites intellectuelles et au détriment de celles auxquelles cette propriété n'est pas attribuée.

(5) Mazeaud P. (1974, p.2).

(6) Rappel : par arrêté du 11 avril 1975 et deux ans après la création du DEUG dans les autres disciplines.

l'E.P.S. et de ses professeurs »⁽¹⁾ n'est pas douteux, mais peut-on mesurer les effets de la non-cr ation d'un D.E.U.G. - E.P.S. ?, la cons ecration des S.T.A.P.S. ne ruine-t-elle pas tout espoir d'int egration universitaire de l'E.P.S. ?

C'est   la lumi ere d' v nements des ann es 1980-1990 comme la cr ation de l'agr gation d'E.P.S., l'ouverture d'un III^e cycle en S.T.A.P.S., la cr ation d'un C.A.P.E.P.S. et d'une Agr gation interne, et l'observation des strat gies des "nouveaux professeurs d'E.P.S." (les carri ristes) que nous allons tenter de r pondre aux deux questions pos es.

Il nous faut tout d'abord pr ciser que l' l ment sur lequel nous mettons actuellement l'accent « l'int egration universitaire » ne semble pas  tre per u comme primordial par les enseignants d'E.P.S., en revanche dans l' tude de la g n se de la discipline et du corps des professeurs d'E.P.S. la cr ation d'un D.E.U.G.- S.T.A.P.S., qui sera bient t suivie d'un cursus complet en S.T.A.P.S., est une  tape d cisive   la fois comme *point d'arriv e* (point final) de l'int egration de l'E.P.S. scolaire (dans le second degr ), et comme *point de d part* d'un nouveau

(1) Bulletin SNEP n'76, ao t septembre 1975, p.4, (non sign ).

clivage, d'une nouvelle ligne de fracture entre deux mondes celui des S.T.A.P.S. et celui de l'E.P.S. scolaire.

4.5-1 Les urgences en E.P.S. (1975-1977)

Au cours de la période 1975-1977, c'est-à-dire celle où seront créés le D.E.U.G. S.T.A.P.S. et la licence en S.T.A.P.S. l'intégration universitaire n'est qu'une des revendications parmi d'autres, elle n'est ni première ni prioritaire.

Nous avons choisi les revendications les plus souvent exprimées et les principaux slogans du S.N.E.P. comme indicateurs susceptibles de rendre compte, chez les professeurs d'E.P.S., à la fois du poids de leur histoire passée, de leur lecture du présent et de leur vision d'avenir.

La fin du texte de la « Lettre ouverte au Président de la République »⁽¹⁾ résume ce que les enseignants

(1) Bulletin SNEP n°92, janvier 1977, p.3 (non signé).

d'E.P.S. demandent avec force au gouvernement Raymond Barre :

- « - le maintien des 5 heures dans le second degré,
- l'intégration de l'E.P.S. et de ses enseignants à l'Education nationale,
- une dotation immédiate de postes supplémentaires »⁽¹⁾.

Les actions entreprises pour le maintien dans les lycées des classes préparatoires à la première partie du Professorat d'E.P.S. (dites classes P.1.)⁽²⁾ jusqu'en 1977, année où elles seront définitivement supprimées, indique également que l'important n'est pas pour l'heure la formation universitaire des futurs professeurs d'E.P.S., mais bien de sauvegarder un nombre suffisant d'étudiants, alors que le gouvernement attendait de l'intégration universitaire le phénomène inverse⁽³⁾ (17 U.E.R. d'E.P.S. sont implantées dans les grandes villes en 1969, tandis que 59 classes P.1. sont disséminées sur tout le territoire français dans des grands lycées comprenant obligatoirement un internat).

(1) Bulletin *SNZEP* n°92, janvier 1977, p.3 (non signé).

(2) « Classes préparatoires : le recrutement P.1. sauvegardé » Bulletin *SNZEP* n°71, avril-mai 1975, p.1 (non signé).

(3) « Le maintien de nos classes préparatoires liées par conventions aux UER-EPS pour l'habilitation de leur année d'études en une 1^{ère} année de DEUG est aussi un succès important de l'année écoulée. Ainsi, pour la première fois depuis des années, la tendance à la réduction des possibilités d'accueil pour les étudiants en EPS est-elle inversée » Bulletin *SNZEP* n°76, août septembre, p.7, (non signé).

La revendication des 5 heures d'E.P.S. est un thème qui est revenu constamment dans notre première série d'entretiens réalisés de janvier à juin 1985 qui disparaît dans la seconde série (entretiens d'avril 1985 à mars 1990), mais qui resurgit aujourd'hui dans le discours officiel, puisque « dans le cadre des 155 propositions que le Ministre a rendu publiques, le 9 mai [1994], le S.N.E.P. prend acte avec satisfaction de la proposition n°41 qui instituerait le passage de 3 heures à 4 heures de l'horaire E.P.S. pour les 6^{ème} à la rentrée 95 » (1).

La loi Mazeaud « qui légalise l'abandon et la dénaturation de l'E.P.S. en la retirant pour partie de la responsabilité de l'école, et en prévoyant sa prise en charge par des clubs privés » (2), fait l'objet de vives critiques (3).

L'augmentation du budget et du nombre de postes sont les revendications quantitatives le plus souvent exprimées :

(1) Bulletin *SNEP* n°459, 14 mai 1994 p.2 (non signé). Le slogan est « donnons du corps aux études ».

(2) Bulletin *SNEP* n°92, janvier 1977, p.4 (non signé).

(3) « Partout en France : non au projet Mazeaud » Bulletin *SNEP* n°70, avril 1975, p.1.

- « Non à la légalisation de la pénurie ce qu'il faut : 3000 postes cette année »⁽¹⁾
- « Mazeaud + Haby = abandon de l'Education physique et sportive à l'école. Il faut des crédits et 3000 professeurs d'E.P.S. à la rentrée »⁽²⁾
- « Pour une E.P.S. de qualité. Non au budget de misère »⁽³⁾.

Enfin, sur le plan institutionnel « la volonté de tout mettre en oeuvre pour obtenir l'intégration de l'E.P.S. et de ses enseignants au ministère de l'Education Nationale »⁽⁴⁾ est sans cesse réaffirmée.

Les motions votées lors du Congrès annuel du S.N.E.P. rendent compte de cette volonté renouvelée en y associant, selon la conjoncture, un élément particulier : au Congrès de Bourges en 1975, le dénomination d'une mise à l'écart délibérée de l'E.P.S.⁽⁵⁾, au Congrès de Marly

(1) Bulletin *SNEP*, n°67, janvier 1975, p.1.

(2) *Ibid*, n°70, avril 1975, p.1.

(3) *Ibid*, n°78, octobre 1975, p.1.

(4) *Ibid*, n°74, juin 1975, p.14.

(5) « La position de l'EPS et de ses enseignants hors de l'Education Nationale traduit la volonté de ne pas donner à notre discipline sa place de principe dans l'enseignement et d'en dénaturer les finalités et les contenus » Bulletin *SNEP*, n°74, juin 1975, p.14.

en 1976, la rénovation de l'E.P.S. et du sport⁽¹⁾ et au Congrès de Dijon en 1977 les conditions d'une intégration réussie⁽²⁾.

L'intégration de l'E.P.S. et de ses enseignants au ministère de l'Education Nationale est un leitmotiv, mais quel est leur territoire de prédilection ?

4.5-2. Des professeurs d'E.P.S. installés dans le second degré

La création du D.E.U.G. S.T.A.P.S. (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) ne semble pas avoir soulevé l'enthousiasme⁽³⁾ de la majorité des professeurs d'E.P.S. pour qui le monde universitaire est un monde inconnu voire hostile et très éloigné de

(1) « Alors que le SEJSL a fait la preuve de sa nocivité et de son incapacité à dégager les voies spécifiques du développement et de la rénovation de l'EPS pour tous à l'école, et du sport français, le SNEP se prononce pour une véritable intégration de l'EPS et de ses enseignants à l'Education Nationale, et pour un secteur d'aide aux activités physiques et sportives dans le temps de loisirs » Bulletin *SNEP*, n°87, juin 1976, p.29.

(2) « Cette notion d'intégration s'oppose à celles de rattachement, de retour ou de regroupement qui impliquent le maintien d'un département ministériel comme l'actuel SEJS ayant autorité sur tout ce qui concerne les activités physiques et sportives, socio-éducatives et de loisirs, y compris l'EPS dans l'institution scolaire » Bulletin *SNEP*, n°100, septembre 1977, p.22.

(3) Dans le bulletin *SNEP* n°83 de janvier-février 1976, p.32, Jacques Labiche pose deux questions : « ce DEUG ne va-t-il pas aboutir à une réduction du nombre des postes d'EPS ? (...). Ce DEUG n'est-il pas la porte ouverte à ces professeurs bivalents que notre organisation syndicale condamne ? ».

leurs préoccupations d'homme de « terrain »⁽¹⁾ soucieux et fiers de remplir au mieux leur fonction d'éducateur.

Sans aller comme Claude-M. Prévost jusqu'à réduire le terrain à une pure abstraction mythologique nous avons eu souvent l'occasion d'observer que l'argument du terrain est un moyen couramment utilisé par les praticiens de l'E.P.S. pour se situer au nom de l'urgence (qui est une réalité concrète), hors du champ de la science ou plus exactement hors des préoccupations des conditions d'élaboration des connaissances scientifiques.

Ce qui compte pour les praticiens de l'E.P.S., et cela se comprend aisément, ce sont les connaissances utilisables ici et maintenant en situation réelle d'enseignement.

L'un des traits constitutifs de l'habitus du groupe des professionnels de l'E.P.S. scolaire provient de leur manque de sensibilisation à ce que l'on appelle communément une démarche scientifique, au profit d'une

(1) « En anthropologie de l'EPS « le terrain » n'est pas l'indice de la concrétude, il est une pure abstraction mythologique, à vocation sociologique : il constitue le ciment de pensée et de parole d'une appartenance groupale » Prévost Cl.M. (1991, p.31).

perméabilité aux discours d'apparence concrète, utile, en rapport avec le terrain (pédagogique), ou susceptibles d'améliorer l'image d'une profession et d'une discipline le plus souvent jugée non fondamentale.

La façon dont les enseignants d'E.P.S. se sont emparés, au cours des années 1970, de certains fragments d'écrits savants⁽¹⁾, sans se soucier vraiment des conditions théoriques et pratiques de leur élaboration et en sélectionnant quelques aspects⁽²⁾, souvent une phrase⁽³⁾, une trilogie⁽⁴⁾, une expression⁽⁵⁾, un mot⁽⁶⁾, indique un rapport ambigu avec les données scientifiques fait de crédulité et de septicisme, d'attirance et de mise à l'écart.

Tout ce qui peut concourir à leur légitimation scolaire est bon à prendre pour les praticiens de l'E.P.S. et dans cette perspective le recours à la science

(1) « On peut remarquer que dans leur majorité, les enseignants d'E.P.S. ne sont pas lecteurs assidus des oeuvres de Piaget. Ils sont informés par des textes intermédiaires reprenant ou explicitant des citations. Les mouvements pédagogiques, les revues ont joué un rôle important dans la vulgarisation ou le rappel de thèses piagétienne. Il y a quelques années, le Conseil pédagogique et Scientifique de la FSGT y avait sensiblement contribué » Calteau R. (1981, p.10). Professeur d'EPS, Conseiller Technique Régional Natation-Lille. Membre du CPS de la FSGT.

(2) Pierre Gréco, Directeur d'Etudes à l'école des Hautes études en Sciences Sociales ex-collaborateur de Jean Piaget, déclare en 1976, lors d'un entretien avec des représentants de la *Revue EPS* : « je ne crois pas que l'utilisation des concepts d'assimilation et d'accommodation dont on fait un si large emploi chez les pédagogues, éclaire le moins du monde l'analyse que vous allez faire de l'apprentissage d'un comportement complexe » (1976, p.15).

(3) Wallon et surtout Piaget étant les plus souvent cités.

(4) Assimilation, accommodation, adaptation.

(5) Schème de ou schème du...(de la course, du saut-de-mouton etc...).

(6) Equilibre, équilibration.

relève, soit du *corporatisme* lorsqu'ils s'appuient sur une autorité incontestée en vue de réhabiliter leur discipline⁽¹⁾, soit des *conflits internes* lorsque les différentes formes de groupements s'affrontent par auteurs de référence interposés.

En ce sens, le champ de l'E.P.S. scolaire est aussi un champ de luttes idéologiques car aujourd'hui « la scientificité ne nous paraît plus comme la pure transparence des lois de la nature. Nous découvrons qu'elle porte en elle un univers de théories, d'idées et de paradigmes et tout cela est inscrit dans la culture, l'histoire et la société »⁽²⁾.

Ce n'est sans doute pas par hasard si assez récemment Claude Pineau, Inspecteur Général de l'Education Nationale, Doyen du groupe E.P.S. déplorant l'absence d'une didactique de l'E.P.S. et observant que les choix (des A.P.S. utilisées), ne soient pas « scientifiquement étayés »⁽³⁾, fustige les enseignants d'E.P.S. pour leur « imagination pédagogique souvent débordante »⁽³⁾ même si, « il nous faut bien reconnaître

(1) « Une thèse de l'oeuvre de Piaget dit que, l'intelligence la plus abstraite tient ses origines de l'activité du sujet et singulièrement de l'action sur les objets. L'éducateur frustré ne serait-il pas tenté, fut-ce au prix d'un glissement de sens, de voir une autorité incontestée réhabiliter sa discipline, mieux la déclarer première » Catteau R. (1981, p.10).

(2) Morin E. (1982, p.52).

(3) Pineau Cl. (1988, p.71).

que le haut degré de professionnalisme de certains (...), donna parfois (...) des résultats pédagogiquement remarquables »⁽¹⁾.

Bref, chez les praticiens de l'E.P.S., le prosélytisme pédagogique l'emporte sur le prosélytisme scientifique et le discours scientifique sert tantôt à légitimer des pratiques pédagogiques déjà largement répandues, tantôt à susciter des pratiques (pédagogiques) innovantes.

Ainsi, lors de la création du D.E.U.G. S.T.A.P.S.. (1975) et de celle de la Licence S.T.A.P.S. (1977), les enseignants d'E.P.S. se trouvent-ils projetés dans un monde qui leur est étranger.

Les missions de l'université comme instance d'élaboration et de transmission de la connaissance liée au développement de la recherche⁽²⁾ (scientifique), sont très différentes des missions des Collèges et des lycées

(1) Pineau Cl. (1994a, p.60).

(2) « Les universités et les établissements auxquels les dispositions de la présente loi seront étendues ont pour mission fondamentale l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes » extrait de l'Article premier de la loi d'Orientation de l'enseignement supérieur, loi n°68-978 du 12 novembre 1968, dite loi Edgar Faure.

auxquelles les enseignants d'E.P.S. sont habitués; et le seul type de recherche qu'ils connaissent, est la recherche pédagogique guidée par leur bonne volonté de praticien-éducateur.

Historiquement issus du Primaire supérieur, socialisés au cours de leur adolescence à "l'Ecole du sport", recevant dans les U.E.R.E.P.S. une formation préprofessionnelle dans laquelle la culture du métier de pédagogue-éducateur, technicien des A.P.S., l'emporte sur la culture savante, les professeurs d'E.P.S. n'ont pas acquis dans les années 1970 les dispositions leur permettant de passer d'une intégration universitaire formelle, institutionnelle à une intégration réelle et concrète avec tout ce que cela aurait supposé comme transformations dans les établissements de formation initiale et par suite dans les manières d'exercer et de concevoir l'exercice du métier de professeur d'E.P.S.

De même que, « on ne change pas la société par décret⁽¹⁾ »⁽²⁾, de même, le décret du 10 avril 1969

(1) « Toute société est un système complexe, c'est pourquoi elle ne peut être transformée ou renouée par simple décision, même obtenue démocratiquement à la majorité des voix. Ce n'est pas qu'il existe des lois figées de la société, s'imposant aux hommes comme autrefois le droit divin : cet ensemble « humain trop humain » est le résultat de l'histoire des hommes, quelque chose de construit, qui peut être anéanti, repris, refait; mais c'est en même temps un système, c'est-à-dire un échafaudage interdépendant de relations qui échappent à la décision consciente des individus » Crozier M., 1979 (1982, pp.23-24).

(2) Crozier M. (1979).

érigeant les Instituts Régionaux d'E.P.S. (I.R.E.P.S.) en Unité d'Enseignement et de *Recherche* en E.P.S. (U.E.R.E.P.S.) n'a pas fondamentalement changé les I.R.E.P.S., à un moment où 86,7% des reçus au C.A.P.E.P.S., étaient formés dans les I.R.E.P.S. et quelques C.R.E.P.S..

Tout se passe donc comme si, les professeurs d'E.P.S. après avoir fui l'enseignement primaire avait trouvé refuge dans l'enseignement secondaire où ils entendent rester : *ils sont installés dans le second degré.*

Ce phénomène sera confirmé et amplifié du fait de l'énorme pouvoir attractif exercé par l'Agrégation d'E.P.S. (1982), d'où la naissance d'une différence qui deviendra de plus en plus marquée entre...

4.5-3. Filière professionnelle E.P.S. et cursus universitaire en S.T.A.P.S.

Certes, au cours de la période qui nous intéresse actuellement (1969-1977), et plus particulièrement celle qui est comprise entre la création du D.E.U.G. S.T.A.P.S.

(avril 1975) et celle de la Licence S.T.A.P.S. (juillet 1977), il y a beaucoup plus amalgame, imbrication entre la filière professionnelle E.P.S. et le cursus universitaire (naissant) en S.T.A.P.S., que séparation; il n'empêche que cette conjoncture porte en elle les germes d'une *différenciation* entre deux formations coexistant cependant au sein des mêmes établissements, l'une conduisant au professorat d'E.P.S., l'autre aux diplômes en S.T.A.P.S.

L'examen des revendications essentielles, défendues par le S.N.E.P. en matière de formation et de recrutement des enseignants d'E.P.S., montre que si une partie du Corps des professeurs d'E.P.S. est *lucide* quant à sa situation par rapport à une réelle intégration universitaire⁽¹⁾, une autre partie est *naïve* et campe sur ses positions⁽²⁾.

(1) Il faut réaliser « l'articulation des classes préparatoires au système universitaire et l'harmonisation des études avec le cursus universitaires (...) Rappelons que la caractéristique majeure d'un enseignement supérieur authentique est l'implantation d'une recherche spécifique (Dumontaux J. et Fayenodie J. (1975, p.23). « Il est urgent de créer un 2^e cycle puis un 3^e cycle et de mettre en place une véritable recherche, car sans recherche, pas d'enseignement universitaire. La formation d'enseignants chercheurs dans notre domaine, qualifiés pour enseigner dans ces cycles est un problème urgent qu'il va falloir résoudre sans nuire bien sûr aux personnels en place dans les U.E.R. » Labiche J. (1976, p. 32). « La mise en place du 3^e cycle doit se faire le plus rapidement possible pour que la recherche puisse nourrir le contenu des études. (...) Affectation d'enseignants - chercheurs aux UEREPS » in Bulletin *SNEP*, n°96, avril 1977, p.17 (non signé).

(2) « Il est indispensable qu'un certain nombre de collègues des UEREPS entreprennent des travaux de recherche (avec quelle formation ?) qui serviraient de base à un demande d'habilitation par l'Université comme cela a été fait à Toulouse » extrait du rapport de la commission intégration universitaire et formation initiale, texte du Congrès de Bourges, in Bulletin *SNEP*, n°87, puis 1976, p.23, (non signé). 174 La perspective de rétablissement de l'ENSEPS doit être maintenue » Dumontaux et Fayenodie (1975, p.21).

Il convient de noter que les débuts de l'intégration universitaire des S.T.A.P.S. se feront dans un climat de crise universitaire⁽¹⁾ liée à une situation socio-économique difficile (pour les individus dépourvus en capital économique et culturel), ce qui ne rassurera pas du tout les professeurs d'E.P.S. les plus sceptiques, et deviendra même source de conflits internes au champ de l'E.P.S.⁽²⁾.

Des disparités en matière de politiques de formation verront bientôt le jour entre, les U.E.R.E.P.S. qui resteront attachées à la préparation au C.A.P.E.P.S., celles qui joueront du mieux possible la carte de l'intégration universitaire, celles enfin qui s'efforceront de concilier à la fois les impératifs d'une préparation efficace au C.A.P.E.P.S. et le respect des règles universitaires, qui sont autant de façons de faire et de concevoir, nouvelles, pour les enseignants d'E.P.S.

(1) Le pouvoir en place (c'est l'époque où sévit M^{lle} Alice Saunier-Seïté), cherche à imposer « le redéploiement en supprimant des licences et des maîtrises non-rentables (...), un barrage extrêmement rigide entre la licence et la maîtrise (...), à liquider le cadre national des diplômés, en donnant pleins pouvoirs à des groupes d'études techniques, nommés selon son bon plaisir, et en fixant des critères particuliers à chaque secteur d'activité » Alain Roux, secrétaire général du SNESup in Bulletin *SNEP*, n°87, juin 1976, p.10.

(2) « La propagande mensongère de ceux qui mettent en cause le DEUG en tant que tel comme source de la sélection du chômage, de tous les maux, est un ferment de division et un frein considérable à l'action prof-étudiant » extrait du rapport de la commission intégration universitaire et formation initiale, texte du Congrès de Bourges, in Bulletin *SNEP*, n°87, juin 1976, p.23 (non signé).

S'affrontent ici deux modèles de fonctionnement d'établissement, l'un ancien, connu et rassurant : celui des E.N.S.E.P.S., des I.R.E.P.S., des C.R.E.P.S. et classes P.1.; l'autre nouveau⁽¹⁾, inconnu et inquiétant : celui des universités.

Ces modèles différentiels engagent non seulement l'organisation formelle de chaque U.E.R.E.P.S., mais à partir de maquettes nationales semblables, des contenus d'enseignement différents seront proposés, et les conduites des professeurs d'E.P.S. des U.E.R.E.P.S. varieront selon leur degré d'attachement à la préparation au C.A.P.E.P.S. et au poids qui doit lui être accordé dans les formations en S.T.A.P.S.-E.P.S., de sorte que les libellés de programme des cours et des T.D. auront une apparence universitaire mais resteront en réalité semblables à ce qu'ils étaient dans les I.R.E.P.S..

Certes, en 1977 la Maîtrise S.T.A.P.S. n'existe pas encore, mais en période de pénurie elle apparaît comme un projet qui a le double avantage d'une part, d'offrir des débouchés possibles pour des étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. de plus en plus nombreux et de moins en moins

(1) Pour les professeurs d'EPS.

recrutés⁽¹⁾ et d'autre part, pour les professeurs d'E.P.S. des U.E.R.E.P.S. d'assurer le maintien d'une position, qui bien qu'intermédiaire n'en est pas moins confortable et enviée⁽²⁾.

L'impact des U.E.R.E.P.S. comme instance de transmission des discours d'en haut doit être nuancée, s'agissant de leur influence sur les conceptions à l'oeuvre dans les cerveaux des futurs praticiens de l'E.P.S. scolaire⁽³⁾; en revanche, comme lieu de *déconstruction* d'une identité Sport et *reconstruction* d'une identité E.P.S., l'influence des U.E.R.E.P.S. est loin d'être négligeable, dans la socialisation préprofessionnelle de ces enseignants pas tout à fait comme les autres.

Ainsi, non seulement les instances dirigeantes de l'Education nationale et de l'Université ont-elles refusé, d'accorder le label universitaire à la nouvelle E.N.S.E.P.S. et la création de diplômes universitaires en

(1) 2530 candidats se sont présentés au CAPEPS en 1976-1977 et seulement 198 ont été recrutés alors que 10 ans plus tôt, 900 candidats seulement s'étaient présentés et avaient été recrutés à 80%. D'après Berge M. (1984, p.218).

(2) Car l'EPS a aussi, comme l'écrivait Hughes E.C. (1958, p.135), ses « functions down-graded » et ses « infra dignitate tasks ».

(3) Gougeon Y. (1987 et 1989).

E.P.S.(¹), mais en plus, au sein même des U.E.R.E.P.S., les résistances au changement(²) d'un système de formation issu de la III^e République (I.R.E.P., E.N.E.P.) ont contribué à la non - intégration universitaire de l'E.P.S.(³).

Bref, la naissance des S.T.A.P.S. coïncide avec l'universitarisation manquée de l'E.P.S..

Il n'en reste pas moins que 1977 constitue une date importante dans l'étude de la genèse de la discipline et du Corps des professeurs d'E.P.S..

(1) « Des accords eurent lieu avec les universités de Paris VII, Paris XI - Orsay et Tours et permirent à environ 150 sessionnaires de l'ENSEPS de devenir docteurs de 3^e cycle, mais à aucun moment les études de l'Ecole elle-même, ne furent considérées comme de l'enseignement supérieur. L'ENSEPS fut supprimée avant d'être habilitée à délivrer quelque grade universitaire que ce soit » Réaunet Ph.(1992, p.144).

(2) « Les professeurs d'éducation physique ne pouvaient dans leur majorité, imaginer autre chose que la filière d'où ils étaient issus, ignoraient tout des exigences universitaires et, surtout, voulaient les ignorer » Thibault J.(1992b, p.162).

(3) « Ce refus et ce repli étaient encouragés par le Syndicat national de l'Education physique qui, bien que prônant l'intégration universitaire, en était en fait le pire adversaire » Ibid.(2).

CONCLUSION DU CHAPITRE XXIV (1933-1977)

De la création de l'Ecole Normale d'E.P. (E.N.E.P.) en 1933, à celle de la Licence en 1977, il y a tout ce qui sépare la condition scolaire d'enseignants d'E.P., passant *du statut* d'instituteur-adjoint délégué chargé de l'enseignement de l'E.P. au sortir de l'E.N.E.P. en 1935, avec le même traitement (salaire) de début de carrière que celui des instituteurs, *au statut* de professeur d'E.P.S., assimilé un peu après la Libération au statut de certifié avec un traitement équivalent, et qui seront bientôt recrutés (1979) non plus sur la base du baccalauréat mais sur la base de la Licence S.T.A.P.S..

La nouvelle E.N.S.E.P.S. ayant passé des conventions avec plusieurs Universités, l'accès à cette E.N.S. étant soumis à un concours d'entrée et la Licence devenant indispensable à partir de 1978 pour pouvoir s'inscrire au C.A.P.E.P.S., on peut dire, par analogie avec le modèle construit par Merton que la quatrième étape est atteinte, avec une nuance toutefois dans la mesure où, la nouvelle E.N.S.E.P.S. loin d'être pleinement intégrée à l'Université sera en fait supprimée par la loi Mazeaud de 1975.

L'identité gymnastique d'abord utilisée pour promouvoir l'excellence corporelle face à l'excellence intellectuelle sera peu à peu remplacée par une identité Education physique jugée moins militaire et plus scientifique, puis l'influence du sport, véritable phénomène planétaire obligera les professionnels de l'E.P.S. scolaire à construire pour eux comme pour autrui une identité E.P.S. originale, non superposable au sport bien qu'elle en procède.

En 1977 l'E.P.S. scolaire (enseignement et discipline) aura gardé : du Front Populaire l'idée d'un sport-santé démocratisé, du Régime de Vichy la notion d'éducation générale et l'expression composite E.P.S., de la IV^e République le souci d'une E.P.S. pour toute la jeunesse française (et pas simplement de l'enfance et la jeunesse scolarisée), de mai 1968 les activités d'expression et des années 1970 la hantise d'être évacuée du système scolaire.

C'est sans doute la raison pour laquelle, la création de l'Agrégation d'E.P.S. en 1982 puis celle de l'Agrégation interne en 1986 (gouvernement Fabius), constituent des étapes importantes dans l'étude de la genèse et de la structure du champ de l'E.P.S. scolaire.

Toutefois, et parce que l'alternance politique de mai 1981 a entraîné d'importantes modifications pour l'E.P.S. c'est cette date qui nous avons choisie comme point de départ dans la première partie de notre travail, il nous reste donc à analyser maintenant la courte période qui s'étend de la création de la Licence en S.T.A.P.S. (1977) à l'intégration, *tant réclamée*, à l'Education Nationale.

CHAPITRE XXV
DE LA LICENCE EN S.T.A.P.S.
A LA VEILLE DE L'INTEGRATION
AU SEIN DE L'EDUCATION
NATIONALE (1977-1981)

Sur le plan économique, la fin des années 1970 est marquée par l'approfondissement du chômage⁽¹⁾ et l'échec des politiques de relance⁽²⁾ : l'heure est à l'austérité⁽³⁾. L'E.P.S. n'échappe pas à ces phénomènes⁽⁴⁾, c'est ainsi que, le nombre de candidats recrutés au C.A.P.E.P.S. atteindra son niveau le plus bas en 1978-1979 avec seulement 400 professeurs d'E.P.S.⁽⁵⁾ recrutés pour 2523 candidats présents, soit 16% (contre 87% en 1965-1966)⁽⁶⁾.

Le désaccord, entre les décisions qui sont prises au sommet de l'Etat concernant la Jeunesse et les Sports, et les aspirations des professeurs d'E.P.S., est presque total.

Nous examinerons d'abord les formes données à la politique d'austérité dans le domaine de l'E.P.S. puis

(1) « C'est donc essentiellement la montée et l'approfondissement du chômage (...) plutôt qu'une performance économique inférieure à la moyenne, qui justifie un jugement pessimiste sur l'ensemble des années 1970 » Asselain J.C. (1984, p.162) t.2.

(2) Aussi bien celle menée en 1975 par le gouvernement Chirac, résolument expansionniste que celles du gouvernement Barre qui jusqu'en 1977 donne la priorité à la lutte contre l'inflation puis se déplace vers la restauration des profits des entreprises. La libération des prix industriels à partir de 1978 ne sera pas suivie de la reprise attendue. D'après Asselain J.C. (1984, pp.163-164).

(3) Le 22 septembre 1976, Raymond Barre fait adopter par le gouvernement « un plan d'austérité » dont les résultats seront « décevants sur le plan de l'inflation » Bezbak P. (1990, p.219).

(4) « L'austérité, pour l'EPS, ce sont les 0,67% du budget 1978, le sacrifice des équipements, le refus de créer des postes en nombre suffisant et la logique des lois Haby-Mazeaud entraînant la privatisation, le démantèlement du service public » Berge et Rouyer (1977, p.3).

(5) Tandis que 485 Professeurs-adjoints sur 708, soit 69%, sont recrutés au concours de recrutement des P.A.

(6) D'après Berge (1984, p.218).

les réactions que cette politique va susciter chez les professeurs d'E.P.S., corps professionnel porteur à la fois d'une *conscience fière* et d'un fort sentiment de *frustration*.

Dans la plaquette « Pour l'éducation physique et sportive »⁽¹⁾ réalisée par un collectif d'enseignants d'E.P.S. placé sous la direction de Michel Chaigneau⁽²⁾ et publiée en novembre 1979, deux réflexions illustrent cette ambiguïté fierté / frustration : pour la fierté « j'ai la conviction que mon boulot me branche sur l'essentiel et que mon rôle de professeur d'E.P.S. est important pour la transformation de l'école et pour la société »⁽³⁾; pour la frustration, « on tente de nous réduire à n'être que des *marginiaux* ⁽⁴⁾ délivrant un petit supplément de corps à raison de 2 heures par semaine »⁽⁵⁾.

Ces deux pôles structurant fortement les entretiens que nous avons réalisés entre 1985 et 1990, l'étude de la genèse historique⁽⁶⁾ du Corps et de la discipline E.P.S.

(1) Supplément au numéro 139 de l'organe du S.N.E.P., 50 pages.

(2) Secrétaire National Pédagogique du SNEP.

(3) Ibid.(1), p.13.

(4) Souligné par nos soins.

(5) Ibid.(1), p.12.

(6) Rappel : Madeleine Grawitz (1981, pp.434-472, 5^eéd.) expose sept méthodes différentes proposées en sociologie pour atteindre l'explication : la méthode comparative, la méthode historique, la méthode génétique, la méthode fonctionnelle, le structuralisme, l'analyse systématique et la méthode dialectique.

trouve une fois de plus sa raison d'être dans un travail centré sur le sens que les praticiens de l'E.P.S. donnent actuellement⁽¹⁾ à leurs pratiques professionnelles.

A- E.P.S. ET POLITIQUE D'AUSTERITE

1) LE CADRE INSTITUTIONNEL

On se souvient que lors du premier remaniement du gouvernement Raymond Barre (30 mars 1977), Paul Dijoud est à la tête d'un Secrétariat d'Etat autonome de la Jeunesse et des Sports, en même temps qu'Alice Saunier-Seïté est Secrétaire d'Etat aux Universités et que René Haby est ministre de l'Education⁽²⁾.

Lors du second remaniement du gouvernement Raymond Barre (5 et 6 avril 1978), Christian Beullac deviendra ministre de l'Education, Alice Saunier-Seïté ministre des Universités et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports sera érigé⁽³⁾ en Ministère de la Jeunesse, des

(1) Toute recherche s'inscrivant nécessairement dans la durée, l'actualité étudiée, est une actualité qui appartient déjà, en partie, au passé.

(2) D'après Guillaume Sylvie (1991, p.514).

(3) Au double de sens de créer et de faire passer à une condition plus élevée.

Sports et des Loisirs avec à sa tête Jean-Pierre Soisson⁽¹⁾.

Le retour de Jean-Pierre Soisson est accompagné d'un élargissement de ses missions puisque non seulement « le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs exerce les attributions antérieurement dévolues au secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports par le décret du 26 avril 1977 »⁽²⁾ mais en plus, « il est également chargé de définir et de mettre en oeuvre la politique du gouvernement en matière de *loisirs*⁽³⁾; à ce titre, il exerce notamment les attributions relatives au *tourisme*⁽³⁾ précédemment dévolues au ministre de la Culture et de l'Environnement [Michel d'Ornano] par le décret du 25 avril 1977 »⁽²⁾.

Nanti par l'étendue de ses prérogatives institutionnelles, Jean-Pierre Soisson, le sera beaucoup moins de par le peu de moyens matériels et budgétaires qui lui seront octroyés.

(1) D'après Sylvie Guillaume (1991, p.515).

(2) Décret n°78-536 du 12 avril 1978, J.O. du 13 avril 1978.

(3) Souligné par nos soins.

2) UN MINISTERE ELARGI, MAIS UN BUDGET REDUIT

Déjà, le projet de budget 1978 prévu par la Jeunesse et les Sports avait atteint un record puisqu'il « redescend au-dessus de 7/1000 du budget de l'Etat »⁽¹⁾ et que la progression envisagée pour 1978 « globalement de 12,88% est à peine supérieure à l'inflation »⁽¹⁾, ce qui fait écrire aux responsables du S.N.E.P. : « les crédits d'équipements, laminés depuis l'abandon de la loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif subissent une nouvelle baisse de 1% en autorisation de programme et de 2% en crédits de paiement à laquelle il faut ajouter les effets de l'inflation »⁽¹⁾.

Par ailleurs, non seulement l'insuffisance des crédits mais leur répartition, 19 millions de francs en 1978 pour seulement 2% de l'ensemble des élèves du second degré intéressés par le sport optionnel alors que 50 millions sont affectés pour les 4.200.000 élèves du second degré, a une incidence sur « les programmes d'activités physiques et sportives dans le cadre de l'E.P.S. obligatoire, la location des installations, l'utilisation des transports et l'entretien, le renouvellement, l'achat du matériel pédagogique indispensable »⁽²⁾.

(1) Bulletin du SNEP, n°101, oct.1977, p.8 (non signé).

(2) *Ibid.* n°113, sept.1978 p.7. Extrait du memorandum remis par le SNEP à Soisson le 13 juillet 1978.

En ce qui concerne le projet de budget Jeunesse et Sports pour 1980, certes « les crédits du sport scolaire et universitaire progressent de 20% »⁽¹⁾, mais les crédits de fonctionnement, le franc élève, stagnent et diminuent même sensiblement, pire encore, les crédits d'équipement « poursuivent une chute vertigineuse »⁽¹⁾, ce qui rend difficiles les conditions de travail des élèves et des enseignants.

Le mouvement sportif associatif subit un « important préjudice »⁽¹⁾, car seuls les crédits olympiques sont augmentés « (+ 4 millions) tandis que les subventions aux clubs sont en baisse de 10% en francs courants »⁽¹⁾.

Quant au secteur jeunesse les quelques rares augmentations portent sur des actions très ponctuelles tandis que « par exemple, l'aide aux centres de vacances diminue de 3% »⁽¹⁾.

(1) Bulletin *SNEP*, n°135, 20 septembre 1979 (non signé), dans lequel il est par ailleurs précisé : « Alors que depuis un an, l'inflation dépasse 10%, que le budget de l'Etat est en progression de 14,4%, les crédits pour la jeunesse et les sports n'augmenteront que de 3,29%. En pourcentage du budget de l'Etat, on reste très en dessous de 7/1000. Globalement c'est un budget de régression. Toutefois, ces chiffres généraux recouvrent en réalité quatre domaines distincts très inégalement traités. L'éducation physique et le sport scolaire progressent de 11,19%; le sport et les activités physiques de loisirs : + 1,94%; la jeunesse et les activités socio-éducatives : + 5,06%; les équipements sportifs et socio-éducatifs : - 24,85% ».

Dans ces différents budgets d'austérité, la politique menée à l'égard du sport scolaire semble brusquement changer en 1979. Que s'est-il passé dans ce domaine entre 1977 et 1979 ?

3) LE SPORT SCOLAIRE : MARGINALISATION, REDUCTION, COMPENSATION

Si, il est une chose à laquelle, en cette période de fin des années 1970, les professeurs d'E.P.S. semblent particulièrement tenir, davantage par exemple que l'intégration universitaire, c'est bien le maintien des trois heures forfaitaires dans leur service hebdomadaire⁽¹⁾.

Cet attachement, paradoxal en un sens, car il place à la marge du système scolaire, les enseignants d'E.P.S. par rapport à leurs collègues des autres disciplines, s'explique en un autre sens, par le souci de promouvoir un sport scolaire éducatif accessible à tous, et s'inscrit de ce fait dans la logique de *démarquage* car c'est aussi l'un des moyens utilisés par ce Corps d'enseignants pour affirmer sa différence, en renouant

(1) « Défendre les trois heures dans le service pour maintenir et développer le sport scolaire et universitaire » Chaigneau Michel in Bulletin *SNSEP* n°11, mai-juin 1978, p.4.

avec ses origines, à l'époque où l'excellence corporelle était la forme de capital spécifique nécessaire pour être scolairement reconnus comme professeurs spéciaux de gymnastique.

Ce territoire *mi-scolaire mi-sportif*, est pour les enseignants d'E.P.S. non seulement un territoire à défendre, mais en plus à promouvoir; aussi, le décret du 31 août 1978 qui réduit à « deux heures par semaine le forfait correspondant »⁽¹⁾ à l'animation de l'Association sportive, est-il perçu comme une atteinte grave au développement d'un sport scolaire de masse et de qualité⁽²⁾.

Pour le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, le but de la manoeuvre est clairement annoncé puisqu'il s'agit pour « chacun des enseignants concernés de consacrer une heure de plus par semaine à l'enseignement proprement dit de l'éducation physique et sportive »⁽¹⁾, ce qui permet « d'économiser la création

(1) Décret n°78-904 du 31 août 1978 in *B.O.* n°31 du 7 septembre 1978, p.2235.

(2) « Paralyser l'action des enseignants, changer le contenu du sport scolaire, favoriser l'intervention de personnels voire de structures extérieures à l'école, éloigner les enseignants de l'animation massive le mercredi après-midi. C'est ce que traduit, au fond, la réduction d'une heure de l'horaire forfaitaire réservé à l'animation de l'A.S. » Bulletin *SNZEP* n°120, mardi 5 décembre 1978, p.3 (non signé).

de mille nouveaux postes »⁽¹⁾ et réduit dans le même temps « d'un tiers les possibilités d'encadrement du sport scolaire »⁽¹⁾.

A une époque où 5 803 postes seraient nécessaires, selon le programme d'action prioritaire fixé par le gouvernement lui-même pour assurer l'horaire réglementaire d'E.P.S. soit, 3 heures dans le premier cycle et 2 heures dans le second cycle, les mesures prises par le Ministre de tutelle des enseignants d'E.P.S. apparaissent à ces derniers, de nature à mettre gravement en cause l'avenir du sport scolaire.

Le plan de relance Soisson⁽²⁾ du 1^{er} septembre 1978 entérine la réduction de l'horaire forfaitaire que chaque enseignant d'E.P.S. « est autorisé à prélever sur son service pour assurer l'animation sportive de son établissement »⁽³⁾. Dans le même temps, les transferts de postes et la diminution du nombre de professeurs d'E.P.S. recrutés au C.A.P.E.P.S. entraînent un fort mouvement de protestation, lequel après « l'inoubliable journée du 13 octobre [1978] »⁽⁴⁾ est condensé dans le slogan « pour

(1) Albouy G. (1979, p.30).

(2) Sur lequel nous reviendrons plus en détail lors du point suivant.

(3) Circulaire 78-312/B du 1^{er} septembre 1978 in *B.O.* n°31 du 9 sept.1978, p.2232.

(4) Berge M. (1984, p.155).

sauver le sport scolaire et l'E.P.S., il faut 3 heures dans le service, en finir avec les transferts, créer des postes »⁽¹⁾.

Dans la motion action votée lors du Congrès du S.N.E.P. qui se tient à Lyon du 13 au 16 mai 1979, le premier point de la plate-forme des urgences dans la perspective de la rentrée 1979, est : « rétablissement des 3 heures pour l'animation de l'A.S. dans le service et abandon du système de vacation »⁽²⁾.

Toutefois, le ministre après avoir soufflé le froid va souffler le chaud et sans doute peut-on, avec Barbazanges, Guillot et René (1992, p.95), voir dans l'augmentation de 25% du budget de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) en 1979, par rapport au budget 1978, « un moyen pour Soisson de relancer le courage des professeurs déçus par les mesures prises l'année précédente »⁽³⁾.

Il est vrai que, parmi les mesures prises en 1978, le plan de relance ne répondait pas du tout aux attentes des enseignants d'E.P.S.

(1) À la une du Bulletin *SNEP* n°122,, 27 décembre 1978.

(2) Bulletin *SNEP* n° 133, 20 juin 1979, p.22.

(3) Barbazanges J.P., Guillot G., René B.X. (1992, p.95).

4) LE PLAN DE RELANCE SOISSON (SEPTEMBRE 1978)

L'usage du terme de relance suggère trois remarques : *d'abord* il est utilisé comme tel dans la circulaire du 1^{er} septembre 1978 « le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre un plan de relance de l'éducation physique et sportive »⁽¹⁾; *ensuite* c'est un euphémisme car en fait de relance il s'agit d'un plan de répartition de la pénurie et, malgré les apparences, de dépense au moindre coût; *enfin*, ce mot de relance sera perçu comme une provocation, une véritable atteinte à la dignité d'un travail⁽²⁾ le plus souvent exercé avec « le métier au coeur »⁽³⁾.

L'objet officiel de la circulaire du 1^{er} septembre 1978 est l'« application de nouveaux horaires d'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges »⁽⁴⁾.

Le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, signataire de la circulaire du 1^{er} septembre 1978⁽¹⁾ semble être parfaitement au courant de la

(1) Circulaire n°78-312/B du 1^{er} septembre 1978, in *BO* n°31 (3-7-78), pp.2231-2235, dite plan de relance Soisson.

(2) « Nous avons tous été scandalisés lorsque, à la télévision, vous nous faites passer pour des fainéants » extrait d'une lettre publiée dans le journal *l'Equipe* du 25-10-78, et rédigée par une femme professeur d'EPS.

(3) Plaquette « Pour l'éducation physique et sportive » éditée par le SNEP, nov.1979, p.5.

(4) *B.O.* n°31 (7-9-78, p.2231).

situation réelle de l'E.P.S. : « le problème du déficit de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les lycées et dans les collèges se pose depuis plusieurs années ⁽¹⁾.

Le plan de relance de l'éducation physique et sportive, que le gouvernement a décidé de mettre en oeuvre, est « destiné à assurer sinon le respect intégral des horaires fixés par le Plan dès la rentrée 1978, du moins une amélioration substantielle de la situation » ⁽¹⁾.

Le classement et le libellé des objectifs à atteindre grâce aux moyens nouveaux « assurer trois heures en sixième et en cinquième; réduire le nombre des classes sans aucun enseignement d'éducation physique et sportive; améliorer l'horaire des autres classes » ⁽²⁾, est une manière indirecte de reconnaître, que la situation réelle de l'E.P.S. est telle, que toutes les 6^e et 5^e n'ont pas trois heures, qu'il existe des classes qui n'ont aucun enseignement d'E.P.S. et que de la 4^e à la terminale les horaires, même pourtant officiellement réduits, ne sont pas assurés.

(1) *B.O.n°31* (7-9-78, p.2231).

(2) *Ibid.*, p.2235.

L'insuffisance du taux d'encadrement est exprimée par le ministre d'une façon douceuse au point même où l'on est en droit de se demander si, il ne regrette pas un tout petit peu la démocratisation de l'enseignement secondaire⁽¹⁾.

Le plan de relance Soisson comprend essentiellement quatre mesures :

- 1- L'implantation dans les lycées et les collèges de 794 postes d'enseignants (...).
- 2- Une meilleure répartition des enseignants (...).
- 3- Une plus grande place réservée à l'enseignement dans le service des enseignants (...).
- 4 La mise en place d'un crédit nouveau de 60.000.000 F, en année pleine, pour assurer des heures supplémentaires d'enseignement ⁽²⁾.

Sous l'implantation et la meilleure répartition se cache une politique de « redéploiements »⁽²⁾ et de transferts de postes entre établissements »⁽²⁾. Il ne s'agit donc pas de créations.

La plus grande place réservée à l'enseignement dans le service des enseignants est obtenue grâce à la

(1) « Certes, l'effectif des enseignants d'éducation physique et sportive a sensiblement augmenté au cours des dernières années mais, parallèlement, le nombre des élèves ayant vocation à être suivis par des enseignants spécialisés s'est accru dans des proportions supérieures en raison de la généralisation de l'enseignement du second degré » B.O. n°31 (7-9-78), p.2231

(2) Ibid. (1), p.2232

réduction de trois à deux heures que « chaque enseignant est autorisé à prélever sur son service pour assurer l'animation sportive de son établissement »⁽¹⁾.

Quant à la mise en place d'un crédit nouveau d'heures supplémentaires elle se fait au détriment des créations de postes et au profit des enseignants déjà en place⁽²⁾, ce qui est un moyen de diviser pour régner, d'alimenter la lutte que se livrent, dans le champ de l'E.P.S. et à ses frontières, les tenants et les prétendants.

Cette politique d'heures supplémentaires prend en outre appui sur un texte qui paraît sortir du fond d'un tiroir puisqu'il date de 1950⁽³⁾, et permet « d'imposer aux enseignants d'éducation physique et sportive deux heures supplémentaires en plus de leur horaire de base, sauf contre-indications médicales »⁽¹⁾.

A conditions horaires et matérielles différentes ne faut-il pas faire correspondre des directives

(1) B.O. n°31 57-9-78° P.2232.

(2) « La pratique dite des groupements d'heures qui consiste à rémunérer un maître auxiliaire sur des crédits d'heures supplémentaires est formellement prohibée. En effet, les heures supplémentaires ne peuvent être alloués qu'à un agent percevant une rémunération principale » *Ibid*(1).

(3) Rappel : Décret n°50-583 du 25 mai 1950 portant sur les maxima de services des professeurs et maîtres d'E.P.S., titulaires et délégués.

qualitatives différentes ? à quoi servira le projet d'Instructions complémentaires aux Instructions Officielles de 1967 ?

5) DE NOUVELLES INSTRUCTIONS OFFICIELLES ?

Le 6 mars 1980 un projet de circulaire intitulé « instructions complémentaires aux enseignants d'éducation physique et sportive des établissements du second degré »⁽¹⁾ est proposé à la discussion lors d'un colloque organisé par l'administration du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (M.J.S.L.) à l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (I.N.S.E.P.).

Ce texte a été rédigé, pour partie par un collectif restreint d'Inspecteurs Principaux Pédagogiques (I.P.P.), et pour partie par la direction des Sports « sans en avoir informé, d'ailleurs les I.P.P. eux-mêmes »⁽¹⁾.

Du colloque de l'I.N.S.E.P. ressortira surtout l'idée qu'une question aussi sensible que celle des Instructions Officielles nécessite davantage de concertation.

(1) Chaigneau K. (1980b, p.10).

Un nouveau colloque est organisé les 6 et 7 mai à Chatenay-Malabry. Le directeur des sports, Perilliat espère que cette fois, de nouvelles instructions verront le jour; *il n'en sera rien*, car le représentant des directeurs d'U.E.R.E.P.S. et l'Inspection principale pédagogique exigent que soit mise en place une autre procédure de travail prenant en compte l'avis des enseignants.

D'où la circulaire du 20 mai 1980, avec comme objet la « consultation nationale⁽¹⁾ des enseignants d'éducation physique et sportive »⁽²⁾, et l'élaboration d'un questionnaire composé de dix questions ouvertes soulevant chacune des problèmes qui sont davantage de fond que pratiques⁽³⁾.

Que ce projet d'Instructions complémentaires aux Instructions Officielles de 1967 soit placé sous le signe de *l'austérité* est une évidence comme l'atteste la

(1) « Lors du colloque qui s'est tenu au CREP de Chatenay-Malabry les 6 et 7 mai 1980 en vue d'actualiser les instructions officielles aux professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive des établissements du second degré, les différentes parties ont décidé d'étendre les consultations à l'ensemble des enseignants concernés » extrait de la circulaire du 20 mai 1980, cité dans le Bulletin *SNEP* n°153, 13 juin 1980, p.19 (non signé).

(2) *Ibid.* (1).

(3) Exemples : la question 1. - Finalités-objectifs généraux de l'éducation - objectifs spécifiques de l'EPS. Comment s'articulent ces notions dans l'institution scolaire ?; la question 4. - L'autonomie et la liberté pédagogique de l'enseignant, qui s'exerent dans un cadre institutionnel défini, lui permettent-elles d'être le seul à décider du choix des objectifs et des activités ? Si oui pourquoi ? si non pourquoi ? *Ibid.*(1).

première raison exposée par le Directeur des Sports Perilliat lors de son colloque des 6 et 7 mai : « tenir compte des horaires limités à 3 heures dans le 1^{er} cycle, et à 2 heures dans le second cycle »⁽¹⁾.

Les autres raisons sont beaucoup plus "techniques" : « la condition physique a été négligée, il faut renforcer la préparation organique et foncière »⁽¹⁾ : est exprimée ici une certaine nostalgie de l'hébertisme; « réexaminer la programmation en tenant mieux compte des équipements »⁽¹⁾ : doux euphémisme quand on sait que la programmation qui accompagne les Instructions Officielles de 1967 a été construite sur la base de 5 heures d'E.P.S. par semaine pour tous les élèves du second degré; « rédiger un texte facilement lisible par les praticiens »⁽¹⁾ : la division entre théoriciens et praticiens est l'une de celles qui structurent le plus le champ de l'E.P.S.. On peut y déceler, de la part du Directeur des Sports une de ces marques d'arrogance susceptible d'expliquer la présence d'un sentiment de frustration chez beaucoup d'enseignants d'E.P.S..

Cela dit, il est possible de faire une autre lecture de ce projet d'Instructions complémentaires.

(1) D'après le Bulletin *SNZEP* n°153, 13 juin 1980, p.19 (non signé).

En effet, grâce au recul (historique) que nous possédons aujourd'hui, nous pouvons émettre l'hypothèse que ce texte, bien que n'ayant pas été promulgué, constitue néanmoins un texte de *transition* entre les Instructions Officielles (I.O.) de 1967 et celles des années 1985, 1986, 1987 et 1988.

Le projet de 1980, à la fois : rend compte des difficultés du moment⁽¹⁾, donne des indications de ce qui a été conservé des I.O. de 1967⁽²⁾, attire l'attention sur des faits nouveaux à prendre en considération⁽³⁾ et préfigure ce que seront les Instructions Officielles

(1) « Le redéploiement du temps d'enseignement d'éducation physique et sportive dans les lycées (qui était de 4 à 5 heures en 1967) au bénéfice du temps d'enseignement dans les collèges qui ne disposaient souvent d'aucun enseignement a entraîné d'inévitables conséquences sur la programmation des activités (détermination des objectifs, choix des activités, organisation des séances, longueur des périodes de pratique, volume des apprentissages, niveau des élèves...).

Projet d'Instructions Complémentaires aux Instructions officielles de 1967, document de travail utilisé au colloque de l'INSEP le 6 mars 1980, p.2).

(2) « Ces instructions officielles ont consacré :

- l'abandon d'une éducation physique fondée sur un enseignement directif et formel des seuls exercices analytiques ou dits "naturels";

- l'ouverture de l'EP à toutes les dimensions de la personnalité des enfants et des adolescents : physiologique, motrice et gestuelle mais aussi affective et sociale;

- l'appel très large à des activités sportives globales vécues de façon concrète et active, complétées par des activités non sportives, de type expressif, et par des exercices de mise en condition physique » *Ibid.*(1), p.1.

(3) « La redéfinition du contenu et des méthodes de l'éducation physique et sportive à l'école primaire, dont il faut évidemment tenir compte dans l'enseignement des collèges et des lycées;

- l'importance et l'impact du phénomène sportif favorisés par les médias tant dans le domaine du sport de haut niveau que dans celui des pratiques de masse;

- l'atténuation progressive des différences entre activités physiques masculines et féminines;

- l'organisation d'activités optionnelles dans les programmes scolaires;

- l'attention particulière portée aux handicapés » *Ibid.*(1).

actuellement en vigueur pour l'E.P.S., en particulier par l'importance accordée à l'évaluation⁽¹⁾.

Ainsi, le projet d'Instructions complémentaires aux Instructions officielles de 1967 permet-il d'établir les lignes de continuité et les points de rupture entre les Instructions officielles de 1967 et celles de 1985 à 1988. Il présente de ce fait un intérêt *qualitatif* historique indéniable. En même temps, sur le plan *quantitatif*, il serait difficile de ne pas voir que la question de la diminution des horaires d'E.P.S. est au coeur de ce texte d'apparence moderniste : il est vrai que l'heure est à la pédagogie par objectifs⁽²⁾

Les horaires diminuant, chaque instant devient précieux en E.P.S. il faut rationaliser le travail de l'élève. La pédagogie par objectifs prélude à la didactisation de l'Education physique suggère fortement

(1) « L'action éducative exige, pour être efficace, une connaissance affinée, tant pour le formateur que pour les formés, des acquis et des possibilités. Ces données pourront être valablement appréciées si elles font l'objet d'une évaluation initiale, continue et terminale et si elles sont traduites en termes de capacités » *Projet d'Instructions Complémentaires aux I.O. de 1967*, p.5.

(2) « Depuis 1978, les enseignants en EPS ont engagé notamment par le moyen de la formation professionnelle continue, une réflexion à grande échelle sur la pédagogie par objectifs (PPO). Se développant à partir des principaux ouvrages de référence sur ce thème (Landsherre, 1978; Hainant, 1980; Haneline, 1979), cette réflexion a débouché sur des études, des propositions et réalisations concrètes dont la revue *Education physique et sport* s'est largement fait l'écho » Marsenach J. et Mérand R. (1985, p.209).

la question suivante : « la didactique de l'éducation physique est-elle contrainte de s'enfermer dans le taylorisme pédagogique ? »⁽¹⁾.

Certes, l'institution scolaire n'est pas un lieu de production de marchandises et la métaphore industrielle s'agissant de l'Ecole a ses limites, toutefois ces deux instances ont en commun une organisation de plus en plus scientifique du travail ici de l'ouvrier, là de l'écolier : observer, évaluer, ajuster, établir des bilans et ne pas perturber le travail, sont des tâches qui incombent, dès la fin des années 1970, aux maîtres⁽²⁾ comme au contremaîtres.

En ce sens, en plus de leur fonction d'ingénieur - concepteur de leur méthode pédagogique, de techniciens des activités physiques et sportives, et d'ouvrier

(1) Arnaud P. (1981c, p.127).

(2) « L'observation permet l'évaluation continue des élèves de manière à ajuster les procédures pédagogiques et à préparer les séances suivantes.

L'évaluation terminale, pour une période donnée, permet l'affinement du programme. Cette démarche repose sur une connaissance approfondie des élèves. Elle suppose, pour parvenir aux résultats escomptés, une observation constante et des bilans périodiques de leurs capacités.

Ces bilans doivent être dressés à partir de critères choisis par l'équipe pédagogique d'éducation physique et sportive parmi les différents systèmes à base scientifique.

Cette opération doit être conduite de manière efficace en épiétant le moins possible sur le travail effectif de la classe » *Projet d'Instructions Complémentaires aux I.O. de 1967*, document de travail utilisé au colloque de l'INSEP le 6 mars 1980, p.7.

manipulateur des corps et du matériel pédagogique, les professeurs d'E.P.S. remplissent une fonction de contremaître surveillant du travail des élèves.

L'hédonisme de mai 1968 a vécu, et l'E.P.S. de la fin des années 1970 reste une compensation au travail intellectuel, mais cette compensation tend de plus en plus dans sa forme scolarisée vers l'uniformité, c'est-à-dire vers la mise en conformité avec la norme scolaire.

L'utilisation actuellement courante du terme de *tâche*, ayant remplacé l'expression *situation pédagogique* des années soixante, atteste de la montée en importance d'une logique industrielle⁽¹⁾ centrée sur l'efficacité et le rendement.

Mais, à quelle "école" les maîtres de ces nouveaux élèves de plus en plus évalués, sont-ils formés, et surtout quelles sont les épreuves qu'eux-mêmes subissent pour être recrutés comme professeurs d'E.P.S. ?

(1) Derouet J.L. (1989, p.25).

6) LES MODIFICATIONS DU C.A.P.E.P.S.

Dès l'origine (1935), le concours de recrutement de professeurs d'E.P. comprenait quatre type d'épreuves : épreuves écrites, épreuves orales, épreuves physiques (sportives au sens large) et épreuves pratiques de pédagogie en situation concrète d'enseignement.

Or, si la structure du concours de recrutement final est restée sensiblement la même, les quatre éléments qui la compose (les quatre types d'épreuves précitées), ont varié au gré des gouvernements successifs eux-mêmes dépendants des conditions socio-économiques.

Aussi, en période d'austérité les épreuves les plus coûteuses en termes de temps de préparation, de rémunération des personnels d'encadrement et de frais de membres de jury voient-elles leur importance diminuer au point parfois même de disparaître, alors qu'elles présentent pour les futurs élèves des lauréats au C.A.P.E.P.S. un intérêt incontestable : en particulier la où les épreuves de *pédagogie pratique* liées à l'effectuation de stages en situation réelle d'enseignement sous la tutelle d'un conseiller pédagogique.

En effet, alors que dans les épreuves d'admissibilité du C.A.P.E.P.S. pour 1979 et 1980, figure un stage de six semaines en établissement dont les deux dernières sont consacrées à un complément de formation sans tutelle pédagogique et pendant lesquelles les candidats subissent leur épreuve de pédagogie pratique⁽¹⁾, à partir de 1981 cette épreuve est transférée dans les épreuves d'admission.

Ce transfert a pour effet de diminuer le nombre de stagiaires et par conséquent de réduire pour l'administration, le coût de la rémunération des conseillers pédagogiques.

C'est la raison essentielle de ce transfert, qui sera suivi à partir du C.A.P.E.P.S. 1982 d'un raccourcissement de la durée du stage pédagogique à quatre semaines, puis à sa disparition de principe à partir du C.A.P.E.P.S. 1988, alors qu'en fait le stage demeure implicitement recommandé par les textes officiels qui régissent actuellement le C.A.P.E.P.S. et fortement demandé par les étudiants en S.T.A.P.S-E.P.S. ainsi que par les conseillers pédagogiques devenus bénévoles ou presque.

(1) D'après l'article de l'arrêté du 26 septembre 1980 in *B.O.* n°40 (13-11-80), p.3263.

Le stage pédagogique, lieu de transmission orale des savoirs professionnels non inscrits dans les livres et lourd de charge affective autant pour le conseiller pédagogique fort de son expérience professionnelle mais doutant parfois de ses connaissances théoriques, que pour l'étudiant stagiaire fort de ses connaissances livresques mais ignorant tout ou presque de l'exercice du métier, est également un moment privilégié de la transmission de la *culture du métier* ainsi que de la constitution et de la perpétuation de *l'esprit de corps*.

On peut comprendre, dans ces conditions, que même en période d'austérité et même quand ils ne sont pas rémunérés, les conseillers pédagogiques ont un rôle important qu'ils ont intérêt à valoriser, pour reconquérir une partie de la formation initiale des futurs professeurs d'E.P.S. (la formation pratique au sens de préprofessionnelle), un moment monopolisée par les U.E.R.E.P.S. (1).

Ceci explique également que la définition et les formes données aux épreuves théoriques et pratiques qui sont imposées (ou exclues) de la formation initiale, constituent un enjeu de luttes à l'intérieur du champ de

(1) Rappel : la première mission des UEREPS en 1969, est de « préparer aux diplômés et aux concours de recrutement jusqu'au niveau du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) inclusivement » Décret interministériel n°69-536 du 5 juin 1969.

l'E.P.S. scolaire, pour la désignation des acteurs les plus compétents pour assurer cette formation.

On y retrouve l'affrontement entre les tenants du "tout professionnel" (les hommes de terrain) contre les tenants du "tout théorique" (les hommes de sciences) et entre les deux, ceux qui au nom de la réconciliation du terrain et de la science n'en sont pas moins à la conquête des territoires de lieux de formation, initiale et continue.

Ces structures de formation, malgré la meilleure bonne volonté de leurs acteurs, ne pourront pas fonctionner sans un minimum d'infrastructures d'où l'importance des retombées pédagogiques des politiques économiques menées dans les années 1970.

Faisant suite au plan de « refroidissement »⁽¹⁾ de l'économie décidé en 1974 par Fourcade, le plan « d'austérité »⁽¹⁾ que Raymond Barre fait adopter le 22 septembre 1976, et les conséquences qu'il entraîne dans tous les secteurs, ne laissera pas non plus indifférent les acteurs de l'E.P.S. scolaire.

(1) Bezbakh P. (1990, p.219).

D'où, par rapport à la politique d'austérité menée par le gouvernement Barre, un certain nombre de réactions, de revendications, plus ou moins virulentes de la part des enseignants d'E.P.S.

B- LES REVENDICATIONS D'UN CORPS PROFESSIONNEL MENACE D'EXTINCTION ET DE DESCOLARISATION

Au cours de la période 1977-1981 l'ensemble des réactions du groupe des professeurs d'E.P.S. est objectivable dans une série de revendications exprimées par le Syndicat National de l'Education Physique (S.N.E.P.). Ce sont elles que nous avons choisies car à défaut d'être l'exact reflet des revendications de chacun des professeurs d'E.P.S., d'une part on imagine mal un syndicat dont les discours et les initiatives viseraient délibérément à la disparition du groupe professionnel dont il est le porte-parole, d'autre part les discours syndicaux parce qu'ils sont consignés dans un bulletin, sont réfutables⁽¹⁾.

(1) Une critique récente et acerbe du SNEP a été formulé par Jacques Thibault (1992c, pp.328-345), dans un article intitulé « la face cachée de l'Education physique en France

Ce qui suit n'est donc qu'une lecture parmi d'autres possibles, avec comme hypothèse que le principal souci des professeurs d'E.P.S. est encore à cette époque d'être : eux et la discipline qu'ils enseignent, *intégrés au Ministère de l'Education nationale.*

Nous prendrons comme indicateurs de la perception de leur situation et des transformations souhaitées, les principaux slogans affichés et l'essentiel des motions votées lors des quatre congrès du S.N.E.P. qui ont eu lieu au cours de la période comprise entre juillet 1977 et mai 1981.

1) LE CONGRES DE MARLY (MAI 1978)

Lors du Congrès de Marly (16-18 mai 1978), suivant de peu le retour aux affaires du maintenant ministre Jean-Pierre Soisson, les organisateurs expriment leurs souhaits, leurs revendications et leur programme d'action, dans trois formules, lesquelles pour être laconiques n'en sont pas moins lourdes de significations :

- INTEGRER L'E.P.S. A L'EDUCATION NATIONALE
- DES CREDITS NOUVEAUX 3000 POSTES A LA RENTREE 78
- DEVELOPPER ET DEMOCRATISER L'A.S.S.U. ⁽¹⁾

(1) Bulletin *SNEP* n°111, mai-juin 1978, p.15.

La demande d'intégration de l'E.P.S. (discipline et enseignants) à l'Education nationale, est une constante depuis qu'en 1966 a été créé un ministère de la Jeunesse et des Sports.

Cette demande d'intégration institutionnelle est éminemment *corporatiste*, sa réalisation ne changerait pas forcément les choses pour les élèves. En revanche vouloir être intégrés aux Ministère de l'Education nationale traduit, de la part des professeurs d'E.P.S., un profond désir de reconnaissance scolaire pour eux-mêmes et pour la discipline qu'ils enseignent.

L'insistance avec laquelle ces enseignants ne cessent d'affirmer que « l'E.P.S. est une discipline d'enseignement à part entière »⁽¹⁾ montre, qu'en réalité *il n'en est pas ainsi*, car non seulement l'E.P.S. est souvent coupée de l'Education globale⁽²⁾, mais en plus elle est souvent confondue, soit avec les activités physiques de loisirs⁽²⁾, soit avec le

(1) Bulletin *SNZEP* n°100, sept.1977, p.10 (non signé).

(2) Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux sports a « concrétisé dès l'origine une coupure nocive entre l'Education globale et l'E.P.S., elle a facilité la confusion de l'EPS avec les activités physiques de loisirs... » *Ibid.*(1).

sport civil⁽¹⁾, ce qui ne fait qu'accentuer son retard historique⁽²⁾.

On notera une fois de plus, comme le montre la précédente note de bas de page, que la demande d'intégration (*logique d'alignement*), est accompagnée de l'affirmation d'une spécificité (*logique de démarquage*).

De plus, la demande d'intégration est assortie, de la part des professeurs d'E.P.S., d'un changement de statut qui ferait d'eux des certifiés du second degré, ce qu'ils ne sont pas exactement⁽³⁾.

La revendication pour des crédits nouveaux et 300 postes à la rentrée 1978 renvoie autant au secteur civil qu'au secteur scolaire.

(1) « Une véritable intégration de l'éducation physique et sportive et de ses enseignants au Ministère de l'EN dans une structure spécifique à l'EPS pour en finir avec la confusion nocive entre l'EPS et le sport civil concrétisée par un SEJS fourre-tout » Bulletin *SNEP* n°110, avril 1978, p.4 (non signé).

(2) « Le rattachement d'un SEJS dans sa forme actuelle au Ministère de l'Education Nationale est une solution que nous rejetons. Compte tenu du retard historique de notre discipline et de sa spécificité, le SNEP demande la création d'une Direction de l'EPS qui regroupera ou coordonnera les services responsables... » *Ibid.* (1).

(3) « Le Congrès rappelle que les professeurs d'E.P.S. devraient être intégrés à l'Education Nationale et relever du même statut que les certifiés du second degré.(...) Le Congrès appelle les professeurs d'EPS à exiger :

- de relever du même statut que les certifiés des autres disciplines de l'Education;
- un recrutement sur la base d'un véritable CAPES en EPS garantissant la mission d'enseignement de l'EPS; ... »

Extrait de la motion générale votée lors du Congrès de Marly, in Bulletin *SNEP* n°111, mai-juin 1978, p.17 (non signé).

Nous avons déjà exposé la situation budgétaire dans la partie « un ministère élargi mais un budget réduit », quant au nombre de postes, la démonstration est faite que les effectifs ne suffisent même pas, à respecter les horaires pourtant réduits⁽¹⁾, mis en place par la circulaire Comiti de 1971.

La revendication en faveur du développement et de la démocratisation de l'A.S.S.U. (Association du Sport Scolaire et Universitaire), exprimée en 1978, est une désapprobation de la Loi Mazeaud de 1975, en ce qu'elle scinde l'A.S.S.U. en une Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) d'une part, et une Fédération Nationale du Sport Universitaire (F.N.S.U.) d'autre part⁽²⁾.

Lié au problème des horaires, du budget et du nombre de postes, le « maintien des 3 heures dans⁽³⁾ le service »⁽²⁾ est une revendication très forte depuis qu'en 1973 les enseignants d'E.P.S. ont le choix entre

(1) « Il manquera 4.000 postes pour assurer seulement 3 heures aux élèves de 6^e et 5^e, et plus de 9.000 pour réaliser l'étape des 3 heures dans tout le second degré » Extrait de la notion générale, Congrès de Marly, in bulletin SNEP n°111, mai-juin 1978, p.16 (non signé).

(2) « Le Congrès appelle les collègues à poursuivre la lutte contre la mise en place de l'UNSS et de la FNSU pour le maintien et le développement de l'ASSU et de sa démocratisation avec des moyens nouveaux » *Ibid.*(1).

(3) Souligné par nos soins.

trois options. Choisir l'option I c'est-à-dire pour les professeurs et les chargés d'enseignement 17 heures de cours plus 3 heures forfaitaires d'A.S. c'est « faire face aux intentions affirmées du Ministre de récupérer des heures d'E.P.S. et d'imposer des heures supplémentaires »⁽¹⁾ à un moment où en plus, de nombreux étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. risquent le chômage après 4 années d'études, et où des menaces pèsent sur le réemploi des maîtres auxiliaires⁽²⁾.

La revendication pour la démocratisation de l'A.S.S.U. est à inclure dans une revendication plus large en faveur « d'une politique d'aide au développement d'un sport démocratisé et transformé »⁽³⁾, et d'un « effort budgétaire radicalement nouveau de la part de l'Etat »⁽³⁾, auxquels s'ajoute la demande du vote d'une 4^e loi programme d'équipement sportif et socio-éducatif⁽⁴⁾.

La motion générale du Congrès de Marly (1978) réaffirme aussi « la nécessité de l'horaire des 5 heures

(1) Voir page précédente (2).

(2) « Dans le même temps, parmi les 3.000 candidats au CAPEPS 4 sur 5 sont promis au chômage et les M.A. en postes n'ont pas encore la garantie de leur réemploi » Bulletin *SNEP* n°111, mai-juin 1978, p.16 (non signé).

(3) Bulletin *SNEP* n°100, sept.1977, p.12 (non signé).

(4) Sachant que : dans 75% des cas, les équipements sont insuffisants; la 3^e loi programme n'a été appliquée qu'à 60%... *Ibid.*(3).

hebdomadaires pour une E.P.S. de qualité »⁽¹⁾, ainsi que la mise en place d'une formation professionnelle continuée dont les enseignants doivent rester maîtres d'oeuvre⁽²⁾.

2) LE CONGRES DE LYON (MAI 1979)

Alors que le Congrès de Marly (1978), n'a pas été un congrès électif mais essentiellement un congrès de travail⁽³⁾, celui de Lyon inclut des élections⁽⁴⁾ qui aboutiront, en autres changements, au remplacement de Marcel Berge par Jacques Rouyer comme Secrétaire général.

En 1979, le slogan qui semble englober tous les autres, énoncé en avril et repris dans les motions votées au Congrès est le suivant :

(1) Bulletin *SNEP* n°111, mai-juin 1978, p.16 (non signé).

(2) « Renforcer les acquis d'ores et déjà menacés et bien inégaux selon les académies (...) pour obtenir une gestion démocratique de la FPC (...) en veillant à ce que les enseignants restent maîtres d'oeuvre de l'opération » Delga Monique *Ibid* (1).

(3) « Le débat général du Congrès a encore abordé et précisé nos conceptions concernant les revendications, la négociation, l'action. (...) La jeunesse des délégués (moyenne d'âge inférieure à 30 ans) et la présence d'un pourcentage important de collègues femmes sont encourageants et porteurs de nouveaux progrès dans notre action au service de l'EPS et de la corporation » Berge M. (1978, p.15).

(4) « Tous les deux ans, les années impaires, le congrès national se prononce sur le rapport d'activité national et élit la nouvelle commission administrative selon des règles fixées par le règlement intérieur.

Les années paires, le congrès consacre l'essentiel de ses travaux à l'approfondissement de certains problèmes inscrits à son ordre du jour dans des conditions précisées au règlement intérieur » Extrait de l'article 12 des Statuts du SNEP adoptés par le Congrès de mars 1974, in Bulletin *SNEP* n°136, mardi 25 septembre 1979, p.48.

« E.P.S. et SPORT

Faire encourager les luttes

- Pour une E.P.S. de qualité pour tous à l'école
- Pour des A.P.S. diversifiés et démocratisés hors de l'école »(1).

Ceci indique comme nous l'avions observé lors de l'analyse des Instructions Officielles de 1967 que le rapport EPS / Sport est devenu un rapport triangulaire EPS, Sport, APS; les Activités Physiques et Sportives étant définies, depuis 1967 comme la *matière* d'enseignement de la discipline scolaire appelée E.P.S., et depuis 1975 dans la loi Mazeaud comme *élément fondamental de la culture*.

A la fin des années 1970 l'E.P.S. comme discipline d'enseignement, est indissociable des A.P.S. qui en constitue la matière, elle-même issue d'un domaine de la culture reconnu et consacré par l'Etat.

La base culturelle de l'E.P.S. est donc triple, elle est physique, scolaire et sociétale : *physique* parce que la culture physique n'est pas la culture intellectuelle,

(1) Bulletin *SNEP* n°129, 3 avril 1979, p.15 et n°136, 25 septembre 1979, p.37.

scolaire parce qu'une partie de ce qui est transmis au sein du système scolaire na vaut que dans le système scolaire et *sociétale* parce que l'une des missions de l'école est, sinon de transmettre, au moins de permettre l'accès, à la pratique des A.P.S., éléments de la culture officielle de la société globale.

Les professeurs d'E.P.S., en revendiquant une E.P.S. de qualité pour tous à l'école, réaffirment leur attachement au fait que ce qu'ils enseignent doit être reconnu comme discipline d'enseignement à part entière et pleinement intégré à l'Education Nationale, ce qui est une façon pour eux de délimiter leur territoire à *l'intérieur* du système scolaire et ce faisant de conforter leur position scolaire.

Dans le même temps, et parce que l'E.P.S. est inséparable des A.P.S. qui en sont le contenu, lutter pour des A.P.S. diversifiées et démocratisées hors de l'école, c'est s'opposer à la politique d'austérité dont les retombées à l'intérieur de l'école sont néfastes (autant qu'à l'extérieur de celle-ci), où elles entravent le développement du mouvement sportif associatif sous toutes ses formes : compétitives, loisirs, entretien, rééducation, etc...

3) LE CONGRES DE MARLY (MARS 1980)

Correspondant à une année paire, le Congrès de Marly des 24, 25 et 26 mars 1980 est un congrès de travail.

Les trois grands axes de réflexion proposés par le bureau national du S.N.E.P. juste avant le Congrès sont : la revendication des 5 heures, le sport scolaire et la formation des maîtres⁽¹⁾.

Exactement un mois après le Congrès, le S.N.E.P. publie un bulletin spécial A.S. (Association Sportive). Le rétablissement de la 3^e heure forfaitaire pour l'animation de l'A.S., ayant fait *l'unanimité* des votes, c'est un appel⁽²⁾ qui est lancé à tous les enseignants d'E.P.S.

Significative des soucis du moment une "page-tract" de ce bulletin est libellée de la façon suivante :

(1) D'après Bulletin *SNEP* N°148, 12 mars 1980, p.8 (non signé).

(2) « Le congrès du SNEP appelle les collègues à renforcer la lutte pour le rétablissement des 3 heures forfaitaires dans leur service pour l'animation de l'A.S., conjointement à l'exigence des créations de postes nécessaires au progrès de l'E.P.S..

le Congrès appelle toute la corporation à choisir le maintien de l'A.S. dans le service, c'est-à-dire à choisir l'option 1 au mois de juin, comme condition et moyen de la poursuite de cette lutte.

C'est donc un appel à faire échec dans l'unité, à l'entreprise liquidatrice de MM. Soisson et Beullac que lance à tous les collègues le Congrès de Marly 1980 » Bulletin *SNEP* n°151, 24 avril 1980, p.4 (non signé).

« CONTRE SOISSON,

POUR LE RETABLISSEMENT DE LA
3^{ème} HEURE FORFAITAIRE,

POUR L'E.P.S.,

POUR L'EMPLOI DES ETUDIANTS

POUR PRESERVER LA NATURE
ET LA PORTEE DE NOTRE
MISSION EDUCATIVE

POUR SAUVER LE SPORT SCOLAIRE

UNE ACTION OFFENSIVE
ET DETERMINANTE

PRENONS TOUS L'OPTION I)⁽¹⁾

L'analyse de ces formules lapidaires montre une fois de plus (dans la perspective qui est la nôtre dans ce travail), que quantitativement la question des horaires est centrale et qualitativement celle de la reconnaissance de la mission, éducative des enseignants d'E.P.S. est première.

Un rapide calcul suffit à comprendre comment la diminution de l'horaire forfaitaire réservé à l'A.S. entraîne la diminution du nombre de postes au C.A.P.E.P.S.

(1) Bulletin SNEP n°151, 24 avril 1930, p.3 (non signé).

En revanche, plus spécifique et dans notre problématique plus *ambiguë*, est l'attachement⁽¹⁾ des enseignants d'E.P.S. au forfait qu'ils définissent comme « tâche éducative spécifique et globale au service d'une association, dont l'obligation de création dans chaque établissement confirme la place qui lui est reconnue dans la formation des jeunes scolarisés »⁽²⁾.

Il est vrai que la situation institutionnelle et statutaire des enseignants d'E.P.S. par rapport au système scolaire d'une part et au mouvement sportif d'autre part est pleine d'ambiguïtés.

Les enseignants d'E.P.S. sont les principaux artisans de l'organisation et du développement des Associations Sportives, obligatoires dans chaque établissement du second degré depuis 1945.

Cependant, les tâches éducatives qu'ils accomplissent dans le cadre de l'Association Sportive (A.S.) ne sont pas exactement des tâches d'enseignement,

(1) Le Congrès national de Marly (1980) « réaffirme son attachement à la notion de forfait, traduction dans le service et distinctement de l'enseignement d'une tâche globale diversifiée au service d'une association supposant militantisme, dévouement et liberté d'initiative dans le cadre des objectifs d'action définis démocratiquement par l'Association Sportive » Bulletin *SNZEP* n°151, 24 avril 1980, p.4 (non signé).

(2) *Ibid* (1), p.5.

or les enseignants d'E.P.S. revendiquent le maintien *dans leur service* hebdomadaire d'un horaire forfaitaire.

Il y a là une contradiction entre, le souci d'être reconnu comme des enseignants du second degré à part entière (*logique d'alignement*), et la volonté de pérenniser une structure à la fois scolaire et sportive⁽¹⁾ qui fait d'eux des animateurs plus que des enseignants (*logique de démarquage*), et par conséquent les éloigne un peu plus du statut et du rôle de professeur certifié du second degré qu'ils ne cessent, depuis les années 1930, de réclamer.

Bien plus, ce qui peut juridiquement être perçu comme un obstacle à une intégration scolaire pleine et entière à savoir, « l'existence d'un temps forfaitaire pour l'animation de l'A.S. dans le cadre du service des enseignants d'E.P.S. »⁽¹⁾, est perçu lors du Congrès de Marly (1980), comme « un acquis corporatif d'avant-garde à préserver »⁽¹⁾.

L'exemple de l'attachement des professeurs d'E.P.S. au maintien des 3 heures dans leur service comme

(1) « À la charnière de l'école et du mouvement sportif, l'A.S. est au coeur des enjeux qui concernent l'un et l'autre de ces secteurs » Bulletin *SKZEP* n°151, 24 avril 1980, p.4 (non signé).

d'ailleurs leur attachement à l'E.N.S.E.P.S. montre que leur marginalité (relative) scolaire, est à la fois *subie* et sinon voulue du moins *entretenu*, car elle participe à l'édification d'une identité E.P.S. scolaire faite de conformité et d'opposition à la norme scolaire et à la norme sportive, permettant d'affirmer une certaine originalité tout en respectant les normes de l'institution d'accueil : le système scolaire et plus particulièrement celles de l'enseignement du second degré.

Au moment même du Congrès de Marly (1980), les contenus des slogans affichés à la tribune résument les préoccupations du moment :

- d'une part,

« 5 heures d'E.P.S. pour tous

et

3 heures pour l'A.S.

C'est le bon rythme ! »⁽¹⁾;

- d'autre part

« l'E.P.S. et ses enseignants à

l'EDUCATION NATIONALE »⁽¹⁾.

Ainsi sont placés à l'avant de la scène et en tête des revendications, le rétablissement des horaires

(1) Bulletin SNEP n°152, 7 mai 1980, p.6 (non signé).

antérieurs à la circulaire Comiti et la réintégration au Ministère de l'Education Nationale.

En sera-t-il de même pour le Congrès de l'année suivante ?

4) LE CONGRES DE MARLY (1981)

La première caractéristique du Congrès qui s'est tenu à Marly du 13 au 16 janvier 1981 est sa place dans le temps : avant les élections présidentielles, ce qui traduit de la part des responsables syndicaux la volonté de poser d'une autre façon les rapports du syndicat et des changements jugés nécessaires⁽¹⁾, en plaçant l'action syndicale au coeur du politique.

La seconde caractéristique du Congrès de Marly (janvier 1981) est l'alliance du syndicalisme avec la pédagogie.

(1) « Le changement est un objectif syndical immédiat et de toutes manières (...) il n'y a pas le choix, c'est une nécessité absolue pour aujourd'hui pour ne pas subir et pour avoir des chances réelles de parvenir demain à des changements plus importants. Ainsi pourrions-nous redonner tout son sens à une notion reçue à tort sous un angle passéiste et romantique celle d'un véritable syndicalisme révolutionnaire. (...) La revendication prend une autre dimension : il s'agit des conditions d'existence de l'enseignant dans toutes ses dimensions : professionnelle, morale... » Rouyer J. (1981, p.8).

En effet la revendication pour l'autonomie pédagogique, associée à une E.P.S. de qualité comme slogan affiché lors du Congrès⁽¹⁾, est également un moyen utilisé pour mettre les enseignants « en mouvement sur ce qui les motivent, dans l'établissement⁽²⁾, en s'appuyant sur « du solide, du concret »⁽²⁾.

Ceci n'est pas une nouveauté mais plutôt « l'accentuation d'une démarche qui veut mettre au coeur de la pratique syndicale la liaison avec les questions concrètes du métier »⁽²⁾.

Une telle démarche qui a permis un renouvellement du contact entre syndicat et enseignants favorise, d'un côté, la cohésion du groupe en désignant clairement la structure et les acteurs qui empêchent de réaliser une E.P.S. de qualité pour le plus grand nombre d'élèves, de l'autre, est source de division entre les différentes catégories d'enseignants d'E.P.S. et leur syndicat respectif⁽³⁾.

(1) Sous la forme : « Pour une E.P.S. de qualité pour tous les élèves. Imposons l'autonomie pédagogique » Rouyer J. (1981, p.6).

(2) Ibid., p.8.

(3) « Nous souhaitons que le rapport de force profs/PA, SNEP/SNEEPS soit porté au meilleur niveau national et que nos actions inter-syndicales (second degré et tout enseignement) se développent ... » Ibid. (2).

Faisant suite au Congrès de Marly, un colloque pour l'E.P.S. est prévu les 20 et 21 juin 1981 à Bobigny. Il est ouvert, comme précisé dans le bulletin S.N.E.P. à « tous les collègues des établissements qui innovent, recherchent en pédagogie »⁽¹⁾.

Le Colloque de Bobigny aura lieu, en fait, les 17 et 18 octobre 1981.

Entre temps, et plus exactement entre les deux tours des élections présidentielles, le bulletin n°168 du S.N.E.P. appelle à voter François Mitterrand⁽²⁾.

Ainsi s'entremêlent dans un contexte électoral particulièrement sensible, revendication politique, revendication syndicale⁽³⁾ et revendication pédagogique⁽⁴⁾.

(1) Bulletin SNEP n°167, 10 avril 1981, p.13 (non signé).

(2) « Dans la perspective du deuxième tour des Elections Présidentielles le SNEP considère que la défaite de Valéry Giscard d'Estaing dont la politique a porté des coups très graves à l'EPS et au Sport scolaire avec le « Plan Soisson », peut permettre le développement d'une dynamique de changement et créer un contexte plus favorable aux revendications et à l'intervention syndicales.

Il souhaite donc que les professeurs d'EPS y contribuent

- comme citoyens, en votant le 10 mai François Mitterrand... » p.1 (non signé).

(3) « le SNEP qui entend négocier dans les meilleurs délais sur l'ensemble de ces revendications rappelle les exigences les plus urgentes pour l'EPS :

- rétablissement du forfait de 3 heures pour l'Association Sportive,

- 2000 postes supplémentaires de professeurs d'EPS pour la rentrée 81 et l'ouverture d'un deuxième concours, ceci dans la perspective des 5 heures d'EPS hebdomadaire dans le second degré et d'un plan de recrutement unique de professeurs certifiés d'EPS formés par l'Université,

- intégration de l'EPS et de ses enseignants à l'Education Nationale » Ibid (1).

(4) Le slogan « Imposons l'autonomie pédagogique » sera bientôt suivi, dans le même esprit, de celui « Faisons ensemble l'EPS que nous voulons ».

Tenir le plus grand compte des problèmes réels et concrets vécus au quotidien par les enseignants ne peut que recueillir leur assentiment, mais simultanément cet "élargissement" de la base⁽¹⁾, ne fait qu'augmenter au *nom du terrain*, la distance qui sépare, dans le champ de d'E.P.S. scolaire, les praticiens et les théoriciens.

Entre le vieil adage d'Hébert des années 1920 « l'éducation physique doit être une oeuvre scolaire. Aux Maîtres de la réaliser » et le slogan des années 1980 « faisons ensemble l'éducation physique et sportive que nous voulons », il y a chez les praticiens de l'E.P.S. beaucoup plus qu'une simple coïncidence, une permanence, celle d'une stratégie d'accès à une autonomie scolaire (relative) qui tient pour suspecte voire dangereuse, toute démarche ou toute personne qui n'a pas un rapport direct et manifeste avec *le terrain*.

En ce sens le *corporatisme* compte plus en E.P.S. que le processus de scientification, la *culture technico-professionnelle* plus que la culture savante, et la *formation professionnelle continue* plus que la formation initiale.

(1) Lors du Congrès électif de janvier 1981 « l'orientation Unité et Action progresse de 3,65% » Rouyer J. (1981, p.8), tandis que les effectifs des syndiqués au SNEP diminuent sensiblement passant de 8.544 en 1979 à 8.233 en 1981. Il y avait 13.320 postes de professeurs d'EPS (9.496 de professeurs-adjoints) en 1979; 14.200 postes de professeurs d'EPS (10.656 de professeurs-adjoints) en 1981; ce qui représente pour le SNEP (professeurs) presque 58% de syndiqués. D'après Berge M. (1984, p.214).

La politique d'austérité qui sévit à la fin des années 1970 entraîne de nombreuses revendications de la part des professeurs d'E.P.S. et de leurs alliés en faveur d'une E.P.S. *modernisée*, mais elle génère aussi des conduites d'ethnocentrisme groupal, dans lesquelles la référence à un *passé* proche est idéalisée (les ENSEPS, les 5 heures d'E.P.S., les 3 heures d'Association sportive intégrées dans le service hebdomadaire et).

CONCLUSION DU CHAPITRE XXV

Une réflexion de Joël Meillat, alors membre⁽¹⁾ du Bureau national du S.N.E.P., nous semble particulièrement significative de la perception, que pouvaient avoir les professeurs d'E.P.S. de leur situation durant la courte période qui s'étend de la création de la licence en S.T.A.P.S. (juillet 1977), à la veille de mai 1981 :

« Avec la licence, nous sommes maintenant assurés d'avoir le statut de certifié et d'être alignés sur les enseignants des autres disciplines, ce qui dans une certaine mesure lève un obstacle à notre retour au Ministère de l'Education »⁽²⁾.

(1) Elu lors du Congrès de Dijon (1977). Bulletin *SNEP* n°100, p.47 (non signé).

(2) Meillat J. (1977, p.16).

Comme nous nous sommes efforcé de le montrer, le souci premier des professeurs d'E.P.S. est bien l'intégration au Ministère de l'Education nationale, la licence en S.T.A.P.S. étant perçue davantage comme *moyen* de consolider un statut d'enseignant du second degré, plutôt que comme seconde étape, après le D.E.U.G., d'une intégration dans l'enseignement supérieur.

La volonté, ancienne et permanente (car toujours pas réalisée), d'obtenir un statut de certifié c'est-à-dire que les professeurs d'E.P.S. soient recrutés selon un C.A.P.E.S. et non le C.A.P.E.P.S., traduit, le malaise d'un corps professoral dont l'échelle de rémunération est par ailleurs semblable à celle des professeurs des autres disciplines. L'enjeu à cet endroit est beaucoup plus symbolique qu'économique.

Le décret du 4 août 1980 relatif au « statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive »⁽¹⁾ stigmatise et marginalise (relativement) ce corps et la discipline qu'ils sont chargés d'enseigner.

(1) Décret n° 80-627 in *B.O.* n° 37 du 23-10-1980, pp. 3024-3029.

Si les missions confiées aux professeurs d'E.P.S. les confortent dans leur rôle d'éducateur⁽¹⁾ et confirment l'E.P.S. comme discipline d'enseignement⁽²⁾, elles entérinent aussi l'*ambiguïté* entre E.P.S., sport civil et sport scolaire puisque les professeurs d'E.P.S. « participent à la formation, l'entraînement et l'animation sportifs »⁽³⁾.

Aussi, au début des années 1980, le statut (officiel) des professeurs d'E.P.S. dans son article 4 reflète-t-il la pluralité des fonctions (éducateur, enseignant, entraîneur, animateur) et celle des lieux d'exercices du métier⁽⁴⁾.

Toutefois dans l'univers des possibles officiels, la réalité de la condition des professeurs d'E.P.S. dans ce qu'elle a, à la fois de subi et de voulu, de structurel et de conjoncturel, montre que l'E.P.S. est une discipline d'enseignement reconnue, que les professeurs

(1) « Les professeurs d'éducation physique et sportive participent aux actions d'éducation... » Article 4 du Décret du 4 août 1980. Ibid (1), page précédente, p.3025.

(2) « ...en assurant l'enseignement de leur discipline ». Ibid.(1).

(3) Ibid (1).

(4) « Les professeurs d'éducation physique et sportive participent aux actions d'éducation, principalement en assurant l'enseignement de leur discipline dans les établissements du second degré, dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les établissements de formation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Ils peuvent exercer une mission de conseiller auprès des maîtres de l'enseignement du premier degré. Ils participent à la formation, l'entraînement et l'animation sportifs » Décret du 4 août 1980 in *B.O.* n°37 du 23-10-1980, p.3025.

d'E.P.S. « nommés et titularisés par arrêté du ministre chargé des Sports »⁽¹⁾ sont massivement présents dans les établissements du second degré, et qu'ils sont partisans d'un sport scolaire accessible à tous.

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

L'Education physique, en tant que discipline d'enseignement, et a fortiori les professeurs d'E.P.S. en tant qu'agents de l'Etat chargés d'enseigner cette discipline, n'ont pas toujours existé.

Cherchant à savoir de quoi sont faites les conceptions actuelles de l'E.P.S., nous avons, selon les recommandations de Durkheim, regardé hors de nous et observé l'histoire, en commençant par remonter jusqu'à ce que nous avons appelé « la difficile naissance d'une discipline d'enseignement », et « la constitution d'un nouveau corps d'enseignants », c'est-à-dire que nous avons cherché la forme « la plus primitive et la plus simple »⁽²⁾ d'Education physique, envisagée comme *discipline scolaire*.

(1) Extrait de l'article 2 du décret du 4 août 1980, in *B.O.* n°37 du 23-10-1980, p.3025.

(2) Durkheim, 1912 (1960, p.4).

Puis, nous nous sommes efforcés de montrer comment l'E.P. scolaire et le Corps des professeurs d'E.P.S. sont devenus ce qu'ils sont jusqu'au début des années 1980⁽¹⁾.

Toutefois, cette genèse n'est qu'une genèse parmi de nombreuses autres possibles, et nous avons lors de notre « marche vers l'objet »⁽²⁾ (construit)⁽³⁾, été tributaire de la possession ou non, de l'accès ou non à tel ou tel document, et surtout de notre position de chercheur « limité »⁽⁴⁾; mais, pour avoir agi « en sachant et en disant que c'est tout ce qu'on peut faire »⁽⁵⁾, ce qui est une manière d'« énoncer les limites de la validité de ce que l'on a fait »⁽⁵⁾, nous tenions à rappeler notre attachement à l'une des règles élémentaires de « l'activité scientifique »⁽⁶⁾.

Cela dit, la construction d'une genèse, malgré ses zones d'ombre et ses biais nous a semblé indispensable, non seulement pour analyser l'état de développement *actuel* de l'E.P.S., mais également pour comprendre les

(1) « Faire voir comment elle [une chose humaine] s'est peu à peu développée et compliquée, comment elle est devenue ce qu'elle est au moment considéré » Durkheim, 1912 (1960, p.4).

(2) Bachelard G., 1938 (1970, pp.239-240).

(3) « Tout objet proprement scientifique est sciennent et méthodiquement construit pour savoir construire l'objet et pour savoir l'objet que l'on construit » Bourdieu P., Chamboredon J.C., Passeron J.C. (1968, p.77).

(4) « qui agit à sa place et dans son contexte » Crozier M. et Friedberg E. (1977, p.389).

(5) Bourdieu P. (1980, p.54).

(6) Simon M. (1986, p.120).

conceptions différentielles de praticiens d'aujourd'hui, professeurs d'E.P.S. (l'essentiel de notre troisième partie).

Les cinq étapes de Merton nous ont servi à construire une périodisation, une chronologie, car la question de « l'avant de l'après »⁽¹⁾ est toujours posée lors de l'élaboration d'une genèse historique. Il convenait toutefois de prendre quelques précautions pour utiliser un outil issu de travaux sur l'évolution de professions libérales.

Mais, parce que la logique chronologique n'est pas la logique explicative, bien qu'elle y contribue, nous avons dans notre modèle théorique, tenté d'articuler cinq processus : la scolarisation, la scientification, la sportivisation, l'éclectisme et le corporatisme, comme autant de moyens dont les différentes combinaisons peuvent permettre d'explicitier à la fois, l'existence de transformations, et le maintien de permanences.

De cette genèse, il ressort que le processus qui englobe les autres, qui en est aussi le liant, en ce sens

(1) Lévi-Strauss Cl. (1962, p.342).

qu'il donne à l'ensemble du corps des professeurs d'E.P.S. à la fois souplesse d'adaptation historique et consistance sociale, est le *corporatisme*.

En effet, même si chacun des processus pris isolément peut servir de problématique pour expliciter l'évolution de l'E.P., ce que n'ont pas manqué de montrer un certain nombre de chercheurs contemporains, Arnaud avec la scolarisation, Thibault avec la sportivisation, Parlebas avec la scientification et Andrieu avec l'éclectisme par exemple, il n'en reste pas moins que tous ces travaux comportent une part non négligeable de corporatisme comme l'atteste cette réflexion de Thibault « écrire l'histoire d'une discipline, comme la nôtre, avec ses aspects multiples, c'est contribuer à la défendre en établissant ses origines et son développement et en ne la réduisant pas à un épiphénomène »⁽¹⁾.

Avons-nous lors de l'élaboration de cette genèse trop donné la parole à la défense ou cherchant à éviter de le faire, avons-nous été trop critique vis-à-vis des acteurs de l'E.P.S. scolaire ?, il ne nous appartient pas d'en juger.

(1) Thibault J. (1981b, p.37).

Toutefois, si comme le pense Piaget « la seule explication causale doit remonter de la conscience aux conduites, c'est-à-dire à l'action »⁽¹⁾, alors il nous semble que l'observation historique aussi bien des actions individuelles que des actions collectives entreprises, par les professeurs d'E.P.S. leurs prédécesseurs et leur alliés sont explicables en dernier ressort par la défense d'un certain nombre d'intérêts catégoriels, ce qui est une définition récente de corporation⁽²⁾

L'analyse des conditions de vie et de survie scolaire devient dans cette perspective, primordiale, c'est elle en tout cas que nous avons privilégiée. Parmi ces conditions, les changements politiques nous ont paru déterminants pour l'évolution de l'E.P.(S) et eux-mêmes déterminés par l'état des relations internationales (guerre ou paix), des conditions économiques (croissance ou récession), des conditions sociales (rapports sociaux de classes), et culturelles (culture du sommet ou culture de masse)⁽³⁾.

(1) Piaget J. 1965 (1977, p.21).

(2) D'après Ferréol G. (1991, p.50).

(3) « l'unification du marché culturel le fait dépendre de plus en plus étroitement de ceux qui ont le pouvoir d'achat ou l'influence les plus considérables » Touraine A. (1969, p.293).

Reste à savoir ce qui est au principe des actions exercées seul ou en commun par les professeurs d'E.P.S..

Au-delà des changements apparents ces actions semblent obéir à deux logiques contradictoires dès lors qu'existent au sein de la structure scolaire un personnel spécialement chargé d'enseigner la gymnastique.

Ces deux logiques sont, d'une part, une logique d'*alignement* qui incite en permanence les enseignants de l'E.P. scolaire à devenir des enseignants semblables à ceux qui enseignent les matières les plus nobles (en général les plus abstraites), et d'autre part, une logique de *démarquage* qui conduit les professeurs d'E.P. à affirmer leur spécificité *physique*.

L'histoire du groupe des professeurs d'E.P.S. est en ce sens l'histoire de la réponse sans cesse renouvelée et réactualisée, en fonction de multiples déterminations, au problème suivant : comment faire pour être scolairement reconnu jusqu'au point où être reconnu signifierait être confondu, c'est-à-dire placé dans l'impossibilité d'exprimer, au sein du système scolaire, une certaine originalité.

Issus d'un monde où l'excellence était *corporelle* les professeurs d'E.P.S. ont dû, pour se faire connaître et reconnaître, faire leurs preuves dans un monde, l'enseignement secondaire français, où l'excellence est *intellectuelle*.

Les professeurs d'E.P.S. subissent et acceptent donc la norme scolaire, mais dans le même temps il leur est difficile d'échapper complètement à la norme sportive sous peine de ne plus être admis par leur clientèle élève.

Stigmatisés par le péché originel commis par leurs prédécesseurs, ne disposant pas d'une véritable matière d'enseignement et étant fréquemment menacés d'être écartés du système scolaire, chaque génération de professeurs d'E.P.(S). est « déchirée entre son désir d'affirmer sa spécificité, son autonomie, et celui de revendiquer son intégration à l'école »⁽¹⁾.

Les professeurs d'E.P.S. des années 1980 que nous avons interrogés n'échappent pas à cette situation, et la fierté, l'aisance corporelle, la croyance dans leurs possibilités de transformation des conduites des élèves

(1) Arnaud P. (1981c, p.147).

qu'ils affichent la plupart du temps, masquent en réalité un sentiment de frustration retenue.

Les héritiers des moniteurs de l'Ecole de Joinville déploient aujourd'hui des stratégies, utilisent des tactiques et se construisent une identité professionnelle qui pour être originales et nouvelles, n'en sont pas moins porteuses d'un passé lourd de conséquences présentes, et qui ne prennent tout leur sens, que grâce à la connaissance du passé.

Pour nous, en E.P.S. comme dans de nombreux autres domaines « l'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé »⁽¹⁾.

Ainsi, la genèse historique de la discipline E.P.S. et celle conjointe du corps des professeurs d'E.P.S. est-elle un précieux outil pour analyser et comprendre aussi bien les conceptions et les positions d'en haut (notre première partie), que les conceptions et les pratiques d'en bas (notre troisième partie).

(1) Bloch K. (1949, p.378).

TROISIEME PARTIE

ENSEIGNANTS D'E.P.S. :
SOCIALISATION, STYLES DE
VIE, CONCEPTIONS ET
PRATIQUES PROFESSIONNELLES

« Les professeurs d'éducation physique doivent assurer l'imposition et l'inculcation méthodique des schèmes de perception et d'action qui organisent en pratique les pratiques et sont portés à fonder en raison ou en nature l'explicitation, plus ou moins réussie, de ces schèmes pratiques qu'ils produisent ».

Bourdieu P., *La distinction* 1979, p.234.

INTRODUCTION

L'alternance de mai 1981, bien que n'ayant pas entraîné de modifications profondes dans la résolution des problèmes qui touchent à la vie quotidienne des Françaises et des Français, a tout de même apporté quelques changements positifs dans le domaine (officiel) de l'Education qui redevient Education nationale.

Les enseignants d'E.P.S. auront la satisfaction de voir aboutir un certain nombre de leurs revendications, à commencer par le rétablissement de la 3^e heure forfaitaire pour l'animation de l'Association sportive et le "retour" de leur intégration à l'Education nationale.

Le problème de leur appartenance institutionnelle étant momentanément⁽¹⁾ résolu, les professeurs d'E.P.S. à l'image de leurs instances dirigeantes, en particulier le corps d'Inspection et surtout le Doyen du groupe E.P.S. de l'Inspection Générale Claude Pineau (notre première

(1) Et non « définitivement » résolu comme l'a écrit plusieurs fois Pierre Arnaud, en manquant selon nous de prudence, car rien n'empêche la disparition pure et simple du corps des professeurs d'EPS ou plus exactement son remplacement par un corps d'agents recevant une formation courte et intervenant aussi bien dans et hors de l'école.

partie), vont accentuer leurs efforts de légitimation, entendues ici comme « modes d'explication et de justification »⁽¹⁾.

Autrement dit, parmi les tâches accomplies par chaque professeur d'E.P.S. il en est une, liée à la position infériorisée de cette catégorie d'enseignants à l'intérieur du système scolaire, qui consiste à devoir en permanence tout expliquer et tout justifier aux yeux de ses élèves, de ses pairs, de ses collègues des autres disciplines, de son chef d'établissement, de l'Inspecteur pédagogique etc.

Les professeurs d'E.P.S. ne sont donc pas seulement des producteurs de pratiques, ils sont aussi contraints de « fonder⁽²⁾ en raison ou en nature l'explicitation, plus ou moins réussie »⁽³⁾ des schèmes pratiques qu'ils produisent, comme l'a écrit Bourdieu, et de justifier leur utilité scolaire en tant que professeurs spéciaux, comme le montre la genèse historique de cette profession (notre seconde partie).

(1) Berger P. et Luckmann T., 1967 (1986, p.88).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Bourdieu P. (1979, p.234).

Ce sont surtout ces deux derniers aspects de la réalité du métier du professeur d'E.P.S. qui vont retenir maintenant notre attention, et sans oublier un seul instant que l'E.P.S. est une pratique, il nous a semblé qu'un moyen intéressant de saisir la signification que cette catégorie d'enseignants donnent à leurs pratiques était de leur poser la question du pourquoi⁽¹⁾, lors d'entretiens non-directifs.

Quelques précisions concernant les présupposés théoriques, la méthode⁽²⁾ et les techniques utilisées lors de notre recherche empirique, suivie de l'interprétation des résultats obtenus lors des trois séries d'entretiens, constitueront les principaux points de cette troisième partie.

(1) « Je n'obstinais à poser aux informateurs la question du pourquoi » Bourdieu P. (1987, p.31).

(2) Ici, au sens large de démarche utilisée et suivie pour parvenir à un but.

CHAPITRE XXXI
PRESUPPOSES THEORIQUES,
METHODE ET TECHNIQUES DE
RECHERCHE, ET DESCRIPTIF
D'ENQUETE

A- BASE PRATIQUE ET THEORIQUE

L'article de Guy Michelat « sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie »⁽¹⁾ ainsi que la première partie (et l'avant-propos) de l'ouvrage de Michelat et Simon⁽²⁾ nous ont servi de principale, mais non exclusive, base pratique et théorique pour conduire (de la façon la moins directive possible), analyser et interpréter nos entretiens.

B- PRECAUTIONS EPISTEMOLOGIQUES

Toute recherche étant située dans l'espace et dans le temps, précisons que celle-ci est lilloise, que les premiers entretiens et les premières observations directes ont été menées en 1985, les derniers entretiens et les dernières observations directes en 1990.

(1) Michelat G. (1975).

(2) Michelat G. et Simon K. (1977).

En toute rigueur scientifique les résultats obtenus ne valent que pour les années 1980 et que pour les 23 professeurs d'E.P.S. interrogés, ce qui est une manière de fixer une partie des limites de notre travail.

C- OBSERVATIONS PASSEES, OBSERVATIONS ACTUELLES

Toutefois, étant donné le poids de l'héritage en E.P.S., certaines généralisations nous semblent possibles, car les problèmes rencontrés par les professeurs d'E.P.S. lillois d'aujourd'hui ne sont pas, en changeant ce qui doit être changé, très différents de ceux rencontrés par leurs collègues professeurs de gymnastique du début du siècle et de leurs prédécesseurs des années 1880-1890.

C'est en effet lors de cette conjoncture de fin de XIX^e siècle qu'ont été constituées les principales formes de groupement qui sont à l'origine des affrontements à l'intérieur du champ de l'E.P.S. scolaire, entre les tenants des différents courants pédagogico-idéologiques actuels.

(1) DeFrance J. (1987a).

Aussi, avons-nous, à chacune des étapes de cette recherche empirique, tenu compte, de la part qui revient, dans l'E.P.S. d'aujourd'hui, à son histoire passée et récente.

D L'ECHANTILLON : SA COMPOSITION

C'est ainsi que, notre enquête étant qualitative⁽¹⁾, nous avons, pour composer notre échantillon, choisi des individus divers⁽²⁾ et exemplaires⁽³⁾, d'abord en fonction de variables couramment utilisées dans les analyses quantitatives telles le sexe et l'âge, puis assez rapidement, nous avons tenu compte de variables stratégiques⁽⁴⁾ tirées de l'histoire de l'E.P.S., telles l'attitude par rapport au sport et les valeurs qui lui sont attribuées (ou non). Ceci pouvant aller jusqu'à demander en fin d'entretien, à la personne interrogée si, elle ne connaissait pas un collègue d'E.P.S. ayant des conceptions très éloignées des siennes.

(1) « Dans une enquête qualitative, seul un petit nombre de personnes sont interrogées. Elles sont choisies en fonction de critères qui n'ont rien de probabilistes et ne constituent en aucune façon un échantillon représentatif au sens statistique » Michelat G. (1975, p.236).

(2) « Il est surtout important de choisir des individus les plus divers possible. En effet (...) c'est l'individu qui est considéré comme représentatif en ce qu'il détient une image particulière il est vrai, de la culture (ou des cultures) à laquelle il appartient » Ibid. (1).

(3) « Ce qui est particulier c'est que ce choix ne se fera pas en tenant compte du poids de ces groupes (...) dans la population, mais en fonction de leur exemplarité » Ibid. (1).

(4) « Par variables stratégiques nous entendons celles dont, en fonction de réflexions théoriques et des études antérieures, on peut estimer qu'elles jouent le rôle le plus important dans le champ du problème étudié » Ibid.(1).

Autrement dit, l'ordre de succession dans lequel les entretiens ont été menés n'est pas dû au hasard, il repose sur une recherche des contrastes, des oppositions.

Au total, les interrogés classés par ordre chronologique selon la date d'entretien peuvent être présentés en tenant compte d'un certain nombre de leurs propriétés : sexe, âge, établissement d'affectation, situation matrimoniale, nombre d'enfants, une ou des caractéristiques essentielles dégagées de l'entretien et profession du ou de la conjointe; de la façon suivante :

(Voir pages suivantes)

PREMIERE SERIE D'ENTRETIENS

- E1 18/1/85 F 31 ans Collège mariée 3 enfants « moi, mon club, mon mari, ma famille », spécialiste de gymnastique sportive conjoint P.E.P.S..
- E2 8/2/85 H 32 ans Collège marié 3 enfants directeur d'un centre de vacances pour enfants et adolescents (en milieu urbain) conjointe P.E.P.S..
- E3 15/5/85 H 25 ans Collège vit maritalement sans enfant n'aime pas la hiérarchie compagne P.E.P.S..
- E4 23/5/85 H 39 ans Lycée vit maritalement 2 enfants aime la physiologie et surtout la littérature sportive compagne P.E.P.S.
- E5 30/5/85 H 27 ans Collège marié 2 enfants catholique pratiquant régulier conjointe éducatrice spécialisée
- E6 5/6/85 F 30 ans Collège vit maritalement 1 enfant aime pratiquer pour son plaisir différents sports compagnon P.E.P.S.
- E7 5/6/85 H 36 ans Ecole de Cadres marié 2 enfants sympathisant du C.P.S. F.S.G.T. conjointe P.E.P.S.
- E8 7/6/85 F 36 ans Collège mariée 2 enfants forte en mathématiques « portée vers les autres » conjoint électricien
- E9 12/6/85 H 35 ans L.E.P. marié 3 enfants spécialiste de foot-ball et athlète complet conjointe P.E.P.S.

E10 ECHEC

E11 25/6/85 F 24 ans Lycée privé célibataire sans enfant catholique pratiquante régulière n'a jamais enseigné dans le public

DEUXIEME SERIE D'ENTRETIENS

- E12 3/1/87 F 39 ans L.T.C. mariée 1 enfant a une bonne opinion des élèves filles conjoint P.E.P.S.
- E13 13/2/87 H 38 ans L.P. marié 2 enfants militant S.N.E.P. et F.S.G.T. conjointe documentaliste
- E14 17/3/87 H 34 ans Lycée divorcé 2 enfants athlète de niveau national devenu spécialiste de danse ex conjointe P.E.P.S.

- E15 25/3/87 H 48 ans L.T. marié 4 enfants
spécialiste de judo et de karaté membre d'un groupe
catholique d'étude et de recherche
conjointe institutrice
- E16 3/4/87 H 60 ans Retraité (ex Lycée) marié 2
enfants catholique pratiquant régulier bon niveau
en anglais conjointe institutrice
- E17 8/4/87 F 60 ans Retraîtée (ex Lycée) mariée 2
enfants sportive accomplie et goût prononcé pour
l'opéra le chant les ballets conjoint ingénieur
sorti de Centrale

TROISIEME SERIE D'ENTRETIENS

- E18 3/6/88 F 40 ans Collège divorcée 2 enfants
ancienne gymnaste de niveau national
ex conjoint P.E.P.S..
- E19 23/6/88 H 27 ans Collège célibataire sans enfant
nageur et champion de sauvetage
- E20 30/5/89 H 25 ans Collège marié sans enfant
agrégé d'E.P.S. souffre d'être dans le nord
obsessionnel dans le travail et la réussite
professionnelle conjointe Assistante de Direction
trilingue
- E21 26/9/89 H 34 ans Ecole de Cadres marié 1 enfant
spécialiste de natation athlète complet docteur en
S.T.A.P.S. (physiologie) a gardé de nombreux
contacts avec le milieu scolaire conjointe
infirmière
- E22 20/3/90 H 34 ans L.P. marié 2 enfants a vécu son
enfance en Afrique conjointe institutrice
- E23 27/3/90 F 30 ans Collège (Z.E.P) célibataire
sans enfant athlète doctorante en S.T.A.P.S.
(spécialité : E.P. des enfants handicapés physiques)

E- UN QUESTIONNAIRE REDUIT

De plus, il nous a paru indispensable de faire passer à chacune et à chacun des interrogés, un questionnaire court, construit à partir de variables classiques indicatives d'appartenance à des groupes sociaux et de variables plus spécifiques liées au thème de la recherche (voir questionnaire, page suivante).

Ce questionnaire, outre l'apport d'informations précises et précieuses lors de l'interprétation des entretiens s'est avéré, à l'usage, utile dans le déroulement des entretiens car, fonctionnant comme une série de questions de relance il offre dans le même temps aux interrogés une période de récupération, de relâchement relatif tout à fait propice soit à l'émergence de nouveaux thèmes, soit à des précisions à propos de thèmes déjà abordés.

Il nous a semblé qu'il y avait là, dans la dynamique de la recherche *un élément à exploiter* et que le moment de la passation du questionnaire devait être choisi avec soin, afin d'enrichir, aussi, la qualité de l'entretien.

QUESTIONNAIRE

	Code	initiales	durée	date
	Sexe Age			
T	Lieu de travail :			
R	Nature de l'établissement :			
A	Niveau de diplôme en S.T.A.P.S.			
V	Lieu de préparation au C.A.P.E.P.S. :			
A	Diplômes universitaires ou autres :			
I	Syndiqué oui non S.N.E.P.			
L	Autre, précisez			
	Si S.N.E.P., quelle tendance ? U.A. U.I..D			
	Autre précisez			
F	Lieu de résidence :			
A	Situation de famille :			
M	Profession du conjoint :			
I	Nombre d'enfants :			
L	Profession du père :			
L	Profession de la mère :			
E	Frère et / ou soeur :			
	Rang dans la famille			
L	A- Engagement sportif :			
O	Titres ou diplômes :			
I	Pratiquant :			
S	Entraîneur :			
I	Dirigeant :			
R	Formateur :			
S	B- Action dans le domaine socio-culturel :			
	Simple pratiquant :			
	Responsable :			
	C- Hobby			
D I V E R S	Autres groupes d'appartenance			

C'est la raison pour laquelle, après une période de tâtonnement à propos de ce moment : en début d'entretien avec la première interrogée, mais le côté policier de ce genre de technique ne nous a pas paru être le meilleur moyen d'installer un climat favorable à un entretien non-directif; en "fin" d'entretien jusqu'au cinquième interrogé, mais cette façon de clore un entretien au cours duquel l'interrogé a véritablement fait un effort sur lui-même pour aller jusqu'à dire ses intimes convictions nous a paru discutable par rapport aux règles de la déontologie de la recherche en sciences humaines.

Aussi, dès le sixième entretien, avons-nous opté pour une passation *en cours d'entretien*, au moment où, manifestement le discours de l'interrogé devenant redondant les signes de la fatigue apparaissent.

Cette technique nous a paru présenter le triple avantage :

- 1) Pour le *chercheur-enquêteur* de garder du début jusqu'à la fin une attitude cohérente de facilitation et de soutien indispensable pour pénétrer dans le « monde propre »⁽¹⁾ des interrogés.
- 2) De relancer l'entretien, car les questions même directives ont souvent donné lieu à commentaires, ce qui représente un plus dans la constitution du corpus.

(1) Michelat G. et Simon K. (1977, p.6).

3) D'éviter pour les interrogés, de passer brusquement d'une situation dans laquelle il sont invités à parler le plus librement possible, à une situation dans laquelle, n'ayant plus l'initiative, ils doivent se contenter de répondre à des questions précises; ce qui est une manière de les faire taire (c'est après avoir observé des signes de réprobation de la part des premiers interrogés que nous avons été amené à modifier le moment de la passation du questionnaire).

F- LA CONSIGNE

S'agissant de la consigne, et bien que notre objectif premier soit de recueillir un maximum d'informations concernant les *conceptions* (ici en liaison avec les pratiques d'enseignement, l'habitus et le style de vie des enseignants interrogés), il nous a semblé que, dans la mesure où nous utilisions des entretiens non-directifs, il ne fallait pas formuler la question de départ en termes de conception afin de laisser aux interrogés, l'initiative de pas aborder ou d'aborder ce thème (ce qu'ils ont fait d'une façon directe ou indirecte).

Dans cette perspective, la consigne a été rédigée de la manière suivante :

qu'est-ce que c'est pour vous⁽¹⁾, aujourd'hui enseigner l'Education physique et sportive ?

Nous avons, suivant en cela, Michelat et Simon (1977), cherché à comprendre « le système de représentations, de valorisations affectives, de règles sociales, de codes symboliques intériorisés par l'individu au cours de sa socialisation, et leur relation éventuellement conflictuelle, avec les diverses dimensions d'une expérience actuelle qu'il partage avec d'autres »⁽²⁾.

G- LES QUESTIONS DE RELANCE

Les questions de relance que nous avons utilisées n'ont jamais fait l'objet d'une préparation systématique (à l'avance), toutefois elles ont varié en fonction du moment de l'entretien, des premiers aux derniers entretiens et bien entendu en fonction de l'originalité du discours de chacun des interrogés.

(1) Ou « pour toi », selon l'âge des interrogés.

(2) Michelat G. et Simon M. (1977, p.8).

Les entretiens que nous avons réalisés se sont (à partir du 6^e) déroulés en quatre phases :

- 1) Entretien non-directif proprement dit, questions de relance en écho, *le plus longtemps possible*
- 2) Passation du questionnaire
- 3) Relances "spontanées" de la part de l'interrogé
- 4) Relances orientées par le chercheur-enquêteur, en fonction du discours produit, mais également au fur et à mesure de leur déroulement, des entretiens précédents.

En effet, chaque entretien et sa retranscription intégrale, non seulement fournissent au chercheur des informations par rapport au champ exploré, mais en plus apporte des indications quant à la conduite de l'entretien, grâce à l'emploi systématique du magnétophone, qui rend compte autant des paroles de l'interrogé que de celles du chercheur-enquêteur.

Nous avons également lors des entretiens "doublé" l'enregistrement magnétophonique par des prises de notes lesquelles se sont avérées utiles, d'une part en cours d'entretien dans l'orientation des questions de relance, et d'autre part au moment de la retranscription lorsque certains passages étaient à peine audibles.

H- HISTOIRE DE VIE ET HISTOIRE GLOBALE

Toujours à propos des questions de relance, et compte tenu du problème que nous nous posons, nous avons pu observer au fur et à mesure des entretiens, l'importance des « circonstances biographiques⁽¹⁾, dans la construction sociale des conceptions de l'E.P.S. de chacun des interrogés, liée à ses instances de socialisation, à ses groupes d'appartenance, mais aussi de référence.

Ceci nous a conduit, lors de la quatrième phase des entretiens, soit à revenir sur certaines « ruptures biographiques »⁽²⁾, soit à demander des informations sur certaines « étapes biographiques »⁽³⁾.

Aussi, dans notre modélisation, l'histoire compte-t-elle deux fois, puisque l'histoire de vie, propre à chacun des interrogés s'inscrit elle-même dans une histoire⁽⁴⁾ beaucoup plus large qui l'englobe⁽⁵⁾.

(1) Berger P. et Luckmann Th, 1967 (1986, p.186).

(2) Ibid., p.218.

(3) Ibid., p.185.

(4) « La biographie de l'individu est appréhendée comme un épisode à l'intérieur de l'histoire objective de la société » Ibid. (1), p.86.

(5) « Nos résultats doivent être référés au cadre historique global... » Michelat G. et Simon M. (1977, p.2).

I- TECHNIQUES DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES

Etant donné : le caractère exploratoire de notre travail, la manque actuel de consistance sociologique de la notion de conception et l'extension réduite du champ exploré, nous avons adopté une démarche *compréhensive*.

Autrement dit la validité interne⁽¹⁾ des résultats obtenus ne peut qu'être limitée, mais nos efforts n'auront pas été vains si, comme nous nous sommes efforcé de le faire lors de l'analyse du discours officiel et de la genèse historique, nous arrivons à apporter des éléments de réponse au problème (en trois volets) que nous nous posons.

Le caractère oecuménique des textes officiels en E.P.S. et l'analyse socio-historique des conditions d'élaboration de l'union et de la division dans ce domaine, fournissent une explication macrosociologique (parmi d'autres possibles) au problème posé, mais ne renseignent pratiquement pas sur la façon dont les

(1) « Les critères fixes manquent dans les sciences sociales. Elles doivent se contenter d'une validité interne, peu précise, caractérisée par le rapport plus ou moins étroit qu'entretient l'instrument avec l'objet de la recherche » Grawitz M. (1981b, p.370).

professionnels actuels de l'E.P.S., de la base, ceux qui font l'E.P.S. au quotidien, réinterprètent les discours d'en haut, perçoivent leur situation professionnelle et groupale (professionnelle), en fonction des contraintes qui sont les leurs, mais aussi de ce qu'ils estiment être leur marge de liberté (pédagogique surtout).

Ainsi notre troisième partie éclaire-t-elle d'une manière différente les parties précédentes en même temps qu'elle prend largement appui sur elles.

Quelles sont, dans la perspective de tout ce qui précède, les techniques d'analyse utilisées pour exploiter les entretiens?

1) L'EXPLOITATION DES ENTRETIENS : UNE COMBINAISON DE TECHNIQUES

Chacune des techniques de collecte des données offre des « avantages relatifs »⁽¹⁾ et des « obstacles à minimiser »⁽¹⁾; il en est de même pour les techniques

(1) Bruyne P. de, Hernan J, Schoutheete K. de (1974, pp.202-205).

d'analyse de contenu. Aussi, nous nous sommes efforcé, compte tenu de l'objet particulier de cette recherche, de combiner en les aménageant trois types d'analyse : l'analyse thématique, l'analyse de l'énonciation et l'analyse structurale.

1.1- L' analyse thématique

Nous avons tout d'abord considéré notre matériel comme une chose, comme un donné c'est-à-dire « un énoncé immobilisé, manipulable, segmentable »⁽¹⁾ et avons procédé à une « analyse thématique traditionnelle »⁽²⁾ à ceci près que nous avons mis nos hypothèses entre parenthèses, nous n'avons ni résumé ni reformulé, mais classé les thèmes abordés dans des catégories dont le vocabulaire est extrait de chacun des entretiens.

Par ailleurs beaucoup plus que la fréquence c'est l'intensité⁽³⁾ que l'interrogé accorde à certains thèmes qui a retenu notre attention.

(1) Bardin L. (1977, p.172).

(2) Unrug M.Ch.d' (1974, pp 24-26).

(3) « Si l'analyse de type intensif met en évidence des présuppositions, des investissements, une façon de vivre dans le temps, elle permet aussi de formuler des hypothèses concernant le rôle intermédiaire de tout cela entre la situation sociale des locuteurs et leurs attitudes, leurs opinions et leur comportements » Ibid. (2), p.240.

Bref, parce que l'analyse thématique « répond à un besoin »⁽¹⁾ en ce qu'elle « reste la seule méthode applicable lorsqu'il s'agit de retrouver *ce qui est dit sur l'objet donné*⁽²⁾ »⁽¹⁾, c'est cette technique que nous avons dans un premier temps utilisée.

Toutefois, nous avons pu constater chez les interrogés, à *certaines moments de l'entretien*, « qu'un travail se fait lors de la production de parole, qu'un sens s'élabore, que des transformations s'opèrent »⁽³⁾, cette approche dynamique, d'une parole en acte⁽⁴⁾ relève d'une « analyse du discours comme énonciation »⁽⁵⁾.

1.2- L'analyse de l'énonciation

Axe central de l'ouvrage de Marie-Christine d'Unrug (1974), objet d'un chapitre parmi les 17 autres dans le manuel⁽⁶⁾ de Laurence Bardin (1977), l'analyse de l'énonciation « s'appuie sur une conception de la communication comme processus et non comme donnée »⁽⁷⁾.

(1) Unrug M.Ch.d' (1974, pp.24-26).

(2) Souligné par l'auteur.

(3) Bardin L. (1977, p.172).

(4) Du titre de l'ouvrage de d'Unrug M.Ch. (1974) : *Analyse de contenu et acte de parole*.

(5) Ibid. (4), p.67.

(6) « Cet ouvrage se veut manuel, guide, mode d'emploi » Bardin L. (1977, p.10).

(7) Ibid.(6), p 171.

Dans cette perspective, l'intérêt de l'entretien non directif « ne réside pas dans la liberté mais plutôt dans la contrainte qu'il instaure, obligeant à tenir un discours prolongé »⁽¹⁾.

Lors du « travail d'élaboration »⁽¹⁾ effectué par le locuteur, les « rationalisations, les défenses ou les résistances en ce qu'elles ont de significatif sur le plan social »⁽²⁾ présentent lors de l'analyse de contenu un intérêt non négligeable.

Cela dit, pour intéressante que soit l'analyse de l'énonciation, elle ne peut être appliquée de façon systématique à notre corpus, car à bien des égards les discours produits par des professionnels de l'enseignement de l'E.P.S., à propos de leur travail et de la façon dont il le conçoivent, est le plus souvent un discours *déjà élaboré*, parce que fondé sur une expérience réelle de la pratique concrète du métier, et d'un certain nombre de certitudes acquises.

(1) Unrug M.Ch.d' (1974, p.89).

(2) Ibid., p.91.

Aussi, l'analyse de l'énonciation ne remplace-t-elle pas l'analyse thématique, elle fournit un complément⁽¹⁾, et puisqu'il s'agit de « retrouver la logique intrinsèque qui structure chaque entretien »⁽²⁾, l'analyse de l'énonciation peut elle-même être complétée par l'analyse structurale.

1.3- L'analyse structurale

A l'analyse structurale nous avons surtout emprunté l'importance accordée aux relations⁽³⁾, la nuance entre praxis et pratiques⁽⁴⁾, le classement par paires de contrastes⁽⁵⁾ permettant la construction (reconstruction)⁽⁶⁾ d'un système (structure)⁽⁷⁾ et l'idée

(1) « L'analyse de l'énonciation est complémentaire d'une analyse thématique de type traditionnel effectuée préalablement » Bardin L. (1977, p.177).

(2) Ibid., p.177.

(3) « Pour comprendre la nature des liens sociaux on ne doit pas poser d'abord des objets et chercher ensuite à établir entre eux des connexions. Renversant la perspective traditionnelle, il faut percevoir au départ les relations comme des termes, et les termes eux-mêmes comme relations. Autrement dit, dans le réseau des rapports sociaux, les noeuds ont une priorité logique sur les lignes, bien que, sur le plan empirique, celle-ci engendrent ceux-là en se croisant » Lévi-Strauss Cl. (1983, p.12).

(4) « Sans mettre en cause l'incontestable primat des infrastructures, nous croyons qu'entre praxis et pratiques s'intercale toujours un médiateur, qui est le schème conceptuel par l'opération duquel une matière et une forme, dépourvues l'une et l'autre d'existence indépendante, s'accomplissent comme structures, c'est-à-dire comme êtres à la fois empiriques et intelligibles » Lévi-Strauss Cl. (1962, p.173).

(5) « Dans tous les cas, un axe (qu'il est commode d'imaginer vertical) supporte la structure. Il unit le général au spécial, l'abstrait au concret; mais, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, l'intention classificatrice peut toujours aller jusqu'à son terme. Celui-ci se définit en fonction d'une axiomatique implicite pour qui tout classement procède par paires de contrastes : on s'arrête seulement de classer quand vient le moment où il n'est plus possible d'opposer » Lévi-Strauss Cl. (1962, p.287).

(6) « Le découpage structural (découpage toujours suivi de reconstruction) le plus élémentaire est celui qui se fonde sur l'opposition binaire » Bardin L. (1977, p.211).

(7) « À partir de l'opposition binaire, qui offre l'exemple le plus simple qu'on puisse concevoir d'un système, cette construction se fait par agrégation, à chacun des deux pôles, de nouveaux termes choisis parce qu'ils entretiennent avec celui-ci des rapports d'opposition, de corrélation ou d'analogie... » Lévi-Strauss Cl. (1962, p.212).

que « l'analyse structurale ne se met en marche dans l'esprit que parce que son modèle est déjà dans le corps » (1).

Concrètement, considérant que chaque entretien est un tout à l'intérieur duquel des éléments sont en relation; après avoir identifié et classé les thèmes par catégories, relevé les mots-clefs, relevé les mots et expressions typiques, sélectionné par condensations successives les citations les plus significatives du discours, bref trituré le texte de multiples façons en vue de faire jouer l'imprégnation (*d'où l'intérêt d'être à la fois chercheur-enquêteur-retranscripteur*), il devient possible de reconstruire la structure sous-jacente organisatrice du discours, celle qui donne au tout sa *cohérence*.

Cette cohérence peut être figurée par un schéma construit de telle façon qu'en partant de n'importe quel élément il soit possible de relier tous les autres, certains étant centraux, d'autres périphériques les éléments étant classés par proximité de signification; les liaisons sont représentées par des traits qui ne recourent pas, mais sur un même élément peuvent converger plusieurs traits.

Pour réaliser ce travail, nous nous sommes largement inspiré de la figure n°1 de l'ouvrage de Michelat et Simon (1977), en nous en tenant simplement au contenu manifeste des entretiens et en nous interdisant, toute reformulation, afin de conserver l'originalité des discours singuliers pour pouvoir mieux ensuite les comparer entre eux.

Lors des entretiens non directifs que nous avons réalisés, de nombreux aspects de la pratique ont été abordés, explorés et souvent expliqués avec minutie par les interrogés.

C'est notamment, mais pas seulement, autour ou à partir des difficultés rencontrées dans l'exercice du métier que les professeurs d'E.P.S. parlent des pratiques lors des entretiens.

A côté de ces pratiques déclarées nous avons mené avec prudence et beaucoup de réserve des observations directes; pourquoi une telle attitude vis-à-vis du phénomène à étudier, l'Education physique et sportive scolaire, qui manifestement est une pratique ?

2) L'ANALYSE DES PRATIQUES EN E.P.S. :
UN PROBLEME DELICAT

Plusieurs raisons (historiques, méthodologiques épistémologiques et empiriques) peuvent expliquer pourquoi dans une recherche sur l'Education physique l'analyse des pratiques n'occupe pas une plus grande place.

2.1- Leçons de l'histoire et histoires de leçons
en E.P.S.

La genèse historique de l'Education physique montre que, si en tant que techniques du corps l'éducation physique a toujours existé, il n'en est pas de même de l'Education physique en tant que discipline d'enseignement.

L'éducation physique (sociétale) et l'Education physique (scolaire) dépendent de l'état du milieu social et varient en fonction des attendus des Etats? qui dans de nombreux pays ont pris plus ou moins en charge cette forme d'éducation, au point d'en faire une discipline d'enseignement, dispensée par des professeurs spéciaux.

Le cas de la France, et il n'est pas le seul, est symptomatique d'une éducation physique dont les origines scolaires sont liées à une formation du futur soldat-citoyen (républicain).

En ce sens, l'Education physique est une véritable morale en action et l'histoire montre que la réalité de cette discipline d'enseignement dépasse largement ses manifestations les plus apparentes, les plus visibles.

Si les réponses aux questions sur les institutions, les lieux, les dates, les techniques, les acteurs disent beaucoup sur les pratiques, elles ne disent pas tout, en particulier sur la question du *pourquoi*, dont la réponse reste la plus difficile à trouver, parce que la plus cachée.

Le problème est d'autant plus délicat qu'à des pratiques semblables, correspondent des motivations individuelles et des logiques sociales différentes.

Bref, la genèse historique de la discipline et du corps des professeurs d'E.P.S. en même temps qu'elle nécessite de prendre en compte les pratiques, incite à le faire avec beaucoup de nuances et de prudence.

La comparaison entre les pratiques d'hier et celles d'aujourd'hui en E.P.S., est d'autant plus difficile à réaliser que la réalité des pratiques concrètes passées échappe au regard du chercheur, qui ne dispose en fait que de plans-types, de leçons officielles ou savantes, décrits dans des documents divers.

Qu'en est-il de l'observation des leçons d'E.P.S. d'aujourd'hui ?

2.2- Les limites de l'observation directe

Tout d'abord sur un plan général les « obstacles (à minimiser) »⁽¹⁾ dans le cas d'une enquête utilisant l'observation directe sont nombreux et variés⁽¹⁾.

L'observation des pratiques n'est donc pas une chose facile ce qui explique sans doute que les observations scientifiques, même quand elles sont dites directes, n'ont rien de spontané; elles reposent au contraire sur

(1) « - manifestations sensibles (signes à interpréter); - diversité d'objectifs et de niveaux de l'observation; - cadre de référence (sur-déterminant); - sujet observé se comportant autrement que seul; - comportement différent de la pensée; conduites ambiguës; - imprécision, accumulation inutile des données; observation intentionnelle; interprétation *ex post* des notes » Bruyne B. de, Herzan J, Shoutheete M. de (1974, pp. 203-204).

des présupposés théoriques, des connaissances antérieurement acquises, des hypothèses clairement explicitées etc, et les chercheurs utilisent des grilles d'observation soit déjà constituées soit qu'il construisent eux-mêmes⁽¹⁾.

Ensuite, dans le domaine plus particulier des pratiques enseignantes, comme le fait remarquer Lise Demailly par exemple, « l'observation des pratiques pose un redoutable problème : celui de la grille d'observation »⁽²⁾, laquelle est « étroitement dépendante de l'objet théorique à construire »⁽²⁾.

Enfin, les pratiques enseignantes des professeurs d'E.P.S. ont ceci de particulier qu'elles ne sont pas produites dans le cadre (espace) relativement restreint et clos d'une salle de classe avec des élèves assis, et le plus souvent réduits au silence, mais dans un espace plus vaste et plus ouvert tel le gymnase, le stade, la piscine etc, . que chaque enseignant occupe (partage) avec d'autres collègues, les élèves étant mobiles et bruyants.

(1) « Nous avons donc construit nos propres grilles d'observation et d'analyse des pratiques d'enseignement autour de deux axes essentiels » Demailly L. (1991, p.78).

(2) Ibid., p.77.

Il convient d'ajouter que, aux lieux de travail des professeurs d'E.P.S. sont annexés des espaces particuliers : vestiaires, wc, locaux à matériel, dessous d'escalier, couloirs etc, qui *augmentent* le rayon d'action des élèves avant, pendant, après, les séances d'E.P.S., *obligent* les professeurs d'E.P.S. à une surveillance accrue et *compliquent* du même coup le travail de l'observateur qui ne peut pas matériellement ni tout voir, ni tout entendre, ni tout noter.

De plus, pendant qu'il note, des événements importants peuvent survenir (déclenchement d'actes de violence, chute à un agrès etc), et pendant qu'il observe il ne peut pas remplir avec soin la grille d'observation.

Même avec les moyens audio-visuels les plus sophistiqués d'enregistrement actuels, toute observation d'une séance d'E.P.S. n'est forcément qu'une observation *réduite* par rapport à la totalité des éléments du réel que contient cette séance.

Dans ces conditions, le chercheur-observateur est contraint de choisir un thème d'observation et de s'en tenir à une certaine cohérence entre la *pertinence* du thème par rapport au phénomène à étudier : ce qui est

observé est-il important ou accessoire (mais comment le savoir a priori); la *validité* de la grille d'observation : à défaut de mesurer, la grille permet-elle d'évaluer ce qui était prévu, sans dévier du thème; la *fidélité* de la grille d'observation : dans des espaces ou des temps différents la grille permet-elle un fonctionnement semblable de la part de l'observateur (quel qu'il soit).

A cela s'ajoute, comme pour la fabrication d'un questionnaire, la nécessité de choisir entre la fermeture et l'ouverture, la précision permettant la systématisation⁽¹⁾, l'imprécision offrant la possibilité de prendre en compte des éléments qui, bien que non prévus, peuvent se révéler importants lors du classement et de l'interprétation des données.

Face aux deux obstacles majeurs, incontournables lors de l'élaboration d'une grille d'observation qui sont *d'un côté*, sous couvert de rigueur, de ne retenir (sélectionner) à chaud que des éléments compatibles avec la grille, *de l'autre* sous couvert d'ouverture de se retrouver après-coup avec une somme de données inexploitable, nous avons opté pour une grille

(1) L'observation pouvant être quantitative, qualitative ou mixte.

d'observation simple⁽¹⁾, composite, centrée sur l'évolution temporelle précise des situations pédagogiques proposées par l'enseignant (souci de rigueur), et sur le relevé d'un certain nombre d'événements discrets ou massifs non prévus à l'avance (souci d'ouverture).

Aussi, après avoir en début d'enquête (janvier 1985) réalisé quelques observations "spontanées" dans divers établissements en étant surtout à l'affût de ce qui aurait pu changer dans les *pratiques* des enseignants depuis septembre 1977⁽¹⁾, nous avons procédé à 13 heures d'observation directe avec une enseignante⁽²⁾ dans un Collège situé en zone d'éducation prioritaire (Z.E.P.).

Nous avons utilisé la grille d'observation suivante :

Etablissement	F G	Thème	Date horaire
Classe		A.P.S. utilisée	
Nb d'élèves		Matériel	
Lieu			
Heure	Situations proposées et incidents		

(1) Date à laquelle nous avons quitté l'enseignement secondaire.

(2) L'interrogée E23, nous avait, lors d'un entretien invité à « venir voir dans son collège »; nous n'avons pas voulu manquer cette occasion car il n'est jamais évident pour un enseignant de travailler, surtout avec des classes "difficiles", en ayant en plus sur soi le regard d'autrui (un pair qui "connait" le métier), en train de prendre des notes. Il y a là une réalité qui limite singulièrement les possibilités d'enquête des pratiques enseignantes.

Ceci nous a permis de voir en situation d'enseignement (ou presque car notre présence a, lors de l'enquête perturbé légèrement le comportement des élèves), 6 classes différentes⁽¹⁾, dans 7 activités physiques différentes⁽²⁾.

C'est posé également lors de l'enquête le problème de notre tenue vestimentaire (tenue de ville ou tenue de sport), directement lié au rôle à jouer en tant qu'observateur (naïf, étranger, distant ou initié, indigène, proche).

Nous avons opté pour la seconde solution, parce qu'une personne qui accepte d'accorder un entretien non directif pendant 1H45, ce qui nécessite d'installer un certain type de relation entre l'intervieweur et l'interviewé(e), n'aurait certainement ni compris ni admis un brusque changement d'attitude deux mois plus tard.

Nous avons cru *bon*, par respect pour la personne interrogée puis observée et *utile* pour la suite du

(1) Une 6^e accueil, une 5^e B1, une 3^e2, une 5^e A3, une 6^e C2 et une 6^e A4.

(2) Vitesse, Patin (à roulettes), Gymnastique (sportive), Volley-Ball, Hand-Ball, Hockey et Lancer (de poids).

déroulement de l'enquête, de conserver pendant les observations directes la même manière d'être que durant les entretiens

Faire suivre chaque observation directe d'un entretien orienté - ce qui est une manière de reproduire une situation d'inspection -, comme l'a fait par exemple, avec succès, Lise Demailly, présentait pour nous, étant donné notre appartenance au champ étudié et notre position dans ce champ⁽¹⁾ un double risque.

En effet, d'une part celui d'élaborer une grille d'observation grosse de nos présupposés sur les pratiques des enseignants d'E.P.S., et d'autre part celui de brûler notre terrain d'enquête par entretiens non directifs, en nous installant dans une situation de face-à-face dans laquelle nous aurions pu être perçu comme un *juge pour enseignants*.

Par ailleurs le port du survêtement a été un laisser-passer efficace vis-à-vis des chefs d'établissement, souvent peu enclins à accepter la

(1) Professeur d'E.P.S. dans une UFR-STAPS.

présence de personnes étrangères, surtout auprès des élèves. A ce moment de l'enquête nous avons pu constater le côté positif de l'image du "prof de gym", ce qui nous a permis de circuler librement dans le Collège, d'accéder à la salle des professeurs et d'avoir des échanges avec d'autres enseignants que le (la) professeur d'E.P.S. observé.

Reste que, malgré tous les efforts déployés l'observation directe outre les problèmes de faisabilité qu'elle pose, et parce qu'elle repose dans une large mesure sur la grille d'observation, donc sur les grilles de lecture de l'observateur, renvoie au problème plus général du rapport du chercheur à son objet.

Ainsi, une analyse même succincte des limites d'ordre général, auxquelles s'ajoutent des limites liées au domaine particulier de cette recherche, montre que la technique appelée observation directe lorsqu'il s'agit d'enregistrer, pour ensuite les analyser, des pratiques enseignantes en E.P.S. présente des difficultés notoires.

En outre, comme pour l'analyse des non-réponses dans les questionnaires il faudrait pouvoir mener une réflexion sur les observations potentiellement observables et non observées par l'observateur.

Bref, dans notre travail les observations directes que nous avons menées nous ont davantage servi à affiner l'interprétation des entretiens qu'elles nous ont servi de matériau de base.

En revanche, les entretiens ont été riches de contenu, ce sont eux que nous allons examiner maintenant.

CHAPITRE XXXII
PRINCIPAUX RESULTATS
D'ENQUETE

A- PREMIERE SERIE D'ENTRETIENS

La première série d'entretiens (dont le détail figure en annexe II), nous a permis de construire un tableau des dilemmes auxquels se déclarent être confrontés les professeurs d'E.P.S., sept traits qui caractérisent les interrogés, une typologie et un tableau synoptique.

1) TABLEAU DES DILEMMES

Parmi les problèmes rencontrés, au quotidien, par les professeurs d'E.P.S. interrogés, certains se posent à eux sous forme d'un dilemme entre :

Sport	et	Jeu
Travail	et	Récréation
Compétition	et	Coopération
Concurrence	et	Aide
Volonté	et	Spontanéité
Rationnel	et	Affectif
Education sportive	et	Education physique
Adaptation	et	Adaptabilité.

Chaque entretien apporte des réponses nuancées à ces questions qui dépassent largement le cadre étroit d'une simple pratique hygiénique ou sportive scolarisée.

2) SEPT TRAITS CARACTERISTIQUES :

L'analyse de la première série d'entretiens a permis :

- premièrement, de mettre en évidence que, même si, il existe des rapports étroits entre l'E.P.S. et le Sport, l'E.P.S. n'est pas superposable au sport;
- deuxièmement, de montrer que les professeurs d'E.P.S. ne sont pas seulement des transmetteurs de techniques du corps mais également des transmetteurs de valeurs;
- troisièmement, de constater des divergences à propos des conceptions de l'E.P.S.;
- quatrièmement, d'identifier un certain nombre de grands systèmes de représentations symboliques, de croyances et de vision du monde qui semblent avoir une influence sur les conceptions de l'E.P.S.;
- cinquièmement, de découvrir que les convictions religieuses pouvaient jouer un rôle non négligeable dans l'élaboration des conceptions de l'E.P.S. (1);

(1) Comme cette interrogée qui cherche à « justement, ces objectifs généraux d'attitudes et de méthode, comment leur donner une teinte un peu plus chrétienne » Elle, femme, 24 ans, enseigne dans un lycée privé, célibataire, catholique pratiquante régulière.

- sixièmement, de remarquer souvent chez les interrogés une psychologisation du social;
- septièmement, d'observer le volontarisme des professeurs interrogés.

3) UNE TYPOLOGIE DES TENDANCES EN E.P.S.

Avec toute la prudence qui s'impose lorsqu'on ne dispose que de dix entretiens, mais guidés par des travaux d'historiens il devient possible de construire une typologie de celles et ceux qui sont les héritiers de la guerre de méthodes et les acteurs actuels des affrontements entre les différents courants.

C'est ainsi que nous avons identifié :

- Une tendance "sport-éducatif" dans laquelle les héritiers de la Méthode sportive trouvent la justification de leurs actions pédagogiques dans le sport qui est en soi une fin;
- une tendance "scientifique". Les héritiers de Demeny introduisent le contrôle et le dosage par l'intermédiaire de la mesure et trouvent en particulier dans la physiologie, des réponses aux problèmes rencontrés. Rationalité et efficacité vont de pair dans cette tendance avec l'idée que l'E.P.S. doit devenir, sinon une science, au moins plus scientifique; les contenus

d'enseignement de l'E.P.S. devant prendre en compte les résultats les plus récents des sciences biologiques;

- une tendance "psycho-pédagogique" dont les tenants, très centrés sur l'enfant son histoire, son devenir et la qualité des relations à l'intérieur de ses groupes d'appartenance, s'appuyant sur les sciences humaines et les résultats de la recherche pédagogique, croient au progrès de l'homme et de la société;

- une tendance "psychanalytique", dans laquelle les héritiers des mouvements de contestation contre les sports de compétition (mai 1968) valorisent des pratiques hédoniques et ludiques;

- une tendance "philosophique" dans le sens où pour certains enseignants, l'E.P.S. s'apparente à l'apprentissage d'un certain art de vivre non violent et tolérant;

- une tendance "humaniste chrétien". Comme dans les tendances précédentes, la croyance dans le progrès n'est pas absente mais un peu effacée par un côté respect de l'ordre établi et une idéologie fataliste. Les enseignants que nous avons classés dans cette tendance trouvent leurs racines dans le dogme catholique d'après lequel le bonheur n'est pas de ce monde. Dans cette tendance où l'on enseigne plus ce que l'on est que ce que l'on sait, la transmission de valeur semble prépondérante.

Pour rendre compte de la façon dont nous avons construit cette typologie inductivement à partir des entretiens, mais aussi éclairé par des données historiques, nous avons dans le tableau synoptique qui suit sélectionné quelques citations représentatives des tendances précitées.

4) TABLEAU SYNOPTIQUE

Une bonne partie des thèmes abordés lors des entretiens⁽¹⁾, ainsi que certaines données recueillies grâce au questionnaire, ont été classées dans cinq catégories :

- 1- les conceptions de l'E.P.S. et le métier de professeur d'E.P.S.
- 2- les pratiques
- 3- les acteurs mis en scène
- 4- événements marquants de la biographie, instances de socialisation et styles de vie
- 5- Valeurs et croyances.

(1) L'ensemble figurant dans l'annexe II

LES SIX TENDANCES						
PRINCIPAUX THEMES ABORDES LORS DES ENTRETIENS	sport-éducatif	scientifique	psycho-pédagogique	psychanalyse	philosophique	humanisme chrétien
	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
LES CONCEPTIONS DE L'EPS ET LE METIER DE PROF D'EPS	«c'est avoir froid...» E1 «donner le goût du sport» E2 «...leur apporter une meilleure prise de connaissance de leur corps, physique de leur corps mais surtout au niveau relations humaines du groupe» E9 «si les gosses ont le goût de l'effort, qui s'amuse et puis que... ils sont fatigués on a déjà fait de l'EPS en soi» E1	«c'est une profession qui tente de se justifier (...) c'est lié au complexe de prof de gym...» E4	«enseigner des APS dont on pense grâce à manière dont on contribue à l'éducation de l'individu» E7	«plaisir d'une pratique physique» E6	«réparer à une vie équilibrée» E3	«faire respecter des comportements sociaux de relation avec les autres» E5 « donner un équilibre de vie (...) acquérir une logique d'utilisation de son corps» E11 «notre spécificité c'est justement de ne pas avoir une spécialité et d'avoir le privilège de traiter la matière autrement» E5
La spécificité de l'EPS		«nous on est recherché pour l'analyse des gestes, pour l'analyse de l'enfant, nos compétences quoi» E4	«apprendre aux élèves à avoir une pensée tactique (...) pas au tableau noir, une pensée tactique en action» E7	«le fait de montrer son corps d'être vu dans d'autres situations qu'inamovible ou habillé» E6	«donner aux élèves «les moyens (...) d'avoir une expérience la plus riche possible (...) de façon à leur permettre d'exercer leurs choix (...) qui sera de pratiquer ou pas...» E3	

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
La place de l'EPS par rapport aux autres matières	«les parents se rendent compte successivement des relations plus privilégiées [des profs d'EPS] avec les gosses», comparés aux «profs qui les ont assis derrière une chaise» E2	«on a existé en tant que matière d'enseignement je crois plus en tant que façon de faire passer quelque chose, que existence réelle en tant que matière» E4	j'ai essayé de faire prendre conscience aux autres enseignants c'était que l'EPS (...), j'ai essayé de leur faire savoir qu'on travaillait surtout même pendant nos études sur la recherche pédagogique parce que j'étais qu'est une grosse laeune dans d'autres disciplines» E8	«vivre autre chose que c'qu'on vit dans d'autres disciplines, parce que la pratique physique a quand même un aspect défoulement» E6	«je pense que c'est vrai bien souvent l'école est un peu en dehors de la vie. Mais dans une certaine manière, et l'enseignement de l'EPS également, doit être un petit peu en dehors de la vie aussi (...) de façon à leur donner la possibilité de se tromper et leur permettre de progresser en utilisant les erreurs qu'on leur permettra de faire» E3	«l'éducation physique de toute façon c'est complètement dominé et dans l'échelle des notes c'est complètement en bas» E11
Les compléments aux premières réponses à la consigne	«l'éducation physique doit pouvoir servir à agir (...) à gérer le choix des activités physiques» E1	«ma finalité éducative essentielle, c'est l'amélioration des capacités motrices de l'enfant et essentiellement physiques» E4	«enseigner l'éducation physique c'est pour moi, c'est pour tous les élèves (...) il faut trouver quelque chose qui est le bien commun (...) l'apprendre à lire, écrire et compter du corps» E7	«c' qui faut faire pour l'instant c'est simplement retrouver un plaisir de pratiquer, physiquement, redécouvrir des sensations corporelles» E6	«enseigner l'EPS c'est pour moi également éduquer les gens qui se présentent à nous et avoir la possibilité de former une société qui serait meilleure...» E3	«c'est le bouleversement des mentalités qui j' pense est très important en EPS» E5 «une alternance (...) aussi bien travail physique travail intellectuel que deux travaux intellectuels, c'est cette logique là qu'y me semble intéressante pour mener à bien n'importe quel projet» E11

Code entretien	Les enseignants d'EPS (tâches, rôle, statut, droits et devoirs)	«un prof de gym il est fort moi j'dis qu'il doit être fort même à la (...) on a un boulot quand l'école, l'école est dans une société, on est fonctionnaire il devrait être toujours tellement changé, il est toujours pas de vivre un certain nombre de choses sans pour autant être sanctionné comme ils pourront être par la suite en dehors de l'école» E3	«il faut faire ses preuves à chaque instant!» E11	«je me sens continuellement agressé, j'ai l'impression qu'on m'agresse en ne reconnaissant pas mon métier» E11
E1 E2 E9	«un prof de gym il est fort moi j'dis qu'il doit être fort même à la (...) on a un boulot quand l'école, l'école est dans une société, on est fonctionnaire il devrait être toujours tellement changé, il est toujours pas de vivre un certain nombre de choses sans pour autant être sanctionné comme ils pourront être par la suite en dehors de l'école» E3	«il faut faire ses preuves à chaque instant!» E11	«je me sens continuellement agressé, j'ai l'impression qu'on m'agresse en ne reconnaissant pas mon métier» E11	
E4	«on est des hommes de terrain même sacrement dur car il faut avoir ce langage là intérieurement, les gosses doivent avoir une impression de puissance» E1	«on est des hommes de terrain même sacrement dur car il faut avoir ce langage là intérieurement, les gosses doivent avoir une impression de puissance» E1	«on est des hommes de terrain même sacrement dur car il faut avoir ce langage là intérieurement, les gosses doivent avoir une impression de puissance» E1	
E7 E8	«l'éducation physique est dans l'école, l'école est dans une société, on est fonctionnaire il devrait être toujours tellement changé, il est toujours pas de vivre un certain nombre de choses sans pour autant être sanctionné comme ils pourront être par la suite en dehors de l'école» E3	«l'éducation physique est dans l'école, l'école est dans une société, on est fonctionnaire il devrait être toujours tellement changé, il est toujours pas de vivre un certain nombre de choses sans pour autant être sanctionné comme ils pourront être par la suite en dehors de l'école» E3	«l'éducation physique est dans l'école, l'école est dans une société, on est fonctionnaire il devrait être toujours tellement changé, il est toujours pas de vivre un certain nombre de choses sans pour autant être sanctionné comme ils pourront être par la suite en dehors de l'école» E3	
E6	«l'image du prof de gym n'a pas tellement changé, il est toujours pas de vivre un certain nombre de choses sans pour autant être sanctionné comme ils pourront être par la suite en dehors de l'école» E3	«l'image du prof de gym n'a pas tellement changé, il est toujours pas de vivre un certain nombre de choses sans pour autant être sanctionné comme ils pourront être par la suite en dehors de l'école» E3	«l'image du prof de gym n'a pas tellement changé, il est toujours pas de vivre un certain nombre de choses sans pour autant être sanctionné comme ils pourront être par la suite en dehors de l'école» E3	
E5 E11	«il faut arriver à se justifier par rapport aux élèves particulièrement par rapport à certains élèves qui réfléchissent plus» E5	«il faut faire ses preuves à chaque instant!» E11	«il faut faire ses preuves à chaque instant!» E11	

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
<p>L'ES PRATIQUES : principaux problèmes rencontrés lors de l'exercice du métier</p>	<p>« négocier l'extérieur (le froid) et négocier l'intérieur » E1</p> <p>« le peu d'horaire, moi je le vis mal, 5 h il me semble que c'est le minimum ; maintenant avec 3H on peut plus faire apprendre aux gosses à se défendre » E1</p> <p>« on devrait avoir le droit prof. de gym. de prendre la retraite plus tôt si on n'est plus capable d'assumer cette responsabilité de force » E1</p> <p>« la seule possibilité c'était pour moi de travailler en danse sous l'escalier, c'est pas un lieu d'expression » E1</p> <p>« le boulot est de plus en plus fatiguant parce qu'il faut de plus en plus négocier les installations et quand il y a eu la salle, il n'y avait pratiquement pas de matériel dedans » E1</p> <p>« c'est un métier dur à assumer les six premiers mois, je crois que c'est comme tout métier, le passage à la vie professionnelle est vraiment dur » E1</p> <p>« effectifs grandissants des classes » E1</p> <p>« c'est difficile, il n'y a pas d'installations sportives, y'a pas de clubs et puis y'a pas de nature » E2</p> <p>« y'a 2 ou 3 ans, les grands de 3ème, 4ème y'z étaient vraiment durs à faire participer » E2</p> <p>« t'as pas assez d'heures, de matériels, de liberté, c'est trop scolaire quoi, c'est l'EPS dans un cadre trop strict, trop rigide » E2</p>	<p>« le complexe du prof. de gym » E4</p> <p>« l'envie de sérieux de matière » E4</p> <p>« le progrès des techniques du corps ça ne se fait pas en 2 semaines, c'est impossible, c'est contraire à toute loi d'apprentissage » E4</p> <p>« les instructions officielles sont frustrantes, parce qu'on se donne des finalités qu'on ne peut pas atteindre » E4</p>	<p>« l'éducation physique c'est un peu le flou artistique encore actuellement, on voit les activités mais on sait pas toujours c'qu'y a derrière, et justement y'a plein de choses dernières alors ça c'est sûr, qui aboutissent à des aberrations comme les parcours chronométrés en basket » E7</p> <p>« on voit des débutants de la 6ème à la terminale » E7</p> <p>« les enseignants sont devant une contradiction, y sont à la fois obligés de faire des choix et puis y'a un minimum de temps en dessous duquel ça devient dérisoire » E7</p> <p>à propos d'activités authentiques :</p> <p>« attention danger d'intellectualisation outrancière : le risque ce serait de faire des élèves des causeurs du corps » E7</p> <p>« au cœur du problème y'a le temps bien sûr » E7</p> <p>l'ambiance du collège :</p> <p>« ambiance de note ; c'est très directif ; ambiance qui reflétait sur les élèves ; ambiance un peu fasciste quand je suis arrivé, j'étais révoltée, puis que toute l'organisation de l'EPS quasiment était hors la loi » E8</p> <p>« l'ambiance vient surtout de l'ambiance que veut bien y mettre le chef d'établissement » E8</p> <p>« dans le collège c'est la loi du plus fort quoi, et les plus forts c'est les profs en général, les profs sont très distants avec les élèves » E8</p>	<p>« aller contre l'idée sportive » E6</p> <p>« j'avais l'impression qu'y avait toute une population qui était enfermée dans une attitude qui n'était pas suffisamment riche, au point de vue du vécu d'un individu. Je pense que c'est un refus de pratiquer ou d'adhérer à certaines activités » E6</p> <p>« moi j' pense que l'intervention est limitée parce que si on impose des choses, ça correspond pas aux attentes ou au moment de le faire » E6</p>	<p>parvenir à donner aux élèves : « non pas les seules choses pour lesquelles ils ont des dispositions mais bien les activités qui leur permettront d'être plus équilibrés, plus à l'aise ou mieux dans leur personne » E3</p> <p>« les relations d'opposition ou tout au moins les relations hiérarchiques, les relations de rapport de force » E3</p>	<p>« actuellement nous, on enseigne avec une population de 50 % de maghrébins » E5</p> <p>« vous faites votre ramadan c'est votre problème, nous on fait notre enseignement, donc vous suivez l'enseignement ; par contre quand je fais vitesse en pleine chaleur j'arrête un quart d'heure avant » E5</p> <p>« le privilège de traiter la matière autrement que simplement par des critères de clubs, crée des problèmes » E5</p> <p>exemple : foot avec une classe mixte « les garçons ont droit de marquer un but que de la tête, les filles ont droit de marquer des pieds et de la tête » E5</p> <p>les garçons ont du mal à accepter ce système.</p> <p>« respect du matériel » E5</p> <p>« matériel dérobé » E5</p> <p>« ça fait la 3ème année que je suis là, la 3ème année que je suis avec des collègues différents » E5</p> <p>« être chrétien c'est plus difficile à soutenir parce que on est dans un milieu qui est à mon avis très antichrétien » E5</p> <p>« moi j'ai pas voulu être catalogué dès le départ » E5 (ce qui est arrivé à une enseignante d'EPS qui a d'emblée annoncé ses convictions religieuses)</p> <p>« en cours d'EPS y'a une ambiguïté se détendre ou travailler » E11</p>

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
<p>LES PRATIQUES : principaux problèmes rencontrés lors de l'exercice du métier (suite)</p>	<p>«on ne donne pas les moyens à l'école de se moderniser» E2 «depuis cette année, y'a un changement de patron toujours derrière ton dos, tu travailles pas comme tu veux, et si t'as pas la liberté de travail ça te fout 50 % de ton boulot en l'air, pis y a les collègues comme cet instit. Gordini qui n'avait aucune qualification et qui foutait un chantier pas possible» E2 «je trouve que n'ayant les élèves que 2 h par semaine, 1 h 30 de travail effectif, j'ai du mal à développer leurs qualités physiques» E9</p>	<p>«personnellement j'ai du mal à parler au principal parce qu'il a une personnalité telle qu'il me bloque» E8 «toute seule j'aurai peut-être du mal à faire bouger cette masse de profs dans laquelle y'a 75 % de fonctionnaires» E8 «moi j'n'arrive pas à mettre des colles, mais j'ai d'abord collé car, j'ai voulu m'intégrer dans l'équipe donc j'ai fait pareil» E8 «quand y'z oublient leur tenue d'EPS, moi je mets moins 2 au total des notes» E8 «j'ai été très choquée par les conseils de classe : tout s'est mis à tourner très vite parce que tout le monde avait sa routine et c'était de la moquerie à propos de tous les bosses. Quand je suis sortie, j'avais une boule dans la gorge» E8 «des fois j'ai l'impression de travailler toute seule c'est pour ça que j'étais contente de faire partie d'une équipe pluridisciplinaire» E8 «dans le bahut où je suis y'a 2, 3 profs qui font des tas de choses aussi qui en font trop aussi (...) si y z'étaient aidés les tâches seraient partagées, la responsabilité aussi serait partagée» E8</p>	<p>«j'me situe complètement en conflit avec tout c'qui s'passe, j'me sens agressée» E11 «y'a un gros travail à faire au niveau des conseils de classes» E11 «nous on a les a pas assis [les élèves], assis sur une chaise et on en a partout» E5 «on a des classes démixtées, donc des mixités de classe et on n'a pas d'ambiance de classe» E11 «impression de malaise par rapport à c'que tous les autres professeurs pensent qu'on fait dans notre cours» E11 «les urgences au niveau du groupe de professeurs c'est arriver à s'entendre» E11 «c'qui m'semble poser le plus problème, c'est justement l'aspect relationnel avec des gens qui n'ont pas la même formation» E11 «y'a déjà des choses à faire au niveau matériel le plus bas comme cette salle de matériel à ranger» E11 «l problème de cette école : tout est détenu par le directeur, tout le pouvoir est dans l'administration» E11 «le problème que j'avais c'était non pas par rapport à l'affichage que j'avais de ma foi mais par rapport à vivre ce rapport être à la fois prof et avoir d'autres rapports plus sur le sens de la vie et de déraper de ce rapport de force prof-élèves à un rapport dieu et les hommes» E11 «j'me pose des questions par rapport à, justement, ces objectifs généraux d'attitude et de méthode : comment leur donner une teinte un peu plus chrétienne ?» E11</p>			

Ceske, enretien LES PRATIQUES : aspect pedagogico- professionnels	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
	<p>«si je sors d'un cours où je ne suis pas fatiguée, je suis déçue de mon travail ; je crois que je n'ai pas fait le maximum (...). Faire que les gosses se sentent bien dans leur peau, relativiser leurs perf., qu'ils aient le goût de l'effort, qu'ils aient envie de se fatiguer. En fait je continue cette action là au niveau du club» E1</p> <p>«en UNSS j'ai plus les sports traditionnels, j'ai du hockey sur gazon et du badminton (...). j'ai fait du roller's skate à mes élèves parce que j'estime qu'il faut vivre avec son temps» E2</p> <p>«si j'ai passé mon année à faire que du foot les élèves seraient contents» E9</p> <p>«avec les sport-co, j'ai trouvé que là on rentre vraiment dans ce que les élèves de LEP attendent d'où dans mon enseignement une priorité aux sports collectifs par rapport aux sports individuels» E9</p> <p>«on cherche dans l'activité c'est qui pourrait les intéresser ou à côté de l'activité on arrive par un biais à les amener un petit peu à ce qu'on voudrait qu'ils apprennent» E9</p>	<p>sur le terrain : «il faut parler vite, j'oserais dire aboyer parfois i.e., on n'a pas le temps d'expliquer des concepts» E1</p> <p>vis-à-vis des élèves : «j'évalue le progrès que je leur ai demandé de faire» E4</p> <p>«je valorise les sports que j'ai pratiqués (...) je ne peux transmettre que ce que je connais bien» E4</p>	<p>«Y'z' assurent le pouvoir : pourquoi ça marche bien l'endurance ? l'us un mec qui est au milieu et des enfants qui tournent en groupe. Le mec a un sifflet. J'crois que ça, tout enseignant sait le faire» E7</p> <p>«j'essaie au maximum de les impliquer [les élèves] directement dans leur évaluation» E8</p> <p>Exemples : barres asymétriques, sol, poutre, saut de cheval, sports collectifs</p> <p>«j'ai trouvé que sur la plan de la socialité les sport-co, ça n'améliorait rien du tout, j'ai axé mes cycles sur la socialité plutôt en gym avec les aides et parades, puisque là, je notais la parade...» E8</p> <p>«des fois j'ai l'impression de travailler toute seule, c'est pour ça que j'étais contente de faire partie d'une équipe pluridisciplinaire» E8</p>	<p>«sous forme de jeux, sous forme de situations larges qui font que tous les niveaux peuvent s'exprimer» E6</p> <p>«exploitation d'activités dites à la mode» E6</p> <p>«aborder des activités dites traditionnelles d'une autre façon pour leur donner une autre image» E6</p> <p>«les séances telles qu'elles se pratiquaient ne laissaient la place qu'aux sportifs, les autres n'y trouvaient pas leur compte» E6</p> <p>«obtenir l'adhésion, c'est aller contre le refus, c'est au moins l'acceptation de l'individu enseignant, c'est réussir à ce qu'il y ait une pratique» E6</p> <p>«ce que j'ai le plus, c'est à partir d'un lieu ou à partir d'un matériel ou à partir d'une exigence de départ, aboutir à la construction d'un jeu» E6</p> <p>«ce dont je ne peux pas m'empêcher, c'est de juger certaines règles ou certaines volontés irrecevables pour le fonctionnement du groupe» E6</p>	<p>«donner la possibilité à chacun de s'ouvrir à l'ensemble des loisirs» E3</p> <p>«mettre en place des situations qui apprennent la vie de tous les jours et en particulier la vie de demain» E3</p> <p>«redonner tout son sens et toute sa valeur au jeu en particulier ; et donner par là même les moyens aux élèves d'avoir une expérience la plus riche possible, les possibilités les plus ouvertes possibles» E3</p>	<p>«mettre en place des structures de travail j'crois qu'c'est le premier truc et pour certaines classes je n'atteins pas un autre objectif» E5</p> <p>«ma première intervention c'est faire respecter un programme et dans c' programme faire respecter des comportements sociaux de relations avec les autres» E5</p> <p>«avec le support gymnastique c'était être capable de travailler dans son groupe avec sa petite équipe, être capable de parer des camarades, être capable de tourner au signal et pas avant dans l'ordre !...» E5</p> <p>«avec la classe de sourds que j'ai actuellement je m'interdis la démonstration parce que j'ai l'impression que pour eux, le plus important c'est qu'ils fassent l'effort d'essayer de comprendre...» E5</p> <p>a propos d'évaluation : «première chose, les élèves ne comprendraient pas qu'ils ne soient pas évalués par rapport à leurs performances physiques ; 2ème chose on valorise aussi les élèves qui font le cycle en respectant les progressions qu'on leur donne» E5</p>

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
<p>ACTEURS MIS EN SCENE : formes et rapports identitaires</p> <p>Les professeurs d'EPS et leurs élèves</p>	<p>«des élèves de LEP sont beaucoup plus près de la vie sociale que les élèves de CES ou de lycée et je crois qu'y sont plus près de la vérité et y savent très bien que la vie est très dure et très cruelle et que, actuellement on tend vers un climat d'égoïsme» E9</p> <p>«c'est difficile disons pas de discipliner mais d'organiser les gosses : ils savent difficilement s'organiser, rester en place et être attentifs à un exercice» E2</p> <p>«des gosses y z'attendent de plus en plus que le prof. soit un mec qui est explosif, un mec qui fait des exploits sans arrêt» E1</p>	<p>«c'était le gars le plus fort qui m'intéressait, les plats de nouilles ça m'intéressaient pas du tout» E4</p>	<p>«proposer à des élèves, essayer d'envisager une EPS où en sports-co, on leur demande d'évaluer les aspects stratégiques, les aspects tactiques, i.e. les faire fonctionner au sens fort du terme intellectuel, c'est les préparer à être des concepteurs, à être des acteurs actifs critiques» E7</p> <p>«j'suis plus frappé par les ressemblances que par les différences notamment quand on est au niveau des débutants» E7</p> <p>«j'pense qui z'ont déjà en eux tout c'qui sont capables de faire et j'pense que le prof. d'éducation physique essaye de réveiller certaines choses qui z'ont déjà en puissance» E8</p> <p>«je les implique toujours un petit peu dans la notation et cette implication c'est plus une co-notation» E8</p>	<p>«retrouver un plaisir pour combattre une idée reçue que c'est rébarbatif, que ça n'est possible que pour certaines personnes [sous-entendu, les élèves]» E6</p> <p>«les sportifs peuvent s'exprimer lors des séances d'EPS, pas les autres (...) c'est à partir de là à mon avis que pour l'instant il faut simplement retrouver un plaisir de pratiquer physiquement» E6</p> <p>«l'élève : «qu'il puisse se situer par rapport au groupe ; qu'il accepte ou qu'il comprenne l'image que l'autre a de lui et qu'il accepte l'autre en tant qu'individu à part entière» E6</p>	<p>«les mettre dans des situations relativement favorisantes» E3</p>	<p>«dans leurs représentations y a le plus gros des obstacles quoi finalement [l'EP], bon ça sert pas à grand chose et puis j'pense qu'y doivent aussi ressentir qu'on est complètement dominés» E11</p> <p>«quand j'dis fasciste c'est autoritaire (...) c'est entre guillemets, c'est directif, c'est net» E11</p> <p>«leur vie [aux élèves], tout' façon c'est pas l'école, c'est ailleurs» E11</p>

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
<p>Les collègues des autres disciplines : identité attribuée, identité héritée, identité visée</p> <p>Identité pour soi : le je le nous le on</p>	<p>«moi, j'vois pas de différence entre EPS et sport j'suis aussi bien prof. d'EPS, que prof. de sport quoi, peut-être que j'dis prof. de sport parce que c'est plus facile à dire, mais j'dis également souvent prof. d'EPS quoi et je fais pas de différence énorme entre l'EPS et le sport quoi» E9</p> <p>«savoir s'imposer dans les limites autorisées, c'est un esprit important, j'trouve que c'est un comportement typique de prof. de gym. ça» E2</p>	<p>«on voit que le créneau qui nous est imparti n'est pas très large. On doit se battre pour une certaine reconnaissance (...) pour leur montrer qu'on est pas que des musclaires» E4</p> <p>«j'avais peur de paraître pour un sportif par rapport aux collègues de français ou de maths» E4</p> <p>«moi j'suis pas un éducateur social quoi...» E4</p> <p>«on est des hommes de terrain» E4</p> <p>«à l'heure actuelle on sert à rien, j'crois que pour l'instant on est qu'un relais de clubs» E4</p> <p>«les pré-requis ré-investissables : moi je crois que l'éducation physique se donne une terminologie qui n'est pas crédible, et je crois qu'on cache notre carence, peut-être pas de méthode, mais de contenu, notre carence scientifique par une terminologie jaugonneuse» E4</p>	<p>«j'm' suis rendue compte à chaque fois que j'suis partie d'un bahut, le prof de gym avait beaucoup plus de poids, on venait nous demander des choses, alors que quand j'arrivais on était le prof de sport» E8</p> <p>lors des conseils de classe : «le prof. d'EPS finalement est l'unique représentant, on en parle entre nous, c'est l'unique représentant de la classe» E8</p>	<p>«j'pense que l'image du prof de gym n'a pas tellement changée (...) on lui reconnaît peut-être même quelquefois à tort des capacités de juger dans les domaines affectifs» E6</p> <p>«je pense que l'analyse je la fais moi-même à partir d'événements qui peuvent se passer, soit de refus ou de rejet, ou bien à propos de la matière ou à propos des enseignants d'EPS qui me font réanalyser ma place et mon rôle comme enseignant, en gros me justifient» E6</p> <p>«le prof. d'EPS n'est pas forcément quelqu'un de convaincu toute sa vie. La facilité veut qu'il tende vers l'animation sportive, la facilité c'est la transmission de techniques sportives» E6</p>		<p>«quand les collègues nous disent ouï bon tu fais sport bon j'me suis déjà fâché un peu, bon pas fâché, mais j'ai mis les choses clairement au point. Moi je leur ai dit que je ne suis pas un sportif. C'est ce qui a priori les collègues ne comprennent absolument pas» E5</p> <p>pour les autres profs «on est des profs de sport on est des profs de gym...» E11</p> <p>«se faire reconnaître par rapport aux autres professeurs, acquérir une certaine notoriété mais autrement que par les résultats sportifs» E11</p> <p>«j'ai l'impression que je commence à avoir une place au collège, que je commence à être considéré et c'est que j'uis c'est plus important qu'y'a 2 ans et demi» E5</p>

<p>EVENEMENTS MARQUANTS DE LA BIOGRAPHIE, INSTANCES DE SOCIALIZATION ET STYLES DE VIE</p>						
<p>La famille d'origine profession des parents</p>	<p>E1 père : inspecteur principal des impôts mère : sans</p> <p>E2 père : cadre dans un service d'achat mère : sans</p> <p>E9 père : boucher charcutier mère : tient la caisse de la boucherie</p>	<p>E4 père : P.A. d'EPS mère : sans</p>	<p>E7 père : retraité ex-ouvrier paysan mère : tenait un commerce, un café</p> <p>E8 père : employé SNCF mère : sans</p>	<p>E6 père : géomètre mère : directrice d'école primaire (tous les deux en retraite)</p>	<p>E5 père «fabrication» de films à PR3 mère : sans</p> <p>E11 père : cadre dans une coopérative agricole mère : sans</p> <p>«j suis issue de famille chrétienne» E11</p>	<p>«même moi étant chrétienne quand j'étais en terminale au moment ou vraiment j'me suis convertie ça a été du jour au lendemain, retournée comme une crêpe : mais qu'est-ce qui m'arrive, qu'est-ce qui s'écroule et c'était ça et cette nécessité d'changer de vie» E11</p> <p>«du jour en lendemain à l'issue d'un rassemblement chrétien clair, clair, c'était clair Jésus était ressuscité y m'aimait, il avait quelque chose pour moi sur terre et c'était une illumination» E11</p>
<p>La famille d'origine</p>	<p>«la 1ère chose qu'ont fait nos parents c'est de chercher une école de danse classique» E1</p> <p>«en fait j'avais pas un désir de pouvoir mais j'aimais bien emmener mon frère par la main, emmener ma soeur par la main, décider de l'heure du bain, décider de prendre des responsabilités...» E1</p>	<p>«mon père P.A. d'EPS était hébertiste» E4</p>	<p>«j'avais le droit de rien j'ai été élevée comme un peu dans la génération précédente : même pas le droit d'aller chez mon grand-père quand j'avais. Je ne jouais jamais avec les autres enfants» E8</p>	<p>«à l'école normale, j'étais interne, j'étais très bien, j'ai commencé à m'exprimer, j'étais partie de toutes les A.S. de la chorale de la danse, j'étais tout. Bon est arrivée l'année de terminale, j'avais pas envie de faire une année de formation professionnelle, j'avais envie de continuer et j'étais très bonne en maths (...) j'allais aller au math-élémentaire et finalement cette année là, c'était en 66, y'a eu une hécatombe en math élémentaire (...); j'avais pas m'inscrire dans la vie tout de suite, j'avais continué d'être avec d'autres en fait» E8</p>	<p>«j'ai toujours été attiré par les sports individuels» E9</p> <p>«je dois être un mauvais exemple de l'éducation physique parce que très très longtemps j'ai été mal dans ma peau» E4</p>	<p>«les profs de gym que j'ai eu étaient des sortants de l'ENSEP donc c'était des profs brillants avec des installations matérielles très possibles. J'ai connu une EPS d'avant-garde» E1</p> <p>«j'ai l'impression que l'éducation physique que j'ai vécue en lycée m'a donné tellement de choix, qu'en fait je n'ai toujours vécu que ma voie» E1</p> <p>«y avait comme prof. D... je l'avais en ASSU gym et je le suivais dans mes choix parce que je trouvais que c'était une prof extraordinaire» E1</p>

E5 E11	<p>«Je voulais faire ce métier là, j'ai toujours voulu faire prof. d'EPS» E5</p> <p>«Je suis pas un sportif, j'suis pas venu à l'UEREPS en ayant un passé de clubs de 15 ans (...) et, j'm suis tiré au CAPEPS avec 9,5 en polyvalence et j'ai du tirer mon équilibre du jeu en rugby j'sais pas comment j'ai fait» E5</p> <p>«J'avais pas le passé sportif qu'avait les 95 % des gens qui étaient à l'UEREPS» E5</p> <p>«à l'UEREPS c'était très dur à vivre, je me sentais agressée d'une manière fantasmagorique parce que quand on commence à parler sur le plan d' la raison, c'est pas pareil le plan d' la foi, c'est enrichissant mais souvent ça s' termine comme des discussions politiques ça peut s'enflammer» E11</p>
E3	
E6	
E7 E8	<p>«soit j'allais en math élém. soit j'passais Po, j'ai choisi d'passer Po, j'ai eu Po et en fait j'ai voulu être prof. de gym, prof. d'EPS» E8</p> <p>«on a fait une pièce de théâtre dans la classe sans l'aide des profs puisqu'on était interne on pouvait répéter comme on voulait. Avec une copine on a écrit une pièce de théâtre, on l'a jouée et bon j'ai toujours été un petit peu animatrice» E8</p> <p>«en fait donc, j'ai été un peu par hasard, puisque c'était ça ou prof. de math : j'avais été dans l'enseignement et j'avais avoir des vacances» E8</p> <p>«j'ai eu Po et en fait j'ai voulu être prof. de gym, je n'avais été prof. de gym prof. d'EPS» E7</p> <p>«en P1 c'est un bon usage de crâne et tout ça mais finalement c'est en P2A et P2B où j'ai vraiment pris conscience, à travers les cours de psychol, j'ai commencé à m' passionner, j'ai entre l'éducation physique et le sport, j'ai trouvé ça formidable de faire du sport pour éduquer» E8</p> <p>«j'avais compris c' que c'était qu'un prof. d'EPS et ça m'a passionné encore plus que d'être prof. de gym» E8</p>
E4	
E1 E2 E9	<p>«j'avais commencé en UNSS, j'avais fait de l'athlétisme et du hand au lycée» E2</p> <p>«les années collées et les années lycée : socialisation sociale et socialisation de proximité</p> <p>«en passant en 5ème, j'avais été prof. de gym, j'avais que ça et j'ai jamais changé d'optique» E1</p> <p>«quand la piscine a été ouverte, j'étais en 5ème, j'ai adhéré au club à partir de ce moment là ça m'a bien plu, on m'a un peu poussé et moi ça m'a vraiment apporté beaucoup, c'est peut-être grâce à ça que j'ai fait prof. de gym d'ailleurs» E2</p> <p>«moi j' pense par rapport à ce que j'ai appris quand on est étudiant suivre des progressions, des progressions, j' trouve qu'y faut intéresser les gosses au sport» E2</p> <p>«j'ai bien aimé aussi le rugby dans mes études, parce que le rugby ça a un aspect viril» E4</p> <p>«mon passé sportif c'était gym et athlétisme» E4</p>
Cote entretien	<p>«Le choix du métier (du hasard à la vocation en passant par l'exemple)</p> <p>Perception de la formation initiale :</p>

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
L'expérience acquise lors de l'exercice du métier	<p>«par rapport à quand j'ai commencé à bosser, ça fait presque 8 ans, les gosses sont de moins en moins enclins à la pratique sportive, mais là ça semble aller mieux et dans le scolaire aussi, c'est peut-être un parallèle» E2</p> <p>«ça fait quatre ans qu'suis dans le même bahut donc j'peux voir, alors qu'avant je changeais tous les ans puisque j'étais auxiliaire» E2</p> <p>«par rapport à c'qu'on a appris, les trucs très théoriques, les progressions et tout ça, les trucs techniques, moi j'peux que t'as de plus en plus un rôle d'animateur qu'un rôle de techniciens» E2</p> <p>«découverte et tout ça j'en suis revenu, y'a des choses où faut pas perdre de temps» E2</p> <p>«quand j'ai quitté FUER j'avais vraiment une optique de prof. de gym. assez opposée à ce qui se fait en club, où on pousse les gosses trop peut-être mais moi j'suis à mi-chemin maintenant» E2</p> <p>«tu t'aperçois en fait dans c'qu'on t'apprend, on prend un peu les gosses pour des bouts de chiffon pis c'est pas vrai, y sont capables de faire plus de choses qu'on était sensé leur faire faire quand on est sorti avec nos papiers» E2</p> <p>«les sports-co j'trouve que c'est plus formateur» E2</p>	<p>«je m'aperçois maintenant que je valorise les sports que j'avais pratiqués, les sports où j'étais somme toute relativement bon et où je pouvais démontrer» E4</p> <p>«je ne sais pas si c'est l'aisance motrice ou si c'est le déblocage intellectuel qui m'a fait le plus de bien dans mon bien-être» E4</p> <p>«en majorité les enfants réagissent mieux, avec plus de plaisir aux sports collectifs» E4</p>	<p>«quand on se retourne avec des étudiants qui sont du bac, on a bien souvent l'impression d'enseigner l'éducation physique ou de la réenseigner» E7</p> <p>«être prof d'EPS «c'est une passion j'trois maintenant» E8</p> <p>«j'ai 14 années d'enseignement (...) j'ai jamais réussi à retravailler sur des documents que j'avais et bon moi ça m'passonne d'trouver des choses (...) ; en sol j'ai déjà fait au moins une dizaine de forme d'évaluations différentes» E8</p> <p>à propos de l'évaluation «j'ai pas su faire ça la première année (...) j'ai un peu cherché tous les ans» E8</p> <p>«c'est sûr qu'on peut pas faire grand chose tant qu'y aura pas des équipes pluridisciplinaires» E8</p> <p>«j'ai des satisfactions, c'est peut-être égoïste, mais disons que je peux arriver à évaluer leurs progrès» E8</p> <p>«c'est vrai que, si je travaille d'une certaine manière c'est parce que moi aussi j'ai été modèle d'une certaine façon» E8</p> <p>«je me rends compte finalement que les intéressés eux-mêmes s'en sortent mieux que moi» E8</p>	<p>«j'en suis revenue à uniquement à ce que les gens prennent plaisir à pratiquer (...) à utiliser les gens d'après leur compétence» E6</p> <p>«on ne peut peut-être pas intervenir sur les autres je n'sais pas (...) mais ça ne doit pas l'empêcher de vivre» E6</p> <p>«quelquefois je me sens mal à l'aise parce que je ne sais pas trop où je vais. Donc si je manque trop de repères, je peux à certains moments repasser par des choses plus codifiées» E6</p>		<p>«j' m'aperçois qu'y a pas de problème, à travers mon enseignement j'vais passer tout un tas de valeurs» E5</p> <p>«j' me dis que ce qu'on a appris à l'JEREPS c'était pour des conditions extraordinairement favorables, et tout compte fait c'que j'ai appris ça m'permet de le redonner au compte-gouttes» E5</p> <p>«y'a un décalage dingue, quand je lis par exemple le machin sur les motivations et bon ça m'fait marrer. Mais si on n'avait pas ça on tomberait avec une vitesse dingue dans le sport justement, alors que c'est p'tite tout ce qu'on a appris [en formation initiale] tout ce qu'on peut faire à droite à gauche qui nous retient à l'EPS» E5</p> <p>«j'ai jamais enseigné dans l'latque en fait» E11</p> <p>«les gens n'raisonnent pas pareil, y z'ont tous leurs représentations sur le sport, sur l'éducation physique» E11</p> <p>«j'me rends compte de l'importance de programmer les choses, c'est pas un mot en l'air parce que ça permet un consensus et d'avoir quelque chose d'écrit donc c'est une base nécessaire pour arriver à fonctionner, c'est pas seulement une nécessité administrative» E11</p>

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
L'expérience acquise lors de l'exercice du métier	<p>«au bout de 2 à 3 ans, j'ai vite bifurqué parce que surtout, en les L.E.P., je me suis rendu compte que les élèves n'attendaient pas de moi un apport de connaissances (...) de c'fait là dans mes contenus d'séances, j'ai surtout voulu devenir un animateur» E9</p>	<p>E4 : littérature sportive, bouquinistes, bouquins «j' suis un prof. de français refoulé (...) j'ai toujours aimé la littérature»</p>	<p>E7 : CPS - FSCIT Amicale laïque de, prépare l'agrégation d'EPS E8 : être prof. d'EPS c'est une passion j' crois maintenant« secours populaire français, CEFISEM (Centre de Formation et d'Information sur la Scolarité des Enfants de Travailleurs Migrants)</p>	<p>«surtout la variété des pratiques physiques, i.e. que je pratique le sport mais pour mon plaisir sans vouloir m'astreindre à des compétitions, j' pratique la planche à voile quand c'est la saison, j'aime bien monter sur un cheval ; disons que c' que j'aime bien, c'est varier les pratiques» E6</p>	<p>planche à voile, goût pour la réflexion : «peut-être faudrait-il un peu moins agir et un peu plus réfléchir i.e. se décentrer par rapport à c' que l'on vit, prendre le temps de prendre du recul de façon à, disons, contrôler au moins ce vers quoi on tend» E3</p>	<p>«je suis croyance, je vais à la messe tous les dimanches même parfois en semaine, je suis active, j'anime les week-end jeunes» E11 «moi, je suis chrétien pratiquant» E5 participe activement à un groupe d'action catholique. «j' suis bricoleur et je fais de la planche, j'adore ça» E5 «moi j' me déplace jamais sans ma bible» E11</p>
Usages du temps libre au moment de l'enquête	<p>E1 : préside et entraîne un club de gymnastique sportive E2 : informatique, musique, photo E3 : football et marathon</p>					

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
VALEURS ET CROYANCES image de soi	<p>«pour le moment, j'me contente d'm dire que j'suis encore mince que j'ai encore une jolie attitude...» E1</p> <p>«j' crois que les élèves de LEP ont besoin d'une certaine autorité, alors que les élèves de lycée n'ont pas besoin, de cette image du prof.» E3</p> <p>«les élèves de LEP ont besoin d'un fil conducteur hein, et ce fil conducteur c'est quand même le prof.» E9</p>	<p>«ce que moi j'étais à l'époque, c'est lié à un complexe, le complexe du prof. de gym.» E4</p> <p>«j'avais toujours peur de paraître pour un sportif» E4</p> <p>«j' suis pas trop mal dégourdi à l'heure actuelle, ça fait 35 ans que j' suis pas trop mal dégourdi physiquement j'entends mais j'peux toujours me demander si c'est l'école qui a fait c'la ou si c'est le club» E4</p>	<p>«les enseignants parlent beaucoup pendant les cours et les élèves sont en activité alors ça, j'essaye de me garder de ce défaut» E7</p> <p>«les élèves : j'essaye au maximum de les impliquer directement dans leur évaluation» E8</p> <p>«au niveau des résultats bon, y'a les performances individuelles mais aussi les performances en groupes, pour ne pas enfin toujours le même problème : pour ne pas que les plus défavorisés physiquement soient toujours les derniers» E7</p>	<p>«essayer de faire ressentir un certain plaisir, essayer de montrer qu'il peut y avoir ou qu'il y a un progrès» E6</p> <p>«je ne peux m'empêcher de juger certaines règles ou certaines volontés irrecevables pour le fonctionnement du groupe» E6</p>	<p>«la fin c'est une chose, mais j'n' pense pas qu'il faille nécessairement adopter n'importe quel moyen pour y arriver, même si la cause que l'on défend est juste» E3</p> <p>«si on veut mettre en place un monde meilleur, il faut accepter aussi, il faut tolérer le monde meilleur qui est celui des autres» E3</p> <p>«il faut rechercher cet idéal, essayer de le cerner un peu mieux de façon à ne pas avoir comme c'est souvent le cas des comportements en complète contradiction avec une idée qu'on classe bien haut» E3</p>	<p>«y'a une attitude à avoir qui n'est pas forcément le laxisme» E5</p> <p>«j' vais pas laisser de côté celui qui a en disant toi t'en a assez, j'vais m'occuper que des autres. J'suis là pour tous, de la même manière...» E5</p> <p>«quand on est enseignant, on doit être enseignant pour tous» E5</p>
Règles de conduite	<p>«le 1er devoir d'un prof. c'est d'être là, le 2ème c'est d'être à l'heure» E1</p> <p>«à mon avis, c' qu'y faut pas perdre de vue, c'est quand même l'intérêt des élèves et la enfin le plaisir et c' qu'y pourraient y trouver quoin» E9</p> <p>«dans ma manière d'enseigner, au niveau des explications je suis très bref, bien j'essaye d'avoir un minimum de temps mort» E9</p> <p>«y faut trouver le juste milieu pour satisfaire le prof. et les élèves» E9</p> <p>«je tiens compte de l'individu mais également du résultat du groupe, si bien qu'un élève qui n'est pas trop fort s'en tire quand même avec une note correcte, parce que moi j'tiens vachement compte de l'individu, de son attitude eu cours et de sa capacité de travail (...). En LEP la note est très importante...» E9</p>	<p>«on doit se battre pour une certaine reconnaissance» E4</p>	<p>«les enseignants parlent beaucoup pendant les cours et les élèves sont en activité alors ça, j'essaye de me garder de ce défaut» E7</p> <p>«les élèves : j'essaye au maximum de les impliquer directement dans leur évaluation» E8</p> <p>«au niveau des résultats bon, y'a les performances individuelles mais aussi les performances en groupes, pour ne pas enfin toujours le même problème : pour ne pas que les plus défavorisés physiquement soient toujours les derniers» E7</p>	<p>«essayer de faire ressentir un certain plaisir, essayer de montrer qu'il peut y avoir ou qu'il y a un progrès» E6</p> <p>«je ne peux m'empêcher de juger certaines règles ou certaines volontés irrecevables pour le fonctionnement du groupe» E6</p>	<p>«la fin c'est une chose, mais j'n' pense pas qu'il faille nécessairement adopter n'importe quel moyen pour y arriver, même si la cause que l'on défend est juste» E3</p> <p>«si on veut mettre en place un monde meilleur, il faut accepter aussi, il faut tolérer le monde meilleur qui est celui des autres» E3</p> <p>«il faut rechercher cet idéal, essayer de le cerner un peu mieux de façon à ne pas avoir comme c'est souvent le cas des comportements en complète contradiction avec une idée qu'on classe bien haut» E3</p>	<p>«y'a une attitude à avoir qui n'est pas forcément le laxisme» E5</p> <p>«j' vais pas laisser de côté celui qui a en disant toi t'en a assez, j'vais m'occuper que des autres. J'suis là pour tous, de la même manière...» E5</p> <p>«quand on est enseignant, on doit être enseignant pour tous» E5</p>

Code entretien Les valeurs	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
<p>«dans une tête je raisonne comme ça, c'est pas une hiérarchie, c'est trois, quatre valeurs : moi, mon club et entre mon mari, ma famille» E1</p> <p>«le comportement des élèves entre eux, dans l'esprit tolérer qu'il y ait un erreur, pas faire de mauvais esprit, s'entraider etc., pour moi c'est très important ça, j'force là-dessus» E2</p> <p>«je trouve que le sport collectif au niveau de la vie est une école de vie, apporte beaucoup (...) moi j'ai ressenti ça au niveau de mon expérience, ça m'a apporté beaucoup et c'est ce que je voudrais que mes élèves fassent aussi» E9</p> <p>«à travers le sport collectif, moi je voudrais essayer de recréer un esprit de groupe et de leur faire voir que l'entraide, l'amitié, la camaraderie ça existe toujours, enfin que dans la vie courante, on a énormément besoin de ça, qu'on peut pas se retrancher derrière soi tout seul et qu'on a surtout besoin de relations humaines» E9</p>	<p>«pour moi c' que c'est, c' que ça devrait être l'éducation physique donc, c'est beaucoup plus mettre l'accent sur les contenus que sur la manière de transmettre ce contenu. Je sais qu'il y a beaucoup de collègues qui ne pensent pas comme moi mais enfin...» E4</p>	<p>«dans nos objectifs, on a écrit en grand : amélioration de la socialisation, autonomie, etc.» E8</p> <p>«je fais travailler la socialité : toujours faire appel à quelqu'un...» E8</p>	<p>que l'individu : «accepte, ou qu'il comprenne l'image que l'autre a de lui, et qu'il accepte l'autre en tant qu'individu à part entière» E6</p> <p>«les capacités de vivre à mon avis c'est c'qu'on nomme équilibre en général i.e. peut-être s'accepter soi c'est être capable de communiquer et c'est avoir des aspirations ou au moins avoir des projets et quelqu'un qui vit mieux à mon avis c'est quelqu'un qui réussi à prendre conscience de la situation, c'est peut-être méchant mais sinon, c'est végétier» E6</p> <p>«obtenir l'adhésion : c'est aller contre le refus, c'est au moins l'acceptation de l'individu enseignant» E6</p>	<p>«tout ça, ça nécessite du point de vue des valeurs une certaine tolérance et une certaine ouverture d'esprit qui permettra de mieux écouter l'autre de façon à, éventuellement lui montrer ses erreurs, ou ses contradictions, mais aussi à pouvoir trouver les siennes propres» E3</p>	<p>«j'suis quand même pour cela pour j'sais pas, pour un certain nombre de valeurs auxquelles je ne dérocherai pas quoi...» E5</p> <p>«respect de l'ordre établi (...): j'suis pour l'ordre établi, oui j'suis pour et si y a une modification, qu'elle se fasse pour la douceur, par la négociation» E5</p> <p>«c'est plutôt un comportement que j'essaie de faire passer, c' que j'suis, de faire passer, dans des objectifs généraux pour avoir, atteindre un individu qui retienne un maximum de valeurs que j'aurais essayé de faire passer» E5</p> <p>«moi je m'aperçois qu'y a pas de problème : à travers mon enseignement j'vais passer tout un tas de valeurs qui sont les miennes et qui n'ont rien à voir avec ce que j'ai pu apprendre ici, mais qui sont le carrefour de tout ce que j'ai vécu depuis 27 ans, tout ce que mes parents m'ont enseigné, tout ce que j'ai pu apprendre à l'extérieur dans ce que j'ai fait à l'extérieur et qui sont des valeurs de respect...» E5</p>	

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
La vision du social	<p>«y a des problèmes qu'on ne peut pas admettre, c'est par rapport au rôle que la société te donne» E1</p> <p>«j'me dis bon actuellement ceux qui gagnent de l'argent qui ont les meilleures places ceux qui s'amuse dans la vie c'est soit les chefs d'entreprises soit les gens qui ont la possibilité de créer autour d'eux une équipe collective qui les amène très haut» E1</p> <p>«attention, y'a dynamisme et puis y'a des gens qui sont capables d'écraser les autres pour réussir. Je ne l'admets pas ça» E1</p> <p>«des gens qui vivent en retrait j'aime pas» E1</p> <p>«c'est vrai que maintenant les gens y ralentent beaucoup, mais y ralentent chez eux, et pis les syndicaux y sont pas tellement contestataires non plus» E2</p> <p>«le règlement en sport collectif est fait pour être appliqué, ça on le retrouve dans la vie» E9</p> <p>«les élèves de LEP y sont capables de former des équipes et d'y inclure des gars qui sont pas forts i.e. qu'y sont pas trop sélectifs» E9</p> <p>«moi j'ai l'impression que les élèves de LEP y réingissent au niveau primaire, y sont plus primaires mais y'ont des relations natures et plus directes hein, et au niveau de la classe bon, j'ai l'impression qu'y sont liés (...) Cet esprit de groupe est vachement plus fort, à mon avis, que dans d'autres établissements scolaires» E9</p>	<p>«on veut orienter une éducation des enfants en fonction des finalités que la société et l'Etat se donnent, j'espère que l'Etat est en écoute de la société» E4</p> <p>«des gens très compétents ont pu se mettre à l'écoute des aspirations des vœux de loisirs, de volonté de santé, de volonté d'adaptation avec la vie associative et tout c'est émane de la société à l'heure actuelle» E4</p>	<p>«on est dans une société industrielle, qui est en marche, qui avance, qui s'transforme, moi j'ai partie de ces enseignants qui considèrent qu'on peut pas être à côté» E7</p> <p>«c'est pas parce que le monde industriel a des tares évidentes qu'il n'a pas fait avancer le système» E7</p> <p>«l'école est dans une société (...). Faire des écoles parallèles, bulles de savon, Summer Hill etc. ce que certains veulent faire, je n'y crois pas enfin ça ne m'intéresse pas» E7</p> <p>«on peut très bien (...) se mouler à fond dans le système y compris d'ailleurs d'une façon inconsciente être un agent inconscient de système, être aliéné» E7</p> <p>«moi j'dis qu'y faut faire avancer la société telle qu'elle est quoi, j'suis pas contre, je vais pas m'inscrire en faux contre la société contre ses objectifs généraux» E7</p> <p>«dans la société actuelle c'est j'm' rends compte encore même surtout en volley, c'est vraiment chacun pour soi, de plus en plus quoi, donc moi, je lutte contre ça» E8</p> <p>«la société, j'pense qu'on ne peut la changer qu'en changeant les individus déjà» E8</p> <p>«en tant que prof. d'EPS, je ne peux qu'agir sur l'individu par rapport aux autres, peut-être essayer de changer son état d'esprit, je pense pas que ça puisse venir par une autorité, je ne le souhaite pas» E8</p>	<p>«je peux pas te donner une image de ce que serait pour moi l'homme dans la société ou qu'elle serait la société de demain, c'est pas que je ne sois pas pour, mais j'ai du mal à l'exprimer, je manque d'analyse d'e que j' voudrais» E6</p> <p>«ce besoin de défoulement dont j'avais parlé, pour s'échapper peut-être de la vie familiale, pour vivre des rapports avec des individus qui soient autres que des rapports professionnels (...) y'a aussi l'aspect avis de l'autre, i.e. l'exhibitionnisme, la volonté de vivre longtemps, aspect santé de la chose (...) donc j'ai l'impression que l'individu cherche dans la société, pour l'instant aurait ces besoins là, besoins qui sont peut-être créés par elle-même» E6</p>	<p>«on tend de plus en plus vers une société où les gens sont les uns à côté des autres, en particulier sans qu'il y ait de relations autres que des relations d'opposition ou tout du moins des relations hiérarchisées, des relations de rapport de force» E3</p>	<p>«on est dans un milieu qui est à mon avis très antilibéral» E5</p> <p>«j'ai pas du tout, je ne peux pas dire voilà pour moi, c'est la société là, là, là, comme je la vois quoi, j'pense que c'est vachement dur d'avoir un modèle de société» E5</p> <p>«il y a un handicap social dingue, alors moi, j'essaie de leur apporter le maximum à tous» E5</p> <p>«la différence précaire de toute manière c'est celle là qui est à l'origine de tout» E5</p> <p>«moi c'est plutôt un modèle d'individu, i.e. que j'ai pas du tout un modèle de société» E5</p> <p>«moi, je ne crois pas à toutes ces modifications, on parle de société tout à l'heure, par une révolution, par des trucs comme ça, moi j'y crois pas et ça ne m'intéresse pas, même si ça a apporté dans l'histoire des choses intéressantes» E5</p> <p>«les élèves sont issus d'un milieu dans lequel ils pratiquent déjà le sport, d'ailleurs un peu n'importe quoi, du tennis, du golf, de l'équitation, de la danse, enfin des choses qui ont la classe quoi ; c'est pas n'importe qui qui fait ça, c'est pas n'importe où non plus qu'ils pratiquent» E11</p>

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 ES	E6	E3	E5 E11
<p>La vision de l'homme</p>	<p>«réussir c'est être bien dans sa peau» E1</p> <p>«un adulte maintenant, y doit pouvoir prendre au maximum la responsabilité la plus grande qu'il puisse prendre et l'assumer jusqu'au bout, pour pouvoir être fatigué à 50 ans puis prendre sa retraite en disant j'ai vécu ma vie comme il fallait» E1</p> <p>«c'est toujours ça, ça changera pas : y'a toujours des conscients et des inconscients, des intelligents et des imbéciles ça t'y feras jamais rien» E2</p> <p>«c'est vrai que actuellement la mentalité de l'être humain a changé au niveau de la vie, c'est un petit peu chacun pour soi» E9</p>	<p>«les i.o. de 1967, elles sont pleines de générosité, mais elles sont frustrantes parce qu'on se donne des finalités qu'on ne peut pas atteindre» E4</p>	<p>Les gosses : «ils nous arrivent modérés, aussi bien comme sur le plan physique. A 10, 11, 12 ans, il y a déjà des habitudes» E8</p> <p>«je crois que l'expérience de l'élève ou de l'individu dans sa famille, ou dans la société fait que quand on les a dans le secondaire, ils sont déjà soit très personnels, très individuels, soit y sont portés sur les autres, et on peut pas l'améliorer beaucoup ça» E8</p> <p>«être fort aujourd'hui, c'est plus seulement avoir des muscles, c'est avoir une bonne santé, notamment nerveuse» E7</p> <p>les gosses de 10, 11, 12 ans sont «déjà très individualistes» ES</p> <p>«j' pense que z'ont déjà eu eux tout ce qui sont capables de faire et moi j' pense que le prof. d'éducation physique , essaye de réveiller certaines choses qui z'ont déjà en puissance» ES</p>	<p>«peut-être qu'un individu ayant certaines capacités à vivre passerait mieux certaines épreuves» E6</p> <p>«on ne peut peut-être pas intervenir sur les autres, je ne sais pas...» E6</p> <p>«si on impose des choses, si ça ne correspond pas aux attentes ou au moment, ça n'aboutit pas à grand'chose» E6</p>	<p>«ce qui fait le charme de l'être humain c'est peut-être aussi ses limites, ses faiblesses et justement cette constante évolution qui doit permettre l'évolution de l'espèce» E3</p>	<p>«on a des choses fortes qu'on veut proclamer (l'amour de Dieu), pis à la fois on est totalement faibles» E11</p>

Code entretien	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
Les visions d'avenir	<p>«j'crois que si j'enseignais au lycée je serais obligé de je pourrais pu avoir le même comportement avec les élèves de lycée qu'avec les élèves de L.E.P...» E9</p>	<p>«j'réve des fois que l'proviseur vienne me trouver pour donner des leçons de sciences naturelles aux élèves» E4</p>	<p>«les muscles seront de moins en moins utilisés, d'où un des objectifs de l'EPS c'est de préparer des gens à avoir un équilibre du point de vue de la santé nerveuse» E7</p> <p>«on peut faire évoluer les gens, mais c'est sûr qu'on ne peut pas faire grand chose je crois, tant qu'y aura pas des équipes pluridisciplinaires» E8</p>	<p>«c'est pour aller contre l'idée de sport» E6</p>	<p>«modifier le monde actuel pour faire un monde futur qui sera meilleur, tout du moins je l'espère» E3</p> <p>«j' pense qu'un monde meilleur c'est un monde où les individus auront des pouvoirs nouveaux sans que ça se fasse au détriment des autres sans qu'il y ait nécessairement un rapport de force qui s'installe et sans qu'il y ait nécessairement des dominants et des dominés» E3</p>	<p>«y'a un gros problème actuellement c'est l'évolution des jeunes y'a un laisser-aller complet, j'm' demande quel type d'adulte ça va faire parce que y n'ont aucune valeur, y n'ont rien, y n'ont jamais une position y z'ont des positions qui fluctuent tout le temps, y n'ont aucun respect de rien, ni de personnes» E5</p>
Le sport	<p>«le sport ça devient bien le fait social dont on parlait avant, tu vois hein, et y suffit à lui-même quoi» E2</p> <p>«le sport est quand même quelque chose de bien précis et bien noble» E9</p>	<p>«le plaisir sportif n'est pas plus artificiel [que le plaisir intellectuel], je crois qu'il est beaucoup plus fugace parce que somme toute, les grandes jouissances des sens tu n'peux les avoir que lorsque tu découvres ton corps» E4</p>	<p>«pour moi le sport est vraiment accessoire, il l'est même beaucoup, beaucoup» E8</p> <p>«aujourd'hui on est sur la question des classifications i.e. regroupés en grandes dimensions les activités physiques et sportives» E7</p>	<p>«ces valeurs là [de respect], je les ai pas retirées du sport, je les ai retirés bon, j'ai fait beaucoup de scoutisme...» E5</p> <p>le sport d'un établissement : «c'est le sport vitrine» E11</p> <p>«tous les sports que je pratiquais pour le CAPEPS c'est des sports que j'aime pas et j'ai envie de pratiquer aut' chose : j'ai envie d'faire du baigning, j'ai envie d' faire du tennis, j'ai envie d' faire plein de choses différentes» E11</p> <p>«c'est un truc qui avait été très important pour notre mariage, c'était cette différence par rapport à la foi, mais c'était une différence aussi par rapport à ce qu'on était» E5</p> <p>«c'est quelque chose qui a enrichi ma vie de façon extraordinaire» E11</p> <p>«moi, en tant qu'étudiante (...) toutes les idées justement qui émergent et qui transpirent même de toutes les matières, que ce soit la psycho. ou n'importe quoi, la foi tout ça, on s'en prend plein les dents» E11</p>		
La foi						

	E1 E2 E9	E4	E7 E8	E6	E3	E5 E11
Code entretien La conversion						«le chrétien tel que je le conçois maintenant c'est justement, comment dire une conversion même pour les chrétiens...» E11
Jésus						«moi, je dis Jésus n'a fermé aucune frontière ; Jésus n'a contraint personne ; Jésus s'est laissé crucifié ; Jésus a laissé libre chacun de choisir» E5
Le Christ						«Jésus qui a partagé les poissons etc, on en a rien à foutre des poissons ce qui est important c'est de faire comprendre aux gens que le Christ avait été un homme extraordinaire à c' moment là et qu'il était bien le fils de Dieu (...), le summum étant la résurrection bien sûr» E5
Dieu						«j'ai l'impression que l'évangile, il est compris beaucoup plus dans la vie, dans notre vie de tous les jours (...) comprendre le message fantastique qu'a apporté le Christ, mais pas pour aller faire guignol à la messe» E5 «Qu'est-ce que Dieu attend de moi aujourd'hui, pourquoi j' suis sur terre, qu'est ce que j' dois faire, euh est-ce que j'ai le droit de rechercher mon plaisir personnel (...) ou est-ce que j'ai autre chose à faire...» E11 «on veut proclamer finalement l'amour de Dieu» E11

Arrivé au terme de ce tableau nous voudrions rappeler que la consigne était : « qu'est-ce que c'est pour vous, aujourd'hui, enseigner l'E.P.S. ? » afin de mettre l'accent sur, non seulement la variété des thèmes abordés, mais encore sur la *profondeur* et *l'intensité* que permettent d'atteindre les entretiens non directifs : de Platini à Jésus-Christ, de l'E.P.S. à Dieu.

Lors d'une deuxième série d'entretiens⁽¹⁾, nous avons recherché la place du discours des théoriciens dans le discours des praticiens

B- LA DEUXIEME SERIE D'ENTRETIENS

L'essentiel des résultats obtenus (dont le détail figure en annexe III) est classable selon trois catégories :

- ce qui est confirmé (par rapport à la première série d'entretiens);
- ce qui est amplifié;
- ce qui est nouveau.

(1) Enquête menée en 1987; entretiens codés de E12 à E17.

1) CE QUI EST CONFIRME :

Nous retiendrons surtout le caractère moral de l'E.P.S., l'importance du cadre de référence psychologique lié souvent à une approche quasi clinique de l'E.P.S., et une attitude ambiguë des professeurs d'E.P.S., en ce qui concerne les rapports sociaux à l'intérieur de la classe (scolaire), le plus souvent perçus et retraduits en termes de relations affectives.

Tout se passe comme si, l'impression *subjective* que les professeurs d' E.P.S. ont, de leur pouvoir de transformation des élèves ,l'emportait nettement sur ce qu'ils perçoivent *objectivement* par ailleurs (et dont ils rendent compte dans les entretiens), des rapports de pouvoir au sein de la société globale.

Le social, et le politique surtout, semblent s'arrêter à la porte du gymnase, du stade ou de la piscine.

La psychologisation est avec la biologisation, le mode le plus répandu d'euphémisation du social dans le champ de l'E.P.S.

2) CE QUI EST AMPLIFIÉ :

La deuxième série d'entretiens montre que :

- les élèves de L.E.P. constituent une population scolaire infériorisée et stigmatisée;
- à partir des entretiens il est possible de construire un code de déontologie professorale dans lequel sont précisées des règles d'assiduité, de ponctualité, de tenue (vestimentaire, et de présentation de soi), de conduite à tenir vis-à-vis des élèves, des collègues et de la société;
- l'ambiguïté de la situation de fonctionnaire-citoyen confronté d'un côté aux Instructions Officielles de l'autre à ses propres conceptions et convictions.
- les enseignants d'E.P.S. sont attachés, pour leurs élèves, à l'acquisition d'un savoir et d'un savoir-faire de base dans leur discipline;
- une partie des enseignants regrette, malgré l'existence de modèles très élaborés, l'absence d'une théorie générale de l'E.P.S.

3) CE QUI EST NOUVEAU

Trois points nous paraissent devoir être relevés :

- l'instauration de l'épreuve d'E.P.S. obligatoire aux baccalauréats et ses conséquences sur les contenus

d'enseignement et les épreuves des concours de recrutement;

- l'intériorisation des 3 H d'E.P.S. en Collège et des 2 H en Lycée, c'est-à-dire au fond, le renoncement à la revendication des 5 H (constante pourtant dans les années 1970);

- l'importance grandissante des mots en E.P.S., certains professeurs d'E.P.S. allant jusqu'aux devoirs écrits.

On peut s'interroger alors sur les conséquences de l'émergence d'une nouvelle catégorie de professeurs d'E.P.S. : les professeurs Agrégés.

En effet, d'une certaine manière, l'*Agrégation* d'E.P.S. a été le début de la *désagrégation* des S.T.A.P.S., car le rapport de un sur dix entre le nombre de postes ouverts chaque année à la section S.T.A.P.S. contre le nombre de postes ouverts à l'*Agrégation* d'E.P.S. « n'incite effectivement guère les enseignants d'E.P.S. à s'engager dans des études supérieures »⁽¹⁾.

(1) Léziard Y. (1989, p.259).

C- LA TROISIEME SERIE D'ENTRETIENS

La troisième série d'entretiens⁽¹⁾ nous a surtout servi précédemment, à mettre en perspective la seconde partie, à analyser le processus de *désuniversitarisation* des formations en S.T.A.P.S.-E.P.S. (en ce qui concerne les futurs professeurs d'E.P.S.), et à vérifier que dans le modèle construit par Merton, la 5^e étape⁽²⁾ décrit un phénomène, qui transposé à l'E.P.S. est certes relativement récent (1982) et peu répandu, mais qui n'en est pas moins réel.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE :

Intérêt des entretiens non directifs

Cherchant à atteindre ce qui est caché dans les cerveaux, plutôt qu'à analyser des pratiques enseignantes, lesquelles si elles disent beaucoup ne disent pas tout, en particulier ce qui est au principe des conceptions à l'endroit où, *à la fois le connu est transformé en conçu et le conçu est transformé en "préconcret"*, l'utilisation de la technique des entretiens non-directifs nous a semblé particulièrement adaptée.

(1) Réalisés en 1988, 1989 et 1990; codés de E18 à E23.

(2) Rappel : « la formation ainsi standardisée et hiérarchisée devient un cadre de déroulement des carrières, chaque niveau de formation étant associé à un échelon de carrière » Dubar Cl. (1991, p.153).

En effet, chaque interrogé rapporte et explique les solutions qu'il conçoit et met en oeuvre face aux problèmes qu'il rencontre (même s'il n'est pas dans le secteur productif), dans ce qui est *son monde du travail*.

Parmi ces problèmes, *l'absence de matière* oblige chaque enseignant d'E.P.S. à choisir et à fournir un discours légitimant ses choix.

Les entretiens permettent d'identifier à la fois, les ambiguïtés telles quelles sont vécues et ressenties par les enseignants (le plus souvent sous forme de dilemmes), et les moyens utilisés pour les surmonter, accompagnés de leur justification.

Contrairement à ce que nous tenions pour vrai, avant de commencer cette enquête, à savoir les conceptions des professeurs d'E.P.S. sont très dépendantes de ce qu'ils ont eux-mêmes appris durant leur formation initiale⁽¹⁾, il nous faut aujourd'hui nuancer et constater que, d'après les discours des personnes interrogées, les choses ne se présentent pas ainsi.

(1) Et qui est vraisemblablement du à notre propre position institutionnelle.

En effet, tout se passe comme si, les professeurs d'E.P.S. une fois devenus titulaires, découvrant les difficultés concrètes de l'exercice du métier, et rejetant une bonne partie du discours théorique qu'on leur a inculqué en formation initiale, *se réalisaient* en ayant recours à des pratiques, des règles de conduites et des valeurs qu'ils tiennent pour la plupart de leur enfance et de leur adolescence⁽¹⁾.

Si l'entrée dans l'établissement de formation initiale constitue une rupture avec ce que nous avons appelé les années Collèges et les années Lycée, la rupture biographique que crée l'entrée dans le métier est vécue de façon beaucoup plus intense encore, *d'abord* parce que les élèves ne sont plus les élèves épistémiques décrits dans les ouvrages savants mais des élèves réels, *ensuite* parce que l'élève-professeur devenu lui même professeur a l'impression subjective de pouvoir enfin "voler de ses propres ailes", d'où le rejet de ce qui a été vécu et ressenti comme inutile ou contraignant durant la formation initiale.

(1) Voir dans le tableau synoptique plus particulièrement : événements marquants de la biographie, instances de socialisation et styles de vie ainsi que valeurs et croyances.

Ceci ne veut pas dire que le rejet soit total et que la formation initiale ne compte pas dans les conceptions et les manières d'enseigner, mais que ce qui a été vécu par les enseignants dans les instances de socialisation qui ont été les leurs *avant* leur formation initiale, semble déterminant dans leurs conceptions et leurs pratiques professionnelles actuelles.

D'où l'intérêt d'avoir recours aux entretiens non directifs (complétés par un questionnaire court), comme moyens techniques de recueillir des informations sur les circonstances, les étapes et les ruptures biographiques des professeurs d'E.P.S., afin de tenter de mieux comprendre du « dedans »⁽¹⁾, après les avoir étudié du « dehors »⁽¹⁾, les points de fracture qui divisent entre eux ces enseignants.

Au premier rang de ces points de fracture, se situent les différences de conceptions lesquelles dépendent des positions, mais aussi de la socialisation⁽²⁾ des professeurs d'E.P.S. qui sont à

(1) Durkheim E., 1937 (21^e éd. 1938, p.28).

(2) Entendue comme « processus biographique d'incorporation des dispositions sociales issues non seulement de la famille et de la classe d'origine, mais de l'ensemble des systèmes d'action traversés par l'individu au cours de son existence. Elle implique certes une causalité historique de l'avant sur le présent, de l'histoire vécue sur les pratiques actuelles, mais cette causalité est probabiliste : elle exclut toute détermination mécanique d'un « moment » privilégié sur les suivants. Plus les appartenances successives ou simultanées sont multiples et hétérogènes, plus s'ouvre le champ du possible et moins, s'exerce la causalité d'un probable déterminé » Dubar Cl. (1991, pp.79-80).

certains moments des *agents subissants* produits et producteurs de reproduction, à d'autres moments des *acteurs agissants* capables de se saisir des opportunités qui se présentent à eux, autant dans le système scolaire que dans d'autres systèmes d'action concrets, comme le mouvement sportif, les pratiques corporelles commercialisées, le secteur para-médical par exemple.

Bref, l'utilisation des entretiens non directifs aura été à la fois le point de départ et l'ultime étape d'un travail de recherche qui visait à mieux comprendre les ambiguïtés de la discipline et du corps des professeurs d'E.P.S., dans ce qu'elles ont de plus visibles, mais aussi de plus cachées.

CONCLUSION

EXCELLENCE CORPORELLE, EXCELLENCE INTELLECTUELLE :
LES AVATARS D'UNE INDEPASSABLE AMBIGUITE DE L'E.P.S.

Toute recherche à caractère scientifique est nécessairement réductrice, inachevée, située et datée. De plus, la validité de cette recherche, essentiellement exploratoire et qualitative, ne peut qu'être limitée, car elle ne dépasse pas la cohérence interne que nous avons construite entre les trois parties. Toutefois notre souci de vigilance épistémologique souvent très proche de la socio-analyse aura été constant. Vient pourtant le moment où il faut conclure; la conclusion elle-même ne pouvant être que provisoire.

Parmi les trois orientations de recherches sociologiques identifiées par Boudon et Bourricaud (1982)⁽¹⁾, il nous semble que notre travail est classable parmi les recherches qui s'efforcent de « dessiner des modèles structurels »⁽²⁾.

(1) Qui distinguent : la recherche de lois générales, la recherche de lois évolutives, la recherche de modèles structurels. D'après Boudon R. et Bourricaud F. (1982, pp.259-267).

(2) Ibid. p.264.

Or la modélisation, construite pour analyser le phénomène E.P.S. et le déséquilibre apparent entre les parties de notre travail pourrait laisser croire que la théorie l'emporte sur l'empirie. Il n'en est rien.

Car c'est bien d'un problème concret, pratique que nous sommes parti : les relations de travail, les affrontements, les heurts, les divisions, les rapports de pouvoir au quotidien et les sentiments de frustration / ambition que tout cela engendre. Et c'est à la pratique que nous voudrions revenir, en espérant que ce travail pourra (un peu) contribuer à mieux identifier, voire surmonter certaines divergences.

En fait, le long détour effectué lors de la genèse historique⁽¹⁾ de la discipline et du corps des professeurs d'E.P.S. n'a été qu'un moyen pour nous, de mieux analyser et comprendre les entretiens qui avaient tous en commun de révéler un certain nombre d'ambiguïtés, la plus profonde étant ce double langage de la frustration et de la fierté traduisant les deux facettes d'une même réalité, vécue dans le monde du travail, tantôt comme *exaltante*, tantôt comme *frustrante*.

(1) Comme étant une des genèses parmi d'autres possibles.

Il nous a semblé alors, c'est notre hypothèse première et c'est également *notre thèse* que le passé pesait de tout son poids même chez les *plus jeunes* d'entre les professeurs d'E.P.S. qui héritent, souvent à leur insu des stigmates d'une profession marquée par le péché originel commis par leurs prédécesseurs funambules et acrobates.

En effet, sauf pour quelques initiés, ce corps professionnel se voit le plus souvent attribuer l'identité de « prof. de gym » par celles et ceux qui ont quitté l'école depuis quelques années, et de « prof de sport » pour la majorité des élèves actuels.

Par ailleurs, pourquoi un C.A.P.E.P.S. et non pas un C.A.P.E.S. ? pourquoi un Syndicat propre à l'Education physique ? pourquoi des épreuves écrites dans les concours de recrutement ? pourquoi cette division du travail entre praticiens et théoriciens ? etc.

De quelque côté que l'on observe le phénomène E.P.S. (discipline, acteurs, textes officiels, structures, idées, pratiques), il apparaît comme *ambigu*.

Bref, de nombreuses questions d'actualité renvoyaient à l'histoire d'une discipline : *l'Education Physique et Sportive*, dont la dénomination est ambiguë, puisque comme l'indiquait déjà Parlebas en 1967, « le premier adjectif : physique est relatif à l'un des aspects de l'individu; le second : sportive ne concerne plus l'homme mais une matière »⁽¹⁾.

Afin de répondre à ces questions et d'élucider le problème que nous nous posions, nous avons construit un modèle qui vise à analyser et interpréter le changement, mais aussi la continuité en E.P.S., en nous replaçant à chaque étape dans leur contexte politique, économique, culturel et social, c'est-à-dire sans jamais oublier que « les débats et conflits internes à l'E.P.S. s'inscrivent dans des modalités de débats propres à la société française »⁽²⁾.

Les cinq étapes de Merton nous ont servi, en changeant ce qui doit être changé, à périodiser la genèse de la discipline du corps des professeurs d'E.P.S.. Elle peut-être résumée de la façon suivante :

(1) Parlebas P. (1967b, p.7), qui poursuit : « Autrement dit, le premier se rapporte au sujet, le second à l'objet ».

(2) Clément J.P. (1990, p.7).

1^{ère} étape - Un groupe de praticiens pour se constituer en profession se connecte à une institution éducative. L'Union des Professeurs de Gymnastique de France (1884), se rapproche du Cercle de gymnastique rationnelle de Demeny (1880).

2^{ème} étape - Il se fait reconnaître par elle et reçoit une formation professionnelle pour les praticiens (Formal training) : Cours de Demeny (1880); Cours supérieur d'E.P. (1903); Instituts Régionaux d'Education Physique (à partir de 1927).

3^{ème} étape - Cette formation s'institutionnalise en curriculum et devient une école professionnelle ouverte aux jeunes (Vocational School) : l'Ecole Normale d'Education Physique (1933).

4^{ème} étape - Cette école s'intègre plus ou moins à l'Université, multiplie les prérequis sélectifs à l'entrée et définit des niveaux jusqu'au diplôme final : DEUG S.T.A.P.S. (1975), Licence S.T.A.P.S. (1977). A partir de 1978, il est indispensable de posséder une Licence S.T.A.P.S. pour pouvoir s'inscrire au C.A.P.E.P.S..

5^{ème} étape - La formation suivie standardisée et hiérarchisée devient un cadre de déroulement des carrières qui associe niveau de formation et diplôme avec position dans la hiérarchie. C'est surtout le cas, pour une petite fraction des professeurs d'E.P.S. (mais il semblerait que le phénomène aille en s'amplifiant), à partir de 1982, avec la création d'une Agrégation d'E.P.S., et dans une moindre mesure avec l'ouverture d'un 3^e cycle universitaire en S.T.A.P.S..

A ces changements de structure largement dépendants des facteurs politiques, économiques, culturels et sociaux qui touchent la société globale, nous avons superposé un modèle construit⁽¹⁾ de la dynamique des transformations et/ou des permanences plus spécifiques au champ de l'E.P.S. scolaire (comme élément de la structure sociale globale), en intégrant cinq processus :

- la *scolarisation*,
- la *scientifisation*,
- la *sportivisation*,
- la "*corporatisation*"
- l'"*écléctisation*".

Ces processus, nous ne les avons pas inventés, ils existent dans la littérature des S.T.A.P.S.-E.P.S., mais le plus souvent à l'état isolé. Notre effort a consisté à les retravailler sociologiquement, à les articuler, et à montrer comment d'une conjoncture à l'autre cette articulation était recomposée sans que jamais l'un de ces processus ne disparaisse complètement.

(1) « Pour comprendre le social et en particulier le changement social, il faut, en tout cas il est très utile de passer par la construction de *modèles*. Mais il importe de ne pas interpréter ces modèles de manière réaliste » Boudon R. (1984 p.238).

Ceci nous a conduit à dégager deux logiques contradictoires permettant de rendre compte de l'ensemble des stratégies à l'oeuvre dans le champ de l'E.P.S. : une *logique d'alignement* sur les autres disciplines et une *logique de démarquage*⁽¹⁾ au nom d'une spécificité à laquelle les professeurs d'E.P.S. semblent particulièrement attachés, ce qui n'est pas la moindre ambiguïté de ce corps professionnel en mal d'intégration scolaire (dans le second degré, rien que dans le second degré).

Reste à expliquer les causes d'une telle ambiguïté et le pourquoi des affrontements entre les professeurs d'E.P.S., affrontements présents certes, mais qui renvoient à des clivages et à des formes de groupements historiquement identifiés.

C'est ainsi que, à partir d'entretiens non directifs, dont l'interprétation a été éclairée par des données historiques, nous avons pu construire une typologie en six tendances et proposer les « formules-mères »⁽²⁾ suivantes : sport-éducatif, scientifique, psycho-

(1) Rappel : Clément J.P. (1993, p.13) parle de la « dialectique de la conformité et de la différenciation ».

(2) « Formule capable de résumer en un concept descriptif unique, un ensemble d'observations particulières » Boudon R., Lazarsfeld P. (1965, p.47).

pédagogique, psychanalyse, philosophique (puis cool), humanisme chrétien.

Bien entendu, les héritiers des Moniteurs de l'Ecole de Joinville ne réagissent pas de façon mécanique, ils s'efforcent de s'adapter à des circonstances qui ont changées et qui sont également changeantes. Mais, peuvent-ils échapper au péché originel commis par leurs prédécesseurs ?

La réponse à cette question ne peut qu'être ambiguë car la situation réelle des professeurs d'E.P.S. et de leur discipline est elle-même ambiguë.

Il existe en effet une dualité entre l'*excellence corporelle*⁽¹⁾ propre au champ gymnastique duquel les professeurs d'E.P.S. sont issus, et l'*excellence intellectuelle* qui prévaut dans la structure à laquelle ces enseignants appartiennent, tout en se percevant épisodiquement menacés d'en être écartés : *l'enseignement du second degré*⁽²⁾.

(1) DeFrance J. (1987).

(2) Plutôt conçu comme « l'action d'un esprit (ou de l'esprit par un esprit) sur un esprit » Sachot M. (1991, p.141), ce qui n'empêche pas, comme nous l'avons vu précédemment, la coexistence de quatre logiques : civique, domestique, industrielle et post-industrielle.

C'est, selon nous à partir et sur cette dualité originelle que s'enracinent et se greffent, au fil du temps, toutes les ambiguïtés actuellement observables.

Parmi celles-ci, l'existence de cahiers d'E.P.S., d'interrogations écrites, de Q.C.M. dans une discipline essentiellement physique aboutit avec l'acharnement évaluatif, à un excès d'intellectualisation de l'E.P.S. donc à sa *désincarnation* relative.

La *logique industrielle* l'emporte alors sur la *logique domestique*.

En 1971, Parlebas écrivait « l'éducation physique sera scientifique ou ne sera pas », en 1981 pour Arnaud « l'éducation physique sera scolaire ou ne sera pas ».

Certaines observations récentes ne conduisent-elles à penser que l'Education physique et sportive scolaire même scientifiée, même aujourd'hui didactisée, sera *physique* ou ne sera pas ?

Car, l'E.P.S. n'est pas une discipline scolaire *assise*⁽¹⁾, en ce sens elle n'est pas, elle ne peut pas être une discipline comme les autres, et de ce fait les professeurs d'E.P.S. ne sont pas et ne peuvent pas être des enseignants tout à fait comme les autres.

Aussi, les professeurs d'E.P.S. d'aujourd'hui soucieux qu'ils sont de faire de l'Education physique une véritable *matière d'enseignement*⁽²⁾, ne devraient peut-être pas oublier qu'ils doivent une grande part de leur succès scolaire auprès des élèves, à leur *manière* d'être et d'enseigner.

Autrement dit, le zèle déployé par les professeurs d'E.P.S. pour se rendre conformes à la norme scolaire a ses limites : celles où être conformes signifierait devenir ennuyeux pour les élèves.

(1) Les entretiens sont particulièrement nets sur ce point.

(2) Le *Dossier EPS* n°8, intitulé « Introduction à une didactique de l'E.P. », rédigé par le Doyen Pineau, appartient déjà à l'histoire autonome (relativement) de l'EPS scolaire, comme tentative d'unification et de dépassement de nombreuses ambiguïtés en vue de définir « les principes d'une unité de conception » Pineau Cl., (1990 p.3.).

Par ailleurs, si substantiellement et institutionnellement les modes de domination changent pour les professeurs d'E.P.S., structurellement l'opposition première, demeure, car l'Education Physique est à la fois et en même temps *un projet et une pratique, une pratique et une morale.*

C'est pourquoi ceux qui cherchent à réduire l'E.P.S. à un ensemble de mouvements, d'exercices, de pratiques, sont tout autant dans l'erreur que ceux qui ont essayé de rendre compte de sa nature en faisant référence aux Méthodes, aux doctrines et aux idées.

L'E.P.S. présente un double aspect : l'un physique, l'autre intellectuel et moral. Dans la réalité ces deux aspects sont inséparables, mais il est néanmoins nécessaire de les distinguer. Les deux aspects de l'E.P.S. émanent de la séparation dans notre culture entre le corps et l'âme. Là se situe pour nous l'ambiguïté fondatrice.

La fonction sociale de l'enseignement de l'E.P.S. que l'on présente souvent comme une véritable culture physique est double : une fonction "positive" de récréation, défoulement, compensation, acquisitions d'habilités etc..., et une fonction "négative" de

contrôle, d'inhibition, en un mot de maîtrise de soi (par l'intelligence et la volonté).

Mais, comme le montre l'analyse des textes officiels, la genèse historique de la discipline et du corps professionnel ainsi que les entretiens, *il y a pas d'unanimité en E.P.S..*

Aussi, les multiples façon d'envisager l'E.P.S. s'accompagnent-elles d'une grande diversité de conceptions⁽¹⁾ qui engendrent des conflits internes au champ de l'E.P.S..

L'existence de ces conflits aboutit souvent à ce que les élèves pendant les séances d'E.P.S., et les étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. pendant les cours et conférences, deviennent l'objet d'enjeux dont ils ne saisissent pas le sens (signification), et qui ne vont pas forcément dans le sens (direction), de leur propre réussite.

(1) Diversité qui « dépend d'une constellation complexe de facteurs et de circonstances qu'il n'est pas possible de réduire à une expression de type $f(x)$ » Boudon et Bourricaud F. (1982, p.263).

- On peut alors, en pensant aux usagers, se demander :
- à quand « la communion intime du praticien et du savant »⁽¹⁾ réclamée en 1902 par Demeny, communion d'où « doit naître le progrès »⁽¹⁾ ?
 - à quand le dépassement des « raisons de sentiments »⁽¹⁾ des praticiens et des « vues théoriques stériles »⁽¹⁾ des théoriciens, pour le plus grand bien de l'Education Physique de tous « à tous les âges et en toutes classes »⁽²⁾ ?

(1) Demeny G., 1902 (1931, p.24).

(2) Dunazedier J. (1990, p.9).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AM Y., 1966 - « Quelques problèmes d'orientation et de pédagogie des activités sportives », in *Activité physique, éducation et sciences humaines*, C.E.R.M., Océon Diffusion, n°43, pp.65-84.
- AM Y., 1976a - « La culture physique et la vie en URSS » in *Revue EPS*, n°140, juillet-août pp.41-46.
- AM Y., 1976b - « L'enfant, le sport, l'école, dans les pays socialistes d'Europe » in *l'Ecole et la Nation*, n°63, août-sept., pp.61-64.
- AM Y., 1976c - « La culture physique et la vie en URSS (II). De l'activité physique pour le plus grand nombre au sport de haute performance » in *Revue EPS*, n°141, pp.49-53.
- AM Y. et ARGELES J.M., 1968 - « Le sport et l'éducation physique en République Démocratique Allemande », in *Revue EPS*, n°90, janv., pp.49-52 et *Revue EPS*, n°91, mars, pp.89-93.
- ALMON M., 1976 - « La sociabilité, la sociologie et l'histoire » in *L'ARC*, n°65, Aix-en Provence, pp.76-84.
- ALAIN 1930 - « Droite et Gauche » in *Propos d'Alain*, texte établi et présenté par Maurice Savin, 1956, Paris, éd. Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, pp.983-985.
- BOUY G., 1979 - « Le sport scolaire en question » in *Le Monde*, vendredi 30 nov., p.30.
- BAR M., 1987a - *Nés pour courir - Sports, Pouvoirs et Rébellions 1944-1958*, Grenoble, PUG.
- BAR M., 1987b - « Sport, éducation et redressement national du Front Populaire à la Libération » in *Dossier STAPS - ECRITI - CAPEPS*, pp.175-187.
- BOURGEOIS H., 1977 - *La grande histoire des Français sous l'occupation*, t.2. Quarante millions de pétainistes (juin 1940-juin 1941), Paris, éd. Robert Laffont.
- BOURGEOIS H., 1978 - *La grande histoire des Français sous l'occupation* T.3 les beaux jours des collabos (juin 1941-juin 1942). Paris éd. Robert Laffont.
- BRE J., 1988 - « Trois décades : trois images du « prof de gym » in *Cahiers pédagogiques*, n°262, mars pp 20-21.
- BRIEU G., BARNIER L., 1986 - « La Méthode française, 1. la gymnastique française » in Zoro J. (dir), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, éd. Amicales EPS, pp.50 et 51.
- BRIEU G., 1981 - « Georges Hébert (1875-1957) » in *Le Corps en mouvement*, Arnaud P. (dir), Toulouse, Privat, pp.291-312.
- BRIEU G., 1990 - *L'EP au XX^e siècle : une histoire des pratiques* Joinville-le-Pont, éd. Librairie du sport coll. les Cahiers de l'E.P.S..
- BRIEU G., 1992a - *L'éducation physique et le sport en France de la Libération à la V^e République*, Bordeaux Journées d'Etudes du 22/02/1992.
- BRIEU G., 1992b - *Enjeux et débats en EP : une histoire contemporaine*, Millau, Les Cahiers Actio.
- CHAUD P., 1979 - « L'éducation physique est-elle une science ? », in « Le corps, le sport, la science et l'éducation physique - les STAPS » *Bulletin de la Société A. Binet et Simon*, n°568, II 1979, pp.120-143.
- CHAUD P., 1981a - « La recherche en éducation physique : itinéraire, bilan, perspectives » in *Revue STAPS*, n°3, avril, pp.22-32.
- CHAUD P., 1981b - « L'évolution de l'éducation physique » in *Revue La gymnastique volontaire*, n°18, sept., pp.9-12.

- ARNAUD P., 1981c - *Le corps en mouvement, précurseurs et pionniers de l'éducation physique*, Toulouse, éd. Privat.
- ARNAUD P., 1983 - *Les savoirs du corps. Education physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon, PUL.
- ARNAUD P., 1985 - « La didactique de l'éducation physique » in *La psychopédagogie des APS*, sous la direction d'Arnaud et Broyer, Toulouse, Privat, pp.241-227.
- ARNAUD P., 1986a - « L'Education physique en France, proposition d'analyse et d'interprétation de son histoire contemporaine » in *Revue Binet Simon*, n°608, Lyon, pp.32-53.
- ARNAUD P., 1986b - « Traditionnalité ou modernité de l'Education physique, le rapport APS/EPS et la contrainte scolaire », in *Dossier STAPS - ECRITI - CAPEPS*, pp.188-215.
- ARNAUD P., 1987a - *Les Athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1917*, Toulouse, Privat.
- ARNAUD P., 1989a - « Les rapports du Sport et de l'Education Physique en France depuis la fin du XIX^e siècle » in *Education physique et Sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand, éd. AFRAPS (Revue STAPS), pp. 251-267.
- ARNAUD P., 1991 - *Le Militaire, l'Ecolier, le Gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Lyon, PUL.
- ARON R., 1948 - *Introduction à la philosophie de l'histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique*, Paris, Gallimard, coll. TEL, 1931.
- ARON R., 1967 - *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, coll. TEL.
- ARON Robert., 1954 - *Histoire de Vichy (1940-1944)*, Paris, Fayard.
- ARVON H., 1974 - *Le gauchisme* Paris, PUF, Que-sais-je ? n°1537, 2^e éd., 1977.
- ASSELAIN J.CH., 1984 - *Histoire économique de la France*, du XVIII^e siècle à nos jours, t1. De l'ancien Régime à la Première Guerre mondiale; t2. De 1919 à la fin des années 1970. Paris, éd. du Seuil, coll. Points.
- BACHELARD G., 1938 - *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 7^e éd., 1970.
- BAECHLER J., 1970 - *Les phénomènes révolutionnaires*, Paris, PUF., coll. PUF. SUP.
- BAJOIT G., 1992 - *Pour une sociologie relationnelle*, Paris, PUF.
- BARBAZANGES J.P., GUILLOT G., RENE B.X., 1992 - « La trajectoire de l'Education physique » in *L'éducation physique au XX^e siècle en France*, sdr. de B.X. René, CRUISE, Université de Poitiers, éd. Revue EPS, pp.44-107.
- BAQUET H., 1942 - *Education sportive Initiation et entraînement*, Paris, Godin, seconde éd. 1947.
- BARDIN L., 1977 - *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.
- BARNIER L., 1952 - « Le centenaire de Joinville » in *Revue EPS*, n°11, juin, pp.3-5.
- BARNIER L., 1986a - « Le service de l'Instruction physique » in Zoro J. (dir), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, éd. Amicale EPS, p.166.

- BARNIER L., 1986b - « Centres de formation, Cours normal, Cours supérieur » in Zoro J. (dir), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, éd. Amicale EPS, p.174.
- BARON G.L., 1980 - *L'informatique, discipline scolaire ? Le cas des Lycées*. Troisième partie : l'informatique comme discipline scolaire, Paris, PUF, « Péda d'aujourd'hui », pp. 149-204.
- BARRAL P., 1980 - « Le temps de la pénurie (1940-1948) » in *Histoire économique et sociale de la France*, sdr Braudel F et Labrousse E, second volume, Livre IV, pp.823-857.
- BAYER C., 1990 - *Epistémologie des APS*, Paris, PUF, coll. Pratiques corporelles.
- BELLIN DU COTEAU M., 1918 - *L'Education physique, obligation nationale*.
- BENICHI R. et MATHIEUX J., (dir), 1983 - *Histoire, le monde de 1939 à nos jours*, Paris, Classiques Hachette.
- BENOITS S. et al., 1970 - « À propos de la non-directivité » in *Revue EPS*, n°103, mai-juin, pp.31-36.
- BERGE M., ROUYER J., 1977 - « Faire reculer l'austérité », Editorial du Bulletin *SNEP*, n°102, nov., p.3.
- BERGE M., 1978 - « Tous concernés » in *Bulletin SNEP* n°11,, mai-juin, pp.14-15.
- BERGE M., 1984 - *À nos marques !*, douze années de lutte pour l'EPS, supplément au n°223 de l'organe du Syndicat National de l'EP de l'Enseignement Public, Paris, Presses de la société d'imprimerie périodiques et d'édition.
- BERGER P., LUCKMANN T., 1966 - *The social construction of reality*, Londres, Allen Lane Penguin Press, trad.fr. *La construction sociale de la réalité* par Taminaux P., Paris, Méridiens Klincksieck, 1986.
- BERNARD C., 1865 - *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*.
- BERNARD M., POCIELLO CH. VICARELLO G., 1975 - « Itinéraire d'un concept » in *Revue Esprit*, n°5, mai, pp. 704-723.
- BERTAUT J., 1959 - *Les dessous de la « troisième »*, Paris, Tallendier.
- BERSTEIN B., 1975 - *Class, Code and Control*, London, Routledge & Regan Paul, trad.fr. *Langages et classes sociales*, Paris, Minit, 1975.
- BERSTEIN S. et MILZA P., 1987 - *Histoire du vingtième siècle* T1. 1900-1939, un monde destabilisé; t2 1939- 1953, la guerre et la reconstruction; t3. de 1953 à nos jours, la croissance et la crise, Paris, Hatier.
- BERSTEIN G. et S., 1987 - *La troisième République*, Paris, M.A. éditions.
- BERTRAND M., 1964 - « Retour aux sources » in *Revue EPS*, n°68, pp.5-8.
- BERTRAND M. DUNONT M., 1970 - *Expression corporelle, mouvement et pensée*, Paris, Librairie J.Vrin.
- BEZBAKH P., 1990 - *Histoire de la France contemporaine de 1914 à nos jours*, Paris, Bordas.
- BLOCH M., 1949 - « Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien » in *Cahiers des Annales*, fasc. III, Paris A. Colin.
- BODA B., 1989 - « Finalités réelles, finalités proclamées. Le cas de la certification en EPS » in *Méthodologie et didactique de l'EPS*, Clermont-Ferrand, éd. AFRAPS (Revue STAPS), pp.167-174.

- BONANGE J.B., 1977 - « Expression corporelle et institution. Dynamique d'une rupture dans la formation des étudiants en EPS » in *Le chrono eurayé*, supplément au n°14 de la Revue *Ecole Emancipé*, avril, Cramoisy, pp.21-35.
- BONHOMME G., 1986 - « Paschal, Philippe, Pierre, trois grands militants de l'Education Physique » in Zoro J. (dir), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, éd de l'Amicale EPS, p.42.
- BOUDON R., LAZARSFELD P., 1965 - *Le vocabulaire des sciences sociales, concepts et indices*, Paris, Mouton.
- BOUDON R., BOURRICAUD F., 1982 - *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF.
- BOUDON R., 1984 - *La place du désordre*, Paris, PUF.
- BOUDON R., 1986 - *L'idéologie, ou l'origine des idées reçues*, Paris Fayard.
- BOUJU P., DUBOIS H., 1952 - *La troisième République, (1870-1940)*, Paris, PUF, coll. Que-Sais-Je ?, n°520, 9^e éd 1980.
- BOULONGNE Y.P., 1968 - « Pierre de Coubertin et le monde anglo-saxon » in *Revue EPS*, n°93, juillet, pp.7-13.
- BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.C., PASSERON J.C. 1968 - *Le métier de sociologue, préliminaires épistémologiques*, Berlin, New York Paris, Mouton éditeur.
- BOURDIEU P., 1972 - *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de trois études d'ethnologie Kabyle*, Genève, Paris, librairie Droz.
- BOURDIEU P., 1979 - *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, éd. de Minuit.
- BOURDIEU P., 1980a - *Le sens pratique*, Paris, éd. de Minuit.
- BOURDIEU P., 1980b - *Questions de sociologie*, Paris, éd. de Minuit.
- BOURDIEU P., 1981a - « La représentation politique, éléments pour une théorie du champ politique » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, février-mars, pp. 3-24.
- BOURDIEU P., 1981b - « Epreuve scolaire et consécration sociale » in *ARSS*, 39, sept. 1981, pp. 3-70 (sept., p.61).
- BOURDIEU P., 1982a - *Leçon sur la leçon*, Paris, éd de Minuit.
- BOURDIEU P., 1982b - « EPS interroge un sociologue : Pierre Bourdieu » in *Revue EPS*, n°177, sept-oct., pp.4-8.
- BOURDIEU P., 1982c - *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU P., 1985 - « Effet de champ et effet de corps » in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°59, sept., p.73.
- BOURDIEU P., 1987 - *Choses dites*, Paris, éd. de Minuit.
- BOURDIEU P., 1992 - *Réponses, pour une anthropologie réflexive, avec Loïc J.D. Macquart*, Paris, éd du Seuil.
- BOURZAC A., 1987 - « Les bataillons scolaires en France. Naissance, développement, disparition » in Arnaud P. (dir), *Les Athlètes de la République*, Toulouse, éd. Privat.
- BROHK J.M., 1983 - « Entretien avec Jean-Marie Brohm » in *Revue EPS*, n° 181, mai-juin 1983, pp.37-41.
- BROHK J.M., 1986 - *La sportivisation de l'EP*, Poitiers, texte de Conférence à l'UEREPS.

- BRUYNE de HERMEN J., SHOUTHEETE M. de, 1974 - *Dynamique de la recherche en sciences sociales*, Paris, PUF, coll SUP le sociologue.
- BUI-XUAN G., 1992 - « Tribune libre » in *Bulletin de liaison et d'information scientifique de l'AFRAPS*, n°18, oct. pp. 21-23.
- BUI-XUAN G., GLEYSE J., 1993 - « Enseigner l'Education Physique et Sportive ? ! » in *Enseigner l'Education Physique et Sportive*, sdr Gilles Bui-Xuan et Jacques Gleyse, Clermont-Ferrand, éd AFRAPS, pp 7-11.
- BURDEAU G., 1970 - *L'Etat*, Paris, éd du Seuil, coll. points.
- CACERES B., 1981 - *Allons au devant de la vie*, la naissance du temps des loisirs en 1936, Paris, Petite collection Maspéro, n°264.
- CATTEAU R., 1981 - « Jean Piaget (1896-1980) » in *Revue EPS*, n°167, janv.fév, pp.10-11.
- CHAIGNEAU K., 1975 - « Les centres d'animation sportive. Dossier pour le Congrès » in *Bulletin SNEP*, n°82, déc. pp. 22-25.
- CHAIGNEAU K et ROUYER J., 1976 - « l'extra-scolaire contre le scolaire ? » in *Bulletin SNEP*, n°83, janv-fév, pp.22-25.
- CHAIGNEAU K., 1978 - « Défendre les trois heures dans le service pour maintenir et développer le sport scolaire et universitaire » in *Bulletin SNEP*, n°11, mai-juin, pp.4-5.
- CHAIGNEAU K, 1980a - De nouvelles I.O. ? Pourquoi faire ? » in bulletin *SNEP*, n°148, 12 mars, p.9.
- CHAIGNEAU K., 1980b - « les enjeux du projet d'Instruction officielles » in *Bulletin SNEP*, n°155, 26 sept.,pp.10-11.
- CHAIGNEAU K., 1989 - « Introduction du Colloque » in *L'Education Physique et Sportive Aujourd'hui. Ce qui s'enseigne. Faisons ensemble l'éducation physique que nous voulons*, Paris, SNEP, pp. 9-15.
- CHAMBAT P., 1980 - « Les muscles de Marianne - Gymnastique et bataillons scolaires dans la France des années 1880 » in *Ainez vous les stades ? textes réunis par Alain Ehrenberg*, Paris, Recherches, n°43, pp. 139-184.
- CHARTIER R. et VIGARELLO G., 1982 - « Les trajectoires du sport. Pratiques et spectacle » in *Le Débat*, n°19, février, pp. 35-58, Paris, Gallimard.
- CHERVEL A, 1988 - « L'histoire des disciplines scolaires. Réflexions sur un domaine de recherches » in *Revue : Histoire de l'éducation*, n°38, Paris, INRP, mai, pp. 59-119.
- CLEMENT J.P., 1990 - Débats et conflits internes à l'EPS en France et évolution des enjeux liés au sport dans les sociétés industrielles de la fin des années cinquante à nos jours » in *Corrigé du CWED*, pp.1-8.
- CLEMENT J.P., 1993 - « L'enjeu identitaire » in *L'identité de l'éducation physique scolaire au XX^e siècle*, sdr Jean-Paul Clément et Michel Herr, Clermont-Ferrand, éd. AFRAPS, pp.13-25.
- CLEMENT J.P., DEFRANCE J., POCIELLO C., 1994 - *Sport et pouvoirs au XX^e siècle*. Enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20 - années 90), Grenoble, PUG, coll. Sport en questions.
- CLERC P., CRENN R., LISTELLO A, 1964 - *Education physique pour tous*, Paris, éd. Laphora.
- COCHE A., 1940 - *Manuel de pédagogie appliquée à l'éducation physique*, programme du professorat 1^{er} et 2^e partie, Paris, G. Doin et C^{ie} éd.
- COLLOT - LARIBE J., 1982 - *Naissance de la profession d'enseignant d'Education Physique : les enjeux professionnels, sociaux et politique (1871-1900)*, Paris, Mémoire INSEP.

- COLLOT - LARIBE J., 1985 - « Le gymnasiarque, l'éducateur, le scientifique, contribution à l'histoire d'une profession (1870-1900) » in *Travaux et Recherches en EPS*, Paris, INSEP, n°8, dec, pp. 152-164.
- COLLOT - LARIBE J., 1986 - « Associations professionnelles. Cinq grands mouvements » in *Zoro* (dir), p.256.
- COMITI J., 1970 - « Propositions pour des Educateurs Sportifs » in *Note d'information* n°2, Bulletin publié par le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Paris.
- COMBEAU-MARI E., 1993 - « Lire les textes officiels » in *Revue EPS*, n°240, mars-avril, pp 57-60.
- CONTE A., 1844 - « Discours sur l'esprit positif » in *La science sociale*, Paris, Gallinard, coll. Idées., 1972.
- CORNEC J., 1981 - *Josette et Jean Cornec instituteurs, De la hutte à la lutte 1886-1980*, Paris, éd. Clancier-Guénaud.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977 - *L'acteur et le système*, Paris, éd. du Seuil, coll. Points.
- CROZIER M., 1979 - *On ne change pas la société par décret*, Paris, Fayard, coll. Pluriel, éd. Revue et augmentée, 1982.
- DAVY G., 1927 - *Enile Durkheim*, Paris, éd. Vald. Rasmussen.
- DEFRANCE J., 1980 - « Exercice rationnel et rationalité économique » in *Travaux et Recherche en EPS*, Paris, INSEP, n°6, pp. 84-94.
- DEFRANCE J., 1981 - « Eugène-Moïse Paz (1838-1901) » in *Le Corps en mouvement*, sous la direction d'Arnaud P., Toulouse, Privat.
- DEFRANCE J., 1987 - « Comment interpréter l'évolution des pratiques sportives ? » in *le nouvel âge du sport, Revue Esprit*, n° spécial, avril.
- DEFRANCE J., 1992a - « Critique du livre de J.L. Gay-Lescot, 1991 - Sport et éducation sous Vichy (1940-1944) » PUL (Lyon) in *Revue EPS*, n°233, jan-fév..
- DEFRANCE J., 1992b - « Critique du livre de Pierre Arnaud, 1991. - *Le militaire, l'écolier, le gymnaste, naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)* », PUL, Lyon, in *Revue EPS*, n°236, juillet-août, p.84.
- DEFRANCE J., 1993 - *Les activités physiques et les sports face à l'Etat*, manuscrit en cours de publication, 25 pages, (voir Clément, Defrance, Pociello, 1994).
- DEFRASNE J., 1975 - *La gauche en France de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, Coll. Que-Sais-je ?, n°1464.
- DE GENST H., 1949 - *Histoire de l'éducation physique* t1 : Temps anciens et moyen âge; t2 : Temps modernes et grands courants contemporains, Bruxelles, Maison d'éd. A de Boeck.
- DELAGE J., 1942 - *Espoir de la France, les Chantiers de la Jeunesse*, Paris, Librairie Aristide Quillet.
- DELANOE M.H., LABRIDY F., 1983 - « Formation des enseignants d'EPS et psychanalyse » in *Revue EPS*, n°184, nov déc, pp.31-34.
- DELAPLACE J.M., 1987 - « Itinéraire du sport scolaire et de ses missions » in *Dossier STAPS - Ecrits - CAPEPS*, nov., pp.213-236.
- DELAUBERT R., 1974 - « 25 ans d'EPS dans l'enseignement du second degré » in *Revue EPS*, n°129-130, sept-oct-nov-déc. pp.74-80.

- DELETANG B., 1982 - « Le mouvement sportif ouvrier » in *Revue EPS*, n°177, 178, 180; n°177 - Une histoire dans l'histoire, sept. oct., pp. 33-35; n°178 - Les particularismes du sport ouvrier nov. déc., pp.67-69; n°180 - L'implantation dans le monde de l'éducation, mars-avril 1983, pp.52-54.
- DELETANG B., 1987 - « Le mouvement sportif ouvrier. La République à l'épreuve du socialisme » in *Les Athlètes de la République*, (dir) Arnaud P., Toulouse éd. Privat, pp.341-357.
- DELGA M., 1978 - « Les problèmes et les perspectives pour la formation professionnelle continuée. Analyses au Congrès » in *Bulletin SNEP*, n° 11, mai-juin, pp.18-20.
- DELIGNIERES D., GARSULT Ch. 1993 - « Objectifs et contenus de l'EPS; transversalité, utilité sociale et compétence » in Paris, *Revue EPS*, n°242, juillet-août pp.9-13.
- DELMAS J.F., 1986 - « Le sport scolaire d'hier à demain » in *Revue Hyper*, n°152.
- DEMAILLY L., 1991 - *Le collège : crise, mythes et métiers*, Lille, PUL.
- DEMEY G., 1902 - *Les Bases scientifiques de l'Education Physique*, Paris, Librairie Felix Alcan, 8^e éd., 1931.
- DEMEY G., 1907 - « Préface » in HEBERT G., *L'Education physique raisonnée*, Paris, Librairie Vuibert, pp.I-XI.
- DEMEY G., 1909 - *L'Ecole Française*, évolution de l'éducation physique, Paris, Librairie L. Fournier.
- DE RETTE J., 1969 - « La République des Sports » in *Revue EPS*, n°98, mai, pp.50-71.
- DEROUET J.L., 1989 - « L'établissement scolaire comme entreprise composite. Programme pour une sociologie des établissements scolaires », in *Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi*, Paris, PUF, pp. 11-42.
- DESPERTS J., 1982 - « Les belles vacances de l'été 36 in *Histoire magazine*, n°27, mars, pp.37-44.
- D'HAINAUT L., 1980 - *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Paris, Nathan.
- DIJOU P., 1977 - *Consultation nationale de la Jeunesse, 58 Directions de recherche*, texte présenté par Paul Dijoud, Paris, Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux Sports.
- DIJOU P., 1977b - « Editorial », in *Revue EPS*, n°147, sep-oct., p.9.
- DIJOU P., 1978 - « Introduction » in S.E.J.S. *Consultation nationale, pour une politique de la Jeunesse, pour relancer la politique sportive*, Paris
- DORVILLE Ch., 1986 - *Représentation de l'enseignant d'EPS par les différents partenaires du système scolaire*, Thèse de 3^e cycle en Psychologie, Université de Lille I.
- DUBAR C., 1991 - *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- DUBY G., 1973 - *Guerriers et paysans*, Paris, Gallinard, coll. TEL.
- DUBREUIL B., 1980 - « La naissance du sport catholique » in *Ainez-vous les stades ?*, les origines historiques des politiques sportives en France (1870-1930), textes réunis par Alain Ehrenberg, Paris, Recherches, n°43, avril.
- DUMAZEDIER J., 1964a - « Education physique, sport et sociologie » in *Revue EPS*, n°69, mars, pp.7-10.
- DUMAZEDIER J., 1964b - « Perspectives d'avenir pour les loisirs » entretien avec Gaston Roger et Jacqueline Roger, in *Revue EPS*, n°72, nov., pp.7-13.

- DUMAZEDIER J., 1973 - « Sport et activités sportives, Représentations idéologiques et évolution réelle dans les sociétés industrielles (1880-1973) le cas de la société française », in *Revue EPS*, n°122, juillet-août, pp.13-18 et *Revue EPS*, n°123, sept-oct, pp.15-19.
- DUMAZEDIER J., 1977 - « Sociologie politique du sport, un livre de Jean-Marie Brohm » in *Revue EPS*, n°146, juillet-août, p.11.
- DUMAZEDIER J., 1990 - « EPS interroge Joffre Dumazedier » in *Revue EPS*, n°226, nov-déc, pp.7-14.
- DUMONTAUX J., FAYEMENDIE J. 1975 - « Le DEUG en Education physique. Un pas vers l'intégration universitaire de l'EPS » in Bulletin *SNEP*, n°68, jan-févr. pp.21-25.
- DUMONTAUX J., 1975 - « Education physique et sport français. Rapport présenté au nom du bureau National » in Bulletin *SNEP*, n°69, mars, pp.15-19.
- DURAN P., 1989 - « Légitimité » in *Dictionnaire de sociologie*, sdr. Boudon R., Besnard Ph., Cherkaoui M et Lecuyer B.P., Paris, Larousse.
- DURAND Y., 1981 - « 1940 : Vichy joue l'Allemagne » in *Revue l'Histoire*, n°30, janv., pp 10-19.
- DURKHEIM E., 1912 - *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Alcan, 4^{ed}, 1960.
- DURKHEIM E., 1922 - *Education et sociologie*, 5^{ed}, librairie Felix Alcan, Paris, sept 1985.
- DURKHEIM E., 1923 - *L'éducation morale*, Paris, Librairie Felix Lacan, n^{ed} 11^{ed} 1938.
- DURKHEIM E., 1937 - *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, éd. PUF, 21^{ed} éd.
- DURKHEIM E., 1938 - *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, 2^{ed} éd. 1969.
- DURING B., 1986a - « Georges Demeny » in Zoro J. (dir.), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, éd. Amicale EPS, pp.36-41.
- DURING B., 1986b - « Les courants contemporains. 1 : après 1942; 2 : contre-courants », in Zoro J. (dir), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, éd Amicale EPS, pp.62-65.
- DURRY J., 1981a - « Le musée du sport, ici et maintenant » in *Revue EPS*, n°169, mai-juin, pp. 62-63.
- DURRY J., 1981b - « Les batailles de Pierre de Coubertin (1863-1937) in Arnaud P (dir), *le Corps en mouvement*, Toulouse, Privat.
- EVESQUE E., 1938 - *L'Education physique*, Paris, Bourrelier.
- EYQUEM M.TH., 1967 - « La gymnastique et le sport féminin » in Caillois R. (dir), *Jeux et Sports*, Paris, Gallinard, Encyclopédie de la Pléiade, pp.1291-1308.
- FAMOSE J.P., DURAND M., 1988 - *Aptitudes et performances motrice*, Paris, éd Revue EPS.
- FAUCONNET P., MAUSS M., 1901 - « La sociologie : objet et méthode » in *Essais de sociologie*, Paris, éd de Minuit, coll. Privat 1968, pp. 6-41.
- FERREOL G. (dir), 1991 - *Dictionnaire de sociologie*, Paris, A.Colin, Cursus.
- FLAMANT M., 1979 - *Le libéralisme*, Paris, PUF, Que-Sais-Je ?, n°1797.
- FORQUIN J.C., 1984 - « La sociologie du curriculum en Grande Bretagne : une nouvelle approche des enjeux sociaux de la scolarisation » in *Revue Française de sociologie*, XXV, pp.211-232.

- FREUD S., 1924 - *Toten et Tabou*, interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs, trad. fr., Paris, Payot, 1979.
- FREUD S., 1948 - *Ma vie et la psychanalyse*, trad. fr., Paris, Gallimard, coll. Idées, 1950.
- GALLIEN C., 1991 - « Réflexion sur les problèmes de la recherche en STAPS » Texte de la Conférence inaugurale des IV^e Journées Internationales d'automne de l'ACAPS, Lille, 9-10 et 11 nov., 11 pages.
- GARRIGUES M., 1979 - *Sport et société (1870-1914)*, archives nationales, service éducatif CRDP de Paris.
- GAY-LESCOT J.L., 1986 - « L'éducation générale et sportive (EGS) de l'Etat français de Vichy (1940-1944); causes et conséquences » in *Dossier STAPS - Ecrit 1* - CAPEPS, pp.7-22.
- GAY-LESCOT J.L., 1987a - « Le sport en France pendant l'occupation 1940-1944 » in *Sport et changement social*, Actes des premières journées d'études 3 et 4 avril, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, pp. 201-215.
- GAY-LESCOT J.L., 1987b - « L'enracinement de l'EP dans le système scolaire : 1936-1942 » in *Dossier STAPS - Ecrit 1* - CAPEPS, pp 189-212.
- GAY-LESCOT J.L., 1988 - « Le mouvement sportif et l'EP scolaire en régime autoritaire : l'Etat français de Vichy (1940-1944) » in *Revue Sport/Histoire*, n°22.
- GAY-LESCOT J.L., 1989 - « De l'EP républicaine à l'EGS nationale 1936-1942, six années fondamentales », in *EP et Sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand, éd. AFRAPS (Revue STAPS), pp. 129-146.
- GILLET B., 1949 - *Histoire du sport*, Paris, PUF, Que-Sais-je ?, n°337, 6^e éd 1980.
- GILLET B., 1967 - « Histoire des Jeux olympiques » in Caillois R. (dir), *Jeux et Sport*, Paris, Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, pp. 1185-1218.
- GODDET J.P., LYLEIRE J.C., 1986 - « Paz » in Zoro J. (dir), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, éd Anicale EPS, p.29.
- COFFMAN E., 1963 - *Stigmatisé, les usages sociaux des handicaps*, Paris, éd.de Minuit, trad fr 1975.
- GOUGEON Y., 1985 - *Les fondements idéologiques des grandes tendances actuelles en EPS : premiers éléments d'analyse*, Mémoire de maîtrise de Sociologie, Université de Lille II, ronéoté, 99 p.
- GOUGEON Y., 1987 - *Les fondements idéologiques des grandes tendances actuelles en EPS : discours des théoriciens, discours des praticiens*, Mémoire de DEA de Sociologie Université de Lille I, ronéoté, 116 p.
- GOUGEON Y., 1989 - « APS et EPS en milieu scolaire : discours d'en haut, discours d'en bas » in *Savoirs et sens pratiques dans les APS*, Clermont-Ferrand, éd de l'AFRAPS, pp.71-77.
- GOUGEON Y., 1993 - « Quelques précisions sur les conceptions » in *L'Identité de l'éducation physique scolaire au XX^e siècle*, sdr. Jean-Paul Clément, et Michel Herr, Clermont-Ferrand, éd de l'AFRAPS, pp.151-155.
- GRAWITZ M., 1972 - *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Précis Dalloz, 5^e éd.1981.
- GRAWITZ M., 1981 - *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- GRAND-LAROUSSE ENCYCLOPEDIQUE, 1970 - 20 volumes.
- GRECO P., - « Autour de la pensée de Piaget, entretien avec Pierre Greco » in *Revue EPS*, n°138, mars-avril, pp.13-16.

- GRIGNON C., 1971 - *L'ordre des choses. Les fonctions sociales de l'enseignement technique*, Paris, éd de Minuit.
- GUERBER N., 1984 - « Introduction à l'entretien avec Claude Pujade-Renaud », in *Revue EPS*, n°190, nov-déc, p.6.
- GUILLAUME S., 1990 - *La France contemporaine. Chronologie commentée (1946-1990) t1. La IV République* Paris, Perrin.
- GUILLAUME S., 1991 - *La France contemporaine. Chronologie commentée (1959-1989), t2, la V^e République*, Paris, Perrin.
- HAMELINE D., 1979 - *Les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue*, Paris, ESF.
- HEBERT G., 1907 - *L'Education Physique raisonnée*, Paris, Librairie Vuibert.
- HEBERT G., 1911 - *Le Code de la force*, Paris, Vuibert.
- HEBERT G., 1912 - *L'Education physique ou l'entraînement complet par la Méthode Naturelle. Historique documentaire*, Paris, Vuibert, 10^e éd. revue et augmentée, 1941.
- HEBERT G., 1924 - « Termes et expressions techniques » in *Education physique*, n°19, 15 mars.
- HEBERT G., 1925 - *Le sport contre l'éducation physique*, Paris, Vuibert.
- HEBERT G., 1936 - *L'Education Physique virile et morale par la Méthode Naturelle*, t1, Exposé doctrinal et Principes directeurs de travail, Paris, Vuibert, 5^e éd, 1944.
- HEBERT R., 1986 - « La vie de G. Hébert par son fils Régis » in Zoro (dir), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, pp.56-57.
- HEBRARD A., 1986 - *L'Education physique et sportive, réflexions et perspectives*, Paris, coédition Revue STAPS et Editions Revue EPS.
- HEBRARD A., PINEAU Cl., 1994 - « Schéma directeur d'Education physique et sportive » in *Revue EPS*, n°247, mai-juin, pp. 49-54.
- HERPIN N., 1973 - *Les sociologues américains et le siècle*, Paris, PUF.
- HERR M., 1986 - « Les textes officiels et l'histoire » in *Dossier STAPS - Ecrits - CAPEPS*, pp.23-43.
- HERZOG M., 1965 - « Préface », in *Essai de Doctrine du Sport*, Commission de la Doctrine des Sports, Paris, Haut-Conité des Sports, pp. 3-4.
- HOLT R., 1980 - « L'introduction des sports anglais et la disparition du gentleman athlète » in EHRENBURG A.(dir), *Aimez-vous les stades ?*, Recherches, n°43, pp. 253-276.
- HUGHES E.C., 1958 - *Men and their work*, New York, Free Press.
- I.N.S.E.E., 1978 - *Données sociales*.
- ISAMBERT-JAMATI V., 1983 - « Préface », in *Enseignants du second degré*, A. Léger, pp. 7-11.
- JEU B., 1972 - *Le sport, la mort, la violence*, Paris, éditions universitaires.
- JEU B., 1973 - « La contre-société et ses contradictions » in *Revue Esprit*, n°10, in *Revue UFOLEP-USEP* n°125, pp. 26-31, n°126, pp. 29-30 et n°127, pp. 21-24, 1979.
- JEU B., 1977 - *Le sport, l'émotion, l'espace*, Paris, éd. Vigot.
- JOSPIN L., 1991 - « Discours de clôture » in *Revue EPS*, n°231, sept-oct., pp 13-14.

- LABICHE J., 1976 - « Intégration universitaire et DEUG : où en est-on ? » in *Bulletin SNEP*, n°83, jan-fév., pp.32-33.
- LABRUNE G., TOUTAIN Ph., 1986 - *L'Histoire de France*, Paris, Nathan.
- LABRUSSE R., 1977 - *La question scolaire en France*, Paris, PUF, coll. Que-sais-je ? n°864.
- LADEGAILLERIE J., 1973 - « A propos des crédits d'enseignement de l'EPS » in *Bulletin SNEP*, n°41, Nouvelle Série, fév., pp.33-34.
- LANDSHEERE G. et V., 1978 - *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF.
- LAPIERRE A., 1977 - « Le concept de psychomotricité et son évolution » in *Revue*, n°145, mai-juin pp.55-58.
- LE BOULCH J., 1960 - *Les facteurs de la valeur motrice*, Thèse pour le Doctorat en médecine, Rennes.
- LE BOULCH J., 1966a - « L'éducateur physique interroge le docteur Jean Le Boulch » in *Revue EPS*, n°78, janv., pp.9-13 et mars, pp.7-10.
- LE BOULCH J., 1966b - *L'Éducation par le mouvement, la psycho-cinétique du docteur Le Boulch à l'âge scolaire*, Paris, ESF.
- LE BOULCH J., 1966c - « Evolution de l'Éducation physique et du sport depuis 1963 », in *Revue Les Cahiers scientifiques de l'Éducation physique*, 5^e année, déc., pp.4-8.
- LE BOULCH J., 1971 - *Vers une science du mouvement humain*, Paris, éd. ESF.
- LE BOULCH J., 1977 - *Face au sport, de l'éducation physique en France depuis 1945 à la psycho-cinétique, étude critique et perspectives*, Paris, ESF.
- LE BOULCH J., 1983 - « Entretien avec Jean Le Boulch » in *Revue EPS*, n°183, sept-oct., pp.41-49.
- LECLERCQ A., 1979 - « L'évolution actuelle du mouvement sportif » in *Sports et Sciences*, sdr Thomas R., Paris, Vigot, pp.21-34.
- LEFRANC G., 1965 - *Le Front populaire*, Paris, PUF, QSJ n°1209, 5^e éd., 1978.
- LEFRANC G., 1975 - *Histoire du travail et des travailleurs*, Paris, Flammarion, 2^e éd.
- LEGER A., 1983 - *Enseignants du secondaire*, Paris, éd. PUF, coll. « L'Éducateur », n°88.
- LEGRAND ET LADEGAILLERIE J., 1970 - *L'éducation physique au XIX^e et au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin-Bourrellet.
- LEMAIRE L., 1954 - « Au chevet du sport scolaire » in *Revue EPS*, n°22, oct. pp.3-6 et *EPS*, n°23, déc., pp.7-10.
- LEON A., 1967 - *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, PUF, coll. Que-sais-je ?, n°393, 3^e éd., 1977.
- LEON A., 1980 - *Introduction à l'histoire des faits éducatifs*, Paris, PUF, coll. « Pédagogie d'aujourd'hui ».
- LESTOCQUOY J., 1968 - *Histoire du patriotisme en France, des origines à nos jours*, Paris, éd. Albin Michel.
- LETARGAT H., 1981 - « Premiers éléments d'une biographie de Paschal Grousset (1844-1909) » in *Revue STAPS*, n°4, sept., pp.79-81.
- LETARGAT H., 1986 - « Grousset Paschal (1844-1909) alias André Laurie ou Philippe Daryl » in Zoro J (dir), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, éd. Amicale EPS p.43.
- LEVI-STRAUSS C., 1962 - *La pensée sauvage*, Paris, Librairie Plon.

- LEVI-STRAUSS C., 1983 - *Le regard éloigné*, Paris, Plon.
- LEZIARD Y., 1989 - « L'avenir des STAPS » in *L'Éducation Physique et Sportive Aujourd'hui. Ce qui s'enseigne*. Paris, SNEP, pp.257-259.
- LISTELLO A., 1965 - « Education de notre temps : enseignement de l'EPS et loisirs » in *Revue EPS* n°75, mai, pp.27-31.
- LOISEL E., 1935 - *Les bases psychologiques de l'éducation physique*, Paris, Librairie Armand Colin, collection Bourrelier, 1966.
- LOISEL E., 1938 - *Cahiers de pédagogie moderne pour l'enseignement du premier degré*, Paris, éd. Bourrelier.
- LOURAU R., 1980 - « EPS interroge René Lourau » in *Revue EPS*, n°163, mai-juin, pp.49-53.
- MACCARIO B., 1982a - *Formuler des objectifs en éducation physique et sportive*, Lyon, éd. Robert.
- MACCARIO B., 1982b - *Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des APS*, Paris, Vigot.
- MALET-ISAAC, 1953 - *Histoire contemporaine 1852-1939*, Paris, Hachette.
- MARSENACH J., 1969 - *Les différents courant actuels en EPS* Strasbourg, ronéoté, 5 p. (sans autre référence).
- MARSENACH J., 1970 - « Problèmes que pose actuellement l'utilisation des APS dans une optique éducative » in *Revue de l'éducation physique*, juin.
- MARSENACH J. et DRUENNE F., 1974 - *L'enfant et l'activité physique et sportive*, menento CPS-FSGT, Volley-Ball, Paris, Librairie Armand Colin.
- MARSENACH J., 1982 - « Tradition ou innovation en EP ? 1956-1980 » in *Revue EPS* n°175, 176, 177; n°175, mai-juin, pp 28-34; n°176, juillet -août, pp.32-38; n°177, sept-oct., pp.50-55.
- MARSENACH J., KERAND R., 1985 - « Qu'est-ce qu'un objectif en éducation physique » in *La psychopédagogie des APS*, Arnaud et Broyer (dir), Toulouse, Privat, pp.209-218.
- MARX K., 1852 - *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, éd. sociales, 1976.
- MARX K., 1857 - « Introduction à la critique de l'économie politique » in *Contribution à la critique de l'économie politique*, trad. Husson et Badia, Domaine public, éd. sociales, 1977.
- MARX K., 1859 - *Contribution à la critique de l'Economie politique* Paris, éd. sociales, 1977.
- MARX K., 1867 - *Le Capital, livre I*, trad.fr., Paris, éd. sociales, 1976, p.344.
- MARX K. et ENGELS F., 1932 - *L'Idéologie allemande*, Paris, éd. sociales, 1982.
- MAUSS M., 1927 - « Division concrète de la sociologie » in *Essais de sociologie*, Paris, éd. de Minuit, 1980, pp. 42-80.
- MAYEUR J.M., 1973 - *Les débuts de la III^e République (1871-1893)*, Paris éd. du Seuil, coll. Points Histoire, H110.
- MAZEAUD P., 1974 - EPS actualité. Sport et Université » in *Bulletin d'information éducation physique et sportive*, mensuel n°1, oct.
- MEILLAT J., 1977 - « Actualités » in *Bulletin SNEP*, n° 101, oct. pp.14-16.
- KERAND R., MARSENACH J., VIALA M., 1970 - « Motricité et jeux sportifs collectifs » in *Revue de l'Éducation physique*, Belgique, vol.X., 3, pp.1-48.

- MERAND R., 1971 - « Pour une théorie de la motricité en éducation physique selon les conceptions de Mallon et Piaget », in Document stage M. Bacquet, 1970, n° spécial, de la *Revue Sport et Plein Air*, Paris, FSGT.
- MERAND R., 1973 - « Jeu et éducation sportive » in *Vers l'éducation nouvelle*, Revue des CEMEA, n° hors série intitulé l'activité ludique dans le développement psychomoteur et social des enfants, pp.69-84.
- MERAND R., 1974a - « Stage Maurice Baquet : rénovation de l'éducation physique et innovation pédagogique » in *Revue EPS*, n°127, mai-juin, pp.33-38.
- MERAND R., 1974b - Préface de l'ouvrage de Mahlo F. *L'acte tactique en jeu*. Son éducation dans l'enseignement sportif du 1^{er} degré, trad. fr. par J.M. Argeles, Paris, éd. Vigot. pp.7-9.
- MERAND R., 1976a - « Allocution de Monsieur Mérand, Président du CPS de la FSGT » in *Sport et progrès de l'homme*, Paris, les éditeurs français réunis, pp.205-211.
- MERAND R., 1976b - « Education physique et conquête du pouvoir d'agir » in *L'Ecole et la Nation*, n°263, août-sept., pp.29-35.
- MERAND R., 1984 - « entretien avec Robert Mérand » in *Revue EPS*, n° 186, mars-avril, pp 5-10.
- MEYER J. (dir), 1971 - *Vie et mort des Français 1939-1945* Paris, Librairie Hachette, Librairie Tallandier, 1980.
- MIDOL N., 1992 - « Tribune libre » in *Bulletin de liaison et d'information scientifique de l'AFRAPS*, n°13, oct., pp. 19-20.
- MICHELAT G., 1975 - « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie » in *Revue française de sociologie*, XVI, pp.229-247.
- MICHELAT G., SIMON M., 1977 - *Classe, Religion et Comportement politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- MICHEL H., 1977 - *Les fascistes*, Paris PUF, QSJ n°1683, 2^e éd., 1979.
- NICHON B., 1982 - « Les enseignants d'EPS, d'hier et d'aujourd'hui » in *Revue EPS*, n°177, sept-oct, pp.14-18.
- NICHON B., 1984 - « Culture savante, culture technique et STAPS » in *Anthropologie des techniques du corps*, Actes du Colloque international organisé par la Revue STAPS, pp.125-135.
- NICHON B., 1986 - « Esquisse d'une histoire sociale de la formation des enseignants en Education Physique et Sportive » in *Dossier STAPS, Ecrit 1 - CAPEPS*, déc.pp.94-112.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1971 - « Enseignement et Responsabilité » in *Bulletin spécial* de l'Institut National de Recherches et Applications pédagogiques, février.
- MINISTERE DE LA GUERRE, 1925 - *Règlement général d'Education physique*, première partie, Paris, Charles-Lavauzelle, éd.1932.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 1985 - *Collèges, programmes et instructions*, Paris, CNDP et le Livre de Poche.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 1986 - *Repères et références statistiques sur les enseignants et la formation*, Paris, INSEE.
- NIQUEL P., 1989 - *La Troisième République*, Paris, Fayard.
- NOLIERES R., 1965 - « Un plan annuel : Essai de contribution à l'étude du transfert », in *Revue EPS*, n°76, juillet, pp.11-17.

- MOLIERES R., 1968 - « 1968 - Un plan annuel. Organisation pédagogique » in *Revue EPS* n°94, sept, pp.27-31, *Revue EPS*, n°95, sept, pp.27-31.
- MONROZIERES H., 1937 - *Organisation pédagogique des Ecoles à classe unique et générées*, Paris Fernand Nathan.
- MONTESQUIEU , 1748 - « De l'Esprit des Lois » in *Montesquieu oeuvres complètes*, 1964, Paris, éd. du Seuil, l'Intégrale.
- MORIN E., 1980 - « L'unidualité de l'homme » in *Philosopher*, Paris, Fayard, pp.44-49.
- MORIN E., 1982 - *Science avec conscience*, Paris, Fayard.
- MORIN E., 1986 - *La Méthode. t3 : La Connaissance de la connaissance*, Paris, Seuil.
- MOUSTARD R., 1983, p.138 - *Le sport populaire*, Paris, éd. sociales.
- MOUSTARD R., 1987 - « La FSGT et la politique du Front Populaire pour l'EPS, le Sport et les Loisirs des travailleurs », in *Journée d'études du Centre de Recherche en STAPS de Paris X - Nanterre*.
- MURARD L., ZYLBERMAN P., 1976 - « Le petit travailleur infatigable », in *Recherches*, Paris.
- NEAUMET Ph., 1979 - *Les institutions éducatives et sportives en France*, Paris, Vigot, 2^e éd.1980.
- NEAUMET Ph., 1988 - « Le syndicat National de l'Education Physique (Professeur) et de l'EPS de 1958 à 1969; promotion de la discipline et de ses enseignants; l'intégration universitaire » in *l'EP et le Sport en France de 1958 à 1969*, Nanterre.
- NEAUMET Ph., 1992 - *L'Education physique et ses enseignants au XIX^e siècle*, Paris Anphora.
- NEAUMET Ph., 1993 - *L'Education physique : Repères historiques*, Paris, éd. Revue EPS.
- NISBET R.A., 1966 - *The sociological tradition*, New York, Basic Books, trad. fr., *La tradition sociologique*, Paris PUF, 1984.
- NOUSCHI A., AGULHON M., 1972 - *La France de 1940 à nos jours*, Paris, éd. Fernand-Nathan, nouvelle éd 1976.
- PARIS B., 1987 - « La Ligue française. d'EP et l'EPS scolaire entre 1945 et 1960 » in *Dossier STAPS - Ecrit 1 - CAPEPS*, pp.100-115.
- PARLEBAS P., 1967a - « L'Education Physique en "miettes" » in *Revue EPS*, n°85, mars, pp.7-14.
- PARLEBAS P., 1967b - « L'Education Physique en "miettes". La socio-motricité mode d'approche nouveau de l'éducation physique ? » in *Revue EPS*, n°86, mai, pp.7-12.
- PARLEBAS P., 1967c - « L'Education Physique en "miettes" (3). Pleins Feux sur la Psycho-Socio-Motricité » in *Revue EPS*, n°87, juillet, pp. 7-12.
- PARLEBAS P., 1967d - « L'Education Physique en "miettes" (4). L'Education physique une pédagogie des conduites motrices » in *Revue EPS*, n°88, sept., pp.17-23.
- PARLEBAS P., 1968a - « Pour une Education physique structurale » in *Revue EPS*, n°92, mai, pp.7-13.
- PARLEBAS P., 1968b - « Pour une Education structurale II. Structures et conduites motrices » in *Revue EPS*, n°93, juillet, pp.17-23.
- PARLEBAS P., 1968c - « structures et conduites motrices » in *Revue EPS*, n°94, sept., pp.7-9.
- PARLEBAS P., 1969a - « Plaidoyer pour l'éducation physique » in *Le Monde*, 26/27 août.

- PARLEBAS P., 1969b - « Structure genèse et motricité » in *Revue EPS*, n°100, nov. pp.37-41.
- PARLEBAS P., 1970a - « Education physique et intelligence motrice » in *Revue EPS*, n°101, janv-févr., pp.27-31.
- PARLEBAS P., 1970b - « L'affectivité, clef des conduites motrices » in *Revue EPS*, n° 102, mars-avril, pp.21-26.
- PARLEBAS P., 1970c - « L'éducation physique, une éducation des conduites de décision » in *Revue EPS*, n°103, mai-juin, pp.25-30.
- PARLEBAS P., 1971 - « Pour une épistémologie de l'éducation physique » in *Revue EPS*, n°110, juillet-août, pp.15-22.
- PARLEBAS P., 1973a - « La dynamique socio-motrice dans les jeux sportifs collectifs » in *Revue Vers l'Education Nouvelle*, l'activité ludique dans le développement psychomoteur et social des enfants, n° hors série, Bordeaux, imprimerie Sanie, pp. 101-141.
- PARLEBAS P., 1973b - « Table ronde » in *Revue Vers l'Education nouvelle*, n° hors série, l'activité ludique dans le développement psychomoteur et social de l'enfant, Bordeaux, imprimerie Sanie, pp.153-192.
- PARLEBAS P., 1985a - « La dissipation sportive » in *Culture technique*, n°13, janvier C.R.C.T. pp.19-38.
- PARLEBAS P., 1985b - « Problématique de l'EPS : spécificité des APS et spécificité de leur objet » in *La psychopédagogie des APS*, sdr Arnaud, Toulouse, Privat pp.23-43.
- PARLEBAS P., 1986a - « Les trois époques de l'EPS, certitudes, inquiétudes servitudes », in *Histoire de l'EPS*, Conférence de l'UEREPS de Poitiers, p.1-11.
- PARLEBAS P., 1986b - *Eléments de sociologie du sport*, Paris, PUF.
- PARLEBAS P., 1986c - « EPS et sciences, les travaux de Demeny » in Loro J. (dir), *Images de 150 ans d'EPS*, Paris, éd. Amicale EPS, pp. 236-237.
- PARLEBAS P., 1991a - « Didactique et logique interne des APS » in *Revue EPS*, n°228, mars-avril pp.9-14.
- PARLEBAS P., 1991b - « Regards actuels sur le sport et l'éducation physique » in *Cahiers pédagogiques CRDP Toulouse*, Prétextes à l'EPS, pp.18-24.
- PAXTON R.O., 1973 - *La France de Vichy (1940-1944)* Paris, éd. du Seuil.
- PERRONNET F., 1983 - *Rapport sur la recherche en STAPS en France*, Paris, Ministère de la Recherche et de l'Industrie, 73 pages.
- PETITFILS J. Ch., 1973 - *La Droite en France*, Paris, PUF, QSJ n°1539.
- PIAGET J., 1965 - *Etudes sociologiques*, Genève, Droz.
- PIERON M., 1989 - « Université et éducation physique » in *Revue EPS*, n°216, mars-avril, p.38.
- PINEAU C., 1988 - « L'EPS en 1992 ou les aventures d'une didactique » in *Revue EPS*, n°211, mai-juin, pp.71-74.
- PINEAU C., 1989 - « Programme et savoirs en EPS » in *Revue EPS*, n° 216, mars-avril, pp 25-28.
- PINEAU C., 1990 - « Introduction à une didactique de l'EP » in *Dossier EPS*, n°8.
- PINEAU C., 1991 - « Dix années d'EPS, bilan et perspectives » in *Revue EPS*, n°231, sept. oct., pp.9-12.
- PINEAU C., 1992a - « L'évaluation en EPS » in *Revue EPS*, n°235, mai-juin, pp.43-46.

- PINEAU C., 1992b - « Les épreuves d'E.P.S. aux examens de l'Education nationale » in *Revue EPS*, n°237, sept.oct., pp.43-47.
- PINEAU C., 1992c - « Une conférence à la Sorbonne » in *Revue EPS*, n°238, nov-déc., p.11.
- PINEAU Cl., HEBRARD A., 1993 - « L'éducation physique et sportive » in *Revue EPS*, n°240, mars-avril, pp.16-17.
- PINEAU Cl., 1993 - « Des principes opérationnels aux programmes d'EPS. Les données d'accompagnement de l'action » 2^e partie, in *Revue EPS*, n°240, mars-avril, pp.41-43.
- PINEAU Cl., 1994 - « Programme en éducation physique et sportive » in *Revue EPS*, n°245, Paris, janvier février, pp.60-62.
- POCIELLO Ch., 1974 - *Physiologie et éducation physique au XIX^e siècle*, E.J. Marey et G.Demeny, thèse de troisième cycle.
- POCIELLO Ch., 1981 - « Georges Demeny (1850-1917) » in Arnaud P. (dir), *Le Corps en mouvement*, Toulouse.
- POINCARÉ R., 1927 - *Au service de la France*, Neuf années de souvenirs, IV, l'Union sacrée, 1914, Paris, Ploa.
- POINTU R et al., 1977 - « Autour d'un voyage en RDA » in *Revue EPS*, n°144, mars-avril, pp.9-15.
- POLITZER G., 1946 - *Principes élémentaires de Philosophie* Paris, éd. sociales.
- PREVOST C., 1991 - *L'EPS en France*, essai d'anthropologie humaniste, Paris, PUF.
- PROST A., 1968 - *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967* Paris, librairie Armand Colin.
- PROST A., 1979 - *Petite histoire de la France au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin (n^o11^e éd. mise à jour) juillet 1984.
- PROST A., 1981 - *Histoire de l'Enseignement et de l'Éducation en France t.IV : l'École et la Famille dans une société en mutation (1930-1980)*, Paris, Nouvelle Librairie de France.
- PUJADE-RENAUD C., 1974 - *Expression corporelle, langage du silence*, Paris, éd. ESF.
- PUJADE-RENAUD C., 1975 - « L'expression corporelle impossible » in *Revue Esprit*, n°5, mai, pp.755-768.
- PUJADE-RENAUD C., 1984 - « Entretien avec Claude Pujade-Renaud » in *Revue EPS*, n°190, nov-déc, pp. 6-12.
- PUJADE-RENAUD Cl., 1985 - « Entretien avec Claude Pujade-Renaud » (2^e partie), in *Revue EPS*, n°191, jan-fév, pp.45-49.
- QUILLET P., 1964 - *Bachelard. Présentations, choix de textes*, lithographie, Paris, Ed. Seghers.
- RAUCH A., 1978 - « Les voies de l'autorité en EPS, 1945-1967 » in *Revue EPS*, n°152, juillet-août, 49-53.
- RAUCH A., 1987 - « Grand air, plein air, pleine nature (1920-1975) », in *Dossier STAPS-Ecrit 1-CAPEPS*, pp. 229-243.
- RENE B.X., 1990 - « L'un et le multiple en EPS ou la puissance du mythe unitaire » in *Revue Les Sciences de l'Éducation pour l'ère nouvelle*, Éducation physique. I : quelles pratiques corporelles à l'école ?, Caen, C.E.R.S.E. Université de Caen, pp. 79-96.
- ROUYER J., 1965 - « Recherches sur la signification humaine du sport et du loisir » in *Recherches internationales à la lumière du narcissisme*, juin-juillet n°48, pp.33-70.

- ROUYER J., 1966a - « Réflexion sur les perspectives humanistes de la pratique du sport » in *La nouvelle critique*, n°176, mai, Paris.
- ROUYER J., 1966b - « Qu'est-ce que l'EP ? quelques hypothèses de recherche sur l'histoire de l'EP; esquisse d'une conception marxiste de l'EP » in *Les Cahiers du C.E.R.N.*, n°43, déc., Paris, distributeur Odéon Diffusion, pp.48-64.
- ROUYER J., 1973 - « Professeurs d'EPS en 1973, où allons-nous ? » in *SNEP*, n°147, Nouvelle série, août-sept., pp 10-13.
- ROUYER J., 1975 - « Une réflexion au coeur des luttes : l'Éducation physique et sportive en question ? » in *Bulletin SNEP*, n°82, déc., p.22.
- ROUYER J., 1986a - « Réflexion sur les perspectives humanistes de la pratique du sport » in *La nouvelle critique*, n°176, mai, Paris.
- ROUYER J., 1981 - « Marly : congrès dynamique. Questions à Jacques Rouyer » in *Bulletin SNEP*, n°163, 9 février, pp.6-9.
- ROUYER J., 1989a - « Combat pour l'EPS » in *L'Éducation Physique et Sportive Aujourd'hui. Ce qui s'enseigne. Faisons ensemble l'Éducation Physique que nous voulons*, Paris, SNEP, p.5.
- ROUYER J., 1989b - « Discours de clôture » in *L'Éducation Physique et sportive Aujourd'hui. Ce qui s'enseigne. Faisons ensemble l'Éducation Physique que nous voulons*, Paris, SNEP, pp.331-334.
- SACHOT M., 1993 - « La notion de "discipline scolaire" : éléments de constitution » in *L'Identité de l'éducation physique scolaire au XX^e siècle*, sdr. de J.P. Clément et Michel Herr, Clermont-Ferrand, éd. AFRAPS, pp.127-147.
- SCHWEISGUTH E., 1988 - *La dimension droite-gauche en France*, texte de l'intervention prononcée lors du 14^e Congrès Mondial de l'AIAP, Washington, DC, Etats-Unis, 28 août-1^{er} sept., pp.1-25.
- SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS, 1978 - *Consultation nationale (oct.1977-février 1978)*, synthèse des résultats, Paris, S.E.J.S., Comptogaphic.
- SEURIN P., 1968 - « Le Docteur P.Tissié » in *Revue l'Homme Sain*, mars, pp.115-122.
- SEURIN P., 1979 - *Problèmes fondamentaux de l'EP et du sport*, L'Union, éd.de la Violette.
- SILLAMY N., 1955 - *Dictionnaire de la psychologie*, Paris, Librairie Larousse.
- SIMON M., 1966 - « Pour un travail toujours plus fécond, sur des bases théoriques toujours mieux assurées » in *Cahiers du Communiste* 5-6, Les problèmes idéologiques et culturels, mai-juin, pp. 102-135.
- SIMONIN A. et CLASTRES H., 1989 - *Les idées en France 1945-1983*, une chronologie, Paris, Gallinard, folio Histoire n°25.
- SNEP, 1973 - « Les notions adoptées au Congrès. Lille 8/9/10 avril 73 » in *Bulletin SNEP*, n°44, mai, pp 9-24.
- SNEP, 1979 - « Pour l'éducation physique et sportive » Plaquette éditée par le SNEP, nov, 48 pages.
- SNEP, 1984 - *L'évaluation en EPS. Faisons ensemble l'éducation physique et sportive que nous voulons*, Paris, éd. SNEP.
- SNEP, 1986 - *EPS contenus et didactique. Faisons ensemble l'EPS que nous voulons*, Paris SNEP.
- SNEP, 1989 - *L'éducation physique aujourd'hui : ce qui s'enseigne. Faisons ensemble l'éducation physique que nous voulons*. Paris, SNEP édition.

- SOISSON J.P., 1977 - « Editorial » in *Revue EPS*, n°143, jan-fév, p.10.
- SPIVAK M., 1977 - « Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1852 à 1914 » in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 24, pp.28-48.
- SPIVAK M., 1981 - « L'Ecole de Joinville (1852-1939) » in Arnaud P. (dir) *Le Corps en mouvement*, Toulouse, éd. Privat, pp.247-269.
- SOLAL E., 1989 - « Deux siècles d'EPS à l'école élémentaire 1789-1989 » in *Revue EPS 1*, n°45, pp.2-4 et n°48, pp.30-33, Paris, éd. Revue EPS.
- TESSIE J., 1957 - « Education physique et sportive, essai d'une systématique » in *Revue EPS*, n°37, nov, pp.8-11. et n°38, janv. 1958, pp.6-10.
- THIBAULT J., 1968 - « L'oeuvre du docteur Tissié dans l'académie de Bordeaux » in *Revue EPS*, n°95, nov, pp. 7-12.
- THIBAULT J., 1970 - « Introduction des activités sportives dans l'enseignement secondaire (1923-1938) » in *Revue EPS*, n°104, juillet-août pp.15-19, et n°105, sept-oct. pp.20-23.
- THIBAULT J., 1972 - *Sports et éducation physique 1870-1970. L'influence du mouvement sportif sur l'évolution de l'EP dans l'enseignement secondaire français. Etude historique et critique*, Paris, Librairie J.Vrin.
- THIBAULT J., 1975 - « Un accouchement laborieux » in *Revue Esprit*, n°5, mai, pp.696-703.
- THIBAULT J., 1977 - *Les aventures du corps dans la pédagogie française*, Paris, Librairie J.Vrin. étude historique et critique.
- THIBAULT J., 1978 - « La Gymnastique en France au XIX^e siècle : fait social et fait socialiste » in *Actes du VII^e Congrès international de l'ISPSA*, Paris, INSEP, pp.353-363.
- THIBAULT J., 1981a - « Philippe Tissié (1852-1935) » in Arnaud P. (dir), *Le Corps en mouvement*, Toulouse, éd. Privat.
- THIBAULT J., 1981b - « Recherche historique et activités physiques et sportives » in *Revue STAPS*, n°3, avril, pp.33-38.
- THIBAULT J., 1981c - « L'éducation physique » in *Histoire mondiale de l'Education*, t.4 : de 1945 à nos jours, sous la direction de Gaston Mialaret et Jean Vial, Paris, PUF.
- THIBAULT J., 1987 - « La conjoncture des années d'après guerre », in *Dossier STAPS-Ecrit I-CAPEPS*, 1989, pp.101-118.
- THIBAULT J., 1989 - « L'éducation physique et le sport en France de 1913 à 1936 et les influences étrangères » in *Journées d'études de Nanterre*, ven. 3 et sam. 4 février.
- THIBAULT J., 1992a - « De l'Ecole Nationale à l'Ecole Normale Supérieure d'EPS », in *Revue EPS*, n°234, mars-avril, pp.9-14.
- THIBAULT J., 1992b - *Itinéraire d'un professeur d'éducation physique. Un demi-siècle d'histoire et d'éducation physique en France*, Nice, éd. AFRAPS, juin 1992.
- THIBAULT J., 1992c - « La face cachée de l'Education physique en France » in *Dossier EPS*, n°15, L'Education physique au XX^e siècle en France, sdr. de Bernard Xavier René, Cruise, éd. Revue EPS, pp.328-345.
- THIERRY M., 1988 - « Un demi-siècle de sport scolaire 1938-1988 », in *Revue UNSS*, n°50, juin, pp.11-19.
- THOMAS R., 1977 - *L'éducation physique*, Paris, PUF, QSJ n°238.

- TOURAINÉ A., 1969 - *La société post-industrielle*, Paris, Denoël Gonthier.
- TOURAINÉ A., 1973 - *Production de la société*, Paris, Seuil.
- ULMANN J., 1965 - *De la gymnastique aux sports modernes*, Paris éd. Vrin, 3^e éd. 1977.
- UNRUG, M.C.d', 1974 - *Analyse de contenu et acte de parole*, Paris, éd. Universitaires.
- VAN DER ESSEN L., 1955 - « Histoire de la Belgique » in *Encyclopédie Larousse méthodique* t1, Paris, librairie Larousse, pp.395-399.
- VEILLON D., 1985 - « La vérité sur le STO » in Revue *L'Histoire*, n°80, spécial Résistants et collaborateurs, les Français dans les années noires, pp. 105-109.
- VERGNES C., 1869 - *Manuel de gymnastique*, à l'usage des Ecoles Primaires, des Ecoles Normales Primaires, des Lycées et des Collèges, Paris, Librairie Hachette.
- VIGARELLO G., 1978 - *Le corps redressé*, Paris, éd. Delarge.
- VIGARELLO G., 1985 - « La science et la spécificité de l'éducation physique et sportive, autour de quelques illusions » in *La psychopédagogie des activités physiques et sportives*, sdr Arnaud P. et Broyer G., Toulouse, Privat, pp. 17-22.
- VUILLEMIN L., - *Manuel de Préparation Militaire élémentaire*, Paris, Charles-Lavauzelle, 40^e éd., 1932.
- WEBER E., 1980 - « Gymnastique et sport en France à la fin du XIX^e : opium des classes ? » in EHRENBURG A.(dir), *Aimez-vous les stades ?*, Paris, Recherches n°43, pp.185-220.
- WEBER M., 1904 - *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. fr., Paris, Plon, 1964.
- WEBER M., 1919 - « Politik als Beruf » Trad. fr. « Le métier et la vocation d'homme politique » in, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, pp.99-185.
- ZORO J., 1986 - *Images de 150 ans d'EPS, l'éducation physique et sportive à l'École, en France*, Paris, éd. Amicale EPS.

TABLE DES SIGLES

ACAPS	Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives
AEEPSMA	Association des Enseignants d'Education Physique et Sportive Maîtres d'Armes
AEEPS	Association des Enseignants d'Education Physique et Sportive(1978),ex Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Normale d'Education physique
AFRAPS	Association Francophone pour la Recherche en Activités Physiques et Sportives
ANAJ	Association Nationale des Anciens Joinvillais
AP	Activités Physiques
APEPM	Association des Professeurs d'Education Physique Médecins (1958)
APEX	Activités Physiques d'Expression
APPN	Activités Physiques de Pleine Nature
APS	Activités Physiques et Sportives
APSE	Activités Physiques et Sportives et d'Expression (1987)
APSSI	Activités Physiques et Sportives socialement intrégrées
ASSU	Association du Sport Scolaire et Universitaire
CAEG	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique : degré élémentaire puis degré supérieur (1887)
CAEEP	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Education Physique (1931)
CAPEN	Certificat d'Aptitude au Professorat des Ecoles Normales Primaires
CAPEP	Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique. (1935)
CAPEPS	Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (1943)
CAS	Centres d'Animation Sportive (1977)
CGR	Centre de Gymnastique Rationnelle (1880)

CIO	Comité International Olympique (Coubertin)
CPEPE	Comité pour la Propagation des Exercices Physiques dans l'Education (1887)
CRAF	Centre de Recherche-Action de Formation (1985), succède au CPS FSGT (Conseil Pédagogique et Scientifique de la FSGT)
CRIP	Centres Régionaux d'Instruction Physique
CREG	Centres Régionaux d'Education Générale (Vichy)
CREPS	Centres Régionaux d'Education Populaire et de Sports (1946)
CREPS	Centres Régionaux d'Education Physique et de Sports
EG	Education Générale
EGS	Education Générale et Sportive (Vichy)
ENEP	Ecole Normale d'Education Physique. (1933)
ENEPS	Ecole Nationale d'Education Physique. (Vichy)
ENSEP	Ecole Normale Supérieure d'Education Physique.
ENSEP	Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Primaire
ENSEPS	Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive
ENSET	Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (1946)
EPG	Education Physique Générale
EPUP	Education Physique Utilitaire et Professionnelle
FFEP	Fédération Française d'Education Physique (hébertiste)
FGSPF	Fédération Gymnique et Sportive des Patronages de France (1903), d'obédience catholique, Docteur Michaux, ex Fédération Sportive et culturelle de France (1898)
FNSU	Fédération Nationale du Sport Universitaire (1975)
FSGT	Fédération Sportive et Gymnique du Travail (1934)
FSU	Fédération Syndicale Unitaire de l'Education, et de la Recherche et de la Culture (1993)
ILEPS	Institut Libre d'Education Physique Supérieure (1944) (d'obédience catholique)

INSEP	Institut National du Sport et de l'Education Physique (1975)
IREP	Instituts Régionaux d'Education Physique (à partir de 1927)
IREPS	Instituts Régionaux d'Education Physique et Sportive (1963)
IUFM	Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (1990)
LFE	Ligue Française de l'Enseignement (1866)
LFEP	Ligue Française d'Education Physique (suédiste), 1888, ex Ligue Girondine d'E.P., Docteur Tissié
LNEP	Ligue Nationale d'Education Physique (1888), Paschal Grousset
LP	Ligue des Patriotes
OSU	Office du Sport Universitaire (1931)
OSSU	Office du Sport Scolaire et Universitaire (1938)
SAS	Secteurs d'Animation Sportive
SAS	Service d'Animation Sportive (1977), succède à l'ancien Secteur extra-scolaire
SFERPM	Société Française d'Education et de Rééducation Psychomotrice (1971) ex Société des professeurs spécialistes de physique médicale de France (1938)
SGEN	Syndicats Généraux de l'Education Nationale
SNALC	Syndicat National Autonome des Lycées et Collèges
SNEEPS	Syndicat National de l'Enseignement de l'Education Physique et Sportive (1952)
SNEP	Syndicat National de l'Education Physique (professeurs) (1933?), (1944)
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
VEREPS	Unité d'Enseignement et de Recherches en Education Physique et Sportive (1969)
UFRSTAPS	Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (1984)

UNSS Union Nationale du Sport Scolaire (1975)

UPGF Union des Professeurs de Gymnastique de France (1884)

USFSA Union des Sociétés Française de Sports Athlétiques
(1889), Georges de Saint-Clair

USGF Union des Sociétés de Gymnastique de France (1873)

TABLE DES MATIERES
Volume II

CHAPITRE XXIV - De l'Ecole Normale d'Education Physique à la Licence en Sciences des Activités Physiques et Sportives (1933-1977)	2
A- De l'Ecole Normale d'Education Physique à l'Ecole Nationale d'Education Physique (1933-1940) les apports du Front Populaire	4
1) Education physique et Education civique	5
2) L'Education physique dans les différents ordres d'enseignement	10
2.1- L'enseignement primaire : horaires, Brevet Sportif Populaire et Activités dirigées	11
2.2- L'enseignement secondaire et supérieur : des activités sportives de plus en plus contrôlées par l'Etat	17
3) Le sport scolaire : entre sport de masse et sport d'élite	25
4) Les professeurs d'Education physique de 1933 à 1939	33
4.1- Réorganisation de l'enseignement et secondarisation de l'Education physique	33
4.2- Les professeurs d'Education physique et la Rééducation physique	36
5) L'Education physique en 1939	41
B- De l'Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive (1940) aux deux Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique (1946)	50
1) L'Education physique lors des débuts de la Révolution nationale (juillet 1940 - avril 1942)	53
1.1- La Révolution nationale : un nouvel ordre moral et social	53

1.2-	L'Education Générale et Sportive (E.G.S.) : une Education physique élargie	55
1.3-	Education physique et éducation morale : l'exemple des Chantiers de la Jeunesse	62
1.4-	Les enseignants de l'E.G.S. : le renforcement des divisions	70
1.5-	Etatisation du sport et sportivisation de l'E.P.	77
2)	Déclin de l'E.G.S. et naissance de l'E.P.S. (1942-1945)	81
2.1-	Modifications politiques et changements institutionnels : vers l'E.P.S.	81
2.2-	Maurice Baquet : acteur et concepteur de la construction identitaire E.P.S.	93
2.3-	Fin du Régime de Vichy et évolution de l'E.P.S. : la constitution d'un syndicat de l'Education physique	109
2.4-	Les Notes Techniques et Pédagogiques de l'E.N.S.E.P. : la mémoire écrite des praticiens de l'EPS	122
2.5-	E.N.S.E.P. ou E.N.S.E.P.S. ?	126
C-	Des deux E.N.S.E.P.S. (1946) aux U.E.R.E.P.S. (1969)	130
1)	L'Education physique sous la IV ^e République (1946-1958)	131
1.1-	Le cadre institutionnel de l'Education physique et son évolution (1944-1958)	132
1.2-	La discipline E.P.S. : d'un éclectisme à l'autre	139
1.2-1.	De l'éclectisme de 1945 à l'essai de systématique de 1957-1958	139
1.2-2.	Une Education physique de plus en plus différenciée selon les structures d'accueil	152
1.2-2.1.	L'E.P. dans le second degré : les débuts de l'E.P.S.	153

1.2-2.2.	L'E.P. dans le premier degré : l'éloge de la continuité	165
1.2-2.3.	L'E.P. dans l'enseignement technique : la préparation au travail	175
1.2-2.4.	L'E.P. dans l'enseignement supérieur : obligation, dérogations, sportivisation	181
1.2-2.5.	L'E.P. post et périscolaire : l'E.P.S. des jeunes du monde du travail	184
1.3-	Les acteurs de l'E.P. : groupements et conflits	199
1.3-1.	Trois groupes en opposition : les suédistes, les hébertistes, les sportifs	199
1.3-2.	L'Amicale des anciens élèves de l'E.N.S.E.P.	202
1.3-3.	Le Syndicat des professeurs d'E.P.S.	203
1.3-4.	La Ligue Française d'E.P. (L.F.E.P.)	204
1.3-5.	Madame Surrel : la guerre des méthodes n'aura plus lieu	211
1.3-6.	La tentative de Justin Teissié	215
1.4-	L'E.P. à la fin de la IV ^e République	217
2)	L'E.P. des débuts de la V ^e République aux années critiques du régime gaulliste (1958-1969).	223
2.1-	Apogée de la sportivisation de l'E.P.S. scolaire	225
2.1-1.	Au sommet : un Haut- Commissariat	226
2.1-2.	Place du sport dans les "Instructions Officielles" de 1959	227
2.1-3.	La querelle Herzoz-Flouret : état du sport et sport d'Etat	229

2.1-4.	Le plan Joxe-Herzog, ou comment combler un long retard	232
2.1-5.	La compétition : un précieux moyen d'éducation	236
2.1-6.	Corbeil-Essonnes : une expérience pédagogique soutenue par R. Mérand	239
2.1-7.	La République des sports de Calais	245
2.1-8.	Les "Instructions Officielles" de 1962	249
2.1-9.	L'Essai de doctrine du sport	252
2.1-10.	Jeunesse et Sports : changements institutionnels	264
2.2-	Scientifisation et critique de la sportivisation (1958-1969)	270
2.2-1.	La tentative de l'Inspecteur général Berthoumieu	271
2.2-2.	La genèse de la psycho-cinétique du Docteur Le Boulch	275
2.3-	L'E.P.S. au baccalauréat : un exemple d'articulation des processus d'évolution de l'E.P. scolaire	294
2.3-1.	Baccalauréat et scientifisation de l'E.P.	295
2.3-2.	Baccalauréat et scolarisation de l'E.P.	296
2.3-3.	Baccalauréat et sportivisation de l'E.P.	296
2.3-4.	Baccalauréat : critique des épreuves sportives	299
2.3-5.	Baccalauréat et éclectisme : sport et gymnastique ou l'alliance du don et de l'acquis	300
2.3-6.	Baccalauréat et corporatisme : heureuse réalité ou mal nécessaire ?	305

2.4-	Les Instructions Officielles de 1967 : la recomposition d'un nouvel éclectisme	316
2.4-1.	Un éclectisme dans lequel le sport domine	317
2.4-2.	La charte identitaire des professionnels de l'E.P.S. scolaire	324
2.4-3.	1967 : la fonction d'une E.P.S. moderne intégrée dans l'éducation générale	333
2.5-	La formation des enseignants d'E.P.S. de 1958 à 1969 : démocratisation, élitisme, universitarisation	342
2.5-1.	La démocratisation du métier d'enseignant d'E.P.S.	344
2.5-2.	L'élite de l'E.P.S. : tradition, distinction, vision d'avenir	350
2.5-3.	L'universitarisation de la formation des futurs professeurs d'E.P.S.	357
D-	Des U.E.R.E.P.S. (1969) à la Licence S.T.A.P.S. (1977)	361
1)	Une histoire institutionnelle mouvementée	362
1.1-	Modifications structurelles	363
1.2-	Une politique de plus en plus sportive pour l'EPS scolaire	367
2)	La déscolarisation cachée de l'EPS dans l'enseignement du second degré	374
2.1-	Une pénurie reconnue et entretenue	375
2.2-	Pratiques optionnelles, Ecoles de sport et Centres d'animation sportive	377
2.3-	Des éducateurs sportifs brevetés d'Etat	382
2.4-	A la frontière entre scolaire et extra- scolaire ou comment masquer la pénurie	387
3)	Le renforcement identitaire de l'EPS	391
3.1-	Conflits externes et identité EPS	392
3.2-	Conflits internes et identité EPS	397

3.2-1.	L'identité EPS : entre l'EP et le sport	398
3.2-2.	Pratiques et conceptions, conceptions et pratiques ?	400
3.2-3.	Tendances et courants selon Bernard, Pociello et Vigarello	403
3.2-4.	Modèles selon Arnaud	405
3.2-5.	Courants pédagogiques selon Marsenach	405
3.2-6.	Courants de pensée selon Bayer	422
3.2-7.	Contre-courants selon During	474
3.3-	Conflits et renforcement identitaire de l'EPS : synthèse	476
4)	L'universitarisation manquée de l'EPS : la naissance des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	480
4.1-	Intégration à l'Education Nationale ou intégration à l'Université ?	481
4.2-	L'ENSEPS : refuge et transit	482
4.3-	Le SNEP : pour l'ENSEPS et pour l'Université	484
4.4-	Les ambiguïtés d'un corps repoussé par l'Université	486
4.5-	DEUG et Licence en STAPS : étapes décisives	488
4.5-1.	Les urgences en EPS (1975-1977)	490
4.5-2.	Des professeurs d'EPS installés dans le second degré	494
4.5-3.	Filière professionnelle et cursus universitaire en STAPS	500
	CONCLUSION DU CHAPITRE XXIV	506

CHAPITRE XXV : De la Licence en STAPS à la veille de l'intégration au sein de l'Education Nationale	509
A- EPS et politique d'austérité	512
1) Le cadre institutionnel	512
2) Un ministère élargi mais un budget réduit	514
3) Le sport scolaire : marginalisation, réduction, compensation	516
4) Le plan de relance Soisson (septembre 1978)	520
5) De nouvelles Instructions Officielles en 1980 ?	524
6) Les modifications du CAPEPS	531
B- Les revendications d'un corps professionnel menacé d'extinction et de déscolarisation	535
1) Le Congrès de Marly (mai 1978)	536
2) Le Congrès de Lyon (mai 1979)	541
3) Le Congrès de Marly (mars 1980)	544
4) Le Congrès de Marly (janvier 1981)	549
Conclusion du chapitre XXV	553
 CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	 556
 TROISIEME PARTIE : Enseignants d'EPS : socialisation, styles de vie, conceptions et pratiques professionnelles	 564
INTRODUCTION	565
CHAPITRE XXXI : Présupposés théoriques, méthode et techniques de recherche, et descriptif d'enquête	568
A- Base pratique et théorique	569
B- Précautions épistémologiques	569
C- Observations passées, observations actuelles	570

D-	L'échantillon : sa composition	571
E-	Un questionnaire réduit	575
F-	La consigne	578
G-	Les questions de relance	579
H-	Histoires de vie et histoire globale	581
I-	Techniques de collecte et d'analyse des données	582
1)	L'exploitation des entretiens : une combinaison de techniques	583
1.1-	L'analyse thématique	584
1.2-	L'analyse de l'énonciation	585
1.3-	L'analyse structurale	587
2)	L'analyse des pratiques enseignantes en EPS : un problème délicat	590
2.1-	Leçons de l'histoire et histoire de leçons en EPS	590
2.2-	Les limites de l'observation directe	592
CHAPITRE XXXII : Principaux résultats d'enquête		601
A-	Première série d'entretiens	602
1)	Tableau des dilemmes	602
2)	Sept traits caractéristiques	603
3)	Une typologie des tendances en EPS	604
4)	Tableau synoptique	606
B-	Deuxième série d'entretiens	625
1)	Ce qui est confirmé	626
2)	Ce qui est amplifié	627
3)	Ce qui est nouveau	627
C-	Troisième série d'entretiens	629

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE :	
Intérêt des entretiens non directifs	629
CONCLUSION GENERALE	
Excellence corporelle, excellence intellectuelle :	
les avatars d'une indépassable ambiguïté de l'E.P.S.	634
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	647
TABLE DES SIGLES	667
TABLE DES MATIERES	671

